BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLIX
F
NAPOLI

XLIX.
F.
43

XLIX
SF
9

REPONSE
AUX
QUESTIONS
D'UN
PROVINCIAL.

TOME SECOND.

A ROTTERDAM,
Chez REINIER LEERS,
MDCCVI.

PREFACE.

VOici tout à la fois le ſecond & le troiſiéme volume de la Reponſe aux Queſtions d'un Provincial. Ils diferent du premier en ce qu'au lieu qu'il contient beaucoup de diverſitez literaires & hiſtoriques, & peu de matieres de raiſonnement, ils contiennent beaucoup de cette ſorte de matieres, & peu de cette ſorte de diverſitez. On n'avoit point ouï dire que perſonne ſe fut plaint qu'il y eut trop de matieres de raiſonnement dans la premiere partie, & l'on avoit ſu que bien des gens s'étoient plaints de n'y en trouver pas aſſez. On a donc jugé à-propos de changer les proportions, en faiſant predominer dans cette ſuite de l'ouvrage ce qui n'étoit qu'un acceſſoire dans le premier tome.

PREFACE.

Le choix eſt tombé ſur des queſtions importantes & relevées, & dont quelques-unes ſe ſont couvertes de pouſſiere, & chargées d'épines dans les Ecoles, mais comme l'on n'a pas été obligé de les manier de ce côté-là, l'on a pu les degager d'une infinité de details & de diſcuſſions cent fois rebatuës, de ſorte qu'on peut aſſûrer les Lecteurs qui haïſſent les longs circuits des diſputes, & l'obſcurité des ſubtilitez trop abſtraites qu'ils n'ont rien à craindre ici.

Quelques articles des Nouvelles de la Republique des Lettres, & quelques chapitres du dernier Ouvrage de Mr. Jaquelot ſont les trois ſujets principaux que l'on ait examinez.

Le premier de ces trois ſujets regarde le livre qu'un très-illuſtre Prelat Anglois a publié ſur l'origine du mal. On n'a eu deſſein que de faire des obſervations generales ſur les principes de

de ce grand Auteur, & c'eſt pourquoi l'on n'a pas examiné ſon livre même, qu'il eut été dificile de trouver, mais ſeulement l'analyſe fort detaillée que Mr. Bernard en donne, & que l'on a cruë très-juſte tant à cauſe des raiſons * que l'on a marquées, que parce qu'il n'a point paru que perſonne y ait trouvé à redire. Or c'eſt la coutume des Auteurs lors qu'ils trouvent qu'un Journaliſte n'a pas bien repreſenté leur penſée, d'en faire avertir le public pour peu que la choſe ſoit importante.

* *Voiez ci-deſſous pag. 76.*

Il y a tant de penſées ſingulieres dans cet Ouvrage de l'origine du mal, grans & beaux efforts d'un eſprit ſublime, que cela ſufit à faire comprendre combien cette matiere eſt environnée de dificultez. Il ne faudroit pas recourir à tant de nouvelles & profondes meditations ſi le travail de tous les ſiecles precedens avoit pu combler cet

abîme. Mais quoi qu'il en ſoit, nôtre ſiecle ſe pourroit feliciter davantage s'il en venoit enfin à bout, & ſi ce n'étoit pas une hydre * à qui l'on ne ſauroit couper une tête qu'il n'en renaiſſe d'autres. Lors que vous penſez avoir bouché l'ouverture d'une objection, il ſe trouve que vous avez ouvert la porte à pluſieurs autres dificultez. On s'en convaincra peut-être en liſant les obſervations ſur les extraits du nouvel Ouvrage de l'origine du mal.

Le ſecond ſujet concerne les raiſons que Mr. Bernard a opoſées à Mr. Bayle pour retablir l'autorité du conſentement des peuples. Ceux qui trouveront mauvais qu'au lieu qu'elles ne conſiſtent qu'en peu de pages, la reponſe qu'on y a faite remplit 7. ou 8. feuilles, ſont priez de conſiderer que cette matiere tient à tant de choſes qu'il eſt dificile de la reſſerrer ſans l'afoi-

* *Ceux qui philoſophent ſur cela, peuvent s'expliquer ce que diſoit Pyrrhus de la guerre qu'il avoit avec les Romains:* Video me plane Herculis ſidere procreatum, cui quaſi ab angue Lernæo tot cæſa hoſtium capita de ſanguine ſuo renaſcuntur. *Flor. lib. 1. cap. 18.*

foiblir : il faut la mettre au large ſi l'on ne veut pas la priver de pluſieurs confirmations, & de pluſieurs illuſtrations. On ne refute jamais pleinement lors qu'on ſe contente de s'opoſer à la theſe generale d'un adverſaire, il faut s'opoſer auſſi à chacune de ſes preuves, & à toutes les obſervations qui leur ſervent de ſoutien. Pour peu qu'un Auteur neglige de confirmer, & d'éclaircir ſes penſées, & d'aller au devant des objections, c'eſt par là preciſément que la critique fait des attaques. Si l'on veut donc bien repondre, on le fait avec quelque ſorte d'étenduë.

Le troiſiéme ſujet roule ſur les moiens que Mr. Jaquelot emploie dans ſon livre de *la Conformité de la Foi avec la Raiſon*, à concilier avec la philoſophie le mal moral & le mal phyſique, qui defigurent & qui accablent le genre humain. Il a ſoutenu

contre Mr. Bayle que nôtre raiſon peut ſatisfaire à toutes les dificultez qui ſe preſentent là-deſſus. On examine amplement toutes ſes preuves, & l'on croit lui avoir montré que la concorde qu'il tâche de moienner par la voie * du franc arbitre, eſt impraticable. Si l'on ruïne par là quelque choſe, l'on édifie en recompenſe ce qu'il y a de plus eſſentiel à la Religion Chretienne, dont le caractere eſt de demander la ſoumiſſion de nôtre eſprit à l'autorité de Dieu, qui nous a revelé des veritez qui ſurpaſſent infiniment la portée de nôtre raiſon. Cette deference à l'autorité divine eſt la veritable livrée du Chretien. C'eſt ce qui augmente le prix de ſa foi, & qui contribuë le plus à la rendre raiſonnable, & c'eſt le meilleur de tous les moiens d'accorder la Raiſon & la Religion †. Je ſuis fort trompé ſi Mr. Regis, illuſtre Carteſien, ne s'eſt ſervi de

* *C'eſt la meilleure, ou pour mieux dire, la ſeule qu'il pût emploier.*

† *Conferez ce que du Pleſſis Mornai obſerve dans la preface de ſon livre de la verité de la Religion Chretienne en repondant à ceux qui diſent que la foi* ne ſe doit prouver ou declarer par raiſon.

de cette route dans l'Ouvrage qu'il publia l'année paſſée ſous le titre de *l'Uſage de la Raiſon & de la Foi, ou l'Accord de la Foi & de la Raiſon.* Je n'en juge ainſi que ſur les extraits que les Journaliſtes * des Savans en donnent. Je n'ai pas vu le livre même. Je croi pouvoir joindre à l'Ouvrage de ce Philoſophe celui où l'année precedente un celebre Docteur † en Theologie avoit montré *qu'on abuſeroit de la raiſon*, 1. *Si l'on ne vouloit rien croire que ce que la raiſon naturelle conçoit évidemment.* 2. *En entreprenant de prouver par la raiſon des myſteres qui ne ſont conus que par la revelation.* 3. *En voulant expliquer tous nos myſteres par les principes de la philoſophie.*

* *Voiez le 17. Journal des Savans 1704. pag. 407. & ſuiv. de l'édit. de Holl.*

† *Mr. du Pin. Voiez le 19. Journal des Savans 1703. pag. 498. édit. de Holl.*

Mais comme il y a des gens qui ne s'accommodent pas de cette voie d'accorder la raiſon & l'Evangile, on ſera bien aiſe qu'ils executent heureuſement l'autre projet de reconciliation,

& afin de les y encourager, & même de les y ſervir on a fait en ſorte qu'ils ſe fiſſent une juſte idée des dificultez, car peut-être feroient-ils de plus grans efforts pour les reſoudre s'ils ne croioient pas qu'elles ſont petites & mepriſables. On a donc travaillé à les bien repreſenter autant que l'ont pu permettre les menagemens * indiſpenſables en cette rencontre.

* *Voiez ci-deſſous pag. 915.*

Ce ſeroit agir ſelon l'eſprit des prefaces, & ſelon l'uſage que de mettre ici en perſpective quelques morceaux bien choiſis des matieres que l'on a traittées. On n'en fera rien cependant : ce n'eſt pas qu'on ait reſolu de faire bien courte cette preface, c'eſt que l'on veut y menager le terrain pour certaines choſes qui ſerviront ou de correctif ou de ſuplement au premier volume de ce livre.

Obſer-

Obſervations qui étendent, ou qui rectifient certains endroits du premier tome.

I. Nous avons dit * que la queſtion, ſi le Concile de Conſtance a defini que l'on n'eſt pas obligé de garder la foi aux Heretiques, eſt une occaſion *de temoigner ſa bravoure, & non pas de remporter la victoire.* Nous aurions du ajoûter qu'un Proteſtant homme d'eſprit s'étoit ſignalé depuis peu † dans ce combat. Il replique nommément aux reponſes du Pere Alexandre. Joignez donc ce Dominicain avec les Jeſuites qu'on a nommez, & qui ont été les apologiſtes du Concile de Conſtance. On auroit pu nommer auſſi le Pere ‡ Fronton du Duc, & le Pere ‡ Maimbourg.

II. A la page 138. en marquant les choſes dont Platon remercioit les Dieux nous n'avons cité qu'un Auteur moderne, ſavoir

* *Au 1. tome pag. 50.*

† *Voiez les Dialogues ſur les matieres du tems concernant la religion to. 2. pag. 134. & ſuiv. édit. d'Amſt. 1700.*

‡ *Voiez le 2. tome de ſon inventaire des fauſſetez chap. 11. art. 8.*

‡ *Voiez ſon hiſtoire du grand Schiſme d'Occident to. 2. pag. 217. & ſuiv. édit. de Holl.*

voir Marſile Ficin. Cette autorité n'eſt pas mepriſable, car c'eſt celle d'un homme qui s'étoit fort apliqué à la lecture de Platon, & à la recherche de tout ce qui concernoit ce grand Philoſophe. Mais après tout il eût mieux valu citer quelque ancien Auteur. Reparons ici ce defaut, & diſons que l'on trouve dans Lactance * le fait en queſtion. On n'eût pas pu citer Plutarque quoi qu'il diſe † que Platon prêt à mourir remercia ſon Genie, & la Fortune premierement de ce qu'il étoit né homme; ſecondement de ce qu'il étoit né Grec, & non point barbare, ‡ ni bête; en troiſiéme lieu de ce qu'il avoit été contemporain de Socrate. Cela ne contient pas l'article que l'on avoit principalement indiqué, qui eſt que ce Philoſophe compta entre les ſujets de ſa gratitude d'être né dans la ville d'Athenes.

* *Lactant. lib. 3. cap. 18. pag. m. 199.*

† *Plut. in Mario ſub fin.*

‡ *Ceci eſt mal placé: Plutarque le devoit mettre après* homme.

III. Page 242. nous avons attribué

bué les Memoires de la guerre d'Italie au pretendu Mr. du Buiſſon Auteur d'une vie de Mr. de Turenne, mais depuis nous avons ſu par un Memoire inſeré dans les Nouvelles * de la Republique des Lettres qu'il faut attribuër ce livre à un certain Mr. de Grand-Champ qui fut tué à l'attaque de la Citadelle de Liege l'an 1702.

* *Mois de Juin 1704. pag. 697.*

IV. Page 345. nous avons conjecturé qu'au lieu d' ἐξ Ἰταλίας, *ex Italia*, il faudroit lire dans un paſſage de Plutarque ἐξ Θετταλίας, *ex Theſſalia*. Cette conjecture a beſoin d'être éclaircie; elle eſt fondée ſur ce qu'en un autre endroit Plutarque a dit que l'on fit venir de Theſſalie les gens dont il eſt queſtion. Pour mettre de l'uniformité dans ces deux paſſages, il n'eſt pas neceſſaire de ſe ſervir de la correction que j'ai indiquée, car on en pourroit faire une autre qui ſeroit de lire, ἐν Ἰταλίᾳ, *in Italia*, au lieu

de ἐν Θετταλίᾳ, *in Theſſalia*, dans le paſſage qui a été raporté par le Scholiaſte d'Euripide. D'ailleurs il n'eſt point neceſſaire de ſupoſer que Plutarque ait toûjours mis ou l'Italie ou la Theſſalie : il auroit pu mettre * par une erreur de memoire l'Italie en un endroit, & la Theſſalie en un autre, quoi qu'il n'eût en vuë que la même action. Il eſt certain qu'il y avoit en Italie † un de ces lieux où l'on évoquoit les morts : il ſeroit donc poſſible que les Lacedemoniens euſſent fait venir de ce païs-là les gens qui entendoient l'art d'évoquer & de renvoier les Manes. Ne dites pas qu'il y a plus d'aparence que l'on ſe ſervit des Theſſaliens, qui étoient plus à portée que les Italiens, car en matiere de remedes on a plus de confiance en ceux qui viennent de loin. Periander eût pu trouver au Peloponneſe un lieu propre à évoquer les morts, & neanmoins

* *Conferez ce qui a été dit pag. 416. du 1. tome de cet ouvrage.*

† *Voiez Maxime de Tyr, diſſert. 26. pag. m. 261. & Ciceron Tuſcul. 1. fol. m. 248.*

neanmoins il prefera celui qui étoit au païs des * Theſprotes dans l'Epire. Ceci confirme ce que j'ai dit que la Necromance, l'une des parties les plus horribles de la magie noire, s'exerçoit publiquement parmi les Paiens. Periander l'un des ſept Sages de la Grece s'en ſervit.

* *Voiez Hérodote lib. 5. cap. 92. pag. m. 324.*

V. Page 347. j'ai dit que Bodin a pretendu que le Sabat des Sorciers ſe trouve dans Pomponius Mela, dans Solin, dans Pline *qu'il a citez impertinemment & ignoramment.* Montrons que cette accuſation n'eſt pas mal fondée. Voici ſes paroles †, *Olaus le Grand au livre III. chap. XI. dit que vers les peuples de Septentrion on voit en pluſieurs lieux ces danſes de Diables & Sorciers. Et Pomponius Mela au livre III. dit que cela eſt ordinaire au mont Atlas: & Solin au* 38. *livre chap.* 44. *& Pline au premier livre chap.* 5. Pomponius Mela dans le chapître où il traite

† *Bodin demonomanie liv. 2. chap. 4. pag. m. 178.*

te de l'Ethiopie parle d'une plaine deſerte qu'on nommoit la plaine des Pans & des Satyres, parce que l'on y voioit des feux pendant la nuit, & que l'on y entendoit des tambours, & un ſon de flutes extraordinaires, &c. * *Hinc opinio ea fidem cepit*, dit-il, *quod cum in his* (campis) *nihil culti ſit, nullæ habitantium ſedes, nulla veſtigia, ſolitudo in diem vaſta, & ſilentium vaſtius, nocte crebri ignes micant, & veluti caſtra latè jacentia oſtenduntur, crepant cymbala & tympana, audiunturque tibiæ ſonantes majus humanis.* Solin dont l'Ouvrage n'eſt diviſé qu'en 56. chapîtres, dit dans le 24. qu'il y a un ſilence afreux pendant tout le jour ſur le mont Atlas; mais que la nuit on y voit des feux, & que les danſes des Ægipans s'y font entendre de toutes parts, comme auſſi le ſon des flutes, & des cymbales le long de la côte. † *Silet per diem*

* Pompon. Mela lib. 3. cap. 9. pag. m. 63.

† Solin. cap. 24. pag. m. 46.

diem universus, nec sine horrore secretus est; lucet nocturnis ignibus: choris Ægipanum undique personatur: audiuntur & cantus tibiarum, & tinnitus cymbalorum per oram maritimam. Ces paroles de Solin ne sont qu'une imitation ou qu'un vol de ce passage de Pline : * *Incolarum neminem interdiu cerni : silere omnia, haud alio, quam solitudinum horrore. . . . . Eundem* (Atlantem) *noctibus micare crebris ignibus, Ægipanum Satyrorumque lascivia impleri, tibiarum ac fistulæ cantu, tympanorumque & cymbalorum sonitu strepere.* Ces trois Auteurs disent-ils rien qui favorise Bodin? Ont-ils pour le moins insinué que des hommes & des femmes avoient quelque part à ces danses & à cette musique des Satyres & des Ægipans? Point du tout.

* Plinius lib. 5. cap. 1. (& non pas comme dit Bodin lib. 1. cap. 5.) pag. m. 523.

Bodin n'auroit pas mieux reüssi en citant Lucrece qui a donné quelques conjectures sur la cause de

de la tradition de ces chants & de ces danſes nocturnes. Il n'a pas oublié en cette occaſion la trop grande * avidité de l'eſprit humain pour les ſornettes, mais il paroît que ſelon l'erreur qu'il refute tout ſe paſſoit entre les Satyres, les Faunes & le Dieu Pan. Les Sorciers ni les Sorcieres n'y entroient pour rien:

* Ut omne Humanum genus eſt avidum nimis auricularum. *Lucret. lib. 4. v. 597.*

† *Id. ib. v. 584.*

Hæc † *loca capripedes Satyros, Nymphaſque tenere*
Finitimi fingunt, & Faunos eſſe loquuntur:
Quorum noctivago ſtrepitu, ludoque jocanti
Affirmant vulgò taciturna ſilentia rumpi:
Chordarumque ſonos fieri, dulceiſque querelas,
Tibia quas fundit digitis pulſata canentum,
Et genus agricolûm latè ſentiſcere, cùm Pan
Pinea ſemiferi capitis velamina quaſſans,

Unco

Unco ſæpe labro calamos percurrit hianteis,
Fiſtula ſilveſtrem ne ceſſet fundere muſam.

VI. Page 533. j'ai dit que je croiois que le Duc d'Albe publia quelque manifeſte contre le Pape Paul IV. J'ai trouvé depuis dans le Recueil * des lettres des Princes une † lettre qu'il écrivit à ce Pape datée de Naples le 21. d'Août 1556. Il y fait un denombrement des injures que ſa Majeſté Catholique avoit reçuës de Paul IV. Il l'exhorte à les reparer, & à conſerver la paix, & le menace d'oppoſer la force à la force, & declare en même tems quel eſt & ſera toûjours le reſpect de ſa Majeſté Catholique, & le ſien pour le Saint Siege. Il declara la même choſe dans une lettre qu'il écrivit au Sacré College le même jour. Si l'on n'a point d'autres preuves qu'il ait fait un livre con-

* *Fait par Jerôme Ruſcelli, & traduit d'Italien en François par Belleforeſt: voiez touchant ce recueil la Bibliotheque choiſie de Colomiés pag. 162. édit. d'Amſt. 1699.*

† *Elle eſt au feuillet 392. de la traduction Françoiſe édit. de Paris 1574. in 8. & deux fois dans le 3. volume du recueil Italien édit. de Veniſe 1581. in 4.*

contre l'autorité du Pape, l'on a eu grand tort d'afirmer ce qui a été raporté page 531.

VII. Touchant Gebhard Truchſes dont il a été parlé dans le chapitre 60. il faut ajoûter qu'il écrivit une lettre à la Reine Elizabeth le 23. de Novembre 1583. pour implorer ſon ſecours, & pour lui emprunter de l'argent. Cette lettre a été imprimée depuis peu * par les ſoins de Mr. de la Mothe Miniſtre François à Londres. Elle eſt d'un ſtyle tout-à-fait theologique. Mr. Leti † raconte que ce Prelat écrivit deux lettres à la même Reine *avant que d'executer ſon deſſein, mais ſans aucun fruit*, qu'en ſuite *il lui en écrivit une troiſiéme* ‡ *de la Haye par laquelle il lui demandoit quelque aſſiſtance*, & que la Reine *lui fit donner par ſon Ambaſſadeur la ſomme de deux mille écus, & lui écrivit une lettre.* Mr. Leti l'a publiée: elle dut bien mortifier cet Electeur converti, car la Reine lui

* *Dans un livre imprimé à la Haie l'an 1705. & intitulé* Correſpondance fraternelle de l'Egliſe Anglicane avec les autres Egliſes Reformées & étrangeres. *Voiez y pag. 103. & ſuiv.*

† *Leti, vie de la Reine Elizabeth to. 2. pag. 103. édit. Françoiſe d'Amſterdam 1694.*

‡ *Celle que Mr. de la Mothe a publiée, eſt datée d'Arenſperg en Weſtphalie.*

lui declare * qu'elle avoit été fort *afligée d'aprendre les circonſtances de ſon mariage qui* avoit *fait voir clairement que la chair avoit plus de part à ſon deſſein que l'eſprit & le zele de la Religion.* Après pluſieurs autres termes auſſi forts & auſſi piquans que ceux-là, elle lui refuſe la permiſſion qu'il lui demandoit de ſe refugier en Angleterre. Cet Hiſtorien ajoûte † qu'Agnes de Mansfeld *voyant que ſon mari n'avoit pû par ſes lettres obtenir de la Reine qu'elle lui accordât ſa protection; reſolut d'aller elle même en Angleterre, ſe perſuadant qu'elle obtiendroit par ſes larmes, ce que ſon mari n'avoit pû obtenir par des lettres: ou du moins que ſi la Reine ne vouloit pas les protéger ouvertement, & employer ſes ſoins ou ſes armes pour les rétablir dans leur Electorat, elle ne leur refuſeroit pas de leur donner refuge en Angleterre, & de quoy s'y conſoler de leurs diſgraces. . . .* „ des „ qu'el-

* *Lett ibid. pag.* 104.

† *Id. ib. pag.* 107.

„ qu'elle fut à Londres elle s'a-
„ dreſſa au Comte d'Eſſex & le
„ pria de la vouloir ſervir auprès
„ de la Reine. Le Comte . . . .
„ lui fit donner un apartement
„ dans ſa maiſon, & lui promit
„ de lui rendre tous les ſervices
„ dont il ſeroit capable. Elle fut
„ deux jours chez lui ſans voir la
„ Reine „ qui * aiant *ſçû tout ce qui s'étoit paſſé*, & étant *naturellement jalouſe ſoupçonna quelque amitié entre le Comte & cette Dame; de ſorte qu'elle lui envoya dire par Smith, de faire ſortir cette femme ſur le champ de ſa maiſon; & fit dire à cette Dame par le même Smith, de ſa part, qu'elle étoit fort ſurpriſe, qu'aprés avoir écrit une lettre à ſon mari par laquelle elle lui faiſoit connoître ſes intentions, elle eût eu la hardieſſe d'entrer dans ſon Royaume, ſans lui avoir au moins fait demander ſi ſa Majeſté l'approuvoit: & que comme elle avoit des meſures à garder avec les perſon-*

* *Id. ib. pag.* 108.

ſonnes qu'on avoit miſes au Ban de l'Empire, qu'elle la prioit de ſortir au plûtôt de ſes Etats. La Reine „ * prit cette affaire ſi „ fort à cœur, qu'elle ne voulut „ pas voir le Comte juſques à ce „ que la Dame fût partie de Lon- „ dres, qu'elle fût obligée de „ quitter ſans avoir eu la permiſ- „ ſion de voir la Ville. Il eſt vray „ que la Reine avoit donné ordre „ à Smith de l'accompagner juſ- „ ques à ce qu'elle fût embar- „ quée, de la deffrayer, & de „ lui faire un preſent de ſa part „ de la ſomme de mille écus. On „ peut bien juger de l'affliction „ qu'un ſi mauvais ſuccés peût „ cauſer à ſon époux qui l'atten- „ doit à la Haye.„ Voilà des particularitez qui n'étoient guere conues.

* *Id. ib. pag.* 109.

VIII. Page 585. on a cité Ericius Puteanus qui raporte quelques vers d'un Poëte tragique dont il ne dit pas le nom. Il eut falu mettre à la marge que c'eſt

c'eſt Seneque *in Hercule furente v.* 361.

IX. L'article qui ſe trouve de ce premier tome dans l'hiſtoire * des Ouvrages des Savans, peut ſervir d'*appendix* en quelque maniere. L'état de la queſtion touchant les perſonnes accuſées de ſorcelerie qui meritent d'être châtiées y eſt mieux developé †. On y ſatisfait à une objection qui pouvoit être propoſée contre un endroit du chapitre du Marechal de Lorge β, & l'on confirme un autre endroit du même chapître ‡. L'on y corrige une faute du chapitre des Ecrivains anonymes ou pſeudonymes *. Mais ce qui nous arrêtera un peu plus, eſt la reflexion qu'on y a faite † ſur ce que l'Auteur avoit *revoqué en doute les trois faits ſuivans.* 1. *Que le Pape Innocent XII. ait reçu dans ſes ports la flote Angloiſe l'an* 1695. *& regalé de preſens l'Admiral Ruſſel.* 2. *Que l'on ait chanté le* Te Deum

* *Mois de Juillet & d'Août* 1703. *pag.* 316. *& ſuiv.*

† *Ibid. pag.* 322.

β *Ibid. pag.* 336.

‡ *Ibid. pag.* 337.

* *Ibid. pag.* 343.

† *Ibid. pag.* 340.

à Vienne pour la victoire remportée par Mr. le Prince Louis de Bade sur le Marquis de Villars le 14. d'Octobre 1702. proche de Huningen. 3. Que Catherine de Medecis ait fait fraper une medaille où elle adore le Diable, & se consacre à lui avec ses enfans. On fit considerer ce doute comme un moien infiniment propre à la decouverte certaine de la verité ou de la fausseté de ces trois faits, car on avertit ceux qui pouvoient donner là-dessus quelques éclaircissemens *, qu'ils n'avoient *qu'à communiquer un petit memoire pour être inseré dans une Gazette, ou dans quelque Journal ou Mercure, ou tel autre écrit qui paraît souvent & qui court par tout le monde.* On declara † *que s'il se passoit quelques mois sans que personne fit inserer dans quelque Journal ou Mercure une attestation valable* sur l'affirmative de ces trois faits, le public auroit lieu de croire qu'ils sont faux.

* *Ibid.* pag. 341.

† *Ibid.* pag. 342.

* * On

On ſomma, on piqua d'honneur les intereſſez, & l'on finit par ces paroles, „ que tout le monde „ ſe taiſe, ou que des temoins „ dignes de foi ſe produiſent, „ ce ſera preſque un moien éga- „ lement ſûr de diſcerner ce qu'il „ en faut croire. „

Cette conduite a eu tout l'effet que l'on s'en pouvoit promettre * à l'égard de la medaille de Catherine de Medicis, mais elle a été inutile à l'égard des deux autres faits: perſonne qu'on ſache n'a pris la peine de les éclaircir. Nous pouvons être pourtant aſſûrez que ce qui concerne la flotte Angloiſe eſt très-faux, puis que Mr. Burchett n'en parle pas, & qu'il dit même que cette flotte ne put s'avançer juſqu'aux côtes de Provence †. Il n'auroit pas ignoré une avanture de ce genre-là ſi elle eût été veritable, & il ne l'eût point ſupprimée s'il l'avoit ſçuë: ſon livre ne permet pas de douter d'au-

* *Voiez l'Hiſtoire des Ouvrages des Savans, Decembre 1704. pag. 545. & ſuiv.*

† *La Flotte fit voile vers la Côte de Provence. Mais il ſe léva une tempête ſi furieuſe, accompagnée de pluye, de tonnerres, & d'éclairs, que l'Amiral crût trop expoſer la Flotte, s'il continuoit ſa route. C'eſt pourquoi il rebrouſſa chemin, & arriva dans la Baye de Cadis vers la fin de*

d'aucune de ces deux propoſitions.

Quant au *Te Deum* de Vienne nous n'avons encore pu rien decouvrir qui confirmât ou la pretenſion de ceux qui le nient, ou la pretenſion de ceux qui l'ont afirmé. Ces derniers n'ont eu aucun ſoin de leur juſtification, il y a long tems que le terme qu'on leur marquoit pour cela, eſt expiré ſans qu'ils aient fait éclore aucun éclairciſſement. La negligence des autres n'a pas été moindre. Que conclurrons-nous de ce ſilence des deux partis? Il ſeroit plus probable d'en conclurre que le *Te Deum* ne fut point chanté, que d'en conclurre qu'il le fut. Mais je penſe qu'il ſera plus à propos de laiſſer la choſe dans l'incertitude, & de prolonger le terme à ceux qui ſont intereſſez à prouver leur afirmation, car ſi l'on examine bien la relation de Mr. le Prince Louis de Bade, on y trouve plus de raiſons

Septembre. Burchett, Secretaire de l'Amirauté, memoires de tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſiderable ſur mer durant la guerre avec la France depuis l'an 1688. juſqu'à la fin de 1697. pag. 267. édit. d'Amſt. 1704.

qu'il n'en faut pour faire chanter un *Te Deum*. Je croi qu'une pareille relation n'auroit point fuſi dans l'ancienne Rome pour faire ordonner une action de Graces publique, & cette maniere de proceſſion que l'on apelloit *ſupplicationes ad omnia Deorum pulvinaria*. Mais les Etats Chretiens n'y regardent pas de ſi près: ils s'attribuent poſitivement la victoire pour peu qu'elle ait été indecife, l'impoſſibilité abſoluë de cacher une defaite totale eſt la ſeule choſe qui les reduit à ne faire point de feux de joie. L'abus eſt ſi grand qu'on ne peut plus diſcerner à la ſeule marque du *Te Deum*, de quel côté eſt l'avantage; on le fait chanter avec une égale pompe dans chaque parti. Cela eſt cauſe qu'en donnant ce témoignage public que l'on a gagné la bataille, on n'en perſuade point les nations deſintereſſées, ni même dans ſon propre païs ceux qui au lieu de ſe laiſſer do-

dominer par leur prevention, conſervent toûjours l'aſcendant ſur leurs prejugez, mais on perſuade pleinement tout le monde que l'on ſe tient pour bien batu lors qu'on ne fait point chanter le *Te Deum*. C'eſt donc une neceſſité neceſſitante de le faire chanter toutes les fois qu'il importe de ne point donner une confeſſion publique de ſa defaite, & que l'on peut éluder les ſignes de ſon deſavantage. Comme donc il y a dans la relation de Mr. le Prince Louis de Bade une raiſon très-plauſible de s'attribuer la victoire ſelon l'uſage établi & dominant, il eſt contre toute ſorte de vrai-ſemblance que l'on n'ait point fait chanter le *Te Deum* à la Cour de Vienne.

Ceux qui le nient ſe rendroient bien ridicules s'ils alleguoient que l'on n'ajoûta point de foi à la relation du General, & que l'on voulut attendre que les ſui-

tes la confirmaſſent. Ce ſeroit lui avoir fait le même afront qu'à un Banquier dont on ne veut pas accepter les lettres de change, Cela, dis-je, ne merite point d'être refuté, tant c'eſt une choſe deſtituée de vrai-ſemblance. Ce n'eſt pas la coûtume de diferer le chant du *Te Deum* juſques à ce que les fruits de la victoire annoncée par un Courier confirment la relation du General. Si l'on avoit cette patience, pluſieurs *Te Deum* chantez de chaque côté ſeroient encore à venir. Il n'eſt point rare que les deux armées après avoir fait chacune beaucoup de bruit de ſa victoire, paſſent le reſte de la campagne à ſe regarder ſans donner nul ſigne de vie. Liſtes bien enflées du nombre des morts, des bleſſez, des priſonniers, &c. courent par tout, & ne ſont ſuivies que d'une longue inaction de part & d'autre.

Dira-t-on que la relation ma-

nu-

nuſcrite envoiée par le Prince Louïs de Bade à l'Empereur ne reſſemble point à celle qui a été imprimée? Dira-t-on en un mot que la relation publiée dans les livrets des Nouveliſtes eſt un Roman après coup, ou pour le moins qu'elle a été ſophiſtiquée par des additions poſtiches, & par des mutilations? Alleguera-t-on qu'elle ne s'eſt point produite en Hollande par les voies ordinaires, qu'elle n'y a paru qu'aſſez tard, & que comme tombée des nuës? Ajoûtera-t-on qu'il eſt certain que les relations des Generaux miſes en original dans les archives ne reſſemblent pas toûjours aux copies qui en ſont données au public? Ce qui augmente étrangement le Pyrrhoniſme hiſtorique, parce que la plûpart des Hiſtoriens ne recourent qu'aux relations imprimées, ſans pouvoir conſulter les originaux qui ſont eux-mêmes * infideles en une infinité de cir-

* *Cela paroit viſiblement lors qu'on compare les relations des partis contraires: Celle de chaque General eſt une refutation de celle du General ennemi. Il faut donc que pour le moins l'une des deux ſoit fabuleuſe. Or ſi l'une l'eſt, l'autre le peut être auſſi. Et comment diſcernera-t-on la fauſſe d'avec la vraie, ſuppoſé qu'elles ne ſoient pas toutes deux fauſſes?*

conſtances ? On dira ce qu'on voudra, mais ſi l'on n'allegue rien de plus precis on laiſſera ce fait-ci dans l'incertitude.

X. On a remarqué quelques fautes d'impreſſion dans le premier Tome qui ne ſont pas dans *l'Errata*. Par exemple pag. 34. lig. 13. il faut ôter *tiennent*, & mettre *viennent*. Pag. 441. lig. 7. avant la fin il faut lire au commencement *a compoſée*. A la Table des matieres lig. derniere du mot *Magie* ôtez 649. & mettez 641. au mot *Numa* ôtez 431. & mettez 341. à la 2. lig. du mot *Rio* ôtez 626. & mettez 526.

Le 2. de Decembre 1705.

TABLE

TABLE DES CHAPITRES

De ce II. & III. Tome.

CHAP. LXVIII. *De Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hollande.* Pag. 1

CHAP. LXIX. *Du ſecond mariage de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII. Roi de France.* 19

CHAP. LXX. *Du Marechal de la Meilleraie, & du Duc de Mazarin ſon fils.* 26

CHAP. LXXI. *Erreurs concernant la Connetable Colonna, niece du Cardinal Mazarin.* 51

CHAP. LXXII. *Si les objets obſcenes ſont plus dangereux quand on les repreſente delicatement, que lors qu'on les repreſente groſſierement.* 66

CHAP. LXXIII. *Mauvais effet de la lecture des livres d'amour.* 70

CHAP. LXXIV. *Reflexions ſur un Ouvrage touchant l'origine du mal. Si l'on peut dire que Dieu a créé le monde pour ſa gloire.* 76

CHAP. LXXV. *Du mal d'imperfection. S'il y a plus de bien que de mal. Amour de la vie dans les miſeres. Retorſion contre le ſyſtéme des deux Principes.* 87

CHAP. LXXVI. *Des ſources du mal phyſique.* 96

CHAP. LXXVII. *Si les ſentimens de douleur ſont neceſſaires.* 100

CHAP. LXXVIII. *Si l'erreur & l'ignorance ſont des ſuites naturelles de l'imperfection des êtres créez. Objection contre l'unité du premier Principe.* 107

CHAP. LXXIX. *Argument* ad hominem *contre l'hypotheſe que l'on examine.* 112

CHAP. LXXX. *Examen d'une nouvelle explication de l'origine du mal moral. Premiere remarque ſur la liberté de l'homme. Qu'il n'eſt pas neceſſaire afin de s'eſtimer heureux dans le bon choix, d'être perſuadé qu'on l'a fait par le ſeul uſage des forces de ſon franc arbitre.* 115

CHAP. LXXXI. *Trois autres raiſons ſur le même ſujet.* 132

CHAP. LXXXII. *Examen des trois raiſons que l'on allegue pourquoi Dieu a permis le peché. Refutations des pretendus inconveniens de la premiere maniere de prevenir le mauvais uſage du franc arbitre.* 143

CHAP. LXXXIII. *Refutation des pretendus inconveniens de la ſeconde maniere d'empêcher l'abus de la liberté.* 148

CHAP. LXXXIV. *Refutation des pretendus inconveniens de la troiſiéme maniere d'empêcher le même abus.* 161

CHAP. LXXXV. *Reflexion particuliere ſur ce que l'on dit, que les inconveniens objectez n'auroient pu être prevenus que par d'autres*

tres inconveniens encore plus grans. 169

CHAP. LXXXVI. *Si l'on peut dire que l'homme eſt heureux.* 172

CHAP. LXXXVII. *Examen de ce que l'Auteur du livre de l'Origine du mal a dit ſur les peines de l'enfer.* 180

CHAP. LXXXVIII. *Si le mal a été neceſſaire.* 197

CHAP. LXXXIX. *Additions aux remarques ſur la nouvelle idée du franc arbitre, raportée ci-deſſus dans le Chapitre LXXX. S'il faut donner quelques bornes à la liberté d'indifference de Dieu. Comparaiſon entre deux hypotheſes ſur la liberté.* 202

CHAP. XC. *Suites des mêmes additions. Si l'on a pu dire ce que l'on a dit de la liberté, comme de l'unique ſource du bonheur de l'homme.* 214

CHAP. XCI. *Continuation du même ſujet. Si Adam eut dû ſouhaiter la liberté d'indiference. Facilité à Dieu de reprimer les paſſions.* 227

CHAP. XCII. *Concluſion des remarques ſur le livre de l'Origine du mal. Quel uſage on en doit faire.* 240

CHAP. XCIII. *De Germaine de Foix Reine d'Arragon.* 241

CHAP. XCIV. *Si Germaine de Foix ſe meſalia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuſer les mariages inégaux des Reines veuves.* 260

CHAP. XCV. *Introduction à l'examen des*

raiſons, par leſquelles Mr. Bernard a pretendu retablir l'argument de l'exiſtence divine fondé ſur le conſentement general des peuples. 177

CHAP. XCVI. *Examen des trois premieres remarques de Mr. Bernard. Ce que demandent les preuves de fait.* 280

CHAP. XCVII. *Si Mr. Bernard peut tirer quelque avantage de l'incertitude des relations des voiageurs.* 299

CHAP. XCVIII. *Quatre notes ſur ce que Mr. Bernard obſerve touchant l'ignorance des peuples que l'on dit n'avoir point de Religion.* 304

CHAP. XCIX. *Continuation de l'examen des raiſons de Mr. Bernard. Il lui eſt impoſſible de prouver la perpetuité de ſon dogme.* 317

CHAP. C. *Si Mr. Bernard peut ſupléer par la voie des raiſonnemens le defaut de preuves de fait.* 336

CHAP. CI. *Quelle conſequence on peut tirer de la durée d'un dogme. En quel ſens on peut dire que la verité eſt plus ancienne que l'erreur.* 342

CHAP. CII. *Adminicule tiré de la controverſe, ſi l'étenduë & l'antiquité ſont des marques de la vraie Egliſe.* 353

CHAP. CIII. *Examen de la ſixiéme remarque de Mr. Bernard, où il exprime ſon opinion ſur l'origine du Deiſme. Si l'homme a plus*

de

de diſpoſitions à l'erreur qu'à la verité. Folies de quelques Paiens modernes. 360

CHAP. CIV. *Examen de la ſeptiéme remarque de Mr. Bernard, où il dit que le devoir des enfans d'honorer leurs peres eſt une impreſſion de la nature.* 372

CHAP. CV. *Ce que c'eſt proprement qu'une choſe qui émane de la nature. Si pour ſavoir qu'une choſe eſt bonne il ſuſit de ſavoir que la nature nous l'aprend.* 390

CHAP. CVI. *Examen de la comparaiſon de Mr. Bernard entre les diverſes choſes à quoi l'on pourroit pretendre que les peuples ont conſenti.* 397

CHAP. CVII. *Refutation des remarques par leſquelles Mr. Bernard a voulu montrer, que l'argument en queſtion n'eſt point favorable au Polytheiſme.* 402

CHAP. CVIII. *Continuation du même ſujet, & confirmation de ce qui vient d'être dit que le dogme de la pluralité des Dieux, bien loin d'établir le dogme qu'il y a un Dieu, le renverſe entierement.* 422

CHAP. CIX. *Examen de la dixiéme remarque de Mr. Bernard. Si les Paiens ſe pouvoient ſervir de l'argument en queſtion contre les Chretiens. Quel étoit le centre d'unité du Paganiſme.* 431

CHAP. CX. *Reflexion ſur ce que Mr. Bernard obſerve contre ce que Mr. Bayle a dit de*

la doctrine des Philoſophes Païens touchant l'unité de Dieu. 441

CHAP. CXI. *Examen des nouvelles raiſons de Mr. Bernard. Si le conſentement tacite des peuples peut fortifier l'argument. Obſervation ſur Mr. Sherlock.* 453

CHAP. CXII. *Addition deſtinée à refuter l'une des remarques que les Journaliſtes de Trevoux ont faites en parlant des objections de Mr. Bayle contre l'argument du conſentement general des peuples.* 464

CHAP. CXIII. *Examen d'une faute touchant l'ambaſſade de Carneade & de deux autres Philoſophes.* 472

CHAP. CXIV. *Si le Fondateur des Capucins à été brûlé comme Martyr Proteſtant.* 477

CHAP. CXV. *Remarques concernant les Reformez des Vallées du Piemont.* 484

CHAP. CXVI. *Eclairciſſement d'un endroit des Paſtorales de Mr. Jurieu, &c.* 509

CHAP. CXVII. *Quelles ont été les conjectures du Cardinal de Cuſa ſur la deſtinée de l'Egliſe.* 517

CHAP. CXVIII. *Si les conjectures de ce Cardinal peuvent prouver qu'il doutât de l'infaillibilité de l'Egliſe.* 528

CHAP. CXIX. *Court recit touchant la perſonne du Cardinal de Cuſa.* 536

CHAP. CXX. *De Jean Sforce Seigneur de Peſaro, & gendre du Pape Alexandre VI.*

Il fit mourir Pandolphe Collenuccio. Mechanceté du Duc de Valentinois fils de ce Pape. 539

CHAP. CXXI. *Si quelques Princes de la Maiſon d'Autriche ont favoriſé la Religion Proteſtante.* 552

CHAP. CXXII. *Si Charles-Quint eſt mort Lutherien.* 568

CHAP. CXXIII. *Examen d'un paſſage de Mr. Jurieu touchant le Concile de Conſtance.* 581

CHAP. CXXIV. *S'il eſt vrai que l'Empereur Maximilien I. ait ſouhaité d'être Pape.* 595

CHAP. CXXV. *Refutation d'une fauſſeté concernant le mariage d'Anne de Bretagne avec Charles VIII.* 603

CHAP. CXXVI. *D'où a pu venir que tant d'Auteurs Allemans ont aſſûré qu'Anne de Bretagne fut enlevée par Charles VIII.* 620

CHAP. CXXVII. *Conſiderations ſur un pretendu ſerment fait au grand Turc par François I. Serment exigé de Saint Louis en Egypte.* 625

CHAP. CXXVIII. D'un livre publié par Mr. Jaquelot ſous le titre de *Conformité de la Foi avec la Raiſon; ou defenſe de la Religion contre les principales difficultez repanduës dans le Dictionaire hiſtorique & critique de Mr. Bayle.* 635

CHAP. CXXIX. *Omiſſion par laquelle Mr. Jaquelot fait perdre de vuë le vrai état de la queſtion entre lui & Mr. Bayle.* 642

CHAP.

TABLE

CHAP. CXXX. *Digreſſion ſur les Theologiens que l'on nomme* Rationaux. 649

CHAP. CXXXI. *Quatre conſiderations ſur ce qui a été expoſé dans le chapitre precedent.* 661

CHAP. CXXXII. *Que ce qui a été dit dans le Chapitre* CXXIX. *peut ſervir à repreſenter le vrai état de la diſpute entre Mr. Jaquelot & Mr. Bayle.* 676

CHAP. CXXXIII. *Trois grandes illuſions repanduës dans l'Ouvrage de Mr. Jaquelot.* 679

CHAP. CXXXIV. *Autres omiſſions de Mr. Jaquelot. La principale concerne ce que Mr. Bayle à dit des mœurs des Athées.* 688

CHAP. CXXXV. *Si Mr. Jaquelot eſt excuſable d'avoir diferé ſi long tems d'écrire contre les dificultez de l'origine du mal. Conformité là-deſſus entre Mr. Jurieu & Mr. Bayle.* 703

CHAP. CXXXVI. *Que le mauvais ſuccés des attaques livrées à Mr. Jurieu au ſujet de la doctrine raportée dans le chapitre precedent, & quelques autres conſiderations ſervent d'excuſe legitime au ſilence de Mr. Jaquelot.* 715

CHAP. CXXXVII. *Si le vrai moien de diſputer ſur les myſteres eſt de les vouloir concilier avec la raiſon. Pourquoi j'ai cité & je citerai.* 723

CHAP.

DES CHAPITRES.

CHAP. CXXXVIII. *Examen des observations de Mr. Jaquelot contre Mr. Bayle sur le chapitre de la liberté.* 732

CHAP. CXXXIX. *Continuation du même sujet. La liberté comparée à une balance.* 743

CHAP. CXL. *Suite du même sujet. S'il faut se fier beaucoup au jugement que nous faisons de nos facultez.* 759

CHAP. CXLI. *Examen de l'argument contre la liberté tiré de ce que la conservation des creatures est une creation continuée, & qu'il n'y a point d'accidens distinguez de la substance.* 769

CHAP. CXLII. *Pourquoi on n'entre pas plus avant en dispute avec Mr. Jaquelot sur le chapitre de la liberté. Refutation de ce qu'il a dit sur la prevision des evenemens contingens. Combien la question de la liberté est épineuse.* 792

CHAP. CXLIII. *Pourquoi il seroit necessaire que ceux qui liront ce que Mr. Jaquelot a repondu aux difficultez sur l'origine du mal, eussent achété d'eux le Dictionaire critique, afin de confronter toute la reponse avec toute l'objection.* 807

CHAP. CXLIV. *Quelle est la doctrine Theologique que Mr. Jaquelot doit accorder avec la raison, touchant l'origine du mal, & ses dependances, & quelles sont les maximes philosophiques avec quoi il doit l'accorder.* 812

CHAP.

CHAP. CXLV. *Examen de la maniere dont Mr. Jaquelot pretend que le franc arbitre peut reſoudre toutes les dificultez de Mr. Bayle.* 826

CHAP. CXLVI. *Continuation du même ſujet. Que de quelque côté qu'on ſe tourne, l'on ne peut faire ſervir le franc arbitre au denouëment des dificultez ſur l'origine & ſur les ſuites du mal moral.* 840

CHAP. CXLVII. *Suite du même ſujet : ſi par le moien du franc arbitre on peut éviter de faire Dieu auteur du peché.* 849

CHAP. CXLVIII. *Que Mr. Jaquelot a été contraint de ſe couvrir du même retranchement que les Predeſtinateurs.* 855

CHAP. CXLIX. *Conſiderations generales ſur quelques termes dont Mr. Jaquelot s'eſt ſouvent ſervi, & ſur l'article de ſa doctrine raporté dans le chapitre precedent.* 867

CHAP. CL. *Reflexions particulieres ſur le même article de la doctrine de Mr. Jaquelot.* 879

CHAP. CLI. *Suite des mêmes reflexions. Dificultez de l'hypotheſe qui veut que le peché ſoit neceſſaire à la manifeſtation de la gloire de Dieu. Examen d'un dogme du Pere Mallebranche.* 889

CHAP. CLII. *Continuation du même ſujet. Aplication à la doctrine de Mr. Jaquelot de ce que l'on vient de dire.* 902

CHAP. CLIII. *Examen de la reponſe de Mr. Jaquelot à la comparaiſon priſe d'une mere qui ne laiſſeroit point aller ſes filles où elle ſau-*

ſauroit qu'elles perdroient leur honneur. Reflexion ſur les deux volontez attribuées à Dieu. Si Dieu n'aime rien que lui. 919

CHAP. CLIV. *Conſideration plus ample ſur les deux volontez atribuées à Dieu.* 938

CHAP. CLV. *Examen des penſées de Mr. Jaquelot ſur le mal phyſique.* 956

CHAP. CLVI. *Examen de ce que Mr. Jaquelot a dit nommement ſur les peines éternelles des damnez.* 975

CHAP. CLVII. *Examen d'une reponſe indirecte de Mr. Jaquelot concernant le mal phyſique.* 987

CHAP. CLVIII. *Concluſion du ſecond chef (c'eſt celui de l'origine du mal) de la diſpute de Mr. Jaquelot & de Mr. Bayle. A quoi on la doit fixer ou reduire.* 992

CHAP. CLIX. *Paſſage de Mr. Saurin qui confirme ce qu'on vient de remarquer. Note ſur la diſtinction ordinaire entre* être au deſſus de la raiſon & être contre la raiſon. 997

CHAP. CLX. *Examen des reponſes de Mr. Jaquelot à ce qui concerne les conſequences que les Pyrrhoniens pourroient tirer des veritez revelées.* 1003

CHAP. CLXI. *Que la compaſſion de Mr. Jaquelot pour ceux qui croient les myſteres de l'Evangile en captivant leur eſprit ſous l'autorité de Dieu, eſt tout-à-fait injurieuſe aux plus illuſtres Docteurs de la Chretienté.* 1013

CHAP.

TABLE

CHAP. CLXII. *Ce que les Journaliſtes des Savans ont dit du livre de Mr. King ſur l'Origine du mal.* 1029

CHAP. CLXIII. *Exemples tirez du Proteſtantiſme qui montrent que la vraie foi ne ſe fonde pas ſur l'accord qu'on voit entre les myſteres de l'Evangile & nôtre raiſon. Divers paſſages de Luther.* 1052

CHAP. CLXIV. *Continuation du même ſujet. Paſſages de Melanchthon, de Calvin, &c.* 1059

CHAP. CLXV. *Diſcuſſion d'un paſſage de Mr. Diroys, par laquelle ſe confirme ce qui a été obſervé contre Mr. Jaquelot à l'égard d'une conſequence qu'il a tirée de l'objection du mal phyſique.* 1057

CHAP. CLXVI. *Examen de ce que Mr. Regis a dit que les facultez de l'homme ne peuvent être plus excellentes qu'elles le ſont.* 1072

CHAP. CLXVII. *Suplement à ce qui a été dit ci-deſſus du decret de permiſſion touchant le peché. Si la doctrine de Mr. Jaquelot ſur ce point là, ſe peut accorder avec ce qu'il dit du franc arbitre.* 1083

CHAP. CLXVIII. *Autre maniere de montrer les contradictions où Mr. Jaquelot s'eſt precipité par ſon dogme ſur la permiſſion du mal. Examen de quelques penſées de Mr. de Vallone.* 1098

CHAP. CLXIX. *Des embarras où ſe trou-*

va

va un Jesuite au sujet de la retorsion de ses argumens fondée sur la permission du peché. Examen d'un passage de Schlusselburgius. 1115

CHAP. CLXX. Consideration sur ce que les Predestinateurs ont parlé plus doucement au 17. siecle qu'au 16. & sur le fatum astrologique. 1127

CHAP. CLXXI. Pourquoi l'accusation intentée aux Reformez de faire Dieu auteur du peché ne tesse point. Retorsions de cette objection. 1135

CHAP. CLXXII. Si l'on peut resoudre par les principes d'Origene les objections des Manichéens. 1147

CHAP. CLXXIII. Continuation du même sujet. Refutation des repliques faites par Mr. le Clerc sous le personnage d'un Origeniste. 1157

CHAP. CLXXIV. Refutation des disparitez alleguées par Mr. le Clerc sur la comparaison d'une mere. 1178

CHAP. CLXXV. Examen de l'avantage que Mr. le Clerc a voulu tirer de ce qu'un Manichéen est coupable d'erreurs monstrueuses. Conclusion de cette dispute. 1186

CHAP. CLXXVI. Reflexion sur quelques extraits d'un Sermon de Mr. Tillot son touchant les peines de l'enfer. 1190

CHAP. CLXXVII. Ce qui s'est passé entre Mr. Jurieu & Mr. Nicolle au sujet de la cruauté

cruauté des hypotheſes, ou au ſujet des ſyſtêmes qui damnent une infinité de gens. 1197

CHAP. CLXXVIII. *Reflexions ſur ce que Mr. Jurieu a repliqué à Mr. Nicolle au ſujet de la diſpute raportée dans le Chapitre precedent.* 1213

CHAP. CLXXIX. *Si Mr. Cudworth attribuant à des natures deſtituées de conoiſſance la faculté d'organiſer un fœtus, énerve l'une des raiſons que l'on emploie contre l'Atheïſme.* 1235

CHAP. CLXXX. *Continuation du même ſujet.* 1237

CHAP. CLXXXI. *Examen des nouvelles obſervations de Mr. le Clerc touchant les natures plaſtiques de Mr. Cudworth.* 1263

CHAP. CLXXXII. *Reflexion ſur la diference qu'il faut mettre entre conteſter un dogme, & conteſter quelques raiſons alleguées pour le prouver, & ſur le peu d'attention de ceux qui ont diſputé de l'origine des formes. Deux mots ſur le ſyſtême des cauſes occaſionnelles.* 1286

CHAP. CLXXXIII. *Eclairciſſement de ce qui a été dit ci-deſſus que les adouciſſemens des Theologiens Reformez du 17. ſiecle au ſujet de la predeſtination ne conſiſtent qu'en paroles, & ne changent point réellement l'hypotheſe de Calvin.* 1297

CHAP. CLXXXIV. *Decouverte de quelques Auteurs anonymes ou pſeudonymes.* 1308

TABLE

des Matieres principales contenuës dans ce II. & III. Tome : quelques-unes ne ſe trouvent qu'à la marge.

A.

ABbadie *cité.* 1052. 1113.
Abeilles, *ce que Virgile dit de leurs combats.* 239.
Abſtractions *de Logique ne changent point la realité des objets.* 1082.
Accidens, *s'ils ſont diſtincts de la ſubſtance.* 773. *Seroient créez en ce cas-là.* 779.
Accords (*le Sieur des*) *cité.* 70.
Adam, *s'il eut pu ſe fâcher d'avoir été detourné d'un mauvais choix.* 129. & ſuiv. 138. *Sa liberté fut limitée par les loix de Dieu* 215. *S'il oublia la menace de Dieu.* 217. *S'il s'informa des raiſons d'Eve.* 218. *S'il devoit ſouhaiter le franc arbitre.* 227. & ſuiv.
Ajax, *ſon impieté.* 234.
Alberti (*Leandre*) *cité.* 76.
Alexandre le Grand, *ſon ambition.* 239. *Dieu l'eut changée aiſément* ib. *Voiez auſſi* 266.
Allemans, *ce qu'ils diſoient des Dieux.* 334. *Leur ancienne Religion.* 435.
Allix *cité.* 575.
Alvarez (*Didacus*) *cité.* 1020. 1022.
Amadis, *vers qui concernent cet Ouvrage.* 70.
Ambition *des guerriers condamnée, excuſée.* 79. & ſuiv.
Ame, *ſon immortalité & ce que Pline en a dit.* 461. *Diſputes ſur ſon origine.* 1292.
Americains, *leur credulité.* 333.
Ameſius *cité.* 730.
Amitié, *quels ſont ſes effets.* 1180.
Amour. *Livres d'amour ſont dangereux.* 70. & ſuiv.

Anaxagoras. 1276.
Anéantissement, *s'il est pire que la vie malheureuse.* 186. & suiv. *Et qu'une soufrance éternelle.* 985. 986.
Annat (*le Pere*) *cité.* 804. 805.
Anonymes. 1309. & suiv.
Anthropophages. 189.
Antiquité, *combien les peuples s'en piquoient.* 321.
Apollon *ne devoit pas tenir sa promesse à Phaëton.* 230.
Aragon (*Beatrix d'*) *femme de Matthias Corvin.* 273.
Aragon (*Sancia d'*) *bru d'Alexandre VI.* 274.
Arbitre. *Le franc arbitre est le seul moien qu'on puisse employer pour resoudre les objections du peché.* 816. *Son excellence selon Mr. Jaquelot.* 827. & suiv. 861. & suiv. *S'il se trouve dans les Saints du Paradis.* 829. & suiv. *Ne peut servir à resoudre les difficultez du peché.* 840. & suiv. *Le libre arbitre ne consiste pas dans l'aprobation d'une raison.* 841. *Compatible avec la perseverance dans le bien.* 842. & suiv. *Objection contre le franc arbitre.* 914. 948. *Quelle est la preuve la plus ordinaire du franc arbitre.* 1094. *Voiez* Liberté.
Arcades, *leur antiquité pretendue.* 323. *Leur stupidité.* 331.
Archée, *ce que c'est.* 1294.
Argentré, *son histoire de Bretagne citée.* 608.
Aristote *censuré.* 149. *Cité.* 820. 824. 845. 911.
Arminiens Anglois. 686.
Arminiens, *rejettent la manducation du corps de* Jesus-Christ. 650. *Ce que leur dit Amesius.* 729. *Ils reconoissent des graces congruës.* 843. *Leurs écrits synodaux citez.* 876. 910.

Arnauld,

Arnauld, *Docteur de Sorbonne cité.* 199. 746. *Ce qu'il dit des motifs de Dieu.* 232. *Ce qu'il dit des Juifs.* 348. *Ses reflexions contre Mallebranche citées.* 893. & ſuiv. 896. & ſuiv. 1018. 1026. *Suprime une objection par reſpect pour Dieu.* 915. *Explique S. Auguſtin ſur l'impenetrabilité des decrets de Dieu.* 994.
Arnobe *cité.* 426.
Arriaga *cité.* 775.
Art de penſer *cité.* 287. 293. & ſuiv.
Artagnan (*Memoires d'*) *citez.* 29. 30. 56. 58.
Aſtres, *ſi leurs influences nuiroient à la liberté.* 1133.
Athées, *leurs ſuperſtitions.* 302. *Groſſiereté des peuples athées.* 304. *Fautes de Mr. Jaquelot en ce qu'il ſupoſe que Mr. Bayle a dit des Athées.* 689. & ſuiv.
Atheïſme. *Conſiderations ſur le paſſage de l'Atheïſme au Deïſme.* 318. & ſuiv. 338. *Du paſſage du Deïſme à l'Atheïſme.* 341. *S'il rend l'homme plus difficile à convertir que l'idolatrie.* 456. *Son point de ſeparation du Deïſme.* 469.
Athenien. *Fiction d'un dialogue d'un Athenien.* 311.
Averroës. 645. 1296.
Auguſte, *on feint que cet Empereur convoqua un Concile.* 423. & ſuiv.
Auguſtin (*Saint*) 939. 941. *En quel ſens il a cru que les jugemens de Dieu ſont impenetrables.* 994. *Avoue qu'on ne peut rendre raiſon des myſteres.* 1018. 1019. 1049.
Auguſtiniens, *ce qu'ils enſeignent.* 1188.
Aulugelle *cité.* 475.
Auſtriche, *ſi ſes Princes ont favoriſé les Proteſtans.*

tans. 552. & ſuiv. *Empereurs de cette Maiſon preſque Lutheriens.* 560. & ſuiv. *Si les Princes de cette Maiſon ont le don des miracles.* 580.

Auteurs, *s'ils aiment mieux ce qui ne leur coûte guere.* 126.

B.

BAillet, *ce qu'il dit du Paſtor Fido.* 68.
Baricave *cité.* 811.
Barnes, *ſon livre contre les équivoques cité.* 350.
Barrault, *Archevêque d'Arles, cité.* 1008.
Baſſon (*Sebaſtien*) *cité.* 779.
Baviere (*Jaqueline de*) *ſon hiſtoire.* 1. & ſuiv. *Vraie raiſon de ce qu'elle accuſoit d'impuiſſance ſon mari.* 12. 13.
Beauvau (*le Marquis de*) *ſes memoires citez.* 62. 65. *Critiquez.* 64.
Becanus *cité.* 208. 939.
Bekker, *pourquoi depoſé du miniſtere.* 658.
Bellarmin *cité.* 221.
Bellegarde (*l'Abbé de*) *cité.* 67.
Bellei (*Belin Evêque de*) *cité.* 643. 669.
Bergame. *Erreur du Continuateur de la Chronique de Jaques Philippe de Bergame.* 19. & ſuiv.
Bernard, *Auteur des Nouvelles de la Republique des Lettres aprouve un principe de Mr. King.* 78. *Examen de ſes remarques.* 280. & ſuiv. *Cité.* 493.
Bêtes, *conſideration de leur état.* 108. *Ce que Mr. Jaquelot en dit.* 789. *Conſideration ſur leurs miſeres.* 968. *Comment nous nous en ſervons.* 1258. *Si elles ont une idée d'orâre.* 1264. *Conſideration ſur les ſervices que nous en tirons.* 1278.

1278. & suiv. *D'où vient la regularité de leurs actions.* 1281. 1285.

Beze *cité.* 479 500. 503. 504. 934. *Critiqué.* 501. 504. *Ce qu'il dit dans la conference de Montbeliard.* 904. & suiv. 1043. *Supralapsaire.* 908.

Bienfaicteur, *ses caracteres.* 103. 817. 819. *Peut augmenter ses graces.* 836.

Bizardiere *critiqué.* 275.

Bonté. *On ôte par bonté certains presens.* 137. *Attribut contenu dans toutes les especes de bonté.* 139. *Quelle doit être la diference entre une bonté infinie & une bonté finie.* 140. *Eloge de la bonté par Ciceron.* 959. *Si elle peut être bornée dans ses effets quoi qu'infinie.* 1159. & suiv. *Quelle est son essence.* 1161.

Borgia (*Cesar*) *Duc de Valentinois.* 545. 550. *Son Historien cité.* 272.

Borgia (*Lucrece*) *fille du Pape Alexandre VI.* 541.

Borsel, *ou* Borselle (*François*) 10. 15.

Botero *critiqué.* 485.

Bourgogne (*Philippe le Bon, Duc de*) *ses guerres avec Jaqueline de Baviere.* 5. & suiv.

Bourgogne (*le Duc de*) *cité.* 687.

Bourreaux, *on ne veut pas qu'ils fassent trop souffrir.* 1224.

Boxhornius *cité.* 5. 11.

Bradwardin *cité.* 946. 1048.

Brantome *cité.* 56. 267.

Brerewood *cité.* 344.

Bretagne (*Anne de*) *ce qu'elle dit étant veuve.* 267. *Son mariage avec Maximilien d'Autriche & avec Charles VIII.* 603. & suiv. *L'origine de la fable de son enlevement.* 620. & suiv.

Brodeau *cité*. 92.
Bucephale, *comment dompté*. 241.
Buridan (*l'âne de*) 732.

C.

CAjetan *cité*. 1020. *Voiez auſſi* 1023.
Caligula, *ſa cruauté*. 188.
Calixte (*le Docteur*) *cité*. 574. 577. 578.
Calprenede. 1155. 1173.
Calvin, *quel étoit ſon nom François*. 506. *Ce qu'il dit du peché d'Adam*. 849. *Ses avens ſur la predeſtination, &c*. 1040. & ſuiv.
Calviniſtes *ne croient pas avoir la liberté d'indiference, & croient pourtant pecher*. 744.
Cambrai (*l'Archevêque de*) *cité*. 809.
Cameron *cité*. 221.
Campana (*Ceſar*) *cité*. 4. 13. 17. 268.
Candale (*Anne de*) *Reine de Hongrie*. 273.
Canicule, *opinion ſur ſa vertu*. 400.
Capucins, *leur fondateur n'a pas été Martyr Proteſtant*. 477. & ſuiv.
Caramuel *cité*. 447. 451. 1009.
Carion, *ſa Chronique*. 594. 599.
Carneade, *faute touchant ſon ambaſſade*. 472.
Caſman *cité*. 1088.
Cauſe *efficiente doit connoître ce qu'elle fait*. 768. *Cauſe morale*. 823. *Les cauſes libres ne le ſont point par raport au tems & à l'acte preſent*. 799. 824. 854. *S'il eſt facile de diſcerner ce qui eſt cauſe d'une action*. 1137.
Celſe *cité*. 1118.
Cenſorin *cité*. 324.
Cevennes, *fauſſes nouvelles ſur les derniers troubles de ce païs-là*. 490. & ſuiv.

Charles-Quint, *ſes deſſeins.* 559. *S'il eſt mort Lutherien.* 568. & ſuiv.
Charles VIII, *n'enleva point Anne de Bretagne.* 608. *Renvoia ſa premiere femme.* 610. 611.
Chemnice. 652.
Chine. *Opinion impie de quelques Chinois.* 471.
Chinois, *ce qu'ils diſent de leur antiquité.* 323. *Ce qu'ils pratiquent envers leurs enfans.* 379.
Chriſtianiſme *melé dans les afaires du monde.* 519.
Chryſoſtome (*Saint*) 973.
Chypre (*le bâtard de*) *ſerment qu'il fit au Soudan.* 628.
Ciceron, *ce qu'il a dit de Milon.* 123. *Son livre de natura Deorum.* 424. *Aplication d'un de ſes paſſages.* 520. *Reconoiſſoit mieux la fauſſeté que la verité.* 725. *Cité.* 748. 800. *Ce qu'il a dit d'une doctrine des Stoiciens.* 933. *Ce qu'il dit à Ceſar.* 959. *Cité touchant la nature.* 1240.
Citations, *la fauſſeté de quelques-unes ne diſpenſe pas de l'examen des autres.* 594.
Citer. *Pourquoi l'on a tant cité dans ce livre.* 731.
Claude, *ſa diſpute avec le Port-Roial.* 336.
Claudien, *comment il flate Honorius.* 123.
Clergé, *ſi ſa corruption eſt plus grande que celle des Laïques.* 587.
Cocquelin *critiqué.* 516.
Collenuccio (*Pandolphe*) 544. & ſuiv.
Colonna (*le Connetable*) *Voiez* Mancini (*Marie*).
Comparaiſon *tirée des ſoldats & du General.* 1100. *D'un Secretaire.* 1102. *Des dogues.* 1118. *D'un Capitaine de vaiſſeau.* 1123. *D'un Medecin.* 1125. *D'un Monarque qui puniroit après avoir toleré.* 1145. *Des Tu-*

Tuteurs. 1170. *D'un Prince qui choisit un favori.* 1172. *D'une mere.* 919. & suiv. 1178. & suiv.

Comparaisons *entre Dieu & les creatures.* 937.

Concile. *Fiction d'un Concile convoqué par Auguste.* 423. & suiv.

Condition, *personne n'est content de la sienne.* 175.

Confession de foi des Eglises Reformées *citée.* 359. 644. 1139.

Congruës. *Graces congruës.* 842.

Consentement general, *l'argument fondé là-dessus est inutile s'il a besoin de la revelation.* 361. & suiv. *Nouvelles conditions qu'on y met.* 317. 403. 453.

Conservation *est une creation continuée.* 769. & suiv. *La creature ne peut concourir à sa conservation.* 775.

Constance (*le Concile de*) 582. *Attira beaucoup de gens dans la ville.* 590.

Contingens. *Si les futurs contingens peuvent être l'objet de la prescience divine.* 682. 794. & suiv. *Ciceron le nie.* 800.

Contradiction, *maniere d'y reduire son adversaire.* 846.

Controverses *ne finissent point.* 1136.

Copernic. 283. 288.

Cotin *cité.* 74.

Courcelle *cité.* 908.

Coûtumes *étranges de quelques peuples.* 297. 383. & suiv.

Creature *est essentiellement destructible.* 1065. *Tout ce qu'elle reçoit est fini necessairement.* ibid.

Cromwel, *ce qu'il fit pour les Vaudois.* 495. & suiv.

Cruauté. *Dispute de Mr. Nicolle & de Mr. Ju-*

Jurieu ſur la cruauté d'une hypotheſe. 1197. & ſuiv.

Cudworth, *ſon éloge.* 1235. *Sa ſuppoſition des natures plaſtiques combatuë.* ibid. & ſuiv. *Soutenuë par Mr. le Clerc.* 1244. & ſuiv. *Ce que les Stratoniciens lui euſſent repondu.* 1273. & ſuiv. *Comment il pourroit éviter la retorſion.* 1291.

Cuſa (*le Cardinal de*) *ſes predictions.* 517. & ſuiv. *S'il a douté de l'infaillibilité de l'Egliſe.* 528. & ſuiv. *Abregé de ſa vie.* 536.

D.

DAillé *cité.* 573. 1288.

Dame, *abus de ce titre.* 419.

Damnez, *s'ils aiment mieux leur état que d'être aneantis.* 182. & ſuiv.

Dante *cité.* 72.

Dates. *Variations ſur les dates.* 483. 616.

Defiance, *on en ſuprime quelquefois les ſignes.* 136.

Deluge. *Si avant le Deluge il y eut des idolatres.* 409.

Demoſthene, *ſa vanité.* 83.

Derodon *cité.* 1307.

Deſcartes, *ce qu'il a dit de la liberté.* 765. 803. *Il reſout mal une queſtion ſur le franc arbitre.* 944. *Sa reflexion ſolide ſur la preſcience de Dieu.* 946. *Refuté ſur la penſée que l'homme a plus de biens que de maux.* 991.

Deſpeuce (*Claude*) *cité.* 1022.

Deſpreaux *cité.* 125. 196.

Devotion, *à quoi eſt propre & mal propre.* 36. *Sophiſme de Mr. Erard ſur la devotion.* 38.

& ſuiv. *Notion deſavantageuſe de ce mot.* 49.
Diable, *remarque ſur ſa conduite.* 698. 699. *En quel ſens eſt libre.* 831.
Dictionaire de Moreri *cité.* 420. *Critiqué.* 502.
Didon *diſamée injuſtement.* 368.
Dieu, *s'il a créé le monde pour ſa gloire.* 77. & ſuiv. 232. 882. *Son motif dans la creation.* 85. *Ceux qui ſe perſuadent qu'il eſt l'auteur ou le directeur de leurs actions, s'en eſtiment plus heureux.* 117. & ſuiv. *Les Païens lui attribuoient d'inſpirer des penſées à l'homme.* 121. & ſuiv. *Comparaiſon entre ſa bonté & celle des hommes.* 141. *A été libre par raport aux loix de l'union de l'ame & du corps.* 154. *Voiez auſſi* 162. 164. & ſuiv. *Ses premieres & ſecondes élections.* 165. 205. *Peut imprimer aux corps toute ſorte de figures & de mouvemens, & aux eſprits toute ſorte de penſées.* 170. *S'il a produit tout ce qu'il pouvoit.* 200. *Si ſa liberté d'indifference eſt ſans bornes.* 202. & ſuiv. *S'il eſt l'auteur libre de la moralité & de la verité de toutes choſes.* 203. *On a dit qu'il pouvoit pecher.* 209. *Combien il lui eſt facile de changer le cœur humain.* 239. *Argument de ſon exiſtence fondé ſur le conſentement general ſoûtenu par Mr. Bernard.* 277. & ſuiv. *Ce qu'il ſupoſe.* 284. *Si la ſtupidité des peuples qui croient ſon exiſtence, fortifie la preuve de cette exiſtence.* 305. & ſuiv. *Qu'on ne peut pas dire que ceux qui croient pluſieurs Dieux croient un Dieu.* 406. 437. *La pluralité des Dieux renverſe l'unité de Dieu.* 410. & ſuiv. *Si les Païens ont reconu un Dieu ſuprême.* 414. & ſuiv. *Les Chretiens n'en ont pas tous la même idée.* 440. *Remarque de Mr. Bernard là-*

là-dessus. 441. *Si l'unité de Dieu a été connuë aux Philosophes païens.* 442. & suiv. *Composition en Dieu admise par quelques Chretiens.* ibid. *Si par le franc arbitre on élude l'objection que Dieu est l'auteur du peché.* 849. & suiv. *Du consentement tacite donné à son existence.* 453. *La bonté son principal caractere.* 855. 957. & suiv. *N'a d'autre but que sa gloire.* 860. & suiv. *Trouve plus de gloire dans un monde corrompu.* 863. 874 *N'est soumis à aucune loi.* 875. 878. *Difficulté sur cela.* 882. & suiv. *S'il a fait le monde par bonté.* 882. 937. *Compare sa bonté à celle des peres.* 884. *S'il a fait les choses sans la liberté d'indiferente.* 892. & suiv. 899. 914. *On tache sur tout de menager sa bonté.* 895. *S'il n'aime rien que lui-même.* 933. & suiv. *Sa bonté comment se doit entendre.* 935. *Deux volontez qu'on lui attribuë.* 938. & suiv. *Sa volonté de Legislateur presupposée.* 949. *Sa bonté infinie n'exclut point l'inegalité de ses dons.* 988. *On ne doit point dire avec les Païens qu'il se jouë de l'homme.* 1055. *Consequences de la doctrine qui lui ôte la liberté d'indiference.* 1069. & suiv. 1072. *On accuse les Calvinistes de le faire auteur du peché.* 1135. & suiv. *Manifestation de sa haine pour le peché.* 1143. *Il est incommode en philosophie de recourir à la toute-puissance de Dieu.* 1249. *Reflexions sur ce qu'on apelle borner la puissance de Dieu.* 1252. & suiv.

Dieux *qui se plaignoient de leur immortalité.* 191. *Ce que Ciceron remarque de leur origine.* 328. *Servis sans images.* 366. *Nombre des grans Dieux de Rome.* 417. 423.

Dilemme d'Epicure. 1176.

Direction. *Remarques ſur les cauſes directrices.* 1095. & ſuiv. 1114. 1281.
Diroys, *Docteur de Sorbonne, refuté.* 1057. & ſuiv.
Diſpute, *ſes inconveniens.* 675. 729. *Si c'eſt une marque de victoire que de ne vouloir jamais s'y taire.* 955. *Diſputes plus fortes à l'offenſive qu'à la defenſive.* 782.
Diſputeurs *comparez aux Corſaires.* 1308.
Diſtinction, *ſes uſages.* 947.
Diviſibilité *de la matiere à l'infini.* 687. 701.
Dordrecht. *Service rendu au Synode de Dordrecht.* 678.
Dorſcheus, *ſon livre contre Triglandius cité.* 851. 852.
Douleur, *ſi elle eſt neceſſaire.* 100. & ſuiv. *Combien l'homme y eſt ſenſible.* 1177.
Dracon, *ſes loix abolies comme trop cruelles.* 1225.
Dreſſerus (*Matthieu*) *cité* 593.
Durée *d'un dogme de quel poids.* 317. & ſuiv. *Ce qu'elle prouve.* 342. & ſuiv. *Durée d'une opinion.* 403. & ſuiv.
Du-Mas (*l'Abbé*) *cité.* 595. 805.

E.

Eau, *ſi l'unité lui convient.* 444.
Eclipſes, *les Chretiens les craignent.* 400.
Edition. *Remarque ſur les retranchemens que l'on fait dans une 2. édition.* 700.
Egliſe, *ſi l'antiquité & l'étenduë ſont ſes vraies marques.* 353. & ſuiv. *S'il y a une veritable charité hors de l'Egliſe.* 1204. 1212. *Voiez auſſi* 1215. *l'Egliſe Romaine met de la difference*

rence entre ſes deciſions & leurs raiſons. 1288.
Egyptiens, *fables ſur leur antiquité.* 321.
Electifs, *les veuves des Rois électifs ſe marient quelquefois aux ſucceſſeurs de leurs maris.* 271.
Emile (*Paul*) *cité & critiqué.* 631.
Enfans, *leur devoir d'honorer leurs peres.* 372. & ſuiv.
Enfer. *Ce que Mr. King a dit des peines de l'enfer.* 180. & ſuiv. *Voiez* Damnez. *Les peines éternelles de l'enfer étonnent nôtre raiſon.* 975. *Comment Mr. Jaquelot a raiſonné ſur cela.* ibid. & ſuiv. *Ce que les Philoſophes paiens diroient de ces peines.* 979. *Ce que les Paiens en diſoient.* 1210. 1221.
Entretiens ſur la Theologie *citez.* 796. 963.
Envie, *quel tourment c'eſt* 976.
Epicure, *ſon objection à l'égard du mal.* 198. *Reproche que Lactance lui fait.* 386. *En quel ſens il ôtoit la Divinité* 450. *Voiez* Dilemme.
Epreuve. *Ce que Mr. Jaquelot a dit de l'état d'épreuve.* 835.
Equivoques. *Voiez* Barnes.
Erard, *ſes plaidoiez contre Madame Mazarin citez.* 34. *Son ſophiſme.* 38. & ſuiv.
Erreur, *ſi elle eſt inſeparable des êtres créez.* 109. & ſuiv.
Eſprits vifs, *à quoi ſujets.* 696.
Eve, *objection qui la concerne.* 1088. *Voiez auſſi* 1106.
Euſebe *cité.* 458.
Exceptions, *ſi l'on a une regle pour les fixer.* 401.

F.

FAcultez. *Le jugement que nous faiſons de nos facultez, eſt quelquefois faux.* 739. 761. & ſuiv. *Facultez des creatures.* 790.
Fait. *Ce que demandent les preuves de fait.* 318.
Fatum aſtrologique. 1132. & ſuiv.
Favin, *ſon hiſtoire de Navarre citée.* 247. 269. 551.
Fautes, *dont l'Auteur & le Lecteur ne s'aperçoivent pas.* 463.
Fechtius *cité.* 181.
Femmes, *éloge de leur eſprit.* 127.
Ferdinand le Catholique *épouſa Germaine de Foix.* 242. *Ses maîtreſſes.* 243. *Comment ruina ſa ſanté.* 244. *Son teſtament.* 252. *Son bonheur & ſon malheur.* 253. & ſuiv.
Fiancé, *libertez qu'il prend.* 612.
Fille, *ſi les parens doivent revelar ſes defauts à celui qui la recherche en mariage.* 40. *Païs où on tient de court les filles.* 928.
Fin. *Diference entre la fin de l'ouvrage & la fin de l'ouvrier.* 1266.
Flud (*Robert*) *cité.* 1106.
Foix (*Germaine de*) *Reine d'Aragon.* 241. & ſuiv. *Bruvage qu'elle donna à ſon mari.* 245. *Sa vertu.* 248. *Sa gaieté.* 250. *Ce qu'elle fit après la mort de ſon mari.* 255. & ſuiv. *Se meſallia.* 260. & ſuiv.
Forge (*Louïs de la*) *cité.* 765.
Formoſa, *deſcription de cette Ile citée.* 982.
Fortune, *en conſideroit celle d'un homme de guerre.* 124.
Fracaſtor *cité.* 350.

François I. *pretendu ſerment fait par lui à Soliman.* 625. & ſuiv.
Fra-Paolo *cité.* 567. 1128.
Futurs contingens, *voiez* Contingens.

G.

GAlardi *cité & critiqué.* 473. & ſuiv.
Gaſſendi *cité.* 386.
Gataker *ſur Marc Aurele, cité.* 985.
Gaulois, *quelle étoit leur principale Divinité.* 418.
Gazette de Paris *refutée.* 498. *Gazettes de Hollande.* 490.
Generation humaine, *ſes inconveniens.* 1078. 1079.
Gerhard *cité.* 563. 572. 574.
Germaine de Foix. *Voiez* Foix.
Gibieuf, *ſon livre de la liberté.* 804.
Gilles (*Pierre*) *cité.* 479.
Gloceſter (*le Duc de*) *ſon mariage avec Jaqueline de Baviere.* 4. *Avec une concubine.* 8. *Tems de ſa mort.* 17.
Gloire, *ce que c'eſt.* 84. 85.
Gobellin, *hiſtorien, cité.* 3. 5. *Cenſuré.* 18. 75.
Gollut *cité.* 8. 9. 17.
Gonſalve, *ou le grand Capitaine.* 261. 265. *Sa mauvaiſe foi.* 551.
Gouts, *leur diverſité.* 151. & ſuiv.
Graces *efficaces ou ſuffiſantes.* 145. 164.
Grandeur. *Veritable grandeur d'un Prince.* 963.
Grecs *n'ont fait nul uſage de leur eſprit dans les matieres de religion.* 309. 315. *Tems où ils ont été barbares.* 331.

Grotius *n'a pas épargné Jaqueline de Baviere.* 16. *Diſtingue ce qui eſt permis d'avec ce qui eſt honnête.* 367. *Cité.* 331. 432.
Guerres *viennent ſouvent d'un petit ſujet.* 967.
Guicciardin *cité.* 541. 614.

H.

HAdrien, *Empereur, ſa condition malheureuſe.* 182.
Haï (*Jean*) *Jeſuite, ce qu'il objecte à Calvin.* 1043. *Sa diſpute ſur le peché.* 1115. & ſuiv.
Hall (*Joſeph*) *cité.* 1053.
Heereboord *cité.* 1055.
Heiſs *critiqué.* 17.
Henri IV. *mariage clandeſtin de ſa mere.* 270.
Henri VIII. *Roi d'Angleterre, eut deux ſœurs qui ſe meſallierent.* 25.
Heretiques, *ſi la bonne foi les diſculpe.* 1205.
Hermogene, *objection qu'on lui fit.* 1142.
Herodote, *ce qu'il a dit de la coûtume.* 384.
Heros *ſe ſont plaints de l'injuſtice de leurs ſiecles.* 81. *Heros de Roman dont on critiqueroit la ſageſſe.* 884. & ſuiv. *La bonté.* 1155.
Heureux, *ſi l'on peut dire que l'homme l'eſt.* 272. & ſuiv.
Heuterus (*Pontus*) *cité.* 12. 14. *Critiqué.* 15.
Himmelius, *ſon* Calvino-Papiſmus *cité.* 1317.
Hiſtoriens *doivent s'appuier ſur des faits.* 624.
Hollande, *ce que les Etats de Hollande ont ordonné aux Theologiens.* 660.
Homme. *La haine que les hommes ſe portent les uns aux autres.* 86. *Paroit dans leurs feux de joie.* ib. *Si la terre n'a été faite que pour eux.* 98. *Trois manieres de les conſerver.* 106. *Ses attributs eſſentiels & accidentels.* 291.

291. *Sujet à beaucoup de miſeres.* 964. 969. 973. *Contribuë plus que les autres creatures à ſes malheurs.* 966. & ſuiv. *Le corps de l'homme comment critiqué.* 973. *Combien il ſeroit facile à Dieu de le rendre heureux.* 990. 991. *Homme le joüet des Dieux ſelon les Paiens.* 1055. *S'il a pu être plus parfait qu'il n'eſt.* 1072. & ſuiv. *Si ce que nous appellons ſes imperfections, eſt neceſſaire à la perfection de l'Univers.* 1077.

Horace *cité.* 216. 990. 992. *Ce qu'il a dit des premiers Philoſophes.* 330.

Hoſius (*le Cardinal*) 574. 576. 580.

Hoſpinien *critiqué.* 478.

Houlieres (*Madame des*) *citée.* 50.

Hulſeman *cité.* 878. 1047.

I.

JAnſeniſtes, *leur conformité avec les Calviniſtes.* 1308.

Janſenius. 805.

Japon, *coutume barbare des meres.* 381.

Japonois *converti à l'Egliſe Anglicane & pourquoi.* 982.

Jaquelot, *ſon livre de la Conformité de la Foi avec la Raiſon.* 625. & ſuiv. *Ses omiſſions.* 642. 688. 699. & ſuiv. *Ses illuſions.* 679. *Contradiction qu'il impute fauſſement à M. Bayle.* 738. *En quoi d'accord avec Mr. Bayle.* 812. *Il s'eſt retiré derriere le retranchement des Supralapſaires* 855. & ſuiv. *Inſiſte moins ſur la bonté & la ſainteté que ſur la gloire de Dieu* ibid. *Il a ſuprimé certaines choſes.* 870 920. 922. *Expoſé aux mêmes traits que le P. Mallebranche* 902. & ſuiv. *Avantage qu'il a.* 915.

915. *Adopte enfin ce qu'il combat.* 917. *S'il peut recourir aux manieres ineffables.* 940. *Deux endroits de ſon Ouvrage qui ont ſurpris* 964. 465. *Sa diſpute avec Mr. Bayle peu réelle.* 993. 997. *Sa compaſſion pour ceux qui croient ce qu'ils ne comprenent pas.* 1014. *Egard qu'il a du avoir pour l'impanation.* 1315.

Icare, *ſa temerité.* 229.

Idées. *L'homme a de fauſſes idées de ſes proprietez naturelles.* 739. 761. *Si nôtre ame en eſt la cauſe.* 767.

Idolatres, *ſi leur ſufrage a plus de poids que celui des peuples athées.* 308.

Idolatrie *eſt conforme au goût des peuples.* 365. *Si elle a regné avant le Deluge.* 409. *S'inſinuë facilement.* 457. *Son antiquité.* 458.

Images *ont triomphé parmi les Chretiens dans le culte de Religion.* 366.

Impudicité *eſt condamnable, ſur tout dans une Reine.* 3.

Impuiſſant. *Ce que doit faire une femme dont le mari eſt impuiſſant.* 1. 2. & 7.

Inconveniens, *ſi ceux qu'on croit être dans le monde, n'auroient pu être prevenus que par de plus grans.* 169. & ſuiv.

Indiference. *La liberté d'indiference rejettée par Mr. Jaquelot.* 806. *A certains égards.* 833. *La liberté d'indiference mal entenduë.* 1110.

Induction, *ce que c'eſt.* 293.

Infaillibilité. *Les Catholiques Romains avouënt que celle de leur Egliſe a des bornes.* 530. & ſuiv.

Infini. *Caractere d'une bonté, &c. infinie.* 817.

Inutile, *il n'y a rien de tel dans la nature.* 845.

Si une faculté qui ne ſe reduit jamais en acte, eſt inutile. 846.
Jonville *cité.* 632.
Joſeph (*Pierre de Saint*) *cité.* 776. 797. 853. 1071. 1298.
Jove (*Paul*) *cité.* 25. 244. 265. 551. *Cenſuré.* 547.
Journal des Savans *cité.* 644. 669. 987. *Son éloge.* 1029. *Ce qu'on y dit du livre de Mr. King.* 1030. & ſuiv.
Irreſiſtible, *terme que Mr. Jaquelot ne rejette point.* 984.
Juifs, *enclins à l'idolatrie.* 365. *Quelquefois idolatres.* 420. *Leur Religion mepriſée.* 429.
Junius Brutus contra tyrannos. 811.
Jupiter, *ſa preéminence.* 415. & ſuiv. *Voiez auſſi* 418.
Juricu, *comment il repond à une objection de Mr. Nicolle.* 195. & ſuiv. *Ce qu'il dit du peché original.* 286. *Cité.* 303. 344. *Refuté.* 353. *Mepriſe le conſentement des peres.* 356. *Ce qu'il dit de la contagion de l'erreur.* 370. *Cite l'Evêque de Saint Aſaph.* 507. *Ses explications de l'Apocalypſe.* ibid. & ſuiv. *Mepriſées par Mr. Nicolle.* 511. *Ce qu'il lui repond.* 512. *Il les refute par ſes reflexions ſur un Bref du Pape.* 514. *Comment traité par Mr. Cocquelin.* 516. *Ce qu'il dit de la perſecution de Pologne.* 528. *Critiqué ſur ce qu'il a dit du Concile de Conſtance.* 581. & ſuiv. *Ce qu'il diſoit du principe de Mr. Saurin.* 659. *Paroles de l'Auteur d'un avis qui lui fut donné.* 663. 682. 771. & ſuiv. 796. *S'eſt contredit ſur le ſujet des Athées.* 697. *Compare leurs mœurs avec celles des Sotiniens.* 698 *Conformité de ſes ſentimens avec Mr. Bayle.* 703. & ſuiv. *Voiez auſſi* 720. *Paſſages de ſon jugement ſur les methodes.* 704. & ſuiv.

ſuiv. *Attaqué vainement ſur cela.* 715. & ſuiv. *Son livre contre Mr. Scultet.* 713. *Son aſcendant ſur le peuple.* 716. *Auroit du être remercié par les Synodes.* 720. *Ses retorſions contre les Lutheriens.* 854. *Comment il raiſonne ſur la permiſſion du peché.* 874. 875. *Dit que Dieu n'aime que ſa gloire.* 934. *Dit que Dieu auroit pu facilement prevenir le mal moral.* 991. *Ce qu'il a dit de la permiſſion du peché.* 1122. *Ce qu'il dit de la manifeſtation de la haine de Dieu pour le peché.* 1143. *Examen d'une partie de ſa diſpute avec Mr. Nicolle.* 1197. & ſuiv. *N'a point été attentif à une clauſe d'un paſſage.* 1220. & ſuiv. *Ce qu'il a dit des tolerans des Sociniens.* 1231. *Ce qu'il diroit de leurs Martyrs.* 1232. *Mal entendu par le Pere Serri.* 1301. & ſuiv.

Juſtel, *ce qu'il dit à un Miniſtre.* 1254.
Juſtin Martyr. 1117.
Juvenal *cité.* 162.

K.

KEndal *refute un livre Socinien.* 938.
King, *Son livre de l'Origine du mal.* 76. & ſuiv.
Krantz (*Albert*) *cité.* 607. 618.

L.

LAberius. *ce qu'il dit de la neceſſité.* 156.
Lactance *cité.* 725. *Ce qu'il a dit des Dieux des Paiens.* 327. 329.
Lami (*Dom*) *Benedictin cité.* 773.

Larrei, *ſon Hiſtoire d'Angleterre citée.* 21. 24. 25.
Leger (*Jean*) *cité.* 481. 485. & ſuiv. *Ecrit à Cromwel.* 496. *Critiqué.* 505.
Legiſlateurs *ne peuvent faire des loix utiles à tous les particuliers.* 963. 971.
Leipſic, *ſes Journaliſtes louëz.* 197. *Citez.* 198.
Leonard (*Paul*) *cité.* 1024. 1025.
Leſcalopier *cité.* 937.
Leze-Majeſté, *la peine de ce crime ſur les deſcendans.* 1218.
Liberté. *Nouvelle definition de la liberté.* 116. *Il n'eſt pas neceſſaire au bonheur des hommes qu'ils ſe perſuadent que Dieu les a laiſſez dans leur pleine liberté.* 117. & ſuiv. *On excuſe ceux qui ont agi ſans liberté.* 157. *Si celle de la volonté eſt neceſſitée par les jugemens de l'entendement.* 211. 221. *Ou par la bonté des objets.* 213. *Si elle eſt la ſource du bonheur de l'homme.* 214. & ſuiv. *Limitations que la crainte des loix lui donne.* 216. *Liberté de Mr. King rendroit l'homme indiſciplinable.* 223. *Ce qu'il dit de la liberté d'indiference.* 224. *Les Predicateurs combatent cette liberté.* 237. *Examen de ce que Mr. Jaquelot en dit.* 732. & ſuiv. *Objets qui la determinent.* 737. *Comparée à une balance.* 743. & ſuiv. *Preuve tirée de ce que nous ſentons que nous ſommes libres.* 760. *Combien eſt dificile cette matiere.* 804. *Liberté qui ne conſiſte que dans l'exemption de contrainte, eſt compatible avec le fatum Stoicien.* 950. *On n'a point de liberté d'indiference à l'égard du bien en general.* 133. *Les Saints du Paradis ne l'ont point.* 147. *Examen des inconveniens des quatre manieres d'en prevenir l'abus.* 143. & ſuiv. *C'eſt une per-*

perfection quelquefois de ne l'avoir pas. 155. *Si Dieu ne l'avoit point, la creature ne pourroit l'avoir.* 892. *Voiez* Arbitre & Indifference.
Libertins *ont de l'esprit ordinairement.* 955.
Librement. *Agir librement, une phrase équivoque.* 790.
Lipse *cité.* 1131.
Lisola *cité.* 570.
Liturgie de la Cêne *citée.* 1230.
Lorraine (*le Duc de*) 62. 65. *Epouse la veuve d'un Roi de Pologne.* 275. & suiv.
Lorraine (*le Prince Charles de*) *fait l'amour à une niece du Cardinal Mazarin.* 62. 63.
Loüanges, *leur efficace.* 81. 84.
Louïs XII. *Sa veuve se remarie.* 19. & suiv. 547.
Louïs (*Saint*) *serment qu'on lui propose.* 627. & suiv.
Lucain *cité.* 188. 1154.
Lucrece *cité.* 325. 1251.
Lumiere *de la gloire, ce qu'en a dit Luther.* 1035.
Luther *cité.* 759. *Aprouve la fatalité de toutes choses.* 894. *Ce qu'il a dit de l'incomprehensibilité des jugemens de Dieu.* 1035. & suiv. *Et du desespoir où il pensa être.* 1037. *Comment il a combatu la liberté.* 1112. *N'eût pas voulu de franc arbitre.* 1301.
Lutheriens *ne veulent pas que la raison soit la regle du sens de l'Ecriture.* 650. & suiv.
Lycurgue, *ce qu'il ordonna sur l'éducation des enfans.* 376. 378.

M.

MAchine, *celui qui l'invente, a plus d'eſprit que celui qui l'execute.* 1254. 1264. *A qui l'on doit principalement l'attribuër.* 1270. *D'où vient leur regularité.* 1282.
Macrobe *cité.* 368.
Maffée *cité.* 302.
Maierne, *ſon hiſtoire d'Eſpagne citée.* 243. 245. 248.
Maimbourg *cité.* 619.
Maimonides, *ce qu'il a dit de la liberté.* 797.
Mal *diviſé en 3. eſpeces.* 87. *S'il y a plus de mal que de bien au monde.* 89. *Sources du mal phyſique.* 96. & ſuiv. *Origine du mal moral.* 115. & ſuiv. *Le moral eſt plus grand que le phyſique.* 146. *S'il a été neceſſaire.* 197. & ſuiv. *Reponſe indirecte ſur le mal phyſique refutée.* 987. & ſuiv.
Malateſta. *Un Seigneur de cette Maiſon devient amoureux de ſa belle-ſœur.* 71. *Eſt tué avec elle.* 72. *Parricides dans cette famille.* 75.
Mallebranche (*le Pere*) *ce qu'il repreſente aux peres & aux enfans.* 387. *Cité.* 773. *Critiqué.* 893. & ſuiv. 896. & ſuiv. *Son ſyſtême des loix generales.* 962. *Voiez auſſi* 994.
Mancini (*Marie*) *niece du Cardinal Mazarin.* 31. *Ses Memoires citez.* 32. 52. 53. 57. 61. *Epouſe le Connetable Colonna.* 51. *Qui la trouve fille.* 55. *Eſt aimée du Roi.* 53. 57. *Du Prince Charles de Lorraine.* 62. 65.
Marc Aurele *cité.* 971. 972.
Marck, *Profeſſeur à Leide, cité.* 1086.

Mareſts (*Samuel des*) *cité*. 656. 666.
Mari, *ce qu'il feroit pour empêcher que ſa femme ne ſuccombât aux cajoleries*. 136.
Mariana *cité*. 263.
Mariotte *cité*. 352. 955.
Marſolier *cité*. 611.
Martial *cité*. 14. 154. *Sa deſcription du bonheur*. 990.
Martini *Jeſuïte cité*. 323.
Mas (*l'Abbé du*) *Voiez* Du-Mas.
Mathematiques *incertaines*. 281.
Matthias (*Chriſtien*) *cité*. 562. & ſuiv.
Matthieu (*Pierre*) *cité*. 1219. 1224.
Matiere, *ſi tout ce qui en eſt tiré, eſt ſujet au mal phyſique*. 96. & ſuiv. 112. & ſuiv. *On a dit qu'elle avoit des defauts incorrigibles*. 169. *Ce qu'en diſoient les Paiens*. 1240. *Qualitez increées qu'on lui donneit*. 1276.
Mauduit (*le Pere*) *cité*. 321.
Maximilien I. *grand-pere de Charles-Quint*. 257. 258. *A ſouhaité d'être Pape*. 596. & ſuiv. *Sa pudeur &c*. 599. 600. *Il épouſa par Procureur Anne de Bretagne*. 604. 617. & ſuiv. *Se fâcha de la perdre*. 610. 618. *Son livre rouge brulé*. 614. *Se meſallie*. 621. *On ne fut peint jaloux de ſon agrandiſſement*. 618.
Maximilien II. *Son conſeil à Henri III*. 565.
May (*Louïs du*) *cité*. 580.
Mazarin (*le Cardinal*) *mariage de ſes nieces*. 31. *A qui maria la niece qu'il fit ſon heritiere*. ib. & ſuiv. *Etoit rude envers ſes nieces*. 60. *Traverſe les amours du Roi pour l'une d'elles*. 59.
Mazarin (*le Duc de*) *épouſe une niece du Cardinal*. 32. & ſuiv. *Se brouille avec elle*. 35. *Sa devotion*. ib. & ſuiv.

Mazarin (*la Ducheſſe*) *ſes Memoires citez.* 32. 36. 38. 48. 54. *N'eſt point devote.* 45. & ſuiv. *Tours qu'elle fit dans les Convens.* 47. & ſuiv.
Meaux (*l'Evêque de*) *cité.* 1027. 1072. 1184.
Medecins *qui ofriroient un remede qu'ils ſauroient qu'on refuſeroit.* 825.
Medicis (*Catherine de*) 924.
Meilleraie (*le Marechal de la*) 26. & ſuiv.
Melanchthon *avoüe que les dificultez ſur le peché ſont inexplicables.* 1039.
Mercure galant *cité.* 127. 178. 959. 989.
Merlat *critiqué.* 509.
Mere, ce qu'elle feroit pour ſecourir ſa fille cajolée. 136. *Ce qu'a dit Mr. Jaquelot ſur la comparaiſon d'une mere.* 919. & ſuiv. *Ce qu'en a dit Mr. le Clerc.* 1178. & ſuiv. *Les meres ont ordinairement bonne opinion de leurs filles.* 913.
Meſalliance *d'une femme eſt plus blamée que celle d'un homme.* 24. *Voiez auſſi* 264. *Reines qui ſe ſont meſalliées.* 25. 264. *Si on peut les excuſer.* 266. & ſuiv.
Mezerai (*Hiſtorien*) *cité.* 547. *Critiqué.* 550. *Libre.* 609.
Milan (*Philippe Marie, Duc de*) *fait mourir ſa femme.* 268.
Moïſe, *ſon autorité.* 407.
Molina, *conſideration ſur ſa definition de la liberté.* 1096.
Moliniſme *a fait fortune & a ſes dificultez.* 1023. 1024.
Moliniſtes, *ce qu'ils diſent de la liberté.* 207. 211. *L'impeccabilité de* JESUS-CHRIST *les embarraſſe.* 208.
Momus *critiquoit le corps humain.* 972.
Monarchie univerſelle. 570. 571.

Mon-

Montaigne *cité.* 121. 126. 722.
Morale, *ſon incertitude.* 352.
Moreri *cité.* 420. *Critiqué.* 538. 548. 549.
Mort, *conſideration ſur le peu de gens qui ſe la donnent.* 91. *Comment on a reprimé la fureur de ceux qui ſe la donnoient.* 92. *Regardée comme un bien.* 189. *Voiez auſſi* 192.
Morts, *l'opinion qu'ils ſont ſoulagez par les vivans, fort ancienne.* 355. *Voiez auſſi.* 358.
Mothe le Vayer (*la*) *cité.* 297. 385. 387.
Moulin (*Pierre du*) *ſa plainte.* 812. *Cité contre les Arminiens.* 843.
Moulin (*Pierre du*) *le fils, ce qu'il dit de la predeſtination.* 1050.
Muſæus *cité.* 653.
Myſteres *de l'Evangile, s'il eſt neceſſaire qu'ils s'accordent avec la raiſon.* 640. & ſuiv. *Vrai moien d'en diſputer.* 723. *Si leur accord avec la raiſon eſt d'un grand prix.* 725.

N.

NAture, *moien de diſcerner ce qui vient de la nature & non de l'éducation.* 390. & ſuiv. *Combien ce mot eſt équivoque.* 391. *Si ce qui vient de la nature eſt bon.* 394. *Ce qu'en diſoient les Païens.* 1240. *Son obſcurité. Voiez* Phyſique.
Neander (*Michel*) *cité.* 1019.
Neceſſité, *ſa force.* 96. 156.
Neſtor, *ſa plainte de vivre trop.* 192.
Nicolle, *comment traita Mr. Jurieu, & en fut traité.* 195. 196. *Sa diſpute avec Mr. Jurieu.* 1197. & ſuiv.
Nil, *ſa ſource enchée.* 240.

Nobleſſe, *ceux qui diſent qu'ils ne s'en vantent pas, l'eſtiment pourtant un grand bien.* 155.
Nombre. *Erreurs ſur les nombres.* 487. 489.
Noms. *Remarque ſur les noms.* 506.
Notions communes *doivent être recuſées à l'égard de nos myſteres.* 1139. 1155. 1162.
Nouvelles des Cours, *éloge de l'Auteur de ce livre.* 553.
Numa *ne vouloit point d'images des Dieux.* 366.

O.

OBedientielle, *quelle puiſſance des creatures c'eſt.* 1249.
Objections inſolubles *ne doivent pas faire abandonner ce qui eſt certain.* 281. *Ce qu'on fait à l'égard des objections inſolubles.* 848. *Objection n'eſt point bonne ou mauvaiſe par les qualitez de celui qui la propoſe.* 916.
Obſcenes. *Les objets obſcenes ſont plus dangereux repreſentez delicatement.* 66. & ſuiv.
Occaſionelles. *Du ſyſtême des cauſes occaſionelles.* 784. *Quand a commencé.* 1296.
Ochin (*Bernardin*) 478. 485.
Oeuvres. *Si la confiance non pas en ſes bonnes œuvres, mais au merite de* JESUS-CHRIST *eſt une marque de non Catholicité.* 573. & ſuiv.
Oearius *cité.* 986.
Ovetan. 499. & ſuiv.
Oinateurs. 129.
Oganiſation, *ſes difficultez.* 1257.
Oigene, *ſi par ſes principes on peut repondre aux Manichéens.* 1147. & ſuiv. *Ses ſentimens ont peu ſuivis.* 1152. *On les croit dangereux.* 1153. *Choſes dont il doit convenir.* 1167.

Choque la bonté ideale. 1162. 1168. 1172. 1175.
Originel. *Du peché originel.* 1217. & ſuiv. *Ce que Zanchius en dit.* 1219.
Ovide *cité.* 155. 1240.

P.

PAganiſme, *quand fondé.* 327. *Sa durée.* 343. *Son étenduë.* 344. *Mr. Bernard en parle trop doucement.* 370. *Son antiquité.* 397. *Ce que Grotius en dit.* 432.
Paiens, *objection qu'ils pouvoient faire aux premiers Chretiens.* 433. *Theſe qu'ils auroient tous ſignée.* 437. *Ce qu'il faudroit juger de ceux qui n'adoreroient qu'une idole.* ibid. *Paiens modernes, leurs extravagances.* 371.
Pajon. 1305.
Païſans, *s'ils ſont heureux.* 176.
Palais, *ce qu'il y auroit de plus merveilleux dans ſa conſtruction.* 1274.
Palavicin, *ſon hiſtoire du Concile de Trente citée.* 566.
Papes *qui ont favoriſé les Proteſtans.* 558. 559. *Si un Pape peut croire entant que Pape ce qu'il ne croit pas entant qu'homme.* 945.
Papin *écrit contre Mr. Jurieu.* 717.
Parrhaſiana *cité.* 1148.
Paſſions, *leur force ſur la liberté.* 750.
Paſtor Fido, *ce qui en a été dit.* 68. *Cité.* 173. 395.
Patrie. *Amour de la patrie.* 490.
Peché *n'a pu être introduit à l'inſu de Dieu.* 142. *Raiſons pourquoi Dieu l'a permis examinées.* 143. & ſuiv. *S'il a été neceſſaire.* 159. 910. *Hypotheſes qui diminuent le nombre des pechez.*

peher. 746. *Peché, cauſe des miſeres de l'homme.* 974.

Peines, *ſi celles que les Magiſtrats infligent, ont pour but l'amendement de celui qui les ſoufre.* 185. *C'eſt une cruauté que de les faire durer.* 187. & ſuiv. *Conſiderations ſur celles que les Magiſtrats infligent.* 1226. & ſuiv.

Pererius *cité.* 447.

Peres *ont le droit en pluſieurs païs de vendre ou de tuer leurs enfans.* 378. & ſuiv. 389. *Il y a des païs où les enfans mangent leurs peres.* 383. & ſuiv. *Fondement de la gratitude des enfans pour leurs peres.* 387. *La bonté d'un pere compatible avec une inegale diſtribution de biens à ſes enfans.* 1318.

Peripateticiens, *ce qu'ils diſent des facultez de la Nature.* 1248.

Permettre *le mal.* 1068.

Permiſſion. *Remarques ſur la permiſſion de pecher.* 794. 850. 851. *Permiſſion du peché expliquée.* 1084. & ſuiv. *Ce qu'en dit Mr. Jaquelot.* 1089. *Ses contradictions là-deſſus.* 1090. & ſuiv. 1098. & ſuiv. *Retorſion que fournit la permiſſion du peché.* 1115. *Voiez auſſi.* 1163. & ſuiv. *Permiſſion du mal.* 821. 822.

Perron (*le Cardinal du*) 318.

Perſonne, *objection pyrrhonienne ſur ce mot.* 1010.

Piemont. *Des Vaudois qui y demeurent.* 484. & ſuiv. *Leur nombre.* 486. *Leurs exercices.* 488. *Chaſſez & retablis.* 491. & ſuiv. *Les Vaudois qui y demeurent calomniez.* 498. *Ont donné la premiere verſion Françoiſe de la bible de l'Hebreu.* 500. *Si leur retabliſſement fut predit.* 506.

Pictor *cité.* 876. *Ses aveus ſur la predeſtination.*

tion. 1044. & ſuiv. *Abandonna le ſyſtême des Supralapſaires.* 1045.
Phaëton, *ſa temerité.* 230. *Voiez auſſi* 235.
Phalaris, *en quoi conſiſtoit ſa cruauté.* 190.
Philoſophes, *leur eſprit de diſpute.* 675.
Philoſophie *a des dogmes incomprehenſibles.* 643. 644.
Phyſique, *ſon incertitude.* 349. & ſuiv.
Placcius *cité.* 597.
Plaſtiques, *natures. Voiez* Cudworth. *La direction divine des natures plaſtiques afoiblit l'une des raiſons de leur exiſtence.* 1285. *Objections contre ces natures.* 1295.
Plaute *cité.* 339.
Pline *cité.* 92. 93. *Ce qu'il a dit de la mort.* 192. *Et touchant l'immortalité de l'ame.* 461.
Poëtes *ont feint que leurs Heros étoient ſous la conduite des Dieux.* 121. *Se plaignent de la peine de leur travail.* 125.
Poiſons, *pourquoi produits ſelon Pline.* 92.
Polytheïſme, *l'argument du conſentement general lui eſt favorable.* 402. & ſuiv. *Ses bigarrures.* 435.
Porte (*François de la*) *Avocat, aieul du Cardinal de Richelieu.* 28.
Portocarrero (*le Cardinal*) 252.
Predeſtinateurs, *leurs radouciſſemens.* 1127. & ſuiv. *Si leurs adouciſſemens au 17. ſiecle ne conſiſtent qu'en paroles.* 1297. & ſuiv.
Predeſtination *eſt un myſtere incomprehenſible.* 645. *On en diſputoit dans les cabarets.* 1131.
Prejugé. *Chacun ſe doit defendre de ſes prejugez.* 278.
Preſens, *on en peut faire de magnifiques par un motif de haine.* 820. 838.
Previſion, *lieu qu'elle donne aux retorſions.* 868. 873. *Voiez* Contingens.

* * * * *

Preu-

Preuve. *Diference entre un dogme & ſes preuves.* 1286. & ſuiv.
Princes, *qui continuent leurs divertiſſemens dans la mauvaiſe fortune.* 177.
Principe. *Objection contre le ſyſtême des deux Principes.* 93. *Contre l'autre ſyſtême.*
Promethée, *quelle fut ſa peine.* 189.
Pyrrhoniens *ne peuvent nier tout.* 281. *Refutez par Mr. Jaquelot.* 1004. *Mais il ne repond pas bien à leurs objections.* 1005. & ſuiv.
Pyrrhoniſme hiſtorique. 493.
Pyrrhus, *ce qu'il diſoit de Fabricius.* 155.
Pythagoras, *s'il a connu l'unité de Dieu.* 450.

Q.

QUeſnel (*le Pere*) *cité.* 951. 1289. *Voiez auſſi.* 1311. & ſuiv.

R.

RAbutin *cité.* 33.
Raiſon, *il la faut captiver ſous l'autorité de Dieu.* 193. *Son fort & ſon foible.* 240. *Son devoir.* 241. *De ſon accord avec la foi.* 639. *Diſtinction entre ce qui eſt contre & ce qui eſt au deſſus de la raiſon.* 652. 663. *Les Theologiens oppoſez aux Rationaux lui laiſſent un champ fort libre.* 666. *Son emploi dans la Religion.* 675. 682. *De ſon accord avec la revelation.* 682. 686. *Eſt un marché public.* 684. *Ne s'accorde pas avec elle-même.* 687. *Ses imperfections.* 725. *Droits de ceux qui diſputent*

tent par la raiſon contre les Theologiens. 724. 729. *Quelles ſont ſes maximes qu'il faut accorder avec la Theologie.* 816. & ſuiv. *Diſtinction entre être au deſſus de la raiſon, & contre la raiſon.* 997. & ſuiv. *Equivoques ſur cela.* 999. & ſuiv. *Sens auquel ce qui eſt fondé ſur les ruines de la raiſon, eſt fondé ſur la raiſon.* 1016.

Rationaux, *Theologiens qu'on nomme ainſi.* 649. & ſuiv. *Leur tentative de Franeker.* 657. 668. *Ils ne ſont pas tous coupables de ce dont on les ſoupçonne.* 661. *Dificiles ſur les explications de la Trinité.* 671. *Ce que Mr. Jurieu en dit.* 681.

Recompenſe, *état plus parfait que celui d'epreuve.* 835. *Conſideration ſur la promeſſe d'une recompenſe.* 837. 855. & ſuiv. 868.

Recueils, *ce qu'on ne doit pas y mettre.* 477.

Refuter, *methode de le faire en raportant tout l'ouvrage de l'adverſaire.* 811.

Regis, *Philoſophe Carteſien, cité.* 1028. *Refuté.* 1077. & ſuiv. *Ce qu'il dit de la liberté.* 1097.

Reims (*l'Archevêque de*) *cité.* 727.

Religion, *ſi elle eſt eſſentielle à l'homme.* 292. *Comment un Prince favoriſe en un lieu la Religion qu'il perſecute en un autre.* 553. & ſuiv. *Religion Chretienne, ſon caractere.* 680.

Reputation *ne doit pas être le ſeul motif des entrepriſes.* 81. & ſuiv.

Retorfort *cité.* 891. 910. 1131. 1132.

Rivet (*André*) *cité.* 26. 1140. 1142.

Rohan (*le Duc de*) *ſon deſſein.* 554.

Rois, *ce qu'on a dit de la fidelité de leur parole.* 3.

Roman, *Heroïne de Roman.* 603. 609.

Rouë, *ce qu'on pratique dans ce ſuplice.* 190. *Voiez auſſi* 1217.

Rungius *cité.* 1317.

Sages,

DES MATIERES.

S.

ges, *leur but eſt de n'avoir point de franc arbitre.* 235.
ſſe, *ce qu'on entend par la ſageſſe de Dieu.* 8.
- Evremond *cité.* 34. 39. *Critiqué.* 47.
- Real (*l'Abbé de*) *cité.* 726.
honiaton. 458.
ie (*Bonne de*) *Ducheſſe de Milan, ſe confeſſe mal.* 269.
in *cité.* 353. 356. 362. 396. *Attaqué comme Rationaliſte.* 659. *Ce qu'il a dit de la Trinité.* 14. & ſuiv. *Ce qu'il dit contre Mr Jurieu ſur les difficultez de la predeſtination.* 719. *Ce qu'il a dit des myſteres.* 814. *Ce qu'il a dit ſur la permiſſion du peché.* 877. *Il fait une fauſſe remarque contre Mr. Jurieu.* 955. *Il avoue que l'accord des myſteres avec la raiſon ne nous eſt pas évident.* 997.
iger, *vers Latins de lui citez.* 1055.
nckelius, *Profeſſeur à Louvain.* 208.
ſmatiques, *condamnez par Saint Paul.* 1205. *ce qu'en penſent les Reformez.* 1230.
uſſelburgius, *Lutherien, refuté.* 1123. & ſuiv. *Ne veut point qu'on examine la predeſtination.* 1125.
olaſtiques, *blamez.* 892. *Leurs ſentimens.* 1065. 1249.
nce moienne *combatuë.* 709. 853. 1024. *laïé.* 892.
deri. 1156.
tes, *chacune ſe vante d'éviter les plus grandes difficultez.* 786.
neccer *cité.* 1317.
ieque *cenſuré.* 129. *Ce qu'il dit de la cruauté.*

187. 190. *Ce qu'il a dit contre ceux qui ſouhaitent du mal afin de faire du bien.* 917. *Plein de l'idée de la bonté de Dieu.* 919.

Sennert, *ſes diſputes.* 1293.

Serri (*le Pere*) *cité.* 1299. *Critiqué.* 1301. & ſuiv.

Sertorius, *ce que Florus dit de lui.* 124.

Sfondrate (*le Cardinal*) *ſon livre ſur la predeſtination.* 727.

Sforce (*Jean*) *Seigneur de Peſaro.* 539. & ſuiv.

Sherlock *cité.* 460. 462. 673.

Silhon *cité.* 129.

Simon *cité.* 500.

Simplicius, *ſes objections.* 1088.

Siſyphe, *erreur ſur ſon ſuplice.* 1210.

Snoius, *ſon Hiſtoire de Hollande citée.* 6. 8. 16.

Sociniens *en niant la preſcience de Dieu, ils ne repondent point aux difficultez de l'origine du mal.* 145. *Nient la preſcience divine.* 229. *Leur doctrine ſur* JESUS-CHRIST *a beaucoup d'étenduë.* 355. *Donnent des bornes à l'étenduë de Dieu.* 450. *Objections ſur cela* ibid. & ſuiv. *Combatus.* 711. *Nient la previſion du futur contingent.* 795. 798. *Expreſſions dont ils peuvent ſe ſervir, mais non pas Mr. Jaquelot & d'autres.* 868. & ſuiv. *Ce qu'ils repondroient à Mr. Jaquelot.* 931. *Dialogue qu'ils publierent à Londres.* 928. *Reconoiſſent des veritez revelées au deſſus de la raiſon.* 1017. *Demande qui leur eſt faite.* 1141.

Souverains, *leur ingratitude & inconſtance.* 615. 616. *Sacrifient tout à l'utilité.* 624.

Spanheim *cité.* 298. 503. 504. 1126. 1302.

Spinoza *critiqué.* 733.

Spinoziſtes, *contens d'avoir bien choiſi.* 150. *Se conſolent d'avoir mal choiſi.* 157.
Sprat (*Thomas*) *cité.* 1053.
Stegman *cité.* 1002.
Stoiciens, *équivoques de leur Morale.* 179. *Leurs impietez.* 971.
Straton, *retorſion qu'il eut pu faire.* 1238.
Stryckius. 267.
Suarés *cité.* 795. 1296. & ſuiv.
Suffolk (*le Duc de*) *épouſe une ſœur de Henri VIII.* 21. & ſuiv.
Summanus, *Divinité païenne.* 418.
Suplice. *Diſpoſition du public envers ceux qui ſoufrent le dernier ſuplice.* 1224.
Supralapſaires, *quel eſt leur Fort.* 878. *Difficultez de leur hypotheſe.* 890. 909. & ſuiv. *Leur nombre diminué.* 908.
Syſtême melé, *ſes inconveniens.* 1130.

T.

TAurellus *accuſé.* 653.
Tems, *comment diviſé par Varron.* 324.
erence *cité.* 758.
erre, *ſi elle eſt mal propre au bonheur de l'homme.* 162. & ſuiv.
eatre hiſtorique *critiqué.* 13. 250. *Cité.* 606.
iers *cité.* 986. 987.
omaſius (*Jaques*) 846.
omaſin (*le Pere*) *critiqué.* 1037.
omiſtes, *ce qu'ils diſent de la predetermination.* 1134.
ere, *ſa cruauté.* 188.
otſon, *remarques ſur des extraits d'un de ſes Sermons.* 1190. & ſuiv.

Titelman *cité.* 1292. 1293.
Tournois, *ce qu'en diſoit un Turc.* 726.
Tout, *s'il eſt diferent de ſes parties.* 447.
Treviſano (*Bernardo*) *cité.* 826. 970.
Trevoux (*les Journaliſtes de*) *cuez.* 66. 669. *Leur critique examinée.* 464. & ſuiv.
Tribus, *Divinitez des colonies qui occuperent le païs des dix Tribus d'Iſraël.* 421.
Trigaut *cité.* 380. 471.
Trinité, *ce qu'en dit Mr. Jaquelot.* 643. 1006. 1007. *Ce que Mr. Saurin en dit.* 664. 671. *Et les Memoires de Trevoux.* 669. *Et Mr. de Barrault.* 1008. *Combatuë par l'axiôme*, quæ ſunt idem uni tertio, &c. 1009.
Turenne (*le Vicomte de*) *s'il voulut épouſer Hortenſe Mancini.* 58.
Turrettin *cité ſur les dificultez du peché.* 1047. *Cité.* 1085. 1086. 1087. 1285.
Tyran *qui ne fait pas ſon metier.* 191. *L'une des maximes des Tyrans.* 895.

V.

VAlerianus (*Pierius*) *cité.* 545.
Valleſius, *Medecin Eſpagnol, cité.* 1028.
Vallone (*de*) *cité.* 934. 1070. *Ses contradictions.* 1104.
Varagle, *Martyr Proteſtant.* 478. & ſuiv.
Varillas *cité.* 23. 24. *Critiqué.* 243. *Voiez auſſi* 251. 255. *L'un de ſes livres loüé.* 259. *Ce qu'il dit de Henri VII. Roi d'Angleterre.* 615.
Vaudois. *Voiez* Piemont.
Vedelius *cité.* 650. 652. 654.
Velleïtez *ne ſe trouvent point en Dieu.* 952.
Vellutello, *Commentateur de Dante cité.* 73.

Veuelle (*Madame de*) *Gouvernante des nieces du Cardinal Mazarin.* 61. 65.
Verité, *neceſſite l'entendement.* 219. *Fille du tems.* 346. *Si elle eſt plus ancienne que l'erreur.* ib. & ſuiv. *Plus difficile à trouver que l'erreur.* 367. *A moins de proportion à l'eſprit de l'homme que l'erreur.* ib. & ſuiv.
Vice, *ſes attributz ſelon Mr. Jaquelot.* 863.
Vie, *Combien les hommes l'aiment.* 89. *Le deſir de la vie eſt grand.* 179.
Vieilleſſe, *onereuſe.* 191. 192.
Vincent de Lerins, *ſa maxime.* 353. 359. 362.
Virgile, *pourquoi Jupiter ſelon lui, envoia des maux au monde.* 974. *Sa deſcription de l'Enfer.* 1222.
Virgile (*Polydore*) *cité.* 604.
Virginité *n'eſt point par tout deſtinée aux maris.* 297.
Un, *équivalent des termes*, il y a un, il n'y a qu'un 411. 436.
Unitaires, *par quel principe ils ont nié les myſteres Evangeliques.* 649. & ſuiv.
Unité, *ſi elle convient aux corps.* 443. & ſuiv.
Univerſalité morale. 317.
Univerſaliſtes *critiquez.* 1302.
Voetius *cité.* 1130. 1134.
Voiages, *incertitude des relations de voiages.* 299. & ſuiv.
Volonté, *ne ſe porte jamais au mal entant que mal.* 220. *Si elle ſuit neceſſairement le dictamen de l'entendement.* 221. *Comparée à une balance.* 748. & ſuiv. *Ses actions mixtes.* 753. *Peut changer en un moment.* 751. *Que nous n'en ſommes pas les maîtres.* 753. 758. 768. *Ses defauts doivent être gueris autant que le defaut de puiſſance.* 1169.

Vorſtius *admettoit en Dieu quelque compoſition.* 443. *Cité.* 450.
Voſſius (*Matthieu*) *cité.* 9. 13. 16.
Urſperg, *du Continuateur de ſa Chronique.* 584. 592. 593.

W.

WEndelin *cité.* 882.
Wiclef. 894. *Sa doctrine.* 1071.
Wittichius *cité.* 936. 1048. *Voiez auſſi* 1050. 1132.
Wolfius (*Jerôme*) *cité.* 986. *Ce qu'il dit ſur la permiſſion du peché.* 1055.
Wolzogue, *pourquoi on lui fit des afaires.* 656.

X.

XImenés (*le Cardinal*) 250. 255. 258.

Y.

YSbrand, *ſon voiage cité.* 371.

Z.

ZAnchius *cité.* 911. 1135. 1139. 1219.

RE-

REPONSE AUX QUESTIONS D'UN PROVINCIAL.

CHAPITRE LXVIII.

De Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hollande.

VOilà deux queſtions que vous me faites tout à la fois : 1. s'il eſt vrai que Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hollande, ſe ſoit plainte à un jeu- Prince d'avoir un mari impuiſſant : i cette plainte eſt auſſi infame que a voulu vous le faire croire.

ar on vous a ſoutenu qu'il eſt du ir d'une honnête femme reduite à ur état, de le ſacrifier à Dieu avec rofond ſilence ; que s'il faut de

toute neceſſité qu'elle parle pour ſoulager ſa peine, elle ne doit reveler ſon mal que ſous le ſeau du ſecret à quelque proche parente, dont la vertu, la modeſtie, & la diſcretion lui ſoient conuës ; qu'elle ne doit jamais chercher de confident parmi les perſonnes de l'autre ſexe, à moins qu'une étroite proximité de ſang, & l'âge caduc ne puiſſent faire quelque exception (*a*) ; que ce ſeroit une impertinence ſcandaleuſe, que de dire, que ſi elle peut decouvrir ſon triſte état, ce ne doit pas être à des perſonnes qui ne peuvent y aporter du remede, mais à des perſonnes qui ont le remede en main ; que tant s'en faut que ſous ce pretexte elle puiſſe plutôt choiſir un confident qu'une confidente, c'eſt au contraire un deſordre très-impudent que de preferer le ſexe viril ; car ſi elle choiſit pour depoſitaire du ſecret un homme qui eſt encore de bon âge, ne lui met-elle pas le marché en main ? Ne lui ſignifie-t-elle pas bien clairement qu'elle ſouhaite qu'il profite des avances qu'elle lui fait ? On ajoûta que la complainte eſt ſur tout inexcuſable, lorſqu'elle eſt faite à un homme non marié, & par une Princeſſe ſouveraine ; puiſque, comme il a été dit

(a) *Notez qu'il y a quelques exemples de retenuë & de diſcretion ſur ce point-ci. Voiez Coras obſerv. 22. ſur l'arrêt contre le pretendu Martin Guerre.*

fort ſagement (*a*), que ſi la fidelité
paroles étoit banie du monde, elle
roit trouver un aſyle dans la bouche
Rois; il eſt certain tout de même,
ſi la pudeur étoit chaſſée de la ter-
, elle devroit ſe refugier dans la bou-
des Princeſſes ; n'y aiant rien de
s horrible qu'une Reine qui ſert d'e-
mple d'impudicité , & dont la con-
te encourage le beau ſexe à fouler
pieds la vertu qui lui eſt tombée
partage, & dont il doit être l'ange
dien. On conclut donc à ce que Ja-
line de Baviere , ſouveraine de plu-
rs Provinces , fut declarée infame,
que le confident qu'elle choiſit du
grin d'être mariée à un époux im-
ſant , étoit un fort jeune Prince
marié.

Sur la premiere de ces deux queſ-
s j'ai à vous dire, qu'un (*b*) hiſtorien

(a) *On attribuë cette maxime à Jean Roi de France. Voiez Mezerai abr. chron. tom. 3. pag. m. 67.*

(*b*) Jacoba . . . . cum aliquando in colloquium ducis Cloceſtriæ regis Angliæ germani veniſſet: atque ut eſt ejuſce gentis mos, venereum

e ſermonem commiſcuiſſet ; miſeram ſe ait, quæ
m ſortita frigidum atque impotentem matrimonio
non poſſet. Cloceſter, qui ſine conjuge eſſet, ne-
forma careret egregia, ſtultam eſſe feminam dixit,
non viro nupſiſſet : aut poſtquam ſciſſet impoten-
, in eo conjugio perſeveraret, in quo matrimo-
n eſſe non poſſet, ſeque conjugem obtulit, niſi du-
Cloceſtriæ regis fratrem, ætate florentem, forma
n videret dedignaretur. *Joannes Gobellinus, Comment. Pii idi, lib. 9. pag. 225.*

celebre raconte, que cette Princeſſe étant en converſation avec le Duc de Gloceſter, beau, jeune, & frere du Roi d'Angleterre, tomba bientôt, ſelon la coutume du païs, ſur des diſcours veneriens, & deplora ſon malheur de ce qu'aiant pour mari un homme impuiſſant, elle ne pouvoit ſe ſervir de ſon mariage. *Vous êtes bien folle*, lui repondit le Duc de Gloceſter, *d'avoir épouſé un Prince qui n'eſt point homme, ou de continuer dans cette alliance depuis que vous avez ſu qu'il eſt impuiſſant. Si vous ne dedaignez pas un frere du Roi d'Angleterre, un Duc de Gloceſter, qui eſt à la fleur de ſon âge, & fait comme vous le voiez, je m'ofre à vous épouſer.* Elle qui ſouhaitoit d'être mere, & d'embraſſer un vrai homme, accepta le parti avantageux qui ſe preſentoit, & joignit ce jeune Prince auſſi-tôt qu'elle le (*a*) put. Quelques hiſtoriens diſent qu'elle lui donna le choix ou de la prendre pour ſa femme, ou de la prendre pour ſa concubine (*b*).

Il n'eſt pas neceſſaire d'expoſer ici qu'elle étoit arriere-petite-fille de l'Empereur Louïs de Baviere, & de Marguerite heritiere de Hollande, de Zelande & de Friſe; ni qu'aiant été mariée au Dau-

(*a*) Mulier quæ mater fieri, & virum qui vir eſſet amplecti cuperet, ubi tantum ſponſum offerri ſibi cognovit, non recuſavit conditionem: ſed ut primum potuit, ad illum divertit. *Id. ib.*

(*b*) Cominciò à trattar di congiungerſi ò per moglie, ò per concubina con Onfrido duca di Gloceſtra. *Ceſar Campana della vita de Filippo ſecondo, parte 4. fol. 137.*

uphin de France qui mourut l'an 1417. : épouſa en ſecondes nôces Jean Duc Brabant ; ni que l'afront qu'elle fit econd époux, en ſe mariant au Duc Gloceſter, mit fort en colere Philip- le Bon ; ni que la guerre qu'il lui de- a, eut pour pretexte l'injure faite au c de Brabant, & pour veritable cauſe rainte (*a*) de ne pas ſucceder aux Etats Jaqueline, comme il s'y attendoit ſi : mouroit ſans enfans ; ni que le Duc Gloceſter fit ſi peu de cas de la ſenten- lu Pape Martin V. qui le declaroit l'a- :ere, & non le mari de Jaqueline, l s'ancra plus fortement dans la poſ- ion des terres de cette Princeſſe, & s celle de ſes (*b*) baiſers; ni (*c*) qu'aiant reduite à ſubir les conditions qu'il plut Duc de Bourgogne de lui impoſer, tacha vainement d'adoucir l'eſprit du i qu'elle avoit quitté ; ni que s'étant dée en habit d'homme pour ſe retirer Hollande, elle demanda du ſecours au c de Gloceſter ; ni que ce ſecours fut ı par les troupes du Duc de Bourgo- ; ni qu'après divers combats elle ſiegea tout de nouveau, ſe voiant veu- out à la fois du Duc de Brabant qui t mort, & repudiée du Duc de Glo- er qui avoit pris une autre femme en

(a) *Gobel. ib. Voiez auſſi Pontus Heuterus rer. Burgund. lib. 4. paz. m. 102.*

(*b*) Gloceſter ſententiam ſummi Præſulis parvipendens cum poſſeſſioni terrarum, tum complexibus adulteræ fortius hæſit. *Id. ib. D'autres hiſtoriens diſent qu'il abandonna Jaqueline dès que le Pape eut prononcé que leur conjonction étoit adultere.*

(c) *Aventin. annal. Boior. l. 7. apud Boxhorn. hiſt. univerſ. p. 941.*

Angleterre ; ni que par ce nouveau traité elle s'engagea à ne ſe marier jamais que ſelon l'avis du Duc de Bourgogne ; ni qu'elle tint mal cette promeſſe : car elle ſe laiſſa tellement (*a*) coiffer d'amour, qu'elle épouſa clandeſtinement un de ſes ſujets, ſans en avertir le Duc ; ni que ce Prince lui fit enlever ce nouveau mari ; ni que pour le recouvrer elle ceda tous ſes états au Duc de Bourgogne, & que moiennant cela on lui rendit ſon amant, qu'elle épouſa dans toutes les formes, & avec lequel elle s'entretint de quelques penſions, & de quelques gouvernemens qu'on lui laiſſa ; & qu'enfin au bout de trois ans elle mourut conſumée de chagrin, & de langueur le 9. d'Octobre 1436. (*b*) à l'âge de 36. ans (*c*). Tous ces faits, & pluſieurs autres, qui ſont des ſcenes extremement intriguées (*d*) dans l'hiſtoire de Hollande, ſeroient ici ſuperflus, n'apartenant point à vôtre premiere queſtion.

Paſſons à la ſeconde. Je n'examinerai point ſi la morale que l'on vous a debitée, eſt trop rigide. Ceux qui vous ont aſſûré qu'elle ne va pas juſqu'à la ſurerogation, en jugeroient ſans doute tout autrement, s'ils avoient paſſé par les épreuves qu'ils ſoutiennent que l'on doit ſacrifier à Dieu dans

(*a*) Sicuti otio laſcivia gliſcere ſolet, & omnes homines à labore proclives ſunt ad libidinem animum inconſulto amitino, ad nuptias impares applicat clam Franconi Borſilio, capite minori, nubit. *Id. ib. apud eund. pag.* 943.

(*b*) *Tiré d'Aventin, ibid. Voiez auſſi le Diction. hiſtor. & crit. pag.* 675. 676. *de la* 2. *édit.*

(*c*) *Snoius rerum Batavic. lib.* 10. *p.* 140.

(*d*) *Perſonne que je*

ns un profond & parfait ſilence ; mais en parlent bien à leur aiſe, n'en aiant nais ſenti les fâcheux inconveniens. ute d'experience ils ne ſauroient jamais repreſenter toute la rigueur d'une con- ion où l'on paſſe pour être femme, oi qu'on n'en aît que le titre, & que n ne ſoit revetuë de ce titre, qu'à la niere d'un Evêché *in partibus infide- m.* Je ne puis leur acorder ce qu'ils etendent, qu'une Souveraine eſt prin- alement dans l'obligation de cacher un état ; je croirois au contraire qu'il lui oit plus permis qu'aux autres femmes, ſe pourvoir contre l'impuiſſance d'un ri ; car il y a bien des rencontres où il porte au public, que le mariage d'une nme de ce rang ne ſoit point ſterile. Si ademoiſelle d'Aumale, mariée à Don fonſe Roi de Portugal, a été excuſée voir revelé l'impuiſſance de ce Prince, été principalement ſur ce qu'il y alloit bien de l'Etat ; & ainſi Jaqueline de viere pourroit trouver une excuſe dans qualité de Comteſſe de Hollande, &c. elle avoit procedé ſelon les formes, & ec tous les menagemens de la pudeur, faire rompre ſon mariage, pour avoir liberté d'épouſer un homme qui lui it faire des enfans. Ce qu'il y a donc de

ſache ne les a plus nettement decrites, que Matthieu Voſſius aux derniers livres de ſes Annales de Hollande.

condamnable dans ſa conduite, eſt qu'aiant quitté furtivement (a) la maiſon de ſon mari, elle ſe ſauva en Angleterre, & y épouſa un autre Prince, ſans avoir fait les procedures en tels cas requiſes, qui ſont de s'adreſſer aux Juges des cauſes matrimoniales, & (b) d'atendre ce qui ſera prononcé par eux ſur la nullité, ou ſur la validité des noces. Si elle eût pris ce parti, & qu'elle n'y eût pas gardé la plus rigoureuſe bienſeance que la pudeur impoſe à ſon ſexe, elle eût merité bien des cenſures, & n'y eût-il rien de plus mauvais dans ſon procedé, que le diſcours qu'elle tint au Duc de Gloceſter, on ſeroit très-juſtement ſcandaliſé de ſon audace, ou plutôt de ſon impudence. C'étoit ſe jetter à la tête d'un jeune homme; c'étoit lui ofrir la carte-blanche. Le Duc de Gloceſter auroit entendu ce que cela vouloit dire, quand même il auroit été moins eſclave de l'amour qu'il ne l'étoit. Or il l'étoit à un point qu'il épouſa (c) une concubine dont il n'avoit pas été le ſeul qui eut joui. Un hiſtorien Hollandois obſerve que ce Prince prit la bale au bond, & qu'il s'ofrit à Jaqueline dès qu'elle lui eut declaré qu'elle s'étoit ſeparée du Duc de Brabant, à cauſe qu'elle avoit beſoin d'un mari

(a) *Aventin. apud Boxhorn. ubi ſupra pag. 940.*

(b) *Il eſt bien vrai qu'avant que d'épouſer le Duc de Gloceſter, elle avoit intenté un procès à ſon mari devant le Pape; (voiez Snoius rerum Batavic. lib. 9. pag. 137.) mais elle n'attendit pas le jugement de la cauſe.*

(c) *Ce que (ſavoir la ſentence du Pape ſur la validité du mariage du Duc de Brabant & de Jaqueline) fle-*

nari & d'un heritier. *Istiusmodi amoris ille fuisse initium ferunt. Serentibus iis sermonem inter se rogasse Gloecestrium dissidii causssam, atque adeo divortii : tum eam subjecisse, marito sibi esse opus & heede. Tam commodâ occasione arreptâ, Gloecestrium obtulisse operam suam* (a). Quel manque de modestie! quelle audace! Vous avez là mon avis sur vôtre seconde question.

On pourroit avoir quelque indulgence pour nôtre Jaqueline de Baviere, par raport à l'effronterie de sa declaration d'amour au Duc de Gloecester, si elle n'eût point passé jusques à l'execution, ou si pour le moins elle eût reparé par une vie reglée la faute qu'elle fit alors; mais elle ne fit rien moins que cela, car elle tint une conduite, qui a éte cause qu'on l'a comparée à une Reine dont la memoire est infame. Je vous le prouverai par ces paroles de Gollut: (b) *Les amours de Dame Jaqueline, Comtesse d'Hainault, ne furent guere moins pernicieuses aux pais Bas, que les paillardises de Dame Jeanne Roine de Naples, qui en ce temps mesme, havoit mis ses pais en guerres civiles, par les infamies de ses vi-*

chit le cœur superbe de l'Anglois: voire (comme il estoit personage leger) incontinent il se mariat avec une sienne amie & concubine, que l'on ne réputoit trop asseurée, pour havoir faict plusieurs faveurs à autres qu'a ce Duc. Gollut Histoire de la Franche Comté, p. 721. *Voiez aussi* Paradin, *annal. de Bourgogne, pag.* 697.

(a) *Matthaeus Vossius annal. Hollandiæ lib.* 18. *pag.* 550. *ad ann.* 1422.

(b) *Gollut ubi supra pag.* 716.

pilains plaiſirs. Comment voulez vous que l'on definiſſe la foibleſſe qu'elle eut d'épouſer (a) un de ſes ſujets à l'inſu du Duc de Bourgogne, qui par un traité ſolemnel l'avoit engagée à ne ſe marier jamais qu'avec ſon conſentement? Que la veuve d'un Dauphin de France, & puis d'un Duc de Brabant, & qui avoit eu avec ce ſecond mari un troiſiéme époux frere du Roi d'Angleterre, ſe marie enfin avec l'un de ſes ſujets par une infraction notoire de ſon ſerment, n'eſt-ce pas une incontinence ſi effrenée, une rage d'amour, une fureur uterine ſi prodigieuſe, qu'elles ne permettent pas de compter pour quelque choſe le ſcandale, & le mepris de toute la terre? Diſons en autant de la veuve de Louïs XII. Roi de France.

(a) *Aventin le nomme* Franco Borſilius. *Snoius le nomme* Franco Borſalienſis. *On le nomme en nôtre langue* François Borſel, *ou* Borſelle.

Il y a des hiſtoriens, qui pour menager la reputation de Jaqueline, ont ſuprimé les reproches qu'elle faiſoit à ſon ſecond mari d'être impuiſſant. Ils diſent qu'on lui jetta des ſcrupules de religion dans l'eſprit, qui la pouſſerent à ſe ſeparer de lui; car comme il étoit ſon couſin germain, on lui mit en tête que ſon mariage n'étoit point conforme à la loi de l'Evangile; que c'étoit un mariage inceſtueux, & qui attireroit ſur l'Etat la ma-

ıaledi&ction de Dieu; qu'à la verité le ape avoit accordé une diſpenſe; mais ıe Dieu ne l'avoit point aprouvée. On ſinua les mêmes choſes à la mere de Ja- ıeline, & par ce moien ces deux Da- es agitées de ſuperſtition, comme c'eſt propre de leur ſexe, conclurent (a) ı'il faloit abandonner le Duc de Bra- ınt. Vous trouverez tout cela dans ces ıroles d'Aventin: (b) *Tandem ex conſito Jacobæ ad aures (ut ſunt mulierum ıriæ atque mutabiles voluntates) crebro que ſecreto obganniunt. Ipſam cum maıo ſanguinis vinculo quam arctiſſimo conıctam eſſe. Proinde adverſus leges Chriıanas initum iſtuc matrimonium, inauıicatum ac plane inceſtum eſſe, denique ılamitoſum Reipubl. fore: Pontificem quiım Rom. indulgere, at Deum Opt. Max. ın ſubſcripſiſſe aium. Eadem apud Marıretam, matrem Jacobæ, repetunt. Quid ura? mater filiaque (ita ſunt omnes mueres naturâ religioſæ, & plus ſuperſtitioe trahuntur quam conſilio reguntur) ſupeoribus conſultoribus fidem habent, illoumque ſuaſu Jacoba (quicquid illud fuit uod ei in marito diſplicuit) à Brabantino lam diſcedit, cum matre in Hannoniam ſe onfert, inde in Angliam navigat.* Renarquez bien la parentheſe, où Aventin

(a) *Notez que ſelon Paradin pag. 676. des Annales de Bourgogne, Jaqueline ſe retira en Angleterre* au deſceu de ſa mere.

(b) *Aventin apud Boxhorn. pag. 939. 940.*

ſe contente de marquer en general, qu'il y avoit dans la perſonne du mari quelque choſe qui deplaiſoit à la femme. Pontus Heuterus nous aprend ce que c'étoit : il dit (*a*) que le Duc de Brabant étoit valetudinaire, d'un eſprit doux, & d'un fort petit courage ; mais que Jaqueline avoit beaucoup de ſanté, l'eſprit ardent, le cœur fier, un deſir extrême d'avoir des enfans, & qu'elle étoit perſuadée qu'elle n'en auroit jamais d'un tel mari ; que pour ces raiſons elle chercha une cauſe & une occaſion de divorce, & s'étant retirée dans le Hainaut, elle declara qu'elle ne retourneroit point chez ſon époux, parce qu'il étoit ſon parent à un tel degré que ſon mariage ne pouvoit être legitime : outre qu'elle ne l'avoit épouſé que par contrainte.

Voilà quels furent ſes moiens dans le procés qu'elle intenta au Duc de Brabant ; elle ne fit aucune mention de l'impuiſſance pretenduë : quoi qu'auparavant elle eût fait courir ce bruit par ſes émiſſaires, pour orner de quelque aparence de droit ſa rupture de tout commerce avec ſon mari. *Ab eo tempore palam Comes Jacoba eſt averſata Brabantum, omnemque ejus congreſſum refûgit. Ac, quo majori jure id agere videretur, per ſuos vulgavit eſſe eum ad ſobolem procreandam*

(*a*) Joannes Brabantiæ Dux, vir erat inconſtantis valetudinis, ingenii mitis, ac animi parvi. Contra Jacoba proſperæ valetudinis, ingenii acris, ac alti animi, ſupra modum avida liberorum, quos è Joannis Brabanti matrimonio nunquam ſe conſecuram ſibi perſuaſerat. Proinde cauſam occaſionemque divortii quærens, &c. *Pont. Heuter. rerum Burgund. l 4 p. m. 102.*

dam inidoneum (a). Il y a beaucoup d'apparence que leur mariage avoit été consommé, & que la Dame ne desesperoit d'avoir des enfans, que parce que la santé de son mari étoit très-infirme. Elle apelloit impuissance l'état où les maladies le reduisoient, & qui l'empêchoient de fournir à l'apointement selon les desirs impetueux d'une femme vigoureuse. *Ella. . . . . Giovane poi, come dice il Meiero, praestanti animo, ingenio acri, forma egregia,* SUCCI PLENA, *dotibusque tum animi tum corporis felix, trovò . . . suo marito* TENERA ADMODUM HABITUDINE CORPORIS, VIRIBUS NON FORTIBUS, *hebeique & tardo ingenio; il che se nascer ra loro discordia d'animi tale, che non i bastante alcuno à riconciliarli* (b). Or ne telle impuissance n'a jamais sufi à faire rompre le lien conjugal. De dire 'elle avoit été (c) cinq ans auprès de Duc sans concevoir, n'étoit pas une son: ce pouvoit être sa faute; car on voit point qu'aiant eu quatre maris, e ait jamais (d) été grosse; & après it de cela seul qu'une femme qui a fait uve de fecondité, ne conçoit point n mari, il ne s'ensuit pas que ce mari impuissant. Si la Cour de Rome n'étoit

(a) *Matth. Vossius ubi supra pag. 551.*

(b) *Cesar Campana ubi supra.*

(c) *Elle l'épousa* par dispense du Concile de Constance l'an 1417. (*Voiez le Pere Anselme Genealog. de la Maison Roiale pag.* 216.) *& le quitta l'an* 1422. *Voiez Paradin Annal. de Bourgogne pag.* 676.

(d) *L'Auteur du grand theatre historique, imprimé a Leide l'an* 1703. *fe*

n'étoit pas contente du reſte ; & ſi elle diſſolvoit les mariages parceque les femmes ſe plaindroient de n'être pas devenuës groſſes, on lui apliqueroit juſtement la raillerie de Martial,

(a) *Nondum tibi Roma videtur*
Hoc ſatis ? exſpectas nunquid & ut pariat ?

Les raiſons mêmes alleguées par Jaqueline au Commiſſaire du Pape, prouvent que ſon mari étoit puiſſant ; car elle feignoit de craindre que ſon mariage ne fût inceſtueux. Il s'y paſſoit donc des choſes qui euſſent été un inceſte, ſi la diſpenſe eût été illegitime, comme elle le pretendoit. Quant à ſes ſcrupules de conſcience, je les prens pour une fiction, & je les compare à ceux de Henri VIII. qui ne commença à dire qu'il doutoit de la validité de la diſpenſe, qui lui avoit été accordée de ſe marier à la veuve de ſon frere, que lorſqu'il eut un ardent deſir d'épouſer Anne Boulen. Si le Pape l'eût demarié pour d'autres raiſons que celle-là, ſa puiſſance diſpenſatrice n'auroit point paru douteuſe, & il n'auroit point perdu ſa domination ſur l'Angleterre.

Pour ce qui regarde le mariage inegal, on a tâché de juſtifier Jaqueline par la raiſon qu'elle devoit de ſi groſſes ſommes

au

trompe quand il dit pag. 56. du 4. tome, qu'elle eut des enfans de François de Borſelle; car Pontus Heuterus rer. Burg lib 6. pag. m. 87. 89. *dit qu'elle mourut ſterile, n'aiant eu des enfans d'aucun de ſes quatre maris.*

(a) *Martial epigr. 42. lib. 12.*

au (a) Chevalier qu'elle épouſa, qu'elle ſe trouvoit incapable de l'en rembourſer, de ſorte qu'il lui falut recourir à ſon propre corps, pour paier des dettes auſſi legitimes & auſſi dignes de reconoiſſance que celles-là, & ainſi elle ſe livra elle-même à ſon creancier. L'Auteur qui raporte ces circonſtances, ne laiſſe pas d'ajoûter que le peuple trouva infame cette conduite, & s'aliena de la Princeſſe, & ſe ſaiſit de ſon mari. *Cæterum quum jam magnam argenti vim mutuo accepiſſet, nec ſolvendo ſatis eſſet, ipſa his dictis Franconem aliquando compellare: Debeo tibi, at qui debitum diſſolvam non video. Cui dicenti plurimum pecuniarum ibi adhuc ſupereſſe, quibus uti poſſet ſi vellet, recolligens ſe, ait, quando impraentiarum non eſt mihi, unde æs hoc diluam, eipſam tibi dedo ac propriam dico, nupæque Hagæ celebratæ. Factum hoc non rre urbes & ignominioſum putare, quod orſalienſis auratus tantum eques, ad claratem generis illius non accederet. Cer- Borſalienſi nobilium nemo favere, nec am parere volebat. Itaque concitatoris iis, aut ſaltem conniventib. Burgun- in Hollandiam poſtquam adventaſſet, ſe um à Comite avertere, Franconem ad lxs vocare, & fraudulenter noctu navigio*

(a) *François Borſelle s'étant ſignalé dans un combat contre les Anglois l'an 1425. fut créé Chevalier de la propre main du Duc de Bourgogne ſur le champ de bataille. (Voiez Fabert pag. 90. de l'hiſt. des Ducs de Bourg.) Il fut fait Chevalier de la toiſon d'or non pas l'an 1432. comme Pontus Heuterus pag. m. 110. Fabert pag. 186. Blanc hiſt. de Baviere, to. 3. pag. 303. le diſent;*

gio probo impoſitum per Delfum, Roterodamum, ac Dordracum Ripelmondam propter Schaldim avehere, captivitate vinculiſque aſſervandum (a). Effectivement ce n'étoit pas une maniere pardonnable de paier ſes detes; & comme les Grans ne ſont guere conſcientieux ſur cet article, l'on peut raiſonnablement aſſûrer que l'incontinence dirigea cet évenement. Matthieu Voſſius Annaliſte Hollandois ne le diſſimule point. Il dit que celui qui avoit prêté tant d'argent à Jaqueline, étoit un bel homme, & d'un eſprit agreable, & qui par les charmes de ſes converſations donna de l'amour à cette Princeſſe, (b) aſſez encline naturellement à cette paſſion. Il ajoûte que ce feu étant reprimé par la bienſeance devint plus ardent, de ſorte qu'il falut enfin lui donder une ouverture. La Dame fit toutes les avances; elle ofrit toute ſa perſonne en paiement de ſes detes. (c) *Me ipſam tibi offero, non velut donum, ſed tanquam ſolutionem debitorum.* Grotius, tout bon Hollandois qu'il étoit, n'a point cru que la memoire de Jaqueline dût être menagée. Il a feint que Jean de Baviere ſon oncle lui écrivit (d) une lettre très-piquante. On lui dit là ſes veritez un peu fortement. Je ne ſai ce qu'il faut croire du

mais l'an 1445. Voiez Gollut pag. 736.

(a) *Snoins rerum Batavic. lib. 10. pag. 140.*

(b) Animum ejus, ſua quoque ſponte amoribus deditum, tacito quodam & dulci deſiderio perfunderet. *Matth. Voſſius ubi ſupra lib. 20. pag. 611.*

(c) *Id. ib.*

(d) *Elle ſert de reponſe à la lettre que Janus Douza le pere avoit feint que Jaqueline*

du bruit qui courut (a) qu'elle fit empoiſonner cet oncle.

Permettez moi de remarquer quelques fautes dans ces paroles de Mr. Heiſs: (b) *Jacobée de Baviere aprés avoir ſurvêcu quatre maris ; ſavoir* Iean *fils de Charles VI. Roi de France,* Iean *dernier Duc de Brabant, & meme du vivant de celui cy, le Duc* Homerede *de Gloceſtre, & en dernier lieu* François Rozelen *Comte d'Oſterwan, laiſſa par donation la Hollande & la Zelande à Philippe le Bon Duc de Bourgogne, & mourut l'an* 1430. Il eſt certain que ſon deuxiéme mari ne fut pas le (c) dernier Duc de Brabant, & que ſon quatriéme mari ne s'apelloit pas François Rozelen, mais Francon ou François Borſel, & qu'il lui ſurvêcut pluſieurs années. Il vivoit encore lorſqu'en 1468. on tint l'onziéme Chapitre de l'Ordre de la Toiſon d'or ; (d) mais il n'étoit plus en vie quand on tint le douziéme Chapitre l'an 1473. Il eſt certain auſſi que Iaqueline mourut l'an 1436. & que le Duc de Gloceſter ne mourut (e) que l'an 1447. Aucune de ces cinq fautes de Mr. Heiſs n'eſt auſſi conſiderable que celle du pre-

avoit écrite à ſon oncle. Voiez Grotii poëmata pag. 180. *& ſeq.*

(a) *Ceſar Campana* ubi ſupra, *qui dit auſſi que la mere de Jaqueline fut accuſée de cet empoiſonnement; c'eſt-à-dire, qu'on l'imputa ou à l'une ou à l'autre.*

(b) *Heiſs hiſt. de l'Empire to.* 2. *pag. m.* 301.

(c) *Il laiſſa ſes Etats à ſon frere qui mourut ſans poſterité legitime l'an* 1430. *C'eſt celui-ci qui a été le dernier Duc de Brabant.* (d) *Voiez Gollut hiſt. de la Franche Comté pag.* 740. 742. (e) *Voiez le Pere d'Orleans to.* 2. *des revolut. d'Anglet. pag.* 241.

premier hiſtorien que j'ai cité dans ce chapitre. Je vous la ferai conoître comme une choſe qui nous peut aprendre avec quelle precaution il faut retenir ſon jugement, lorſqu'on trouve des injures dans une hiſtoire. Cet Auteur a debité un menſonge très-choquant, & qui va juſques à perdre d'honneur le Duc de Glocester. Il l'accuſe d'avoir offert au Duc de Bourgogne la voie du duël entre eux deux pour la deciſion de leurs differens, & d'avoir manqué à l'aſſignation qui avoit été reglée, & il veut que cette lâcheté lui ait fait perdre le Hainaut. (a) *Qui ſe armis ſervare non poterat, aſtu ſalutem quaſivit. Scripſit Philippo indignum eſſe duorum hominum contentione toi oppida, totque hominum millia peritlitari, æquius ſingulari pugna certamen fieri, ſe illi accinturum, ſi conditio recipiatur, ut victori omnia cedant, de quibus lis agitur. Quam rem facile à magnanimo principe impetravit, ac eo pacto conſtituta die in Angliam transfretavit. Sed homo non tam armis, quàm plumis & libidinibus aptus, magnificis qua jactaverat verbis haudquaquam ſatisfecit, nec tanti famam, quanti vitam duxit. Ob quam rem cum non rediiſſet ad præſtitutam diem, omnis ab eo Annonia defecit.* Rien de plus contraire à la verité. Monſtre-

(a) *Joan. Gobellinus ubi ſupra.*

let

let & Paradin partiaux pour la maiſon de Bourgogne, raportent tous les cartels de defi qui concernent cette afaire, & font voir que ſi ce combat ne ſe fit pas, ce ne fut ni la faute du Duc de Glocester, ni celle de Philippe le Bon.

Chapitre LXIX.

Du ſecond mariage de Marie d'Angleterre, veuve de Louïs XII. Roi de France.

Comme une penſée en amene une autre, je n'ai pu conſiderer la meſalliance de Jaqueline de Baviere, ſans me ſouvenir (a) de celle de la veuve de Louïs XII. ce qui m'a renouvellé l'idée d'une choſe que vous m'aviez écrite depuis un aſſez long tems. Elle eſt romaneſque, & ſent plutôt les annales de ancienne Chevalerie, que le goût d'un iſtorien. Je l'ai neanmoins trouvée ns le continuateur de la Chronique de ques Philippe de Bergame. Je ne ſai vous l'avez luë dans un autre endroit.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 10.

Ce continuateur raconte qu'Henri III. voulut que ſa ſœur veuve de uïs XII. ſortît de France, & rernât en Angleterre; mais que Fran-s I. n'y voulut point conſentir, par-

ce

ce que ſelon les loix du Roiaume la troiſiéme partie des revenus de la Couronne apartient à la Reine Doüairiere ; que neanmoins de peur d'être traverſé dans l'expedition d'Italie par quelque declaration de guerre de la part de Henri huit, il lui propoſa un expedient, qui fut d'envoier un Anglois avec ordre de ſoutenir un combat, & à telle condition, que la Reine veuve ſeroit le prix de la victoire ; qu'il eſpera que cet Anglois ſeroit vaincu par quelcun des Gentilshommes François qui ſe batroient avec lui ; qu'Henri VIII. ſur cette propoſition declara aux Barons de ſon Roiaume, que celui d'entr'eux qui accepteroit ce combat, & qui en remporteroit la gloire, ſeroit marié avec cette Reine, & avancé aux premieres dignitez ; que (*a*) le Grand Ecuier de ce Prince demanda d'être choiſi pour cette afaire, & ſe fit fort d'en venir à bout ; qu'il paſſa en France ; qu'il entra en lice, & qu'il vainquit quatre Chevaliers François ; que ſur cela il obtint du Roi de France la permiſſion de ramener en Angleterre la veuve de Louïs XII. qu'il l'y ramena effectivement ; qu'il l'épouſa ; & qu'il fut fait Duc de Suffolk, à la très-grande conſolation de tout le Roiaume d'Angleterre (*b*).

(a) *Maeſtro di Stalla della Maeſta Reale d'Inghilterra.*

(b) *Tiré del ſupplemento delle Croniche del Frate Jacobo Philippo da Bergamo lib. 17. fol 348. edit. Veneta 1540. in fol. ad anu. 1520.*

Il

Il n'y a pas un mot de vrai dans tout recit. Pour vous en convaincre, je ui qu'à vous raporter la narration d'un ſtorien illuſtre, François de nation; ais qui ſans une grande injuſtice ne ourroit être ſuſpect d'aucune partialité our la France, & encore moins contre Angleterre. *Le Duc de Suffolk*, dit-il (a), ui fut envoié en France comme Ambaſ- ideur de Henri VIII. peu après la ort de Louïs XII. *avoit conſerré ſa aſſion pour Marie d'Angleterre, & ſentit enaître ſes eſperances, en la voyant veuve de Louïs XII. & cette Princeſſe de ſon côté ſe ſentit pour cet amant la même inclination, qu'elle avoit euë avant que d'épouſer un Roi. Sa qualité de Reine fut un leger obſtacle au bonheur de Suffolk, dont le merite la touchoit plus qu'une Couronne. Henri avoit chargé cet Ambaſſadeur de ſavoir d'elle dans quelle reſolution elle étoit, ſoit de revenir en Angleterre, ou de s'établir à la Cour de France. Il lui avoit auſſi écrit, la priant de ne s'engager point à un ſecond mariage ſans ſa participation. La crainte de deplaire au Roi ſon frere l'embarraſſoit; & Suffolk étant venu la voir un jour qu'elle étoit combattuë par les reflexions de ſon devoir, & de ſon amour, elle lui fit une declaration où ſa fierté paroiſſoit*

(a) *De Larrey, hiſt. d'Anglet. to. 1. pag. 115. ad ann. 1515.*

roiſſoit moins que ſa foibleſſe. Si vous ne vous mettez, lui dit-elle, dans quatre jours en état de m'épouſer, n'y penſez plus jamais. Son amant ſut ſi bien menager ce tems fatal d'où dependoit ſa felicité, qu'ayant obtenu le conſentement du Roi de France, après avoir écrit à celui d'Angleterre pour obtenir le ſien, il épouſa ſecrettement cette Reine, la ſœur de ſon maître, la veuve d'un grand Roi, dans la fleur de ſa jeuneſſe, & d'une beauté incomparable. Il y a peu de ſemblables exemples. Mais ce qu'il y eut de plus heureux pour Suffolk, c'eſt qu'une action ſi hardie ne lui fit point perdre les bonnes graces de ſon maître. La Reine Ducheſſe, c'eſt le nom que ſe donna la Princeſſe depuis ſon ſecond mariage, fit ſavoir à ſon frere ce qui s'étoit paſſé; & ſe chargeant de toute la faute, elle le pria de n'en faire tomber ſon indignation que ſur elle ſeule, & de pardonner à Suffolk. Ce Duc écrivit de ſon côté à Volſey, qui perſuada le Roi qu'il étoit plus avantageux pour lui, que ſa ſœur eût épouſé un ſujet fidelle & devoué à ſon ſervice, qu'un Prince étranger, & ſouvent mal intentionné. Ainſi la Reine-Ducheſſe s'en retourna en Angleterre avec ſon nouveau mari, & l'un & l'autre furent bien reçus du Roi, qui voulut que leur mariage fût ce-

lebré

lebré ſolemnellement à Greenwich, où ils debarquerent.

Mr. Varillas ne s'éloigne de ce recit qu'à l'égard de quelques circonſtances. Il dit (*a*) que Charles Brandon fils de la nourrice de Henri VIII. s'inſinua dans les bonnes graces de ce Monarque, qui lui donna *la principale charge de ſa Venerie*, & la qualité *de Comte de Suffolk*; que la Princeſſe Marie aimée de ce Comte, en devint amoureuſe (*b*); qu'il la ſuivit en France (*c*) *en qualité de Chevalier d'honneur*; que la paſſion dont ils s'uſoient l'un pour l'autre, fut conuë en France avant même la mort du Roi Louïs XII; que l'on promit à Suffolc, *il vouloit donner aſſûrance de ſe contenir ans le reſpect*, qu'on lui laiſſeroit *épouſer Reine* après la mort du Roi, & qu'on *donneroit en France l'établiſſement qu'il haiteroit, en attendant qu'il eût fait ſa ix avec le Roi d'Angleterre*; que Franis I. executa ponctuellement cette meſſe, car malgré les raiſons de ſes niſtres, *il ſoufrit que Suffolk épouſât etement la Reine veuve*; que le Roi ngleterre eut *de l'indulgence pour ſa*; *qu'il lui pardonna*; *qu'il agrea ſon id mariage*; *& qu'il la fit repaſſer en leterre, auſſi-tôt qu'on l'eut aſſûrée de*

(a) *Varillas hiſt. de François I. pag. m. 15. ad ann. 1515.*

(b) *Id. ib. pag. 16. & ſeq.*

(c) *Selon Mezerai abr. chron. to. 4. pag. m. 471. ad ann. 1514. il ſuivoit la Cour de France en qualité d'Ambaſſadeur d'Angleterre.*

ſoi-

ſoixante mille livres de rente qu'on avoit aſſignées pour ſon doüaire.

Quelle diference entre ces recits, & celui du Chroniqueur Italien, qui n'a pas même obſervé la juſte date! car il tranſporte à l'année 1520. ce qui devoit être mis ſous l'an 1515.

Cette meſalliance de la ſœur & de la veuve de deux grans Rois, vous pourra perſuader que Mr. de Varillas n'a pas dit ſans une grande raiſon, que la beauté de cette Princeſſe (a) *étoit un mal domeſtique* à Henri VIII. & que ce Prince ſe trouvoit (b) *preſſé de ſe defaire de ſa ſœur.* Elle temoignoit ſans doute tant de panchant au mariage, qu'on avoit à craindre des coups de jeuneſſe & de folie capables d'embarraſſer tout le Roiaume.

(a) *Varillas ibid. pag.* 13.

(b) *Id. ib. pag.* 16.

(c) *De Larrey ubi ſupra pag.* 271.

(c) Elle mourut l'an 1533. „ & laiſſa „ de ſon ſecond mariage deux filles, que „ Henri nomma par ſon teſtament pour „ ſucceder à la Couronne d'Angleterre, „ au prejudice de la famille des Stuards. „ Ce teſtament n'étoit pas valable..... „ Jeanne Gray, ſortie de l'aînée de ces „ deux filles, ne monta ſur le trône que „ pour paroître avec plus d'éclat ſur l'é- „ chafaut. „

(d) *Il y a pour le moins une raiſon à alleguer, c'eſt que la condition du mari eſt la regle de la condition de la femme, & non au contraire.*

Que ce ſoit un caprice & une injuſtice, ou une choſe fondée en (d) raiſon, ce qu'il

qu'il y a de certain eſt qu'on s'indigne beaucoup plus contre une femme, que contre un homme qui ſe meſallient. On pardonne plus facilement la faute de ſe marier à ſa ſervante, que la faute de ſe marier à ſon valet. Cela n'empêche pas qu'il n'y ait eu bien des Reines qui ſe ſont flêtries par un mariage inégal. On peut mettre de ce nombre Catherine de France, veuve de Henri V. Roi d'Angleterre; Marie Stuart, veuve de François II. Roi de France; & Marguerite d'Angleterre, veuve de Jaques IV. Roi d'Ecoſſe. Il eſt à noter à l'égard de cette derniere, qu'elle étoit ſœur de la veuve de Louïs XII. de ſorte que l'on pût voir en même tems les deux ſœurs de Henri VIII. tomber dans la même faute. Marguerite devoit être Regente d'Ecoſſe pourvu qu'elle ne ſe remariât point (*a*); cependant dès le ſixiéme mois de ſon veuvage elle épouſa le Comte d'Angus. Cette impatience la rendit odieuſe (*b*) à Henri VIII. & ſuſpecte d'amour impudique. Ces ſoupçons ſe fortifierent de plus en plus; car cette Princeſſe aiant fait caſſer ſon ſecond mariage (*c*), en contracta un troiſiéme avec Henri Stuard, *d'un ſang illuſtre à la verité, mais ſans biens & ſans charges.* C'eſt ce qui fait

(a) *De Larrey ubi ſupra pag.* 113.

(*b*) Henricus ſororem Margaritam oderat, quod vixdum abſterſis ab regis funere lachrymis, privato conſilio virum imparem regiæ ſtirpi, ſuſpecta parum pudici amoris impatientia, quæſiviſſet. *Jovius hiſtor. ſui tempor. lib.* 16. *p. m.* 340.

(c) *De Larrey ib. pag.* 234. *ad ann.* 1526.

dire à un hiſtorien moderne, (a) *qu'elle s'abandonnoit à ſa paſſion avec trop d'aveuglement, & qu'elle oublioit toutes les conſiderations de la bienſeance & de la politique, lorſqu'il s'agiſſoit de ſe ſatisfaire.*

(a) *De Larrey ib.*

CHAPITRE LXX.

Du Marechal de la Meilleraie, & du Duc de Mazarin ſon fils.

VOici encore deux queſtions que vous me faites en même tems : 1. Charles de la Porte, Marechal de la Meilleraie, avoit-il été de la Religion ? 2. Etoit-il petit-fils d'un Avocat ? Je repons affirmativement ſur l'un & ſur l'autre point, & je m'en vai vous fournir preuve imprimée, puiſque vous n'en voulez point d'autre.

Voici des paroles d'un Miniſtre Poitevin, Profeſſeur en Theologie à Leide, qui vous aprendront que le pere de ce Marechal mourut très-bon Huguenot, & avec une grande envie que ſon fils perſeverât dans la Communion Proteſtante. Ce Miniſtre ne parle pas ſur un ouï-dire, mais comme un temoin oculaire. Feu Monſieur de la Melleraye, dit-il (b), „ me faiſoit l'honneur de m'aimer, & „ me reçevoit fort courtoiſement en „ ſa

(b) *Rivet, reſponſes à trois lettres du Sieur de la Millettiere, pag. 95. 96. édit. 1642. Voiez auſſi le Diction. hiſtorique & critique dans la remarque K de l'article* Amyraut.

„ ſa maiſon, en laquelle j'ay paſſé ſou-
„ vent lors que j'allois de Thouars à S.
„ Maixent voir mes parens. Monſei-
„ gneur l'Eveſque de Luçon (*a*) ſon ne-
„ veu n'a pû ignorer que ledit ſieur ſe
„ voyant proche de ſa fin, les Medecins
„ ne luy donnant aucune eſperance de
„ guerir d'une hydropiſie qu'ils appel-
„ lent *tympanites*, m'envoya querir à
„ Thouars pour me deſcharger ſa con-
„ ſcience, & verſer en mon ſein la pei-
„ ne en laquelle il ſe trouvoit, pour re-
„ tenir Monſieur ſon fils & Madamoi-
„ ſelle ſa fille en la Religion en laquelle
„ il les avoit nourris: & devant moy
„ leur fit ſur cela de ſerieuſes remon-
„ ſtrances, envoyant par mon advis à
„ Loudun pour avoir un Conſeiller que
„ je luy nommay, afin qu'il luy dreſſaſt
„ la clauſe du teſtament par laquelle il y
„ vouloit pourvoir. Si j'euſſe eſté un
„ homme ambigu, & d'une humeur ac-
„ commodante en ceſte matiere, il ne
„ m'euſt pas choiſi pour cela, & je
„ n'euſſe pas porté le regret qui m'ac-
„ compagnera toute ma vie, de ce que
„ ſa derniere volonté n'a pas eſté ſui-
„ vie. „

(a) *C'eſt le même que le Cardinal de Richelieu.*

Je vous cite tout ce long paſſage, parce qu'il contient des particularitez do-

meſtiques qu'on trouveroit dificilement ailleurs, & dont il y a bien des gens qui ne ſont pas moins curieux que vous.

La preuve que l'aieul de ce Marechal de France étoit Avocat, n'eſt pas mal aiſée à fournir. Nous liſons dans les opuſcules d'Antoine Loiſel, que François de la Porte (*a*) nâtif de Parthenai en Poitou, étoit Avocat (*b*) au Parlement de Paris, & qu'il fut (*c*) grand pere du Cardinal de Richelieu. Une infinité de livres vous aprendront que (*d*) la mere de ce Cardinal s'apelloit Suſanne de la Porte. C'étoit la fille de François de la Porte l'Avocat. Or elle étoit ſœur du pere du Marechal de la Meilleraie. Cela eſt marqué en termes precis (*e*) dans l'Etat de la France. Concluez donc ſans aucun doute que le grand-pere de ce Marechal étoit Avocat. Diſpenſez moi de vous dire s'il étoit Gentilhomme ou non, ſi le Marechal ſe fit dreſſer une belle genealogie, (*f*) *ſi d'Hozier lui trouva cent aieux dans l'hiſtoire*, car je n'en ſai rien. Je trouve dans un Etat de la France imprimé l'an 1657. (*g*) qu'il étoit *ſorty d'une ancienne maiſon de Poictou*; mais ces paroles ne paroiſſent point dans l'édition de l'an 1661. Le Pere Anſelme qui étoit ſi grand genealogiſte, &

(a) *Opuſcules de Loiſel pag. 739.*

(b) *Ibid. pag. 505. 511. 517. 518.*

(c) *Ibid. pag. 739.*

(d) *Auberi, hiſt. du Cardinal de Richelieu liv. 1. chap. 1.*

(e) *L'Etat nouveau de la France, to. 1. pag. 108. edit. de Paris 1661. chez Eſtienne Loiſon.*

(f) *Voiez la Satire 5. de Mr. Deſpreaux.*

(g) *Pag. 90.*

ſi

ſi attentif à detailler tous les ancêtres des Officiers de la Couronne, s'eſt contenté de marquer que ce Marechal (*a*) *eſtoit fils de* CHARLES *de la Porte, Sieur de la Meſleraye, & de Claude de Champlais.* Je ne doute point que ſon aieul ne fût bien riche, puiſqu'il trouva un (*b*) gendre qui faiſoit beaucoup de figure à la Cour de Henri III. & qu'il fut l'un des Avocats qui eurent (*c*) le plus de pratique dans le Parlement de Paris.

(a) *Anſelme hiſt. des grans Officiers pag. 359.*

(b) *Mr. de Richelieu pere du Cardinal.*

(c) *Voiez les opuſcules de Loiſel pag. 517. 518.*

Si vous voulez vous paier d'un ouï-dire imprimé, vous ſerez content de la citation ſuivante : „ (*d*) On avoit dit „ quand le Marechal de la Meilleraye „ avoit fait fortune ſous le Miniſtere du „ Cardinal de Richelieu dont il étoit „ couſin germain, que l'Avocat la Porte ſon (*e*) pere n'étoit nullement de la „ Maiſon de la Porte de Veſins, quoi „ qu'il eût tâché de s'en dire, & le Marquis de Veſins l'avoit prétendu lui même, deſorte que s'il eût oſé l'attaquer „ ſur les Armes de ſa Maiſon qu'il avoit „ priſes, il l'eut fait de tout ſon cœur, „ mais la fortune du Cardinal l'obligeant „ à de grandes meſures, il garda le ſilence, ou s'il le rompit ce ne fut qu'avec ſes amis particuliers, à qui il dit en „ goguenardant que ceux qui lui conſeil-

(d) *Annales de la Cour & de Paris pour les années 1697. & 1698. pag. 179. 180. edit. 1701.* NOTEZ *que l'Auteur de ces Annales eſt auſſi l'Auteur des Memoires d'Artagnan que je citerai bien-tôt.*

(e) *Il faloit dire ſon grand-pere.*

„ loient de faire un procès là-deſſus au „ Maréchal, lui donnoient ſans doute „ un méchant conſeil; qu'il ne voyoit „ pas, comme ils le prétendoient, que „ le Maréchal le deshonorât pour vou- „ loir s'enter dans ſa Maiſon, que c'é- „ toit au contraire une marque qu'il la „ croyoit meilleure que beaucoup d'au- „ tres, dont il lui étoit fort obligé. „

(a) *Ci-deſſus chap. 27. pag. 235.*

Je vous ai dit autrefois (*a*) qu'un Auteur moderne, qui ſe pique de la ſcience genealogique, n'y eſt pas toûjours fort exact. En voici une marque. Il (*b*) aſſûre que le Marechal de la Meilleraie avoit *obligation .... de ſon élevation à l'alliance du Cardinal* de Richelieu, *veu que ſa femme étoit fille d'une ſœur de ſon pere.* Il a plus de raiſon lorſqu'il lui donne une bravoure, & une capacité dans le metier de la guerre, qui l'euſſent pu elever à une grande fortune independamment de la protection du premier Miniſtre ſon *proche parent.* Il eſt certain que Mr. de la Meilleraie fut un des meilleurs guerriers de ſon ſiecle, & parmi tant de braves qui brillerent de ſon tems, il y en eut peu qui l'égalaſſent. Il étoit ſi intrepide qu'il avoit beſoin que la Cour le fit avertir (*c*) de n'afronter pas les dangers avec ſi peu de menagement. (*d*) *Son experience par-*

(b) *Memoires d'Artagnan to. 1. pag. 143.*

(c) *Voiez l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu liv. 5. ch. 30.*

(d) *Ibid. liv. 6. chap. 34. pag. m. 116.*

particuliere au fait des ſieges a étonné les plus fameux Capitaines de ſon temps, & luy devroit avoir acquis le ſurnom, que l'Antiquité a donné à quelques autres, d'Aſſiegeur, ou plutoſt, de Preneur de places. C'eſt ainſi que s'eſt exprimé Mr. Auberi dans l'hiſtoire du Cardinal de Richelieu; mais il y a des Auteurs qui aſſûrent qu'effectivement (a) *les troupes donnoient* à ce Marechal *le nom de preneur de places.* Je ne vous donnerai point les dates de ſes promotions; vous les trouverez dans le Pere Anſelme, & dans le Moreri. Je ne vous marquerai point non plus les occaſions principales où il ſignala ſa fidelité, ſa valeur, ſon experience. Une infinité de livres vous ont pu rendre ſavant ſur tout cela. Je vous dirai ſeulement, que s'il ſut rendre des ſervices ſignalez à ſa patrie, ce ne fut pas en negligeant ſes propres afaires, car il amaſſa des biens immenſes, comme vous le pourrez conclure de ce que ſon fils parut au Cardinal Mazarin un parti ſortable pour ſon heritiere.

Ce Cardinal qui n'avoit encore marié ſes nieces (b) qu'avec des Princes, jetta les yeux ſur le Marquis de la Meilleraie, pour lui faire épouſer l'une de ſes autres nieces, ſavoir Marie (c) Mancini. Ce

(a) *Memoires d'Artagnan to. 1. pag. 363.*

(b) *Il en avoit marié une avec le Duc de Mercœur, une avec le Prince de Conti, & une avec le Duc de Modene.*

(c) *Et non pas Olimpe, comme on l'aſſûre dans le 2. entretien de Mr. Colbert avec Bouin, pag. 10. Celle-là fut mariée en 1657. avec le Comte de Soiſſons.*

Marquis avoit été pourvu de la charge de Grand Maître de l'Artillerie, que le Marechal ſon pere avoit exercée ſi glorieuſement. Il refuſa le parti que le Cardinal lui avoit fait preſenter ; ſa raiſon fut qu'il avoit une ſi violente paſſion pour Hortenſe Mancini ſœur de Marie, (a) *qu'il dit une fois à Madame d'Eguillon , que pourveu qu'il épouſât* cette maîtreſſe , *il ne ſe ſoucioit pas de mourir trois mois après.* „ (b) Il s'eſtoit devoüé . . . à Hortence, „ dés le premier moment qu'il l'avoit „ veuë , avec des circonſtances ſi particulieres , qu'il avoit dit hautement, „ qu'il paſſeroit plutoſt ſa vie dans un „ Convent , que d'en épouſer une autre „ qu'elle. „ (c) *Aux premieres nouvelles que Monſ. le Cardinal aprit de cette paſſion, il parut ſi éloigné de l'aprouver , & ſi outré du refus que Monſieur* de la Melleraie *avoit fait* de Marie Mancini , *qu'il dit pluſieurs fois* qu'il donneroit plûtoſt à un valet ſa niece Hortenſe. Cependant ce fut au Marquis de la Meilleraie qu'il la donna en la declarant ſon heritiere. Vous ſavez que depuis ce mariage ce Marquis s'eſt fait apeller Duc de Mazarin , ſelon les clauſes du contrat.

(a) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin, pag. 5. édit. 1676.*

(b) *Memoires de la Connetable Colonna, pag. 12. édit. de Leide 1678.*

(c) *Memoires de Madame Mazarin, pag. 6.*

La plus commune opinion fut que le Cardinal ne fit ce choix qu'à cauſe des gran-

grandes richeſſes du Marechal de la Meilleraie, qui n'avoit que ce fils-là. J'avouë que Mr. Auberi (*a*) pretend qu'*on n'a pas douté d'aſſûrer que les motifs qu'eut le Cardinal . . . , furent que ce Marechal étoit proche parent du Cardinal de Richelieu, & qu'il avoit parfaitement bien ſervi l'Etat*: mais je ſai auſſi que Mr. de Rabutin (*b*) remarque „ qu'on parla diverſement des raiſons qui l'obligerent „ à faire ce choix, & qu'on ne luy vou„ lut jamais faire l'honneur de croire que „ ce fuſt par reconnoiſſance de ſa fortu„ ne au Cardinal de Richelieu (*c*) oncle „ d'Armand „ de la Porte, fils du Marechal de la Meilleraie.

Vous avez pu voir dans quelques livres, que le Cardinal Mazarin (*d*) *s'ouvrit à l'Evêque de Frejus, & lui demanda ſon avis ſur pluſieurs partis qu'il avoit dans l'eſprit*; que l'Evêque *gagné par* Mr. de la Meilleraie, *moyennant une promeſſe de cinquante mille écus, n'oublia rien pour les meriter*; qu'*il ne les a pourtant jamais touchez*; qu'*il rendit le billet qu'on luy en avoit fait d'abord, en ſe laiſſant entendre*

(a) *Auberi, hiſt. du Cardinal Mazarin, liv. 8 pag. 592. 593.*

(b) *Memoires du Comte de Buſſy Rabutin to. 2. pag. 182. édit. de Hollande.*

(c) *Il y a beaucoup d'apparence que Mr. de Rabutin croioit que le Marechal de la Meilleraie étoit beau-frere du Cardinal de Richelieu, qu'il prend, dis-je, le mot d'oncle dans un ſens de rigueur, & non pas pour ſignifier un oncle à la mode de Bretagne; c'eſt-à-dire, un homme qui a le germain ſur l'autre. C'étoit le degré de parenté entre le Cardinal & le fils du Marechal.*

(d) *Memoires de Madame Mazarin, pag. 20. 21.*

dre qu'il aimeroit mieux l'Evêché d'Evreux s'il ſe pouvoit; *mais* que *le Roy en ayant diſpoſé ailleurs, apres deux mois d'importunité de* Mr. Mazarin, *Mr. de Frejus redemanda les cinquante mille écus*; *&* que Mr. Mazarin *ne ſe trouva plus en état de les donner.* On declama beaucoup ſur cette avanture en plaidant pour Madame Mazarin; mais Mr. Erard ſoutint (a) *que ce fait eſt une pure fiction*, & il leut en pleine audience la lettre qu'il avoit reçuë du Duc Mazarin, & qui commence par ces paroles: (b) *Rien au monde n'eſt plus faux que la convention des cinquante mil écus avec Monſieur l'Evêque de Frejus, il n'en a jamais eſté dit ni ſtipulé un mot.* Il ajoûta quelques reflexions pour confirmer le contenu de la lettre. Cependant Mr. de Saint Evremond allegua tout de nouveau le même fait (c) dans ſon Factum contre Mr. Erard. L'Auteur anonyme des Entretiens de Mr. Colbert avec Boüin a debité (d) amplement la même hiſtoire, ſans nul égard à la lettre du Duc Mazarin. Ce qu'il y a de conſiderable en faveur du Duc, eſt que l'on n'avoit nulle preuve contre lui, de ſorte que (e) *la ſimple denegation* lui ſuffiſoit.

(a) *Erard plaidoiez contre Madame de Mazarin, pag. 77. édit. de Holl. 1698.*

(b) *Id. ib. pag. 78.*

(c) *Pag. 16. edit. de Holl. 1698.*

(d) *Dans le 2. Entretien pag. 16. & ſuiv.*

(e) *Erard ib. pag. 77.*

Quoi qu'il en ſoit, jamais mariage ne fut

fut plus mal assorti que celui-là : l'évenement l'a fait voir, & il n'est pas necessaire que je vous repete (*a*) les circonstances du procés où Mr. Erard plaida si éloquemment contre la Duchesse Mazarin.

(a) *Voiez ci-dessus chap. 22. pag. 169. & suiv.*

On croit que la jalousie du mari fut la pomme de discorde ; mais que si sa devotion n'eût pas mis le feu à la plaie, il y auroit eu moien de prevenir la rupture. Le Duc Mazarin qui étoit dejà devot avant que de s'engager au mariage, le devint de plus en plus depuis ce tems-là. Il est rare que les grans Seigneurs se tiennent dans la mediocrité à l'égard de cette vertu, & pour l'ordinaire ils n'ont presque point de devotion, ou ils en ont jusques à l'excés. Celui dont je parle outra les choses sur cet article avec une distinction surprenante. Il ne faut donc pas s'étonner que la desunion de cœur se soit glissée entre lui & son épouse, qui n'étoit pas fort disposée à la devotion, & qui aiant été élevée dans l'éclat du monde souhaitoit de s'y maintenir. Mais comment le faire avec un mari devot ? Il est impossible & qu'un homme chargé de scrupules fasse une grande fortune, & que si elle lui vient toute faite, il la conserve ni à la Cour, ni à l'armée. Une

conſcience tendre eſt fort propre à la conquête du ciel, mais nullement à la conquête d'un roiaume, ſoit qu'il faille le recouvrer ſur des ſujets revoltez, ſoit qu'il faille l'uſurper. Il eſt même à craindre qu'elle ne depouïlle d'un roiaume poſſedé legitimement. C'eſt à proportion la même choſe par raport à toutes les dignitez de la terre, & aux biens de la fortune. Ainſi la Ducheſſe Mazarin ne pouvoit manquer de prevoir une fâcheuſe decadence, par le mepris où tomberoit ſon mari avec tant de devotions dont il s'entêtoit.

Elle eût pu ſe conſoler, & ſe reſoudre à la patience, ſi elle n'eût pas été continuellement chicanée ſur les moindres libertez qu'elle ſe donnoit, & ſi l'argent ſe fût conſervé en abondance dans ſa maiſon. Mais la devotion de ſon mari augmentoit ſi fort les defiances que la jalouſie lui inſpiroit, qu'il trouvoit du mal dans les moindres choſes. Tout lui étoit ſuſpect, & ce n'étoient plus que cenſures & que gronderies. *L'innocence de mes divertiſſemens*, dit la Ducheſſe (a), *capable de raſſurer un autre homme de ſon humeur qui auroit conſervé quelque égard pour mon âge, luy faiſoit autant de peine, que s'ils euſſent eſté fort criminels. Tantoſt c'étoit*

(a) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin. pag. 31. 32.*

toit peché de joüer à Colin-Maillard avec mes gens ; tantoſt de ſe coucher trop tard ; Il ne pût jamais alleguer que ces deux ſujets de plainte, une fois que Mr. Colbert voulut ſçavoir tous ceux qu'il avoit. Souvent on ne pouvoit pas aller au Cours en conſcience, à plus forte raiſon à la Comedie ; une autrefois je ne priois pas Dieu aſſez long-tems ; enfin ſon chagrin ſur mon chapitre étoit ſi puiſſant, que ſi on luy eût demandé comment il vouloit que je vécuſſe, je croy qu'il n'auroit pas pû en convenir avec luy-même . . . . (a) . . . Imaginez-vous des oppoſitions continuelles à mes plus innocentes fantaiſies ; une haine implacable pour tous les gens qui m'aimoient, & que j'aimois, un ſoin curieux de preſenter à ma vûë tous ceux que je ne pouvois ſouffrir, & de corrompre ceux en qui je me fiois le plus pour ſçavoir mes ſecrets, ſi j'en euſſe eu ; une aplication infatigable à me decrier par tout, & donner un tour criminel à toutes mes actions ; enfin tout ce que la malignité de la cabale bigotte peut inventer & mettre en œuvre dans une maiſon où elle domine avec tirannie, contre une jeune femme ſimple, ſans égard, & dont le procedé peu circonſpect donnoit tous les jours de nouvelles matieres de triomphe à ſes ennemis. Pour comble

(a) *Ibid.* pag. 38. 39.

de diſgrace elle voioit deperir ſon bien par la devotion (*a*) de ſon mari, & ce fut (*b*) *l'article fatal qui* pouſſa *ſa patience à bout.*

Permettez moi de vous parler d'un petit ſophiſme, que vôtre prevention pour (*c*) Mr. Erard vous a peut-être empêché de decouvrir. Il avouë (*d*) que l'un des *trois* (*e*) *grans défauts* dont on accuſoit le Duc Mazarin, eſt d'être *devot & ſcrupuleux par excés*, & cependant il ſupoſe dans toutes ſes reponſes, qu'il ne s'agit ſimplement que de le juſtifier d'être devot. Voilà l'un des ſophiſmes contre quoi les Logiciens nous mettent en garde. „ (*f*) C'eſt ce qu'on apelle dans „ l'Ecole, *à dicto ſecundum quid ad dictum* „ *ſimpliciter*, paſſer de ce qui eſt vray à „ quelque égard, à ce qui eſt vray ſim„ plement.„ Il eſt aiſé de s'imaginer qu'en donnant ainſi le change il s'ouvrit une très-belle carriere; car qu'y avoit-il de plus propre à rendre odieuſe la Ducheſſe Mazarin, que de ſupoſer qu'un mari devot lui étoit ſi deſagreable; que c'étoit l'une des principales raiſons pourquoi elle refuſoit de ſe reünir à lui? Ne pou-

(a) Je me ſers hardiment du mot de cabale bigote. Car je ne croy pas que les plus rigoureuſes loix de la charité Chrêtienne m'obligent de preſumer, que les devots par qui Mr. Mazarin s'eſt gouverné ſoient du nombre des veritables, aprés avoir diſſipé tant de millions. *Ibid.*

(b) *Ibid. pag.* 39.

(c) *Voiez ci-deſſus chap.* 22. *c.* 179. 180.

(*d*) *Erard ubi ſupra pag.* 112. (e) *Les deux autres ſont qu'il eſt jaloux & diſſipateur.* (f) *Art de penſer* 3. *part. chap.* 18. *n.* 7. *pag. m.* 336.

pouvoit-on pas dire là-deſſus & contre elle, & pour ſon époux, les choſes du monde les plus ſpecieuſes, & les plus éblouïſſantes? Si Mr. Erard eût été du tems où le barreau ne retentiſſoit que de citations Latines, & où les proverbes n'y étoient pas de contrebande, il n'eût pas manqué de ſe ſervir du (a) *novum crimen, Cai Cæſar, & ante hunc diem inauditum*, & du *vous vous plaignez que la mariée eſt trop belle.* Il mania ce ſujet avec toutes les adreſſes d'un excellent Rhetoricien; mais il s'expoſoit à cette replique très-embaraſſante, *Vous changez l'état de la queſtion, on ne blâme pas le Duc Mazarin d'être devot, mais de l'être avec des bizarreries & des diſparates ridicules* (b).

(a) *Cicero pro Q. Ligario init.*

(b) *Voiez le Factum de Mr. de St. Evremond, pag. 15. & ſuiv. & dans la preface, & le ſecond entretien de Mr. Colbert avec Bouïn, pag. 26. & ſuiv.*

Il ne fait point ſemblant de ſavoir que ce fut par là que ſe fit l'attaque. *A l'egard de la devotion*, repond-il (c), *c'eſt un défaut trop beau pour nous en defendre; mais peut-il fonder la demande de Madame de Mazarin? Si l'Apôtre ne permet pas à une femme fidele de quitter un mary infidele, tant les devoirs de cette ſocieté ſont ſacrez; comment pourroit-on permettre à Madame Mazarin de quitter ſon mary parce qu'il eſt fidele & exact aux devoirs de ſa Religion?* Il ſe prevaut de ce que Mr. Sachot

(c) *Erard ubi ſupra, pag. 103.*

avoit

avoit avoüé, (a) *que Monſieur de Mazarin eſtoit devot dés le temps de ſon mariage. Elle l'a épouſé devot*, continue-t-il, *j'ajoûterai même qu'elle l'a aimé devot, pourquoi ne le gardera-t-elle pas devot? Et s'il eſt permis d'apliquer à cette qualité dans laquelle conſiſte la perfection d'un Chrétien, ce qui a été dit touchant les vices effectifs des choſes qui ſont dans le commerce; ne pourroit-on pas opoſer à Madame de Mazarin ce brocard vulgaire*, prudens emiſti vitioſum, dicta tibi eſt lex (b).

(a) *Erard ibid. pag. 114.*

(b) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus chap. 60. pag. 544.*

Ce brocard de droit eſt ici d'autant plus plauſible, qu'il n'en va pas du mariage comme de quelques autres contrats, où le vendeur eſt obligé de reveler (c) les defauts de ſa marchandiſe à peine d'être obligé de la reprendre, ou d'indemniſer l'acheteur ſi elle ne ſe trouve pas bien conditionnée. Les parens ne ſont point tenus de decouvrir les imperfections perſonnelles de ceux qu'ils marient; c'eſt aux poſtulans à s'en informer au voiſinage, ou par telles autres voies dont ils peuvent s'aviſer; mais ſi après le contrat conclu & conſommé ils decouvroient des defauts qui les fiſſent repentir de leur emplête, ils n'auroient aucune action à intenter contre les parens, puis qu'on ne s'étoit point obligé à garantir

(c) *Voiez ci-deſſus pag. 545.*

rantir les vices occultes, & qu'on n'avoit pas été tenu de les declarer. Mais ſi on les declare naïvement par un paſſedroit que la prudence conſeille en quelques rencontres, ſi, par exemple, on avertit un ſoûpirant que la perſonne qu'il recherche a eu le malheur d'être abuſée, de telle ſorte qu'elle a eu beſoin d'une ſage femme, & ſi malgré cet avu il va juſqu'à l'épouſer, & à vivre quelques mois avec elle, il ſe met infiniment plus hors d'état de former des plaintes, ou d'intenter un procés avec quelque ombre de raiſon. Il ne peut pas alleguer qu'il avoit cru que la victime (*a*) étoit ſans tare. Le brocard, *prudens vitioſam emiſti, dicta tibi eſt lex*, tomberoit ſur lui, & l'écraſeroit ſans miſericorde. Cela vous montre que Mr. Erard ſe ſervoit bien de ſes avantages. La Ducheſſe Mazarin a épouſé un mari dont elle ſavoit la devotion, pourquoi le refuſeroit-elle aujourd'hui ſous pretexte qu'il eſt devot? Il ne lui ſerviroit de rien de repondre qu'elle ne croioit pas alors que la devotion d'un mari fut ſi incommode à ſa femme. J'ai refuté ce ſubterfuge (*b*) dans une autre occaſion.

(*a*) Intacta cervice juvenca. *Virgil. Georg. lib. 4. v. 540.*

(b) *Ci-deſſus pag. 546.*

Le ſophiſme de Mr. Erard eſt plus manifeſte dans un autre plaidoié, où il ſupoſe tout net (*c*) que *la ſeule choſe* qui fut

(c) *Erard ubi ſupra pag. 61.*

fut reprochée à Mr. de Mazarin par *les partiſans* de ſa femme, & *ſur quoi roulaſſent toutes leurs plaintes, ou pour mieux dire leurs railleries, c'étoit la devotion.* Il declame ſur cela avec beaucoup de fineſſe : *Qui a jamais oüy dire*, s'écrie-t-il, *que la devotion ſoit une cauſe de ſeparation? On a pretendu, que quand un homme ſe faiſoit Juif ou Payen, ou qu'il tomboit dans l'hereſie, ſa femme pouvoit ſe ſeparer de luy & même faire reſoudre ſon mariage : mais qu'elle puiſſe le quitter quand il devient devot & qu'il faille qu'il abjure la devotion pour obtenir qu'on luy rende ſa femme, c'eſt une pretention que l'on n'oſeroit ſoûtenir ouvertement.* C'eſt là neanmoins tout ce que *Madame de Mazarin trouve à reprocher à ſon mari. . . . .* (a) *J'avouë qu'il a le défaut d'eſtre devot & d'avoir envie de faire ſon ſalut ; défaut qui toutefois n'en doit pas eſtre un aux yeux d'une femme qui n'a pas celuy d'eſtre un peu indevote. J'avouëray même encore ſi vous voulez, qu'il peut y avoir en France & en Angleterre des hommes plus jolis, plus galans, plus eveillez, qui ont enfin des manieres plus tendres que Monſieur de Mazarin, ou plus de ſimpatie avec les inclinations de Madame de Mazarin ; mais s'enſuit il que l'on doive pour cela mépriſer & quitter un mary tel que Monſieur*

(a) *Erard ibid. pag. 63.*

ſieur de Mazarin? . . . . (a) *La devotion d'un mari eſt-elle un defaut ſi inſupportable qu'elle doive eſtre ſeule exceptée du precepte qui nous enjoint de ſupporter les defauts les uns des autres? . . . .* (b) *Madame Mazarin ne lui pardonnera-t-elle pas ce vice unique de devotion, que tant de femmes raiſonnables ſouhaiteroient de trouver dans leurs maris?* Avoüons que c'eſt la tourner en ridicule d'une maniere bien fine, & que rien n'auroit pu faire plus d'impreſſion ſur l'eſprit des Juges, s'ils n'euſſent ſu qu'il s'agiſſoit non pas de la devotion en general, mais d'une eſpece de devotion dereglée & capricieuſe.

(a) *Evrard ubi ſupra pag. 64.*

(b) *Ibid. pag. 65.*

Voici une autre adreſſe de cet Avocat; il tâche de perſuader à Madame Mazarin qu'elle eſt plus devote qu'elle ne penſe. Il le prouve en 1. lieu par la raiſon qu'elle eſt (c) *formée du même ſang* que la Reine d'Angleterre, & que feuë la Princeſſe de Conti. Mauvaiſe raiſon. En 2. lieu il raiſonne de cette maniere : „ (d) Vous „ voyez, MESSIEURS, par ſes dé- „ fenſes, qu'elle craint pour ſon ſalut : „ cette crainte eſt le commencement de „ la ſageſſe. Elle demande à ſe retirer en „ tel Monaſtere que vous lui voudrez aſ- „ ſigner; Il y a donc apparence qu'elle „ ſe ſent plus de diſpoſition qu'elle n'en „ avoit

(c) *Ibid. pag. 114.*

(d) *Ibid. pag. 115.*

„ avoit autrefois à vivre de la maniere „ dont on le doit faire dans ces Maiſons ; „ Et cela eſtant pourquoi ne s'accoûtu- „ meroit-elle pas à celle de Monſieur de „ Mazarin ? rien ne reſſemble mieux à „ un Convent, pour la regularité, que „ ſa maiſon. Toute la difference eſt, „ que dans un Convent elle ſeroit hors „ de l'ordre où la Providence l'a placée, „ au lieu qu'eſtant chez ſon mary, elle „ accomplira cet ordre ; Et quand elle „ y ſentiroit dans les commencemens „ quelque repugnance, elle s'accoûtu- „ mera en peu de temps à ce joug qui n'a „ que de la douceur pour ceux qui s'y „ ſont une fois ſoûmis, & il arrivera ce „ que dit l'Apôtre au même endroit, que „ le mary fidele ſanctifiera la femme in- „ fidele. „

N'oublions pas qu'il tâche de l'apri- voiſer, en lui diſant que la devotion de ſon mari étoit plus traitable qu'autrefois.

(a) *Erard ubi ſupra pag.* 70.

„ (*a*) Si la devotion de Monſieur le Duc „ de Mazarin qui eſtoit alors dans la fer- „ veur de ſon commencement, avoit „ quelque choſe de farouche & de trop „ auſtere, comme cela arrive ordinaire- „ ment ; Madame de Mazarin trouvera „ cet excés moderé par le temps & par „ l'habitude ? & je ne doute pas auſſi

„ que-

„ que du côté de Madame de Mazarin, „ la maturité de l'âge, les traverſes „ qu'elle a eſſuyées, les reflexions qu'el- „ le a faites, n'ayent temperé la paſſion „ exceſſive qu'elle avoit en ce temps-là „ pour tous les plaiſirs. „

Tout cela, comme vous ſavez, ne fut point capable de la faire mordre à la grappe. Elle n'alla ni chez ſon mari, ni dans un Couvent; elle continua ſon ancien train en Angleterre juſques à ſa mort. Je ne ſuis pas étonné que les raiſons de Mr. Erard ne l'aient point perſuadée; elle étoit trop habile pour ne voir pas qu'il abuſoit du nom venerable de la devorion: il le prenoit dans le ſens le plus favorable, au lieu qu'on le lui avoit objecté dans le ſens odieux d'une farouche ſuperſtition. Et d'ailleurs elle ne pouvoit pas ſe figurer que celle de ſon mari fût devenuë plus traitable. Il eſt vrai que l'âge peut diminuer la ferveur des gens bigots, mais il augmente leurs vains ſcrupules, & les rend ſujets à de nouvelles foibleſſes, de ſorte que leur pretenduë devotion les rend d'un commerce plus incommode, plus faſtidieux, & plus chagrinant.

Mais pour ne vous rien diſſimuler, je vous avouë qu'il me ſemble que la Ducheſſe

cheſſe Mazarin ne redoutoit pas ſeulement les devotions de ſon époux entant que bizarres & abſurdes, mais qu'elle en auroit eu même beaucoup de peur, quoi qu'elles euſſent été ſolides & bien reglées. Un mari veritablement devot n'eût jamais été ſon fait, & l'auroit été moins que jamais depuis qu'elle eût goûté à Londres pendant pluſieurs années une certaine liberté, où ſans ſcandaliſer perſonne elle parloit cavalierement de toutes choſes. Je croi auſſi que les charmes de l'independance à quoi elle étoit accoutumée, ne lui euſſent pas permis de s'accommoder d'un mari très-indevot, qui eut voulu être le maître dans ſa maiſon. S'il eût voulu laiſſer à ſa femme la bride ſur le cou, & ne la gener en rien, c'eût été une autre choſe. Par la même raiſon que je tire de ce qu'elle s'étoit accoutumée aux plaiſirs de l'independance, & à la liberté de l'indevotion, je croi que ſon ofre de ſe renfermer dans un couvent n'étoit point du tout ſa penſée, & qu'elle ne s'en ſervit que pour amuſer les Juges, & que pour leur jetter de la poudre aux yeux.

Mais à-propos de couvent, je vous avertis que Mr. de Saint Evremond n'a pu la juſtifier ſans la contredire. Voici

toute

toute la ſuite de ce fait : il vous divertira peut-être.

Mr. Erard avoit dit (a) que *durant* le premier procés qu'elle eut avec ſon mari, *elle ſe retira d'abord dans le Monaſtere de Ste. Marie* ; *mais* que *ſa conduite ayant bien-toſt laſſé les Religieuſes*, *elle fit en peu de mois trois autres Convents*, *où elle laiſſa auſſi peu d'édification que dans le premier.* Il avoit repreſenté aux Juges (b) que s'ils la laiſſoient entrer dans quelque couvent, on n'en pouvoit *attendre qu'un entier renverſement de la diſcipline dans le Monaſtere auquel ils feroient ce dangereux preſent.* Il avoit allegué *une experience reïterée pluſieurs fois : Madame de Mazarin avant ſa ſortie du Royaume*, avoit-il dit, *avoit déja honoré pluſieurs Convents de ſa preſence ; L'abbaye du Lys*, *celle de Chelles*, *les Filles de Ste. Marie & quelques autres ſe ſouviendront à jamais de cet honneur par les tours d'eſprit que Madame de Mazarin y a faits*, *& dont la memoire ſe conſervera par tradition dans ces maiſons durant pluſieurs ſiecles.* Mr. de Saint Evremond comptant les menſonges qu'il pretendit que Mr. Erard avoit avancez, mit ceci en ligne de compte : „ (c) Qu'elle a „ ſcandaliſé tous les convens où elle a „ eſté, quoiqu'on l'ait veuë cherie, & „ ho-

(a) *Erard ubi ſupra pag.* 14.

(b) *Id. pag.* 66.

(c) *Factum pour Madame de Mazarin, pag.* 10.

„ honorée de Madame de Chelles, de „ Madame Dulis, & de toutes les ſupe- „ rieures des Maiſons où elle a vécu „ Avoit-il bien conſulté les Memoires de Madame Mazarin? Se ſouvenoit-il de cet endroit? (a) *J'eus la complaiſance pour* Madame de Courcelle *d'entrer dans quelques plaiſanteries qu'elle fit aux Religieuſes* de Sainte Marie. „ On fit cent „ contes ridicules au Roy; que nous met- „ tions de l'ancre dans le benitier pour „ faire barboüiller ces bonnes Dames; „ que nous allons courir par le dortoir „ pendant leur premier ſommeil avec „ beaucoup de petits chiens en criant „ *Tayaut*; & pluſieurs autres choſes ſem- „ blables, ou abſolument inventées, ou „ exaggerées avec excez. Par exemple, „ ayant demandé à nous laver les pieds, „ les Religieuſes s'aviſerent de le trouver „ mauvais, & de nous refuſer ce qu'il „ faloit; comme ſi nous euſſions eſté là „ pour obſerver leur regle. Il eſt vray „ que nous remplimes d'eau deux grans „ coffres qui étoient ſur le dortoir; & „ parce qu'ils ne la tenoient pas, & que „ les ais du plancher joignoient fort mal, „ nous ne primes pas garde que ce qui „ repandit perçant ce mauvais plancher „ alla moüiler les lits de ces bonnes „ ſœurs.

(a) *Memoires de la Ducheſſe de Mazarin, pag. 54. 55. Voiez auſſi pag. 58. Notez que pag. 52. elle dit qu'elle étoit ſatisfaite de l'Abbeſſe de Chelles, qui en uſoit honnêtement avec elle.*

„ ſœurs. Si vous étiez alors à la Cour,
„ il vous ſouviendra qu'on y conta cet
„ accident comme un franc tour de Page.
„ Il eſt encor vray, que ſous pretexte de
„ nous tenir compagnie on nous gardoit
„ à vûë. On choiſiſſoit pour cét office
„ les plus âgées des Religieuſes, comme
„ les plus difficiles à ſuborner; mais ne
„ faiſant autre choſe que nous promener
„ tout le jour, nous les eûmes bien-toſt
„ miſes toutes ſur les dents l'une apres
„ l'autre; juſques-là, que deux ou trois
„ ſe démirent le pied pour avoir voulu
„ s'obſtiner à courir avec nous. „

Il eſt clair que ce paſſage favoriſe plus Mr. Erard que Mr. de Saint Evremond.

Au reſte quand je vous ai dit que le mot de devotion pris en general eſt venerable; j'ai conſideré que la notion deſavantageuſe qu'il commence de contracter, n'eſt point encore parvenuë juſqu'au barreau. Je n'ignore pas que ſelon le ſtyle des converſations le nom de devot court en poſte vers la ſignification odieuſe. Il lui arrive le même ſort qui arriva anciennement aux mots de tyran & de ſophiſte. Cela vient, dit-on, de ce que le monde s'apliquant plus que jamais à étudier la conduite des devots, decouvre que d'ordinaire ils ſont ſujets à beaucoup d'imper-

fections ; qu'ils ſont ſoupçonneux, credules, mediſans, vindicatifs, ſuperbes, ambitieux, emportez, inquiets, intriguans, inquiſiteurs, &c.

Puis que vous aimez à être paié de preuve imprimée, je m'en vais vous citer des vers où vous aprendrez qu'à Paris on ſe defend de la qualité de devot comme d'une injure :

(a) *Madame Des-Houlieres, Epitre chagrine au Reverend Pere de la Chaiſe, pag. m. 4.*

(a) *Hé devenez devote,*
Ne le devient-on pas à la ville, à la Cour ?
Moi Devote ! qui moi ! m'écriai-je à mon tour,
L'Eſprit bleſſé d'un terme employé d'ordinaire,
Lors que d'un hypocrite on parle avec détour.

Ces vers ſont de la très-illuſtre Dame Des-Houlieres. Vous comprenez bien qu'il faudra chercher inceſſamment un nouveau nom aux veritables devots, gens rares, le ſel de la terre, & qu'on ne ſauroit aſſez honorer.

Si vous me demandiez la raiſon pourquoi le Cardinal Mazarin ne maria point à un Prince celle de ſes nieces qu'il faiſoit ſon heritiere, je vous repondrois que ce fut à cauſe qu'il vouloit faire porter

ter ſon nom à celui qui épouſeroit cette niece-là. Et vous voiez bien qu'un Prince n'eût pas accepté cette condition.

CHAPITRE LXXI.

Erreurs concernant la Connetable Colonna, niece du Cardinal Mazarin.

PUis que l'occaſion s'eſt preſentée de vous parler (*a*) de Marie Mancini, je veux refuter un conte qui a trompé bien des gens. Que le Roi l'ait aimée, qu'elle ait eſperé de l'épouſer, & que le Cardinal Mazarin ait rompu cette paſſion, c'eſt ce que l'on ne doit pas revoquer en doute; & ſi l'Auteur du libelle qui fit tant de bruit n'avoit debité que cela, on ne pourroit pas lui ôter l'éloge de fidelle hiſtorien: mais il a couſu à ces faits conſtans une très-mauvaiſe fable, qui neanmoins a fait donner dans le panneau une infinité de lecteurs. *Le Cardinal*, dit-il (*b*), *maria enfin ſa niepce au Duc de Colonna. Noſtre Prince pleura, cria, ſe jetta à ſes pieds, & l'appella ſon Papa, mais enfin il eſtoit deſtiné que les deux amans ſe ſepareroient. Cette amante deſolée eſtant preſte à partir, & montant pour cet effect en caroſſe, dit fort ſpirituellement*

(a) *Ci-deſſus pag.* 31.

(b) *Le Palais Royal, ou les amours de Madame la Valiere, pag.* 66. *édit.* 1680. *Notez que l'Auteur de la vie du Duc de Lorraine Charles V. pag.* 48. *édit. d'Amſt.* 1691. *a fait alluſion à ce paſſage, en copiant les memoires de Beauvau citez ci-deſſous pag.* 63.

lement à ſon amant, qu'elle voyoit plus mort que vif par l'excés de ſa douleur. Vous pleurez, vous eſtes Roi, & cependant je ſuis malheureuſe & je parts effectivement; le Roi faillit à mourir de chagrin de cette ſeparation, mais il eſtoit jeune & à la fin s'en conſola ſelon les apparences. Je ſuis ſûr que vous me pourriez nommer plus de cent perſonnes qui vous ont allegué ce diſcours de la Demoiſelle Mancini, non ſeulement comme une penſée delicate & ingenieuſe, mais auſſi comme un fait certain, & cependant ce n'eſt qu'une fable romaneſque, & très-impertinemment inventée.

Car lors que Marie Mancini partit de France pour aller épouſer en Italie le Connetable Colonna, elle n'avoit plus de part à l'amour du Roi, & il n'étoit plus poſſible qu'elle conſervât aucune eſperance. Il y avoit plus de neuf mois que l'Infante Marie Thereſe étoit actuellement l'épouſe de ce Prince. Il avoit conſommé ſon mariage le 9. de Juin 1660. & Marie Mancini ne partit pour l'Italie (a) qu'après que le Connetable Colonna l'eut épouſée par procureur. Le Cardinal Mazarin n'étoit plus en vie, & vous ſavez qu'il mourut le 9. de Mars 1661.

(a) *Voiez les memoires de la Connetable Colonna, pag. 39. & ſuiv. édit. de Leide 1678.*

La

La Connetable Colonna a fait elle-même des memoires de ſa vie qui ont été imprimez. Elle y raconte la paſſion que le Roi lui temoigna, pendant même que le Cardinal Mazarin & Don Louïs de Haro (*a*) travailloient en 1659. à la paix des deux Couronnes, & au mariage de l'Infante. Il ne pouvoit la lui temoigner que par des lettres, car ils étoient abſens l'un de l'autre. Marie Mancini ne revit le Roi que lors qu'elle fut mandée (*b*) par le Cardinal ſon oncle, pour faire la reverence à la nouvelle Reine à Fontainebleau. *Je ne m'eſtois pas imaginée*, dit-elle (*c*), *que le Roy me peût recevoir avec l'indifference qu'il me receut. . . . C'eſt un defaut ordinaire à noſtre ſexe de ne pouvoir ſouffrir qu'on loüe les autres, quand meſme ce ſeroient les gens du monde, qui meritent le mieux des loüanges; mais quand c'eſt une Perſonne que nous aimons, qui donne ces loüanges, & qu'elles regardent celle qui nous dérobe ſon cœur, je ne crois pas, qu'il y ait rien de ſi ſenſible. C'eſt une cruauté, qui ſurpaſſe toutes les autres. Le Roy me reduiſit pluſieurs fois en cet eſtat-là.* (*d*) Elle voulut *contenter ſon cœur en accuſant* de dureté celui du Roi. *Les impatiens deſirs qu'elle en eut l'obligerent enfin à chercher deux ou trois fois l'oc-*

(*a*) *Memoires de la Connetable Colonna pag. 29. & ſuiv.*

(*b*) *Ibid. pag. 33.*

(*c*) *Ibid. pag. 34.*

(*d*) *Ibid. pag. 35.*

caſion de s'expliquer avec ſa Majeſté, qui reçeut ſi mal mes plaintes, dit-elle, *que je reſolus dès ce moment-là de ne me plaindre plus.* Son mariage avec le Connetable fut conclu quelque tems après. Elle partit pour l'Italie, *& en prenant congé de leurs Majeſtez, le Roi eut la bonté de l'aſſeurer qu'elle auroit toûjours part dans ſon ſouvenir, & qu'il l'honnoreroit de ſon affection quelque part du monde qu'elle fut.*

Voilà les termes de l'adieu ſelon le temoignage même de la perſonne qui le reçut. Pourroit-on après cela condamner trop fortement l'audace d'un Ecrivain qui ſubſtituë d'autres termes, qui ne ſont que ſes reveries, & que des fictions forgées ſans conoiſſance de cauſe?

La Ducheſſe Mazarin confirme ce que ſa ſœur conte de l'indiference de ſon amant. Voici ſes paroles: „ (*a*) Au re„ tour de la (*b*) Frontiére on nous fit ve„ nir à Fontainebleau où la Cour étoit. „ Le Roy traita ma ſœur aſſez froide„ ment, & ſon changement commença „ de la reſoudre à ſe marier en Italie. „ Elle me prioit ſouvent de luy en dire „ le plus de mal que je pourrois. Mais „ outre qu'il étoit aſſez difficile d'en „ trouver à dire d'un Prince fait comme „ luy, & qui vivoit parmy nous avec „ une

(a) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin pag.* 15.

(b) *C'eſt-à-dire, de l'entrevuë des deux Rois en* 1660.

„une familiarité & une douceur charmante, l'âge de dix (a) ans, où j'étois „alors, ne me permettoit pas de bien „comprendre ce qu'elle ſouhaitoit de „moy; & tout ce que je pouvois faire „pour ſon ſervice la voyant fort deſolée, „& l'aimant tendrement, c'étoit de pleurer avec elle ſon malheur, en attendant „qu'elle m'aidât à pleurer les miens.„

Arrêtons-nous, s'il vous plaît, un petit moment ſur un paſſage des Memoires de cette Ducheſſe: (b) *Mr. le Conneſtable, qui ne croyoit pas qu'il put y avoir de l'innocence dans les amours des Roys, fut ſi ravy de trouver le contraire dans la perſonne de ma ſœur, qu'il conta pour rien de n'avoir pas eſté le premier maître de ſon cœur. Il en perdit la mauvaiſe opinion qu'il avoit, comme tous les Italiens, de la liberté que les femmes ont en France, & il voulut qu'elle joüit de cette méme liberté à Rome, puiſqu'elle en ſçavoit ſi bien uſer.* Mais comment eſt-ce, demanderoit-on, que Mr. le Connetable trouva le contraire de ce qu'il croioit? La Ducheſſe le donne à deviner; elle ſupoſoit aparemment une tradition dont beaucoup de Medecins ſe moquent, & qui a ſes uſages;

(a) *La Ducheſſe Mazarin ſe brouille un peu ſur ſon âge: elle avoit dit pag. 5.* qu'elle fut amenée en France à l'âge de ſix ans. *Or elle y fut amenée l'an 1653. Elle avoit donc 13. ans en 1660. lors qu'elle ne s'en donne que dix, contrediſant ce qu'elle remarque pag. 10. qu'elle avoit 3. ans plus que ſa ſœur Marianne qui en avoit ſix* (pag. 8.) *au tems de voiage de la Fere, c'eſt-à-dire, comme je croi, en 1656.*

(b) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin, pag. 24. 25.*

ges; elle peut ſervir de frein à celles qui ne ſont pas mariées, & de ſujet de triomphe à celles qui le ſont; car le mecontentement du mari n'aiant point paru, c'eſt un ſigne, &c. Je ne vous parle pas de ce Grand Duc de Toſcane, qui avoit eu des ſoupçons ſous pretexte qu'il épouſoit une Princeſſe élevée à la Cour de France, & qui trouva auſſi le contraire. Voiez dans Brantome (*a*) les aſſûrances preliminaires qu'il voulut avoir.

(*a*) *Brantome Dames galantes, to. 1. pag. 187. 188.*

L'Auteur des Memoires d'Artagnan romaniſe encore plus que l'Ecrivain que j'ai refuté. Il raconte une fort longue converſation du Roi, & de la niece du Cardinal. (*b*) Cette niece fait des reproches qui ne ſont pas bien reçus; elle ſe fâche, elle raiſonne, elle cite des exemples, & ne pouvant rien gagner, elle ſe retire bruſquement, & s'en va prier ſon oncle de la marier au Connetable Colonna. Le Cardinal la prend au mot, il arrête ce mariage, il en ſigne les articles, & dit (*c*) à ſa niece *deux jours après de ſe tenir prête pour aller en Italie.* C'eſt *un coup de foudre pour elle que cette parole*: elle tâche de faire rompre cet engagement; elle attendrit ſon oncle, qui lui conſeille de parler au Roi. Elle ſuit ce conſeil, & n'en retire aucune ſatisfaction.

(*b*) *Memoires d'Artagnan to. 3. pag. 143. & ſuiv.*

(*c*) *Ibid. pag. 146.*

tion. Le Roi lui fait des reproches ; elle en fait au Roi ; (a) *mais tout cela ne faiſant qu'aigrir leurs eſprits, ils ſe ſeparerent ſi malcontens l'un de l'autre, qu'elle part quelques jours après pour l'Italie*, & que le Roi ſe rejouït de la voir partir. Vous remarquerez que l'Auteur place toutes ces choſes au tems des conferences du Cardinal Mazarin & de Don Louïs de Haro en 1659.

(a) *Ibid. pag.* 149.

Pour refuter ce long tiſſu de menſonges, on n'a beſoin que d'établir ce ſeul point de fait, que Marie Mancini s'étant ſeparée du Roi, quand le Cardinal s'en alla à ces conferences, ne le revit que lors qu'elle fut ſaluer la nouvelle Reine à Fontainebleau. Cela eſt certain par ſes Memoires. Cette ſeparation (b) affligea cruellement les deux parties, & l'on ſoulagea par un commerce de lettres le mieux que l'on put cette affliction. Le Cardinal aiant fait une partie du voiage avec ſes nieces, les envoia (c) au païs d'Aunix, & puis il les renvoia à Paris, (d) *où elles arriverent un peu avant que la Cour partiſt de Bourdeaux*, & il ne les rapella à la Cour qu'après que la nouvelle Reine fut venuë à Fontainebleau (e). Pendant qu'elles furent à Broüage, il fit propoſer à Marie Mancini le mariage

(b) *Voïez les Memoires de la Conneſtable pag.* 26. 27.

(c) *Ibid. pag.* 29.

(d) *Ibid. pag.* 32.

(e) *Ibid. pag.* 33.

avec le Connetable Colonna. L'Evêque de Frejus fut depêché pour cela ; ſa propoſition fut rejettée par la (a) Demoiſelle, qui en ſuite l'agréa un peu avant que le Cardinal mourut (b).

(a) *Memoires de la Connetable pag. 30. 31. Voiez auſſi les Memoires de la Ducheſſe Mazarin pag. 15.*

La comparaiſon de ce recit avec l'autre vous fera compter ſans peine toutes les erreurs de l'anonyme qui a compoſé les Memoires d'Artagnan. C'eſt un homme qui debite ſes fictions, & qui les place ſans aucun égard à la bonne chronologie.

(b) *Memoires de la Connetable pag. 36. 37.*

Ses ouvrages ſont remplis de pareilles fautes : je vais vous en marquer deux qui ont quelque liaiſon avec mon ſujet. Il aſſûre (c) que le Cardinal Mazarin eſpera de faire Reine de France ſa niece Marie Mancini, & qu'en 1658. il (d) offrit à Mr. de Turenne ſa niece Hortenſe. La fauſſeté de ce dernier fait raconté fort joliment (e) vous fera rire. Vous n'avez pas oublié que le Vicomte de Turenne épouſa en 1653. Mademoiſelle de la Force,

(c) *Memoires d'Artagnan to. 3. pag. 142.*

(d) *Ibid. pag. 51.*

(e) *Le Vicomte de Turenne qui avoit déja quelque âge par devers lui, trouva que ce qu'il lui propoſoit là, étoit bien auſſi perilleux que quelque entrepriſe qu'il eût jamais faite à la guerre. La Demoiſelle étoit éveillée à un point qu'il n'y avoit rien de méme. Cela n'accommodoit pas un homme qui avoit quarante cinq ans paſſez ; ainſi préferant ſon repos aux grandes richeſſes, & aux grands établiſſemens que ce mariage lui eût donnez, il laiſſa faire cette folie à un autre qui ne tarda guéres à s'en répentir.* Ibid.

Force, qui ne mourut qu'en 1666. L'Auteur que je refute dit ailleurs, que ce Vicomte *s'étoit marié à Mademoiſelle de la Force, ſur ce qu'il avoit decouvert qu'Hortenſe n'ayant nulle inclination pour lui, avoit prié ſon Eminence de ne le lui plus propoſer pour mari* (a). C'eſt non ſeulement ſe contredire (b), mais pretendre auſſi qu'Hortenſe étoit en âge d'être mariée l'an 1653. or elle n'avoit alors que ſix ans. Si l'on avançoit l'autre fait comme une ſimple conjecture, on ne laiſſeroit pas de choquer la vraiſemblance; à plus forte raiſon devoit-on bien s'abſtenir de l'afirmer poſitivement. Si le Cardinal avoit eſperé cela, il l'auroit auſſi ſouhaité, & il auroit travaillé à l'execution; mais il paroît au contraire qu'il travailla fortement à la detourner. On ne peut pas donner plus d'aplication à une choſe, qu'il en donna (c) à ôter du cœur du Roi l'amour de Marie Mancini. Madame Mazarin (d) laiſſe en doute ſi ce fut par modeſtie ou par diſſimulation, mais ſelon toutes les aparences il y procedoit de bonne foi: c'étoit un homme d'une prudence conſommée; il ſavoit très-bien diſcerner les occaſions où il faloit preferer le ſolide à l'éclatant. Il n'ignoroit pas que rien n'a été plus prejudiciable à

(a) *Entret. 2. de Mr. Colbert avec Bouïn pag. 15.*

(b) *Voiez la citation (c) de la page precedente.*

(c) *Voiez les lettres qu'il a écrites pendant les conferences de la paix des Pyrenées.*

(d) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin, pag. 14.*

la gloire & à la fortune des favoris & des Miniſtres d'Etat, que de n'avoir ſu donner des bornes à leur ambition. Il conoiſſoit ſans doute qu'en combatant cette amourette du Roi, il s'attireroit une aprobation univerſelle, au lieu que s'il en abuſoit, il ſe rendroit execrable à toute la France, où il n'avoit dejà que trop d'ennemis. Il y a plus, car il n'aimoit (*a*) point cette niece, & il en étoit haï, de ſorte qu'il pouvoit prevoir qu'il rencontreroit en elle une Reine fort redoutable.

(a) *Memoires de la Ducheſſe Mazarin, pag. 16. 17.*

Il étoit rude envers ſes nieces, & il leur faiſoit (*b*) ſentir durement ces cenſures d'oncle (*c*), qui ont toûjours paſſé pour rigides. Il avoit ſans doute ſes raiſons; mais ce n'étoit pas le moien de ſe faire aimer. *A la premiere nouvelle que nous eumes de ſa mort*, ce ſont les paroles de Madame (*d*) Mazarin, *mon frere & ma ſœur pour tout regret ſe dirent l'un à l'autre* Dieu mercy il eſt crevé. *A dire vray je n'en fus guere plus affligée, & c'eſt une choſe remarquable qu'un homme de ce merite, aprés avoir travaillé toute ſa vie pour élever & enrichir ſa famille, n'en ait receu que des marques d'averſion, méme aprés ſa mort. Si vous ſçaviez avec quelle rigueur il nous traittoit en toutes choſes;*

(b) *Voiez les Memoires de la Conneſtable, pag. 17. & ci-deſſous la citation* (d)

(c) *Voiez Lambin ſur ces paroles de l'Ode 12. du livre 3. d'Horace:* Patruæ verbera linguæ.

(d) *A la page 22. de ſes Memoires.*

vous

vous en ſeriez moins ſurpris. Jamais perſonne n'eut les manieres ſi douces en public, & ſi rudes dans le domeſtique, & toutes nos humeurs, & nos inclinations étoient contraires aux ſiennes. Ajoutez à cela la ſujection incroyable où il nous tenoit. Madame de Venelle leur gouvernante les épioit de fort près. Elle (a) *étoit ſi accoutumée à faire ſon metier de ſurveillante, qu'elle ſe levoit même en dormant pour aller voir ce qu'elles faiſoient.* On dit que ſon Eminence trouvoit plus de peine à gouverner ſa famille, qu'à gouverner le Roiaume.

(a) *Ibid. pag.* 13.

Il ne faut pas que j'omette que pendant que la Cour étoit en Province, & les nieces du Cardinal à Paris, le Prince Charles de Lorraine en conta à nôtre Marie Mancini. Autant galant que bien fait, dit-elle (*b*), „ il commença à „ me faire l'amour; mais j'eſtois encore „ peu diſpoſée à recevoir une nouvelle „ paſſion. La cheute que je venois de „ faire eſtoit trop grande, & il falloit du „ temps pour m'en conſoler, & non pas „ des ſoupirs. Mes Sœurs ne ſe plaiſoient point aux aſſiduitez de ce Prince, & comme Elles ſe trouvoient ſouvent engagées à me ſuivre aux Tuilleries, Elles ſe laſſoient de ces conti-„ nuelles

(b) *Memoires de la Conneſtable pag.* 32. 33.

„ nuelles promenades, où ce Prince me „ ſuivoit toûjours ; & il eſtoit ſouvent „ l'objet de leur cenſure, juſqu'à le rail- „ ler ſur les ſoins qu'il me rendoit, & ſur „ l'eſtime particuliere que j'avois pour „ luy, & que je ne pouvois refuſer à ſon „ merite. Le Duc de Lorraine ſon On- „ cle, ayant penetré dans le deſſein de „ ſon Neveu, & craignant que ce Prin- „ ce, comme ſon legitime Succeſſeur, „ avec le mariage qu'il projettoit, n'en- „ trât dans les interêts du Cardinal mon „ Oncle, & qu'il ne receuſt de ſon Emi- „ nence des avantages, qui auroient pû „ tourner à ſon prejudice, chercha le „ moyen de s'oppoſer à ces inconve- „ niens, & il voulut même occuper ſa „ place, mais aſſez mal, parce qu'un „ homme de ſon âge ne pouvoit pas rem- „ plir celle d'un jeune Prince, & que ſon „ empreſſement à me ſuivre par tout ne „ pouvoit pas avoir le même ſuccez que „ les aſſiduitez de ſon Neveu. „

L'aveu qu'elle fait de *l'eſtime particuliere* qu'elle eut pour le Prince Charles, ne ſignifie ici guére moins qu'une paſſion amoureuſe. Le Marquis de Beauvau pretend qu'elle eut beaucoup de tendreſſe pour ce Prince. La Demoiſelle, dit-il (*a*), le *trouvoit beau & bien* fait, & (*b*) *à ſon gré*, &

(a) *Memoires du Marquis de Beauvau pag.* 179.

(b) *Ibid. pag.* 180.

& lui donnoit ſouvent des rendez vous, tantôt au Jardin des Tuilleries, tantôt en des Egliſes, car ſa Gouvernante ne lui permettoit pas de le voir chez elle, & bien ſouvent ils n'oſoient ſe parler de peur qu'on ne ſoupçonnât leur inclination mutuelle. Le Prince de ſon côté ſe laiſſoit enflammer d'une paſſion ardente, & aſſez ordinaire aux jeunes gens, lorſqu'ils rencontrent une fille qui leur fait beau jeu. Ce n'eſt pas que cette Demoiſelle fût belle; mais elle avoit l'eſprit vif & engageant, & il la conſideroit comme un ſujet capable de rétablir ſa Maiſon; de ſorte que leur impatience reciproque gâta tout. Le Cardinal „ (a) contraignit ſa Niéce de forcer „ l'inclination qu'elle avoit priſe pour „ ce Prince, & qui étoit ſi forte qu'elle „ avoit ſouvent oſé déclarer, ou qu'elle „ l'épouſeroit, ou qu'elle ſe feroit Re„ ligieuſe, pour la marier au Connêta„ ble Colonne, avec lequel il la relegua „ en Italie contre ſa volonté propre, & „ avec un deſeſpoir ſi violent qu'elle ne „ pût s'empêcher de reprocher au Roi la „ foibleſſe qu'il avoit témoigné pour elle „ en cette occaſion, & au Cardinal l'ou„ trage qu'il lui faiſoit de faire un ſacrifice „ de ſon cœur & de ſa perſonne.„

(a) *Ibid. pag.* 181.

Vous voiez bien que ce Marquis donne dans

dans l'erreur de beaucoup d'autres à l'égard de ce dernier fait ; car il ſupoſe que la Demoiſelle ſe voiant releguer en Italie, fit des reproches au Roi, &c. Il ſe fût garanti de cette mepriſe ; s'il eût mieux conſulté les dates, & s'il ſe fût ſouvenu que le mariage de l'Infante Marie Thereſe étoit conſommé depuis pluſieurs mois, lors que Marie Mancini fut accordée au Connetable Colonna. Je crois d'ailleurs qu'elle parle ſincerement, lors qu'elle aſſûre (*a*) qu'aiant enfin conſenti à épouſer le Connetable, elle fit ſolliciter ſon oncle *pour achever au pluſtot* l'afaire, & qu'après le decez du Cardinal (*b*) elle eut *l'ame pleine de ſoucis & d'inquietude, voiant que les articles que le Connetable devoit envoier ſignez ne venoient point.* Elle ajoûte que le Roi lui aiant ofert pluſieurs partis, elle repondit *que ſi le Connetable avoit changé de ſentiment, elle vouloit aller paſſer le reſte de ſes jours dans un Convent.* .... (*c*) *On vit enfin arriver le Courrier qui aporta les articles* qu'elle attendoit : les ceremonies de ſon mariage furent faites ; le Marquis Angeleli l'épouſa comme Procureur du Connetable ; elle ſolſicita ſon depart *avec beaucoup d'empreſſement, ne pouvant avoir de repos qu'elle ne ſe fut miſe en chemin.*

(a) *Memoires de la Connetable pag.* 36 37.

(b) *Ibid. pag.* 38.

(c) *Ibid. pag.* 39.

Ce

Ce qu'elle dit des recherches du Duc de Lorraine eſt certain ; mais elle ne ſavoit pas que ce n'étoit qu'une feinte, par laquelle il ſe propoſoit ſeulement de traverſer le Prince Charles ſon neveu, & d'amuſer le Cardinal. Vous verrez ce fait dans les Memoires (*a*) du Marquis de Beauvau, & vous y trouverez une choſe qui fait honneur à la gouvernante des nieces du Cardinal. „ (*b*) Le Duc afin „ d'interrompre la pourſuite de Monſieur „ ſon Neveu pour le mariage de Made- „ moiſelle de Mancini, affecta de l'aller „ voir ſouvent, & d'uſer de toutes ſor- „ tes de cajollerie & de perſuaſion, pour „ lui faire croire qu'il avoit deſſein de l'é- „ pouſer lui-même : & pour mieux en- „ gager Madame de Venelle ſa Gouver- „ nante à lui être favorable, il lui jetta un „ jour une pierrerie dans ſon ſein, qu'el- „ le avoit refuſée d'accepter de ſa main: „ Sur quoi il arriva que cette Dame pen- „ ſant la lui avoir rejettée dans la genoüil- „ liere de ſa botte elle tomba par terre, „ & fut trouvée par un Laquais qui en „ profita ; le Duc ni Madame de Venel- „ le ne l'ayant pas voulu reprendre. „

(a) *Pag.* 181. 112.

(b) *Memoires de Beauvau pag.* 182.

Quoi qu'il en ſoit, nous pouvons conclure que Marie Mancini avoit trouvé le ſecret de ſe conſoler du mariage du Roi,

Roi, en devenant amoureuſe du Prince Charles, & qu'elle avoit pris feu tout de bon.

CHAPITRE LXXII.

Si les objets obſcenes ſont plus dangereux quand on les repreſente delicatement, que lors qu'on les repreſente groſſierement.

VOus ſavez que les Moraliſtes de Portroial ont dit (*a*), que les matieres qui ont du raport à l'impureté ſont plus dangereuſes quand on les traite poliment, que lors qu'on les traite groſſierement; mais vous croiez que cette opinion n'eſt point celle des Caſuiſtes, qui ne paſſent pas pour rigides, & vous me priez de vous declarer franchement ſi vous vous trompez. Vous allez lire vôtre condamnation.

(a) *Voiez la reponſe à l'apologie du Pere Bouhours pag.* LXXIII. *& ſuiv. édit.* 1700. *& Mr. Nicolle lettre* 1. *des Viſionaires pag. m.* 253.

Les Jeſuïtes qui compoſent le Journal de Trevoux, ont ſur cela les mêmes maximes que le Portroial; car voici comment ils parlent des petits livres de galanterie que l'on ne ceſſe de publier: „ (*b*) Quand avec l'agrément que la „ paſſion y fait trouver, ils auroient en„ core tout ce qui peut contenter un eſ„ prit juſte, ils n'en ſeroient que PLUS „ DANGEREUX, & la lecture n'en ſe„ roit

(b) *Journal de Trevoux, Fevrier* 1703. *art.* 26. *pag.* 311. 312. *édit. de France.*

„ roit que PLUS DEFENDUË, non „ seulement aux perſonnes ſoigneuſes de „ leur ſalut, mais à tous ceux qui crai- „ gnent avec raiſon les ſuites toûjours cri- „ minelles & toûjours funeſtes d'un en- „ gagement : le ſoin qu'on y prend d'ô- „ ter à l'amour tout ce qui le feroit paroî- „ tre une paſſion honteuſe & groſſiere, „ le rend PLUS PROPRE à s'inſinuer „ dans les ames bien élevées. „ C'eſt ainſi qu'ils parlent au ſujet d'un petit Roman (a) intitulé *la Princeſſe de Portien.* Mr. l'Abbé de Bellegarde ne s'éloigne pas de ce goût, car il pretend (b) qu'*à meſure que les pieces de Theatre commencerent à ſe polir & à ſe perfectionner, elles commencerent auſſi à devenir* PLUS DANGEREUSES. *Voilà pourquoi*, continuë-t-il, *pluſieurs Docteurs qui ne ſont pas même les plus ſeveres, décident, qu'on ne peut aſſiſter, ſans peché mortel, aux Comedies, telles qu'on les repreſente aujourd'hui, par le peril où l'on s'expoſe : Car quoi que l'on en ait retranché les groſſieres équivoques, & tout ce qu'il y avoit de trop libre dans les anciennes Comedies; & que les modernes ſoient plus délicates, & plus fines, elles n'en ſont pas pour cela moins dangereuſes.*

(a) *Imprimé à Paris l'an 1703.*

(b) *Bellegarde, Lettres curieuſes de Litterature & de Morale, pag. 253. édit. de la Haie 1702.*

Mr. Baillet n'eſt point propre à être cité ici,

ici, car c'eſt un Prêtre d'une Morale rigide; neanmoins ce qu'il a dit me ſemble ſi beau, que je me fais un plaiſir de l'inſérer dans cette lettre. Voici donc deux choſes qu'il remarque ſur le *Paſtor Fido*:

(a) *Baillet, jugem. ſur les poëtes to. 4. pag. 124. 125.*

„ (*a*) Quand les Predicateurs & les Di-
„ recteurs de conſcience ſeroient venus à
„ bout de bannir du monde, toutes les
„ tendreſſes de l'amour illicite, on les
„ trouveroit preſque toutes dans ce per-
„ nicieux Poëme. Perſonne n'a encore
„ mieux réüſſi à diminuer l'horreur du
„ vice, perſonne ne l'a coloré d'un fard
„ plus delicat & plus trompeur. On n'a
„ point encore vû de Poëtes laſcifs, ni
„ d'Auteurs de Romans qui ayent ſçû
„ deguiſer plus agreablement l'infamie
„ des paſſions honteuſes. En un mot,
„ perſonne n'a rendu un ſervice plus ſi-
„ gnalé au Demon de l'impureté, pour
„ s'inſinuer adroitement dans les eſprits
„ & les cœurs les plus éloignez de luy,
„ & il y a peu de livres qui ayent ſeduit
„ plus de monde.„ C'eſt ſa 1. remarque: vous allez voir la 2. *Nous pouvons en croire* le (1) Sieur Vittorio Roſſi, *(b) lorſqu'il nous aſſeure que le Paſtor Fido a été le corrupteur general de la jeuneſſe, qu'il a jetté une infinité de jeunes filles dans la proſtitution, & qu'il a cauſé des deſor-*

(1) *Janus Nicius Erythraus Pinacoth. 1. num. 51. pag. 95. 96.*

(b) *Baillet. ib. pag. 126.*

dres

dres pitoiables dans les familles entre les perſonnes mariées.

Je pourrois vous citer des (*a*) Auteurs tout-à-fait laïques, qui ont été dans le même ſentiment que ceux qui compoſent les Memoires de Trevoux; mais je renvoie cela en un autre lieu, & je finis par vous faire remarquer que les Moraliſtes dont nous parlons doivent pretendre, s'ils raiſonnent conſequemment, 1. que les poëſies d'Ovide ſont plus pernicieuſes que celles de Catulle: 2. qu'il y a plus de danger à lire les livres galans du goût nouveau, que ceux que l'on publioit au commencement du XVII. ſiecle, lors que les libraires vendoient hautement la Muſe follaſtre, les Muſes ralliées, l'Hiſtoire comique de Francion, &c. Le poiſon étoit preſenté tout pur dans ces livres-là: mais aujourd'hui on le cache, & on l'envelope. C'eſt un moien de tromper plus ſûrement les bonnes ames (*b*) qui n'ont point encore d'experience. C'eſt emploier pour la ruïne de la vertu le même artifice dont on ſe ſert innocemment pour encourager la jeuneſſe à (*c*) prendre une médecine, & à (*d*) étudier. Si l'on deroboit à la vuë la ſaleté de l'objet, afin d'introduire dans l'ame une inſtruction profitable, on meriteroit un éloge.

(*a*) *Des-Accords (entre autres) & Sorel.*

(*b*) Ut puerorum ætas improvida ludificetur. *Lucret. lib* 1. *v.* 938 *& lib.* 4. *v.* 14.

(*c*) *Lucret. ibid.*

(*d*) Ut pueris olim dant cruſtula blandi Doctores elementa velint ut diſcere prima. *Horat. Sat.* 1. *lib.* 1.

Coſi

(a) *J'ai trouvé ces vers dans les lettres morales de Mr. d'Urſé.*

Coſi (a) à l'egro fanciul porgiamo aſperſi,
Di ſoave liquor gli orli del vaſo,
Succhi amari ingannato in tanto ei beve
E da l'inganno ſuo vita riceve.

Mais la politeſſe, la delicateſſe dont on ſe pique, & ce grand ſoin d'écarter les aparences de l'impureté, ne ſont qu'une amorce pour mieux faire prendre le venin.

CHAPITRE LXXIII.

Mauvais effet de la lecture des livres d'amour.

VOus me demandez un commentaire par des exemples ſur ces quatre vers du Sieur Des-Accords,

(b) *Des Amadis.*

Qui voudra voir ces eſcrits,
Les liſe aupres de s'amie,
Car ils donneront envie
A tous deux d'eſtre laſcifs.

(b) *Touches du Sieur Des-Accords fol. 55. verſo, édit. de Paris 1614.*

C'eſt-à-dire, Monſieur, que vous voudriez que je vous nommaſſe quelques perſonnes que la lecture des livres d'amour ait precipitées dans les deſordres de l'impureté. Le paſſage (c) de Mr. Baillet ne vous ſuffit pas: il eſt trop vague, & ne con-

(c) *Ci-deſſus pag. 68.*

contient en particulier le nom d'aucune perſonne. Je pourrois peut-être vous ſatisfaire, ſi vous me donniez du tems; mais vous me faites entendre que la choſe preſſe, & je conjecture que vous pourriez bien vous être engagé dans quelque pari. Je vous envoie donc à la hâte ce que je rencontre ſous ma main. C'eſt l'exemple d'une Dame d'Italie dont le ſort fut bien funeſte.

Elle étoit fille de Gui de Polenta, Seigneur de Ravenne, & l'une des plus belles femmes de ſon tems. Son époux, fils aîné de Malateſta Seigneur de Rimini, étoit brave, (a) *mais laid, boiteux, & de mauvaiſe grace. Au contraire ſon frere puiſné nommé Pol fut* (b) *beau, affable, & de gentiles meurs: ſi bien que Françoiſe ſa belle ſeur par la frequentation qu'ils avoient, en devint amoureuſe, & ſouvent s'accommodoient enſemble plus indiſcretement qu'il n'eſtoit beſoing.* Le mari *les trouvant tous deux ſur le faict, les tua d'un meſme coup.* Ceci arriva vers la fin (c) du XIII. ſiecle.

La lecture d'un Roman fit venir l'heure du berger à ce beau-frere, comme nous l'aprenons du poëte Dante, qui a introduit la Dame lui parlant ainſi dans les enfers:

(a) *Grangier notes ſur Dante, au chant 5 de l'enfer pag.* 49 *Il tire cela du Commentaire d'Alexandre Vellutello ſur Dante.*

(b) *Il étoit ſurnommé* il bello, *le beau.* Sanſovino Orig. delle caſe fol. 223.

(c) *Sanſovino ib. mais fol.* 50. *il le met au XIV. ſiecle.*

Noi

(a) *Dante au chant 5. de l'enfer.*

Noi (a) leggiavamo un giorno per diletto
Di Lancilotto, come amor lo ſtrinſe:
Soli eravamo, e ſenza alcun ſoſpetto.
Per piu fiate gliocchi ci ſoſpinſe
Quella lettura; e ſcolorocci il viſo:
Ma ſol un punto fu quel, che ſi vinſe.
Quando leggemmo il diſiato (b) riſo
Eſſer baciato da cotanto amante;
Queſti, che mai da me non ſia diviſo,
La bocca mi baciò tutto tremante:
Galeotto fu il libro, e chi lo ſcriſſe:
Quel giorno piu non vi leggemmo avante.

(b) *C'eſt-à-dire la bouche. Franceſco Alumno n'a pas remarqué cette ſignification poëtique du mot* riſo *dans ſa Fabrica del mondo.*

Le precis de cela eſt, que Pol Malateſta & ſa belle-ſœur ſe divertiſſant un jour ſans temoins à (c) la lecture du Roman de la Table ronde, ſentirent de vives atteintes par la deſcription des amours de Lancelot pour Genevre (d). Ils s'entrejetterent des œillades, & ils pâlirent; mais ils en demeurerent là juſqu'à l'arrivée de l'endroit où Lancelot donne un baiſer à Genevre. Alors Malateſta en donna auſſi un à ſa belle-ſœur, & la lecture fut finie pour ce jour-là. Les commen-

(c) *Voiez les notes du Vellutello & celles de Grangier.*

(d) *Grangier pag. 51. dit qu'elle étoit* femme du Roi Marc; *mais le Geſualdo ſur le chap. 3.* del trionfo d'amore *de Petrarque dit qu'elle étoit femme du Roi Artus, & que la femme de Marc Roi de Cernovie s'apelloit Iſotta, & étoit aimée de Triſtan.*

mentateurs remarquent (a) que le Poëte ne ſe ſert de cette idée de ceſſation de lecture, que pour menager la pudeur de cette Dame, & que pour donner à deviner ce qu'il n'eût pu dire honnêtement.

Le Vellutello develope avec un grand ſoin toutes les fineſſes de l'art, qui ſont contenuës dans le recit de cette Dame: *Comincia Franceſca*, dit-il (b), *la ſua oratione, laqual è tutta piena darte, Perche dimoſtra in tal origine de lamor tra lei e Paulo eſſer concorſi tutti i mezi da douerli indur a latto Venereo, Prima, perche dice, cheßi leggevano per diletto, che ſignifica cherano in ocio, il qual è notrimento de lamore. Secondo, perche leggevano coſe laſcive, come era nel libro de la tavola rotonda leſſempio di Lancilotto e di Ginevra. Terzo, perche erano ſoli, e non haveano ad haver riſpetto ad altri che a ſe ſteßi. Quarto & ultimo, perche erano ſenza ſoſpetto. Lequali coſe tutte inſieme poteano mover ad atto diſhoneſto ancora quelli, che non ſi foſſero amati. PEr piu fiate gliocchi ci ſoſpinſe, Dice, che quella lettura ſoſpinſe loro piu volte gliocchi, intende a rimirarſi lun laltro, Perche gliatti laſcivi, che di Lancilotto e di Ginevra leggevano, glincitava a far quello, che poi fero, E ſcolorò a ciaſcuno il viſo, per lo timore che ognun di*

(a) *Laſſando ne la mente del lettore quello, che eſſi feron da poi, per non poterlo ſenza roſſor e vergogna eſprimere.* Vellutello fol. D. *Touchant ce qu'il dit après*, Quel giorno piu non legemmo avante, *il monſtre qu'ils s'amuſerent à autre choſe qu'à lire. Ce qui ne ſe peut repreſenter honneſtement, dont Dante les laiſſe à deviner.* Grangier ubi ſupra pag 51.

(b) *Vellutello eſpoſi-*

tione di Dante, fol. D. édit. de Veniſe 1544. in 4.

loro havea di cominciare, Ma che ſolo un punto fu quello che li vinſe e diede loro ardire, Il qual fu, quando leſſero, che Lancilotto baciò Ginevra, Perche allhora dice, che Paulo ſimilmente baciò la bocca di lei TUtto tremante. Vous voiez qu'entre les choſes qui preparerent les voies au dernier acte, il n'omet point ces deux-ci: 1. qu'ils liſoient un livre d'amour: 2. qu'ils étoient ſeuls. Cela montre qu'il faut être ou tout-à-fait ſeul, ou en bonne compagnie, ſi l'on veut ſe garantir des impreſſions contagieuſes d'un Roman; que pour le moins, ſi l'on n'eſt que deux, il ne faut pas que l'amour ſerve de tiers. Vous ignorez peut-être cette épigramme de Cotin:

(a) Cotin, Oeuvres galantes to. 1. pag. 278.

Iris (a) s'eſt renduë à ma foy,
Qu'euſt-elle fait pour ſa défence!
Nous n'eſtions que nous trois, elle, l'Amour, & moy,
Et l'Amour fut d'intelligence.

(b) Id. ib. pag. 277.

Une Princeſſe, (b) *une jeune Heroïne qui* étoit *toute la joye & l'admiration du Louvre*, leut cette épigramme *avec plaiſir*, & y fit cette reflexion: (c) *Cela eſt merveilleux: d'ordinaire un tiers gaſte tout, & icy c'eſt un tiers qui accommode toutes choſes.*

(c) Id. ib. pag. 278.

Au

Au reſte, le Sanſovino (*a*) refute le Geſualdo, qui a dit (*b*) que Françoiſe de Polenta fut mariée à Lancelot Malateſta. Il pretend que le mari de cette Dame ſe nommoit *Giovanni Zotto*, & neanmoins dans un autre lieu (*c*) de ce même Ouvrage il le nomme Lancelot, qui eſt auſſi le nom que lui donne le Vellutello. Mais ce ſont des minuties.

Il y a peut-être bien des gens qui ſont parvenus par les mêmes voies que ce Malateſta, à ce qu'on nomme bonnes fortunes; mais (*d*) faute d'Auteur qui en parle, cela ne paſſe pas la porte.

J'ai été ſurpris de ce que Leandre Alberti, qui donne d'aſſez grans (*e*) details ſur la famille des Malateſta, ne dit pas un mot de ce parricide, ni de deux ou trois autres qui la ſouillerent, & qui ſe ſuivirent de près, comme un autre hiſtorien (*f*) le remarque bien preciſément. C'étoit peut-être une famille que ce Leandre avoit des raiſons de menager. Je ne ſaurois croire qu'il aît fondé ſon menagement ſur ce que cette avanture ſalit l'imagination; car il en raporte d'autres qui ne la ſaliſſent pas moins. Voiez, par exemple, ce qu'il dit d'un Seigneur

(a) *Sanſovino ubi ſupra fol. 223. verſo.*

(b) *Dans ſon Commentaire ſur Petrarque nel terzo capitolo d'amore.*

(c) *Au feuillet 50.*

(d) Sed omnes illacrymabiles Urgentur, ignotique longa Nocte, carent quia vate ſacro. *Horat. Od. 9. lib. 4.*

(e) *Dans ſa deſcritione di tutta l'Italia fol.*

m. 299. 300. (e) *Joannes Gobellin. Commentar. Pii II. lib. 10. pag. 252. & ſeq.*

d'Urbin (a), qui fut tué pour un attentat à la pudeur d'une Demoiſelle.

(a) *Coſtui volendo ſodisfare à ſuoi ſfrenati deſideri con una nobil Donzella, fu uccisо dal popolo ancor molto giovane, e ſtraſcinato per la citta, & tagliatoli il membro genitale, & poſtogli nella bocca fu coſi laſciato vituperoſamente.* Leand. Alberti deſcritt. di tutta Ital. fol. 293. verſo.

CHAPITRE LXXIV.

Reflexions ſur un Ouvrage touchant l'origine du mal. Si l'on peut dire que Dieu a créé le monde pour ſa gloire.

ON vous a fait un ſi grand éloge d'un livre Latin imprimé à Londres l'an 1702. & compoſé par Mr. King (b) ſur l'origine du mal, que vous avez une curioſité extrême de le lire, & que n'aiant pu le faire venir, vous ſouhaitez paſſionnement que pour le moins je vous aprene ce que j'en penſe. Mais ſavez-vous bien que c'eſt un livre que je n'ai point lu? Je ne laiſſerai pas de vous en entretenir, car je le conois par les analyſes que Mr. Bernard en a données. Je m'y fie d'autant plus, qu'il paroît avoir redoublé à l'égard de ce livre-ci ſon attention & ſon travail, à cauſe des dificultez & de l'importance de la matiere, & à cauſe qu'il la trouvoit profondement diſcutée par un habile homme.

(b) *Alors Evêque de Londonderri, & depuis Archevêque de Dublin.*

I. La premiere choſe dont je doive vous avertir eſt, que Mr. King diſpute non

Voiez Mr. Bernard, Nouvell. de la Rep. des Lettres, Mai 1703. pag. 554. 555.

non pas avec ceux qui reconoiſſent la revelation; mais (a) avec ceux qui la combatent. C'eſt pourquoi il n'emploie que des principes tirez de la lumiere naturelle, à moins qu'il n'ait à repondre *à des objections tirées de cette même revelation.* Je croi qu'il peut lui être deſavantageux en quelques rencontres, d'avoir de cette eſpece d'objections à examiner; car comme il admet l'Ecriture, il eſt obligé de ſatisfaire aux argumens que l'on en tire contre lui; mais ceux qui la rejettent, & qui en ont neanmoins emprunté ces argumens, ne ſont point du tout obligez à ſe paier des ſolutions qu'il en tire. Ainſi il ne ſe bat point à armes égales.

(a) *Bernard ibid. mois de Juin 1703. pag. 629.*

II. L'un de ſes principes eſt, que Dieu (b) *agit toûjours pour une fin*; & *que cette fin dans la creation de l'Univers a été d'exercer ſa puiſſance ou ſa force, & de communiquer ſa bonté*; *que ce n'eſt qu'improprement qu'on peut dire que Dieu a créé toutes choſes pour ſa gloire*; *puis qu'on ne peut attribuer à Dieu un deſir de gloire que de la même maniere qu'on lui attribuë de la colere, de l'amour, de la vengeance, des yeux & des mains*; & que *ſi l'Ecriture dit que le monde a été créé pour la gloire de Dieu, cela ne peut ſignifier ſi*

(b) *Id. ib. mois de Mai 1703. pag. 560.*

ce n'eſt que ſes attributs divins, ſa puiſſance, ſa bonté, & ſa ſageſſe éclatent autant dans tous ſes Ouvrages, que s'il n'avoit eu d'autre veuë que de les étaler aux yeux de ſes creatures.

Ce principe a paru bon à (a) Mr. Bernard, & ſe peut prouver par des notions évidentes que la lumiere naturelle nous fournit; car elle nous montre manifeſtement que l'Etre éternel & neceſſaire, & ſouverainement parfait trouve en lui ſeul (b) une plenitude de felicité & de gloire, qui ne peut jamais ni rien perdre, ni rien aquerir. C'eſt une gloire, c'eſt une felicité inalterable; on n'y peut jamais ajoûter de nouveaux degrez, ni en retrancher quoi que ce ſoit; & par conſequent un tel être ne peut point avoir ſa gloire pour le but de ſes productions, puis que ce ſeroit un ſigne qu'il auroit beſoin de ſes creatures, afin d'augmenter ou de conſerver ſa gloire, & qu'avant que de les produire, il n'auroit été heureux qu'imparfaitement. Aucune cauſe ne peut avoir ſa gloire pour la fin de ſes actions, qu'au cas qu'elle ſe propoſe ou le maintien, ou l'accroiſſement de ſa gloire par ſes actions; & ſi conoiſſant que ſa gloire ne peut jamais augmenter ni diminuer, elle ne laiſſoit pas d'en faire le but de ſes ou-

(a) *S'il étoit permis de prendre parti dans cette matiere, je dirois, que je ſuis entiérement dans le ſentiment de nôtre Auteur contre ceux qui croyent que Dieu a tout fait pour ſa gloire; à moins qu'on n'entende cette propoſition en ce ſens, que* la gloire de Dieu reſulte de tous ſes Ouvrages. *Id. ib. pag.* 561.

(b) Ipſa ſuis pollens opibus, nihil indiga noſtri. *Lucret. lib.* 1. *v.* 61.

ouvrages, il eſt clair qu'elle tendroit à une fin inutile, & qu'il y auroit d'étranges ſuperfluitez dans ſa maniere d'agir. Or il n'y a rien de plus indigne d'un agent ſage que cela, ni de plus incompatible avec l'Etre ſouverainement parfait, incapable d'ignorer l'immutabilité de ſa ſuprême & glorieuſe beatitude.

Tout ce qu'il y a de gens de bon ſens condamnent comme une foibleſſe, ou bien comme une fureur, (*a*) la vanité de ces guerriers ambitieux qui s'expoſent nuit & jour aux fatigues les plus violentes, & aux dangers les plus terribles, afin que par leurs conquetes ils ſe faſſent une reputation qui vole de toutes parts, & qui ſerve de ſujet aux declamations des Orateurs, (*b*) & à des pieces de poëſie. On les peut neanmoins excuſer ſur ce que leur conſtitution naturelle les rend ſi ſenſibles aux loüanges, qu'ils ſe font un plaiſir très-vif en s'imaginant que toute la terre parle d'eux, & que leur nom ſera conſervé dans l'hiſtoire juſqu'aux ſiecles les plus reculez. Cette flateuſe imagination leur eſt neceſſaire, car ils ſe chagrineroient mortellement, s'ils ſe voioient dans l'obſcurité, & reduits au ſeul temoignage de merite qu'ils ſe rendroient à eux-mêmes. J'avouë que cette manie-

(a) I demens & ſævas curre per Alpes, Ut pueris placeas, & declamatio fias. *Juven. Sat.* 10. *v.* 166.

(b) *Voiez le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque C de l'article* Macedoine.

ſe de les excuſer n'empêche pas qu'on ne ſe moque juſtement de leur orgueil ; mais ils ſeroient encore plus ridicules, ou plus blâmables, s'ils avoient en vuë une renommée qui ne leur cauſeroit aucun plaiſir, & qui ne les exemteroit d'aucune inquietude. J'avouë encore que le ſeul moien de faire paroître legitimes à la droite raiſon les mouvemens qu'ils ſe donnent, ſeroit de dire qu'ils ne ſe propoſent que l'utilité du genre humain, & que ſans ſouhaiter d'être loüez, ni remerciez, ils traverſent & les mers & les montagnes, afin d'établir par tout la juſtice, la concorde, les bonnes mœurs, & d'exterminer les tyrans, & tous les perturbateurs du repos public. Si un Alexandre, ſi un Annibal, ſi un Ceſar n'aveient eu qu'un ſi beau motif de toutes les peines qu'ils ſe ſont données, & de tous les dangers qu'ils ont eſſuiez, on auroit dû les conſiderer non pas comme de grans hommes, mais comme des Dieux, qui ſous la figure d'homme ſeroient deſcendus ſur la terre pour la combler de bienfaits. Ne demandons pas neanmoins qu'on uſe de tant de rigueur envers les Heros : leur nature eſt trop limitée pour ſe ſufire à elle-même. Permettons leur donc de ſe propoſer comme une

une retribution des travaux qu'ils sacrifieroient au bien public, les monumens qu'on érigeroit à leur gloire. Permettons leur aussi d'être un peu fâchez de ce qu'il arrive (*a*) assez souvent qu'on n'a pas pour eux toute la reconoissance qu'ils ont attenduë & meritée.

Vous voiez par là que le desir de la gloire, motif des actions heroïques, est une chose que nôtre raison tolere plutôt qu'elle ne l'aprouve. On conoît évidemment que le caractere du vrai merite est de s'attacher à la vertu à cause d'elle-même, & qu'il n'y a point d'éloge plus exquis que de pouvoir dire d'un grand homme (*b*),

Il ne veut pas sembler juste, mais l'être.

Nonobstant cela on pardonne aux plus grans Heros de s'animer par l'amour des loüanges, & de l'immortalité de la renommée; on le leur pardonne, dis-je, parce qu'on sait que nôtre nature inseparable de l'imperfection, ne peut pas remplir elle-même tous ses vuides, ni se soutenir sans un aliment étranger, & (*c*) que l'a-

(*a*) Romulus, & Liber pater, & cum Castore Pollux, Post ingentia facta, deorum in templa recepti, Dum terras, hominumque colunt genus, aspera bella Componunt: agros assignant: oppida condunt: Ploravere suis non respondere favorem Speratum meritis. *Horat. Epist* 1. *lib.* 2. *v.* 4.

(*b*) *Voiez dans le Diction. histor. & crit. la remarque H de l'article* Amphiaraus, *& la remarque L de l'article* Cesar. (*c*) Ad hæc se Romanus, Graiusque ac barbarus induperator Erexit, causas discriminis atque laboris Inde habuit: *tanto major fame sitis est, quàm virtutis, quis enim virtutem amplectitur ipsam, Præmia si tollas.* Juven. Sat. 10. v. 137.

l'amour de la vertu ne ſeroit pas un reſſort aſſez actif, ſi l'amour des loüanges ne le pouſſoit, & qu'enfin ce motif-là eſt incomparablement plus beau (*a*), que la paſſion de s'enrichir, qui donne le branle aux ames vulgaires. Je laiſſe à dire que l'experience fait ſentir que l'aquiſition des loüanges repand une extrême joie dans le cœur, & que la privation des éloges eſt un état chagrinant. Ainſi tout ce qui nous fait ſuporter que l'homme agiſſe pour aquerir de la gloire, eſt une marque de l'imperfection de nôtre nature. On ne peut donc concevoir par les lumieres de la raiſon, que l'Etre ſouverainement parfait ſe propoſe la gloire pour la fin de ſes actions.

(a) *De là vient cet éloge de Jaſon*, tu ſola animos mentemque peruris, Gloria: te viridem videt immunemque ſenectæ Phaſidis in ripa ſtantem juveneſque vocantem. *Val. Flaccus Argon. lib.* 1. *v.* 76.

Les Savans qui par un travail continuel & infatigable ont pouſſé l'étude auſſi loin qu'ils le pouvoient, & qui ont ſacrifié à cela leur ſanté, leur fortune, leur patrimoine, ne pourroient jamais faire aprouver leurs motifs à la raiſon, s'ils avoient eu d'autres vuës que de perfectionner leur ame, & que de ſe rendre (*b*) utiles à leur prochain. Si outre cela ils ſe propoſent l'aplaudiſſement populaire, les loüanges & des grans & des petits, ils ont beſoin que l'on tolere leur infirmité, & qu'on l'excuſe ſur ce que naturellement,

(b) *Voiez le motif de Pline* lib. 18. c. 1. *Voiez auſſi dans le Dictionn. crit. la remarque B de l'article* Anteſignan.

ſement, & preſque involontairement ils ſe trouvent très-ſenſibles au plaiſir d'être louëz; mais on ne les excuſeroit pas, ſi l'on ſavoit que le ſeul motif de leurs veilles eſt d'aquerir du renom, & de ſervir de matiere aux Panegyriſtes. Donner l'aumône, rendre mille bons offices au tiers & au quart dans la ſeule vuë de s'aquerir des éloges, c'eſt une pure vanité, & non pas une vertu. On ne pardonne point (*a*) la foibleſſe de ceux qui diſent; *Que me ſerviroit de ſavoir une telle choſe, ſi tous les autres hommes ignoroient que je la ſuſſe? Ce n'eſt pas aſſez qu'un tel Savant m'ait écrit qu'il admire mes Ouvrages, il faut que je montre ſa lettre, que j'en faſſe tirer des copies, que je la faſſe imprimer, car ſans cela l'admiration de ce Savant demeureroit enfermée dans mon cabinet.* Si l'on a blâmé Demoſthene (*b*) d'avoir conu avec plaiſir que les ſervantes s'entre-diſoient à l'oreille, quand elles le voioient paſſer, Voilà Demoſthene; à combien plus forte raiſon l'eût-on blâmé de n'avoir eu pour la fin de ſes travaux que les loüan-

(*a*) O mores! uſque adeone Scire tuum nihil eſt, niſi te ſcire hoc ſciat alter? At pulchrum eſt digito monſtrari, & dicier, hic eſt, &c. *Perſius Sat.* 1. *v.* 26.

(*b*) Leviculus ſanè noſter Demoſthenes, qui illo ſuſurro delectari ſe dicebat, aquam ferentis mulierculæ, ut mos in Græcia eſt, inſuſurrantiſque alteri: hic eſt ille Demoſthenes. Quid hoc levius? At quantus orator? ſed apud alios loqui videlicet didicerat, non multum ipſe ſecum. Intelligendum eſt igitur nec gloriam popularem ipſam per ſe expetendam, nec ignobilitatem extimeſcendam. *Cicero Tuſcul. lib.* 5. *fol. mihi* 277. *D.*

ges du public ? Après tout il faut prendre garde que ſi l'on ne condamnoit pas ceux qui ne travaillent que pour la gloire, ce ſeroit à cauſe que l'homme eſt tellement conditioné que la gloire lui eſt utile, & qu'elle l'encourage à faire des choſes dont il ne viendroit pas à bout ſans ce motif-là (*a*).

(*a*) Non parvas animo dat gloria vires, Et fœcunda facit pectora laudis amor. *Ovidius Triſt. lib. 5. eleg. 12.* Excitat auditor ſtudium, laudataque virtus Creſcit & immenſum gloria calcar habet. *Id. de Ponto lib. 4. eleg. 2.* *Il y a une infinité de pareilles ſentences dans les livres des anciens.*

Ces obſervations étant bien peſées, vous jugerez ſans doute, Monſieur, que l'on ne peut dire que Dieu ait créé le monde pour ſa gloire ; car ſi le motif de la gloire eſt un defaut dans les actions d'une creature à qui ce motif eſt utile, & neceſſaire, qu'en diroit-on à l'égard d'un Etre dont la perfection & la felicité infinies, & non ſuſceptibles du plus ou du moins, ſont abſolument independantes de tout autre être ? Si Dieu a voulu avoir des temoins & des panegyriſtes de ſa perfection, ou, ce qui eſt la même choſe, (*b*) s'il a voulu que la creation du monde manifeſtât ſa gloire, il n'a pu conſiderer en cela les interêts de ſa gloire, qui ne peut rien perdre par le ſilence des creatures, ni rien gagner par leurs éloges ; il n'a conſideré que les interêts des creatures intelligentes, pour qui c'étoit une ſource de bonheur que de conoître, que de louër, que d'admirer, que d'a-

(b) *En effet voici la definition de la gloire ſelon Ciceron*, gloria eſt fre-

d'adorer l'Etre ſouverainement parfait. Concluons donc qu'il n'a créé l'univers que par un excés de bonté, c'eſt-à-dire, qu'afin de faire du bien aux creatures qui ſeroient capables de bonheur.

Voilà comment on peut confirmer par les notions de la lumiere naturelle le principe de Mr. King. Si elles ne ſont pas conformes aux veritez revelées dans l'Ecriture, il faut les abandonner, & les ſoumettre à ce tribunal infaillible. Je ne vous les propoſe qu'à cette condition.

III. Ces paroles de Mr. King, (a) *la fin de Dieu dans la creation de l'univers a été d'exercer ſa puiſſance ou ſa force, & de communiquer ſa bonté*, ſemblent établir deux motifs collateraux, l'un l'exercice de la puiſſance, l'autre la communication de la bonté. J'aimerois mieux ſubordonner la premiere de ces deux fins à la ſeconde, & ſupoſer que Dieu n'a emploié ſa puiſſance qu'afin de faire du bien à ſes creatures. Je comprens ſous ces derniers termes ce que Mr. King exprime par *communiquer ſa bonté*. Il entend, ce me ſemble, que Dieu a communiqué aux creatures ſa qualité de bienfaiteur, & qu'elles ont été produites afin qu'à proportion elles fuſſent bonnes, comme Dieu eſt bon, c'eſt-à-dire, con-

quens de aliquo fama cum laude. *Lib. 2 de invent.* Gloria eſt illuſtris ac pervagata multorum & magnorum vel in ſuos, vel in patriam, vel in omne genus hominum fama meritorum. *Orat. pro Marcello.*

(a) *Nouvell. de la Rep. des lettres, Mai 1703. pag. 560.*

ſtamment diſpoſées à s'entr'aimer, & à ſe rendre reciproquement tous les ſervices poſſibles. Cette diſpoſition eſt contenuë dans les termes dont j'aimerois mieux me ſervir, qui ſont que Dieu n'a créé le monde, qu'afin de faire du bien à ſes ouvrages; car cela ſignifie qu'il a eu pour but de donner aux creatures intelligentes un bonheur fondé ſur l'amour divin, & ſur l'amour du prochain, ce qui comprend toutes les vertus. La difficulté qui reſulte de cette doctrine, & principalement de celle de Mr. King, eſt que Dieu eût été fruſtré bien tôt de la fin qu'il ſe ſeroit propoſée; car l'homme ne conſerva que très-peu de tems ſon innocence, & il n'y a preſque point de vice qui ait plus regné dans le genre humain, que la haine que les hommes ſe portent les uns aux autres. Elle paroît non ſeulement en ce que l'aſſaſſinat, le poiſon, & les duels, & ſur tout la guerre (a) ſont les principaux inſtrumens de la mort, mais auſſi dans la joie generale qui tranſporte les nations, lors qu'elles aprenent que leurs ſoldats ont fait perir deux cens mille hommes, & deſolé dix provinces par le fer & par le feu, n'épargnant ni ſexe, ni âge, ni condition, deſorte que tout ce qui a pu échaper à leur barbarie, meurt de

(a) *Voiez ce que Ciceron* de Officiis lib. 2. cap. 5. *dit d'un livre de Dicearque.*

de faim dans les bois & dans les cavernes. A la reception de ces nouvelles tout un grand peuple ſe rejouït extraordinairement: les femmes les plus éloignées de la cruauté ſe ſentent ſaiſies d'un plaiſir inconcevable: ce ne ſont que fêtes, que feſtins, que feux de joie, que ſons de cloches, que tonnerres d'artillerie, qu'illuminations, que chanſons, que danſes, & que vœux ardens pour la continuation de pareils exploits.

CHAPITRE LXXV.

Du mal d'imperfection. S'il y a plus de bien que de mal. Amour de la vie dans les miſeres. Retorſion contre le ſyſtême des deux principes.

IV. Mr. King remarque qu'il y a trois eſpeces de mal, & que la premiere conſiſte en ce que (*a*) *certaines choſes n'ont pas certaines perfections, ou certaines commoditez qui ſe trouvent dans d'autres*; que la ſeconde *comprend les douleurs, les incommoditez, la privation de certaines choſes que demandent des deſirs naturels, & tout ce que l'Ecole apelle* des maux phyſiques; & que la troiſiéme comprend *les mauvais choix, les mauvaiſes determinations de la volonté, & en un mot*

(a) *Nouv. de la Republ. des Lettres ubi ſupra pag. 562. 563.*

mot tout ce qu'on apelle des vices. Il repond (*a*) ſans peine aux dificultez qui ſe peuvent preſenter à l'égard de la premiere de ces trois eſpeces. Ce ſont des dificultez dignes d'un eſprit qui ne cherche qu'à chicaner. L'exemple de nos machines nous aprend, qu'il eſt de leur perfection que quelques-unes de leurs pieces aient moins de force & moins d'emploi que les autres; & de là il eſt facile de recueillir que ce n'eſt pas une imperfection dans la machine de l'Univers, qu'elle ſoit compoſée de parties inégales; car celles qui nous paroiſſent avoir moins de perfection que les autres, ne rempliroient pas leur rôle, ſi elles n'étoient dans ce degré d'inégalité. Mais outre cela il eſt tout-à-fait indiferent aux creatures inſenſibles, d'avoir plus ou moins de qualitez & de perfections; ce n'eſt qu'aux creatures ſenſibles qu'il peut importer d'avoir ceci ou cela, ou de ne le point avoir; de ſorte que le mal proprement dit n'eſt contenu que ſous l'eſpece du mal phyſique, ou ſous l'eſpece du mal moral. Etre boiteux n'eſt un mal qu'entant que l'on ſe chagrine de l'être, ou que l'on en ſouſre des douleurs, & des incommoditez. Un boiteux qui ſeroit content de ſa condition, ſeroit plus heu-

reux

(a) *Nouv. de la Rep. de Lettres ubi ſupra, pag. 564. & ſuiv.*

reux qu'un homme bienfait, qui ne ſeroit pas content de la ſienne.

V. Mr. King afirme (a) *qu'il y a beaucoup plus de bien que de mal dans le monde, & il n'en faut pas d'autre preuve*, ajoûte-t-il, *que le deſir de conſerver ſa vie, qui ne peut s'éteindre dans ceux-là même, qui paroiſſent le plus accablez de ces maux, dont on ſe plaint tant.* On ne peut douter qu'il ne ſe borne à la ſeconde eſpece de mal, c'eſt-à-dire, au mal phyſique; car on ne ſauroit comprendre qu'il ait pu s'imaginer que le bien moral ſurpaſſe le mal moral: ce (b) ſeroit une fauſſeté trop manifeſte. Sa theſe eſt donc que le bien phyſique a été repandu dans le monde plus abondamment que le mal phyſique. Il y aura ſans doute bien des perſonnes qui nieront cette theſe (c), & la preuve que Mr. King en aporte. Cette preuve ne ſauroit être ſolide, puis qu'elle eſt fondée ſur l'une des plus grandes infirmitez que les Theologiens & les Philoſophes aient remarquées dans l'homme. Il n'y a rien peut-être ſur quoi l'homme faſſe des jugemens plus erronez, que ſur la vie & ſur la mort. Il aime la vie paſſionnement, & il craint la mort comme la choſe la plus effroiable. Les Chretiens mêmes les plus vivement perſuadez du bon-

(a) *Ibid. pag.* 563. 564.

(b) *Voiez dans le Diction. hiſtor. & crit. la remarque C. de l'article* Xenophanes.

(c) *Voiez dans le même Diction. les remarques B, D, & ſuiv. de l'article* Xenophanes.

bonheur du Paradis, ſont pour l'ordinaire auſſi foibles que les autres hommes ſur le chapitre de la mort; ils la voudroient faire reculer, ſi cela étoit poſſible, lors même que la caducité de l'âge, & une complication de miſeres les attachent à un lit d'infirmité. Peut-on dire que ce deſir de la vie naiſſe alors de ce qu'ils jugent qu'il y a beaucoup plus de bien dans ce monde qu'au Paradis? Ils ſeroient pires que les paiens s'ils faiſoient ce jugement. Diſons donc qu'ils ne le font pas, & qu'ils jugent au contraire qu'il y a incomparablement plus de bien dans le Paradis que dans ce monde; & neanmoins ils craignent la mort, & ils ont un grand deſir de conſerver cette vie. Il ne faut donc pas conclure de ce que les gens les plus acablez de miſeres craignent de mourir, qu'ils ont éprouvé que le bien ſurpaſſe le mal. Leur crainte eſt plus machinale que raiſonnée, & il eſt même à remarquer que pluſieurs de ceux qui craignent la mort, ne voudroient pas prendre au mot (*a*) celui qui leur promettroit de les remettre dans la même carriere, qu'ils ont fournie depuis le berceau juſqu'à l'âge de 60. ans.

(a) *Voiez dans le Diction. hiſtor. & crit. la remarque F de l'article* Vayer.

Je paſſe ſous ſilence cette obſervation, c'eſt qu'encore que ceux qui deſirent ſincere-

cerement la mort au milieu d'un long chagrin, ou d'une longue maladie, ſoient en petit nombre en comparaiſon des autres, ils ne ſont pourtant point auſſi rares que l'on diroit bien. Ceux qui ſe donnent la mort pour mettre fin à leur triſte état, ſont beaucoup plus rares; mais ils ne le ſeroient pas tant, ſi quelqu'une de ces trois choſes, ou toutes enſemble, n'empêchoient l'execution du deſſein que l'on auroit de s'ôter la vie. La premiere eſt, que pour une telle expedition il faut un certain degré de courage, que tout le monde n'a pas dans l'abatement d'une noire melancholie, ou d'une langueur. La ſeconde eſt, qu'on jette les yeux ſur l'ignominie à quoi l'on expoſeroit ſon cadavre & ſa parenté. La troiſiéme eſt, qu'on aprehende la damnation éternelle, ſi l'on ſe porte à ce coup de deſeſpoir. Les eſprits forts ſont plus ſujets à ces coups-là que ceux qui croient l'Evangile, & il ne s'en faut pas étonner, ou y trouver quelque choſe qui ſoit au deſſus du cours ordinaire; car il eſt plus naturel qu'un homme qui croit la mortalité de l'ame, attente à ſa vie lors qu'elle lui eſt à charge, qu'il n'eſt naturel qu'un homme ſe porte à cet attentat, lors qu'il eſt perſuadé (a) qu'immanquable-

(a) *A cauſe que ne ſurvivant pas à cette action, il n'a rien à eſperer par la repentance, au lieu qu'à l'égard des autres pechez qu'il a cru mortels, & qu'il a commis très-ſouvent, il a pu ſe flater de l'eſperance de s'en repentir.*

blement on va dans l'enfer par cette voie. Les homicides d'eux-mêmes étoient plus frequens parmi les Paiens *, tant à cauſe qu'il y avoit des Philoſophes qui avoient attaché une idée de grandeur d'ame à cette action-là, & une idée de lâcheté à vouloir traîner une vie langoureuſe ou ignominieuſe, qu'à cauſe que le Paganiſme ne ſeviſſoit point (*a*) ſur les cadavres de ces gens-là, & n'adjugeoit point leurs ames à des ſuplices éternels preciſément pour cet acte.

* *Ils ſont aujourd'hui très-frequens parmi les Chinois. Voiez Trigaut pag. m. 106.*

(a) *On parle de ceci en general, & ſans comprendre les conjonctures particulieres, ou les ſtatuts de quelque païs.*

J'obſerverai en paſſant qu'il y eut quelques rencontres, (*b*) où la menace que les Paiens firent d'expoſer à l'ignominie les cadavres de ceux qui ſe tueroient, fit ceſſer les reſolutions deſeſperées, dont on avoit une multitude d'exemples. Si très-peu de gens avoient mieux aimé ſoufrir les miſeres de la vie, que de s'en delivrer par la mort, je croi que Pline n'auroit point dit que la terre touchée de compaſſion pour les hommes a produit divers poiſons, afin que ceux qui ſont las de vivre, ne fuſſent pas obligez de ſe ſervir d'un genre de mort beaucoup moins commode que ne l'eſt d'avaler une liqueur empoiſonnée. *Quin & venena noſtri miſertam* (terram) *inſtituiſſe credi poteſt: ne in tædio vitæ fames, mors terræ me-*

(b) *Lors, par exemple, que les filles de Milet ſe faiſoient mourir. Voiez Plutarque de virtut. mulier. pag. 249. (. Brodeau Miſcellan. lib. 5. cap. 27. raporte une*

meritis alienissima, lenta nos consumeret tabe: ne lacerum corpus abrupta dispergerene: ne laquei torqueret pœna præposterа, incluso spiritu, cui quæreretur exitus: ne in profundo quæsita morte, sepultura pabulo fieret: ne ferri cruciatus scinderet corpus. Ita est, misera genuit id, cujus facillimo haustu, illibato corpore, & cum toto sanguine extingueremur, nullo labore, sitientibus similes: qualiter defunctos, non volucris, non fera attingeret, terraque servaretur, qui sibi ipsi perisset. Verum fateamur, terra nobis malorum remedium genuit, nos illud vitæ fecimus venenum (a).

semblable manie des filles de Lion) & lors que les habitans de Rome emploiez à travailler aux cloaques, se pendoient. Voiez Pline lib. 36. cap 15. pag. m. 311. & Servius in Æn. lib. 12. v. 603.

V.I. Selon Mr. King (b) *l'établissement de deux Principes ne léve point la difficulté* de l'origine du mal, *puis qu'il ne repugne pas moins à la bonté divine, d'avoir créé des Etres qu'il prévoyoit devoir être corrompus par un autre principe, que d'en avoir créé, qui fussent d'eux-mémes corruptibles.* On ne conviendra point que cette recrimination soit bien fondée; car il y a une grande diference entre une cause qui ne previent pas le mal qu'elle ne peut prevenir, & une cause qui laisse introduire un mal qu'elle pouvoit detourner. Tous les Orthodoxes conviennent qu'absolument parlant il étoit facile à Dieu de main-

(a) *Plinius lib. 2. cap. 63. pag. m. 215. 216.*

(b) *Nouv. de la Rep. ubi supra, pag. 564.*

maintenir l'homme dans l'état d'innocence; mais ſelon le ſyſtême des deux principes il ne pouvoit point arrêter l'action de ſon ennemi. Je croi que la plupart des ſectateurs de ce ſyſtême reconoiſſoient trois premiers êtres, deux actifs, & un paſſif: ils ne donnoient la qualité de principes qu'aux deux natures actives, dont l'une étoit bonne, l'autre mauvaiſe. L'être paſſif leur paroiſſoit indiferent au bien & au mal, & ſuſceptible de l'un & de l'autre. C'étoit une matiere informe, la proie du premier occupant. Le mauvais principe n'avoit pas moins d'autorité que le bon ſur cette matiere; & s'il ne pouvoit pas empêcher que le bon principe n'y produiſit de bonnes choſes, il ne pouvoit pas non plus être empêché par le bon principe d'y en fourrer de mauvaiſes. Si le bon principe ſe fût tenu dans l'inaction, il n'y auroit eu que du mal dans les creatures; il s'eſt donc vu obligé d'agir, afin de mêler dans le monde autant de bien qu'il pourroit; mais il ne lui étoit pas poſſible d'empêcher le mauvais principe d'y mêler du mal ſelon toute l'étenduë de ſes forces. Ainſi le mêlange du mal *ne repugne point à la bonté divine*, puis que c'eſt un inconvenient qu'elle ne pouvoit prevenir, & qu'elle a fait tout ce

ce qu'elle a pu afin que de deux maux le monde évitât le pire.

Il y a eu des Philoſophes, qui ſans admettre deux principes actifs, l'un bon & l'autre mauvais, juſtifioient la Divinité, en ſupoſant que le principe paſſif, ou la matiere qui avoit reçu ſon action, avoit des defauts abſolument incorrigibles (*a*), de ſorte que le mal qui eſt dans le monde avoit été inévitable. On ne pouvoit pas dire ſur ce pied-là que Dieu eût permis le mal: permettre une choſe, c'eſt proprement parlant lui laiſſer un cours que l'on lui pourroit ôter. Et en ce cas-là, lors que la choſe n'eſt point bonne, on ſe rend auſſi blâmable que ſi on la produiſoit. Voilà pourquoi les rigides Predeſtinateurs, quand ils ſe voient preſſez à l'occaſion des decrets de Dieu touchant le peché, retorquent (*b*) que leurs adverſaires par les decrets de permiſſion d'un peché prevu s'embaraſſent dans les mêmes inconveniens, puis qu'il s'agit de la permiſſion d'un mal que Dieu pouvoit empêcher. Mais la retorſion ſeroit nulle, ſi l'excluſion du mal avoit été impoſſible; car ſe ſeroit abuſer des termes que de pretendre que l'on permet ce que l'on ne peut éviter. Il ſemble donc que Mr. King ne doit pas ſe fier beaucoup à la re-

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes, pag.* 257.

(b) *Mr. King aprouve cette retorſion. Voiez ci-deſſus pag.* 93. *n.* (b).

cri-

crimination ; car voilà ce que les adverſaires qu'il combat lui repliqueroient.

(a) *Nouvell. de la Rep. des Lettres ibid. pag.* 567.

CHAPITRE LXXVI.

Des ſources du mal phyſique.

(b) *Ibid.*

VII. Il fait beaucoup plus d'obſervations pour éclaircir l'origine (*a*) *de la ſeconde eſpece de mal..... tels que ſont les douleurs, les maladies, la triſteſſe*, &c. que pour reſoudre les dificultez qui concernent la premiere eſpece. Et d'abord il établit un principe tout-à-fait capable de terminer la diſpute, pourvu qu'il ſoit ſans replique, ſavoir (*b*) *que tout ce qui eſt tiré de la matiere eſt neceſſairement ſujet* aux douleurs, aux maladies, à la triſteſſe, &c. Si c'eſt une neceſſité, il n'y a pas le moindre mot à repliquer, la neceſſité n'a point de loi, (*c*) la dialectique la plus ſubtile, la plus chicaneuſe, & la plus pyrrhonienne doit ſubir ce joug. Le mal eſt que nôtre raiſon ne decouvre là aucune neceſſité. Elle voit bien que la matiere ſans mouvement ſeroit inutile, & qu'ainſi il a été neceſſaire qu'il y eut du mouvement dans les corps ; elle comprend auſſi que les changemens de la matiere, les generations, & les corruptions peuvent être des ſuites inévitables du

(c) Ἰσχυρότατον ἀνάγκη. κρατεῖ γὰρ τῶν παντός. Validiſſima eſt omnium neceſſitas, omnia enim ei ſubſunt. *Thales apud Plut. de placit. philoſoph. lib. 1. cap.* 25. *pag.* 884. *Voiez auſſi le même Plutarque* in ſeptem ſapientum convivio *pag.* 153. *où Thales aiant repondu que la neceſſité eſt la plus*

du mouvement ; mais elle ne ſauroit comprendre que de toute neceſſité il y ait une liaiſon entre certains mouvemens des corps, & les ſentimens fâcheux de froid & de chaud, de faim & de ſoif, de douleur & de triſteſſe. Elle juge donc que cet alliage a été reglé par une puiſſance arbitraire, qui n'a pu agir en cela ſous la qualité de principe bienfaiſant, & elle demande qu'on lui explique comment il a pu ſe faire qu'une cauſe bienfaiſante, qui pouvoit auſſi aiſément lier une ſenſation agreable qu'une ſenſation douloureuſe, avec l'action du feu ſur la main de l'homme, ait mieux aimé y joindre un ſentiment de douleur, qu'un ſentiment de plaiſir ; & comme il ne paroît pas poſſible de lui expliquer cela, elle ſe jette dans cette ſupoſition, que cet alliage a été fait par un principe ennemi de l'homme, tout de même que l'alliage du ſentiment de plaiſir, avec l'action de certaines viandes ſur la langue humaine, a été fait par un principe ami de l'homme. De ſorte que la voilà reduite à reconoître que deux cauſes opoſées, l'une bienfaiſante, l'autre malfaiſante, ont reglé le ſort des creatures ſenſibles.

forte de toutes les choſes, en allegue pour raiſon qu'il n'y a qu'elle qui ſoit inſurmontable. μόνον γὰρ ἀνίκητον.

VIII. Ce que Mr. King obſerve, (a) que de pretendre que *la Terre n'a été faite*

(a) *Ubi ſupra pag.* 571.

faite que pour l'homme, eſt une penſée chimerique que l'orgueil & l'ignorance de l'homme lui ont ſuggeré, lui ſert à reſoudre heureuſement (*a*) pluſieurs objections; mais la grande dificulté qui vient d'être propoſée n'en reçoit nul ſoulagement; car cela ne ſert de rien à expliquer d'où eſt venu que certaines modifications de la matiere ſont toûjours ſuivies d'un ſentiment douloureux, & pourquoi ſous pretexte que la matiere inſenſible, qui peut recevoir toutes ſortes d'agitations ſans en recevoir aucun dommage, ſe meut d'une certaine façon, ce je ne ſai quoi, qui eſt capable de ſentiment dans les animaux, ſe trouve accablé de douleur & de triſteſſe. C'eſt là le nœu Gordien qu'il faut delier ou rompre: il eſt inutile ſans cela de faire voir que les loix du mouvement (*b*) ont dû aſſujettir l'homme à la mort, & ne lui permettre pas de ſe tranſporter en tous lieux quand il le voudroit. Ce n'eſt point là le fondement de la plainte. La raiſon la plus concentrée avec l'amour propre, aprouvera qu'on ait enfermé les ames humaines dans des corps lourds & peſans, & ſujets à la deſtruction, pourvu qu'elles ſoient exemtes du chagrin que pourroit cauſer ou l'impoſſibilité de courir le monde

(a) *L'hypotheſe que l'Univers n'a été fait que pour l'homme, & que l'homme eſt le Roi de toutes les creatures, eſt ſujette à de grandes dificultez. Voiez la Continuation des Penſées diverſes ſur les Cometes, depuis le chapitre 55. juſques au 60.*

(b) *Bernard. ibid. pag. 572. & ſuiv.*

monde en peu de tems, ou la vuë de la mort. Une ame qui verra avec plaiſir, ou avec indiference qu'elle eſt attachée à un corps peſant, & ſujet à perdre tantôt un bras, tantôt une jambe, & enfin à ſe diſſoudre, ne ſera pas moins fortunée, que ſi elle étoit unie à un corps ſubtil & immortel; car le malheur ne conſiſte pas à être privé de certaines choſes, mais à ſe fâcher d'en être privé. En quoi donc conſiſte le malheur des ames? C'eſt en ce qu'elles dependent d'un corps, qui malgré qu'elles en aient les aſſujettit à des deſirs inutiles & incommodes, & à des chagrins, & à des douleurs innombrables, & que neanmoins elles ne ſauroient enviſager la deſtruction de ce corps qu'avec des fraieurs horribles. Un eſprit qui examine cette ſervitude ſans autre ſecours que celui de la raiſon, peut facilement tomber dans cette penſée, que les ames ne ſont unies aux corps qu'afin d'être le joüe d'un mauvais principe, (a) qui ſe divertit à les tourmenter, & à les rendre ridicules en mille manieres. S'il ne ſe divertiſſoit qu'à faire piroüeter en tous ſens les natures inſenſibles, & à leur donner toutes ſortes de poſture, le jeu ſeroit innocent, & reſſembleroit à nos ſpectacles de marionettes; mais de ſe re-

(a) *Souſentendez ici la part qu'on pretendroit que le bon principe a euë dans cette union, & qui a temperé les influences du mauvais.*

galer des inquietudes d'un mari jaloux, & des larmes d'une veuve deſolée, & des cris que la goûte, la gravelle, un bras diſloqué, & cent autres choſes arrachent aux plus patiens, c'eſt comme ſi un Monarque s'alloit divertir à voir fouëter, & torturer ſes ſujets.

Concluez, je vous en prie, Monſieur, qu'en diſant qu'il a été neceſſaire que les corps fuſſent agitez de telle ſorte, (*a*) que le combat des élemens, les generations, & les corruptions en reſultaſſent, on n'afoiblit en rien les objections de ceux qui admettent deux principes.

(a) *Nouvelles de la Rep. ubi ſupra pag.* 568.

CHAPITRE LXXVII.

Si les ſentimens de douleur ſont neceſſaires.

IX. Mr. King obſerve en ſuite (*b*), qu'*il faloit que l'homme ſentit du plaiſir, ou ſoufrit de la douleur, pour être averti d'une maniere courte & aiſée de ce qui étoit utile ou nuiſible au corps, pour éviter l'un, & rechercher l'autre . . . . . & que la crainte même de la mort qu'on peut regarder comme le plus grand des maux Phyſiques de l'homme, lui eſt extrêmement néceſſaire, pour conſerver ſon corps pendant quelque tems, contre tout ce qui tend à le ruiner, &*

(b) *Ibid. pag.* 573. 574.

& à le détruire. Que ſans cette frayeur de la mort on ne peut comprendre comment un corps ſi fragile pourroit vivre ſi longtems. Mais que l'Ame ſaiſie de cette crainte ne neglige rien, pour éviter une diſſolution, qui l'éfraye. Qu'on ne pouvoit donc éviter les inconvéniens de la douleur & des paſſions, ſans tomber dans d'autres inconvéniens beaucoup plus grans. Que par les mêmes raiſons la faim, la ſoif, & le travail étoient néceſſaires.

Je ſuis perſuadé autant que perſonne que vu l'état où les choſes ſont reduites, les ſentimens de douleur ſont neceſſaires, pour faire éviter aux animaux un grand nombre de perils; mais cela ne leve point la dificulté: les ſectateurs des deux principes objecteront que cette utilité même des maux prouve que cet Univers eſt l'ouvrage de deux cauſes, l'une bienfaiſante, l'autre malfaiſante; que s'il n'étoit que l'ouvrage d'un bon principe, le bien y ſeroit tout pur; car ſi ce bon principe eût agi ſelon toute l'étenduë de ſa bonté infinie, accompagnée d'une ſcience, d'une puiſſance, & d'une liberté infinies, c'eſt-à-dire, ſans être aucunement traverſé par une cauſe contraire, il n'eût deſtiné à conſerver les animaux qu'une ſuite continuelle de moiens commodes &

agreables ; mais n'aiant pu tailler en plein drap, & aiant trouvé des obſtacles de la part du mauvais principe, il a falu qu'il ſe contentât de tirer quelque profit des douleurs que ſon adverſaire repandoit à pleines mains ſur les creatures animées. Le mauvais principe s'eſt dedommagé en mêlant de l'amertume, ou du degoût, ou des ſuites pernicieuſes dans les plaiſirs que le bon principe repandoit à pleines mains ſur les mêmes creatures. De là le mêlange de bien & de mal que nous éprouvons, l'utilité de la peine, le dommage de la joie.

Aucun Orthodoxe ne peut dire qu'il y ait une neceſſité abſoluë, que les corps vivans ſoient conſervez par le moien des paſſions fâcheuſes ; car que deviendroit le dogme de la felicité éternelle du Paradis ? Ne prouve-t-il pas que la nature des choſes ſoufre que les creatures humaines paſſent un tems infini dans une joie toute pure ? Si elles en ſont ſuſceptibles, pourquoi n'auroient-elles pas été conſtituées en cet état-là dès leur naiſſance ? Pourquoi n'y auroient-elles pas été conſervées ſans aucune diſcontinuation ? Eſt-ce le propre d'un principe infiniment bon de renvoier à un long terme les effets de ſa liberalité ? N'eſt-ce

pas

pas le caractere d'une cauſe bienfaiſante, de donner gratuitement & promptement? N'eſt-ce pas perdre le merite d'un bienfait, que de le faire acheter par une patience ſouvent fruſtrée, & que d'y affecter des remiſes? Quand on loue les Rois de la terre, ne leur dit-on pas qu'ils previennent juſqu'aux ſouhaits de leurs ſerviteurs? Paſſe-t-on pour officieux, & pour obligeant parmi les hommes, lors qu'on peut mener tout droit à quelque bien, & que l'on n'y fait parvenir que par des detours deſagreables (*a*)? On diſculpe ceux qui ſont forcez à emploier ces longs circuits, mais non pas ceux qui s'en pourroient bien paſſer. C'eſt ainſi, concluroit un Manichéen, que nous diſculpons le bon principe; il a été traverſé par le mauvais; Qui a compagnon, a maître.

(a) *Voiez ſur tout ceci le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque E de l'article d'*Origene. *Mais principalement voiez* Seneque de Beneficiis lib. 2. cap. 1. & 5. & l'*Ariſtippe de Balzac pag. m.* 146.

Vous direz ſans doute qu'il n'y a point de conſequence à tirer de l'état du Paradis à l'état terreſtre, où le corps des animaux eſt continuellement expoſé au combat des élemens; mais on vous repondra qu'un bon principe qui auroit pu diſpoſer des choſes parfaitement à ſon gré, n'eût point mis ſous un tel choc des élemens les creatures ſenſitives, ſi elles n'euſſent pu ſubſiſter dans cette ſituation

ſans y être malheureuſes, & qu'en ce cas-là il les eût placées dans un meilleur poſte. Soufrez auſſi que je vous diſe que vous donneriez d'étranges bornes à la ſcience & à la puiſſance de Dieu, ſi vous pretendiez que les ſentimens de douleur ont été abſolument neceſſaires aux animaux, afin d'éviter ce qui leur peut nuire. Ils pourroient l'éviter auſſi promptement, auſſi ſûrement par le ſeul attrait des plaiſirs, augmentez ou diminuez ſelon certaines proportions. Un avant-goût de joie plus grande à recueillir ſur une chaiſe éloignée d'un grand feu, ne vous feroit-elle pas quitter le voiſinage de ce grand feu, ſans qu'il fût beſoin que vous en ſentiſſiez l'incommodité? Autre expedient : que l'ame ait à point nommé une claire idée du peril qui environne ſa machine; que cette idée ſoit ſuivie de la même promptitude des eſprits animaux qui accompagne aujourd'hui les ſentimens de douleur, on s'éloignera du peril toutes les fois qu'il le faudra, comme on s'en écarte preſentement. Remarquez enfin qu'il y a bien des douleurs, dont on ne ſauroit marquer les utilitez. A quoi ſervent, je vous prie, les douleurs qui font mourir tant de gens? Les douleurs d'un homme mortellement ma-

malade à quoi ſervent-elles ? Eſt-ce qu'elles l'obligent à faire venir les Medecins ? Mais aſſez ſouvent c'eſt à ſon dam, & pour le moins faut-il confeſſer que les douleurs de la goûte, & de la gravelle, & tant d'autres étoient inutiles avant l'invention des remedes ; invention qui n'a ſuivi que de fort loin l'exiſtence des maladies. Outre que l'on ne manqueroit pas de conſulter les Medecins, quand même les douleurs de la goûte, & de la gravelle ſeroient dix fois moins violentes qu'elles ne le ſont. Et les douleurs de l'enfantement à quoi ſervent-elles ? On ſe determine par là, me repondrez-vous, à mander un accoucheur ou une accoucheuſe malgré la honte, & à faire des efforts qui contribuent à la naiſſance de l'enfant. Mais ſi la mere & l'enfant expirent au milieu de la douleur, & en depit des remedes, comme il arrive aſſez ſouvent, qu'aurez-vous à me repondre ? Et doutez-vous que ſi le plaiſir croiſſoit à proportion des efforts de faire ſortir l'enfant, on ne ſe determinât pas encore mieux à apeller une ſage-femme, & à tout le reſte (a) ?

(a) *Il eſt à noter qu'une femme qui ſeroit ſeule dans un deſert, ſentiroit autant de douleur, que dans une ville : diſons la même choſe de cent autres circonſtances où la douleur ne peut ſervir à faire trouver nul remede.*

C'eſt pourquoi il me ſemble que Mr. King ne diſſipe point les dificultez de l'origine du mal phyſique, en alleguant les uti-

utilitez de la douleur, & en pretendant qu'elle étoit inévitable, à moins que l'on n'eût voulu ouvrir la porte à *d'autres inconveniens beaucoup plus grans.*

X. Je ne puis point faire de reflexions ſur ſes ſentimens (*a*) à l'égard des trois principales manieres, *dont Dieu pouvoit conſerver le genre humain*, qui ſont *la voie de l'immortalité accordée à chaque homme, la creation de nouveaux individus à la place de ceux qui meurent, & la propagation*; car Mr. Bernard n'aiant pu marquer dans un article qui étoit dejà aſſez long, le detail des preuves qui concernent cette matiere, s'eſt contenté de dire, que *l'Auteur fait voir que* la voie de la propagation *étoit la plus convenable à la bonté, & à la ſageſſe de Dieu*; que *les reflexions qu'il a fait ſur les avantages de la propagation ſont delicates*, & que *les raiſons qu'il allégue pourquoi Dieu a voulu que les hommes nâquiſſent dans la foibleſſe, & paſſaſſent de l'âge viril aux infirmitez de la vieilleſſe, méritent auſſi d'être luës.* Je dirai ſeulement qu'avec moins d'eſprit qu'il n'en a, on feroit de chacune des deux autres manieres une Utopie, ou une Republique ideale, dans laquelle on decriroit plus de beautez, plus de convenances, & plus d'avantages, qu'il n'en

(a) *Nouvelles de la Republ. ubi ſupra pag. 575. 576.*

n'en a trouvé dans la voie de la propagation, & dans les quatre âges de la vie humaine.

CHAPITRE LXXVIII.

Si l'erreur & l'ignorance ſont des ſuites naturelles de l'imperfection des êtres créez. Objection contre l'unité du premier principe.

XI. Pour ce qui eſt de ſes remarques ſur la condition des animaux, je ne m'y arrêterai pas beaucoup. Il croit (*a*) qu'ils ne peuvent point *ſe plaindre qu'ils aient été deſtinez à ſervir de pâture à un autre animal* : la raiſon qu'il en donne eſt qu'*ils n'ont reçu la vie qu'à cette condition*, & qu'*ils ne l'auroient pas euë ſans cela.* Cette raiſon prouve trop, car elle ôteroit tout ſujet de juſte plainte à un eſprit qui n'auroit reçu la vie qu'à condition de brûler dans les enfers éternellement. Les bêtes, (*b*) ajoûte-t-on, „ vivent ſans „ aucune inquiétude, joüiſſant du pré- „ ſent, ayant oublié le paſſé, & ne re- „ fléchiſſant point ſur l'avenir; elles ne „ ſont tourmentées ni de regret, ni de „ crainte, & on ne ſauroit nier qu'elles „ n'ayent été plus heureuſes de joüir de „ la vie pour quelque tems, que de n'en „ avoir

(a) *Ibid.* pag. 574.

(b) *Ibid.* pag. 575.

„ avoir point du tout joüi. „ Par ce principe la vie ſeroit toûjours un preſent digne de l'Etre infiniment bon, pourvu qu'elle fût accompagnée de plus de bien que de mal; mais nôtre raiſon eſt trop foible pour comprendre que cela ſoit vrai; elle croit voir que la bonté infinie ne fait pas de tels preſens, & que ce mêlange de mal & de bien ne peut convenir qu'aux dons qui viennent d'un bienfaiteur, dont la puiſſance, & la bonté ſont très-bornées. Un peu d'attention ſur l'état des bêtes peut faire douter, que leur portion des maux de la vie ſoit auſſi petite que Mr. King la repreſente. Ne ſont-elles pas ſujetes au froid & au chaud, à la faim & à la ſoif, aux douleurs & aux maladies? La guerre qu'elles ſe font les unes aux autres, & celle que l'homme leur fait, & les fatigues qu'il leur impoſe, ne ſont-elles pas un fond de malheur? Sont-elles exemptes d'affliction quand on leur ôte leurs petits? Sont-elles exemptes de la crainte de la mort? Un pauvre lievre que ne fait-il pas pour ſauver ſa vie? & la plûpart du tems, après tant d'efforts, ne perit-il pas d'une mort très-violente & très-douloureuſe (*a*)?

(a) *Conferez avec ceci le chap. 59. de la Continuation des Penſées diverſes.*

XII. Mr. King „ (*b*) fait voir, que „ l'ignorance & l'erreur ſont des ſuites „ na-

(b) *Bernard ubi ſupra pag. 578.*

„ naturelles de l'imperfection de l'hom-
„ me, leſquelles on ne doit point blâ-
„ mer, à moins qu'on ne s'engage à ſou-
„ tenir, ou que l'homme pouvoit être
„ créé parfait, ou qu'il valoit mieux ne
„ le point créer ; deux maximes éga-
„ lement inſoutenables.„ Il me ſemble qu'en prenant droit ſur le Chriſtianiſme de ce Prelat, on lui peut nier la plûpart des choſes qu'il nous dit là. N'avouë-t-il point que les bons Anges, & les Saints du Paradis ont un degré de lumiere, qui ne permet pas qu'on diſe qu'ils vivent dans (a) l'erreur & dans l'ignorance ? Ils ſont neanmoins des creatures, & par conſequent imparfaits. Il n'eſt donc point vrai que l'erreur & l'ignorance ſoient des ſuites naturelles de l'imperfection de l'homme. Ce qu'il y a de certain eſt, que l'erreur & l'ignorance ſont compatibles avec tout être créé ; mais il ne s'enſuit pas qu'elles doivent actuellement convenir à la creature. Il ne tient qu'à Dieu de l'en delivrer. La plûpart des Theologiens croient qu'Adam fut créé ſi docte, que quoi que ſa ſcience ne fût point infinie, ce ſeroit une abſurdité manifeſte que de ſoutenir qu'il étoit dans l'erreur & dans l'ignorance. Perſonne pourtant n'a pretendu qu'il avoit été créé par-

(a) *Notez qu'on n'apelle pas ainſi l'imperfection de la ſcience, c'eſt-à-dire, qu'encore qu'une creature ne puiſſe avoir qu'une conoiſſance bornée (la ſcience infinie ne pouvant être qu'en Dieu) elle peut ſavoir aſſez de choſes, & ſe garantir aſſez bien des faux jugemens, pour meriter d'être diſtinguée des creatures actuellement crouppiſſantes, comme l'homme, dans l'erreur & dans l'ignorance.*

parfait ; car la perfection ne peut convenir qu'à l'Etre éternel & neceſſaire. N'en deplaiſe donc à Mr. King, il y a quelque milieu entre ces deux choſes, *être créé parfait*, *être dans l'erreur & dans l'ignorance.* Quant à la queſtion, s'il eût mieux valu ne point créer l'homme, que de le créer malheureux, il y a bien des gens qui ſe rangeroient à l'afirmative, ou qui ne la croiroient pas inſoutenable.

XIII. Je m'en vais joindre à ces douze reflexions une conſideration generale, qui eſt que les ſolutions ſur l'origine du mal, tirées de ce que les ſuites des loix generales ont amené ceci ou cela, que Dieu (*a*) ne fait point de miracles continuels ; qu'il ne trouble point la ſimplicité de ſes voies, &c. ne peuvent pas correſpondre à toute la force de l'argument *ad hominem*, de ceux qui combatent l'unité du premier principe. Selon vous, diſent-ils à leurs adverſaires, ce principe unique eſt infini en bonté, en ſainteté, en ſcience, en ſageſſe, & en puiſſance. Il lui eſt libre de créer un monde, ou de s'en abſtenir ; s'il ſe determine à créer, il choiſit entre une infinité de plans que l'infinité de ſa ſcience lui decouvre, celui-ci ou celui-là, & il l'execute ſelon ſon bon plaiſir, & laiſſe tous les autres dans

(a) *Bernard ubi ſupra pag. 576.*

dans la pure poſſibilité. Il n'a pas beſoin d'agir hors de lui pour augmenter ſa beatitude (*a*), ni ſa gloire ; c'eſt uniquement par un acte de bonté qu'il ſe determine à la creation ; le propre du bien (*b*) eſt d'être communicatif. C'eſt donc ſa bonté infinie qui l'a dirigé à choiſir un certain plan preferablement à tout autre, parmi cette infinité de ſyſtêmes que ſa ſcience lui montroit. Comment donc ſeroit-il poſſible qu'il eût preferé à tous les autres ſyſtêmes, celui dont les ſuites devoient être inévitablement le malheur des creatures ſenſitives ? Quoi ? parmi une infinité de plans ou ſimples, ou combinez, il ne s'en trouvoit aucun qui ne dût avoir ou ces ſuites-là, ou d'autres encore plus funeſtes à la creature ? Et ce mal étoit ſans remede, nonobſtant que l'étenduë ſoit un être purement paſſif, ſans reſiſtance à ſon moteur, & ſuſceptible de toutes ſortes de configurations & d'agitations, & que les êtres penſans ſoient des tables raſes qui recevront toutes les idées, tous les ſentimens qu'il plaira à Dieu de leur imprimer ? Cela n'eſt pas concevable. Mais s'il s'eſt trouvé quelque plan, dont les ſuites dûſſent rendre l'homme conſtamment heureux & vertueux ; voilà celui que Dieu eût choiſi,

(a) *C'eſt en particulier la doctrine de Mr. King. Voiez ci-deſſus pag. 77. 78.*

(*b*) Bonum natura ſui diffuſivum eſt. *Dionyſ. de divin nomin. cap. 4.*

choiſi, & qu'il eût mis en execution, puis que ſa bonté le dirigeoit, & que ſon amour pour la ſainteté eſt infinie, & qu'il peut tout ce qu'il veut. Or l'experience nous montre que ce ſyſtême n'a point été executé: donc le monde n'eſt point l'ouvrage de ce ſeul principe infiniment bon, &c.

Il ne me ſouvient point d'avoir lu aucune reponſe, dans laquelle on ne faſſe voir * que l'on ſupoſe qu'il n'y a eu qu'une maniere d'agir que Dieu ait pu ſuivre. Mais que ſeroit donc devenuë l'infinité de ſa ſcience? Une ſcience qui ne decouvre qu'un ſeul plan, & une ſeule maniere d'execution, n'eſt-elle pas très-bornée, tant s'en faut qu'elle ſoit infinie?

* *C'eſt-à-dire, qu'encore que l'on admette verbalement pluſieurs manieres poſſibles, on les detruit réellement ſans y penſer.*

Chapitre LXXIX.

Argument ad hominem *contre l'hypotheſe que l'on examine.*

Je confirme mes objections par un argument *ad hominem*. Mr. King avouë formellement certaines choſes qui detruiſent ſon hypotheſe. Il dit (*a*) „ que ſi „ nôtre Ame étoit unie à une matiére „ étherée, uniforme, parfaitement flui„ de, exemte de peſanteur & de réſiſtan„ ce, elle tranſporteroit ce corps où elle „ vou-

(*a*) *Bernard ubi ſupra pag. 571. 572.*

„ voudroit. Ce corps obeïroit exacte-
„ment à tous les ordres de la volonté.
„ S'il recevoit quelque atteinte des corps
„ voiſins, elle pourroit la réparer; &
„ par conſéquent, pourvû que la volon-
„ té y conſentît, ce corps ſeroit immor-
„ tel. C'eſt, peut-être, en cela que
„ conſiſtera l'immortalité des corps des
„ bienheureux; ils connoitront, tout ce
„ qui pourroit corrompre le corps ou lui
„ cauſer de la douleur, & ils pourront le
„ prévenir.„ Peut-on parler de la ſorte, ſans avouër qu'il n'y a aucune liaiſon neceſſaire entre la condition de l'homme & les maux phyſiques? Pourquoi donc a-t-on aſſûré (*a*) *que tout ce qui eſt tiré de la* (*b*) *matiere, eſt* NECESSAIREMENT *ſujet à ces ſortes de maux?* N'admet-on point un état dans le Paradis, où l'homme ne ſera ſujet à aucun mal? Si c'eſt à cauſe qu'il ſera uni à une matiere fluide, il ne faloit point aſſûrer en general que tout ce qui eſt tiré de la matiere, a des liaiſons inévitables avec les maux naturels. Il ne faloit dire cela que de ce qui eſt compoſé d'une matiere peſante & craſſe. Mais comment ſait-on qu'il y ait dans cette eſpece de matiere une qualité maligne, dont les corps ſubtils ſoient exempts? N'avouë-t-on pas (*c*) que ſi les

(a) *Ibid. pag.* 567.

(b) *L'homme en eſt tiré quant à ſon corps.*

(c) *Id. ib. pag.* 572. 576.

les hommes avoient conſervé leur innocence, ils n'auroient été ſujets ni aux maladies, ni à la mort? Ils euſſent été compoſez neanmoins de chair & d'os, comme ils le ſont aujourd'hui; car de vouloir nous paier de cette raiſon, *qu'on ne peut gueres ſavoir comment le corps* d'Adam & celui d'Eve *étoient compoſez* (*a*), c'eſt faire naître de nouvelles dificultez, au lieu de reſoudre les precedentes, qui n'étoient deja que trop nombreuſes, & trop embrouïllées. Ce qu'on ajoûte que (*b*) *les hommes étant devenus pecheurs, Dieu les a abandonnez à leur mortalité, & aux autres inconveniens qui ſuivent* NECESSAIREMENT *des loix de la nature*, renferme une eſpece de contradiction; car s'il y eût eu une neceſſité naturelle que l'homme fût expoſé aux chagrins, aux maladies, & à la mort, ſon innocence ne l'en auroit pas garanti, & ſi elle l'en eût garanti, ce ſeroit un ſigne que la matiere eſt indiferente de ſa nature, ou à nous expoſer à la douleur, &c. ou à ne nous y expoſer pas; de ſorte qu'elle n'a été determinée à l'un plutôt qu'à l'autre, que par des diſpoſitions arbitraires du bon plaiſir du Createur. Il ne faut donc plus nous alleguer ces ſuites inévitables & neceſſaires de

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 572.

(b) *Id. ib. pag.* 573.

* de la nature des corps il; vaut mieux dire avec le commun des Docteurs, que les loix de la nature qui auroient été admirablement commodes au genre humain innocent, ont été changées en d'autres loix incommodes depuis la chûte de l'homme. Mr. King en revient là tout comme les autres; car il reconoît (a) que les hommes ont été assujetis aux maladies, &c. *à cause de leurs pechez*, & que (b) *pour punir l'homme de son peché, les lions sont devenus plus feroces, & les serpens plus venimeux, qu'ils n'étoient au commencement.* Ainsi la dispute sur l'origine du mal est encore au premier pas.

* *Ce seroit presque le sentiment de l'incorrigibilité de la matiere, duquel je parle ci-dessus pag. 95.*

(a) *Id. ib. pag. 576.*

(b) *Id. ib. pag. 577.*

Chapitre LXXX.

Examen d'une nouvelle explication de l'origine du mal moral. Premiere remarque sur la liberté de l'homme. Qu'il n'est pas necessaire afin de s'estimer heureux dans le bon choix, d'être persuadé qu'on l'a fait par le seul usage des forces de son franc arbitre.

NOus voici au plus chaud de la mêlée, à la grande, à la principale dificulté de l'origine du mal; puis qu'il s'agit

s'agit non du mal de peine, mais du mal de coulpe. Mr. King a deploié ſur cela ſes meilleures forces.

Il recourt au denouëment ordinaire, qui eſt le franc arbitre de l'homme; mais il ne l'explique pas comme les autres Docteurs: il n'aprouve (*a*) ni ceux qui diſent que la liberté n'eſt qu'une exemption de contrainte, ni ceux qui la font conſiſter dans l'indiference, ni ceux qui aſſujetiſſent la volonté (*b*) au *dernier acte de l'entendement qu'on apelle* pratique. Il veut (*c*) que la liberté ſoit une force de choiſir ceci ou cela, ſans aucune dependance ni des autres facultez ou attributs de l'agent libre, ni des qualitez des objets. Il ſupoſe que les objets ne deviennent bons & agreables, qu'en conſequence du choix de la liberté, & qu'ainſi la liberté eſt la ſource du bonheur; mais qu'on ſe rend malheureux, ſi l'on choiſit mal (*d*). Il prouve en ſuite, ou il (*e*) *entreprend de prouver que l'homme a été doüé* d'une telle liberté. Je m'imagine qu'il ne donne tous ces caracteres à la liberté, qu'afin de mieux faire entendre que Dieu ne pouvoit donner aucune atteinte à celle d'Adam, puis que ç'eût été troubler dans ſa ſource la felicité humaine. J'aurois bien des choſes à remarquer contre

(a) *Nouv. de la Republ. des Lettres Juin 1703. pag. 604. & ſuiv.*

(b) *Ibid. pag. 607.*

(c) *Ibid. pag. 609. & ſuiv.*

(d) *Ibid. pag. 622.*

(e) *Ibid. pag. 620. 621.*

contre cette pretenſion ; mais je me bornerai à 4. points.

XIV. En 1. lieu nous ſavons par experience, qu'afin d'être très-content de ſa perſonne, & de s'aplaudir du choix qu'on a fait, il ne faut pas que l'on croie que l'on n'a été dirigé inſenſiblement & imperceptiblement par aucune cauſe exterieure & inviſible. Il y a des gens qui après une longue & mûre deliberation, concluent enfin qu'ils doivent faire une telle choſe ; mais pendant qu'ils ſe preparent à l'executer, il s'éleve tout-d'un-coup dans leur eſprit une autre vuë qu'ils ſuivent impetueuſement, & aveuglement, quelque diferente qu'elle ſoit de leur premiere reſolution. S'ils ſe trouvent bien d'avoir preferé cet inſtint tumultueux au parti que pluſieurs raiſons mûrement examinées leur avoient fait prendre, ils en conçoivent une joie extraordinaire ; car ils s'imaginent ou que Dieu, ou que leur Ange Gardien, ou qu'un je ne ſai quoi qu'ils ſe repreſentent ſous le nom vague de Fortune, (a) les a pouſſez de ce côté-là, ſans leur laiſſer la liberté d'un examen qui auroit pu leur faire perdre une occaſion avantageuſe. Que leur raiſon, & leurs lumieres n'aient point été la cauſe de leur bonheur, mais qu'une eſpece d'in-

(a) *Voiez ce qui a été cité de Jovien Pontanus dans le Diction. hiſtor. & crit. pag. 2891. de la 2. édit.*

d'inſpiration les y aît pouſſez, ce n'eſt point pour eux un rabat-joie, c'eſt plûtôt une augmentation de plaiſir.

J'ajoûte que d'être fortement perſuadé que nous ne faiſons qu'obeïr aux impulſions, & aux directions divines dans la pratique de la vertu, eſt une choſe qui bien loin de diminuer la ſatisfaction de la conſcience, la rend encore plus delicieuſe. Un Phariſien qui ſe perſuade que par les ſeules forces de ſon franc arbitre il obeït à la loi de Dieu, ſent bien du plaiſir, mais beaucoup moins que les vrais devots de la Communion Reformée, qui ne ſe jugent capables d'aucune bonne œuvre, qu'entant qu'ils ſont pouſſez par une grace invincible du Saint Eſprit. Un Calviniſte, dis-je, qui donnant l'aumône, ſe perſuade que c'eſt Dieu qui lui en a inſpiré la penſée, & qui lui a donné la force de l'executer, eſt plus content qu'un Philoſophe Stoïque qui s'attribueroit toute la gloire d'une action de charité. Effectivement la perſuaſion d'un homme qui ne croit pas même qu'il puiſſe cooperer avec la grace, eſt fort propre à fortifier ſon union & ſon commerce avec Dieu, & par conſequent la ſatisfaction de ſon ame.

La conoiſſance de l'avenir, le don des lan-

langues & des miracles étoient aux Prophetes & aux Apôtres un ſujet de conſolation d'autant plus grand, qu'ils ſavoient que ce n'étoit point le fruit de leur induſtrie, mais une grace immediate de Dieu. Aucun Mathematicien n'a plus de plaiſir de ce qu'à force de mediter, & à la ſueur de ſon front il a pu reſoudre un problême, qu'un Commentateur de l'Apocalypſe n'en reſſent, s'il ſe perſuade que Dieu lui inſpire tout-d'un-coup le vrai ſens du texte. Le bonheur des Myſtiques n'eſt jamais plus grand, diſent-ils, que lors que l'eſprit de Dieu tombe tellement ſur eux, qu'il s'empare de leurs facultez, qu'il les reduit à l'inaction, & qu'il ſe revêt de la charge de ſeul mobile. Lors que des fanatiques ſe ſont engagez à une guerre de religion, ils ſont plus joieux de leurs victoires, que s'ils ſe perſuadoient qu'ils ne les remportent point par une faveur extraordinaire de Dieu. Ceux qui ſans être fanatiques ſe rendent chefs de parti dans une ſemblable guerre, ſentent auſſi vivement, ou même plus vivement le plaiſir de leurs triomphes, ſi comme de nouveaux Joſuëz, ou de nouveaux Maccabées ils les attribuent à la protection particuliere du Ciel, que s'ils ne les attribuoient qu'à leur prudence,

ce, & qu'à leur courage. Et ne me dites point que depuis long tems il n'y a plus de ces gens-là, & que tous ces chefs de parti ne ſongent qu'à ſatisfaire leur ambition, en ſe prevalant adroitement du zêle des peuples : je veux croire que ceux qui agiſſent par un motif de religion, ſont très-rares, *rara avis in terris*; mais je ne voudrois pas qu'abſolument, & ſans exception ces chefs de parti fuſſent tous ſuſpects d'une fine & d'une ambitieuſe politique; & quoi qu'il en ſoit, nous avons l'exemple de Joſué, & du peuple Juif, qui s'eſtimoient d'autant plus heureux dans leurs triomphes, qu'ils s'en croioient uniquement redevables au bras du Dieu fort. Et que dirons nous des victoires que les Paiens, ou que les Chretiens des Croiſades ont cru remporter quelquefois par l'aſſiſtance viſible des Dieux, ou des Anges (*a*)? Cette opinion diminuoit-elle le plaiſir d'avoir vaincu? Ne l'augmentoit-elle pas plutôt? Il eſt ſûr que les rejoüiſſances dont je vous parlois (*b*) n'agueres, redoublent parmi les peuples, quand ils s'imaginent que la victoire a été un coup du ciel. Ils ſe font une joie particuliere du denombrement des circonſtances qui ont quelque choſe de miraculeux. Enfin il

(a) *Voiez la Continuat. des Penſées diverſes chap. 63.*

(b) *Ci-deſſus pag. 87.*

eſt très-certain que ceux qu'on loue le plus d'avoir reüſſi merveilleuſement dans quelque afaire, ne retranchent rien de leur plaiſir interieur, lors qu'ils reponlent, même fort ſincerement, (a) *Non nobis, Domine, non nobis, &c.* (b) *Non point à nous, non point à nous, Seigneur, Mais à ton nom donne gloire & honneur.* Croire fermement & juſtement que l'on a reçu de Dieu un privilege particulier; que l'on eſt ſon vaiſſeau d'élite, ſon favori, peut bien éteindre (c) l'orgueil, mais non pas diminuer le contentement de l'ame. Cela peut faire qu'on n'encenſe pas à ſes filez, mais non pas que l'on ne ſe ſente très-heureux.

Je puis aſſûrer que les Paiens n'ont pas cru qu'il y allât du bonheur & de la gloire d'un grand homme, s'il ne ſe determinoit point de lui-même, ſans nulle impulſion divine. Rien n'eſt plus frequent dans les Poëſies d'Homere, que de voir des Divinitez qui inſpirent aux Heros certaines penſées qui les determinent à de certaines actions, ou qui les detournent de leurs deſſeins. Si le public avoit jugé que c'étoit ôter aux Heros un bonheur, un honneur ſolide, le Poëte ne ſe ſeroit point ſervi de cette fiction; mais il s'en ſervit parce qu'il ſavoit très-bien qu'il

(a) *Il y a dans les Eſſais de Montaigne liv. 3. ch. 10. pag. m. 430. un joli conte qui a du raport à ceci. Voiez auſſi les Nouv. de la Rep. des Lettres, Nov. 1686. art. 4. pag. 1286.*

(b) *Pſeaume 115. de la verſion de Marot.*

(c) *Cela même eſt très-difficile, car Saint Paul eut beſoin d'un preſervatif. Voiez les Entretiens ſur la Cabale chimerique pag. 109. 110.*

qu'il aſſûreroit, & qu'il fortifieroit l'idée de leur felicité, & de leur grandeur, en ſupoſant qu'ils étoient ſous la conduite particuliere d'une puiſſante Divinité. Le Heros de l'Eneïde ne marche que ſous une telle direction : c'eſt le deſtin qui le pouſſe. Son Poëte ſupoſe que (*a*) c'eſt une verité éclatante, & que les preuves de la protection du Ciel avancent l'execution de la grande afaire.

(a) Nam te majoribus ire per altum Auſpiciis manifeſta fides. *Virgil. Æneid. lib. 3. v. 374.*

Non (*b*) *hac humanis opibus, non arte magiſtrâ*
Proveniunt : neque te, Ænea, mea dextera ſervat :
Major agit Deus, atque opera ad majora remittit.

(b) *Id. lib. 12. v. 427.*

C'eſt-à-dire (*c*),

(c) *Selon la verſion de Mr. de Segrais.*

Ce n'eſt point par mon art, ni par l'humain ſecours,
Que ma main, grand heros, a prolongé tes jours :
Un plus grand Dieu paroît ; & par ce grand preſage
A de nouveaux lauriers reſerve ton courage.

Les Poëtes ne ſont pas les ſeuls qui prenent ainſi les choſes : les Hiſtoriens & les Orateurs les plus graves les imitent quel-

quelquefois en cela: (a) ils nous assûrent qu'on attribuoit aux Dieux d'inspirer aux hommes certaines pensées pour l'execution d'une entreprise, où la fortune des particuliers, & même celle du public se trouvoit interessée. Ciceron soutint (b) que les Dieux avoient inspiré à Milon le dessein & le courage de tuer Clodius. Pretendoit-il diminuer la satisfaction ou la gloire de Milon? Ne vouloit-il pas au contraire les augmenter?

C'est par le même principe que les plus grans Capitaines ont plus compté sur leur fortune (c) que sur leur valeur, que sur leur prudence, & que les Empereurs étoient ravis que l'on donnât à leur genie tutelaire (d) une vertu d'ascendant & de superiorité. C'étoit un éloge très-fin que de leur dire qu'ils vainquoient & par leurs troupes, & par les Dieux qu'ils prêtoient à leurs Generaux. (e) *Te copias, te consilium, & TUOS PRÆBENTE DIVOS.* Claudien ne trouva point de flaterie plus exquise, que d'assûrer que le destin d'Honorius avoit soûlevé la nature contre l'ennemi de l'Empereur Theodose son pere, & que ce fut sous les auspices du fils que le pere rem-

(a) *Voiez la Continuation des Pensées diverses pag. 249. & la Preface de Mr. Dacier sur son 2. tome de Platon, où il rapporte un passage de Plutarque* in vita Coriol.

(b) *Voiez la même Continuation pag. 620.*

(c) *Voiez dans le Dictionn. histor. & crit. la remarque B de l'article* Aristandre; *la remarque H de l'article* Cesar, *& les remarques I & K de l'article* Timoleon. (d) *Voiez* ibid. *la remarque C de l'article* Cainites. (e) *Horat. Od. 16. lib. 4.*

remporta une victoire ſignalée avec les ſecours des vens, & du Ciel.

(a) *Claudian. de 3. conſulatu Honorii v. 86. pag. 39. édit. Barth. Voiez ſur cela le Commentaire de Barthius pag. 507. & ſeq.*

(a) *Victoria velox*
Auſpiciis effecta tuis, pugnaſti utrque:
Tu fatis, genitorque manu. te propter & Alpes
Invadit faciles. cauto nec profuit hoſti
Munitis hæſiſſe locis. ſpes irrita valli
Concidit, & ſcopulis patuerunt clauſtra revulſis.
Te propter gelidis Aquilo de monte procellis
Obruit adverſas acies, revolutaque tela
Vertit in auctores, & turbine reppulit haſtas.
O nimium dilecte Deo, cui fundit ab antris
Æolus armatas hiemes; cui militat æther,
Et conjurati veniunt ad claſſica venti.

(b) *C'eſt ce que Florus lib. 3. cap. 22. n. 2. a dit de Sertorius, vir ſummæ quidem, ſed calamitoſæ virtutis.*

On auroit fait dans le monde un grand tort à un General, ſi l'on avoit dit qu'il étoit un grand Capitaine, mais malheureux (*b*); car lorſqu'il s'agiſſoit de choiſir le chef d'une grande expedition, on conſideroit non ſeulement la fidelité, la vigilance, la valeur, & la ſcience militaire; (*c*) mais auſſi la fortune du ſujet. Un grand Capitaine qui ſe reconoît malheureux, a bien de la peine à ſe conſoler

(c) *Voiez Ciceron pro lege Manilia.*

par

par ſon merite, au lieu que s'il eſt heureux, il ſe pardonne plus facilement ſes fautes, ou peut même s'imaginer que ce ne ſont point de fautes. Vous voiez par là que les choſes qui contentent l'homme, ne ſont point liées à la perſuaſion qu'elles ſont le fruit d'une pleine liberté.

Les plus grans eſprits du Paganiſme ſe ſeroient bien eſtimez heureux, s'ils avoient pu ſe figurer que leurs lumieres étoient un preſent divin. Les Poëtes n'euſſent pas été fâchez de perſuader aux autres, & de ſe perſuader à eux-mêmes, que les Muſes qu'ils invoquoient au commencement de leurs Ouvrages, & dont ils ſe diſoient inſpirez, leur dictoient effectivement ce qu'ils avoient à écrire. Ils euſſent trouvé beaucoup plus commode d'aquerir ainſi les perfections de leur art, que par une étude genante, & par des efforts d'imagination qui leur donnoient la migraine, ou qui épuiſoient leur patience avant que d'avoir achevé dix ou douze vers. Les Poëtes qui enfantent avec une peine extrême, portent envie (a) au bonheur de ceux à qui les bons vers ne coûtent que peu de travail; & s'il y a des Poëtes à qui les mots & les penſées dont ils ont beſoin pour un excellent Ouvrage, viennent s'ofrir vo-

(a) *Voiez la Satire 2. de Mr. Deſpreaux.*

lontairement, vous m'avouërez que leur ſort eſt digne d'envie, & que s'ils s'eſtiment heureux, ce n'eſt point mal à-propos.

(a) *Voiez ce que Mr. Deſpreaux ibid. dit de la rime.*

Les meilleurs Auteurs ont éprouvé que les choſes qu'ils avoient cherchées inutilement avec une longue & forte attention, ſe preſentent d'elles-mêmes, (a) lors qu'ils n'y ſongent plus : ſont elles pour cela moins agreables ? Il y a des Ecrivains à qui les meilleures penſées qu'ils aient miſes dans leurs Ouvrages, ſont venuës ſans qu'ils les cherchaſſent, & ſans qu'ils en euſſent aucune notion. Ils ne peuvent deviner eux-mêmes d'où ſont ſortis ces coups de hazard ſi fortunez ; mais ils les reçoivent avec le plus grand plaiſir du monde, & ſi quelque choſe les inquiete (b), c'eſt de n'être pas toûjours en état de les écrire, faute de quoi ils ne pourront les rapeller au beſoin. Ils ne s'inquietent nullement de ce que ce ſont des threſors qu'ils n'ont point aquis par leur travail, par leur raiſon, par l'uſage de leur franc arbitre. Lors qu'un Chymiſte trouve par hazard ce qu'il n'avoit point cherché, il en eſt tout auſſi aiſe que s'il avoit trouvé ce qu'il cherchoit, pourvu qu'il y ait de l'égalité entre ces deux choſes. Tant il eſt vrai que nos plaiſirs

(b) *Mon ame me déplaiſt, de ce qu'elle produit ordinairement ſes plus profondes reſveries, plus folles, & qui me plaiſent le mieux, à l'improuveu, & lors que je les cherche moins: leſquelles s'évanoüiſſent ſoudain, n'ayant ſur le champ où les attacher, A cheval, à la table, au lict.... Des diſcours for-*

firs ne ſupoſent pas que ce qui les cauſe ſoit le fruit de nôtre raiſon, & de nôtre libre arbitre! Il importe d'avoir de l'eſprit, une memoire heureuſe, une belle imagination; mais peu importe (*a*) que ce ſoient des dons naturels, ou des dons aquis, & c'eſt un plus grand bonheur de les tenir de la nature, que de n'en être redevable qu'à un grand travail. De là vient le proverbe, *gaudeant bene nati.* De là vient auſſi que les flateurs du beau ſexe mettent l'eſprit des femmes au deſſus de l'eſprit des hommes. Voici des vers ſur ce ſujet. L'Auteur les adreſſe aux femmes: (*b*) *Le Mercure Galant*, leur dit-il, *fait bien plus de cas de vous que des Hommes; & je trouve qu'il a raiſon.*

tuits qui me tombent en fantaiſie il ne m'en reſte en memoire qu'une vaine image: autant ſeulement qu'il m'en faut pour me faire ronger, & dépiter apres leur queſte inutilement. Montaigne, Eſſais liv. 3. ch. 5. pag. m. 161. 162.

L'eſprit des Hommes d'ordinaire
Eſt un pur Ouvrage de l'Art.
Si les Grecs, les Latins, en reclamoient leur part,
Il ne nous en reſteroit guére.
Nous parer ſans façon de ce qu'ils ont écrit,
Voila noſtre plus grande gloire,
Et nous appellons bel Eſprit
Ce qui n'eſt que belle Mémoire.
Mais nous avons tout lieu de paroiſtre jaloux

(*a*) Unde habeas quærit nemo, ſed oportet habere. *Juven. Sat.* 14. *v.* 207.

(b) *Preface du 1. tome de l'extraordinaire du Mercure Galant.*

De ce que la Nature a ſoin de vous apprendre.
Grecs, ny Latins, n'y peuvent rien prétendre,
Et tout voſtre eſprit eſt à vous.

Les ames les plus vulgaires ſont du même goût en ceci que les grans genies. Si un villageois aiant ouï dire qu'il y a un threſor caché dans une bruiere, travailloit vingt nuits de ſuite à le decouvrir, & le decouvroit enfin, il ſeroit ſans doute bien content: mais il ſe croiroit plus heureux encore, ſi en travaillant à ſon jardin, il rencontroit ſans y penſer dès le premier coup de bêche un pareil threſor. Dites-moi, je vous prie, Monſieur: un homme qui dans un moment gagne trente mille écus à une loterie, n'a-t-il pas bien plus de joie, que s'il les gagnoit par un travail continuel de 15. ou 20. ans?

Qu'on parcoure toutes les conditions, on ne trouvera point de gens aſſez bizarres, ou d'une aſſez fauſſe delicateſſe, pour énerver le ſentiment de leur bonheur, ſous pretexte que leurs fatigues, & l'aplication de leur liberté n'en ſont pas la ſeule cauſe, & que c'eſt plutôt un preſent du Ciel, ou de la nature. Vous ſouvenez vous d'avoir lu qu'on a blâmé

Ariſ-

Ariſtote (*a*), d'avoir dit que la fierté de ſon magnanime procede de la poſſeſſion des vertus qu'il s'eſt aquiſes par ſes propres forces? *Seneque*, ajoûte-t on (*b*), *va bien plus loin, & encherit par deſſus conformement à ſon humeur fanfaronne. Il eſleve ſon ſage qui n'eſt vertueux qu'à force de travail & de peine, au deſſus des Dieux qui le ſont naturellement, & ſans qu'il leur en couſte rien.* Muret (*c*) apelle cela un orgueil inſuportable & impie. Lipſe, quelque grand admirateur qu'il ait été des Stoiciens, prend cette penſée de Seneque pour le (*d*) comble de la folie. Il n'y a perſonne qui la puiſſe conſiderer autrement que comme un blaſphême, qui n'eſt pas moins éloigné des idées de la religion, que de celles du ſens commun.

(a) *Silhon. Miniſtre d'Etat, 3. part. ch. 7. pag. m. 100.*

(b) *Id. ib. Les paroles de Seneque* Epiſt. 53. in fine pag. m. 526. *ſont,* Eſt aliquid quo ſapiens antecedat Deum: ille naturæ beneficio non ſuo ſapiens eſt.

Il faudroit donc qu'Adam eût été plus deraiſonnable dans ſon état d'innocence, que ne l'eſt ſa poſterité dans l'état de corruption, s'il eût pu ſe chagriner au milieu de ſon triomphe, en aprenant qu'il le devoit au ſecours de Dieu. Voilà le travers d'eſprit que la nouvelle hypotheſe de la liberté donne à Adam; car elle inſinuë qu'il n'auroit pu s'eſtimer heureux d'avoir reſiſté à la tentation, & d'avoir choiſi le parti de l'obeïſſance, s'il eût ſu qu'étant prêt à deſobeïr, il auroit

(c) *Muret. not. in Senecam ibi.*

(d) Cui. men ſtultitiæ. *Lipſ. manuduct. lib. 3. diſſ. 14. pag. m. 789.*

roit été determiné au parti contraire par une grace de Dieu. Je croirois que cela n'auroit dû contribuer qu'à le rendre plus heureux, en l'atachant au ſouverain Etre par les liens d'une nouvelle reconoiſſance d'autant plus forts, qu'il auroit conu les ſuites funeſtes du mauvais choix dont Dieu l'auroit garenti. Mais Mr. King en juge tout autrement : il lui donne ſur le chapitre de l'independance une délicateſſe qu'il a mieux valu menager, que de ſauver tout le genre humain en la bleſſant tant ſoit peu. Mais quoi! n'y avoit-il point de remede? Ne pouvoit-on pas épargner au premier homme, ſans qu'il en coûtât rien ni à lui ni à ſa poſterité, le deplaiſir de ne s'être pas determiné tout ſeul? Il n'y avoit qu'à ne lui pas reveler l'aſſiſtance imperceptible & inviſible qu'on lui eût donnée. Il ſe fût perſuadé qu'il étoit la vraie cauſe de ſa determination; car la volonté humaine ne diſcerne point ſi les actes lui ſont imprimez, ou ſi elle les produit activement. Ce qu'elle ſent dans l'un & dans l'autre de ces deux cas, eſt la même choſe; d'où vous conclurez en paſſant que la preuve du franc arbitre, tirée de ce que nous ſentons que nôtre ame eſt doüée de liberté, n'a rien qui convainque.

Si

Si Mr. King m'objecte que les Philoſophes, qui ne craignoient rien tant que de paſſer (*a*) pour *opinateurs*, ne ſe fuſſent pas eſtimez heureux, d'avoir fait choix de la verité par un pur coup de hazard, c'eſt-à-dire, avant que d'être parvenus à l'évidence par un examen ſevere des raiſons du pour & du contre: je repondrai 1. que leur chagrin fût venu de ce qu'ils auroient conſideré le choix de la verité comme un mauvais choix, lors qu'elle auroit été choiſie ſans conoiſſance de cauſe: 2. que cet exemple ne feroit rien à nôtre queſtion, où il s'agit de montrer que la conoiſſance d'avoir bien choiſi, ne plairoit pas, ſi d'ailleurs l'on n'étoit perſuadé que le choix a dependu entierement de nos propres forces: 3. que rien ne ſeroit auſſi capable de diſſiper ce chagrin, que de ſavoir qu'une direction particuliere de Dieu eût apliqué nôtre volonté au choix d'une choſe, que l'on n'auroit pas ſufiſamment examinée: 4. qu'Adam n'eût point été expoſé au deplaiſir d'avoir été *opiniateur*, s'il n'eût pris le bon parti qu'en conſequence d'une lumiere très-vive de ſon entendement, par laquelle il auroit compris, qu'afin de ſe bien conduire en homme ſage, il faloit ſe conformer aux ordres de

(*a*) *Voiez dans le Dict. on. hiſtor. & crit. la remarque C de l'article* Nicolle, *pag.* 2224. *de la* 2. *édition.*

Dieu. On ne peut jamais ni être accuſé, ni s'accuſer de temerité, lors qu'on afirme ce qui eſt auſſi évidemment veritable que cette propoſition, *il vaut mieux obeïr à Dieu qu'à la creature.* Or cette afirmation auroit été ſufiſante à determiner Adam à choiſir le bon parti. On peut donc dire que par la ſeule repreſentation de cette idée, Dieu l'auroit pu preſerver & du mauvais choix, & du deplaiſir de ne s'être point determiné de lui-même; car il n'eſt point contraire à la liberté d'indiference, de choiſir plutôt ce que l'on conoît devoir être preferé, que ce qu'on conoît devoir être poſtpoſé. Voilà donc un nouveau remede, & plus commode que (a) l'autre, puis qu'il n'eût agi que d'une maniere morale ſur la liberté d'Adam.

(a) *Celui qui a été indiqué dans la page 130.*

CHAPITRE LXXXI.

Trois autres raiſons ſur le même ſujet.

XV. Je dis en 2. lieu que s'il étoit vrai, comme Mr. King le ſupoſe, qu'afin que la liberté de l'homme ſoit la cauſe de ſon bonheur, il faut qu'elle ſoit laiſſée ſur ſa bonne foi de la part de Dieu, & que les autres facultez de l'ame, ni les qualitez des objets ne donnent aucune atteinte

teinte à la plenitude de ſa puiſſance de ſe determiner elle-même, nous remarquerions que les hommes ſentent du chagrin de n'être point indeterminez à l'égard de la beatitude. Ils n'ont point (*a*) d'autre liberté à l'égard du bien en general, que celle qui ne conſiſte que dans l'exemtion de contrainte. Or ſelon Mr. King, cette eſpece de liberté n'eſt point du tout une liberté. Cependant je ne penſe pas qu'il y ait jamais eu d'homme qui ſe ſoit plaint de n'avoir pas de l'indiference pour être heureux, ou pour être malheureux. Ceux qui croient que la liberté, à l'égard même du bien en particulier, ne conſiſte qu'à choiſir ſans nulle contrainte, & que les actes de la volonté ſuivent neceſſairement le dernier acte practique de nôtre eſprit, s'eſtiment auſſi heureux en cas de bon choix, que ceux qui ſe perſuadent qu'ils poſſedent la liberté d'indiference, ou celle que Mr. King a decrite. En un mot, dans quelque ſyſtême que l'on vive concernant la liberté, on eſt également content de ſoi-même, lors que ce que l'on a choiſi nous accommode. Je ne repete point les exemples qui ont fait voir ci-deſſus (*b*), que d'être perſuadé que l'on n'eſt que l'inſtrument

(a) *C'eſt l'opinion generale des Philoſophes, & l'experience peut nous convaincre que nous ne pouvons aimer le malentant que mal.*

(b) *Pag.* 117. *& ſuiv.*

du Saint Eſprit, n'empêche pas que l'on ne goûte une joie auſſi ſenſible pour le moins que celle d'un Phariſien, ou d'un Stoïcien. Mais que dira Mr. King, ſi on lui montre que la liberté, qu'il juge ſi neceſſaire à nôtre bonheur, ne ſe trouve ni parmi les bons Anges, ni parmi les Saints du Paradis? N'eſt-ce pas l'avoir banie du ſejour de la beatitude? Les bons Anges ſont parfaitement determinez à l'amour de Dieu, & dès que l'ame de l'homme eſt introduite dans le Paradis, elle ceſſe d'avoir de l'indiference pour le bien & pour le mal; elle ne peut plus faire que de bons choix. Ne ſeroit-il pas bien étrange qu'une liberté qui ne dure qu'autant que nôtre malheureux ſejour ſur la terre, & qui finit dès que la vraie beatitude de l'homme commence, fût ſi neceſſaire à nôtre bonheur, qu'elle ne nous eût été donnée que pour en être la ſource?

XVI. Diſons en 3. lieu que Mr. King doit ſe ſouvenir, que les adverſaires qu'il combat ſe fondent principalement ſur les attributs qu'il donne à Dieu, & que s'il en vouloit ôter quelque choſe, ils ſeroient les premiers à s'y oppoſer. Ils argumentent *ex conceſſis* ſur ce qu'il accorde que la bonté, la ſcience, la ſageſſe, la puiſ-

puiſſance de Dieu ſont infinies ; que la liberté de Dieu eſt tellement illimitée, qu'il ne choiſit point les choſes (*a*) parce qu'elles ſont bonnes, mais qu'il les rend bonnes en les choiſiſſant, & qu'il n'a pas créé cet Univers pour ſa gloire (*b*), mais afin de communiquer ſa bonté. C'eſt donc par pure bonté qu'il a produit la nature humaine ; & s'il lui a donné la liberté comme une ſource, ou un inſtrument de bonheur, cette liberté ne devoit pas être ſemblable à celle que Mr. King a decrite ; mais elle devoit être liée comme l'eſt celle des Anges, & celle des Saints du Paradis, avec une ferme determination à faire en toutes rencontres le bon choix ; car une liberté abandonnée à elle-même, & qui comme une giroüette peut tourner à toutes ſortes de vents, ne peut pas être une voie ſûre de bonheur. Il faudroit pour le moins la garder à vuë, & ſe tenir toûjours prêt à la tourner du bon côté, dès que l'on s'apercevroit qu'elle va pancher vers l'autre. C'eſt ainſi qu'une nourrice qui veut faire le plaiſir à un enfant de le laiſſer marcher ſeul, prend de très-juſtes meſures pour l'empêcher de tomber. Un danſeur de corde ne ſe fie point à l'adreſſe de ſes aprentifs, lors qu'ils font leur coup d'eſſai,

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 618. 619.

(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 77.

d'eſſai. Quelcun ſe met ſous la corde, & les ſuit de pas en pas, afin de les recevoir en l'air en cas de chûte (*a*).

(a) *Ou bien on entaſſe pluſieurs matelas ſur le lieu où le danſeur pourroit tomber.*

Vous me direz peut-être qu'il y a des occaſions où l'on marque ſa bonté, en ſe diſpenſant d'une exacte vigilance ſur la conduite d'autrui. Je vous l'accorde. C'eſt faire beaucoup de plaiſir à une femme, ou à une fille, que de les laiſſer ſur leur bonne foi, & que de leur temoigner par là qu'on fait un jugement très-avantageux de leur ſageſſe. On croiroit les deſobliger par des ſignes de defiance, & de là vient qu'on a la bonté de ſuprimer tous ces ſignes; mais prenez bien garde que cela ſupoſe dans un mari, & dans une mere qui font leur devoir, un juſte ſujet de ne rien craindre, & une forte diſpoſition à prendre d'autres meſures, dès que le peril ſe preſentera. Un mari quitteroit & le jeu & la bouteille, pour aller ſeparer les combatans, s'il aprenoit que ſa femme cajolée par un tentateur, s'étoit d'abord très-bien defenduë, mais qu'elle commençoit à molir, de ſorte qu'il y avoit plus à craindre qu'à eſperer. Une mere qui aprendroit une nouvelle ſemblable touchant ſa fille, quitteroit la pâte, les cartes, le bal pour courir à ce feu-là afin de l'éteindre. Après de

telles

telles épreuves l'ordre, la prudence, & la charité exigent que l'on exerce d'une autre maniere les devoirs de l'amitié, c'eſt-à-dire, en éclairant de fort près les perſonnes qui ne ſont pas encore bien afermies dans la vertu.

Nous ne conoiſſons point d'eſpece de ſuperieurs, qui faiſant bien leur devoir n'ôtent leurs preſens à celui qui en abuſe. Un pere qui aura donné des couteaux à ſes enfans, les leur ôtera dès qu'il aura vu qu'ils ne ſauroient les manier ſans ſe faire du mal ou à eux-mêmes, ou les uns aux autres. Les Souverains qui ont accordé des privileges à une ville, les revoquent, s'ils s'aperçoivent qu'elle en abuſe à ſa propre ruïne, & au dommage de l'Etat, & l'on n'attendroit pas même à les revoquer que l'abus ſe fut montré; on le previendroit, ſi l'on le pouvoit prevoir avec certitude. Ce ſeroit une eſpece de contradiction que d'accorder une grace, & de ne la pas revoquer dès qu'elle devient funeſte à ceux à qui on l'avoit donnée. La même bonté qui l'accorde, oblige à l'ôter en ce cas-là.

Vous voiez dejà aiſément ce qu'il faudroit repliquer à ceux qui diroient que le premier homme a été d'une ſi grande delicateſſe ſur le chapitre de la liberté, qu'il n'eût

n'eût pu ſe croire heureux, à moins que d'être bien ſûr que Dieu lui abandonnoit entierement l'exercice de cette puiſſance, & ſe repoſoit ſur lui de tout ce qui en pourroit arriver. C'eſt à quoi il ſemble que Mr. King ſe veut reduire. Mais premierement, ſi Adam eût eu cet excés de delicateſſe, n'eût-il pas été dejà dans le deſordre? Un eſprit ſi mal tourné pouvoit-il ſortir de la main de Dieu? N'auroit-il pas dejà été gâté par les influences du mauvais principe? En ſecond lieu, le principe infiniment bon & ſaint eût-il eu égard à de tels caprices? Eût-il laiſſé de ſuivre les inſtincts de ſa bonté? S'il avoit voulu par bonté qu'Adam fût libre, n'auroit-il pas voulu auſſi par bonté que ce preſent lui fût ſalutaire? Ne l'auroit-il pas empêché d'en faire un abus qui damnoit tout le genre humain, & qui amenoit dans le monde le peché, la choſe la plus opoſée de toutes à la ſainteté de Dieu? Ne lui auroit-il pas ôté un preſent qui devenoit ſi funeſte? Ou ne l'auroit-il pas metamorphoſé en cette eſpece de franc arbitre, que la plupart des Chretiens admettent, qui s'accorde avec une grace efficace & victorieuſe par elle-même, ou donnée ſi à-propos, qu'encore qu'on puiſſe lui reſiſter, on ne lui reſiſte jamais?

jamais ? Ce moien-là étoit infaillible & pour aſſûrer le bonheur d'Adam, & pour lui laiſſer la ſatisfaction de croire qu'il étoit la cauſe de ſa determination. Il ſemble qu'il étoit plus digne de cette grace avant ſon peché, que les pecheurs à qui Dieu l'accorde. Mais quand même on ne l'auroit pu ſauver qu'en lui faiſant une grande violence, il auroit falu en venir là ; car c'eſt le devoir des peres, & des ſuperieurs, & même celui des ſimples amis, d'empêcher de vive force, quand ils le peuvent, que l'on ne ſe precipite ou par ignorance, ou par paſſion dans un peril évident. Si (*a*) cela deplaît d'abord à celui qui ſoufre cette violence, il n'eſt pas plutôt revenu à lui, qu'il remercie de tout ſon cœur ceux qui ont pris cette peine. Il admire leur bonté, & leur amitié ; & il ſeroit le premier à ſe plaindre d'eux, s'ils avoient eu la complaiſance de le laiſſer faire.

(a) *Voiez ſur ceci quelques éclairciſſemens dans le Commentaire Philoſophique ſur* Contrain les d'entrer, *part.* 3. *n.* 8. *&* 9. *pag.* 45. *& ſuiv.*

Il ne faut pas ici pretendre que la bonté de l'Etre infini n'eſt point ſoumiſe aux mêmes regles que la bonté de la creature ; car s'il y a en Dieu un attribut qu'on puiſſe nommer bonté, il faut que les caracteres de la bonté en general lui conviennent. Or quand nous reduiſons la bonté à l'abſtraction la plus generale,

nous

nous y trouvons la volonté de faire du bien. Diviſez, & ſubdiviſez en autant d'eſpeces qu'il vous plaira cette bonté generale, en bonté infinie, en bonté finie, en bonté roiale, en bonté de pere, en bonté de mari, en bonté de maître, vous trouverez dans chacune comme un attribut inſeparable, la volonté de faire du bien. Mais comme ce n'eſt pas vouloir faire du bien, que de vouloir donner une bonne choſe, dont on ſait que ceux à qui on la donnera, feront (a) un uſage qui leur ſera pernicieux, & qu'on leur permettra de faire, quoi qu'on puiſſe les en empêcher très-facilement, il s'enſuit que la volonté de donner une bonne choſe avec ces circonſtances, n'eſt point contenuë dans l'idée de la bonté, quelque eſpece de bonté que l'on conſidere. Il ne peut donc point convenir à la bonté infinie, d'avoir donné une liberté dont elle ſavoit que l'homme ne ſe ſerviroit qu'à la damnation du genre humain, & de lui avoir permis d'en faire un uſage ſi pernicieux, quoi qu'elle eût pu l'en detourner ſans aucune peine. Nous concevons clairement que l'une des diferences entre la bonté finie, & la bonté infinie eſt, que celle-ci doit être infiniment plus éloignée que l'autre, de tout ce qui

(a) *Voiez Eraſme ſur le proverbe*, Hoſtium munera, non munera. (*C'eſt le 35. de la 3. Centurie de la 1. Chiliade*) *& le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque E de l'article* Origene, *n.* I.

qui a les caracteres de la malice. Or l'être le plus malin que l'on puiſſe concevoir, nous paroît capable de repandre des preſens ſans nombre, & d'un très-grand prix, lors qu'il ſait qu'ils ſeront la ruïne de ceux qui les recevront. Vous ſavez comment la Sainte Ecriture argumente (*a*) de l'amitié humaine à celle de Dieu, c'eſt *à minori ad majus*, du moins au plus. Mr. King ſe pourra-t-il bien tirer de ce labyrinthe avec ſa nouvelle idée de la liberté ?

XVII. Ma quatriéme obſervation ſera que cette nouvelle idée n'eſt d'aucun uſage dans l'article principal, qu'il doit vuider contre le ſyſtême des deux principes ; car la plus grande dificulté qu'il y ait ici, eſt de répondre à deux queſtions : 1. d'où eſt venu le mal moral, ſi l'Auteur de toutes choſes eſt infiniment bon, infiniment ſaint, infiniment (*b*) ſage, infiniment puiſſant, infiniment libre ? 2. comment diſculpera-t-on ce principe unique de toutes choſes, puis qu'il y a dans ſes ouvrages tant de mal moral ? Mr. King avouëra que le monde fut achevé ſans qu'il y eut aucun mal moral. Il faut donc, lui dira-t-on, que ce mal ait été produit après que l'Auteur de toutes choſes eut mis la derniere main à ſon ou-

(a) *Voiez le chap. 49. d'Iſaïe v. 15. & ces paroles de* JESUS-CHRIST: *Si vous, quoi que vous ſoiez mauvais, ſavez bien donner à vos enfans des choſes bonnes,* COMBIEN PLUS *votre Pere celeſte donnera-t-il des biens à ceux qui les lui demandent ?* Evangile de S. Matthieu chap. 7. v. 11.

(b) *Entendez ſous ce mot la ſcience & la prudence.*

ouvrage. Si ce principe fatigué d'un ſi grand travail, s'étoit plongé dans l'indolence, ou dans la faineantiſe des Dieux d'Epicure, ou des Divinitez Siamoiſes, on pourroit dire comme dans la parabole du Semeur, que (a) *pendant que les hommes dormoient, ſon ennemi eſt venu qui a ſemé de l'ivroie parmi le bled, puis s'en eſt allé.* Mais vous enſeignez qu'il gouverne l'Univers avec une vigilance continuelle, à qui rien n'échape : ce n'eſt donc point à ſon inſu que le peché s'eſt fait une porte pour ſe fourrer dans le monde. Il a donc permis au peché de faire cette irruption, qui rend malheureux & mechant le genre humain. Il n'a donc pas une bonté, une ſainteté infinie; car s'il l'avoit, il eût conſervé ſes creatures dans un état de felicité & de pureté. Y a-t-il eu de la ſurpriſe ? Avoit-il eſperé que le premier homme apliqueroit bien les forces qu'il lui avoit données, & dont il l'avoit laiſſé le maître abſolu ? Mais l'eſperance convient-elle à un eſprit qui ſait tout ? S'il ne conoît pas l'avenir auſſi bien que le preſent & le paſſé, nous raiſonnons ſur une fauſſe ſupoſition ; car nous ſupoſons que ſa ſcience eſt infinie. S'il a prevu le peché d'Adam, & qu'il n'ait pas pris des meſures très-certaines

(a) *Evangile de St. Matthieu chap. 13. v. 25.*

raines pour le detourner, il manque de bonne volonté pour l'homme, ou il ne hait guere le crime, ou il eſt borné dans ſes conoiſſances; ce qui eſt encore contre la ſupoſition. S'il a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher la chûte de l'homme, & qu'il n'ait pu en venir à bout, il n'eſt donc pas tout-puiſſant, comme nous le ſupoſions. Il reſte à dire qu'il n'a point voulu donner atteinte à la liberté d'Adam; mais c'eſt une reponſe qu'on a deja (a) refutée.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 138. 139.

Ainſi le grand embaras pour nôtre pauvre raiſon dans cette diſpute, eſt qu'elle ne peut ſauver tous les attributs d'un ſeul principe de toutes choſes: il faut qu'elle en ſacrifie quelques-uns au maintien des autres.

Chapitre LXXXII.

Examen des trois raiſons que l'on allegue pourquoi Dieu a permis le peché. Refutation des pretendus inconveniens de la premiere maniere de prevenir le mauvais uſage du franc arbitre.

MR. King pretend faire (b) *voir que Dieu ne pouvoit empêcher le mauvais uſage de la liberté qu'en trois manieres.* 1. *En ne créant aucun Etre doüé de cette Liberté.*

(a) *Nouv. de la Republ. des Lettres ubi ſupra pag.* 624.

berté. 2. *En employant ſa toute-puiſſance, pour empêcher que les Agens libres n'abuſaſſent de leur Liberté.* 3. *En tranſportant l'homme dans une autre habitation, où il n'y eut aucunes occaſions, qui pûſſent le porter à faire un mauvais choix.* Si donc aucune de ces trois manieres n'a été praticable, il faut conclure que la permiſſion du peché eſt legitime.

Voici les inconveniens de la premiere maniere: (a) *Le monde n'eût été qu'une pure machine, incapable d'aucune action.* (b) Il n'y eût point eu de creature dans laquelle Dieu eût pu ſe plaire beaucoup, & l'on „ ne ſauroit douter que celle qui „ ſe meut d'elle-même, qui ſe plaît en „ elle-même, qui eſt capable de rece- „ voir & de reconnoître un bienfait, ne „ ſoit plus excellente, & ne doive plai- „ re davantage à celui qui l'a faite; que „ celle qui eſt incapable d'agir, de ſen- „ tir, de reconnoître un bienfait. „

(a) *Nouvell. de la Rep. des Lettres ubi ſupra pag.* 624.

(b) *Ibid. pag.* 625.

XVIII. Je repons que pour prevenir ces deux inconveniens, & cent autres de même nature, il ſuffiſoit que Dieu fit des ames determinées au bien, comme le ſont les bons Anges, & les Saints du Paradis. Voilà les creatures qui ſont principalement l'objet de la complaiſance de Dieu. Et ſi quelques hommes pe-

cheurs

cheurs ſont l'objet de la même complaiſance, ce n'eſt qu'entant qu'ils ſont dirigez au bien par une grace du Saint Eſprit, victorieuſe & efficace d'elle-même, (a) ou donnée ſi à-propos, que la liberté de l'homme n'y reſiſte jamais. L'Univers ne ſeroit-il qu'une machine, ſi l'obeïſſance aux loix de Dieu y regnoit par tout, comme elle regne dans le Paradis? Quel inconvenient, quel deſordre y auroit-il, ſi depuis le commencement du monde les êtres intelligens ſe fuſſent conduits comme ils ſe conduiſent dans le Ciel? Quel preparatif pour avoir des creatures en qui l'on ſe pût plaire, que de leur donner une liberté, qui au bout d'un jour les rendroit abominables aux yeux de Dieu?

(a) *J'emploie cette disjonction pour m'accommoder aux diferentes hypotheſes des Chretiens ſur la liberté de l'homme.*

XIX. Mr. King ſupoſe que les inconveniens de la liberté humaine n'ont été conſiderez de Dieu, que comme des (b) *maux ſimplement poſſibles.* Un Socinien qui nie la preſcience des évenemens contingens, pourroit parler de la ſorte, & cela même ne lui donneroit pas un bon moien de diſculper Dieu; car il ne paroît pas convenable à l'Etre infiniment bon & ſaint, de riſquer la corruption & le ſalut de ſes creatures, & de ne les pas ſecourir, lors qu'un peu avant qu'elles

(b) *Ibid.*

pechent il peut deviner par des conjectures preſque évidentes, ce qu'elles vont faire. Cette conduite, qui meriteroit quelque excuſe dans une Dame, qui ſauroit par pluſieurs experiences que ſes filles ſont aſſez fortes pour ſe tirer des plus mauvais pas, lors même qu'il ſemble que le ſeducteur va remporter la victoire, ſeroit inexcuſable ſi cette Dame en uſoit ainſi avec ſes filles tout-à-fait novices, & ſans avoir fait aucun eſſai de leur jugement, ni de leur vertu. Un Socinien, qui voit là une objection aſſez delicate, peut neanmoins dire que le ſuccés de la tentation étoit incertain, & que l'on s'étoit flâté de la reüſſite. Mais Mr. King, orthodoxe ſur la preſcience de Dieu, comment ſe peut-il imaginer que la deſobeïſſance de l'homme n'a été dans l'entendement divin, que comme un objet *ſimplement poſſible?* N'y a-t-elle pas été comme un objet infailliblement futur?

XX. Tous les bons Caſuiſtes ſe recrieront contre Mr. King, qui croit que le mal phyſique eſt un plus grand mal (a) que le peché. Ils enſeignent que le peché étant une ofenſe de l'Etre infini, eſt une choſe plus mauvaiſe que ni la peſte, ni la famine, & qu'il ne ſeroit pas permis de faire ceſſer ces fleaux-là, s'il le faloit

(a) *Ibid. pag.* 626.

faloit faire par un faux ſerment, ou par un acte d'idolatrie.

XXI. Lors qu'on pretend (a) *que la condition de l'homme eût été plus malheureuſe, s'il eût été privé de la Liberté, puis qu'il n'y a que les Agens libres qui puiſſent être parfaitement heureux*, on ne conſidere pas qu'il ne manque rien au bonheur des Anges, & des Saints du Paradis, quoi qu'ils n'aient point la liberté en queſtion, & qu'il faille même pour aſſûrer leur felicité, les depouïller de la malheureuſe indiference, dont l'homme eſt en poſſeſſion ſur la terre. On ne conſidere pas que plus les hommes ſont favoriſez du Ciel, moins ſont-ils abandonnez à leur liberté, & plus ſont-ils determinez à une bonne élection par des graces particulieres du Saint Eſprit. L'exemple du bonheur du Paradis refute invinciblement le doute qu'on a (b), s'il étoit poſſible de determiner nôtre volonté à faire un bon choix.

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid. pag.* 627.

CHAPITRE LXXXIII.

Refutation des pretendus inconveniens de la ſeconde maniere d'empêcher l'abus de la liberté.

LEs inconveniens de la ſeconde maniere de prevenir le peché, ſont:
(a) *Ibid. pag.* 627. 1. (*a*) *qu'il ne faut pas une moindre puiſſance pour empêcher l'action de la liberté, que pour arréter le cours du Soleil.* 2. *Qu'il faudroit que Dieu changeât entiérement ſa maniére d'agir avec les Agens libres, qui eſt de les retenir dans le devoir par les motifs des peines & des récompenſes.* 3. *Qu'il empêcheroit ce qui nous plait le plus dans nos déterminations, qui eſt d'être bien perſuadez, que nous aurions pû ne pas nous déterminer.* 4. *Que ce ſeroit vouloir ôter à Dieu l'exercice de l'une des plus excellentes de ſes vertus, que de vouloir qu'il interpoſât ſa puiſſance, pour empêcher toutes les mauvaiſes déterminations de la volonté, qui ſont l'exercice le plus excellent de ſa Sageſſe, & dans lequel elle reluit d'une façon toute particuliére.* Voilà quatre inconveniens qui paroiſſent pires (*b*) à Mr. King, que ceux de la chûte du premier homme; c'eſt-à-dire, que cet effroiable debordement de miſeres & de pechez, qui couvre la terre, & qui remplit les enfers.
(b) *Ibid.*

fers. Vous verrez bien-tôt qu'il n'y a point de comparaiſon entre ces deux ſortes d'inconveniens.

XXII. Le premier eſt très-petit; car rien ne coûte, rien n'eſt penible à une nature toute-puiſſante; & comme d'ailleurs ſa bonté eſt infinie, ſi quelque choſe lui étoit aiſée beaucoup plus qu'une autre, ce ſeroit d'empêcher la ruine de ſes creatures. Souvenez-vous, s'il vous plaît, que Mr. King fait conſiſter nôtre liberté dans une force, qui ſe tient en équilibre, lors même que les paſſions, les ſenſations, les appetits, les lumieres de l'entendement la ſollicitent à faire un choix. En ce cas-là même elle peut ſuſpendre toutes ſes operations. Il eſt donc bien plus facile de la faire pancher d'un certain ſens, que d'arrêter le ſoleil, qui tend avec une extrême force vers un point determiné. Quand deux poids ſont en équilibre, pour peu que vous ôtiez de l'un, ou que vous joigniez à l'autre, vous faites deſcendre celui qu'il vous plaît. Vous comprenez donc facilement que rien ne coûteroit moins à Dieu, que d'incliner du bon côté le franc arbitre, ſuſpendu également entre le pour & le contre.

Le ſecond inconvenient doit paroître

nul à un Evêque de l'Egliſe Anglicane; car il ne peut diſconvenir que Dieu ne propoſe ſur la terre aux predeſtinez les motifs des peines & des recompenſes, & neanmoins ils ſont ſecourus, & dirigez, & même determinez dans leurs bonnes œuvres, par des graces efficaces du Saint Eſprit.

Quant au troiſiéme inconvenient, l'experience fait voir que les vrais devots Calviniſtes ſont auſſi contens, ou même beaucoup plus contens d'une bonne action Chretienne, à laquelle ils croient qu'une grace irreſiſtible les a ponſſez, qu'un Philoſophe Stoïque de ſes bonnes mœurs. Ajoûterai-je qu'un Spinoziſte, qui n'atache pas une moins fatale neceſſité aux actions de l'ame, qu'aux mouvemens de la matiere, eſt auſſi ſenſible qu'un autre homme au plaiſir d'avoir choiſi une choſe qui lui convenoit? Il n'eſt donc point vrai, que de ſe perſuader que l'on auroit pu ſe tenir dans l'équilibre, ſoit ce qui nous plaiſe le plus dans nos determinations. On eſt bien fâché en pluſieurs rencontres, de ne ſe pouvoir déterminer entre deux partis, & l'on ſeroit bien aiſe que le conſeil d'un bon ami, ou quelque ſecours d'enhaut nous pouſſât à faire un bon choix.

Au reſte, ſi le Calviniſte, & le Spinoziſte dont je parle, ne conſultoient que ce qu'ils ſentent, ils ſe perſuaderoient fortement qu'ils ſont une cauſe libre de leurs determinations; mais l'un conſultant ſon Catechiſme, & l'autre ſon ſyſtême de Philoſophie, ils renoncent aux preuves de ſentiment, & adoptent d'autres principes, par leſquels ils jugent qu'une cauſe externe & neceſſitante les a fait determiner. Je ne remarque cela qu'afin de montrer à Mr. King, qu'il n'y avoit rien de plus facile, que de laiſſer joüir les hommes de ce qu'il croit leur être le plus agreable dans leurs determinations. Il n'y avoit qu'à ne leur pas reveler que Dieu les determinât. S'ils euſſent ignoré cela, ils euſſent ſuivi leurs preuves de ſentiment, & ils euſſent cru avec une entiere certitude, que lors qu'ils avoient choiſi une telle choſe, il étoit en leur puiſſance de ne la pas choiſir, ou de ſe determiner à un choix contraire (a).

(a) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus pag.* 130.

Remarquez auſſi que les goûts ſont fort diferens. Il y a pluſieurs perſonnes qui font plus de cas d'un bien qui leur a coûté beaucoup de peine, que d'un bien qui leur eſt tombé des nuës, pour ainſi dire. Quantité d'autres perſonnes ſeroient bien aiſes que le bien leur vint en

dormant. Elles mangent avec plus de ſatisfaction (a) les revenus de leur patrimoine, que ſi c'étoit le fruit de leurs longs travaux. Elles trouvent un bienfait plus doux lors qu'il previent leurs demandes, ou que pour le moins il ne leur coûte qu'une petite ſollicitation. S'ils ne l'avoient obtenu qu'à force d'importunitez, & au prix d'une patience, & d'une fatigue accompagnée de mille chagrins, ils en ſeroient peu contens: le ſouvenir de la peine rendroit inſipide la poſſeſſion. Il y a des gens (b) à qui un ſemblable ſouvenir eſt agreable. Quelques-uns de ceux qui de la lie du peuple s'élevent par leur merite aux plus hautes dignitez, ſe felicitent d'avoir été ſeuls les artiſans de leur fortune, & affectent d'avouër que leur naiſſance leur a été plus nuiſible qu'avantageuſe. Mais quelquefois auſſi ils aprenent avec chagrin qu'on leur objecte la baſſeſſe de leur extraction, & ils recourent à la fourberie pour refuter ce reproche. Ils font fabriquer de faux titres, & des genealogies fabuleuſes, qui les entent ſur toutes les ſouches de la Nobleſſe la plus illuſtrée du païs. Ceux qui naiſſent Ducs & Pairs, ſe glorifient de devoir cette dignité à une longue ſuite d'ancêtres;

(a) *Martial* Epigr. 47. lib. 10. *compte entre les felicitez de la vie le bien d'heritage & non aquis: res non parta labore, ſed relicta.*

(b) Forſan & hæc olim meminiſſe juvabit. *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 203.*

&

& quoi qu'ils diſent en quelques rencontres,

Qu'un homme ne vaut rien, s'il ne vaut par lui même,

& que le merite perſonel eſt la ſeule choſe (*a*) qu'ils veuillent mettre en avant, ils ne changeroient pour rien au monde leur condition avec celle d'un nouveau Noble, parvenu glorieuſement aux grandes charges. Croiez vous que ſi l'on diſoit à une Dame prête à partir de ce monde, & perſuadée de la metempſycoſe, *Vous n'avez qu'à choiſir; aimez-vous mieux renaître une Ducheſſe très-belle, ou une païſane qui par une attention continuelle aux ajuſtemens, & aux artifices qui la rendront la plus agreable, reparera ſes deſagremens naturels, & qui avec le ſecours de mille intrigues parviendra enfin à la qualité de Ducheſſe*; croiez-vous, dis-je, que cette Dame choiſiroit le dernier parti? Pour une Ducheſſe qui par des travers d'eſprit preferoit ce parti-là, il y en auroit quatre-vingt qui choiſiroient l'autre.

Je m'en vais vous dire à quoi je tens par cette note ſur la diverſité des goûts. J'en veux conclure qu'il n'y a point de liaiſon neceſſaire (*b*) entre le ſentiment de plaiſir, & une telle ou une telle conoiſſance

(*a*) Nam genus & proavos, & quæ non fecimus ipſi, Vix ea noſtra voco. *Ulyſſes apud Ovidium Metam. lib.* 13. *v.* 140.

(b) *Notez que ceci a des exceptions; car il eſt à croire que l'ordre demande qu'il y ait une liaiſon naturelle entre le ſentiment de plaiſir, & la perſuaſion d'avoir bien fait, & entre le ſentiment de deplaiſir, & la perſuaſion d'avoir mal fait. Voiez*

la Continuation des Penſées diverſes chap. 94. 95.

ſance des cauſes, & des moiens qui nous mettent en poſſeſſion de quelque choſe : car dans quelques hommes le plaiſir depend de ce qu'ils conoiſſent qu'ils n'ont rien contribué à leur bonheur, & dans quelques autres il depend de ce qu'ils conoiſſent qu'ils ſont la cauſe de leur fortune. Or ſi la jonction du plaiſir ſe fait indiferemment avec des conoiſſances opoſées, il a été facile au Createur d'atacher par une loi generale & de ſa ſcience, pleine puiſſance, & autorité divine, le ſentiment du plus doux plaiſir avec la perſuaſion qu'auroit l'homme de ne s'être pas determiné ſans une aſſiſtance particuliere d'enhaut, qui le preſervoit du peril d'un mauvais choix. Il ne faloit point faire de violence aux diſpoſitions naturelles de la creature pour établir cette loi-là ; car les veritables gens de bien goûtent un plaiſir incroiable de ſe figurer (a) que Dieu les dirige, & les inſpire, & les detourne du mauvais chemin, & ils ne ſeroient pas auſſi contens, s'ils ſe figuroient que Dieu ne prend point d'interêt particulier dans leurs afaires.

(a) *Conferez avec ceci les jugemens des Paiens; d'Horace, par exemple, qui diſoit dans l'Ode 17. du livre 1.* Di me tuentur: Dis pietas mea & muſa cor di eſt.

Je croi qu'on ſe fonde ſur un fait faux, quand on aſſûre *que ce qui nous plaît le plus dans nos determinations, eſt d'être bien perſuadez que nous aurions pu ne pas nous de-*

déterminer. L'experience montre le contraire : c'eſt une ſatisfaction incroiable que de ſe perſuader que l'on eſt ſi afermi dans l'amour de la vertu, que ſans heſiter le moins du monde l'on rejetteroit une tentation malhonnête. Un homme à qui l'on propoſe de faire une action opoſée à ſon devoir, à ſon honneur, & à ſa conſcience, & qui repond ſur le champ qu'il eſt incapable d'un tel crime, & qui en effet ne s'en trouve point capable, eſt bien plus content de ſa perſonne, que s'il demandoit du tems pour y ſonger, & s'il ſe ſentoit irreſolu pendant quelques heures quel parti prendre. Il n'y a point d'éloge qui puiſſe mieux flater les honnêtes gens, que de leur dire ce que Pyrrhus (*a*) diſoit d'un très-illuſtre Romain, qu'il ſeroit plus dificile de le detourner du chemin de la vertu, que d'écarter de ſa route le ſoleil. Il eſt donc ſûr que d'être capable d'un mauvais choix eſt un grand defaut, & que d'être ſi determiné au bon choix qu'on puiſſe ſe perſuader que l'on n'auroit pu agir autrement que de la maniere loüable qu'on a ſuivie, eſt une très-grande perfection. C'eſt le plus haut degré de nos bonnes habitudes. Tout honnête homme ſentira une extrême mortification, s'il ſe ſou-

(*a*) Tum Rex (*Pyrrhus*) admirans eum, dixiſſe fertur, Ille eſt Fabricius qui difficilius ab honeſtate quàm ſol à curſu ſuo divelli poteſt. *Eutropius lib.* 2.

ſouvient que dans une afaire où il s'eſt enfin determiné au bon choix, il avoit tellement la force ou de demeurer ſuſpendu, ou d'embraſſer le parti contraire, qu'il n'a tenu qu'à peu de choſe qu'il n'ait agi contre ſon devoir.

(a) *Raportez à ceci ce que dit Laberius, ſe voyant chargé d'un rôle indigne ſur le theatre*, Neceſſitas, cujus curſus tranſverſi impetum Voluerunt multi effugere, pauci potuerunt, Quò me detruſit pœne extremis ſenſibus? *Macrob. Saturnal. lib. 2. cap. 7. pag. m. 277. Voici ci-deſſus pag. 96.*

Pour bien comprendre que Dieu a lâché la bride à la liberté des hommes, afin de leur laiſſer comme ce qui leur plaiſoit le plus dans leurs determinations, le moien *d'être bien perſuadez qu'ils auroient pu ne ſe pas determiner*, il faudroit qu'il eût prevu qu'ils feroient un bon uſage de leur franc arbitre; car lors qu'on en fait un mauvais uſage, c'eſt un moien ſûr de ſe chagriner, que de croire qu'il n'a tenu qu'à nous d'agir autrement. Ceux qui ſe diſent à eux-mêmes qu'une violente paſſion les a engagez au mauvais parti, ou que les conſeils, & les inſtances d'un parent leur ont preſque ôté la liberté du ſufrage, ſe conſolent en quelque façon. Il n'y a point de meilleure apologie que celle qui eſt fondée ſur la neceſſité (a). Rien n'étoit plus frequent parmi les Paiens, que de s'excuſer ſur l'inſtigation des Dieux, ou de ſon mauvais Genie, ou ſur la malignité des Aſtres & de la Fortune, ou ſur l'irrevocabilité des loix du deſtin. *Sic erat in fatis.* Un Spinoziſte

ziſte ſe conſole en s'imaginant que tout arrive par une neceſſité fatale, qui ne nous laiſſe point la force de faire ce qu'on n'a point fait. Puis donc que la liberté humaine dès le premier coup d'eſſai devoit prendre le mauvais parti, & continuer de même preſque toûjours, on ne peut dire que ce ſoit par complaiſance pour les hommes, & afin de leur laiſſer le plus doux plaiſir de leurs determinations, que Dieu leur en ait abandonné l'exercice. On auroit plus de ſujet de croire qu'il ne le leur auroit abandonné, qu'afin de rendre leur condition plus malheureuſe, parce qu'ils ſeroient preſque toûjours accablez de cette triſte reflexion, & de ce cruel remors, *nous aurions pu faire le bon choix; nous étions entierement les maîtres de nôtre deſtin, & par nôtre pure ſotiſe, ſans que nous puiſſions nous en prendre qu'à nous-mêmes, nous voilà dans l'infortune.* C'eſt une façon de parler très-ordinaire, que les premiers mouvemens ne ſont point à nous, que nous n'en ſommes pas les maîtres. On ſe diſculpe par là en mille occaſions, & l'on trouve des gens aſſez équitables pour nous excuſer. Les Juges mêmes les plus ſéveres ont égard aux circonſtances qui ont ſuſpendu, ou fort

afoibli l'empire de la raiſon. En un mot, c'eſt une conſolation à ceux qui ont fait des fautes, que de croire qu'ils y ont été pouſſez par quelque force majeure, ou par un je ne ſai quoi qui les privoit d'une libre determination.

Le quatriéme inconvenient prouveroit que la ſageſſe de Dieu n'a rien à faire dans le Paradis, où les volontez créées n'ont aucune liberté d'indiference, & qu'afin que cet attribut de Dieu ne manque pas d'exercice, l'état où ſont aujourd'hui les choſes durera éternellement. Neanmoins la foi nous enſeigne qu'il ne durera que juſques à la reſurrection, qui ſera ſuivie d'une éternité où aucune creature ne ſera libre, car les reprouvez pecheront neceſſairement, & les élus aimeront Dieu neceſſairement.

S'il ne s'agiſſoit que de permettre que les Agens libres couruſſent de choix en choix par raport à des objets indiferens, ou dont les uns feroient moins utiles que les autres, nôtre raiſon admettroit ſans peine que Dieu permet à ces Agens de ſe determiner eux-mêmes, & ſelon leur fantaiſie, & cela ſeroit un aſſez beau champ à la ſageſſe de Dieu. Mais il s'agit de choiſir entre une choſe criminelle, & une choſe moralement bonne, & c'eſt

un

un choix où la creature ne peut ſe tromper ſans être rebelle à ſon Createur, & ſans ſe rendre miſerable. C'eſt pourquoi nôtre raiſon ne comprend point, qu'un principe qui eſt la bonté, la ſainteté même, laiſſe prendre à ſes creatures le mauvais parti dans un cas comme celui-là, quoi que ce fût un moien de donner de l'exercice à ſes autres attributs (*a*). La raiſon ne ſauroit goûter qu'il ſoit loüable à un Prince, de laiſſer tomber dans la confuſion les afaires de ſon Roiaume, afin de ſe procurer les occaſions de faire paroître ſon habileté.

(a) *Notez que ce qu'on refuſe ici, ne s'accorde guere avec le principe que Mr. King a établi ciderſſus pag. 77. touchant le motif de Dieu dans la creation du monde.*

Il y a plus: ce quatriéme inconvenient prouve trop: il nous conduit à conclure qu'il a été neceſſaire que l'homme pechât, puis que s'il s'étoit toûjours très-bien ſervi de ſon franc arbitre, il eût enlevé à Dieu les occaſions de faire éclater de la maniere la plus excellente l'un de ſes plus beaux attributs. S'il y a neceſſité que Dieu l'exerce de la maniere la plus excellente, & ſi cette maniere ne peut avoir lieu ſans les mauvaiſes determinations de la volonté humaine, il y a neceſſité que l'homme faſſe de mauvais choix, & par conſequent l'on doit renoncer à l'hypotheſe du franc arbitre de l'homme; les raiſons mêmes ſur quoi on l'apuie la ren-

renverſent. Ajoûtez à cela qu'un Agent ſage doit toûjours avoir ſes meſures prêtes, quel que ſoit l'évenement des afaires contingentes. De ſorte que ſi le bon choix de la volonté humaine a été auſſi poſſible que ſon mauvais choix, il a falu que le Createur ait eu des moiens auſſi convenables de faire éclater ſa ſageſſe, en cas que les hommes ſe ſerviſſent bien de leur liberté, qu'en cas qu'ils en abuſaſſent; car à moins que d'être également preparé à tout évenement, la prudence ne permet pas qu'on laiſſe les choſes dans l'équilibre du cas fortuit: elle veut qu'elles ſoient fixées au parti le plus avantageux, ou le moins deſavantageux. Si donc le mauvais uſage de la liberté humaine a été plus favorable à l'exercice de la ſageſſe de Dieu, que ne l'eût été le bon uſage, il a été neceſſaire que Dieu fixât le mauvais uſage, & qu'il detournât le bon, c'eſt à-dire, qu'il ne donnât point à l'homme cette pleine liberté que Mr. King a decrite.

La Philoſophie la plus rebelle aux veritez de la Religion, admireroit la ſageſſe qui éclate parmi les deſordres de la malice de l'homme, ſi l'on ſupoſoit que cette malice étant l'ouvrage d'une cauſe neceſſaire & independante, il n'a pas été poſ-

poſſible au bon Dieu de la prevenir. Cette Philoſophie rebelle pretendra donc que le ſyſtême des deux principes explique mieux les phenomenes de Morale.

CHAPITRE LXXXIV.

Refutation des pretendus inconveniens de la troiſiéme maniere d'empêcher le même abus.

„ (a) POur ce qui regarde le troiſiéme „ moyen d'empêcher les mau- „ vais choix de la Liberté, qui ſeroit de „ tranſporter l'homme dans une autre ha- „ bitation; „ en voici l'inconvenient : c'eſt que *ce ſeroit vouloir détruire entiérement le genre humain; qui a été fait pour habiter ſur la Terre & non ailleurs. Il eſt vrai que les bons doivent être un jour tranſportez dans un autre lieu, pour y demeurer éternellement, mais ce n'eſt qu'après qu'ils auront été preparez ſur la Terre, comme les Sauvageons dans une pépiniére, avant que d'être tranſplantez dans un Jardin, pour produire les fruits qu'on en attend.* (a) *Republ. des Lettres ib. pag.* 628.

XXIII. Il y a bien des choſes à dire contre cela; car premierement je demande ce qu'on jugeroit d'un Prince qui feroit faire des cachots pour y enfermer les perſonnes de 60. ans, & qui ſur la re-

remontrance qu'elles y ſont fort incommodées, repondroit qu'il ne peut y remedier, parce qu'il faudroit les tirer de là, & qu'ainſi ces cachots demeureroient vuides, quoi qu'ils euſſent été faits afin d'être le ſejour des perſonnes ſexagenaires. Il ne donneroit que ſa volonté pour raiſon, (a) *Hoc volo, ſic jubeo, ſit pro ratione voluntas.* Ce ſeroit à lui à voir s'il s'eſt propoſé une fin qui ſoit conforme à la bonté & à la juſtice. Elle y ſeroit manifeſtement contraire.

(a) *Juvenal. Sat. 6. v. 223. (aliàs 226.)*

Mais d'ailleurs c'eſt ſupoſer un fait faux, que de pretendre que la terre ſoit incapable de contenir des habitans determinez au bon choix. Dans quelque portion du monde que Dieu eût voulu loger le genre humain, il pouvoit l'y rendre heureux: les proprietez de chaque partie du monde ſont des choſes qui dependent des diſpoſitions arbitraires du Createur; il les a repanduës comme bon lui a ſemblé, & il lui eſt toûjours facile de proportioner celles de la terre à l'état qu'il lui plaira de donner à l'homme. Et voici une queſtion embarraſſante: A-t-il créé l'homme pour lui faire du bien ou non? S'il ne l'a pas créé afin de lui faire du bien, Mr. King ſe trompe en aſſûrant que Dieu n'a créé l'Univers que pour re-

repandre, (a) & que pour communiquer sa bonté. La Theologie seroit trompeuse, qui nous enseigne qu'Adam fut créé dans un état très-heureux. Que si Dieu a créé l'homme afin de lui faire du bien, il faut que la terre n'aît rien d'opposé au bonheur de l'homme; car ce fut sur la terre que Dieu le plaça, & qu'il l'eût entretenu dans un état de felicité, si le crime n'y avoit point mis d'obstacle.

(a) *Voiez ci-dessus pag. 77.*

Autre question embarrassante. Les corps ont-ils quelque vertu naturelle de faire du mal ou du bien à l'ame de l'homme? Si Mr. King repond qu'ouï, il s'engage dans un furieux labyrinthe; car puis qu'il croit que l'ame de l'homme est une substance immaterielle, il faudra qu'il dise que le mouvement local de certains corps, est une cause efficiente des pensées d'un esprit; ce qui est contraire aux notions les plus évidentes que la Philosophie nous donne. S'il repond que non, il sera contraint d'avouër que l'influence de nos organes sur nos pensées, ne depend ni des qualitez interieures de la matiere, ni des loix du mouvement, mais d'une institution arbitraire du Createur. Il faudra donc qu'il avouë qu'il a dependu absolument de la liberté de Dieu, de lier telles ou telles penfées de nôtre ame à

telles

telles & à telles modifications de nôtre corps, après avoir même fixé toutes les loix de l'action des corps les uns ſur les autres. D'où il reſulte qu'il n'y a dans l'Univers aucune portion de matiere, dont le voiſinage nous puiſſe nuire, qu'autant que Dieu le veut bien, & par conſequent que la terre eſt auſſi capable qu'aucun autre lieu, d'être le ſejour de l'homme heureux. Qu'a-t-elle qui puiſſe empêcher que la liberté humaine ne faſſe toûjours un bon choix? Mr. King ne dit-il pas que la liberté eſt independante des ſenſations, & des paſſions que les corps excitent dans l'homme, & même de la bonté objective des choſes qu'elle choiſit? Enfin il eſt évident que pour *empêcher les mauvais choix de la liberté*, il n'eſt pas beſoin de tranſporter l'homme hors de la terre; Dieu pourroit faire ſur la terre, à l'égard de tous les actes de la volonté, ce qu'il fait quant aux bonnes œuvres des predeſtinez, lors qu'il en fixe l'évenement, ſoit par des graces efficaces, ſoit par des graces ſufiſantes, qui ſans faire nul prejudice à la liberté ſont toûjours ſuivies du conſentement de l'ame. Il lui ſeroit auſſi aiſé de produire ſur la terre que dans le ciel la determination de nos ames à un bon choix.

N'ou-

N'oublions pas ce que Mr. King avouë touchant le libre arbitre de Dieu : c'eſt que Dieu ne choiſit pas une choſe parce qu'elle eſt bonne, mais qu'il la rend bonne en la choiſiſſant. Il reſulte de là 1. que ſi le ſyſtême que nous voions établi, a été preferé à tous les autres qui étoient dans l'entendement divin, ce n'a pas été à cauſe qu'il étoit le meilleur de tous : 2. que dans l'infinité de ſyſtêmes que la ſcience de Dieu lui repreſentoit, il n'y en avoit aucun qu'il ne fût poſſible & libre à Dieu de choiſir : 3. que le ſyſtême quelconque qu'il auroit choiſi, lui ſeroit devenu bon & agreable, & lui eût ſervi à deploier ſa bonté, & ſes autres attributs : 4. qu'il eût donc pu choiſir un ſyſtême ſelon lequel aucun conflit des élemens, aucun choc des corps n'eût été cauſe que les habitans de la terre ſentiſſent de la douleur, ni rien qui les inclinât vers un mauvais choix.

Cette quatriéme conſequence ne peut pas être combatuë par la diſtinction que Mr. King fait entre les premieres élections de Dieu & leurs ſuites. (a) L'indifference qu'il lui attribuë „ ne regarde „ proprement que ſes premiéres Elec- „ tions, car poſé une fois que Dieu veuille „ quelque choſe, il ne peut ne point vou- „ loir

(a) *Republ. des Lettres ubi ſupra pag.* 620.

„ loir la même choſe, ou quelque autre „ qui aît une liaiſon néceſſaire avec celle- „ là. De plus, comme Dieu eſt bon, en „ voulant l'exiſtence de certaines choſes, „ il a auſſi voulu par là-même l'avanta- „ ge de chacune en particulier, autant „ qu'il s'eſt pû accorder avec l'avantage „ du tout. Ayant donc fait le monde, il „ eſt impoſſible que ce qui eſt capable de „ bouleverſer ou de troubler ſon Ouvra- „ ge lui puiſſe plaire. „ J'avouë que ſuivant cela il eſt vrai, que depuis que les loix du mouvement ont été établies telles que nous les voions dans le monde, il faut de toute neceſſité qu'un marteau qui frape une noix, la caſſe, & qu'une pierre qui tombe ſur le pied d'un homme, y cauſe quelque contuſion, ou quelque derangement des parties. Mais voilà tout ce qui peut ſuivre de l'action de cette pierre ſur le corps humain. Si vous voulez qu'outre cela elle excite un ſentiment de douleur, il faut ſupoſer l'établiſſement d'un autre code, que celui qui regle l'action & la réaction des corps les uns ſur les autres; il faut, dis-je, recourir au ſyſtême particulier des loix de l'union de l'ame avec certains corps. Or comme ce ſyſtême n'eſt point neceſſairement lié avec l'autre, l'indiference de Dieu ne ceſſe point

point par raport à l'un depuis le choix qu'il a fait de l'autre. Il a donc combiné ces deux syſtêmes avec une pleine liberté, comme deux choſes qui ne s'entre-ſuivoient point naturellement. C'eſt donc par un établiſſement arbitraire, qu'il a ordonné que les bleſſures du corps excitaſſent de la douleur dans l'ame, qui eſt unie à ce corps. Il n'a tenu donc qu'à lui de choiſir un autre syſtême de l'union de l'ame & du corps: il a donc pu en choiſir un ſelon lequel les bleſſures n'excitaſſent que l'idée du remede, & un deſir vif, mais agreable de l'apliquer. Il a pu établir que tous les corps qui ſeroient prêts à caſſer la tête d'un homme, ou à lui percer le cœur, exciraſſent une vive idée du peril, & que cette idée fut cauſe que le corps ſe tranſportât promptement hors de la portée du coup. Tout cela ſe ſeroit fait ſans miracle, puis qu'il y auroit eu des loix generales ſur ce ſujet. Le syſtême que nous conoiſſons par experience, nous aprend que la determination du mouvement de certains corps change en vertu de nos deſirs. Il a donc été poſſible qu'il ſe fit une combinaiſon entre nos deſirs, & le mouvement de certains corps, par laquelle les ſucs nutritifs ſe modifiaſſent de telle ſorte, que

la

la bonne diſpoſition de nos organes ne fut jamais alterée.

Mr. King en doit venir là, s'il ne veut abandonner la ſaine Theologie, qui poſe en fait que les hommes n'euſſent été aſſujetis ni aux maladies, ni à la mort ſur la terre, s'ils euſſent perſeveré dans l'innocence. Dieu avoit donc choiſi un autre ſyſtême de loix de l'union de l'ame & du corps, que celui qui regne depuis le peché.

La comparaiſon fondée ſur la conduite des Jardiniers, à l'égard de leurs pepinieres, & de leurs ſauvageons; cette comparaiſon, dis-je, & cent autres que l'on allegue, ou que l'on pourroit alleguer, ſont nulles, parce que ſi les hommes ne font les choſes que lentement, & avec de grans circuits, c'eſt que la limitation de leur conoiſſance, & de leur puiſſance les y contraint. S'ils pouvoient produire du blé dans une heure, ils ne s'amuſeroient pas à labourer pendant un an la terre qu'ils ſement. Une bonté, une ſcience, une puiſſance infinies ne paroiſſent guere propres à donner raiſon des delais & des circuits, & de tant de preliminaires incommodes à la creature.

Jugez après tout cela, Monſieur, ſi l'on

l'on peut dire qu'un ſoin efficace de prevenir le peché eût produit de grans inconveniens.

CHAPITRE LXXXV.

Reflexion particuliere ſur ce que l'on dit, que les inconveniens objectez n'auroient pu être prevenus que par d'autres inconveniens encore plus grans.

XXIV. Il me ſemble que ceux qui diſent que le remede de certaines choſes, qui paroiſſent defectueuſes dans l'Univers, eût été pire que le mal, ſe ſervent ſans y penſer d'une expreſſion moins convenable à leur ſyſtême, qu'à celui des deux principes. Mr. King, par exemple, a obſervé (*a*) que ſi les damnez ſouhaitoient d'être detruits, *cela ne ſeroit point contraire à la ſageſſe, & à la bonté de Dieu, qui ne pouvoit éviter un tel inconvenient,* SANS TOMBER DANS UN PLUS GRAND, *qui auroit rejailli ſur tout ſon ouvrage.* Ceux qui admettent ou deux principes actifs, l'un bon & l'autre mauvais, ou deux principes l'un actif, l'autre paſſif, celui-là bon, celui-ci mal conditionné, (*b*) une matiere reveche & incorrigible à pluſieurs égards, doivent avouër de toute neceſſité, qu'il

(a) *Nouvell. de la Rep. des Lettres ubi ſupra pag. 632.*

(b) *C'eſt de là que pluſieurs anciens Philoſophes ont tiré la cauſe du mal. Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag. 257.*

y a des imperfections & des deſordres dans le monde, & ils en peuvent excuſer le bon principe, ſur ce qu'il n'a pu tirer de l'état des choſes un meilleur parti que celui qu'il en a tiré; mais ces excuſes ne ſauroient être pertinentes, quand on enſeigne que l'Auteur du monde eſt un Etre, dont la puiſſance & la ſcience ne ſont pas moins infinies que la bonté, & la ſainteté. Rien ne reſiſte à un tel Etre; il imprime à la matiere toutes les figures, tous les mouvemens qu'il lui plaît, & aux natures immaterielles toutes les penſées que bon lui ſemble. Il n'y a point d'inconvenient qu'il ne conoiſſe, & qu'il ne puiſſe éviter, & par conſequent les petites imperfections ne ſont pas moins impoſſibles dans ſes ouvrages, que les grandes.

Outre cela voici un fâcheux dilemme. Ou l'on peut marquer ce plus grand inconvenient qui eût rejailli ſur tout l'ouvrage de Dieu, ou l'on ne le peut. Si on le marque, on fera naître une diſpute qui ſera bien longue; car il ſe preſentera beaucoup d'objections capables de faire voir qu'il n'étoit pas dificile de le prevenir, ou qu'en tout cas il n'eſt pas plus grand que celui qui a été introduit. Si l'on ne marque point ce plus grand in-

con-

convenient, c'eſt un ſigne que l'on ne s'en peut former aucune idée, & que l'on n'en parle qu'en vertu de ce raiſonnement general, *Ce qu'une cauſe infiniment ſage & libre a choiſi, eſt meilleur que ce qu'elle n'a point choiſi; donc l'état des damnez eſt un moindre inconvenient, que celui qui reſulteroit du ſalut de tous les hommes.* Il y a deux deſavantages dans ce parti-là: l'un eſt qu'on n'opoſe à un inconvenient réel, ſenſible, & actuellement opoſé à nos manieres ordinaires de juger des choſes, qu'un inconvenient vague, dont on n'a aucune idée: l'autre eſt, que l'on tombe dans la petition du principe; car on ſupoſe ce qui eſt en queſtion, & l'on donne pour certain que l'univerſalité des êtres eſt l'ouvrage d'une ſeule cauſe infiniment bonne, infiniment libre, &c. Mais c'eſt là le grand ſujet de la diſpute où Mr. King eſt entré. Il veut prouver à des (*a*) gens qui n'admettent point la revelation, la doctrine des Chretiens ſur l'origine du mal. Il veut donc la prouver à des perſonnes qui ſoutiendroient le ſyſtême des deux principes, & il leur allegue pour raiſon, que toutes choſes aiant été faites par une cauſe infiniment ſage, infiniment bonne, infiniment libre, &c. il ne peut y avoir

(a) *Voiez ci deſſus pag. 77.*

dans l'Univers aucun inconvenient, qui ne ſoit moindre que les inconveniens inconus qui rejailliroient ſur tout l'ouvrage, ſi les choſes étoient autrement diſpoſées qu'elles ne le ſont. Il eſt viſible qu'il ſupoſe non pas un principe qui lui ſoit commun avec ceux qui diſputent contre lui, mais le principe même qui eſt le ſujet de ſa controverſe. Son raiſonnement eſt demonſtratif par raport à des Chretiens conſiderez comme Chretiens; mais il ſeroit foible par raport à des Chretiens, qui mettroient à part durant la diſpute l'autorité de la revelation, & qui ne voudroient être convaincus que par des preuves purement philoſophiques.

(a) *Republ. des Lettres ubi ſupra pag.* 629.

(b) *C'eſt-à-dire, à prendre toute une portion conſiderable de ſa vie, & non pas un petit nombre de jours, comme ceux des fiançailles, aux noces, la ſemaine du gain d'une bataille, &c.*

Je pourrois vous envoier encore quelques remarques ſur d'autres points de la doctrine de Mr. King; mais la crainte d'être trop long m'en empêche.

CHAPITRE LXXXVI.

Si l'on peut dire que l'homme eſt heureux.

XXV. J'ajoûterai neanmoins, que lors qu'il ſupoſe (a) *qu'il y a peu de gens parfaitement heureux*, c'eſt-à-dire, qu'il y en a pour le moins un certain nombre, il me paroît ſe tromper; car je ne croi point qu'aucun homme ait jamais joüi (b) d'un

d'un parfait bonheur. (a) *Qu'il y en ait beaucoup plus qu'on ne penſe qui ſont mediocrement heureux*, & que *nous croions tel homme fort heureux qui dans le fonds eſt très-miſerable, & que tel excite nôtre pitié, qui exciteroit peut-être nôtre jalouſie, ſi nous le conoiſſions bien*, c'eſt ce que je lui accorde ; mais à ne conſulter que nôtre foible raiſon, cela devroit être ainſi beaucoup plutôt ſelon le ſyſtême des deux principes, que ſelon le vrai ſyſtême de l'unité de principe.

(a) *Ibid.*

On s'imagine ordinairement que les perſonnes de la premiere qualité ſont très-heureuſes, lors que leurs richeſſes, leur puiſſance, leur reputation correſpondent au rang ſublime où la naiſſance les a placées ; mais on ſe trompe (b). Il y a peu de jours où elles ne portent envie au contentement d'eſprit, dont elles ſupoſent que les païſans jouïſſent. On voit ſur cela une belle ſcene dans le Paſtor Fido :

(b) *Voiez le Diction. hiſtor. & crit. pag. 3040. de la 2. édit.*

A (c) juger ſainement, tous les biens de ce monde
Sont des plus grands malheurs la ſource trop feconde ;
Le plus riche eſt plus indigent ;
Et pour un malheur ſans remede,

(c) *Paſtor Fido act. 2. ſc. 5. Je me ſers de la traduction de l'Abbé Torche.*

Lors qu'il croit poſſeder ſon or & ſon
argent,
Il en eſt poſſedé plus qu'il ne le poſſede.
. . . . . .
. . . . . .
A quoy ſert la beauté, la jeuneſſe, &
l'honneur,
Le ſang illuſtre & la grandeur:
On a beau poſſeder mille & mille herita-
ges,
Avoir des Parcs & des Chaſteaux,
Nourrir mille & mille Troupeaux
Dans de gras pâturages,
Ce n'eſt que fumée & que vent,
Si parmy tous ces biens le cœur n'eſt pas
content.
Que cette Bergere eſt heureuſe,
Qui n'eſtant point ambitieuſe,
Qui riche d'elle-meſme, & non pas de
dehors,
A peine couvre ſon beau corps
D'une juppe qui n'eſt ny riche ny pom-
peuſe,
Dont la ſeule blancheur jointe à la pro-
preté
Fait tout le prix & toute la beauté?
Sans douleur, & ſans eſperance,
Elle n'a rien; mais elle ne ſent pas
Les ſoucis devorans que ſont naiſtre icy
bas

Et la miſere & l'abondance :
Son cœur n'a point d'ambition ;
Ce deſir d'amaſſer que l'avarice enfante,
N'a jamais fait ſur elle aucune impreſſion ;
Rien ne la trouble, & rien ne la tourmente,
Elle eſt pauvre, il eſt vray, mais ſon ame eſt contente.

Je laiſſe la ſuite de la deſcription du bonheur de cette Bergere. Mais ſi les Dames qui l'eſtiment ſi heureuſe, ſavoient bien ce qui ſe paſſe dans ſon cœur, elles ceſſeroient bientôt de lui envier ſon ſort. Ne croiez pas qu'elle ſoit exemte de chagrins, ou qu'elle vive contente. Elle envie à ſon tour la felicité des filles qui ont de quoi ſe parer, & qui ne travaillent pas. Perſonne, en un mot, n'eſt content de ſa condition (*a*). Cela eſt paſſé en proverbe, & vous ſavez comment Horace (*b*) a traité ce triſte ſujet. Il en a compris le fin & le ridicule ; car il ſupoſe que ſi quelque Dieu ofroit aux hommes de les faire paſſer dans la condition qu'ils ont ſouhaitée, ils feroient la ſourde oreille. Il auroit dû dire comme a fait Maxime de Tyr (*c*), que s'ils acceptoient effectivement cette ofre, ils s'en re-

(a) *Voiez les Adages d'Eraſme chil. 1. centur. 6. n. 71. pag. m. 218.*

(b) *Dans la 1. Satire du 1. livre. On peut voir auſſi ſon épitre 14. du 1. livre.*

(c) *Voiez Mr. Dacier ſur la 1. Satire du 1. livre d'Horace pag. 33. édit. de Holl.*

repentiroient bien-tôt, & redemande-roient leur premiere condition. C'eſt que chacun ſent ſes maux, & non pas ceux de ſon prochain; mais après l'échange de parti l'on feroit l'experience d'une nouvelle incommodité, qui paroîtroit moins ſuportable que les maux dont on ſe feroit fait une eſpece d'habitude; & ainſi l'on aimeroit mieux rejouër ſon ancien rôle: & quand même il ſeroit permis d'en changer tous les huit jours, on ne trouveroit jamais celui qu'il faudroit. On ne voudroit point de mêlange de bien & de mal, & il y en a par tout. Virgile (*a*) & Horace (*b*), qui decrivent ſi bien le bonheur des païſans, ſe ſeroient bientôt laſſez de manier la charruë; ils auroient ſenti que cet état-là ne garantit point des chagrins, & des inquietudes, & que l'on y porte envie à ceux qui vivent de leurs rentes, ou qui ne redoutent pas la † grêle, le paſſage des ſoldats, & mille autres choſes. Et remarquez, je vous prie, que la felicité des païſans eſt dependante d'une condition (*c*) qui n'exiſte point.

(a) *Virgil. Georg. lib. 2. v. 458. & ſeq.*

(b) *Horat. Od. 2. lib. 5.*

† *Ils ne ſont point de ceux dont parle Horace od. 1. l. 3.* *que*

Verberatæ grandine vineæ
Fundufque mendax, arbore nunc aquas,
Culpante, nunc torrentia agros ſidera,
nunc hyemes iniquas,
n'inquietent point.

Ceux qui aiment la lecture de l'Hiſtoire, ont pu aprendre que certains Princes ne rabatoient rien de leurs divertiſſemens, quoi qu'en un ſeul jour ils euſſent

(c) *Savoir qu'ils connoiſſent leur bonheur:*

euſſent perdu de grandes conquêtes, & même outre cela leurs Etats patrimoniaux, ou quoi que pendant quelques années de ſuite ils joüaſſent aux barres avec leur ennemi, c'eſt-à-dire, qu'ils s'éloignaſſent regulierement de la ville dont il s'aprochoit, & qu'ils couruſſent vers la ville dont il s'éloignoit, obligez même de tems en tems d'aller chercher un aſyle hors de leur Roiaume. Leurs plaiſirs de chaſſe, & de jeu, leurs bals, leurs feſtins, leurs opera alloient neanmoins leur train ordinaire. On ne verroit point cela, diſent quelques-uns, s'il y avoit un mauvais principe dans l'Univers. Cette conſequence ſeroit juſte, ſi ce mauvais principe étoit ſeul le maître de toutes choſes; mais ceux qui pretendirent que pendant qu'il faiſoit au genre humain le plus de mal qu'il pouvoit, le bon principe emploioit toutes ſes forces à reparer le dommage, trouvoient leur compte dans ces divertiſſemens, que la mauvaiſe fortune n'avoit pu faire ceſſer. Cette continuation n'empêchoit pas le mêlange de l'amertume. La plaie ne laiſſoit pas de ſaigner. L'exterieur étoit en fête, pendant (a) que l'interieur étoit rongé d'inquietude. Mais enfin, ſi le mauvais principe perdoit quelque choſe par la con-

O fortunatos nimium ſua ſi bona norint Agricolas. *Virgil. ib.*

(a) Spem vultu ſimulat, premit altum corde dolorem. *Virgil. Æneid. lib. 1. v. 209.*

ſtance, ou par l'indolence de ceux qui ſont maltraitez de la fortune, il ſe dedommageroit par le chagrin que conçoivent les vainqueurs, en voiant que leur ennemi ne s'aflige pas beaucoup de ſes pertes; car ils ſont fruſtrez par là de leur principale fin, (*a*) qui n'eſt pas de lui ôter ſes Etats, mais de le mortifier, de l'humilier, de l'accabler de douleur. C'eſt à quoi ſont ſubordonées la plupart du tems les victoires que l'on tâche de remporter.

(a) *Notez que ceci eſt ſujet à des exceptions.*

Vous me renverrez peut être à un Ouvrage (*b*) qu'on a publié depuis peu. Je n'en conois que ceci: (*c*) On entreprend d'y prouver *que tous ceux qui ſe plaignent de la Fortune ſont dans l'erreur; que Dieu n'a point créé l'homme pour être malheureux, & que ce ſeroit en quelque ſorte contredire ſa ſageſſe que d'être dans ce ſentiment.* On y „aſſeure (*d*) que dès que l'homme a l'u„ſage de la raiſon, il eſt non ſeulement „heureux dans tous les âges, & dans „toutes les conditions de la vie, mais „qu'il ne ceſſe pas de l'être dans les dife„rentes ſituations où il ſe trouve, quoi„qu'au ſentiment du vulgaire, il paroiſſe „très-miſerable. Voilà le plan de . . . „l'Auteur.„ Ne me renvoiez point, je vous prie, à cet Ouvrage; car ſans l'avoir

(b) *Intitulé* Traitté de Bonheur. *Mr. Fromentin en eſt l'Auteur. Voiez le Mercure Galant ubi infra.*

(c) *Mercure Galant du mois de Mars 1705. pag. 207.*

(d) *Ibid. pag. 209.*

l'avoir lu, je ſuis très-perſuadé qu'il ne roule que ſur des équivoques, ou ſur de nouvelles definitions des mots. On y entend ſans doute par les termes de *bonheur*, & de *malheur*, quelque autre choſe que ce qu'ils ſignifient ordinairement. C'eſt ainſi que les Stoïciens fonderent une nouvelle Morale toute remplie de paradoxes, en limitant la notion du bien & du mal. Ce n'étoit dans le vrai (*a*) qu'un jeu de mots. Les galeriens, les priſonniers, les malades ſont-ils heureux ? A toutes les preuves qu'on m'aportera ſur l'afirmative, je repondrai ſimplement, qu'ils ne feroient point tant d'efforts pour ſortir de leur état, s'ils s'en trouvoient bien, & que puis qu'ils s'y deplaiſent, ils ſont malheureux. Je ne pretens pas que leur infortune leur paroiſſe le plus grand de tous les maux, & que la plupart n'aiment mieux vivre dans cet état que de mourir : mais eſt-on heureux dès là que l'on enviſage un état pire que celui où l'on ſe trouve ? Ceux qui (*b*) dans les douleurs les plus vives craindroient la mort, pourroient-ils être apellez heureux, ſous pretexte qu'au milieu de leurs ſoufrances, ils ſeroient exemts d'un malheur qui à leur compte eſt encore plus terrible (*c*) ? Souvenez vous bien qu'il ne s'agit pas ici de

(a) *Voiez l'Art de penſer part. 4. chap. 4. pag. m. 409.*

(b) *C'étoit le goût de Mecene. Voiez Seneque* Epiſt. 101. *Voiez auſſi touchant le deſir de vivre Spizelius* in literato felicisſimo pag. 360. & ſeq. *& la Critique du Calviniſme de Maimbourg to. 4. pag. 719. 768.*

(c) *Ceci ſert à refuter la penſée de Mr. King raportée ci-deſſus pag. 89. car ſi*

trouver la cauſe d'un mal tout pur, mais celle du mêlange du bien & du mal.

les hommes les plus accablez de miſeres ſouhaitent de vivre, cela ne prouve pas qu'ils ont trouvé que le bien ſurpaſſe le mal: leur ſouhait pourroit venir de ce qu'ils conſiderent la mort comme un mal encore plus grand que les miſeres de cette vie.

CHAPITRE LXXXVII.

Examen de ce que l'Auteur du livre de l'origine du mal a dit ſur les peines de l'enfer.

J'Avois reſolu de ne faire nulle reflexion ſur les penſées de Mr. King touchant les peines des damnez; mais tout d'un coup je me ſuis reſouvenu d'une queſtion que vous m'avez faite il y a long tems, & qui m'a porté à croire que vous trouveriez mauvais que je ne vous écriviſſe rien ſur ce ſujet-là. Je m'en vais donc vous en dire quelque choſe.

XXVI. Il n'y a rien qui étonne plus nôtre raiſon dans la doctrine de la permiſſion du mal moral, que de voir que la damnation éternelle de preſque tous les hommes en eſt la ſuite. Dès que les Sociniens eurent bien enviſagé cette conſequence, ils crurent qu'ils ne la pourroient admettre, ſans renoncer à leur grand principe, que tout ce qui choque les idées de la lumiere naturelle, & qui eſt abſolument incomprehenſible, doit paſſer pour faux. Ils nierent donc l'éternité des enfers, comme une choſe ma-

nifeſtement incompatible avec la ſouveraine bonté de Dieu. On ne s'eſt point amuſé à la recherche de quelques adouciſſemens ſur une doctrine qui les effarouche. Les Theologiens orthodoxes n'ont point afoibli l'idée de la peine des damnez: ils ont continué d'y mettre tout ce qui ſe peut concevoir de plus afreux, & d'en éloigner tout ce qui pourroit ſentir le moindre melange de douceur. Et comme ce ſeroit une eſpece de douceur, que de dire que les damnez aiment mieux leur condition, que de n'être point du tout, on ſoutient pour l'ordinaire que ce qui aggrave la rigueur de leur état, eſt qu'ils ſouhaitent d'être aneantis, & qu'ils ne peuvent jamais en avoir aucune eſperance. Je ne vous dirai point que plus il manque de details dans les livres canoniques, plus la curioſité humaine s'eſt occupée à particulariſer ce qui regarde les damnez, & à diſputer ſur cette matiere. Je vous renvoie à un livre publié par un Lutherien (a) l'an 1683. & je vous dirai ſeulement que Mr. King n'eſt pas de ceux qui portent les choſes au plus haut comble de la ſeverité; mais que les manieres qu'il adopte ne ſont pas aſſez mitigées pour donner une bonne ſolution.

Il „ (b) croit fort probable que les

(a) *Nommé Jean Fechtius. Son livre eſt intitulé*, Conſideratio ſtatus damnatorum quoad actiones ipſorum, imprimis malas, concernit. *Vous en trouverez un extrait dans le Journal de Leipſic, mois d'Avril 1685. pag. 179. & ſuiv.*

(b) *Nouvelles de la Republ. des Lettres ubi ſupra pag. 632.*

„ damnez ſeront tout autant de fous, qui „ ſentiront vivement leurs miſéres ; mais „ qui s'aplaudiront pourtant de leur con- „ duite, & qui aimeront mieux être & „ être ce qu'ils ſont, que de ne point être „ du tout. Ils aimeront leur état, tout „ malheureux qu'il ſera, comme les gens „ en colére, les amoureux, les ambi- „ tieux, les envieux ſe plaiſent dans les „ choſes même, qui ne ſont qu'acroître „ leurs miſéres. „ Vous voiez bien que c'eſt reconoître qu'on peut concevoir un état encore plus malheureux, que celui qu'il attribuë aux damnez ; car il n'y a point de doute que la condition la plus triſte où l'on ſe puiſſe trouver ſur la terre, ne ſoit celle qui avoit été ſouhaitée par imprecation à l'Empereur Hadrien, & dans laquelle il tomba effectivement (*a*). Ce fut celle de vouloir mourir, & de ne trouver perſonne qui le delivrât de la vie. Ce ſeroit donc un plus triſte état pour les damnez, de ſouhaiter vainement la non-exiſtence, que de la conſiderer comme le plus grand de tous les maux, & d'être aſſurez qu'ils vivront éternellement, & de ſe faire de cette aſſûrance un ſujet de conſolation. Si l'on diſoit qu'ils ſont incertains ſur ce point-là, l'on detruiroit d'une main ce que l'on auroit bâti de l'autre.

(a) *Voiez dans le Diction. hiſtor. & crit. la remarque N de l'article de l'Empereur* Hadrien.

tre. On auroit voulu adoucir leurs peines par l'amour de l'exiſtence, & on les aggraveroit par la crainte de l'aneantiſſement. Mais je doute que Mr. King, ni aucun autre Theologien orthodoxe vouluſſent dire, que les damnez ne ſavent pas certainement l'éternité de leur condition, & qu'ils en eſperent un changement favorable. Or ſi je ſupoſe qu'il leur attribuë la conoiſſance certaine de l'éternité de leur malheur, l'adouciſſement qu'il leur accorde par un autre endroit ſera bien petit, & paroîtra d'autant plus foible, que l'on fera attention aux paroles qu'il ajoûte: c'eſt „ (*a*) que les impies au- (a) *Ibid.*
„ront tellement accoutumé leur eſprit à „ de faux jugemens, qu'ils n'en feront „ plus déſormais d'autres. Paſſant per- „ petuellement d'une erreur dans une au- „ tre ils ne pourront s'empêcher de déſi- „ rer perpétuellement des choſes, dont „ ils ne pourront joüir, & dont la pri- „ vation les jettera dans des déſeſpoirs „ inconcevables, ſans que l'expérience „ les puiſſe jamais rendre plus ſages pour „ l'avenir; parce que par leur propre „ faute, ils auront entiérement corrom- „ pu leur entendement, & l'auront ren- „ du incapable de juger ſainement d'au- „ cune choſe.„ Les Philoſophes qui di-

diſoient (*a*) que la folie, c'eſt-à-dire le defaut de droite raiſon, eſt le plus grand de tous les maux, trouveroient-ils ici une deſcription mitigée de l'infortune des damnez? Ne parlons pas des Philoſophes; diſons en general qu'il n'y a point d'hommes, qui doivent croire que les adouciſſemens de Mr. King ſont capables de diminuer les dificultez.

(a) *Voiez les paroles de Ciceron raportées dans la Continuation des Penſées diverſes pag. 276.*

Qui ſait d'ailleurs, demande-t-il (*b*), *ſi* les *peines* des damnez *ne ſont point utiles aux gens de bien pour les retenir dans leur devoir, & pour les faire perſeverer dans le bien?* Un Theologien doit changer en theſe cette demande, s'il s'agit des gens de bien encore vivans: la doctrine de l'éternité des peines leur peut être utile pour les retenir dans leur devoir; mais les Saints du Paradis n'ont plus de beſoin de cette bride. Il ſemble donc que l'on veuille nous inſinuer qu'après la reſurrection il y aura de nouveaux hommes ſur la terre, qui ſauront ce qui ſe paſſe dans l'enfer, & qui en profiteront. Mais qui eſt-ce qui ſe voudra paier d'une hypotheſe qui n'a aucun fondement dans l'Ecriture, & que toutes les Ecoles de Theologie rejeteroient unanimement? Ainſi l'objection que l'on prétendoit reſoudre, demeure toûjours; ſavoir, que

(b) *Ubi ſupra pag. 631.*

les

les peines éternelles (a) *ne peuvent ſervir ni pour porter les mechans à l'amendement, ni pour empêcher que les autres ne tombent dans les mêmes crimes.* J'obſerverai par occaſion que Mr. Bernard n'a pas dû dire, (b) que les Magiſtrats *n'infligent pas proprement des peines pour la correction des mechans, mais ſeulement pour les empêcher de mal faire, & pour detourner les autres de tomber dans les mêmes crimes.* Cela n'eſt vrai qu'à l'égard de la peine capitale; mais on ne ſauroit douter que les Magiſtrats qui font fouëtter un larron, ou une (c) proſtituée, & qui banniſſent, ou qui empriſonnent pour quelque tems certaines perſonnes, ne ſe propoſent de leur aprendre à mieux vivre à l'avenir. Si ce n'eſt pas là leur but principal, c'eſt neanmoins proprement l'une de leurs vuës.

(a) *Ibid.*

(b) *Ibid. pag.* 606.

(c) *Il y a des filles debauchées que leurs parens font enfermer dans des maiſons de correction, afin que le travail & la mauvaiſe nourriture les engagent à renoncer à leurs mauvaiſes inclinations.*

On pourroit former une autre dificulté, contre ce qu'il ſemble que Mr. King inſinuë, qu'après la reſurrection il y aura ſur la terre un nouveau genre humain, à qui les ſuplices des damnez pourront ſervir de leçon. On demandera s'il n'y a point d'autre voie de retenir ces nouveaux hommes dans leur devoir, que de leur mettre en ſpectacle ces ſuplices infernaux? Si Mr. King repondoit negativement, il don-

donneroit trop de bornes à la puiſſance divine, & il choqueroit la lumiere naturelle, qui nous fait concevoir comme très-poſſible un certain degré de prudence, avec lequel l'homme faſſe toûjours un bon choix, ſans faire aucune attention à la miſere éternelle de quelques autres creatures. Si la reponſe tournoit ſur l'afirmative, on objecteroit que l'on ne ſauroit comprendre, que ſans aucune neceſſité le malheur éternel d'une partie des hommes eût été choiſi comme la leçon des autres. Cela ne s'ajuſte point avec l'idée de pere commun, muni de pluſieurs manieres d'inſtruire, & de ſauver ſes enfans.

(a) *Voiez ſes paroles dans la Continuation des Penſées diverſes pag.* 377.

Mr. King abandonnant le Stoïcien Simplicius (*a*), dont il a ſuivi pluſieurs maximes, (*b*) *doute qu'il vaille mieux ne point exiſter, que de ſoufrir les peines les plus rigoureuſes preparées aux mechans.* Il y a bien des Docteurs qui ont la même penſée: je m'en étonne; car ne doutent-ils pas d'une choſe que JESUS-CHRIST a decidée très-nettement, lors qu'il a dit (*c*) qu'il eût été bon à Judas de n'être point né? S'accordent-ils bien avec eux-mêmes? Car s'ils pretendent que l'aneantiſſement eſt pire qu'un tourment perpetuel, ils devroient pretendre que

(b) *Nouvell. de la Republ. des Lettres pag.* 632.

(c) *Evangile de St. Matthieu ch.* 26. *v.* 24. *& de St. Marc ch.* 14. *v.* 21.

ſelon

ſelon la Secte Socinienne, qui veut que Dieu aneantiſſe les mechans, la juſtice divine eſt encore plus rigoureuſe que ſelon les Orthodoxes, & neanmoins ils accuſent cette ſecte d'énerver les droits de la juſtice de Dieu, & de le faire trop indulgent. On les peut convaincre de contradiction par un autre endroit : il n'y a nul lieu de douter qu'ils ne croient avec les autres hommes, que ceux que l'on veut faire mourir, ſont traitez avec moins de ſeverité, lors que l'on les expedie promptement, que lors qu'on ne leur prolonge la vie, qu'afin de faire durer davantage leurs douleurs & leurs miſeres. Cette notion eſt ſi évidente, que je pourrois aſſûrer ſans temerité qu'elle eſt commune non ſeulement à tous les doctes, mais auſſi à tous les peuples du monde, en quelque païs qu'ils vivent, ou conu ou inconu. Je ne penſe pas qu'aucun Auteur ait jamais nié cette maxime de Seneque : (a) *La plus dure cruauté eſt celle qui fait durer la peine, & c'eſt une eſpece de pitié de faire mourir promptement, parce que le dernier tourment eſt la fin de tout le tourment ; & que le tems qui precede eſt la plus grande partie du ſuplice que l'on doit ſoufrir.* Les tyrans les plus impitoiables ont bien ſu cela. Tibere ne repondit-

(a) Acerbiſſima crudelitas eſt quæ trahit pœnam : & miſericordiæ genus eſt citò occidere, quia tormentum ultimum finem ſui ſecum affert, quod antecedit tempus maxima venturi ſupplicii pars eſt. *Seneca de benef. lib. 2. cap. 5.*

dit-il pas à l'un de ſes priſonniers, qui le prioit de faire hâter ſon ſuplice, *tu n'és pas encore rentré en grace auprès de moi?* (a) *In recognoſcendis cuſtodiis, precanti cuidam pœnæ maturitatem, reſpondit, nondum tecum in gratiam redii.* Ne forçoit-il point à vivre ceux qui ſouhaitoient de mourir? (b) *Mori volentibus vis adhibita vivendi.* Caligula n'avoit-il pas de coûtume de faire mourir à petit feu, je veux dire, par de petits coups reïterez? N'avoit-il pas reduit à ce formulaire ſes ordonnances, *frapez le de telle ſorte qu'il ſe ſente mourir* (c)? Peut-on rien voir de plus pathetique & de plus vrai tout enſemble, que la deſcription que Lucain nous donne de ces meurtriers qui mutiloient tous les membres avec une extrême precaution de ne point bleſſer mortellement?

(a) *Sueton. in Tiber. cap.* 61.

(b) *Id. ib.*

(c) Non temere in quemquam, niſi crebris & minutis ictibus animadverti paſſus eſt: perpetuo notoque jam præcepto; *Ita feri, ut ſe mori ſentiat.* Id. in Calig. cap. 30.

(d) *Lucan. lib.* 2. *v.* 177.

Cùm (d) *laceros artus, aquataque vulnera membris*
Vidimus, & toto quamvis in corpore caſo
Nil animæ letale datum, moremque nefandæ
Dirum ſævitiæ, pereuntis parcere morti.
Avulſæ cecidêre manus, exectaque lingua
Palpitat, & muto vacuum ferit aëra motu.

Hic

Hic aures, alius ſpiramina naris aduncæ
Amputat : ille cavis evolvit ſedibus orbes,
Ultimaque effodit ſpectatis lumina membris.

(a) Voiez Heſiode in Theogonia v. 523. où il dit qu'autant que l'aigle mangeoit du foie de Promethée pendant le jour, autant en recroiſſoit-il pendant la nuit. Et notez que Promethée apud Ciceron. Tuſcul. 2. fol. m. 256 ſe plaint que Jupiter ne lui permet pas de trouver la mort, qu'il cherche comme la fin de ſa peine. Amore mortis terminum inquirens mali, ſed longè à

Revenons à la maxime de Seneque, & diſons qu'elle eſt reçuë pour veritable non ſeulement par les perſonnes habiles, mais auſſi par les eſprits les plus populaires & les plus lourds. On m'avouëra ſans doute que ſi les Anthropophages avoient une haine particuliere pour quelcun de leurs priſonniers, ils ne le tueroient pas tout d'un coup; mais au contraire ils le mangeroient tout vif piece à piece, & qu'ils ſeroient bien aiſes de trouver, comme l'aigle de (a) Promethée, que les morceaux qu'ils lui auroient enlevez & des cuiſſes & des bras à belles dens, ſe reparoient toutes les nuits; & que ſi enfin leur cruauté étoit aſſouvie, & faiſoit place à quelque eſpece d'humanité, ce ſeroit alors qu'ils le tueroient. Seroit-il poſſible que les Docteurs que j'ai ici à refuter, rejetaſſent ces notions? Je ne ſaurois le croire. Je conclus donc qu'ils ſe contrediſent, lors qu'ils veulent que les tourmens éternels ſoient preferables à l'aneantiſſement.

Ils ſavent bien que dans les païs où le ſuplice

leto numine aſpellor Jovis.

ſuplice de la rouë eſt en uſage, on apelle coup de grace le coup que le bourreau donne pour achever le criminel, après lui avoir caſſé les bras & les jambes, & qu'on exclut de cette faveur les criminels qui ont merité une peine très-ſevere; car après qu'on leur a caſſé les os, on les laiſſe vivre ſur la rouë tant qu'ils peuvent. Cela fait de la peine au peuple, malgré l'idée des crimes épouvantables de ce patient. Mais on peut être très-aſſûré que le peuple ſe mutineroit contre les Juges, s'ils s'aviſoient de faire donner de tems en tems à ce malheureux quelques cordiaux, pour lui prolonger la vie un mois entier. La rebellion ſeroit plus certaine, s'ils lui faiſoient retablir les bras & les jambes, afin de le faire rouër encore une fois, & ainſi de ſuite. Ils auroient beau juſtifier que c'étoit le plus infame ſcelerat que la terre eut jamais porté. Cela ne ſeroit point capable de faire aprouver leur conduite. Elle ſeroit cruelle, puis qu'aiant raiſon de punir, ils ne ſe contiendroient pas dans les juſtes bornes (*a*). C'eſt par là que Phalaris ſe rendit odieux, quoi que les perſonnes qu'il puniſſoit fuſſent coupables. Le public ne ſe paie point d'une telle raiſon: il veut qu'on faſſe mourir ceux qui le meritent; & non

(*c*) Illos crudeles vocabo, qui puniendi cauſſam habent, modum non habent. Sicut in Phalari, quem aiunt, non quidem in homines innocentes, ſed ſuper humanum ac probabilem modum ſæviſſe. *Seneca de clementia lib. 2. cap. 3. pag. 613.*

pas

pas qu'on les faſſe vivre dans les tourmens. Tant il eſt vrai que cette notion eſt imprimée dans tous les eſprits, que la mort eſt preferable à une vie douloureuſe ſans reſſource.

Vous avez pu lire dans un Auteur grave (*a*), qu'un tyran qui fait mourir toutes ſortes de perſonnes, n'entend point ſon metier; car s'il l'entendoit, il ordonneroit de vivre aux malheureux, & de mourir aux gens heureux. Je croi auſſi que vous avez lu que les Dieux du Paganiſme ſe plaignoient dans leurs afflictions de ce qu'ils ne pouvoient pas mourir.

(*a*) Qui morte cunctos luere ſupplicium jubet, Neſcit tyrannus eſſe: diverſa irroga: Miſerum veta petire; felicem jube. *Seneca in Herc. furente v.* 510. *pag. m.* 201.

Nec (b) finire licet tantos mihi morte dolores:
Sed nocet eſſe Deum; præcluſaque janua lethi
Æternum noſtros luctus extendit in ævum.

(b) Ovid. metam. lib. 1. v. 661. *en faiſant parler le fleuve Inaque, après qu'io ſa fille eût été convertie en vache.*

C'eſt un ſigne manifeſte qu'une immortalité ſeparée du bonheur, paroiſſoit une condition onereuſe, & non pas avantageuſe. On faiſoit le même jugement de la vieilleſſe accompagnée d'infirmité, & d'afflictions. Neſtor ſe plaignit amerement de ſa longue vie, & demanda quel grand crime il pouvoit avoir commis qui lui eût attiré cette punition.

Pa-

(a) *Parumper*
Attendas, quantum de legibus ipſe queratur
Fatorum, & nimio de ſtamine, cum videt acris
Antilochi barbam ardentem, nam quærit ab omni
Quiſquis adeſt ſocio, cur hæc in tempora duret.
Quod ſacinus dignum tam longo admiſerit ævo.

(a) *Juven. Sat. 10. v 250. Il a emprunté de Properce eleg. 13. lib. 2. cette penſée. Voiez Lacerda ſur ces paroles du livre 11. de l'Eneïde v. 158 Tuque, ô ſanctiſſima conjux, Felix morte tua;* où il rapporte pluſieurs paſſages ſemblables.

Rien n'eſt plus ordinaire dans les livres des anciens, que (b) les plaintes d'avoir trop vêcu, & que la reſignation à la mort, par la raiſon qu'elle eſt la fin de nos peines. (c) *Nec mihi mors gravis eſt poſituro morte dolores.* Je ne citerai point Pline (d), car il a outré les choſes; & je ne parlerai point des raiſons philoſophiques (e), par leſquelles on prouvoit que la

(b) *Voiez entre autres les murmures d'Hecube dans Ovide Met l. 13. v. 518.* (c) *Ovid. Metam. lib. 3. v. 471.* (d) *Il condamne ceux qui croient qu'il y a une autre vie après celle-ci, & il dit que ce ſeroit le moien de n'avoir jamais de repos, & que cela trouble le principal bien que la nature nous fiſſe, qui eſt la mort.* Quæ (malum) iſta dementia eſt (*dit-il lib. 7. cap. 55. pag. m. 93.*) iterari vitam morte? quæve genitis quies unquam, ſi in ſublimi ſenſus animæ manet, inter inferos umbræ? Perdit profecto iſta dulcedo credulitaſque præcipuum naturæ bonum, mortem: ac duplicat obitus, ſi dolere etiam poſtfuturi æſtimatione evenit. Etenim ſi dulce vivere eſt, cui poteſt eſſe vixiſſe. *Voiez auſſi ce qu'il a dit ci-deſſus pag. 92.* (e) *Voiez Ciceron lib. 1. Tuſcul. Quæſt.*

la mort conſiderée comme un paſſage à l'inſenſibilité, n'étoit pas un mal. Mais je dois vous avertir que les Magiſtrats qui condamnent à la mort les malfaiteurs, & qui abregent la peine autant que l'humanité l'exige, ne ſe reglent pas ſur le dogme de l'immortalité de l'ame. Ils en uſeroient preciſement tout comme ils en uſent, s'ils étoient perſuadez que la mort eſt une extinction totale de la vie du criminel, comme elle eſt un aneantiſſement total de ſa condition par raport à la Republique, ou à la ſocieté civile.

C'eſt donc, ce me ſemble, un mauvais moien de faire goûter à nôtre raiſon l'éternité des ſuplices infernaux, que de dire qu'il vaut mieux être malheureux, que de ne pas exiſter. Il n'y a rien au contraire qui ſoit plus capable de gendarmer nôtre raiſon, & le plus ſûr eſt à mon avis de la captiver ſous cet oracle de l'Ecriture : (a) *Les voies & les penſées de Dieu ſont auſſi élevées au deſſus des voies & des penſées de l'homme, que le ciel eſt élevé au deſſus de la terre*, & de l'obliger à s'écrier avec St. Paul humblement & reſpectueuſement, (b) *Que les jugemens de Dieu ſont impenetrables, & ſes voies incomprehenſibles! Car qui a connu les deſſeins de Dieu, ou qui eſt entré dans le ſecret*

(a) *Iſaïe chap. 55. v. 9.*

(b) *Epître aux Romains ch. 11. v. 33. & ſuiv.*

cret de ſes conſeils ? *Qui luy a donné quelque choſe le premier, pour en pretendre recompenſe ? Tout eſt de luy : tout eſt par luy : & tout eſt en luy.* Pour bien diſputer ſur cette matiere, il faut commencer & finir par ces maximes de St. Paul, & gourmander à ſon exemple en cette maniere la Philoſophie. (a) *Mais, ô homme, qui eſtes-vous pour conteſter avec Dieu ? Un vaſe d'argile dit-il à celuy qui l'a fait : Pourquoy m'avez-vous fait ainſy ?* Ce ſeroit ſupoſer, me direz vous, l'autorité de l'Ecriture, en diſputant contre ceux qui la rejettent. Cela, je vous l'avouë, n'eſt pas dans l'ordre ; mais lors qu'il s'agit de nos myſteres, & nommément de celui de la Predeſtination, je croi que l'on doit d'abord demander aux oppoſans, *admettez vous l'Ecriture ?* Et s'ils repondent que non, leur declarer ce que l'on declare à ceux (b) qui nient les principes, *nous ne diſputerons donc point avec vous.*

(a) *Ibid. chap. 9. v. 20.*

(b) Adverſus negantem principia non eſt diſputandum.

Je n'examine point cette remarque de Mr. King, que *quand même* les damnez *ſouhaiteroient d'être detruits, cela n'eſt pas contraire à la ſageſſe & à la bonté de Dieu, &c.* Je l'ai dejà (c) examinée.

(c) *Ci-deſſus pag. 169.*

Si je pouvois croire que vous ne vous ſouvenez plus de la queſtion qui m'a fait dreſſer

dreſſer ce chapitre, je vous dirois que vous me la fites en ces propres termes : *Eſt-il vrai, comme on me l'a ſoutenu en ton de maître, que Mr. Jurieu s'étant ſervi des expreſſions les plus fortes pour accuſer l'Egliſe Romaine d'une cruauté inouïe, ſous pretexte qu'elle damne tous ceux qui ſont ſeparez de ſa Communion, Mr. Nicolle lui repreſenta modeſtement & civilement, qu'il ne faloit pas crier ainſi à la cruauté, puis que ce ſeroit imiter les Sociniens qui rejettent comme une doctrine cruelle le dogme du peché originel, & celui de l'éternité des ſuplices infernaux; que Mr. Jurieu repliquant à Mr. Nicolle, le traita avec tout l'orgueil d'un Regent de Claſſe, qui corrige un mauvais theme de ſon écolier; qu'il n'y a point d'inſultes qu'il ne lui fit, & que pour donner quelque couleur à ſes invectives, il tronqua malicieuſement les paroles en quoi conſiſtoit toute la force des reflexions de ſon adverſaire?* Voilà, Monſieur, vôtre queſtion : je n'y ai point repondu, & je n'ai point deſſein d'y repondre preſentement. Rien ne preſſe ; vous attendrez bien ma commodité. Mais je veux bien vous dire dès aujourd'hui, qu'il y a de l'hyperbole dans ce que l'on vous a ſoutenu en ton de maître. Je vous avouë que Mr. Nicolle étant un Auteur auſſi diſtingué qu'il l'étoit,

auroit dû être traité avec beaucoup moins de mepris qu'il ne le fut, puis qu'il avoit montré l'exemple d'une maniere de refuter honnêtement & civilement. C'eſt une remarque qui fut faite en ce tems-là par une perſonne d'eſprit; mais je me ſouviens qu'une autre perſonne lui repreſenta, que les manieres civiles & honnêtes de Mr. Nicolle cachoient quelquefois des duretez, & que

C'étoit (a) jouër d'adreſſe, & medire avec art:
C'étoit avec reſpect enfoncer le poignard.

Qu'outre cela ſon (b) impoliteſſe de Logique detruiſoit tout le merite de la politeſſe de ſon langage; qu'il avoit montré beaucoup de paralogiſmes, & demonté pluſieurs argumens de ſon adverſaire, & que c'étoient des ofenſes qui ne ſe pardonnoient pas; qu'une replique dans ces occaſions faite par un Ecrivain qui a naturellement de la fierté, ne ſauroit être qu'inſultante, parce que l'Auteur ſe voiant ſurpris dans un mauvais pas, eſt obligé de paier d'audace, & de faire bien du bruit pour empêcher qu'on ne s'aperçoive de ſon deſordre. Je vous raporte, ſans en garantir la juſteſſe, l'obſervation de cette perſonne. Mais j'ajoûterai de mon chef, que je ne puis me perſuader que

(a) *Voiez Mr. Deſpreaux Sat. 19. pag. m. 56.*

(b) *Conferez avec ceci le commencement de la Replique de Mr. des Maizeaux à Mr. Jaquelot, dans l'article 4. des Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1703. pag. 187.*

que Mr. Jurieu ſoit coupable de la malice dont on l'accuſe. Il a raporté les paroles de Mr. Nicolle ſans les tronquer : il eſt vrai qu'il les a refutées, comme ſi elles ne contenoient pas les clauſes où conſiſte tout le fort de l'objection, & que par là ſa replique, qui eſt très-mauvaiſe, paroît admirable à ceux qui ne s'aperçoivent point que ces clauſes-là ont été paſſées ſous ſilence : mais je ne puis croire qu'il ait uſé de ſupercherie ; ç'a été plutôt une de ces illuſions où l'ardeur de vaincre fait tomber un Ecrivain. Il ne s'eſt donc point fait expreſſément & ſciemment un fantôme deſarmé pour s'aſſûrer la victoire ; mais par un éblouïſſement d'imagination il a pris pour un ennemi, qui avoit toutes ſes armes, un fantôme deſarmé.

La comparaiſon des paſſages de ces deux Auteurs vous éclaircira tout ceci en tems & lieu.

CHAPITRE LXXXVIII.

Si le mal a été neceſſaire.

LEs Journaliſtes de Leipſic, qui depuis 25. ans ſe font admirer par toute l'Europe, ont donné du livre de Mr. King un extrait beaucoup plus court, que

celui que l'on en trouve dans les Nouvelles de la Republique des Lettres. Ils ont neanmoins remarqué une choſe que Mr. Bernard a omiſe ; c'eſt la reponſe de l'Auteur à une dificulté (*a*) qu'Epicure avoit propoſée. Si Dieu, diſoit ce Philoſophe, ne veut point ôter le mal, il eſt envieux ; s'il ne peut l'ôter, il eſt foible. Mr. King repond (*b*) que Dieu ne veut, ni ne peut ôter le mal ; que c'eſt une contradiction que l'univerſalité des choſes exiſte, & que le mal ſoit ôté ; comme il eſt contradictoire que le cercle exiſte, & que l'égalité des diametres du cercle n'exiſte point ; qu'entre les maux Dieu a choiſi le plus petit, & par conſequent qu'il n'eſt ni foible ni envieux, quoi qu'il ne puiſſe & qu'il ne veuille ôter le mal. L'objection d'Epicure ne concerne que le mal phyſique ; j'ai donc lieu de croire que Mr. King ne parle que du même mal, & qu'ainſi ſans être tombé en contradiction, il a pu ſe perſuader que le (*c*) *mal moral n'eſt ni neceſſaire, ni utile*, & que ce mal n'a point d'autre cauſe que le choix de la liberté humaine. Il fait conſiſter cette liberté dans une telle independance, que bien loin qu'il puiſſe dire que la determination du premier homme au mauvais choix eſt une choſe ne-

(a) *Vous la trouverez dans le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque E de l'article* Pauliciens, *pag. 2324. de la 2. édition.*

(b) *Voiez le Journ. de Leipſic, au mois de Juin 1704. pag. 274.*

(c) *Bernard ubi ſupra pag. 624.*

neceſſaire, il doit avouër, raiſonnant conſequemment, qu'elle a été contingente par raport à toute ſorte de cauſes; car elle n'eſt point arrivée parce que Dieu l'avoit prevuë; c'eſt parce qu'elle devoit arriver que Dieu la previt: elle eſt donc arrivée par hazard à l'égard même de Dieu (*a*). Voilà donc deux ſortes de maux bien diferens; l'un a été neceſſaire & inévitable, la nature des choſes ne s'en pouvoit paſſer non plus qu'un cercle de l'égalité de ſes diametres; l'autre a été caſuel, & dans une égale poſſibilité d'être, ou de n'être pas.

(a) *Voiez Mr. Arnauld, Reflex. ſur le ſyſtême du Pere Mallebranche to. 1. pag. 260.*

XXVII. Cette doctrine me paroît environnée de grandes dificultez; car tant s'en faut que nôtre raiſon comprenne que la douleur & la triſteſſe doivent entrer neceſſairement dans l'ouvrage d'un Dieu infiniment bon, & qui peut tout ce qu'il veut, elle ne ſauroit comprendre qu'elles y puiſſent entrer. Elle ne voit rien de moins convenable à un Etre d'une ſouveraine bonté, que de rendre malheureuſes les choſes qu'il produit. S'il étoit impoſſible que la nature univerſelle manquât du mal phyſique, ce ſeroit à cauſe qu'elle ne pourroit pas être univerſelle, lors qu'elle ne contiendroit pas tout ce qu'il y a d'entitez poſſibles.

Mais en ce cas-là il faudroit être perſuadé que Dieu a produit neceſſairement tout ce qui n'eſt pas contradictoire ; ce qui ruïneroit l'opinion commune des Theologiens ſur la puiſſance de Dieu, & l'opinion particuliere de Mr. King ſur la liberté divine. Les Theologiens enſeignent communement que la puiſſance de Dieu eſt inépuiſable, & qu'il n'a fait qu'une partie des choſes qu'il pouvoit faire. Mr. King pretend que la qualité des objets n'a point determiné Dieu à les choiſir, & qu'ils ne ſont devenus bons, que parce qu'il a plu à Dieu de les choiſir preferablement aux autres. Cela ſeroit faux, s'il avoit été neceſſité de créer tout ce qui étoit poſſible ; car il n'y auroit eu aucun choix à faire : il auroit falu tout prendre, & ne rien laiſſer. Ajoûtons que ſi la nature univerſelle n'avoit pu être complête ſans les douleurs & ſans les chagrins, elle auroit été defectueuſe ſans les crimes ; puis qu'il eſt certain que les actes criminels de la volonté humaine ont autant de realité & d'entité, que les ſentimens de douleur & de triſteſſe. Ceci meneroit tout droit au ſyſtême de Spinoza. Nous ne ſavons que trop par experience que le peché eſt poſſible. Donc ſi tout ce qui étoit

poſſi-

poſſible, devoit entrer neceſſairement dans la maſſe univerſelle des choſes, le mal moral a été auſſi neceſſaire que le mal phyſique. Il eſt donc faux que les creatures aient jamais eu une liberté qui leur donnât un plein pouvoir de faire un bon choix, ou un mauvais choix. Il étoit d'une fatalité inévitable qu'elles fiſſent un mauvais choix. Dieu ſeroit donc l'auteur du peché, pour le moins en qualité de cauſe éloignée; car il auroit produit des ames qui devoient pecher neceſſairement. Or c'eſt toute la même choſe, de produire le peché par (*a*) ſoi-même, ou de le faire produire par une autre cauſe. Bien des gens aſſûrent que de faire Dieu auteur du peché, eſt un ſentiment auſſi afreux, ou plus afreux même (*b*), que le dogme des deux principes.

(a) *C'eſt ici que l'on pourroit appliquer la maxime*, quod eſt cauſa cauſæ eſt cauſa cauſati.

(b) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 383, 384.

CHAPITRE LXXXIX.

Additions aux remarques ſur la nouvelle idée du franc arbitre, raportée ci-deſſus dans le Chapitre LXXX. S'il faut donner quelques bornes à la liberté d'indifference de Dieu. Comparaiſon entre deux hypotheſes ſur la liberté.

PUis que vous voulez des preuves demonſtratives d'une propoſition que j'ai avancée, vous en aurez. Je vous ai dit (a) que les quatre conſiderations, que je voulois faire ſur le dogme de Mr. King à l'égard de la nature de la liberté, n'étoient pas les ſeules que je lui pourrois opoſer. Vous doutez de cela, & vous me declarez franchement que vous ſoupçonnez que je n'ai parlé ainſi, qu'à l'imitation d'une infinité d'Ecrivains, qui aiant dit tout ce qu'ils ſavoient, ne laiſſent pas de ſe vanter qu'il leur reſte beaucoup d'autres choſes, qu'ils ſupriment afin d'éviter la prolixité. Vous ſouhaitez cependant avec quelque ſorte de paſſion, qu'en cas que vous vous trompiez, je vous deſabuſe le plus fortement qu'il ſe pourra. Je m'en vais tacher de vous ſatisfaire.

(a) *Ci-deſſus pag. 116. 117.*

I. Et pour cet effet je remarque premie-

miercment, que Mr. King s'expoſe à des très-grandes dificultez, lors qu'*il rejette (a) l'opinion de ceux qui pretendent que Dieu a choiſi certaines choſes parce qu'elles ſont bonnes*, & qu'il *ſoutient que la bonté des choſes depend au contraire uniquement du choix que Dieu en a fait*, & que *ſi Dieu avoit été determiné à agir par la bonté des choſes même*, il *ſeroit un Agent entierement neceſſité dans ſes actions, ce qui ne peut compatir avec ſa liberté.* La conſequence de cette doctrine ſera qu'avant que Dieu ſe determinât à créer le monde, il ne voioit rien de meilleur dans la vertu que dans le vice, & que ſes idées ne lui montroient pas que la vertu fût plus digne de ſon amour que le vice. Cela ne laiſſe nulle diſtinction entre le droit naturel, & le droit poſitif; il n'y aura plus rien d'immuable, ou d'indiſpenſable dans la morale; il aura été auſſi poſſible à Dieu de commander que l'on fût vicieux, que de commander qu'on fût vertueux, & l'on ne pourra pas être aſſûré que les loix morales ne ſeront pas un jour abrogées, comme l'ont été les loix ceremonielles des Juifs. Ceci en un mot nous mene tout droit à croire que Dieu a été l'auteur libre non ſeulement de la bonté de la vertu, mais auſſi de la verité

(a) *Bernard ubi ſupra pag. 618.*

& de l'eſſence des choſes. Voilà ce qu'une partie des Carteſiens pretendent, & j'avouë que leur ſentiment (a) pourroit être de quelque uſage en certaines rencontres; mais il eſt combatu par tant de raiſons, & ſujet à des conſequences (b) ſi fâcheuſes, qu'il n'y a guere d'extremitez qu'il ne vaille mieux ſubir, que de ſe jetter dans celle-là. Elle ouvre la porte au Pyrrhoniſme le plus outré; car elle donne lieu de pretendre que cette propoſition, *trois & trois ſont ſix*, n'eſt vraie qu'où & pendant le tems qu'il plait à Dieu; qu'elle eſt peut-être fauſſe dans quelques parties de l'Univers, & que peut-être elle le ſera parmi les hommes l'année qui vient; tout ce qui depend du libre arbitre de Dieu, pouvant avoir été limité à certains lieux & à certains tems, comme les ceremonies Judaïques. On étendra cette conſequence ſur toutes les loix du Decalogue, ſi les actions qu'elles commandent ſont de leur nature auſſi privées de toute bonté, que les actions qu'elles defendent.

(a) *Voiez la Continuation des Penſées ſur les Cometes pag. 354.*

(b) *Voiez le chapitre 152. de la même Continuation.*

Mr. King n'ôtera point cet embaras, en ſupoſant (c) que lors qu'une choſe a des liaiſons neceſſaires avec ce que Dieu a choiſi, Dieu ne peut pas ne la point vouloir. Il en donne pour exemple la pieté, la

(c) *Bernard ubi ſupra pag. 620.*

la ſobrieté, la juſtice, & la chaſteté de l'homme. Dieu, dit-il (*a*), *aiant voulu créer l'homme tel qu'il eſt, n'a pu n'en pas exiger* ces vertus-là, parce qu'il eſt impoſſible (*b*) que ce qui eſt capable de bouleverſer, ou de troubler ſon ouvrage, lui puiſſe plaire. Que conclurez-vous de là, Monſieur? N'y verrez-vous pas encore un très-grand cahos? N'y trouverez-vous pas que ſi Dieu a exigé de l'homme ces quatre vertus, ce n'a pas été à cauſe qu'elles étoient bonnes moralement, mais à cauſe des utilitez qu'elles pouvoient aporter, en éloignant ce qui étoit propre à troubler la ſocieté civile? Ne direz-vous pas qu'en ce cas-là il ne ſufiſoit point d'exiger de l'homme *qu'il fut pieux, ſobre, juſte, & chaſte*; qu'il faloit auſſi le conſerver tel effectivement? Ou bien ne direz-vous pas que puis que les vices opoſez à ces vertus ont regné dans le genre humain, c'eſt un ſigne qu'ils n'étoient point capables de bouleverſer, ou de troubler l'ouvrage de Dieu, & par conſequent qu'il a été libre à Dieu d'exiger, ou de ne pas exiger de l'homme ces vertus-là, qui n'avoient point de liaiſon neceſſaire avec la conſervation du monde, vu que le monde ſe conſerve en depit des vices opoſez à la pieté, à la ſo-

(a) *Id. ib.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 166.*

brieté, à la juſtice, & à la chaſteté? Il vous ſemblera donc que Mr. King ſe contredit, & que s'il raiſonne conſequemment, il doit avouër que Dieu eſt libre & à l'égard des ſecondes élections, & à l'égard des premieres, je veux dire, & à l'égard (a) des devoirs impoſez à l'homme, & à l'égard de la creation même de l'homme.

(a) *J'entens les quatre devoirs que Mr. King a marquez.*

On comprendra mieux cela, ſi l'on conſidere que par les principes de Mr. King les vertus n'étoient point bonnes antecedemment au choix de Dieu, elles ne ſont devenuës bonnes que parce que Dieu les a choiſies. Il ſuit de là que les vices ſeroient devenus bons, ſi Dieu les avoit choiſis. Il auroit donc pu exiger de l'homme les quatre choſes qui ſont opoſées aux quatre vertus qu'on a marquées; & ſi ces choſes-là pouvoient aquerir par le choix de Dieu la bonté morale, elles pouvoient auſſi aquerir par le même choix la bonté phyſique, ou l'aptitude neceſſaire à la conſervation du monde. Et quand même par une inconſequence viſible on voudroit nier ce dernier point, on ne m'empêcheroit pas de ſoutenir, qu'il eût été libre à Dieu d'exiger de l'homme le contraire des quatre vertus en queſtion; car comme cette exi-

exigence n'eût point fermé la porte aux quatre vertus, puis que l'homme n'auroit pas moins pu desobeïr en ce cas-là à son Createur, qu'il lui a desobeï dans l'autre cas, elles se seroient introduites dans le monde, & peut-être plus facilement qu'elles ne l'ont fait lors qu'elles ont été commandées, & ainsi elles y auroient produit les bons effets dont on suppose qu'elles ont été capables. Voilà donc la liberté de Dieu aussi pleine à l'égard des seconds choix, qu'à l'égard des premieres élections. N'aurez-vous pas horreur de ces consequences?

Je voudrois que Mr. King n'eût point donné plus d'étenduë que les Molinistes à la liberté de Dieu. Ils se trouvent fort incommodez des exemples que l'on oppose à leur pretension, que pour meriter d'être blâmé ou loüé, puni ou recompensé, il ne suffit pas qu'une action soit volontaire, mais qu'il faut aussi qu'elle soit faite avec une pleine liberté d'indiference. On leur allegue qu'il n'y a rien de plus loüable que les actions des bienheureux, qui aiment Dieu necessairement, ni rien de plus detestable que les actions des Demons, qui haïssent Dieu necessairement. On leur allegue que l'obeissance que JESUS-CHRIST a renduë à Dieu son pere

re

re ſans avoir la faculté de deſobeïr, a merité le ſalut du genre humain, & que c'eſt une perfection ſouveraine de la Divinité, de ne pouvoir haïr le bien, ni aimer le mal. Ils éludent autant qu'ils peuvent la conſequence que l'on tire de l'*impeccabilité* de JESUS-CHRIST; mais quant à la determination naturelle & neceſſaire, qui eſt en Dieu à aimer le bien, & à haïr le mal, (*a*) ils ne font aucune dificulté de la reconoître. Je ſai qu'il échapa à l'un d'eux de dire que Dieu avoit la puiſſance de pecher; mais il ſe vit pourſuivi au ſujet de ce blaſphême, & ne ſe ſauva que par un galimatias. Voici le fait.

(*b*) Schinckelius Profeſſeur en Theologie dans l'Univerſité de Louvain, preſidoit en 1642. à „ une diſpute où l'on „ ſoutenoit que la liberté de la volonté „ conſiſtoit dans l'indifference, c'eſt-à- „ dire dans la puiſſance d'agir, ou de n'a- „ gir pas. Un Theologien . . . . atta- „ qua cette propoſition avec beaucoup de „ force, en ſe ſervant de l'autorité & du „ raiſonnement de Saint Auguſtin, & „ montrant que Dieu étoit ſouverainement libre, & s'aimoit ſoi-même très- „ librement, & tout ce qu'on peut dire „ être veritablement un bien: quoy qu'il

„ ne

(*a*) Libertas quoad ſpeciem actus convenit Deo, quia ex multis poteſt hoc aut illud eligere ſicuti vult, tametſi NON POSSIT malum aut turpe eligere. Hæc enim eſt imperfectio libertatis, quæ in nobis locum habet, non in Deo. *Becanus de libero arbitrio pag.* 101. 102. *Voiez auſſi le Diction. hiſtor. & crit. pag.* 2731. *col.* 2. *de la* 2. *édit.*

(*b*) *Hiſt. du Jan-*

ne ſoit & ne puiſſe être indifferent pour ſoi-même, ni pour ce qui eſt un veritable bien : c'eſt-à-dire, quoi qu'il ne pût ni ne ſe pas aimer, ni aimer le mal ; ce qui faiſoit ſon impeccabilité. Ce raiſonnement étourdit de telle maniere le pauvre Preſident, que pour accorder l'indifference à faire l'un ou l'autre, avec l'impeccabilité qui faiſoit que Dieu ne pouvoit aimer ni vouloir le mal ; il s'aviſa de répondre que Dieu n'étoit point ſujet au peché, eu égard à la droiture de ſa volonté, qui ne ſe peut changer ni défaillir ; mais qu'il n'en étoit pas exempt, par rapport à ſa puiſſance : parce qu'étant tout-puiſſant, ſa volonté avoit les forces neceſſaires & ſuffiſantes pour faire le mal. Ainſi cet ancien Docteur aiant honte de renoncer à la fauſſe idée qu'il avoit de la liberté, dont il vouloit que l'eſſence conſiſtât à pouvoir faire le bien ou le mal, ſe vit reduit à dire que Dieu pouvoit pecher *in actu primo*, comme parle l'Ecole ; quoi qu'il ne le pût *in actu ſecundo* : c'eſt-à-dire, que Dieu pouvoit pecher, & qu'il en avoit la puiſſance : mais qu'il ne pechoit jamais, la droiture de ſa volonté empêchant que cette puiſſance fût jamais

ſeniſme 10. 1. pag. 52. 53.

„ mais reduite en acte. Cette propoſi-
„ tion du Docteur Schinkelius parut ſi
„ horrible & ſi impie aux Theologiens
„ de cette Univerſité, qu'ils la denonce-
„ rent à l'Archevêque de Malines: après
„ avoir pris le temoignage de ceux qui
„ l'avoient entenduë. . . . . (a) *il ecrivit à l'Internonce à Bruxelles une lettre, où il reconnoiſſoit d'aſſez bonne foi, avoir dit dans une diſpute que Dieu peut pecher in actu primo; & que s'il ne peche pas, ce n'eſt pas qu'il n'en ait la puiſſance; mais que la droiture de ſa volonté empêchoit qu'il ne fiſt le mal qu'il pouvoit. Quelque impie & horrible que fût cette propoſition; il tâchoit de l'expliquer par des chicanes & des biais qui n'avoient ni ſens ni raiſon; comme s'il avoit ſeulement prétendu dire que Dieu peut pecher en ce qu'il peut concourir avec la créature à la ſubſtance d'une action qui eſt mauvaiſe & peché: ce qui ne touchoit en rien la queſtion.*

(a) *Ibid. pag. 54-55.*

(b) *Conferez avec ceci ce qui ſe trouve dans le Diction. hiſtor. & crit. pag. 2582. de la 2. édit. au ſujet de Mr. Wolzogue, qui avoit dit que Dieu pourroit tromper, s'il vouloit.*

Vous voiez bien que ces ſubterfuges ſentoient la retractation, & qu'après tout ſa reponſe même n'étoit qu'un pur jeu de mots, qui revenoit à ceci (b): *Dieu pourroit pecher s'il vouloit; mais il ne peut pas vouloir pecher.*

Si j'ai bien compris la doctrine de Mr. King, ou ſi Mr. Bernard l'a bien expoſée,

sée, elle étend à tout l'indiference de la volonté de Dieu ; elle veut que Dieu n'aime rien necessairement. Ne devroit-on pas aussi craindre de faire tort à la liberté de Dieu, si l'on disoit qu'il n'a pu conoître les choses que de la maniere qu'il les a conuës ? Or si l'on donne une fois à l'entendement divin la liberté d'indiference, on ne saura plus où s'arrêter quant aux attributs necessaires de la nature divine.

II. Passons à une seconde remarque. Je ne vois pas que Mr. King soit bien fondé à rejetter la liberté d'indiference que les Scholastiques enseignent ; car ils la delivrent de toute sorte de determination qui ne depend pas de la volonté ; ils disent que la volonté peut aimer, ou n'aimer pas, ou haïr même une chose, quelles que soient les dispositions des autres facultez de l'ame : ils disent (a) qu'elle n'est point necessitée par le jugement pratique de l'entendement ; & si quelques-uns d'entr'eux avouënt qu'elle se conforme toûjours à ce jugement pratique, ils pretendent qu'elle a influé sur ce jugement, & qu'elle le peut écarter, & en faire substituer un autre ; & par là ils lui conservent le vrai principe de ses determinations. Que voudroit-on davan-

(a) *Voiez Becanus* ubi supra, pag. 29. & seq. *Leonard. Lessius* de gratia efficaci, *&c.* cap. 5. pag. m. 56. *& plusieurs autres.*

vantage ? Ces caracteres n'entrent-ils point dans l'hypotheſe de Mr. King ſur la liberté ? Peut-il rien dire de plus commode pour la ſolution des dificultez de l'origine du mal ? Si la liberté d'indiference des Moliniſtes ne lui paroît point ſufire à diſculper Dieu, doit-il ſe flater que le nouveau caractere qu'il donne à la liberté y ſufira ? Ce nouveau caractere conſiſte dans la force qu'il attribuë à la volonté, de ſe rendre convenables par la vertu de ſon élection les objets qui de leur nature ne lui étoient point convenables. L'abus d'une telle liberté eſt-il plus propre que l'abus de la liberté des Moliniſtes, à reſoudre les dificultez de l'origine du mal ?

III. Je dis en troiſiéme lieu que l'experience favoriſe beaucoup plus l'hypotheſe des Moliniſtes, que celle de Mr. King, & c'eſt une très-forte raiſon contre lui ; car (a) *il compte ſur tout beaucoup ſur l'experience, & ſur* les penſées *de ceux qui ont ſuivi la nature & les ſimples lumieres de la raiſon, ſans s'attacher aux ſubtilitez de la Philoſophie*, & il met la queſtion de la liberté au nombre de ces *queſtions de fait*, dont le *peuple juge d'ordinaire plus ſainement que les Philoſophes.* Or n'éprouvons-nous pas que le choix

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 621.

que

que nous faiſons d'une choſe preferablement à une autre, eſt toûjours fondé ſur les jugemens que nous portons de la convenance des objets ? Eſperons-nous qu'une choſe qui ne promet aucun avantage par ſes qualitez interieures, ſera nôtre bien dès là que nous lui ferons l'honneur de la choiſir ? Eprouvons-nous, lors que nous croions avoir bien choiſi, que nôtre bonheur procede non pas de la qualité qui étoit auparavant dans l'objet de nôtre choix, mais de la qualité que nous y avons introduite en le choiſiſſant ? Et lors que nous nous repentons d'avoir preferé une choſe à une autre, cela ne vient-il pas de ce que nous éprouvons qu'elle n'a point les qualitez que nous lui avions attribuées, & qui nous avoient determinez à la choiſir ? Toute perſonne qui reflêchira ſur les manieres dont elle ſe ſert de ſon franc arbitre, & ſur les ſuites de ſes élections, trouvera que ſes experiences ne s'accordent point avec les idées de Mr. King. Mais s'accorde-t-il bien lui-même avec ſes principes, lors qu'il dit que (a) *puis que l'homme ne peut changer la nature des choſes externes, ni empêcher qu'elles n'agiſſent de telle ou de telle maniére ſur lui, conformément à leur nature, l'homme ne peut ſe rendre heureux, qu'en*

(a) *Id. ib. Il dit dans la page ſuivante,* que plus nous conformerons nôtre choix A LA NATURE des choſes, plus nous augmenterons, plus nous épurerons nôtre felicité.

qu'en accommodant ſon choix à la nature des choſes. Où eſt donc cette liberté humaine, qui ne choiſit point les choſes parce qu'elles lui ſont convenables, mais qui ſe les rend convenables parce qu'elle les choiſit? Il y a, ce me ſemble, un peu de contradiction à ſupoſer d'un côté que l'homme a reçu de Dieu un franc arbitre de ce caractere, & à ſupoſer de l'autre que l'homme fait ſouvent (*a*) un mauvais uſage de ſa liberté; car comment en pourroit-il faire un mauvais uſage, ſi (*b*) *par raport* à ſa liberté *les objets ne ſont bons que parce qu'elle ſe determine à les choiſir, tout autre objet pouvant avoir la même bonté*, ſi elle *avoit voulu de même le choiſir* (*c*)?

(a) *Mr. King emploie la 3. ſection de ſon livre à expliquer les mauvais choix que nous faiſons en pluſieurs manieres.* Ibid. pag. 622.

(b) *Id. ib. pag.* 612. *Voiez auſſi pag.* 611.

(c) *Joignez à ceci ce qui ſera dit dans le chapitre ſuivant vers la fin.*

Chapitre XC.

Suites des mêmes additions. Si l'on a pu dire ce que l'on a dit de la liberté, comme de l'unique ſource du bonheur de l'homme.

IV. VOici ma quatriéme remarque. Mr. King ſupoſe (*d*) que Dieu n'a donné à l'homme cette eſpece de liberté qu'afin de le rendre heureux, la felicité étant une choſe qui depend d'une telle liberté. Mais nous allons voir que cela eſt incompatible avec les loix que Dieu

(d) *Ibid. pag.* 621.

Dieu impoſa à l'homme ; car ce fut lui ordonner de choiſir certaines choſes, & de ne point choiſir les autres, & dès lors il n'y eut plus d'indiference dans les objets, ils aquirent une relation de convenance, ou de non-convenance au bonheur de l'homme independemment de ſes élections. Qu'on ne me diſe pas que Dieu ne donna qu'une loi au premier homme ; car ce ſeroit dire qu'il ne lui inſpira point la conoiſſance du bien honnête, & qu'il lui permit toutes ſortes de deſirs, hormis celui de manger du fruit defendu. On ne ſauroit douter que les idées des bonnes mœurs n'aient été imprimées dans l'ame d'Adam, or c'étoient autant de loix qui limitoient ſa pretenduë faculté transformatrice des objets ; car il ſeroit contre l'ordre, qu'il eût trouvé ſon bonheur en choiſiſſant ce qui ne ſe fut pas accordé avec les idées de la vertu, de ſorte que ſi cette faculté transformatrice lui avoit été donnée comme le ſeul inſtrument de ſon bonheur, cette ſource de felicité eût été ouverte & bouchée preſque en même tems. Je ne dis rien de tant de loix & divines & humaines, à quoi les hommes devoient être aſſujetis ſelon les decrets de Dieu dans toute la ſuite des ſiecles.

Pour confirmer cette quatriéme remarque, je dis que la peine dont Adam fut menacé en cas qu'il touchât au fruit defendu, ne s'accorde point avec l'hypotheſe de Mr. King; car ſi le bonheur de l'homme devoit dependre de l'exercice d'une auſſi pleine liberté que celle dont nous parlons, il étoit de l'ordre que l'interdiction d'un certain fruit ne fut point accompagnée de la menace d'être tué tout-à-l'heure. Les loix humaines caſſent les engagemens où l'on n'eſt entré que par la crainte d'une mort prochaine. C'eſt qu'elles ſupoſent que l'on n'agit point librement, lors que l'on promet ce qu'un homme exige de nous le piſtolet à la gorge. Perſonne ne peut nier que le franc arbitre ne diminuë à proportion de la crainte, ou de l'eſperance qui nous agitent. On ne compte point pour une action meritoire (*a*) de n'avoir pas tué ſon voiſin, & ſur tout lors qu'il n'y avoit aucune aparence d'éviter la corde. On juge qu'en un tel cas la crainte du dernier ſuplice produit une determination neceſſaire dans la volonté. La plupart des homicides ſe flatent de l'eſperance qu'ils éviteront le gibet : pluſieurs exemples les confirment dans cette penſée, & cela ſoutient les forces du franc arbitre contre la

(*a*) Nec furtum feci, nec fugi, ſi mihi dicat, Servus: habes pretium, loris non ureris, ajo: Non hominem occidi. non paſces in cruce corvos. *Horat. epiſt.* 16. *lib.* 1.

la crainte du bourreau. Mais on ne peut ſupoſer rien de ſemblable dans nos premiers peres. Dieu (*a*) leur avoit declaré qu'ils mourroient le jour même qu'ils lui deſobeïroient. Ils ne conoiſſoient aucun exemple d'impunité, & ils pouvoient être certains qu'en quelque lieu qu'ils ſe retiraſſent, la main de la Juſtice divine tomberoit ſur eux. Aujourd'hui qu'on a tant d'exemples de la miſericorde divine, & des delais de ſes jugemens, l'attention aux loix de Dieu n'eſt pas une determination neceſſitante; mais on ne conçoit guere qu'elle put ne l'être pas dans l'ame d'Adam, de ſorte que nous nous voions obligez de croire que ſa chûte fut precedée d'un oubli toral (*b*) de la menace de Dieu. Mais ſi nous ſupoſons qu'il eût été obeïſſant en vertu du ſouvenir de cette menace, nous devrons dire ſelon l'hypotheſe de Mr. King, qu'il n'eût pu trouver aucune ſatisfaction dans ſon bon choix; car il n'eût point pu ſe perſuader qu'il s'y fût determiné independamment de ſa raiſon, & de la qualité des objets, & avec ces caracteres de la liberté que l'on nous donne pour l'unique ſource du bonheur humain. Il eût bien ſenti que la crainte d'une mort & prompte & inévitable eût ſervi de joug à ſon franc ar-

(a) *Geneſe chap. 2. v. 17.*

(b) *Si l'on ſupoſe qu'Eve lui aprit les diſcours du tentateur, on pourroit croire non pas qu'il oublia la menace, mais qu'il la crut fauſſe.*

bitre. Ainſi la nouvelle hypotheſe nous conduiroit à juger, que comme Dieu ne promit nulle recompenſe à nos premiers peres s'ils étoient obeïſſans, il auroit dû ne les menacer de rien s'ils étoient deſobeïſſans. Ils euſſent eu alors un plus legitime ſujet de croire qu'ils avoient joüi d'une entiere liberté.

Soufrez que je vous diſe en paſſant qu'ils ne furent point ſans eſperance; car ils crurent ſans doute qu'il y avoit dans la loi de Dieu une promeſſe tacite, d'être conſervez dans leur état s'ils obeïſſoient. Comment euſſent-ils pu croire que la condition heureuſe où Dieu les avoit placez avant qu'ils euſſent rien merité, ne leur ſeroit pas continuée pour le moins après un acte d'obeïſſance aux ordres de leur Createur? Or qui peut s'imaginer que les objets de leur eſperance n'aient pas été des limitations de leur franc arbitre? Il eſt ſi vrai que la menace d'une prompte mort étoit un joug ſur leur liberté, que le tentateur debuta par les delivrer de cette crainte; il ne crut point que ſans cela il les pût faire determiner au parti qu'il ſouhaitoit: mais pour les y engager il ſubſtitua un autre joug, (a) ſavoir l'eſperance d'un plus haut degré de lumiere.

(a) *Cela eſt certain à l'égard d'Eve; mais à l'égard d'Adam on n'en peut avoir que des conjectures charitables, vu que l'Ecriture raconte qu'il mangea du fruit ſans s'informer des raiſons qui avoient obligé Eve d'en manger. Voiez le 3. chap. de la Geneſe.*

V.

V. Mais pour montrer que le franc arbitre de Mr. King n'a pu être le ſeul fondement du bonheur de l'homme, je dis en cinquiéme lieu, qu'une liberté fort diferente de celle-là eſt un avantage incomparablement plus ſolide. J'entens une liberté qui ſuive toûjours les jugemens de l'eſprit, & qui ne puiſſe reſiſter à des objets clairement conus comme bons. Je ne conois point de gens qui ne conviennent que la verité clairement conuë neceſſite le conſentement de l'ame: l'experience nous l'enſeigne. Nous ne pouvons jamais nier interieurement ce qui nous paroît une verité, ni affirmer interieurement ce qui nous paroît un menſonge. Les Pyrrhoniens qui reſiſtent à l'évidence des objets, ne le font que parce qu'ils doutent que l'évidence ſoit un caractere certain de la verité; car ils s'accordent à dire avec tous les autres hommes, que l'on ne peut refuſer ſon conſentement à des veritez certaines. Ce defaut de franc arbitre par raport à ces veritez, n'eſt point une imperfection de l'ame humaine; ce ſeroit plutôt une imperfection que de pouvoir les nier, ou les revoquer en doute. Soit donc conclu que l'entendement eſt une faculté neceſſaire à l'égard de la verité, & que

cette determination neceſſaire n'eſt pas un defaut.

On enſeigne conſtamment dans les écoles, que comme le vrai eſt l'objet de l'entendement, le bien eſt l'objet de la volonté ; & que comme l'entendement ne peut jamais afirmer que ce qui ſe montre à lui ſous l'aparence de la verité, la volonté ne peut jamais rien aimer qui ne lui paroiſſe bon. On ne croit jamais le faux entant que faux, & l'on n'aime jamais le mal entant que mal. Nous pouvons pouſſer un peu plus loin le parallêle de l'entendement & de la volonté. Il y a dans l'entendement une determination naturelle au vrai en general, & à chaque verité particuliere clairement conuë. Il y a dans la volonté une determination naturelle au bien en general, d'où pluſieurs Philoſophes concluent que dès que les biens particuliers nous ſont conus clairement, nous ſommes neceſſitez à les aimer. J'ajoûte que l'entendement ne ſuſpend ſes actes que quand ſes objets ſe montrent obſcurement, de ſorte qu'il y a lieu de douter s'ils ſont faux ou veritables ; & de là pluſieurs concluent que la volonté ne demeure en équilibre, que lors que l'ame eſt incertaine ſi l'objet qu'on lui preſente eſt un

bien

bien à ſon égard; mais qu'auſſi-tôt qu'elle ſe range à l'afirmative, elle s'attache neceſſairement à cet objet-là, juſques à ce que d'autres jugemens de l'eſprit la determinent d'une autre maniere. Ceux qui expliquent de cette ſorte la nature de la liberté, y croient trouver une aſſez ample matiere de merite & de demerite, parce qu'ils ſupoſent que ces jugemens de l'eſprit (*a*) procedent d'une aplication libre de l'ame à examiner les objets, à les comparer enſemble, & à en faire le diſcernement. Je ne dois pas oublier qu'il y a (*b*) de fort ſavans hommes qui ſoutiennent par des raiſons très-preſſantes, que la volonté ſuit toûjours neceſſairement le dernier acte pratique de l'entendement. Je n'examinerai point ici cette controverſe; il me ſufit de dire que s'ils ont raiſon, ils donnent à l'homme une liberté preferable à celle de Mr. King.

Dejà ce ne peut pas être un defaut dans l'ame de l'homme, que de n'avoir point la liberté d'indiference quant au bien en general; ce ſeroit plutôt un deſordre, une imperfection extravagante, ſi l'on pouvoit dire veritablement, *peu m'importe d'être heureux ou malheureux; je n'ai pas plus de determination à aimer le bien*

(a) *Notez que pluſieurs nouveaux Philoſophes ſoutiennent après Deſcartes, que nos afirmations & nos negations ſont des actes de la volonté.*

(b) *Bellarmin* lib. 3. de gratia & libero arbitrio cap. 8. & 9. *parmi les Catholiques, & Cameron* in reſponſione ad epiſtolam viri docti (id eſt Epiſcopii) *parmi les Proteſtans ſont de ce nombre. Voiez auſſi Heerebord* in Collegio Ethico pag. m. 42. & ſeq.

bien qu'à le haïr; je puis faire également l'un & l'autre. Or ſi c'eſt une qualité loüable & avantageuſe, que d'être determiné quant au bien en general, ce ne peut pas être un defaut que de ſe trouver neceſſité quant à chaque bien particulier reconu manifeſtement pour nôtre bien. Il ſemble même que ce ſoit une conſequence neceſſaire, que ſi l'ame n'a point de liberté d'indiference quant au bien en general, elle n'en ait point quant aux biens particuliers, pendant qu'elle juge contradictoirement que ce ſont des biens pour elle. Que penſerions-nous d'une ame qui aiant formé ce jugement-là, ſe vanteroit avec raiſon d'avoir la force de ne pas aimer ces biens, & même de les haïr, & qui diroit, *je conois clairement que ce ſont des biens pour moi, j'ai toutes les lumieres neceſſaires ſur ce point-là; cependant je ne veux point les aimer, je veux les haïr, mon parti eſt pris, je l'execute; ce n'eſt pas qu'aucune* (a) *raiſon m'y engage, mais il me plaît d'en uſer ainſi*; que penſerions-nous, dis-je, d'une telle ame? Ne la trouverions-nous pas plus imparfaite, & plus malheureuſe que ſi elle n'avoit pas cette liberté d'indiference?

(a) *C'eſt-à-dire, quelque autre raiſon que celle qui eſt fondée ſur* tel eſt mon bon plaiſir.

Non ſeulement la doctrine qui ſoumet

la

la volonté aux derniers actes de l'entendement, donne une idée plus avantageuſe de l'état de l'ame, mais elle montre auſſi qu'il eſt plus facile de conduire l'homme au bonheur par ce chemin-là, que par celui de l'indiference; car il ſufira de lui éclairer l'eſprit ſur ſes veritables interêts, & tout auſſi-tôt ſa volonté ſe conformera aux jugemens que la raiſon aura prononcez. Mais s'il a une liberté independante de la raiſon, & de la qualité des objets clairement conuë, il ſera le plus indiſciplinable de tous les animaux, & l'on ne pourra jamais s'aſſûrer de lui faire prendre le bon parti. Tous les conſeils, & tous les raiſonnemens du monde pourront être très-inutiles; vous lui éclairerez, vous lui convaincrez l'eſprit, & neanmoins ſa volonté fera la fiere, & demeurera immobile comme un rocher;

Nec (a) magis incepto vultum ſermone movetur,
Quàm ſi dura ſilex, aut ſtet Marpeſia cautes.

(a) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 470.*

Une quinte, un vain caprice la fera roidir contre toutes ſortes de raiſons; il ne lui plaira pas d'aimer ſon bien clairement conu; il lui plaira de le haïr. Trouvez-

vous, Monſieur, qu'une telle faculté ſoit le plus riche preſent que Dieu ait pu faire à l'homme, & l'inſtrument unique de nôtre bonheur, comme le pretend Mr. King? N'eſt-ce pas plutôt un obſtacle de nôtre felicité? Eſt-ce de quoi ſe glorifier que de pouvoir dire, *j'ai mepriſé tous les jugemens de ma raiſon, & j'ai ſuivi une route toute diferente par le ſeul motif de mon bon plaiſir?* De quels regrets ne ſeroit-on pas dechiré en ce cas-là, ſi la determination qu'on auroit priſe étoit dommageable?

Mr. King me permettra, s'il lui plaît, de lui emprunter ici ſon ſufrage. Il emploie contre la liberté d'indiference entre autres raiſons celle-ci, qu'elle (a) *ſeroit plus nuiſible qu'utile aux hommes*, parce que l'entendement ne repreſenteroit pas aſſez bien toute la bonté des objets, pour ôter à la volonté la force de la rejection. *Il vaudroit donc infiniment mieux pour l'homme*, continuë-t-il (b), *qu'il fut toûjours néceſſairement déterminé par le jugement de l'entendement, que de permettre à ſa volonté de ſuſpendre ſon action; car par ce moyen il parviendroit plus facilement & plus certainement à ſon but.* Je ne vois point par quelles machines on empêcheroit que cette objection ne frapât

(a) *Bernard. ubi ſupra pag.* 608.

(b) *Id. ib. pag.* 609.

le

le dogme de Mr. King, qui laiſſe nôtre volonté pleinement indeterminée, après même que l'entendement a repreſenté tout ce qu'il a pu. Je ſai bien que ce Prelat pourra alleguer cette diference entre ſon ſyſtême, & celui des Moliniſtes, que ſelon lui (*a*) l'entendement qui *s'aquitte bien de ſon devoir*, ne repreſente pas les choſes ou comme bonnes, ou comme mauvaiſes, mais ſimplement comme indiferentes, au lieu que les Moliniſtes veulent que l'entendement qui (*b*) *s'aquitte bien de ſon devoir*, marque *ce qui eſt le meilleur*; je ſai bien, dis-je, que Mr. King ſe peut ſervir de cette diſparité; mais je ne ſaurois comprendre qu'elle lui puiſſe être utile, puis que dans ſon hypotheſe nôtre volonté eſt independante des qualitez des objets, & qu'elle peut ſuſpendre toute ſon action, ſoit que l'entendement s'aquite bien, ou s'aquite mal de ſon devoir. C'eſt d'ailleurs une doctrine qui me paroît bien étrange, que l'entendement du premier homme n'ait pu s'aquiter de ſon devoir, qu'en repreſentant comme une action indiferente l'obeïſſance à la loi de Dieu, & qu'aujourd'hui l'entendement ſoit dereglé, lors qu'il s'ingere de repreſenter la vertu comme une choſe qui a du raport au

(a) *Id. ib. pag.* 613.

(b) *Id. ib. pag.* 608.

bonheur de l'homme, & le vice comme une choſe qui ne nous eſt point convenable. Cela ſuit neceſſairement de ces paroles, (a) *comme toutes les choſes ſont indifferentes au franc arbitre avant ſa determination, ſi l'entendement s'aquitte bien de ſon devoir, il ne fera que repreſenter cette indifference, & ne marquera point qu'on doive preferer un objet à l'autre.* Il regne donc un grand deſordre dans l'ame de l'homme; car il n'y a [illegible]que point d'entendement qui ne juge [illegible]s la ſpeculation, que la vertu eſt meilleure que le vice. Il eſt ſûr que les idées de Mr. King ſur la liberté ſont contraires à l'experience. Il veut que l'entendement (b) ne doive juger que de la poſſibilité, ou de l'impoſſibilité des objets, & cependant cette faculté juge auſſi par toute la terre s'ils ſont bons; & l'on ne l'en blâme point lors qu'elle ne ſe trompe pas. Il importeroit fort peu qu'elle excedât ſa commiſſion naturelle, qui eſt ſelon Mr. King de repreſenter ſeulement l'indiference de tous les objets, ſi d'ailleurs nôtre liberté demeurant parfaitement la maîtreſſe de ſes determinations, pouvoit nous rendre convenable tout ce qu'elle choiſiroit; mais nous n'éprouvons que trop qu'elle ne le peut; & quoi que l'on nous avouë (c) que ce qu'elle rejette de-

(a) *Id. ib pag.* 613.

(b) *Id. ib. pag.* 614.

(c) *Id. ib.*

devient mauvais, on ne laiſſe pas de convenir qu'elle s'engage à des entrepriſes qui nous rendent malheureux (*a*).

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 214.

CHAPITRE XCI.

Continuation du même ſujet. Si Adam eut dû ſouhaiter la liberté d'indiference. Facilité à Dieu de reprimer les paſſions.

VI. FAiſons une ſixiéme remarque, qui nous puiſſe bien faire juger ſi le franc arbitre de Mr. King a été le ſeul fondement du bonheur de l'homme. Je ſupoſerai pour cela que Dieu ait eu la complaiſance de parler ainſi à nos premiers peres dans le Jardin d'Heden: „ Je vous ai donné ma conoiſſance, la „ faculté de juger des choſes, & un „ plein pouvoir de diſpoſer de vos volon„ tez. Je vous donnerai des inſtructions „ & des ordres; mais le franc arbitre que „ je vous ai communiqué, eſt d'une telle „ nature, que vous avez une force égale „ de m'obeïr, & de me deſobeïr. Vous „ ſerez expoſez à pluſieurs dangers; on „ vous tendra des pieges: ſi vous faites „ un bon uſage de vôtre liberté, vous „ ſerez heureux; ſi vous en faites un „ mauvais uſage, vous ſerez malheu-

„ reux. C'eſt à vous à voir ſi vous vou-
„ lez me demander comme une nouvelle
„ grace, ou que je vous permette d'abu-
„ ſer de vos forces, lors que vous en
„ formerez la reſolution, ou que je vous
„ en empêche. Songez y bien, je vous
„ donne vint quatre heures.„

Supoſons qu'ils accepterent ce terme, afin de deliberer enſemble plus mûrement ſur cette propoſition, & de la pouvoir tourner de tous les côtez. Je vous prie, Monſieur, de me dire ſi vous pouvez comprendre qu'ils euſſent fait choix du parti que Mr. King trouve le meilleur. S'ils euſſent raiſonné ſelon ſes principes, ils euſſent conclu qu'il faloit demander en grace de n'être jamais troublez dans l'exercice de leur liberté, & de retenir toûjours la pleine diſpoſition de leurs forces, ſoit afin d'en bien uſer, ſoit afin d'en abuſer; car autrement la ſource de leur felicité ne manqueroit point de tarir; ils ne pourroient point ſe plaire en eux-mêmes, ni ſe rendre temoignage qu'ils ſeroient la cauſe de leurs bonnes determinations. Ne comprenez-vous pas clairement que leur raiſon, qui n'avoit pas été encore obſcurcie par le peché, les eût fait conclure qu'il faloit demander à Dieu, comme le comble des faveurs dont

dont il les avoit honorez, de ne point permettre qu'ils ſe perdiſſent par le mauvais uſage de leurs forces? Conoiſſez-vous de jeunes hommes aſſez corrompus pour refuſer l'ofre que Dieu leur feroit d'un Ange Gardien, qui ne ſoufriroit jamais qu'ils vouluſſent faire des choſes opoſées à leurs veritables interêts? Les Pelagiens les plus outrez, les Sociniens, qui diſent que Dieu ne prevoit pas même l'uſage qu'ils font de leur liberté, ne lui demandent-ils pas tous les jours par l'Oraiſon Dominicale, qu'il lui plaiſe de les delivrer des tentations? Et nous croirions qu'Adam dans ſon état d'innocence, & avec toutes les graces dont ſon ame étoit ornée, auroit refuſé une direction divine, qui eût mis ſa felicité à couvert de tous les perils dont il étoit averti? Nous croirions qu'il ſe feroit fait un point d'honneur de ſe conduire lui-même, & de prendre tout à ſes riſques & fortunes, plutôt que de partager avec Dieu la gloire de ſes bonnes determinations? Il eût été en ce cas-là l'original des Phaëthons & des Icares (a), & de tout ce qu'il y a d'exemples de la preſomption la plus temeraire & la plus fole.

Je paſſe plus avant, & je dis qu'à ſuivre les manieres humaines de juger des

(a) *Notez qu'Icare ſe perdit parce qu'il eut la temerité de ſe ſoutraire à la conduite de ſon pere, malgré les avis qu'il avoit reçus.* Me duce carpe viam, *lui diſoit Dedale,* pariter præcepta volandi Tradit: Hortaturque ſequi, damnoſaſque erudit artes..... Puer audaci cœpit gaudere volatu, deſeruitque ducem. *Voiez Ovide au livre 8. des Metamorph. v. 208. & ſeq.*

choſes, nous conclurions que ſi nos premiers parens avoient eu la temerité de demander qu'au hazard même de ſe perdre, il leur fût permis de faire tout ce qu'ils voudroient, Dieu auroit rejetté cette requête, non ſeulement dans le cas de la previſion infaillible de leur chûte, mais auſſi dans le cas d'une conjecture preſque certaine. Il leur auroit dit, *Vous ne ſavez ce* (a) *que vous demandez, vous courez à vôtre ruïne en ſouhaitant de moi ce nouveau preſent* (b): *la bonté que j'ai pour vous ne me permet pas de vous l'accorder.* Voilà où nous conduiſent nos manieres ordinaires de juger des choſes. Vous ſavez que les meilleurs Moraliſtes de l'antiquité Paienne ont decidé, que l'on ne doit point tenir ſa promeſſe lors qu'elle ſeroit dommageable à celui qui l'a reçuë. Ils ont dit que le Dieu Apollon qui s'engagea par un ſerment irrevocable à donner tout ce que ſon fils Phaëthon lui demanderoit, eût été plus ſage s'il eût revoqué ſa parole, qu'il ne le fut en accordant à ce jeune temeraire la conduite du ſoleil; choſe dont il le jugeoit très-incapable, & qui le perdit. *Ac ne illa quidem promiſſa ſervanda ſunt, quæ non ſunt iis ipſis utilia, quibus illa promiſeris. Sol Phaethonti filio* (*ut redeamus ad fabulas*)

(a) Non eſt tua tuta voluntas. Magna petis, Phaëthon, & quæ nec viribus iſtis Munera conveniant, nec tam puerilibus annis. *Ovid. Metam. lib. 2. v. 53.*

(b) Vero nomine pœna, non honor eſt: pœnam Phaëthon pro munere poſcis. *Id. ib. v. 98.*

facturum se esse dixit, quidquid optasset: optavit ut in currum patris tolleretur: sublatus est; atque insanientem equam constitit, ictu fulminis deflagravit. Quanto melius fuerat, in hoc promissum patris non esse servatum (a)?

Nos idées les plus claires nous decouvrent qu'un pere bon & sage ne s'imposera jamais la necessité d'accorder à ses enfans tout ce qu'ils lui demanderont: il veut savoir avant que de rien promettre, si leurs demandes seront raisonnables. Il peut bien pour les éprouver mettre à leur choix deux choses contraires; mais s'ils choisissent celle qui leur seroit pernicieuse, il se garde bien de se conformer à leur élection. Il ne croiroit pas même qu'une promesse positive l'y engageât. Ainsi la conduite d'Apollon est l'emblême de celle d'un pere, qui plus imprudent encore que ses enfans, leur jure qu'il leur donnera tout ce qu'ils voudront; & s'ils lui demandent ce qui ne sauroit manquer de les perdre, il s'afflige, il fait mille remontrances (b), & n'y gagnant rien, il leur accorde enfin les instrumens de leur ruine. Lors donc que nous consultons les idées de la bonté d'un pere sage, nous ne pouvons pas comprendre que si nos premiers parens eussent

(a) *Cicero de Offic. lib. 3. cap. 25. pag. m. 361. 362. Voiez le aussi lib. 1. cap. 10. & Seneque de benefic. lib. 4. cap. 36.*

(b) *Tout cela se voit dans le recit que nous donne Ovide ubi supra, de ce qui se passa entre Apollon & Phaëthon.*

euſſent été aſſez fous pour ſouhaiter qu'on leur laiſſât faire tout ce qu'ils voudroient, quoi qu'il en pût arriver, Dieu qui les aimoit, & qui vouloit qu'ils fuſſent heureux, ſe fût conformé à leurs deſirs temeraires & funeſtes (a).

(a) Ipſi dii poëtici (*Sol & Neptunus*) ſi ſciſſent pernicioſa fore illa filiis, peccaſſe in beneficio putarentur. *Cicero de natura Deorum lib. 3. pag. m. 669.*

Ceux qui pretendent qu'à proprement parler il n'aime rien hors de lui, & qu'il n'a produit les hommes qu'afin de ſe procurer la gloire de manifeſter ſa juſtice & ſa miſericorde, ne s'embaraſſeroient point de ce que je viens de dire; mais lors qu'on ſoutient avec (b) Mr. King, qu'il n'a créé l'Univers qu'afin d'exercer ſa force, & de communiquer ſa bonté, je ne ſai pas ce qu'on pourroit me repondre. Ce principe au reſte n'eſt pas une penſée nouvelle de Mr. King: vous trouverez dans un Ouvrage de Mr. Arnauld (c) la refutation de cette maxime du Pere Mallebranche, *qu'on trouve dans l'idée de l'Etre parfait qu'il ne peut vouloir agir au dehors, que pour ſe procurer un honneur digne de lui.* Mr. Arnauld prouve *que Saint Auguſtin, Saint Thomas, & tous les habiles Theologiens y ont trouvé tout le contraire.* Que puis-je trouver dans cette idée, demande-t-il (d), „ qui „ frappe d'abord plus vivement mon eſ„ prit, qu'un fond inepuiſable & incom-

„ pre-

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 774*

(c) *Voiez le 2. & le 3. chapitre du 2. tome de ſes reflexions ſur le ſyſtême du Pere Mallebranche.*

(d) *Arnauld ibid. pag. 12.*

„ prehenſible de biens, de perfections, „ de bonheur? Car l'Eſtre parfait, l'Eſ- „ tre meſme, & la plenitude de l'Eſtre, „ ne forme en nous que la meſme idée. „ Et la plenitude de l'eſtre comprend „ tout ce que j'ay voulu marquer par ce „ fond inepuiſable de perfection & de „ bonheur. Il n'a donc plus rien à deſi- „ rer, puiſqu'il a tout, qu'il poſſede „ tout, & qu'il eſt tout d'une maniere „ ſureminente. Or me laiſſant conduire „ à cette lumiere, que me fait elle voir?„ que ce *qui l'a pu determiner* à me vouloir donner l'eſtre, *n'eſt pas qu'il euſt beſoin de moy : car il n'a beſoin de rien. Il faut donc qu'il y ait eſté porté par une bonté toute gratuite, par une liberale* (a) *effuſion de ſon eſtre ſur toutes les choſes qu'il a rendu capables d'y participer en leur en communiquant ce qu'il luy a plu. Et ce ſeroit le rabbaiſſer à la condition des hommes, & ne pas aſſez conſulter* cette vaſte & immenſe idée de l'Eſtre infiniment parfait, *que de pretendre qu'il n'ait pu ſe reſoudre à me creer moy & les autres creatures, que pour quelque avantage qu'il ait voulu ſe procurer en nous creant. Or c'eſt à quoy on le rabbaiſſe,*

(a) *Joignez à cela ces paroles de la page* 14. L'Eſtre parfait regorgeant, pour ainſi dire, de ſes propres biens, n'a garde de n'avoir voulu agir au-dehors que pour s'en procurer d'ailleurs. Ce n'eſt donc que par l'affluence meſme de ſes biens infinis, dont il eſtoit de ſa grandeur & de ſa bonté qu'il fit quelque part à ce qui ne pouvoit avoir d'eſtre que par la communication qu'il leur en feroit, qu'il s'eſt reſolu de creer le monde, & non par le deſir d'un nouveau bien, qu'il n'auroit pas eu encore.

baiſſe, en voulant qu'il n'ait pu ſe determiner à rien creer au dehors, que pour ſe procurer un honneur digne de luy, comme s'il ne l'avoit pu faire que par une vuë intereſſée; ce qui me paroiſt manifeſtement contraire à la vaſte & immenſe idée de l'Eſtre infiniment parfait. Cette doctrine de Mr. Arnauld ne paroît pas moins évidente que contraire à l'abandon du premier homme à ſa liberté. Raprochons nous de nôtre matiere.

Si Adam eût fait conſiſter la felicité où Mr. King la conſtituë, il auroit bientôt compris ſon erreur; car dès le premier eſſai qu'il donna de ſa puiſſance de bien choiſir ou de mal choiſir, il pecha actuellement. Il eût donc compris que ſes veritables interêts n'étoient pas d'avoir une telle puiſſance, & qu'il eût trouvé un fondement plus ſolide de bonheur dans la determination au bon choix, ou dans des ſecours divins qui euſſent toûjours attiré ſon ame vers le bon parti. Car de pretendre qu'un bon choix inſpiré d'enhaut, ne l'eût pas laiſſé (*a*) jouïr de la complaiſance en ſoi-même, ce ſeroit le faire preſque auſſi impie que l'Ajax de Sophocle, (*b*) qui vouloit vaincre ſans l'aſſiſtance des Dieux, & qui diſoit que les plus poltrons feroient fuïr leurs enne-

(a) *J'ai refuté cela ci-deſſus pag. 117. & ſuiv. par divers exemples.*

(b) *Voiez le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque D de l'article* Ajax, fils de Telamon.

mis

mis avec une telle assistance. Je ne pense pas qu'Adam & Eve après leur chûte eussent voulu que pour la seconde fois on les laissât à la merci de leurs propres forces.

Vitaret (a) cœlum Phaëthon, si viveret, & quos
Optarat stultè tangere, nollet equos.

(a) *Ovid. lib. 1. Trist. eleg. 1. pag. m.* 132.

VII. Je tire ma septiéme remarque de ce que les vrais amateurs de la sagesse ont pour but de se delivrer de l'inconstance, soit à l'égard des jugemens de l'esprit, soit à l'égard des actions de la volonté. Ils considerent comme une honteuse imperfection, la facilité avec laquelle nous afirmons aujourd'hui les mêmes choses dont nous douterons demain, & que nous nierons deux jours après. Ils se choquent encore plus de la malheureuse facilité avec laquelle nous passons de l'amour à l'indiference, au mepris, & à la haine pour les mêmes choses en très-peu de tems. Leurs veilles & leurs meditations ne tendent qu'à parvenir à la certitude, afin de n'avoir plus la puissance de nier, ou d'afirmer, ou de douter; mais d'être fixé à l'afirmation, ou à la negation. Et pour ce qui est de la volonté, ils s'eforcent d'en fixer

fixer les actes par l'aquiſition d'une vertu habituelle, qui diminuë & qui aboliſſe enfin le pouvoir du vice, en ſorte qu'ils ſoient ſi determinez au bien, qu'ils ceſſent d'avoir la malheureuſe faculté d'aimer le mal. Ils ne s'eſtiment heureux qu'à proportion des progrés de cette habitude de vertu, & ils ſe croiroient au comble de la felicité corporelle, s'ils aqueroient dès cette vie un indiſſoluble attachement aux bonnes actions (*a*). Cela eſt bien éloigné des idées de Mr. King, qui pretend que la creature raiſonnable ne ſauroit être heureuſe ſans la faculté de faire le mal & le bien. S'il dit qu'une habitude de vertu aſſez parfaite pour nous determiner au bien, ne pourroit nous plaire qu'entant que nous l'aurions aquiſe en faiſant ſouvent un bon uſage de nôtre liberté, il me permettra de lui repondre que les veritables amateurs de la ſageſſe n'ont point ce goût-là. Ils ſeroient ravis d'aquerir cette habitude par le premier acte de vertu, & d'être dès l'âge de 15. ans hors de la neceſſité de luter avec les vices; & après tout ſi cette habitude eſt un état très-heureux dans la vieilleſſe, pourquoi ne le ſeroit-elle point dès qu'on a l'uſage de la raiſon? S'il n'eſt (*b*) jamais trop tard d'entrer dans le bon chemin,

(a) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus pag. 155.*

(*b*) Sera nunquam eſt ad bonos mores via. *Seneca in Agamemn. v.* 240.

min, c'eſt-à-dire, ſi c'eſt une mauvaiſe raiſon de n'y pas entrer, que de pretendre qu'il n'eſt plus tems de le faire, il eſt encore plus vrai que l'on ne ſauroit y entrer trop tôt. D'où je conclus que ſi Adam étoit auſſi ſage qu'on le ſupoſe dans ſon état d'innocence, il devoit ſouhaiter comme la ſource de ſon bonheur, non pas la faculté de pecher, mais la determination à ne point pecher. Il devoit prendre pour un ennemi domeſtique cette liberté que l'on nous vante, & prier Dieu de l'en garantir. Les Pelagiens modernes ne font pas dificulté de dire, que nos plus dangereux ennemis ſont dans nôtre propre cœur.

A quoi tendent, je vous prie, les travaux de ceux qui veillent ſur les ames? Que ſe propoſent-ils par tant de ſermons, & par tant de livres où ils repreſentent les devoirs du vrai Chretien, la fidelité qu'on a tant de fois promiſe à Dieu dans l'uſage des Sacremens, la beauté de la vertu, la laideur du vice, la recompenſe du Paradis, & les peines de l'Enfer? Veulent-ils faire en ſorte que le franc arbitre ſoit maintenu dans l'indiference au bien & au mal? Ne ſouhaitent-ils pas au contraire de nous afermir ſi fortement dans l'amour de la vertu, que nous ne puiſ-

puiſſions plus vouloir tomber dans le vice? Et les loix des Magiſtrats qui defendent le vol, le meurtre, &c. ſous des peines ſi rigoureuſes, quel but ont-elles? N'eſt-ce pas de determiner aux bonnes actions, en ruïnant autant que faire ſe peut la puiſſance de vouloir faire des crimes (a)? Vous voiez donc que les plus beaux reglemens des ſocietez eccleſiaſtiques, & des états ſeculiers ſupoſent contre Mr. King que le vrai bonheur de l'homme conſiſte, non pas à pouvoir floter entre le vice & la vertu, mais à ne pouvoir s'écarter de la vertu, & à trouver à l'entrée du chemin du vice une barriere inſurmontable.

(a) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus pag. 216. & ſuiv.*

VIII. Je finis par une remarque qui ſe raporte à la peine que Mr. King ſe figure, que le deſſein de prevenir les malheurs du genre humain, & les abus du franc arbitre auroit couté. Je vous ai deja écrit (b) quelque choſe là-deſſus, & j'ajoûte ici qu'il n'en coûteroit que des penſées; car le contentement de l'eſprit, la conoiſſance de ſon devoir, l'harmonie de la volonté avec cette conoiſſance, ne ſont que des penſées qu'il eſt infiniment plus facile à Dieu de communiquer à nos ames, qu'il ne nous eſt facile de cacheter une lettre. On s'imagine qu'à moins que

(a) *Ci-deſſus pag. 149. 154.*

de

de faire mourir Alexandre qui bouleversoit le monde, & qui se moquoit & des mers & des montagnes, il eût fallu pour l'arrêter se servir des plus grandes forces de la nature. Mais il faut savoir qu'une pensée, je veux dire le contentement de l'ame, y auroit suffi, & peut-être que si on lui eût bouché dix ou douze pores par ci par là dans le cerveau, il seroit devenu naturellement (*a*) le plus moderé de tous les hommes, en sorte que la petite Ile de Seriphe lui auroit paru un trop vaste (*b*) Etat, quoi qu'auparavant il crut trop petit pour lui l'Empire de l'Univers. Que des Conquerans s'acharnent tant qu'ils voudront les uns contre les autres, le cachet de contentement imprimé dans leurs esprits arrêtera leurs entrepriſes, & ramenera promptement le calme. Il en sera comme du combat des abeilles (*c*), qu'un peu de poudre fait cesser. Il n'est que de conoître comment se forme cette modification de l'ame: or Dieu le conoît parfaitement. Ceux qui ignorent le jeu des machines, se fatiguent, & se tourmentent en vain pour les mettre en mouvement, ou en repos. Le Machiniste le fait sans peine.

(a) *C'est-à-dire, selon les loix ordinaires de l'union de l'ame & du corps.*

(*b*) Unus Pellæo juveni non sufficit orbis. Æstuat infelix angusto limite mundi, Ut Gyaræ clausus scopulis, parvaque Seripho. *Juven. Sat.* 10. *v.* 167.

(*c*) Hi motus animorum, atque hæc certamina tanta, Pulveris exigui jactu compressa quiescent. *Virgil. Georg. lib.* 4. *v.* 86.

CHA-

CHAPITRE XCII.

Concluſion des remarques ſur le livre de l'origine du mal. Quel uſage on en doit faire.

JE finis ici mes remarques ſur les extraits du livre de l'origine du mal. Elles ſerviront, je m'aſſûre, à vous convaincre que cette origine eſt bien obſcure, & que ce qui a été dit de celle du Nil (*a*), qu'elle étoit plutôt un objet d'admiration qu'un objet de conoiſſance, lui convient parfaitement. Elle eſt hors de la portée de nôtre raiſon : la Philoſophie peut ſentir par là ſon fort & ſon foible. Quand elle charge le ſyſtême des deux principes, elle l'enfonce, elle le met en deroute, ſans le pouvoir ralier ; mais quand elle tourne ſes bateries contre l'unité de principe, elle y fait des brêches qu'elle ne repare pas, quelque ſoin qu'elle s'en donne. Elle peut donc conoître que ſi elle a quelque force pour élever des brouillards, elle eſt trop foible pour les diſſiper. Nous devons par là lui donner de bons coups de caveçon, afin qu'elle ſoit moins orgueilleuſe, & que cette humiliation, ou cette mortification lui aprenne à ſe captiver ſous l'obeïſ-

(*a*) Arcanum natura caput non prodidit ulli,
Nec licuit populis parvum te Nile videre,
Amovitque ſinus, & gentes maluit ortus
Mirari, quàm noſſe tuos.
Lucan. lib. 10. v. 295. pag. m. 244.

beïſſance de la foi. Il faut la dompter comme l'on dompta Bucephale (*a*), en l'empêchant de voir ſon ombre, & en la tournant vers le ſoleil ; c'eſt-à-dire, qu'il faut qu'elle ſe detache de ſon eſprit de diſpute, pour ne conſulter que l'oracle de la revelation (*b*).

Au reſte la liberté que j'ai priſe de combatre les opinions de Monſr. King, n'empêche pas que je ne me faſſe une grande idée de ſon genie, & n'ôte rien à mon reſpect pour ſa dignité, & pour ſa perſonne. Je ſai que ſon eſprit & ſa ſcience, ſa vertu & ſon attention à remplir tous les devoirs de l'Epiſcopat, le rendent un des Prelats les plus illuſtres de l'Egliſe Anglicane.

(*a*) Alexander comprehenſis equi habenis, eum ita ſtatuit, ut in adverſos ſolis radios converſus, umbram ſuam conſpicere non poſſet: ea enim antea exteritum acrius ferociſſe obſervaverat. *Freinshem. Supplem. in Q. Curtium lib. 1. cap. 4. n. 16. ex Plutarcho in Alexandro pag.* 667.

Chapitre XCIII.

De Germaine de Foix Reine d'Aragon.

J'Ai entrevu une eſpece de cenſure dans vôtre queſtion, pourquoi je n'ai pas mis Germaine de Foix entre (*c*) les Reines Doüairieres qui ſe ſont flêtries par un mariage inégal ? Vous me demandez cela d'une maniere qui me fait

(b) *Voiez ſur ceci le Diction. hiſtor. & crit. à la fin du 3. tome, au 2. éclairciſſement, pag. 193.* (*c*) *Voiez ci-deſſus le chapitre 69. pag.* 25. & ci-deſſus

comprendre que vous ſoupçonnez qu'il y a eu quelque partialité, ou quelque acception de perſonnes dans cette omiſſion. Defaites vous de cette penſée, ſi vous l'avez, & prenez garde que mon ſujet ne demandoit pas que je dreſſaſſe des liſtes. J'aurois pu m'arrêter au ſeul exemple de la veuve de Louïs XII. & ſi j'en ajoûtai quelques autres par occaſion, ce fut à cauſe qu'ils étoient arrivez dans la même Ile que celui-là. Ce fut toute la raiſon de la preference. Je ne ſongeai point du tout à la veuve de Ferdinand le Catholique: je vous avoüerai même que je la conoiſſois peu: vous étes cauſe que je l'ai cherchée dans quelques livres; mais comme les écrits qui euſſent pu m'en aprendre beaucoup de particularitez, ne ſont pas en mon pouvoir, je n'ai recueilli que des choſes generales, & très-communes. Je ne laiſſe pas de vous les écrire.

(a) *Voiez le Pere Anſelme hiſt. de la Maiſon Roiale pag.* 181.

Germaine de Foix, ſœur du brave Duc de Nemours qui fut tué à la bataille de Ravenne l'an 1512. étoit fille de Jean de Foix Comte d'Etampes, & Vicomte de Narbonne, & de Marie d'Orleans ſœur de Louïs XII. Roi de France (a). Ce Prince (b) *la faiſoit élever auprès de ſes filles*, & la maria en 1505. avec Ferdinand

(b) *Varillas, pratique de l'éducation des Princes pag.* 88. *édit. de Holl.*

nand Roi d'Aragon. Elle avoit (*a*) alors 18. ans. Son mariage fut conſommé à (*b*) Duegnas l'an 1506. Elle fut menée quelque tems après à Valladolid, où ſon mari la laiſſa pendant qu'il fut recevoir Philippe d'Autriche ſon gendre, qui étoit parti du Païs-Bas avec ſon épouſe pour venir prendre poſſeſſion du Roiaume de Caſtille. Elle accompagna le Roi Ferdinand au voiage qu'il fit à Naples la même année, & brilla beaucoup lors qu'à ſon retour en Eſpagne Ferdinand fut s'aboucher (*c*) à Savonne avec Louïs XII. l'an 1507. L'un des motifs qui l'avoient pouſſé à épouſer une ſi jeune Princeſſe, fut l'envie d'avoir un fils qui fruſtrât d'une partie de l'Eſpagne le Roi Philippe dont il étoit mecontent. Quelques Auteurs s'imaginent que la France ſe flata qu'il ne viendroit pas à bout de ce deſir. (*d*) *Ferdinand à la verité n'étoit pas vieux, mais ſon incontinence paſſée l'avoit affoibli de ſorte que ſes Medecins n'oſoient plus eſperer qu'il eût encore des Enfans. Il avoit eu des commerces longs & frequens avec la Comteſſe d'Eboly*, & avec deux autres (*e*)

(a) *Flechier, hiſt. du Cardinal Ximenes pag.* 241. *édit. de Holl.*

(b) *Mayerne Turquet, hiſt. d'Eſpagne pag.* 1161. *édit. de Paris* 1635.

(c) *Voiez la relation de cette entrevuë imprimée à Paris l'an* 1612. *par les ſoins de Theodore Godefroi.*

(d) *Varillas ubi ſupra p.* 90.

(e) *Mr. Varillas nomme ici les quatre enfans naturels que Ferdinand eut de ſes maitreſſes,*

& cite le livre de Mayerne. Il crut ſans doute que les ignorans prendroient ce livre pour quelque piece fort rare, ce qu'ils n'euſſent point fait, s'il eut cité l'hiſtoire d'Eſpagne de Mayerne, ouvrage commun, & dont il y a 3. *éditions. Et notez que Mayerne p.* 1556. *compte* 4. *meres de ces* 4. *enfans naturels de Ferdinand.*

maîtreſſes. . . . . *Il étoit à preſumer que cette inclination amoureuſe ſecondée par l'embonpoint & par la vigueur de Germaine, envoyeroit bien-tôt Ferdinand en l'autre monde, & que par conſequent la France n'attendroit pas long-temps à entrer dans le Royaume de Naples*; comme le contrat de mariage le portoit (*a*) en cas que Germaine ne donnât point d'enfans mâles à ſon mari.

(a) *Id. ib.*

(b) *Id. ib. pag.* 108. 109.

Elle lui donna un fils l'an 1509. (*b*), mais qui *ne vécut qu'une heure*; de ſorte que *le regret de le perdre fut plus ſenſible au Roi Catholique, que n'avoit été la joye de ſa naiſſance.* La conſolation qui lui reſta fut d'eſperer, que puis que ſa femme n'étoit point ſterile, il pourroit cultiver avec ſuccés un ſi bon fond. Il ne s'y épargna pas, s'il eſt vrai, comme quelques Hiſtoriens l'aſſûrent, que les excés où il ſe porta dans les exercices de l'amour, & dans les travaux de la chaſſe épuiſerent tellement ſes forces, que tous les ſecours de la medecine ne purent les reparer. (*c*) *Ferunt eum, quum jam quintum & ſexageſimum ætatis annum attigiſſet, aſſiduo ac laborioſo venandi ſtudio, quod per adverſas etiam tempeſtates, quo minus feras longiſſimè peteret, nullis cœli injuriis terreretur, intemperatioreque ſubinde*

(c) *Paulus Jovius, hiſtor. ſui tempor. lib.* 16. *fol. m.* 340.

inde Veneris usu, usque adeo senescentes corporis vires afflixisse, ut jam exhaustæ & collabentes ulla reparari medicatione nequiverint. Mais ce qui donna la plus vive atteinte à sa santé, fut le bruvage qu'on lui prepara pour ranimer sa vigueur quant au devoir conjugal. Je m'en vais vous copier une narration de ce fait-là (*a*) en vieux Gaulois. „ (*b*) Les grandes prof- „ peritez de . . . . Ferdinand d'Arra- „ gon . . . . estoient accompagnées „ d'un regret, de ce qu'il n'avoit aucun „ legitime heritier masle: mais la Roine „ Germaine sa seconde femme, de la- „ quelle il n'avoit aucuns enfans, en es- „ toit plus en peine que luy, pour son „ interest: & par affection feminine „ cherchoit curieusement tous artifices, „ pour concevoir, cuidant par art, & „ remedes humains, pouvoir obtenir ce „ qui vient de la pure liberalité, & be- „ nediction de Dieu. Partant il advint „ ceste annee, on ne sçait par le conseil „ de qui, tant y a que ce fut du consen- „ tement du Roy, que la Royne mesme, „ & D. Marie de Velasco femme de Jean „ Velasque de Cuellar, super-Inten- „ dant des finances, & D. Isabel Faure, „ composerent un breuvage, ou potage, „ au Roy, pour luy donner force, &

(a) *Ceux qui en voudront voir une paraphraſe en beau François, n'ont qu'à lire Varillas à la page* 138. *de la Pratique de l'éducation des Princes. Il vaut mieux encore s'adreſſer à Mr. Flechier pag.* 476. *de l'hiſt. du Cardinal Ximenés, où il cite les Auteurs qui ont parlé de cela.*

(b) *Mayerne Turquet ubi ſupra pag.* 1202.

„ vigueur d'engendrer, de telle façon „ que toſt apres l'avoir pris, il ſentit na- „ ture offenſee d'incurable infirmité, dont „ il veſcut en perpetuelle langueur, & „ en fin en mourut. Ce meſnage ſe fit „ à Carroncillo, où le Roy s'eſtoit ve- „ nu resjouyr avec les dames, & n'eſt „ pas croyable qu'elles luy preſentaſſent „ ce medicament à autre fin que pour „ l'eſveiller au jeu d'amours: car de la „ vie du Roy dépendoit tout le bien, & „ la grandeur de la Royne Germaine: „ ſomme, il en penſa mourir au Monaſ- „ tere de la Mejorade. Apres qu'à force „ de remedes on l'eut remis ſus, il vint „ à Vailledolit, à l'aſſemblee des Eſtats, „ où il dépeſcha pluſieurs affaires.„ Ce-
(a) *Mr. Flechier ibid. le met ſous l'an 1512.* ci ſe paſſa l'an (*a*) 1513. & le Roi vêcut encore juſques au 23. de Janvier 1516.

Les Hiſtoriens qui parlent de cette avanture, ſans remarquer que Ferdinand conſentit à la preparation de ce brûvage, ſont très-blâmables, puis que leur omiſſion eſt injurieuſe à la memoire de Germaine de Foix. Mr. Flechier lui a rendu
(b) *Flechier ibid.* toute ſorte de juſtice; car il a dit (*b*) que Ferdinand conſulta les Medecins, & qu'ils lui permirent ce remede, & qu'ils en aprirent à la Reine la compoſition. André Favin a moraliſé ici impertinem-

ment:

ment : (a) *Les breuvages amoureux que les femmes donnent à leurs maris pour les exciter & forcer à les aymer, n'ont d'ordinaire autre fin, que rendre leurs maris insenſez, ce dit fort à propos Plutarque. Les Philtres d'une Dame pour ſeul poſſeder ſon mary, ſont la modeſtie en paroles, & en ſes accouſtremens, & le ſoing de ſon meſnage : autre ſcience ny eſt requiſe, ces rares perfections eſtants en une femme, il eſt impoßible qu'elle ne ſoit aimee, cherie & honoree de ſon mary. Quant à la procreation, c'eſt un benefice qui depend de Dieu ſeul, l'homme & la femme ne ſont que ſimples inſtruments d'icelle. Les Rabins tiennent fort à propos que Dieu a quatre Clefs, qu'il ne communique à perſonne, non pas aux Anges meſmes. C'eſt à dire, quatre choſes qui ne ſont dependants des cauſes ſecondes, ains de la premiere ſeulement. Scavoir eſt*, Clavis pluviæ, Clavis Cibationis, Clavis Sepulcrorum, & Clavis ſterilitatis. *Les Clefs de la pluie; de la nourriture; de la Reſurrection des Morts; & de la generation & procreation des enfans.* Tout cela eſt hors de propos; le Roi Ferdinand avoit aſſez d'amitié & de tendreſſe pour ſon épouſe; il n'y avoit que les forces corporelles qui lui manquaſſent, & il eſt permis en ce cas-là de

(a) *André Favin, hiſtoire de Navarre pag. 696.*

conſulter les Medecins, & pour ce qui eſt de la clef de generation, il y eut un homme qui s'en crut ſi bien pourvu, qu'il eut la hardieſſe de l'offrir à la Reine. Ce fut le (a) Chancelier d'Aragon. Le Roi le (b) *fit conſtituer priſonnier, informé qu'il avoit preſumé de tenter la chaſteté de la Royne ſa femme: car la voyant par trop deſireuſe d'avoir enfans, & que le Roy ſon mary, à cauſe de ſa vieilleſſe, & de ſon infirmité, y eſtoit peu habile, il y avoit trop privément offert ſon ſervice. Ce Chancelier demeura en ceſte priſon, juſqu'apres la mort du Roy, & lors fut delivré par le Cardinal Ximenes, qui fut Gouverneur d'Eſpagne.* Mr. Varillas (c) raporte cette avanture avec beaucoup de decorations, qui donnent un grand relief au merite de cette Reine.

(a) *Il ſe nommoit Antoine Auguſtin.*

(b) *Mayerne ubi ſupra pag. 1212.*

(c) *Varillas ubi ſupra pag. 152. & ſuiv.*

Elle eut de très-bonnes qualitez, & ſur tout un attachement ſolide à la fidelité conjugale. C'eſt de quoi l'on ne peut douter, lors que l'on fait reflexion qu'étant fort jeune & fort enjoüée, & aiant un mari avancé en âge, chagrin, endurci à la gravité Eſpagnole, & ſoupçonneux, elle en fut toûjours aimée, & conſiderée, & qu'elle n'acoucha qu'une ſeule fois. Si depuis cet accouchement elle eut été bien ſecondée, il y a

toutes

toutes les aparences du monde qu'elle eût eu d'autres enfans. Elle ſouhaitoit un fils avec une extrême paſſion ; c'étoit pour elle un interêt capital : elle voioit ſon mari violemment agité de la même envie : leurs ſujets ſouhaitoient avec ardeur la même choſe. Que de motifs pour emploier les moiens illegitimes ! & cependant il eſt très-probable qu'elle en fut toûjours très-éloignée, & nous ſavons qu'elle s'ofenſa comme elle devoit, de l'impudence du Chancelier qui lui ofrit ſes ſervices. Je vous dirai en paſſant que ſa vertu fut une bonne fortune non ſeulement pour la maiſon d'Autriche, mais auſſi pour les ſujets de Ferdinand ; car s'il eût laiſſé un fils, l'Aragon & les Etats qui en dependent euſſent été detachez de la Caſtille, & auroient eu bien des guerres avec Charles-Quint, à qui ils n'auroient pu reſiſter ſans des troupes auxiliaires ; ce qui eſt toûjours une triſte condition. Mais comme ils demeurerent unis à la maſſe des Couronnes Eſpagnoles, ils ne furent point le theatre de la guerre, & ils eurent part à la glorieuſe ſuperiorité, dont l'Eſpagne fut en poſſeſſion pendant un aſſez long tems.

Comme je ſai que vous vous plaiſez à la critique des anachroniſmes, où les

Hiſtoriens tombent par la paſſion de raporter des faits raiſonnez, je vous marque ici une faute que j'ai trouvée dans le Theatre Hiſtorique imprimé à Leide l'an 1703. L'Auteur aiant dit que Ferdinand le Catholique s'empara de la Navarre, ajoûte ceci: „ (*a*) Il eſt vrai que „ *Ferdinand* aprés ſon injuſte occupation, „ voulut aquerir un droit ſur ce Royau„ me, & que pour cet effet il épouſa „ ſur ſes vieux jours *Germaine* Princeſſe „ de la Maiſon de Foix. „ Ce motif d'un mariage contracté l'an 1505. eſt chimerique, puis que la Navarre ne fut uſurpée qu'en 1512.

(a) *Le Grand Theatre Hiſtorique to. 4. pag. 178.*

(b) *Flechier ubi ſupra pag. 495. ad ann. 1515.*

(c) *Mr. Varillas* ubi ſupra *pag. 220. parle ainſi:* On a vu (*je n'ai pas trouvé le paſſage où il renvoie*) que la Reine Germaine de Foix n'étoit pas tentée par l'ambition, & n'aimoit qu'à vivre agreablement & ſans embarras dans la Danſe & dans les Feſtins.

Que la Reine Germaine fut enjoüée, vous l'avez pu aprendre par ces paroles de Mr. l'Evêque de Nîmes: (*b*) *Revenant de tenir les Etats d'Aragon*, elle *paſſa par Alcala, où le Cardinal* Ximenés *la receut & la traita avec une magnificence Royale. Cette Princeſſe aimoit* (*c*) *tant la joye, qu'encore qu'elle ſe viſt à la veille de perdre ſon Mary, & toute ſa grandeur avec luy, elle joüiſſoit du preſent & ne s'inquiétoit pas de l'avenir. Auſſi-toſt qu'elle fut en liberté dans le Palais d'Alcala, ce ne furent que jeux & que feſtins. Comme les Dames Eſpagnoles n'eſtoient pas faites à ſon humeur, elle ſe renfermoit dans ſa petite*

Cour,

Cour, & danſant avec les filles & les femmes qui la ſervoient, qu'elle avoit accoûtumées à la franchiſe & à la gayeté françoiſe, elle tâchoit de ſe dédommager en particulier de cette gravité contrainte, que la préſence de ſon Mary, & la coûtume du Pays, luy avoit fait garder en public. Mr. Varillas aſſûre (a) qu'elle fit de très-grans coups de Politique dans cette aſſemblée d'Aragon, où Ferdinand l'avoit envoiée *en ſa place* l'an 1515.

(a) *Varillas ubi ſupra pag.* 151.

En partant d'Alcala elle dit au Cardinal, (b) qu'*elle ſe chargeoit de repreſenter au Roi* les raiſons qu'il avoit euës de n'aller pas à la Cour; *mais quelque diligence qu'elle fiſt, elle trouva ſon Mary mourant, & ne put luy parler ni des affaires des autres, ni des ſiennes* (c). Comme elle arriva lors que (d) *le Conſeil étoit aſſemblé, & qu'on craignoit de n'avoir pas aſſez de temps pour régler les affaires, il luy fut impoßible de voir le Roy, & on ne luy permit que de pleurer. Lorſque tout fut achevé, elle entra. Mais ce Prince, ſoit qu'il s'affoibliſt à tout moment, ſoit que l'application qu'il avoit euë l'euſt abbatu, ne la reconnut preſque pas.*

(b) *Flec[illegible] ibid. pag.* 496.

(c) *Si cela eſt, il faut dire que Mr. Varillas* ubi ſupra pag. 249. 250. *nous donne un Roman dans le diſcours pathetique qu'il raporte de Germaine à ſon mari agoniſant.*

Il ne ſeroit pas étonnant que l'aplication qu'il avoit euë, l'eut mis à bout; car il venoit de combatre avec trois Con-

(d) *Id. ib. pag.* 504. 505.

ſeillers d'Etat, qui à force de raiſons avoient enfin obtenu qu'il caſſeroit ſon teſtament, & qu'il en ſigneroit un autre qu'ils avoient dreſſé, où il ſacrifioit au bien & à la gloire de la Monarchie d'Eſpagne les inclinations, & les paſſions qui avoient pris dans ſon cœur les plus profondes racines. Mr. Varillas (*a*) a mis dans un très-beau jour la victoire que ces trois Conſeillers d'Etat remporterent ſur ce Monarque moribond. Il n'auroit pas travaillé avec plus d'étude à developer & à orner cette ſcene, s'il avoit prevu quel ſeroit le teſtament de Charles II. mais ce n'a été que par hazard, & par le goût particulier qu'il avoit pour cette ſorte de matieres, qu'il a detaillé un grand exemple à ceux qui voudront écrire en faveur du Cardinal Portocarrero. Je ne voudrois pas jurer qu'il n'ait mis de la broderie à ſes details; mais la choſe, quant au fond, eſt veritable. Mr. l'Abbé Marſolier (*b*) en donne le principal dans un Ouvrage qui a été fait ſix ou ſept ans avant que Charles II. mourut; & ce qui eſt encore plus fort, Mr. Flechier (*c*) l'avoit deja raportée avec un peu plus d'étenduë, & en donnant à ſes marges ce qui plaît le plus aux lecteurs exacts, je veux dire, qu'il avoit cité

(a) *Varillas ubi ſupra depuis la page 169. juſqu'à la page 18*

(b) *Voiez ſon hiſtoire du Cardinal Ximenez pag. m. 365.*

(c) *Flechier ubi ſupra pag. 499. & ſuiv.*

cité les Hiſtoriens Eſpagnols les plus authentiques.

Je ferai ici une petite digreſſion, s'il vous plaît de me le permettre. Il a fait une peinture ſi vive des chagrins, & des langueurs qui accompagnerent les dernieres années de Ferdinand, qu'on ne peut s'empêcher de dire que ce grand Monarque fut moins heureux que malheureux. Son mariage avec Iſabelle de Caſtille unit diverſes Couronnes à celles que la naiſſance lui donnoit. Il conquit trois (a) beaux Roiaumes ſans autre titre que la raiſon du plus fort. Il decouvrit un nouveau monde dans l'Amerique; & comme il ſe plaiſoit à tromper, il fut très-ſouvent heureux de ce coté-là. Il trompa la France autant de fois qu'il voulut, & toûjours impunément; car elle ne put, ou ne ſut jamais s'en reſſentir. Mais ſes diſgraces domeſtiques ſervirent de contrepoids aux faveurs de ſa fortune. Il perdit en 1497. le Prince Don Juan ſon fils unique (b), marié à Marguerite d'Autriche, qui fut ſi toûchée de la mort de ſon mari, qu'elle accoucha d'une fille morte (c). Cette affliction pouſſa Ferdinand & Iſabelle ſon épouſe à ordonner par un Edit que toute l'Eſpagne portât le deuil, & que les mains des artiſans ſe re-

(a) *Celui de Grenade, celui de Naples, celui de Navarre.*

(b) *Mr. Leti ſe trompe lors qu'il dit pag. 35. & 45. du premier tome de ſon Charles-Quint que Ferdinand Roi de Naples étoit le frere puiné de ce Don Juan.*

(c) *Mayerne pag. 1136.*

poſaſſent pendant 40. jours (a). L'année ſuivante il perdit ſa fille aînée, femme de Don Manuel Roi de Portugal: elle mourut accouchant d'un fils qui ne vêcut que deux ans (b). Il ent le chagrin de voir que l'Infante Jeanne ſa ſeconde fille, qui étoit devenuë ſon heritiere, étoit folle à lier: il reçut mille chagrins du Prince qui l'avoit épouſée; il n'aima pas l'Archiduc Charles qui devoit être ſon ſucceſſeur, & il ne put faire du bien à l'Infant (c) qui étoit l'objet de ſa tendreſſe. J'ai dejà parlé (d) du regret de la prompte mort du fils que Germaine ſa ſeconde femme lui avoit donné. Il ſouhaita paſſionnement & vainement qu'elle lui en donnât un autre, & il ruïna de telle ſorte ſa ſanté pour ſatisfaire cette envie, que les deux ou trois années qu'il vêcut encore, ne furent qu'un tiſſu d'infirmitez & d'inquietudes inſuportables. Il ſe laiſſoit (e) amuſer par les pretenduës revelations d'une devote: (f) *Il aidoit luy-même à ſe tromper par un aveuglement déplorable; & comme il croyoit par ſes voyages continuels, faire accroire aux Caſtillans qu'il étoit guéri, il prenoit de ſon coſté le ſoulagement de ſes maux, pour une entiére guériſon* (g).

(a) *J'ai lu cela dans un livret qui fut imprimé l'an 1671. ſous le titre* De la Monarchie univerſelle.

(b) *Flechier pag.* 118.

(c) *C'eſt-à-dire, Ferdinand d'Autriche ſecond fils de l'Infante Jeanne.*

(d) *Ci-deſſus pag.* 244.

(e) *Flechier ubi ſupra pag.* 497.

(f) *Id. ib. pag.* 498.

(g) *On peut aſſocier Ferdinand (& on l'a fait dans le Diction. hiſtor. & crit. pag.* 3040. *de*

Revenons à Germaine de Foix. Il

lui

(a) *lui avoit laiſſé en mourant par un Codicille* (b) *cinquante mil Ducats de rente, outre ſon Doüaire, aſſignez ſur le Royaume de Naples.* Elle en voulut *être paiée par quartiers*, & il falut que le Cardinal Ximenés la paiât *de ſon argent.* Mais on ne tarda gueres à prendre d'autres meſures. Le Conſeil de Flandres „ (c) conclut à „ diminuer les penſions de cette Princeſ„ ſe ſi l'occaſion s'en preſentoit, parce„ qu'on la croyoit dans les intéreſts de „ l'Infant; ou du moins à luy en aſſigner „ le fond dans la Caſtille, parce-qu'on „ craignoit qu'une Reine Françoiſe ne ſe „ ſerviſt de ce bien pour favoriſer les reſ„ tes du parti d'Anjou dans le Royaume „ de Naples, ou pour y établir le Prin„ ce de Tarente priſonnier alors en Eſ„ pagne, qu'elle avoit envie d'épouſer.„ Le Cardinal Ximenés chargé (d) de la faire conſentir *à prendre en échange de ſa penſion* quatre villes de Caſtille, *négocia ſi adroitement cette affaire, qu'aprés avoir fait convenir la Reine qu'elle ne vouloit pas ſortir d'Eſpagne, & que ne pouvant trouver un Mary de la dignité du premier, elle ne ſongeoit pas à de ſecondes nopces, il luy montra évidemment que la condition qu'on luy offroit, & qu'il feroit agréer au Roy, eſtoit plus honorable, plus commode & plus avan-*

la 2. édit.) *aux exemples raportez dans ce Dictionn. à la remarque Q de l'article* Elizabeth, *à la remarque T de l'article* Louïs XI. *& à la remarque B de l'article* Louïs XIII.

(a) *Varillas ubi ſupra pag.* 220. 221.

(b) *Ou plutôt trente mille, comme le dit Varillas pag.* 250. *& Mr. Flechier pag.* 517. 584.

(c) *Flechier ubi ſupra pag.* 584. *Voïez auſſi Varillas pag.* 252.

(d) *Flechier ibid. pag.* 585.

avantageuſe pour Elle, que celle que le feu Roy luy avoit faite. Sur cela on voulut mettre cette Princeſſe en poſſeſſion de ces quatre Places pour en joüir pendant ſa vie. Mais on trouva des opoſitions, & pendant que le Cardinal agiſſoit pour les lever, „ (a) la Reine Germaine cherchoit „ de ſon côté les moyens de lui nuire, „ & ſe liguoit ſecrétement avec le Gou- „ verneur & le Précepteur de l'Infant. „ Elle auroit voulu voir ce jeune Prince „ ſur le Trône à la place du Roy ſon Fre- „ re. Elle luy offrit, non-ſeulement ſon „ credit, mais encore les quatre Villes „ qu'on luy donnoit, qui par leur ſitua- „ tion & par les Fortifications qu'on y „ avoit faites, eſtoient devenuës ſi con- „ ſiderables, qu'on &c. . . . Le Car- „ dinal qui avoit l'œil ſur la Maiſon de „ l'Infant, & qui ne manquoit pas de „ bons avis, découvrit bien-toſt cette „ intelligence, & manda promptement „ au Roy Catholique qu'il n'eſtoit pas „ ſeur de donner à une Princeſſe inquiéte „ des moyens de troubler le repos pu- „ blic, & que c'eſtoit aſſez de luy laiſſer „ pour ſes penſions la Ville de Madrigal „ avec ſon Territoire. . . . . (b) Du „ reſte, il prioit qu'on ne s'étonnaſt pas „ des plaintes & des invectives de la Rei- „ ne,

(a) *Flechier ib. pag. 589.*

(b) *Ibid. pag. 590.*

„ ne ; & qu'encore qu'elle menaçaſt de „ s'en retourner en France, il falloit „ croire qu'il n'y avoit point de lieu où „ elle puſt faire plus de mal à l'Eſpagne „ qu'en Eſpagne même. Le Conſeil de „ Flandres luy répondit qu'il pouvoit fai- „ re là-deſſus ce qu'il jugeroit à-propos. „ Il ſe contenta pourtant de veiller ſur les „ actions de la Reine, & laiſſa l'affaire „ indéciſe juſqu'à ce que (*a*) Sa Majeſté „ fuſt arrivée dans le Païs. „.

(a) *C'eſt-à-dire, Charles-Quint.*

Tout ceci ſe paſſa l'année même de la mort de Ferdinand. Je ne ſai pas ce qui fut reglé par Charles-Quint à l'égard de nôtre Germaine, après qu'il fut arrivé en Eſpagne ſur la fin de Septembre 1517. mais on eut deſſein avant ce tems-là de la marier avec l'Empereur Maximilien. L'Evêque d'Aſtorga Precepteur de l'Infant Ferdinand, s'intriguoit pour faire tomber la couronne d'Aragon ſur la tête de ſon diſciple ; & (*b*) il avoit *entierement engagé* la Reine Germaine *dans ſes interêts, en lui promettant de la faire Imperatrice. Maximilien qui aprochoit de ſoixante ans, n'étoit plus que foiblement tenté de ſe remarier* ; il ne pouvoit attendre de Germaine ni des terres, ni de l'argent ; elle étoit liberale, *& n'avoit rien épargné des gratifications qu'elle avoit tirées du Roi Catholique*

(b) *Varillas ubi ſupra pag.* 286. *Voiez auſſi Flechier pag.* 706.

que ſon Mary ; & d'ailleurs quoi qu'elle eût herité des biens de Gaſton de Foix ſon frere . . . . le Roy François Premier ne vouloit pas conſentir qu'elle les vendît & en portât l'argent à l'Empereur, de crainte qu'il ne prît fantaiſie à ce Prince de le dépenſer au deſavantage de la France. De plus Maximilien avoit auſſi peu de crédit que d'argent; & comme il n'avoit pû trouver à emprunter ce qu'il faloit pour faire le voyage d'Eſpagne avec un équipage convenable à ſa Dignité, il renonça *au deſſein d'épouſer la Reine Germaine.*

Quelque brouillée qu'elle fut avec le Regent du Roiaume le Cardinal Ximenés, elle ne laiſſa pas de repondre d'une maniere très-obligeante au compliment qu'il lui fit faire un peu après l'arrivée du Roi Charles. On devoit tenir les Etats à Valladolid (*a*) : le Cardinal avoit fait marquer *pour ſoi le logis du Docteur Bernardin ; mais Terremonde Gentilhomme de Flandres pourvû de la Charge de grand Maréchal de la Cour, ne laiſſa pas de le marquer pour un autre ; & afin que le Cardinal eût moins de pretexte de s'en plaindre, on deſtina ce logement pour la Reine Germaine. Ximenez perſuadé que puiſqu'il avoit retenu le logis il y alloit de ſon honneur de le conſerver, écrivit au Roy pour ſe plaindre*

(a) *Id. ib. pag.* 309.

dre de la dureté de Terremonde, & envoya un Gentilhomme à la Reine Germaine pour la prier d'avoir égard à ſon indiſpoſition. Le Roy luy fit juſtice; & la Reine luy manda civilement qu'elle logeroit plûtôt à la belle étoile, que de le déloger. La Maiſon luy fut donc laiſſée.

Depuis ce tems-là, c'eſt-à-dire, depuis le mois de Novembre 1517. juſques au 18. d'Octobre 1538. qui fut (a) le jour de ſa mort, je n'ai rien trouvé qui concernât cette Reine, excepté ſon mariage, qui eſt une choſe dont je vous ferai un chapitre à part.

(a) *Elle mourut à Valence ce jour-là, ſelon le Pere Anſelme Hiſt. de la Maiſon Roiale pag.* 181.

Je veux bien vous avertir que j'ai cité Mr. Varillas avec plus de confiance que je ne ferois en d'autres rencontres; car je n'ai eu à citer que ſa Pratique de l'éducation des Princes, qui eſt l'un de ſes meilleurs Ouvrages, & celui qu'il paroît avoir travaillé avec le plus d'aplication. C'eſt un prejugé favorable que de ſavoir que ce livre-là n'a point été inutile à l'un des deux Ecrivains de l'hiſtoire du Cardinal Ximenés. J'ajoûte pourtant que c'eſt un Auteur aſſez habile pour avoir pu ſe paſſer de ce ſecours.

CHA-

CHAPITRE XCIV.

Si Germaine de Foix ſe meſalia après la mort du Roi Ferdinand. Comment on peut excuſer les mariages inégaux des Reines veuves.

VOions maintenant ſi nôtre Germaine de Foix rompit ſa viduité par un mariage indigne.

(a) *Anſelme ibid.* J'ai lu dans le Pere Anſelme (*a*) qu'*elle prit une ſeconde alliance avec Jean Marquis de Brandebourg, Gouverneur de Valence, en* 1519. *& qu'elle eut pour troiſiéme mari Ferdinand d'Arragon Duc de Calabre.* Mais Mr. Varillas nie qu'elle ait épouſé le Marquis de Brandebourg; il ne parle que du mariage contracté l'an 1519. avec le Duc de Calabre. Voici ſon recit:

(b) *Varillas ubi ſupra pag.* 330. 331. „ (*b*) La Reine Germaine s'ennuyoit de „ ſon veuvage, & s'étoit ouvertement „ expliquée de ne pas vouloir achever ſa „ vie en cet état. Elle n'étoit plus aſſez „ belle ni aſſez jeune pour eſperer de „ trouver un mari de la qualité du pre- „ mier, & elle ſe fût contentée d'un „ Prince: mais il n'y en avoit point en „ Eſpagne, & d'ailleurs le Roy Catho- „ lique n'eût pas permis qu'elle en prît „ un en France. Le Marquis George de

„ Bran-

„ Brandebourg Frere de l'Electeur de
„ même nom & de l'Electeur de Mayen-
„ ce l'avoit recherchée dans les formes ;
„ mais elle l'avoit refuſé parce que ce
„ Prince étant Cadet & par conſequent
„ pauvre, n'eût pû entretenir le quart
„ du train qu'elle avoit, & de plus elle
„ apprehendoit la rigueur du Climat
„ d'Allemagne aprés avoir été élevée
„ dans la douceur des Climats de Guyen-
„ ne & d'Eſpagne. Il ne ſe preſentoit
„ point d'autre Amant ; & vray-ſembla-
„ blement elle fut morte dans ſon veuva-
„ ge, ſi Chiévres n'eût perſuadé au Roy
„ Catholique de luy donner un Epoux
„ qui ne croyoit pas être pour elle, com-
„ me elle ne croyoit pas être pour luy. „

(a) *Mr. Varillas avoit déjà parlé ainſi pag.* 251. Chiévres apprit que la Reine Germaine ennuyée de ſon veuvage penſoit à ſe remarier avec l'infortuné Prince de Tarente fils unique de Frederic Roi de Naples, que le grand Capitaine avoit detenu priſonnier & envoye en Eſpagne aprés avoir juré ſur la ſainte Hoſtie de le laiſſer en liberté.

Cet époux fut Ferdinand d'Aragon Duc de Calabre, *qui étoit detenu en Eſpagne dans une eſpece de priſon* (a) depuis 18 années. *Il étoit fils unique & heritier du dernier Roi de Naples*, „ (b) & il s'é-
„ toit comporté en homme qui avoit par-
„ faitement oublié ce qu'il avoit été, &
„ ne penſoit qu'à ſatisfaire deux ſeules
„ paſſions qui le dominoient, l'une de
„ ne ſe charger d'aucune affaire tant ſoit
„ peu embaraſſante ; l'autre de ſe diver-
„ tir à toutes les occaſions qu'il en trou-
„ voit. Chiévres qui le voyoit trop en-

(b) *Id. ib. pag.* 332.

„ gagé

„ gagé dans la vie molle pour craindre
„ qu'il s'en retirât, fut d'avis de le ma-
„ rier avec la Reine Germaine. Ses rai-
„ ſons furent que ce ſeroit la couple la
„ mieux appareillée qu'il y eût en Eſpa-
„ gne; & que la Reine bien loin de dé-
„ tourner le Duc de ſes plaiſirs, l'y en-
„ gageroit plus avant: qu'elle épargne-
„ roit au Treſor Royal la dépenſe que
„ l'on faiſoit auprés de luy en Eſpions;
„ & que l'on pourroit impunément le
„ laiſſer ſur ſa bonne foy, aprés luy avoir
„ donné une telle Femme: qu'ils vi-
„ vroient enſemble ſans ſouci; & que ni
„ l'un ni l'autre ne penſeroit jamais à
„ troubler le repos de l'Etat, pourvû
„ que les penſions viageres dont ils ſub-
„ ſiſtoient & qui ſeroient leur unique
„ bien, leur fuſſent regulierement payées.
„ ..... Le Roy Catholique approuva
„ cette propoſition, & Chiévres eut or-
„ dre de ſa Majeſté d'en parler aux deux
„ parties: Le Duc en fut ravi, & la
„ Reine n'y trouva point d'autre difficulté
„ que celle de la crainte de perdre ſon
„ rang: Mais on y remedia en luy pro-
„ mettant de le conſerver; & l'expe-
„ dient dont on uſa pour cela fut que le
„ Roy Catholique aſſiſta aux nôces, &
„ aprés qu'elles furent faites il traita Ger-
„ maine

„ maine de Reine & de Mere comme il „ faiſoit auparavant. Les Courtiſans n'o- „ ſerent ſe diſpenſer d'imiter leur Roy ; „ & Germaine en demeura ſi redevable à „ Chiévres, qu'elle le prefera à tous ſes „ parens dans une conjoncture trop ſin- „ guliere pour être oubliée. Elle avoit „ du bien en France. Elle ne croyoit pas „ que le Roy François Premier luy laiſ- „ ſât la liberté d'en diſpoſer à ſa fantaiſie „ aprés qu'elle avoit épouſé le Duc de „ Calabre ſans la participation de ſa Ma- „ jeſté Tres-Chrétienne, & elle en fit à „ Chiévres une donation (*a*) entrevifs. „

Je ne penſe pas qu'elle ait vêcu dans la ſplendeur avec ce mari ; car l'execution de ce que Ferdinand le Catholique avoit ordonné par ſon teſtament, que l'on donnât au Duc de Calabre une dignité & des revenus qui le fiſſent vivre en Prince, fut diferée juſqu'en 1533. ſous divers pretextes, dont on a toûjours bonne proviſion à l'égard des malheureux (*b*). Cette remarque eſt de Mariana.

(a) *Mr. Varillas ib. pag.* 339. *dit que Chiévres ne put jamais profiter de la donation, & que les biens que Gaſton avoit poſſedez furent donnez à ſes trois couſins germains paternels, Lautrec, Aſparant, & le Maréchal de Foix, ſans que les heritiers de Chiévres en ayent été dedommagez.*

(*b*) Ut Calabriæ Dux offenſa quamvis multipliciter gravi, redderetur libertati, mandavit, additoetiam Caroli munificentia idoneo principatu & vectigalibus unde vitam principalem ſuſtentaret. Quod tamen decretum non ante annum milleſimum quingenteſimum triceſimum tertium obtinuit. Variæ cauſæ excuſatæ, promptæ ſemper adverſus proſtratos & paratæ, *Mariana de rebus Hiſpan. lib.* 30. *cap.* 27. *pag. m.* 637.

Si Germaine épouſa un Marquis de Brandebourg, il eſt viſible qu'elle tomba de bien haut. Je ſai bien que les Maiſons des Electeurs & des anciens Princes de l'Empire poſſedent les principaux droits de la ſouveraineté, & que les Empereurs & les plus grans Rois y ont pris des femmes, & y ont marié de leurs filles; mais comme ce Marquis n'étoit que cadet, & qu'en qualité de Gouverneur de Valence il étoit cenſé à la ſolde, & ſujet juſticiable du Roi Catholique, on pouvoit pretendre que la Reine Doüairiere épouſoit l'un des ſujets de la Couronne qu'elle avoit portée. Le Roi de Portugal, dira-t-on, ne fit point dificulté d'épouſer (*a*) Mademoiſelle d'Aumale, fille d'un cadet de la Maiſon de Savoie établi en France, & ſujet du Roi de France. Je repons que le rang des Princes ne dependant point du rang des femmes qu'ils épouſent, comme le rang des Princeſſes (*b*) depend du rang de leurs maris, cela fait ici une notable diference au deſavantage de la veuve de Ferdinand. Son mariage avec le Duc de Calabre fut auſſi une meſalliance, puis que ce n'étoit qu'un pauvre Prince depouillé de ſon Roiaume, & hors d'état de le recouvrer. On pouvoit la juger, & la condamner par ſes paroles;

(a) *L'an* 1666.

(b) *Il faut excepter les heritieres des Roiaumes, car elles peuvent être Reines ſans que leurs maris ſoient Rois. L'Angleterre nous en fournit preſentement un exemple. Conferez au reſte ici ce qui ſe trouve ci-deſſus ch. 69. pag. 24.*

paroles ; car aiant ſu que Bernardin de Velaſco Connetable de Caſtille, veuf d'une fille naturelle du Roi Ferdinand, épouſoit la fille du grand Capitaine, elle lui reprocha comme une choſe honteuſe, de vouloir ſe marier avec la fille de Gonſalve, après avoir eu pour femme la fille d'un puiſſant Roi. Il repondit qu'en cela il ſuivoit un grand exemple, c'étoit celui du Roi même qui l'avoit épouſée, quoi qu'elle ne fût point fille de Roi (*a*). Cette repartie qui choqua le Roi & la Reine d'Aragon, ne valoit rien : j'en ai donné la raiſon en parlant du mariage de Mademoiſelle d'Aumale.

Serez-vous content, Monſieur ? Me ſoupçonnerez-vous encore de quelque partialité ? Ne verrez-vous pas que j'avouë que ſi l'on fait entrer Germaine de Foix dans le catalogue des Reines Doüairieres, à qui un mariage inégal a cauſé du deshonneur, ce ne ſera point à force de bras & de machines, ou en la tirant par les cheveux ?

Vous m'aprenez qu'en diſcourant ſur ces

(*a*) Ob id quoque Regina Germana ſubauſtero oculo Velaſcum compellans, dixerat, an tu qui non es inſulſus & degener non dedecori fore exiſtimas, ſi tibi cum filia Conſalvi nuptias omnino faciendas putes, quum Regis filiam in matrimonio dudum habueris ? Ad id verò Velaſcus quum ſe præclarum in ea re exemplum quod ſequeretur habere reſpondiſſet, ut ejus ſuſcepti conſilii minimè diſpuderet, non obſcurè Reginæ animum pupugit, quæ nequaquam Regis filia, magni tamen Regis conjugium meruiſſe videretur. Ex eo mordaci ſermone Regem cum Regina uſque adeo offenſum ferunt, ut &c. *Paulus Jovius in vita Magni Conſalvi lib.* 3. *pag. m.* 578.

ces matieres avec quelques-uns de vos amis, vous vous aperçutes qu'ils trouvoient étrange la rigueur que l'on vouloit exercer ſur les veuves des Monarques, comme ſi elles étoient obligées d'être de l'humeur de ce Prince de Macedoine (a), qui ne voulut entrer en lice qu'avec des Rois. Les Têtes couronnées, vous diſoit-on, ſont en petit nombre; il eſt donc fort dificile aux veuves des Rois de ſe remarier à des Rois. Sera-t-il dit pour cela qu'elles frauderont la nature? La maxime de Saint Paul, (b) *qu'il vaut mieux ſe marier que brûler*, n'eſt-elle pas faite pour elles auſſi-bien que pour les autres? Mais croiez moi, Monſieur, c'eſt donner le change; on ne pretend pas que les Reines Doüairieres qui ne peuvent ſe contenir, ni trouver une ſeconde alliance qui ſoit digne de la premiere, faſſent un peché quand elles ſe meſallient. On ne les accuſe que d'une certaine conſtitution de temperament ſi peu loüable, que jamais un Panegyriſte n'oſeroit en faire mention, & que pour rien du monde l'on ne marqueroit dans une épitaphe; au lieu que la qualité contraire, le don de continence, la force de reſiſter à l'amour, ſont les endroits les plus brillans dans les Oraiſons funebres d'une Princeſſe. Vous

(a) Dicentibus, *quoniam curſu plurimum valeret*, (Alexander) *debere profiteri nomen ſuum inter eos qui Olympicis ludis certaturi eſſent, cognominis ſibi regis exemplo; magnam ea re per Græciam ſibi famam comparaturum: facerem*, inquit, *ſi reges haberem adverſarios.* Freinshem. Supplem. in Curtium lib. 1. cap. 2. fol. m. A 3.

(b) *Epître I. aux Corinthiens ch. 7. v. 9.*

ſavez

ſavez que ceux qui loüent Anne de Bretagne, n'oublient pas de remarquer, que quand (*a*) *ſes plus privées Dames la plaignoient de la voir vefve de* Charles VIII. *& mal aiſement pouvoir retourner à un ſi haut Eſtat : car le Roi Louis eſtoit marié avec Jeanne de France, elle repondoit qu'elle demeureroit pluſtoſt toute ſa vie vefve d'un Roy, que de s'abaiſſer à un moindre que luy.* Si les interêts de ſon ſalut l'avoient engagée à ſe ſervir de la maxime de Saint Paul par une meſalliance, on auroit dit pour le moins qu'elle n'avoit pas tant de grandeur d'ame, que de vigueur de corps, & l'on auroit regardé cette vigueur comme un endroit foible, & comme une infirmité mortifiante. Je ne vous renverrai point aux Juriſconſultes qui ont commenté la regle de Droit, *tout ce qui eſt permis n'eſt pas honnête*, *non omne quod licet honeſtum eſt* (*b*); ni à Grotius qui a remarqué très-bien que par le mot de permis on peut entendre des choſes qui peuvent être faites juſtement & pieuſement; mais qu'il ſeroit plus loüable de ne point faire. Il en donne (*c*)

(a) *Brantome aux vies des Dames illuſtres pag. m. 7.*

(b) *Mr. Stryckius Profeſſeur à Hal a bien traité cette matiere dans ſon livre* De jure liciti, ſed non honeſti, *imprimé l'an* 1702. *in* 4.

(*c*) Interdum licere dicitur id quod rectum ex omni parte pium-que eſt, etiamſi forte aliud quid fieri poſſit laudabilius... ſic licet matrimonium contrahere, ſed laudabilior eſt ex pio propoſito cœlebs caſtitas . . , . repetere quoque nuptias licet, ſed laudabilius eſt uno contentum eſſe matrimonio. *Grot. de jure belli ac pac. lib.* 3. *cap.* 4. *n.* 2.

deux exemples, le mariage, & les ſecondes nôces.

Vos amis ne ſe laſſoient point d'exagerer la dureté que l'on a euë, en jugeant ſi diferemment de la conduite des deux ſexes. On condamne dans les femmes ce que l'on ne blâme point dans les hommes. On veut que la qualité d'une femme ne ſoit point la regle de la condition de ſon mari, & qu'au contraire la qualité d'un homme ſoit la regle de la condition de ſa femme. Un Sultan qui ſe marie à une eſclave, ne perd rien de ſa dignité; mais ſi une Sultane veuve ſe marioit à un bourgeois, elle ne ſeroit qu'une bourgeoiſe. On n'a point blâmé Philippe Marie Duc de Milan, d'avoir épouſé une (*a*) veuve un peu âgée, & qui n'étoit point de ſa condition: on l'a ſeulement blâmé de l'avoir paiée d'ingratitude (*b*); car les quatre cent mille ducats qu'il en eut en dot lui aiant ſervi à recouvrer ſon païs, il devoit par reconoiſſance ſurmonter tous les degoûts que la vieilleſſe de cette épouſe lui donnoit; mais il oublia tous ſes devoirs, & la fit decapiter publiquement (*c*) le 13. d'Août 1417. ſous pretexte qu'elle avoit commis

(a) *Vecchia nondimeno e di condizioni molto diſuguale.* Campana della vita di Philippo II. parte 4. fol. 84. *Cette veuve s'apelloit Beatrix de Tende, & avoit été mariée a Faſcino Cane, qui étoit de la maiſon des Marquis de Monſerrat, & l'un des grans Capitaines de ſon tems. On dit qu'il mourut l'an 1412. Voiez la Chronique de Jaques Philippe de Bergame fol. m. 272.*

(b) *Campana ibid*

(c) *La même Chronique ibid.*

mis adultere avec un homme de ſa Muſique (*a*). La meſalliance lui eſt pardonnée ; on ne le condamne que de n'avoir pas été un bon mari, & ſur tout lors qu'on ſupoſe, comme font quelques Auteurs (*b*), qu'il n'eut point de bonnes preuves de l'infidelité de ſa femme. Vous auriez pu repreſenter à vos amis, que l'injuſtice dont ils parloient fournit aux femmes une occaſion de parvenir à la gloire ; car dès que l'uſage a établi les bienſeances, il eſt glorieux d'en ſubir le joug, & honteux de le ſecouër.

(a) *Favin hiſt. de Navarre pag. 650.*

(b) *Campana ibid. Jovius in elog. viror. bell. pag. m. 145.*

Voudroit-on, ajoûtoient-ils, que les Princeſſes Doüairieres fuſſent fort jalouſes de leur rang, & qu'afin d'y joindre la qualité de Regentes ou de Tutrices, elles ſe gardaſſent bien de convoler en ſecondes noces inégales ; mais qu'elles ne fiſſent point ſcrupule d'un commerce clandeſtin avec quelques-uns de leurs domeſtiques ? Ne vaut-il pas bien mieux qu'elles épouſent un ſimple particulier, que de faire ce que faiſoit Bonne Sforce (*c*) Reine Doüairiere de Pologne, ou Bonne de Savoie veuve de Galeas Sforce Duc de Milan ? Cette veuve & les freres de ſon mari avoient la tutele de ſon fils ; (*d*) mais s'étant laiſſé gagner par un Cico de Calabre, elle fit bannir ou

(c) *Voiez le Dictionn. hiſtor. & crit. à la remarque G de l'article* Aragon (Iſabelle d')

(d) *André Favin hiſt. de Navarre pag. 651.*

perir les autres tuteurs. (a) *Avec ce Calabrois eſtoit admis au maniement de l'Eſtat & des finances un Ferrarois nommé Antoine Theſin, lequel gouvernoit privément ſa Maiſtreſſe, tranchoit devant elle, logeoit pres de ſa chambre, la portoit en crouppe par la ville, ceſte Dame ſe gouvernant avec luy avec toute impudence & enrichiſſant ce mignon de couchette de dons immenſes que ceſte Ducheſſe mal ſage luy faiſoit au veu & ſceu de ſes ſubjects. Le Calabrois eſtoit pareillement ſoubçonné d'avoir part aux faveurs & bonnes graces de ſa Maiſtreſſe.* Non, Monſieur, on ne veut rien de ſemblable; on accorde que de deux maux il faut éviter le pire, & qu'il vaut mieux ſe meſallier, ou en ſecret, comme (b) fit la mere de Henri IV. ou publiquement, que de faire l'amour d'une maniere illegitime. On veut ſeulement que d'être obligée à recourir à une baſſe meſalliance, ſoit manquer d'une bonne qualité, & d'une très-grande & très-glorieuſe perfection.

L'ob-

(a) *André Favin ib.*

(b) *On ne parle de cela dans le Dict. on. hiſtor. & crit. pag. 2199. de la 2. édit. que comme d'une tradition incertaine ou fauſſe; mais depuis peu un fort honnête homme, & qui a beaucoup d'eſprit, m'a aſſûré, en joignant à ſon recit un grand nombre de circonſtances, qu'il eſt certain que Jeanne d'Albret épouſa en 2. noces à petit bruit le Comte de Goion qui fut tué à la Saint Barthelemi; qu'elle en eut un fils qu'un Seigneur de la Maiſon d'Albret fit élever* incognito *ſur les frontieres d'Eſpagne; que ce fils étant repaſſé en Guienne ſe maria avec la fille d'un cabaretier, dont il eut un fils qui fut Miniſtre à Bourdeaux, & pere de Mr. Goion auſſi Miniſtre à Bourdeaux, & qui mourut à Amſterdam quelques années après la revocation de l'Edit de Nantes.*

L'obſervation que vos amis firent que les veuves des Rois électifs ont plus d'occaſions d'éviter les meſalliances, n'eſt point mauvaiſe; car on ne ſauroit nier que les peuples qui travaillent à remplir leur thrône vacant, ne faſſent en ſorte que le choix tombe ſur un candidat qui puiſſe ſe marier avec la veuve du defunt, & que toutes choſes étant égales d'ailleurs, ils ne donnent la preference à celui dont ils peuvent ſtipuler ce mariage. La veuve ne s'oublie pas; elle a d'ordinaire une faction bien puiſſante, qu'elle fait ſervir en faveur du candidat qui la pourra épouſer. Aſſez d'exemples prouvent qu'en Pologne, & qu'en Hongrie le nouveau Monarque a ſuccedé tant au lit qu'au thrône de ſon predeceſſeur. On a même quelquefois voulu (*a*) que le frere épouſât la veuve du frere, comme ſi l'on eût vêcu ſous la loi du Levitique. Mais ces mariages intereſſez, & où la diſproportion des âges peut faire violence à la nature, ne ſont pas toûjours de durée. Beatrix d'Aragon, fille de Ferdinand Roi de Naples, en eſt un exemple. Voici un precis de ſon hiſtoire.

(a) *Le Roi de Pologne Jean Caſimir, élu l'an 1649. épouſa la veuve de ſon frere Uladiſlas.*

Ferdinand la maria avec le fils de Marin de Marciano Duc de Seſſa; mais il rompit cet acord avant que les parties

fuſſent en âge de puberté. Comme il n'avoit eu pour but que de deſarmer par cette alliance le Duc de Seſſa, l'un des principaux chefs de la faction Angevine, il ne ſe vit pas plutôt au deſſus de ſes afaires, & maître de la deſtinée de ce Duc, qu'il fit revenir ſa fille (a). Il la maria „ à Matthias Corvino Roy de Hongrie, „ & deuxieſmement à Ladiſlas, frere „ dû Roy de Pologne, qui fut auſſi Roy „ de Hongrie; Princeſſe doüée de tant „ de vertus, que ſes merites ayant gai„ gné l'inclination des Hongariens, & „ les ayant ſoûmis agreablement aux vo„ lontés de ſon premier mary, furent „ cauſe, que Maximilian d'Auſtriche „ creut auſſi bien que le meſme Ladiſlas, „ competiteurs de cette couronne, que „ de l'eſpouſer eſtoit autant qu'acquerir „ le Royaume. Le ſort tomba donc ſur „ Ladiſlas: voylà pourquoy eſtant cou„ ronné à Albe Royale en qualité de „ Roy de Hongrie, il reſta durant dix ans

(a) *Voiez Jovien Pontanus hiſtor. Neapolit. lib. 5. pag.* 679. 686. *edit. Dordr.* 1618. *Notez que celui qui a traduit en François la vie de Ceſar Borgia, a fait roi de très-groſſes fautes. Il y a dans l'Italien pag.* 257. Era queſta Beatrice figlia di Ferdinando il vecchio Rè di Napoli, prima promeſſa in matrinio dal Padre al picciolo figliolo di Marino da Marciano Duca di Seſſa, e poi per la ſconfitta di queſti, e de gli Angioini ritoltagli, e maritata in prime nozze à Mattia Corvino. *Et dans la verſion Françoiſe pag.* 289. Cette Beatrix eſtoit fille de Ferdinand le vieux Roy de Naples, promiſe en premier lieu par le pere au petit fils de Marin pour Marcian, Duc de Seſſa, & mariée en ſuite en premieres nopces, aprés la deffaite de celuy-cy & ſa priſe par les Angevins, à Mathias Corvino.

„ ans avec Beatrix assis sur le throsne,
„ au bout desquels estant autant desgouté
„ de l'âge déja avancé de la Reyne, que
„ charmé par la fameuse beauté d'Anne
„ de Candale (*a*), Françoise, proche
„ parente du Roi Louïs (*b*), avec qui il
„ jugeoit à propos, pour le bien de ses
„ affaires, de s'unir, & sollicité beau-
„ coup par la facilité qu'il y avoit à Ro-
„ me, à faire dissoudre les mariages, sol-
„ licita dans cette cour, non pas sans
„ noircir sa reputation d'une tâche d'in-
„ gratitude tout à fait scandaleuse, la dis-
„ solution de son dit mariage sous des
„ pretextes empruntés de nullité, &
„ l'obtint; parce qu'on avoit tout pour
„ de l'argent; & qu'on faisoit tout ce
„ que l'on pouvoit sans aucun respet à la
„ honte & au prejudice de la maison d'A-
„ ragon de Naples; de sorte que le Pa-
„ pe (*c*) donna la sentence en plein Con-
„ sistoire, par laquelle il declaroit, non-
„ obstant les protestations & les deffen-
„ ses des Ambassadeurs de Naples, que
„ le mariage de Ladislas avec ladite Bea-
„ trix estoit nul & presomptif, ordon-
„ nant à celle-cy de garder un perpetuel
„ silence, & de payer 25000. ducats
„ sous pretexte qu'on luy avoit fait grace
„ en luy donnant un present d'une griefs-

(a) *Elle étoit fille de Jean de Foix II. du nom, & cousine germaine de Germaine de Foix.*

(b) *C'est-à-dire, Louïs XII. Roi de France.*

(c) *C'est-à-dire Alexandre VI.*

„ ve ſentence, ainſi qu'on avoit conve-
„ nu en ſecret avec le Roy, lequel fit en
„ ſorte que les deniers de ſon dot ſerviſ-
„ ſent à faire la guerre à cette Dame mal
„ deffenduë, & l'obligeaſſent à ſuccom-
„ ber ſous la violence d'un ingrat mary,
„ & d'un pere commun tout à fait me-
„ ſchant & pervers (a). „

(a) *Thomas Thomaſi, vie du Duc de Valentinois pag.* 289. 290.

Je tire ceci de l'Hiſtorien du Duc de Valentinois : vous ne devineriez pas facilement à quel propos il a inſeré cet épiſode : je m'en vais donc vous le dire ; c'eſt afin de critiquer la joie extrême que Sancia d'Aragon, fille naturelle d'Alfonſe II. Roi de Naples, & bru du Pape Alexandre VI. avoit fait paroître de ce qu'un ſoldat François avoit été vaincu en duël par un ſoldat Bourguignon. Pour la confondre de s'être tant rejoüie de ſi peu de choſe, on lui repreſente entre autres diſgraces de ſa maiſon, le divorce de Beatrix Reine de Hongrie. *Dame Sancia*, ajoûte l'Hiſtorien (b), *devoit lire avec des yeux pleins de larmes, les advis des triſtes evenemens de ſa parenté avec la maiſon de Borgia, ſi elle ne ſe fut pas diſpoſée, eſtant bien inſtruite dans les arts infames de cette meſme maiſon, à rachetter ſa vie au pris de ſon honneur, auſſi bien que de ſa pudeur.*

(b) *Ibid. pag.* 290.

Voilà

Voilà un anecdote dont je ne ſai pas le detail; je puis ſeulement comprendre que la Dame Sancia s'eſt renduë digne d'être fourrée dans la liſte des Dames galantes de Brantome.

(a) *Qui eſt mort le 5. de Mai de cette année 1705.*

Je ne m'opoſerai point à la remarque que vos amis firent en faveur de la Reine de Pologne, veuve de Michel Koribut. Ils ſoutinrent avec beaucoup de raiſon, qu'elle ne doit point entrer dans le catalogue des Reines qui ſe font beaucoup de tort par un ſecond mariage. Elle étoit ſœur de l'Empereur Leopold (*a*), & avoit été deſtinée (*b*) au Prince (*c*) Charles de Lorraine, en cas qu'il montât ſur le thrône de Pologne l'an 1669. Il ne fut point élu: le choix tomba ſur le Prince Wieſnowiski Michel Koribut, qui épouſa en ſuite cette Princeſſe. Elle devint veuve l'an 1673. & fit tout ce qu'elle put pour procurer au même Prince de Lorraine la couronne de Pologne, & declara qu'elle vouloit l'épouſer (*d*). Ses ſoins & ſes peines furent inutiles. Jean Sobieski fut donné pour ſucceſſeur au Roi

(b) *Voiez la vie de Charles V. Duc de Lorraine pag. 162. édit. d'Amſt. 1691.*

(c) *Il n'étoit point encore Duc de Lorraine: le Duc Charles IV. vivoit encore, & étoit en poſſeſſion de ſes Etats.*

Mr. de la Bizardiere ſe trompe lors qu'en ce tems-là il l'en fait depoſſeder, & qu'il ſupoſe qu'un Palatin l'aſſura dans une harangue à la Diete de Pologne. Voiez ſon hiſtoire des Dietes de Pologne pag. 144. 150. édit. de Holl.

(d) *Voiez la même vie pag. 183. 235. Les Memoires de Beauvau pag. 389. La Bizardiere ubi ſupra pag. 166. & ſuiv.*

Michel Koribut l'an 1674. L'Empereur, ni la Reine Doüairiere de Pologne ſa ſœur ne changerent point de ſentiment pour le Prince Charles, qui devint de droit Duc de Lorraine l'an 1675. Il fut marié avec cette Princeſſe l'an 1678. Elle fut très-excuſable; car outre les raiſons particulieres indiquées ci-deſſus, elle étoit ſûre de jouïr du rang de Reine à la Cour Imperiale, & elle pouvoit eſperer de ſe voir bien-tôt actuellement ſouveraine dans le Duché de ſon mari, & même de recouvrer un jour le Roiaume de Pologne, puis qu'il y avoit aparence que le thrône ſeroit vacant pendant la vie du Duc de Lorraine, & que ce Prince ſeroit plus heureux à une (a) troiſiéme Diete Electorale de Pologne, qu'il ne l'avoit été aux precedentes. Il avoit des qualitez ſi heroïques, qu'elles peuvent fournir une autre excuſe à cette Princeſſe.

(a) *Elle ſe tint l'an 1697. La brigue de l'Empereur y prevalut, & y fit élire le Duc de Saxe; mais ſans doute elle n'eût agi que pour le Duc de Lorraine, s'il eût été en vie. Il étoit mort en 1690.*

Je vous declare, Monſieur, que je n'ai rien à oppoſer à ces raiſons de vos amis, & que je vous loüe d'avoir critiqué celui d'entre eux qui obſerva que quelque ſublime qu'ait pu être le merite de ce Duc, ſa reputation fut encore bien plus grande, pârce que s'étant devoüé aux interêts de la Maiſon d'Autriche, dans un tems où preſque tous les Princes Chretiens la favo-

voriſoient, il eut le bonheur avec quelques autres Chefs de la même cauſe commune, que toutes les trompetes de la renommée faiſoient retentir ſur le plus haut ton tout ce qu'il faiſoit; de ſorte que des exploits qui euſſent paru mediocres, s'ils fuſſent partis de la main des ennemis de l'Empereur, étoient vantez comme des coups de partie, quand ils venoient d'une autre main. Une infinité de Nouveliſtes de tout païs & de toutes langues les proclamoient à l'envi avec toutes les decorations de l'art. Les paſſions & la politique font en peu de tems d'aſſez bons Rhetoriciens ſur cette eſpece de choſes. Je vous ſais bon gré, Monſieur, d'avoir traité tout cela de ſpeculation un peu trop quinteſſenciée.

Chapitre XCV.

Introduction à l'examen des raiſons, par leſquelles Mr. Bernard a pretendu retablir l'argument de l'exiſtence divine fondé ſur le conſentement general des peuples.

VOus êtes fort loüable de ce que lors même que vôtre cœur eſt prevenu pour ou contre certains dogmes, vous ſuſpendez vôtre jugement juſques à ce que vous aiez pu examiner les raiſons des

deux parties. Vous ne vous laiſſez point ſurprendre par vos prejugez, comme font tant d'autres lecteurs; & ſi le deſir qu'une objection ſoit mauvaiſe, vous la repreſente d'abord comme pitoiable, ou ſi le deſir qu'une preuve ſoit ſolide, vous la repreſente d'abord comme telle, vous ne prononcez pas pour cela precipitamment, ou en faveur de la preuve, ou au deſavantage de l'objection. Vous vous defiez de l'activité contagieuſe & ſeduiſante de l'amour propre, & vous attendez ce qu'une plus ample, & plus tranquille diſcuſſion vous pourra faire decouvrir. C'eſt ainſi que vous vous êtes conduit depuis peu, lors que Mr. . . Avocat au Parlement de . . . vous a fait ſavoir ce qu'il jugeoit des objections & des reponſes touchant la queſtion, ſi le conſentement general eſt une preuve ſolide de l'exiſtence de Dieu. Il vous avoit écrit avec beaucoup de chagrin, *que l'on avoit été évincé de la poſſeſſion de cette preuve par le plaidoié* (a) *de Mr. Bayle*; mais depuis il vous a mandé avec beaucoup de plaiſir, *que le plaidoié* (b) *de Mr. Bernard nous retabliſſoit dans l'ancienne poſſeſſion, & que c'étoit un arrêt de reintegrande.*

(a) *C'eſt-à-dire, par ce qui ſe trouve dans la Continuation des Penſées diverſes, depuis le chapitre 5. juſques au chapitre 38.*

(b) *C'eſt-à-dire, le 1. article des Nouvelles de la Rep. des Lettres, mois de Fevrier 1705.*

Quoi que vous aiez participé & à ſon chagrin & à ſa joie, vous n'avez pas laiſſé

laiſſé de demeurer irreſolu, & vous avez ſouhaité de comparer les deux plaidoiez. Il n'a pu vous envoier que celui de Mr. Bernard. Vous l'avez lu & relu avec beaucoup de ſatisfaction; mais cela ne vous a point empêché de croire que le procés n'étoit pas aſſez inſtruit par raport à vous, puis que vous ne conoiſſiez qu'en fragmens, ou (a) qu'en petites particules detachées les raiſons de Mr. Bayle. Vous vous êtes ſouvenu de ce qui vous arriva l'année paſſée. Un homme d'eſprit vous montrant des theſes de philoſophie qui contenoient quelques ſentimens aſſez ſinguliers, les critiqua fortement, & par des remarques qui vous parurent les percer à jour; mais quelque tems après vous jugeâtes qu'elles n'avoient fait que les effleurer, & vous en jugeâtes ainſi à cauſe que vous aviez lu les cahiers du Profeſſeur, & que vous y aviez vu ſes theſes remparées de toutes parts. Il les avoit entourées de bonnes preuves; il les avoit éclaircies en pluſieurs manieres; il avoit ruïné par avance une infinité d'objections; en un mot, il s'étoit armé de toutes pieces; de ſorte que les mêmes coups qui vous avoient paru aſſommer ſes theſes nuës, ne vous ſembloient pas les (b) toucher quand

(a) *On ne peut faire que cela dans un Journal tel que les Nouvelles de la Republique des Lettres.*

(b) Telumque imbelle ſine ictu Conjecit: rauco quod protinus ære repulſum, Et ſummo clypei nequicquam umbone pependit. *Virgil. Æn. lib. 2. v. 544.*

quand elles étoient ſous les armes. Devenant donc plus circonſpect depuis cette experience, vous attendez à juger ſi l'argument que l'on tire du conſentement general des peuples, eſt bien retabli ou non, que vous aiez lu le livre de Mr. Bayle; & comme vous n'êtes guere aſſûré de le pouvoir lire bientôt, l'impatience qui vous prend vous fait ſouhaiter que je vous écrive ce que je penſerai là-deſſus, après avoir comparé enſemble les raiſons du pour & du contre. Je ferai pour le moins une partie de ce que vous ſouhaitez. Je vous enverrai quelques remarques ſur les objections de Mr. Bernard. Vous avancerez par ce moien l'inſtruction de ce procés.

CHAPITRE XCVI.

Examen des trois premieres remarques de Mr. Bernard. Si l'on doit ſe rendre aux dificultez inſolubles. Ce que demandent les preuves de fait.

I. MR. Bernard commence par une très-bonne maxime, qui eſt, (a) *qu'il ne faut jamais rejeter une opinion, ſur tout quand elle eſt generalement reçuë, ſous pretexte qu'elle eſt ſujette à des difficultez, ou qu'on peut faire des objections contre elle.* Il ajoûte qu'il n'y a rien ſur quoi

(a) *Bernard, Nouvelles de la Rep. des Lettres, Fevrier 1705. pag. 129.*

quoi l'on ne puiſſe diſputer, & que cette propoſition très-certaine, *les trois angles d'un triangle ſont égaux à deux droits*, pourroit être combatuë par des objections inſurmontables, dont il indique les ſources. J'ai vu des gens qui n'aprouvent pas ce qu'il dit ſur ce point-là; mais ils ne m'ont point perſuadé qu'ils euſſent raiſon, & je ne doute nullement que l'on ne puiſſe (*) embaraſſer les Mathematiciens. Il conclut (a) *que quand une opinion eſt fondée ſur des raiſons claires & évidentes, il la faut regarder comme ſûre, quoi qu'elle ſoit accompagnée de grandes difficultez, qui naiſſent des bornes étroites de nôtre eſprit*, & que ſans cela l'on tomberoit *neceſſairement dans le Pyrrhoniſme le plus outré.* Cette concluſion me paroît fort veritable; & je croi même que la plupart des Pyrrhoniens l'admettent en certains cas. Peuvent-ils s'empêcher de croire, que puis qu'aujourd'hui il exiſte quelque choſe, il y a quelque être qui n'a point eu de commencement? Ne paroît-il pas évidemment impoſſible qu'il

(a) *Id. ib. pag.* 131.

(*) *Voiez un échantillon ſur ceci dans le Dictionn. hiſtor. & crit. à la remarque F de l'article* Zenon d'Elée, *& à la remarque D de l'article* Zenon l'Epicurien. *Joignez y ces paroles de* Ciceron *Academ. Quæſt. lib. 2. fol. m.* 211. *A.* Non quæro ex his (*Geometris*) illa initia Mathematicorum, quibus non conceſſis, digitum progredi non poſſunt, punctum eſſe quod magnitudinem nullam habeat, extremitatem, & quaſi libramentum, in quo nulla omnino craſſitudo ſit lineamento ſine ulla latitudine carentem. *Ce paſſage de Ciceron eſt fort corrompu; mais on ne laiſſe pas de connoître quel en eſt le ſens: c'eſt de combatre la definition du point, & des ſuperficies, & des lignes mathematiques.*

qu'il y ait aujourd'hui quelque choſe, ſi rien n'a été éternel? On eſt donc forcé à convenir comme d'une verité neceſſaire, que nous avons été precedez d'une éternité. Si cette éternité eſt ſucceſſive, elle eſt combatuë par des objections inſurmontables: ſi elle n'eſt qu'un inſtant, les dificultez qu'elle entraîne ſont encore plus inſolubles, & plus incomprehenſibles. Il y a donc quelque dogme que les Pyrrhoniens mêmes doivent retenir, quoi qu'ils ne puiſſent reſoudre les objections qui le combatent; & ſi quelcun de leurs confreres perſiſtoit à diſputer, je ne doute pas qu'ils n'emploiaſſent contre lui la maxime contenuë dans la concluſion de Mr. Bernard.

Il faut donc la conſiderer comme une de ces machines de guerre, dont les aſſiegeans ſe ſervent auſſi bien que les aſſiegez. C'eſt un lieu commun dont les ſectes les plus opoſées font uſage, lors que la neceſſité les oblige d'y recourir. Tantôt c'eſt le tour de l'une, & tantôt celui de l'autre. Mais cela n'empêche pas que dans la methode la plus legitime de diſputer, il ne ſoit permis de reduire ſes adverſaires, ſi on le peut, à la fâcheuſe neceſſité de reconoître qu'ils ne ſauroient ſe tirer des objections qu'on leur propoſe.

poſe. Tous ceux qui ſe mêlent de la polemique, cherchent ardemment à ſe procurer un tel avantage : ils n'épargnent rien pour y parvenir, & ils ruïnent par cette route une infinité d'erreurs ; car il n'y a point de gens auſſi expoſez au chagrin de ne pouvoir ſatisfaire aux objections, que ceux qui enſeignent des dogmes abſurdes. La Phyſique Peripateticienne nous en fournit bien des exemples. Puis donc qu'il eſt ordinaire, & qu'il eſt utile de ſe ſervir de cette methode, perſonne ne ſauroit être raiſonnablement blâmé de l'emploier, quand ce ſeroit même contre des dogmes generalement reçus. Ciceron s'en ſervit très-bien contre la doctrine des augures, & de pluſieurs autres eſpeces de divination, qui étoient pourtant une partie très-notable de la religion de tous les peuples de ce tems-là. Le premier Philoſophe qui admit le mouvement de la terre, n'attaqua-t-il point lui ſeul l'opinion de tous les hommes ? Et quand Copernic renouvela ce ſyſtême, n'avoit-il pas contre lui les ſufrages de tous les ſavans, auſſi-bien que de tous les ignorans ? De quel côté ſe trouvoit la bonne cauſe ? N'étoit-ce pas du côté de Ciceron & de Copernic ?

Je

Je ne pretens point par là rendre douteuſe la concluſion de Mr. Bernard; je conviens que ſi les doctrines que Ciceron & Copernic ont combatuës, euſſent été fondées ſur des *raiſons claires & évidentes*, il auroit falu s'y tenir, quand même l'on n'auroit pu reſoudre les dificultez de leurs adverſaires, & par conſequent je tombe d'accord que ſi l'argument que Mr. Bayle a combatu, étoit compoſé de raiſons claires, évidentes, demonſtratives, il faudroit compter pour peu de choſe les objections à quoi il ſeroit ſujet, fuſſent-elles preſque inſolubles, ou même inſolubles. Mais nous allons voir que cet argument n'a nulle évidence.

Il eſt fondé ſur ce point de droit, *ce qui eſt cru par tous les peuples eſt veritable*, & ſur ce point de fait, *tous les peuples ont cru la Divinité.* La premiere de ces deux propoſitions n'eſt nullement évidente par elle-même, & l'on ſe ſent bien plus de diſpoſition à la rejetter qu'à l'aprouver, lors qu'on a beaucoup de conoiſſance du monde, ſoit pour avoir voiagé, ſoit pour avoir lu pluſieurs relations de voiages; car on ſait alors qu'il regne dans chaque peuple quantité d'erreurs groſſieres, & que les mêmes erreurs ſe trouvent dans pluſieurs nations

dife-

diferentes. On voit donc d'abord que ſi pluſieurs peuples ſe trompent, il eſt poſſible que tous les peuples ſe trompent. Or ſi la propoſition dont il s'agit n'eſt point évidente par elle-même, elle a beſoin qu'on la prouve. Mais comment la prouvera-t-on? Sera-ce en diſant qu'une choſe adoptée par tous les peuples, eſt d'une telle proportion avec l'ame humaine, que nous en pouvons diſcerner facilement la vraie image, & trouver en nous aſſez de reſſources pour éviter toute ſeduction, de ſorte qu'aucun des motifs qui nous font errer ſur d'autres matieres, le defaut d'examen, l'obſcurité des objets, la ſtupidité, la cupidité, la credulité, la prevention, &c. ne peuvent ici nous nuire? Rien de tout cela n'eſt auſſi probable que ce que l'on allegueroit pour le refuter. Dira-t-on que quand tous les peuples croient une choſe, c'eſt un ſigne qu'elle eſt dans nôtre ame par des idées innées? Mais ne ſeroit-ce pas s'engager dans une diſpute encore plus embaraſſée que l'autre, & qui dureroit ſi long tems, qu'on auroit bien de la peine à retrouver le bout du fil qu'on auroit quitté? Dira-t-on que les opinions communes à tous les peuples ne peuvent être que la voix de la nature?

Mais

Mais que pourroit-on gagner par là, puis que la nature humaine eſt un fond ſi corrompu, & une ſource de tant de vices & de tant d'erreurs, qu'il eſt plus probable de conclure de ce qu'une choſe en ſort qu'elle eſt fauſſe, qu'elle eſt mauvaiſe, que de conclure qu'elle eſt veritable, qu'elle eſt bonne? Après donc qu'il ſeroit conſtant que c'eſt une voix de la nature, il s'agiroit d'examiner ſi c'eſt une verité, ou une erreur. Il eſt donc inutile d'établir que c'eſt une voix de la nature. C'eſt un principe qui n'épargne aucune peine, & qui n'aiant aucune évidence; ne prouve rien ſi d'autres raiſons, ou ſi d'autres diſcuſſions ne le mettent à quelque profit; & quand même par ces diſcuſſions on decouvriroit qu'une certaine opinion, qui ſeroit la voix de la nature, ſeroit veritable, il faudroit dire qu'elle ne ſeroit point veritable entant que la voix de la nature, mais independamment de cela; car ſi c'étoit un fondement neceſſaire de verité, tout ce qui émane de la nature de l'homme ſeroit bon & veritable. Or rien n'eſt plus faux que cette propoſition, comme il paroît par les preuves (*a*) que les Theologiens alleguent, lors qu'ils parlent du peché originel. Si vous voïez jamais le livre de Mr.

(*a*) *L'experience confirme l'exiſtence du peché originel d'une maniere qui doit confondre l'hereſie. Car elle nous fait voir que les enfans ſont corrompus, méchants dans le berceau, & que tout auſſi tôt que leur raiſon & leur volonté ſe deploient, c'eſt pour y laiſſer lire les perverſes inclinations qui y ſont imprimées.* Jurieu de l'Unité de l'Egliſe pag. 377.

Mr. Bayle, vous y trouverez beaucoup de remarques ſur tout cela : on pourroit y en ajoûter encore bien d'autres : mais cela ſeroit ici ſuperflu ; car (*a*) Mr. Bernard ne pouſſe point ſes pretenſions juſques à dire, qu'il y ait de l'évidence dans *l'arguinent dont il s'agit.*

(a) *On en parlera plus à-propos ci-deſſous dans le chapitre* 105.

II. Il ſe contente de dire, (*b*) *qu'aiant été reçu pour bon par tout ce qu'il y a de grans eſprits dans tous les ſiecles, c'eſt un prejugé en ſa faveur, & qu'il faut que les difficultez qu'on lui oppoſe ſoient de la derniere force pour pouvoir en ébranler la perſuaſion.* Je lui accorde que c'eſt un prejugé favorable ; je ne veux pas être preſentement auſſi dificile que l'Auteur de l'Art de penſer. Vous ſavez que c'étoit un grand Auteur, & qu'il n'a pas même voulu que les ſufrages du plus grand nombre ſerviſſent de prejugé. *Souvent,* dit-il (*c*), *on ne regarde que le nombre des témoins, ſans conſiderer ſi ce nombre fait qu'il ſoit plus probable qu'on ait rencontré la verité : ce qui n'eſt pas raiſonnable. Car, comme un auteur de ce temps a judicieuſement remarqué dans les choſes d'fficiles, & qu'il faut que chacun trouve par ſoy-meſme, il eſt plus vray ſemblable qu'un ſeul trouve la verité, que non pas qu'elle ſoit découverte par pluſieurs. Ainſi*

(b) *Bernard ubi ſupra pag.* 131. 132.

(c) *Art de penſer* 3. *part. chap.* 19. *n.* 6. *pag. m.* 373. 374.

ce

ce n'eſt pas une bonne conſequence : cette opinion eſt ſuivie du plus grand nombre des Philoſophes, donc elle eſt la plus vraye. Laiſſons cette penſée ; aquieſcons pleinement à la ſeconde remarque de Mr. Bernard ; elle n'a rien que l'on n'ait pu dire contre Copernic, dont le ſyſtême a été enfin aprouvé par les plus grans Aſtronomes, quoi qu'il fût contraire à l'opinion generale (*a*). de tous les ſiecles. Je ſai bien qu'il y auroit eu beaucoup de temerité dans la conduite de Copernic, s'il n'avoit pu opoſer à cette opinion generale que de foibles objections ; mais je ſai auſſi que les perſonnes équitables ſe ſont contentées de ce qu'il a mis dans ſon ſyſtême plus de probabilité, qu'il n'y en a dans celui de Ptolomée, & qu'elles n'ont point rejetté ſon innovation, ſous ombre qu'elle n'étoit pas exempte de dificultez. Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, je ne m'engagerai pas à examiner quel eſt le degré de force des raiſons que Mr. Bayle a propoſées contre l'argument dont il s'agit ; il me ſufira de faire des notes ſur les defenſes de Mr. Bernard.

(a) *Notez que l'argument dont il s'agit a ſoufert autant d'exceptions pour le moins que le ſyſtême du mouvement du ſoleil autour de la terre.*

Je vous ai dit que la mineure de cet argument eſt un point de fait ; c'eſt-à-dire, qu'elle ſupoſe que tous les peuples de

de la terre ont admis l'exiſtence de la Divinité. Cette mineure eſt donc fondée non pas ſur une notion évidente, mais ſur une verité hiſtorique, qui ne peut être évidente qu'à ceux qui ont voiagé par tout le monde, ou qui prenent pour évidemment certain le temoignage des Auteurs, qui ont aſſûré que tous les peuples de la terre profeſſent une religion. On ne peut bien parvenir à l'évidence par ce moien-là. Combien s'eſt-il paſſé de ſiecles, à l'égard deſquels on n'a pu rendre temoignage de la religion des peuples? Combien y a-t-il eu de nations qui même durant les ſiecles hiſtoriques n'ont été conuës d'aucun Ecrivain? Ne reſte-t-il pas encore après tant de nouvelles decouvertes en Occident & en Orient beaucoup de peuples à decouvrir? Sait-on rien des terres Auſtrales? Il n'eſt donc point poſſible de donner une bonne preuve de cette propoſition, *tous les peuples de la terre ont toûjours cru la Divinité.*

III. Mr. Bernard (*a*) aſſûre que cette objection *eſt peu importante, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur un* peut-être, *auquel on peut oppoſer d'autres* peut-être *qui ne ſont pas moins aparens* Car, *peut-être, que* ſi les païs que nous ne conoiſſons

(a) *Ubi ſupra pag.* 132.

point ſont habitez, *on y trouvera quand ils ſeront decouverts . . . quelque idée de la Divinité.* Mais il n'a point pris garde que les *peut-être* qu'on peut alleguer de part & d'autre, ne ſont point ici équivalens. La mineure qui eſt en queſtion ne peut point être prouvée par un fait poſſible, comme elle peut être énervée par un cas poſſible. Ceux qui refuſent leur conſentement à cette mineure, n'ont pas beſoin de prouver qu'il y a certaines nations qui ignorent Dieu. Il leur ſufit de dire qu'ils ne ſont pas aſſûrez qu'il n'y ait point de telles nations; mais ceux qui afirment la theſe dont il s'agit, ſont obligez de faire voir poſitivement & certainement, qu'il n'y a nulle nation au monde deſtituée de la conoiſſance de Dieu. Ils ne ſauroient donc ſe tirer d'afaire par un *peut-être.* Le *peut-être* qu'on leur opoſe ſuſpend toute la vertu de leur argument. Leur *peut-être* ne la peut faire avancer; elle demeurera immobile avec ce *peut-être*, juſques à ce que les relations favorables d'un voiageur ſoient arrivées.

Je veux bien que Mr. Bernard *ſe moque* tant qu'il lui plairra, *(a) d'un homme qui pour prouver que, peut-être, tout ce qu'il y a d'Etre raiſonnable ſur la terre ne deſcend*

(a) *Bernard ibid. pag.* 132. 133.

deſcend pas d'Adam, s'aviſeroit de lui dire, que nous ne ſavons ſi les habitans de la Terre Auſtrale, ayant d'ailleurs une Raiſon auſſi parfaite que la nôtre, n'ont pas le corps ſemblable à celui d'un chien ou d'une grue, ou de quelque nouvelle eſpêce d'animal, que nous ne connoiſſons point. Pour éviter toute ſorte d'incidens, je conviendrai avec lui qu'*homme*, & *animal raiſonnable* peuvent être afirmez reciproquement l'un de l'autre dans une propoſition univerſelle, tellement qu'il ſoit auſſi vrai de dire, *tous les hommes ſont des animaux raiſonnables*, que de dire, *tous les animaux raiſonnables ſont des hommes.* Je lui accorderai donc que ſi les païs qui n'ont pas été encore decouverts, ſont habitez par des creatures raiſonnables, on peut aſſûrer dès aujourd'hui qu'ils ſont habitez par des hommes (*a*) *à peu près faits comme nous.* Je dirai même que ces hommes nous reſſemblent parfaitement, quant à tous les attributs qui ſont eſſentiels à l'homme, & que la forme que nous croions eſſentielle au corps humain, & qui comprend un certain nombre, & une certaine ſituation d'organes, & un certain amas de proprietez par leſquelles nous diſcernons le corps d'un homme d'avec le corps d'une bête;

(a) *Id. ib. pag.* 132.

que cette forme, dis je, convient (a) à ces hommes-là : mais je ne voudrois pas aſſûrer qu'*à peu près ils ſont faits comme nous*, quant aux choſes accidentelles, comme les arts & les ſciences, les loix, les coutumes, la maniere de juger des bienſeances & du merite, & de diſtribuër la loüange & le blâme, &c. & je m'imagine que Mr. Bernard ne voudroit pas l'aſſûrer non plus.

(a) *Il ne faut ajoûter aucune foi a ce que Pline* lib 7 cap. 2. *raporte de certains peuples differens des autres à l'egard de quelques parties du corps; mais ci cela étoit vrai, l'on pourroit presendre qu'il y a diverſes eſpeces d'homme, comme il y a diverſes eſpeces de chien, ou d'oiſeau de proie, &c.*

Si la religion étoit un attribut eſſentiel à l'eſpece humaine, on n'auroit beſoin ni de voiages, ni de relations de voiages, pour pouvoir dire veritablement que tous les peuples du monde reconoiſſent la Divinité, & l'ont toûjours reconuë, & la reconoîtront toûjours. Il ne faudroit pour être bien aſſûré de cette propoſition univerſelle, que conſiderer l'idée que l'on a de l'homme. On y verroit clairement cette verité, ſans s'être ſervi de l'induction, comme l'on y voit ſans cette voie que tous les hommes ſont des animaux raiſonnables. Mais parce que la religion eſt accidentelle à nôtre eſpece, comme il paroît de ce que ſi l'on ſupoſe qu'un homme eſt privé de religion, on ne laiſſe pas de conoître que l'eſſence, ou que la definition de l'homme lui convient encore totalement; on ne peut être aſſûré,

assûré, sans se servir de l'induction, que tous les peuples de la terre donnent leur consentement à l'existence divine. Permettez-moi de vous expliquer ceci par l'observation d'un très-grand maître dans l'art du raisonnement.

On appelle induction, dit-il (*a*), „ lors que la recherche de plusieurs choses particulieres nous mene à la connoissance d'une verité generale. Ainsi „ lors qu'on a éprouvé sur beaucoup de „ mers que l'eau en est salée, & sur „ beaucoup de rivieres que l'eau en est „ douce, on conclut generalement que „ l'eau de la mer est salée, & celle des „ rivieres douce. Les diverses épreuves „ qu'on a faites que l'or ne diminuë point „ au feu, a fait juger que cela est vray „ de tout or. Et comme on n'a point „ trouvé de peuple qui ne parle, on croit „ pour certain que tous les hommes par„ lent, c'est-à-dire, se servent de sons „ pour signifier leurs penſées. . . . . „ Mais il est vray neanmoins que l'induc„ tion seule n'est jamais un moyen cer„ tain d'acquerir une science parfaite. „ . . . . . Ce n'est pas l'examen par„ ticulier de tous les Triangles qui m'a „ fait conclure generalement & certaine„ ment de tous, que l'espace qu'ils com-

(*a*) *Art de penser, 3. part. ch. 18. n. 9. pag. m. 339. 340.*

„ prennent eſt égal à celuy du Rectangle „ de toute leur baze & de la moitié de „ leur hauteur : (car cet examen ſeroit „ impoſſible,) mais la ſeule conſidera- „ tion de ce qui eſt renfermé dans l'idée „ de Triangle que je trouve dans mon „ eſprit. Quoy-qu'il en ſoit . . . . les „ inductions defectueuſes, c'eſt-à-dire, „ qui ne ſont pas entieres, ſont ſouvent „ tomber en erreur. „ Il en raporte *un exemple remarquable.*

Si nous n'eſtions aſſeurez, continuë-t-il (a), *de cette verité*, le tout eſt plus grand que ſa partie, *que par les diverſes obſervations que nous en avons faites depuis noſtre enfance, nous n'en ſerions que probablement aſſeurez, puiſque l'induction n'eſt point un moyen certain de connoiſtre une choſe que quand nous ſommes aſſeurez que l'induction eſt entiere; n'y ayant rien de plus ordinaire que de découvrir la fauſſeté de ce que nous avions cru vray ſur des inductions qui nous paroiſſoient ſi generales qu'on ne s'imaginoit point y pouvoir trouver d'exception.* Aiant dit en ſuite qu'on avoit trouvé depuis peu qu'une choſe qu'on croioit indubitable, étoit fauſſe, il ajoûte : „ (b) Tout cela fait voir que „ les ſeules inductions ne nous ſçauroient „ donner une certitude entiere d'aucune „ ve-

(a) *Ibid. 4. part. ch. 6. pag. 421.*

(b) *Ibid.*

„ verité, à moins que nous ne fuſſions „ aſſeurez qu'elles fuſſent generales, ce „ qui eſt impoſſible. Et par conſequent „ nous ne ſerions que probablement aſ- „ ſeurez de la verité de cet axiome, *le* „ *tout eſt plus grand que ſa partie*, ſi „ nous n'en eſtions aſſeurez que pour „ avoir vû qu'un homme eſt plus grand „ que ſa teſte, une foreſt qu'un arbre, „ une maiſon qu'une chambre, le Ciel „ qu'une Etoile ; puiſque nous aurions „ toûjours ſujet de douter s'il n'y auroit „ point quelqu'autre tout auquel nous „ n'aurions pas pris garde qui ne ſeroit „ pas plus grand que ſa partie. Ce n'eſt „ donc point de ces obſervations que „ nous avons faites depuis noſtre enfan- „ ce, que la certitude de cet axiome „ dépend ; puis qu'au contraire il n'y a „ rien de plus capable de nous entretenir „ dans l'erreur, que de nous arreſter à „ ces prejugez de noſtre enfance. Mais „ elle dépend uniquement de ce que les „ idées claires & diſtinctes que nous „ avons d'un tout & d'une partie enfer- „ ment clairement, & que le tout eſt „ plus grand que la partie, & que la par- „ tie eſt plus petite que le tout. „

Vous verrez dans ces remarques d'un grand Auteur la confirmation de ce que

j'ai dit, que l'induction eſt neceſſaire pour ſavoir ſi tous les peuples reconoiſſent une Divinité, & qu'elle ne ſeroit pas neceſſaire au cas que la religion fût de l'eſſence de l'homme, ou un attribut de ſon idée, tel que celui d'*animal* & de *raiſonnable*. Le même Auteur vous fera conclure que pendant que l'induction eſt incomplete, on ne peut ſavoir certainement que tous les peuples du monde conoiſſent Dieu; & ainſi l'argument que Mr. Bayle combat, devient inutile entre les mains d'un homme qui n'oſeroit aſſûrer que tous les peuples du monde ſont conus, & qui ſe contenteroit de dire que peut-être on trouvera une religion parmi les peuples qu'on decouvrira à l'avenir, & que même cela eſt probable. Souvenez-vous que l'argument en queſtion n'a pas été combatu ſur le pied d'une probabilité, mais entant qu'on le propoſe comme une preuve metaphyſique, ou du moins comme une très-bonne preuve.

Croiriez-vous qu'un étranger qui pendant un long ſejour en France auroit reconu dans un très-grand nombre de François un certain defaut, voulut jurer qu'un François qu'on lui montreroit à Rome, & dont il n'auroit nulle conoiſ-

ſance,

ſance, eſt ſujet au même défaut? Ne ſeroit-ce pas une temerité prodigieuſe que de jurer une telle choſe? Si un homme après avoir voiagé par tous les coins de l'Europe, aſſûroit qu'il n'y a point de nation au monde dans laquelle les loix de la bienſeance aient établi que (a) la virginité des filles ne ſoit point deſtinée à leurs maris, ne ſe tromperoit-il pas? Et d'où viendroit ſon menſonge? De ce qu'il entreprendroit de juger en general, ſans attendre que l'induction fut generale. Il y a des choſes ſi abſurdes, & ſi contraires aux uſages, que des gens qui ne font que voiager trouvent établis par tout où ils paſſent, qu'ils ſe porteroient aiſément à dire qu'elles n'ont été pratiquées dans aucun païs du monde. Telle eſt la coûtume de ne prendre aucun ſoin des accouchées, mais de faire mettre leurs maris au lit, & de les y traiter comme des malades. Telle eſt encore la coûtume de ſe ſouïller avec des femmes aux (b) yeux de tous les paſſans. Il y a eu neanmoins des peuples (c) qui ont pratiqué de telles choſes. La Mothe (d) le

(a) *Voiez la Mothe le Vayer aux Dialogues d'Orazius Tubero pag. m. 44. & to. 9. de ſes Oeuvres pag. m. 245. Voiez auſſi Jaques Lydius* Sermon. convival. pag. m. 38. & *Balthaſar Beniface* Hiſtor. judicræ lib. 2. cap. 21.

(b) *Herodote* lib. 1. cap. 216. *dit cela des Maſſagetes, &* lib. 3. cap 101. *des Indiens. Strabon* lib. 4. pag. m. 139. *dit que les Irlandois ſe méloient publiquement avec leurs ſœurs & leurs meres.*

(c) *Voiez le Dictionn. hiſtor. & crit. pag.* 2876. *&* 2157. *de la* 2. *édit.*

(d) *Voiez entre autres endroits de ſes Oeuvres le Traité ſur* N'avoir pas le ſens-commun, *pag.* 225. *& ſuiv. du to.* 9. *edit. in* 12. 1681.

Vayer qui ſe faiſoit une étude particuliere de recueillir dans les relations des voiageurs beaucoup d'exemples de l'opoſition qui ſe trouve entre les manieres, & les goûts de divers païs, vous pourra convaincre qu'on s'expoſe à l'illuſion & au menſonge, ſi l'on ſe hazarde de nier, que telles ou telles coutumes aient jamais été ſuivies en aucun lieu.

Concluons de tout ceci que ceux qui raiſonnent de cette maniere, *on a trouvé une religion dans tous les peuples qui ont été decouverts; il y en a donc une dans tous les peuples qui reſtent à decouvrir*, tirent une conſequence qui eſt douteuſe, & qu'ainſi leur argument ne peut rien prouver.

Mais non ſeulement cette conſequence eſt ſujette à conteſtation; l'antecedent d'où on la tire eſt encore plus incertain, puis qu'il eſt nié par des Auteurs graves, qui nous ont donné des relations du nouveau monde, & que ce qu'ils diſent de l'Atheiſme de quelques nations decouvertes dans l'Amerique, dans l'Orient, & dans l'Afrique, eſt reçu pour vrai par de grans Theologiens (*a*) de l'une & de l'autre Communion. Que repond à cela Mr. Bernard?

(*a*) *Mr. Bayle a cité non ſeulement Mr. Arnauld, mais auſſi Mrs. Spanheim le pere, & Mr. Jurieu, &c.*

CHA-

CHAPITRE XCVII.

Si Mr. Bernard peut tirer quelque avantage de l'incertitude des relations des voiageurs.

IL dit (*a*) que les relations de voiages ſont remplies de menſonges, & que lors qu'on a *un peu de penchant pour le Pyrrhoniſme de l'hiſtoire*, on en doit *avoir ſur tout pour le Pyrrhoniſme* de ces relations. C'eſt faire entendre que Mr. Bayle a pris pour certain ce qu'elles contiennent touchant l'Atheïſme de pluſieurs peuples; mais on voit tout le contraire dans ſa diſpute contre l'argument en queſtion; car il n'y ſupoſe point que Mr. Fabrice qui s'inſcrit en faux contre la depoſition de ces voiageurs, ſe trompe (*b*); il en conclut ſeulement que ce conflict des Ecrivains, dont les uns aſſûrent qu'il y a des peuples athées, & les autres le nient, forme un problême qu'il faut éclaircir avant que de ſe determiner. Et là deſſus il montre la peine incroiable qu'il faudroit prendre pour s'aſſûrer de cette queſtion de fait, & c'eſt là l'un de ſes moiens contre la preuve qu'il attaque; car puis qu'elle impoſe la neceſſité de parcourir le nouveau monde, & de pren-

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 133.

(b) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 56. 64.

dre des informations exactes de la foi de pluſieurs nations, elle ne ſauroit paſſer pour bonne. L'objection étant aſſez forte, quoi qu'on laiſſât incertain ſi les voiageurs ont eu toute la ſincerité, & toute l'exactitude neceſſaires, Mr. Bayle n'a nullement pretendu qu'on ſe garantît ici du pyrrhoniſme hiſtorique. J'ai dit que ſans cela l'objection eſt aſſez forte, & je le prouve de cette maniere : la mineure de l'argument afirme que tous les peuples du monde donnent leur conſentement à l'exiſtence de Dieu. On ne peut prouver cela dans tous ſes points ſans le temoignage des voiageurs : or ſi ce temoignage eſt contraire à ceux qui afirment la mineure, & qui par conſequent la doivent prouver, qui ne voit que leur preuve eſt acrochée ? Ils ſeroient vaincus abſolument, s'ils admettoient la validité de ce temoignage ; mais ils ne vainquent point en le rejettant comme faux : il ſe preſente dès là un incident très-dificile à vuider. (a) L'opoſant ne peut-il pas dire au ſoutenant ? *Vous recuſez les temoins que je vous oppoſe : je les ai choiſis tous les meilleurs que j'ai pu trouver, & je ſai que des Docteurs de Sorbonne, & des Evêques, & de fameux Miniſtres les jugent croiables : vous ne devez pas exiger de moi que ſur des re-*

(a) *On ſe ſert des termes d'opoſant & de ſoutenant, parce qu'on fait alluſion à ce qui a été ſupoſé par Mr. Bayle pag. 55. de la Continuation des Penſees diverſes, que l'argument dont il s'agit étoit une theſe expoſée à la diſpute.*

reproches vagues d'une partie intereſſée, comme vous l'êtes, je les condamne poſitivement ou de peu de ſincerité, ou de peu d'exactitude : mais je conſens que vos raiſons de recuſation rendent la choſe douteuſe ; permettez-moi donc de ſuſpendre mon jugement, juſques à ce que l'on ait pu queſtionner tout de nouveau ces peuples ſauvages, & qu'on ait commis à cela des perſonnes propres à s'en aquiter habilement & fidelement.

Si Mr. Bernard peſe bien ces choſes, il ſe ſouviendra que Mr. Bayle n'a point garanti la bonne foi & l'habileté des voiageurs dont nous parlons, & n'a point eu même d'interêt à les garantir. L'incertitude du fait lui a été ſufiſante. Remarquez bien, je vous prie, que Mr. Bernard ne decide pas que leurs relations ſoient fauſſes ; il dit ſeulement (a) *qu'il y a beaucoup plus d'aparence que d'ordinaire ils ſe ſont trompez, ou ils veulent nous tromper, qu'il n'y en a que tant de peuples vivent ſans aucune connoiſſance de la Divinité.* Quand on n'a de ſon côté que la plus grande aparence, on eſt encore bien éloigné de la concluſion de la diſpute, & ſur tout lors que la preuve ſolide que l'on doit donner, ſe raporte à des matieres de fait.

(a) *Ubi ſupra pag.* 135.

Au reſte je n'ai nulle envie de conteſ-

ter à Mr. Bernard, ce qu'il obſerve pour decrediter les relations de voiages. On peut ſeulement lui repreſenter que ſi elles ſont ſuſpectes de fauſſeté entant qu'elles font mention de l'Atheïſme de quelques peuples, elles peuvent auſſi l'être entant qu'elles attribuent la conoiſſance de Dieu à certains peuples ſauvages de l'Afrique & de l'Amerique. Un voiageur qui ſera perſuadé qu'il eſt neceſſaire ou avantageux à l'orthodoxie, que les nations les plus ignorantes, & les plus brutales aient conſervé l'idée de Dieu, ne ſe fera-t-il pas un ſcrupule d'inſerer dans ſes relations qu'il a trouvé des peuples athées? Se fera-t-il un ſcrupule d'alterer la verité par un menſonge officieux, ou par une fraude pieuſe? Ne pourra-t-il pas pour le moins interpreter ſelon les inſtigations de ſes prejugez la moindre pratique qu'il obſervera dans quelque païs, & prendre pour quelque culte de religion ce qui eſt toute autre choſe? On aſſûre qu'il y a des peuples qui n'aïant aucune idée de Dieu, croient (a) pourtant l'immortalité de l'ame, (b) le retour des eſprits, le ſortilege, les (c) augures. Cela menagé par des impoſteurs qui font acroire qu'ils ſont Devins, attire bien des pratiques ſuperſtitieuſes, qu'un voiageur

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes chap 57. & Maffée Hiſtor. Indicar. lib. 2. pag. m. 73.*

(b) *La même Continuat. ibid.*

(c) *Ibid. ch. 149. pag. 752. Joignez ces paroles de Maffée* ubi ſupra pag. 71. *touchant certains peuples du nouveau monde:* Nullos omnino colunt Deos: ominibus tantum & auguriis ad inſaniam dediti, & ariolis impoſtoribuſque miſe-

geur penetré de la penſée qu'il y a par tout quelques veſtiges de culte de Dieu, peut prendre aiſément pour des actes de religion. Ainſi ceux qui ſoutiennent l'argument du conſentement general, & qui rejetent le temoignage des voiageurs qui les incommode, doivent s'attendre qu'on chicanera le temoignage des voiageurs qui les favoriſe, & par là cette diſpute s'embaraſſe de plus en plus, à cauſe que le travail des nouvelles informations qu'elle exige, devient plus long & plus fatigant.

randum in modum quæſtui ſunt.

Mr. Bernard voudroit-il bien dire que Mr. Jurieu eſt trop credule dans ces paroles? (a) *Les Americains & les Cannibales* QUI N'ONT POINT DE SENTIMENT DE DIVINITÉ, CROIENT POURTANT *qu'aprés la mort il y a des biens & des maux, des peines & des recompenſes.*

(a) *Jurieu, de l'unité de l'Egliſe pag.* 379.

CHA-

CHAPITRE XCVIII.

Quatre notes ſur ce que Mr. Bernard obſerve touchant l'ignorance des peuples que l'on dit n'avoir point de religion.

JE doute que Mr. Bernard ait prevu les ſuites à quoi il s'expoſe par cette declaration-ci : (a) *S'il y a des peuples entiers qui n'ont nulles idées* de Dieu, *on peut dire qu'ils aprochent plus de la bête que de l'homme, & qu'ils ne doivent point être comptez, comme une exception à la régle générale. Ils ſont d'ailleurs ſi abrutis, & ils ont fait ſi peu de progrès dans tous les Arts, qui peuvent ſervir à l homme à paſſer la vie commodément, que c'eſt leur faire trop d'honneur, que de compter leur ſufrage pour quelque choſe. . . . . Ils ne doivent pas être comptez parmi ceux dont on demande le ſufrage ſur l'exiſtence d'une Divinité, & l'autorité de la moindre perſonne priſe dans une Nation civiliſée, qui me dira qu'elle a l'idée d'un Dieu, & qu'elle en croit un, fera plus d'impreſſion ſur mon eſprit, que celle de pluſieurs millions d'hommes ſemblables à ceux que je viens de décrire.*

(a) *Bernard ubi ſuprà pag.* 135. 136.

J'ai quatre notes à faire ſur ce paſſage.

1. La premiere eſt, que ceux qui ſe

ſont

ſont ſervis de l'argument en queſtion, n'y ont pas conſideré comme une choſe de peu d'importance, mais comme le fort de la preuve, le conſentement des nations barbares. Il n'y a point de nation ſi abrutie, diſoient-ils (*a*), qui n'admette la Divinité. Ils alloient par là plus ſûrement à leur but, qui étoit de ſoutenir que l'idée de l'exiſtence de Dieu eſt profondement gravée dans l'eſprit de tous les hommes, que s'ils n'euſſent allegué que la croiance des nations civiliſées, ſavantes, ingenieuſes. Car ſi les ſauvages les plus brutaux, & les plus ſtupides ſavent qu'il y a un Dieu, il eſt plus probable que cette perſuaſion vient de la nature, & non pas de l'éducation, que ſi elle ne ſe trouvoit que parmi les peuples qui ont eu des Philoſophes, & d'habiles Legiſlateurs. En ce dernier cas on pourroit s'imaginer que l'exiſtence divine eſt une verité ſi envelopée, qu'elle ne ſe montre qu'à ceux qui meditent profondement, qui en ſuite la perſuadent aux autres par la voie de l'éloquence, ou par celle de l'autorité. On pourroit même s'imaginer que les premiers Philoſophes qui parlerent de l'exiſtence de Dieu, ne l'admirent que ſur le pied d'une hypotheſe qui leur paroiſſoit plus propre à donner

(*a*) Nec ulla gens uſquam eſt adeo extra leges moreſque projecta, &c. Nulla gens tam fera, nemo omnium tam ſit immanis, &c. Nulla gens eſt, neque tam immanſueta, neque tam fera, &c. *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 24. 153.

donner raiſon des phenomenes, & ſur tout de la generation du monde, que les qualitez élementaires, ou que les atomes & le vuide, ou que les divers degrez de rarefaction & de condenſation. On pourroit ajoûter que ces Philoſophes aiant trouvé plus heureuſe cette hypotheſe qu'aucune autre, par raport à l'explication des effets de la nature, & plus utile auſſi au bien des ſocietez, la recommanderent aux Magiſtrats, comme une choſe qui devoit ſervir de loi dans la Republique. Toutes ces imaginations s'évanouïſſent, dès qu'on vient à conſiderer que même les peuples qui tiennent plus de la bête que de l'homme, reconoiſſent une Divinité. Cela fait penſer qu'ils la reconoiſſent par un inſtinct de la nature, & que c'eſt un caractere indelebile avec lequel nous naiſſons tous, ou que pour le moins l'exiſtence de la Divinité eſt ſi clairement marquée dans les ouvrages de la nature, qu'un chacun s'en apercevroit, quoi que perſonne ne lui en parlât. On ne peut point decider ainſi, lors qu'on fait qu'il y a des peuples aſſez ſtupides pour ignorer qu'il y ait un Dieu. On ſe croit alors obligé de dire que la religion eſt une choſe qu'il faut aprendre, & que l'homme ne ſauroit pas

s'il

s'il n'y étoit élevé. Je vous laiſſe maintenant juger ſi Mr. Bernard a pu pretendre que le ſufrage de tous les peuples ſans exception n'eſt point ici neceſſaire, & que l'exception eſt ſur tout nulle, quand les peuples qui ignorent Dieu, ignorent auſſi les arts & les ſciences, & vivent dans une afreuſe barbarie.

2. Je remarque en ſecond lieu que pluſieurs peuples idolâtres que l'on a trouvez dans le nouveau monde, étoient auſſi ignorans, & auſſi brutaux que ceux qu'on y a trouvez ſans religion (*a*), & qu'ils ſe faiſoient des idées de la Divinité plus foles, plus extravagantes, plus injurieuſes à Dieu que l'Atheïſme. Que ferons-nous de leurs ſufrages? Les compterons-nous au *prorata* de leur nombre? En ferons-nous l'évaluation à cent pour dix, de ſorte que mille idolâtres Americains ſoient d'auſſi grand poids que cent idolâtres Atheniens? Mais quelle juſte regle trouverons-nous pour cela? Et Mr. Bernard n'auroit-il pas double poids & double meſure, lui qui ne veut point qu'on *compte pour quelque choſe* le ſufrage des nations qui n'ont point de Dieu? Le ſoutenant de la theſe ne doit pas s'imaginer qu'on lui laiſſera la diſpoſition des choſes à ſa fantaiſie. L'opoſant lui dira

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes chap.* 86. 87. 88.

ſans

ſans doute, *les armes doivent être égales entre vous & moi ; puis donc que vous recuſez mes temoins à cauſe qu'ils ſont ignorans & abrutis, je recuſe de vos temoins tous ceux qui ont le même defaut.* Quelle brêche ne fera-t-on point par là au conſentement univerſel ? Ne ſera-ce pas un principe qui ôtera le droit de ſufrage à je ne ſai combien de peuples de l'ancien monde groſſiers & brutaux ?

Au fond je ne blâme point Mr. Bernard, de compter pour rien le ſufrage des peuples athées ; il a raiſon, ce ſont des gens qui ne ſavent pourquoi ils croient ce qu'ils croient ; ils n'ont rien examiné concernant la religion, & ils ne ſont pas capables de comparer preuve à preuve, dificulté à dificulté. Mais leurs voiſins idolâtres ſont tout-à-fait dans le même cas ; ils n'ont point fait d'examen, & ils n'en ont pas été capables : ils eſperent qu'en ofrant quelque choſe à une Idole, ils ſeront heureux à la guerre, à la pêche, & à la chaſſe, & ils aprehendent d'y être malheureux ſans cela. Ils ont embraſſé ces ſentimens, parce qu'ils ont ouï dire que les choſes ſe paſſent ainſi ; ils n'en ont jamais demandé la moindre raiſon : de ſorte que ni les voix des uns, ni les voix des autres ne doivent

être

être miſes en ligne de compte : ils ont tous été également incapables de prononcer un arrêt contradictoire ſur la queſtion s'il y a un Dieu.

3. Ma troiſiéme remarque fera une nouvelle brêche qui ne ſera pas petite. Je croi qu'afin que Mr. Bernard puiſſe donner une ſi grande ſuperiorité au ſufrage *de la moindre perſonne priſe dans une Nation civiliſée*, il doit ſupoſer que cette perſonne s'eſt ſervie de ſon eſprit en s'attachant à la religion ; car c'eſt toute la même choſe, de manquer d'eſprit, & de ne pas faire uſage de l'eſprit qu'on a. Or il eſt ſûr que les Grecs n'ont fait nul uſage de leur raiſon, ni de leur genie, quand il s'eſt agi de la religion. Il faut donc dire que leur ſufrage n'a pas plus de poids que celui des Idolâtres de Canada. Les Grecs ſe ſont conduits comme des enfans dans les choſes qui concernoient le culte divin. Ils ont embraſſé aveuglement & folement toutes les fables, toutes les extravagances impies qui leur ont été propoſées concernant les Dieux. Ils n'ont rien examiné ; ils n'ont rien donné à examiner à leurs Philoſophes ; & bien loin d'être diſpoſez à les prepoſer à l'examen de la religion, afin de n'y rien admettre que ce qui ſeroit aprouvé par cette

te eſpece de Savans, ils les perſecutoient avec la derniere fureur, dès qu'ils les voioient deſaprouver ou les dogmes, ou les cultes que les Prêtres ſoutenoient. Je ne ſai donc pas dans quel endroit du Paganiſme Mr. Bernard pourra rencontrer cette perſonne, dont le ſufrage doit faire plus d'impreſſion que celui *de pluſieurs millions* d'Americains. Si on la pouvoit trouver quelque part, ce ſeroit ſans doute dans Athenes. Or les bourgeois d'Athenes ont agi ſur le chapitre de la religion, tout de même que s'ils euſſent été auſſi abrutis, & auſſi ſtupides que les Canadois, ou les Antillois; & par conſequent le ſufrage d'un Athenien n'eſt point plus conſiderable à cet égard-là, que celui d'un Iroquois. La même raiſon qui porte Mr. Bernard à ôter le droit de ſufrage aux Athées du nouveau monde, le doit faire ôter aux Idolâtres Americains. Si vous l'ôtez à ceux-ci, il faudra l'ôter aux Grecs: ſi vous l'ôtez aux Grecs, vous ne ſauriez le laiſſer ni aux Egyptiens, ni aux Romains, ni à nul des autres peuples de l'ancien Paganiſme. Les Idolâtres de la Chine, du Japon, de Siam, &c. meritent-ils moins aujourd'hui d'être depouillez *tanquam ſenes depontani* de toute voix deliberative, & definitive

dans

dans cette matiere-ci ? Avois-je tort de vous annoncer (*a*) que cette nouvelle brêche ne ſeroit pas petite ?

(a) *Ci-deſſus pag.* 309.

Mr. Bernard croit (*b*) qu'un Polytheïſte *en établiſſant pluſieurs Dieux, en établit un.* Lors donc qu'il afirme que (*c*) *l'autorité de la moindre perſonne priſe dans une Nation civiliſée, qui lui dira qu'elle a l'idée d'un Dieu, & qu'elle en croit un, fera plus d'impreſſion ſur ſon eſprit, que celle de pluſieurs millions* de Sauvages, il nous donne droit de lui propoſer un Athenien. Ce ſera une *perſonne priſe dans une Nation civiliſée*, & qui croira un Dieu, puis (*d*) qu'elle en admet pluſieurs. Feignons, s'il vous plaît, un petit dialogue entre un étranger & cette perſonne.

(b) *Bernard ubi ſupra pag.* 144.

(c) *Id ib. pag.* 136.

(d) *Cette conſequence ſera amplement examinée & refutée ci-deſſous dans les chapitres* 107. 108.

„ *L'Etranger.* Avez-vous l'idée de „ Dieu ?

„ *L'Athenien.* Ouï ſans doute.

„ *L'Etranger.* Dites moi, je vous prie, „ ce que vous vous repreſentez par cette „ idée.

„ *L'Athenien.* La plus excellente eſpe„ ce d'Etre qui ſoit dans la nature des „ choſes.

„ *L'Etranger.* Ce terme d'eſpece me „ fait comprendre que vous vous ſervez „ du mot *Dieu* pour ſignifier une multi„ tude de Dieux, comme vous vous ſer„ viriez

„ viriez du mot *homme* pour ſignifier tout
„ le genre humain.

„ *L'Athenien.* Vous êtes au fait : le
„ mot *Dieu* ſignifie une nature ſpecifique
„ qui contient ſous elle un nombre in-
„ nombrable d'individus, les uns plus
„ parfaits que les autres ; les uns mâles,
„ les autres femelles ; les uns naiſſent
„ Dieux, les autres le deviennent en re-
„ compenſe de leurs merites. Il y en a
„ qui ſe marient, & il y en a qui ne ſe
„ marient point. Les uns ſont fort chaſ-
„ tes, les autres gardent très-mal la fi-
„ delité conjugale. Il s'éleve des diſpu-
„ tes entre eux ; car, par exemple, Mi-
„ nerve qui eſt née de la tête de Jupiter,
„ conteſta beaucoup avec Neptune (a)
„ à qui nommeroit nôtre ville. Elle
„ remporta la victoire ; elle eſt nôtre
„ grande Patrone, &c.

(a) *Servius in Georg. lib. 1. v 13. Voiez auſſi Hygin fab. 164*

„ *L'Etranger.* Je conoîtrois peut-être
„ plus diſtinctement vôtre croiance, ſi
„ vous vouliez me donner vôtre profeſ-
„ ſion de foi.

„ *L'Athenien.* Très volontiers. La
„ voici : Je croi que Jupiter fils du Dieu
„ Saturne & de la Déeſſe Cybele eſt le
„ pere des Dieux & des hommes ; qu'il
„ eſt marié avec ſa ſœur Junon ; qu'il
„ lance le tonnerre ; qu'entre autres en-

„ fans

„ fans illegitimes il a procréé Apollon,
„ Diane, Bacchus, Hercule, &c. qu'il
„ s'en falut peu qu'il ne perît au berceau,
„ parce que ſon pere tâcha de le devo[illegible];
„ qu'il fut nourri du lait d'une chevre;
„ qu'il dethrôna Saturne; que Neptune
„ ſon frere regne ſur la mer; que Venus
„ preſide à l'amour, & qu'elle a eu bien
„ des batards; qu'il eſt pieux d'aſſiſter
„ aux anniverſaires qui conſervent le ſou-
„ venir de toutes ces choſes, & d'une in-
„ finité d'autres; comme par exem-
„ ple . . . .

„ *L'Etranger.* Arrêtez-vous là, je
„ vous en ſuplie; je n'en veux pas ſavoir
„ davantage. Je veux ſeulement vous de-
„ mander ſi vous avez bien examiné tous
„ ces articles avant que de les croire?

„ *L'Athenien.* Qui, moi? Point du
„ tout: j'en ai été perſuadé avant l'âge
„ de raiſon, & je m'y ſuis confirmé de
„ plus en plus, en conſiderant que c'é-
„ toit la foi de toute la ville. Je ne me
„ ſuis jamais aviſé de me demander à moi-
„ même, ſi une religion qui de tems im-
„ memorial a fleuri dans nôtre patrie,
„ pouvoit être fauſſe.

„ *La ſage antiquité n'a rien fait ſans raiſon.*

„ L'autorité (*a*) de nos ancêtres m'a tenu „ lieu de toute preuve. „

(a) *Voiez le chapitre 31. de la Continuation des Penſées diverſes.*

Parlez moi franchement, Monſieur, faites moi ſavoir au plutôt, ſi l'autorité de cet Athenien, fût-il plus habile que Demoſthene, feroit plus d'impreſſion ſur vôtre eſprit que celle d'un Cafre. Ne prenez pas le parti de l'afirmative ſans m'en donner des raiſons; car je ne puis deviner ſur quoi vous vous fonderiez. Il me ſemble que l'idée que cet homme pretend avoir, n'eſt pas plus l'idée de Dieu, que l'idée d'un cercle eſt l'idée d'un pentagone. Outre cela ſon eſprit & ſa ſcience ne peuvent donner nul relief à l'idée pretenduë qu'il a de Dieu; il ne l'a point aquiſe par meditation; ſes lumieres ne lui ont pas plus ſervi pour l'aquerir, que ſi elles euſſent été hors de ſon entendement.

C'eſt ici que je dois reſoudre la dificulté qui peut naître de ce que j'ai dit ci-deſſus (*b*), que la principale force de l'argument en queſtion conſiſte en ce que les nations mêmes les plus ſauvages reconoiſſent la Divinité. Vous ne pourrez lire cela ſans qu'il vous vienne dans l'eſprit, que le ſufrage des nations ſavantes & civiliſées doit être d'une plus grande force; car il eſt incomparablement plus

(b) *Pag. 305.*

dificile

dificile de les tromper, que de tromper un peuple barbare : il eſt à preſumer qu'elles examinent avant que de croire, & il eſt certain qu'elles ſont capables d'un examen aprofondi. Enfin il eſt très-probable qu'avec le tems elles ſe detromperoient, & que ſi l'exiſtence divine étoit une erreur, elles n'y auroient point croupi pendant une longue ſuite de ſiecles. Je vous avouë que generalement parlant il n'y a rien de plus raiſonnable que ce prejugé ; mais ſi l'on conſulte l'experience, on le trouve extrêmement foible. Vôtre objection prouveroit trop; elle nous obligeroit à croire que le Polytheïſme n'eſt pas une erreur, puis que les Grecs, & les Romains, nations ſi ſavantes, & ſi polies, y ont croupi ſi long tems. Cet exemple vous fait voir que l'autorité du ſufrage des nations civiliſées & doctes n'eſt ici d'aucune valeur. Les Grecs & les Romains n'ont point emploié les lumieres de leur eſprit à examiner leur vieille Theologie. Ils ſe ſont conduits à cet égard-là comme les plus ignorans de tous les hommes, & en inſenſez. Je vous renvoie (*a*) à Saint Paul.

4. Enfin je remarque en quatriéme lieu, que ſi l'on interprete les principes de Mr. Bernard par les conſequences à quoi

(a) *Ils ſe ſont égarez dans leurs vains raiſonnemens, & leur cœur deſtitué d'intelligence a été rempli de tenebres. En voulant paſſer pour les ſages* du monde *ils ſont devenus fous & inſenſez, & ils ont transferé l'honneur qui n'eſt dû qu'au Dieu incorruptible, à l'image d'un homme corruptible, &c.* Epitre aux Romains ch. 1. v. 21. & ſuiv. ſelon la verſion de Mons.

quoi ils conduiſent, on trouvera qu'il a reduit l'autorité de l'argument en queſtion aux mêmes bornes que l'Auteur qu'il a voulu refuter y avoit poſées, c'eſt-à-dire, qu'il ne faut avoir égard qu'au ſufrage d'*un certain nombre de particuliers diſtinguez par leur genie & par leur érudition* (*a*). Cela me fait ſouvenir d'un très-fameux partiſan, qui après avoir fait une longue courſe ſur les frontieres des ennemis, ſe retira par une route qui aboutiſſoit à leur camp. (*b*) *Senſit medios delapſus in hoſtes.*

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 163.

(b) *Virgil. Æneid. lib.* 2. *v.* 377. J'aplique ces paroles au partiſan.

V. Je vous prie d'obſerver que Mr. Bernard abandonne (*c*) *l'univerſalité métaphyſique*, ſelon laquelle l'on a propoſé la preuve que Mr. Bayle combat. Il ſe contente du conſentement de *la plupart des nations*; & *ſur tout* (*d*) *de celles qui ſont éclairées, & qui d'ailleurs ne ſont preſque d'accord ſur rien.* Ce conſentement unanime *à reconoître une Divinité*, lui perſuade *que ce ſentiment eſt apuyé ſur un fondement ſolide & inébranlable.* Nous verrons ci-deſſous (*e*) qu'un tel fondement ne ſauroit être ſolide, puis qu'il a ſervi de baſe à des fauſſetez afreuſes. En attendant diſons ici qu'on doit renoncer à l'univerſalité phyſique, & ſe contenter de l'univerſalité morale, comme eſt celle

(c) *Bernard ubi ſupra pag.* 136.

(d) *C'eſt à quoi l'on ſe rabat ordinairement. Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 143.

(e) *En examinant la* 9. *obſervation de Mr. Bernard.*

de

de cette propoſition, (a) TOUS *les hommes aiment leurs enfans*, ou celle de ces mots d'Epimenide (b), *les Cretois ſont* TOUJOURS *menteurs.*

(a) *Elle ſouffre beaucoup d'exceptions comme on le verra ci-deſſus dans le chapitre* 104.

CHAPITRE XCIX.

Continuation de l'examen des raiſons de Mr. Bernard. Il lui eſt impoßible de prouver la perpetuité de ſon dogme.

V. LA cinquiéme obſervation de Mr. Bernard nous va donner lieu de montrer de plus en plus l'incertitude de l'argument qu'il veut retablir. Ses adverſaires ne demanderont pas mieux que de voir qu'il faſſe fonds ſur la durée du conſentement general. *Il ne faut pas ſeulement apuyer*, dit-il (c), *ſur ce que la plûpart des Nations reconnoiſſent l'exiſtence d'une Divinité, mais auſſi & principalement ſur ce qu'autant que nous avons de connoiſſance de leur Hiſtoire, elles l'ont toujours reconuë, & qu'on ne peut point marquer d'époque où elles ayent paſſé de l'Athéiſme au dogme de l'exiſtence d'un Dieu.* Cela ne peut rendre que plus dificile à prouver la mineure de l'argument, car il faudra qu'on la propoſe de cette façon, TOUS *les peuples de la terre ont* TOUJOURS *donné leur conſentement à l'exiſtence de Dieu.* L'oppoſant n'eſt pas obligé à faire voir

(b) *Voiez l'Epitre de Saint Paul à Tite ch.* 1. *v.* 12.

(c) *Bernard ubi ſupra pag.* 136. 137.

qu'elle eſt fauſſe : toute la preuve regarde le ſoutenant, & ne peut être fournie que par des faits : ceux qui afirment dans les matieres de fait, ne ſont pas reçus à ſe diſpenſer de la preuve ſous pretexte que leurs documens ont peri dans un incendie. Ils ne peuvent point ſupléer ce defaut de titres par des raiſonnemens vagues, par des vrai-ſemblances, par des motifs de credibilité, ou en defiant la partie adverſe de juſtifier qu'ils avancent un menſonge (a). On les arrête ſufiſamment pourvû qu'on leur puiſſe dire, que pendant qu'on ne verra pas les actes ou les pieces du procés, il ſera douteux ſi ce qu'ils ſoutiennent, eſt vrai ou faux. C'eſt à quoi il ſemble que Mr. Bernard n'ait pas fait aſſez d'attention.

(a) *Conferez avec ceci les artifices dont ſe ſert le Cardinal du Perron dans ſa replique au Roi d'Angleterre* liv. 2. obſervat. 4. ch. 3. pag. m. 628. & ſuiv. *pour ſe diſpenſer de donner des preuves de la tradition de tous les premiers ſiecles. Les Proteſtans rejetent ces artifices : voiez la Continuation des Penſées diverſes ch.* 22.

Car tout ſon plaidoié ſe reduit à dire : 1. que dans tous les tems qui nous ſont conus, la plupart des peuples ont cru une Divinité, & *qu'on ne peut point marquer d'époque où elles aient paſſé de l'atheiſme au* (b) Deiſme : 2. que ſi on lui oppoſe des poſſibilitez & des exceptions, il alleguera auſſi des poſſibilitez, il niera la plupart des exceptions, & il ne comptera pour rien celles qu'il ne voudra pas nier : 3. que puis qu'il ne voit point que le Deiſme ait commencé chez les peuples,

(b) *C'eſt-à-dire, (comme il*

il

il lui paroît beaucoup plus vraiſemblable que ce ſentiment eſt auſſi ancien qu'eux : 4. que ſi on lui dit qu'il y a des peuples qui ont paſſé de l'Atheïſme au Deïſme, il repondra que, peut-être, cela n'eſt pas vrai, & qu'en tout cas *en remontant plus haut, ſi on avoit leur hiſtoire*, on trouveroit, peut-être, qu'ils ont été (a) Deïſtes avant que d'être Athées (b).

l'explique dans une note marginale) la doctrine de l'exiſtence de Dieu.

Chacun voit que malgré toutes ces choſes la preuve de la mineure eſt en fort mauvais état, puis qu'afin qu'elle avance il ne ſufit point qu'elle ſoit montée ſur des poſſibilitez, & ſur des *peut-être*, mais qu'afin de l'arrêter tout court il ſuſit de lui oppoſer des *peut-être* & des poſſibilitez. C'eſt donc à tort que l'on s'imagine que les *peut-être* du ſoutenant ont la même force, que les *peut-être* de l'oppoſant. La plus grande complaiſance que celui-ci pourroit avoir, ſeroit de dire, *on me prouve qu'il y a beaucoup d'aparence que la mineure eſt vraie, mais on m'avoit promis de me prouver qu'elle eſt très-certaine, on en eſt encore bien loin, car comme la concluſion d'un ſyllogiſme ſuit* (c) *la condition de la plus foible des premiſſes, la concluſion de l'argument ſera celle-ci*, Il y a beaucoup d'aparence que Dieu exiſte.

(a) *Au même ſens que dans la note precedente.*

(b) *Bernard ubi ſupra pag.* 137. 138.

(c) Concluſio ſequitur debiliorem partem.

Conſiderez, s'il vous plaît, Monſieur,

que ſi l'argument dont il s'agit, eſt une très-forte preuve de l'exiſtence de Dieu, il doit être propre à la converſion de ceux qui cherchent encore le parti qu'ils doivent prendre. Il ne faut donc pas ſupoſer que l'on diſpute avec des gens, qui admettent comme nous l'hiſtoire de la Geneſe. Il faut tout aû plus pretendre qu'ils la reconoiſſent comme un monument de l'opinion d'un petit peuple qui habitoit en Judée, c'eſt-à-dire, qu'en recueillant les diverſes traditions des peuples ſur la durée du genre humain, ils ont trouvé une nation qui afirme que depuis le premier homme juſques à nos jours il ne s'eſt paſſé que ſix mille ans plus ou moins. Ils ne ſe croiront pas obligez de preferer cette hypotheſe à celle de tous les autres peuples du monde, qui ont fait remonter beaucoup plus haut leur origine. Ils ſavent que l'érudition & l'eſprit ont plus brillé parmi quelques uns de ces peuples que parmi les Juifs, & que tous les Philoſophes de la Grece ont fait le monde éternel, ou d'un commencement ſi obſcur qu'ils (a) le laiſſoient indefini. Permettez-moi de vous citer quelques faits, que je tire d'un ouvrage que vous ne mepriſez pas.

(a) *Epicure même n'auroit oſé dire que le monde n'avoit encore duré preciſément qu'un tel ou qu'un tel nombre d'années.*

Sur l'incertitude du tems de la produc-

duction de la terre (a) il y eut beau champ à la vanité des peuples qui diſputoient de l'Antiquité. Ce fut a qui ſe rapprocheroit le plus pres des premiers ſiecles. . . . Ils s'imaginoient que cette antiquité leur donnoit quelque droit ſur les autres, qu'ils regarderoient comme leurs Cadets. Les Egyptiens, les Ethiopiens & les (b) Scythes pretendirent a cette gloire, & declarerent, qu'ils eſtoient immediatement ſortis de la terre. Les Atheniens ſe donnerent par la même raiſon le tiltre honorable d'Authoctons, qui porte le méme ſens. Mais les Egyptiens trouverent le moyen d'encherir ſur cet Eloge, par ce rafinement aſſez rare: Que ſi les Atheniens eſtoient ſortis des champs de l'Attique comme des potirons, l'Attique elle méme comme toutes les Provinces du Monde eſtoient ſorties de l'Egypte; parce que l'Egypte eſtoit la mere commune de toutes les terres. Ægyptus terrarum parens. . . . Mais il n'y en eut point qui portaſſent plus loin cette diſpute que les Chaldeens & les Ægyptiens, qui avoient conçeu les uns contre les autres une furieuſe jalouſie touchant ce point. Les premiers diſoient au rapport de Diodore & de Ciceron, qui s'en moquent, que lors qu'Alexandre paſſa en Aſie, il y avoit quatre cent ſeptante milleans, de conte fait, qu'ils s'appliquoient à

(a) Traité de Religion contre les athées &c. pag. 146. & ſuiv. édit. de Paris 1677. (Le Pere Mauduit Pretre de l'Oratoire en eſt l'Auteur: on l'a reconne comme nouveau l'an 1698. Celà avoit par les lettres hiſtoriques de ſept. 1698. pag. 337.) Voiez auſſi le Pere Pezron antiquité des tems chap. 12. & 13.

(b) Voiez Juſtin hiſtor. lib. 2. cap. 1.

l'eſtude des Aſtres. Auſſi ils ne s'amuſoient plus à conter par années le temps des regnes de leurs Roys : ils compoſoient diverſes periodes les unes de ſix mille-ans, les autres de ſix cent, les plus petites de ſoixante, avec leſquelles ils marquoient leur durée . . . les Ægyptiens . . . trouverent dans leurs Archives, ſelon Herodote & Pomponius Mela, que depuis qu'ils ſubſiſtoient ſous le nom d'Egyptiens, tous les Aſtres avoient fait quatre fois leur grande revolution, c'eſt adire s'eſtoient remis quatre fois dans la méme diſpoſition, où ils eſtoient, lors qu'ils commencerent à tourner ; ce qui comprend un nombre incroyable de ſiecles. D'ailleurs comme ils ſe piquoient d'entendre du moins auſſi bien l'Aſtrologie que les Chaldéens, ils ſe vantoient de garder les Ephemerides d'une infinité d'années, & les Hiſtoires des Rois qui les avoient gouvernez pendant tout ce temps. Un de leurs Auteurs cité par Saumaiſe (1) en conte juſqu'à trente races, les unes de Dieux, les autres de Heros, les troiſiémes d'hommes, qui avoient regné plus de dix millions d'années. Mais comme tout cela ne contentoit pas ces gens inſatiables d'antiquité, ils jugerent plus à propos de dire que le Dieu Vulcain un de leurs Rois, avoit regné pendant une infinité de ſiecles : mais que les Annales de ſon regne

(1) In præf. ad annos Climact.

regne s'eſtoient perdües. Que neanmoins le Soleil ſon fils avoit tenu l'Empire d'Egypte aprés luy pendant ſix cens mille ſix cens ſoixante & ſeize ans. Je m'étonne que l'auteur que je viens de vous citer, n'ait rien dit de la vanité des Chinois. Ils (*a*) diſent que leur grand Philoſophe Confucius nâquit trois millions deux cens ſoixante ſept mille ans après la creation du monde. Je ne vous parlerai pas des calculs (*b*) de quelques autres nations touchant leur antiquité, & je laiſſe ce que l'on diſoit des Arcades, que leur origine (*c*) precedoit celle de la lune. C'étoit pour ſignifier qu'elle étoit ſi éloignée qu'on ne la pouvoit decouvrir (*d*).

Le ſoutenant repondra qu'il faut ſe moquer de toutes ces reveries. Mais on pourroit lui repliquer qu'on le bat de ſes propres armes, & que ne tenant nul compte de quelques nations, qui ne ſuivent pas le conſentement general des autres ſur le point dont on diſpute avec lui, il ne doit pas trouver mauvais que l'on prefere à l'opinion d'un petit peuple auſſi obſcur que les Juifs le ſentiment general

(*a*) Qix temporum ratio ſi veritate ſubniteretur, Sinenſium ſe origines ultra Ægyptiorum retro Chaldæorumque ambitioſam vetuſtatem porrigerent. Neque deſunt, qui dicant, ab orbe condito ad *Cumfucium* Philoſophum annos ter millies ducenties ſexagies ſepties mille fluxiſſe. *Martinius Sinica hiſtor. lib.* 1. *pag. m.* 14.

(b) *Voiez Saint Auguſtin* de Civit. Dei lib. 12. cap. 10. *& ſes Commentateurs.* (c) *Plutarch. in Quæſt. Roman. p.* 282. *Clem. Alexandr. in Protrept. p.* 5. (d) *Voiez Boxhornius in Plutarch. Quæſt. Roman. p.* 132.

ral des autres nations, parmi leſquelles il y en a de ſi ſavantes, & de ſi polies. De là naîtroit un incident qui retarderoit beaucoup le progrez de la queſtion principale, ſigne manifeſte que l'argument dont il s'agit n'eſt guere propre à établir la verité. Il faudroit, dis-je, abandonner la diſpute commencée, & courir après une autre pour ſavoir ſi l'hypotheſe des Hebreux eſt mieux fondée, que celle de toutes les autres nations.

Mais je veux que l'oppoſant ſoit plus traitable, & qu'il accorde que le monde n'a duré qu'autant que le veulent les Hebreux: ne lui reſtera-t-il pas encore beaucoup de dificultez contre la mineure de l'argument? Le genre humain, ſelon la Bible Hebraïque, avoit duré quatre mille ans plus ou moins lors que l'Empereur Auguſte mourut. Ces quatre mille ans peuvent être diviſez en trois periodes qui comprenent le tems inconu, le tems fabuleux, le tems hiſtorique. Je ne vous dis pas que je me ſers là de la diviſion de Varron le plus ſavant de tous les Romains. Vous n'ignorez pas que c'eſt ainſi qu'il a partagé les tems (*a*). Il a mis la fin du premier de ces periodes au deluge d'Ogyges: pour ce qui eſt du commencement (*b*), il l'a cru incomprehenſible,

(*a*) *Voiez le traité de Cenſorin* de die natali.

(*b*) Primum tempus ſive habuit initium ſive ſemper fuit, certe quot annorum ſit, non poteſt comprehendi. *Varro apud Cenſorinum de die natali.*

ble, soit que l'on supose l'éternité du monde, soit qu'on ne la supose pas. Le second periode selon lui a commencé à ce deluge d'Ogyges, & a fini à la premiere Olympiade qui est le commencement du tems historique, le dernier des trois periodes. Or comme la premiere Olympiade a precedé d'environ (*a*) huit siecles la mort d'Auguste, il est sûr que lors qu'il mourut, le tems historique n'avoit pas encore duré le quart des quatre mille ans qui faisoient l'âge du monde. Il faut donc donner plus de trois mille ans au tems inconu & au tems fabuleux. Il est dificile de bien marquer sa portion au tems fabuleux : on le commenceroit peut-être trop tôt si l'on en mettoit la naissance à l'expedition de Colchos, qui preceda de cinq cens ans plus ou moins la premiere Olympiade. Faisons le donc remonter plus haut, n'aions point d'égard à Lucrece qui a pretendu (*b*) que les poëtes n'avoient rien chanté au delà des guerres de Thebes, & de la ruïne de Troie. Montrons nous plutôt liberaux que chiches; donnons mille ans au tems fabuleux. Que nous importe? Il se trouvera nonobstant cette prodigalité que sous l'Empire d'Auguste un homme qui auroit eu à prouver la these dont nous

(*a*) *On ne marque qu'en gros la chronologie : la precision n'est point neceſſaire ici.*

(*b*) Cur supera bellum Thebanum & funera Troiæ Non alias alii quoque res cecinere poëtæ? *Lucret. lib. 5. v. 327.*

parlons, eut été contraint d'abandonner plus de la moitié de la durée du monde, & qu'encore aujourd'hui le tems hiſtorique eſt plus court que les deux autres periodes unis enſemble. Or de quel front nôtre ſoutenant prendroit-t-il ſur ſoi de prouver qu'il y a eu toûjours de la religion parmi tous les peuples, lui qui d'abord ſe verroit contraint de repreſenter, qu'il n'eſt pas poſſible de fournir des preuves concernant les deux premiers millenaires, parce que tous les titres & les documens de preſque toutes les nations du monde ſont abſolument periſ à l'égard de cet eſpace de tems? Cette excuſe eſt fort valable, car perſonne n'eſt tenu à l'impoſſible, mais rien auſſi n'eſt plus propre que cela à demontrer que la preuve de l'argument eſt échoüée ſur un banc de ſable, & qu'on eût été bien temeraire en s'engageant à la fournir.

Elle voguera beaucoup plus heureuſement ſur les eſpaces du tems fabuleux. Il nous en reſte de beaux monumens, où les licences poëtiques n'empêchent pas qu'on ne voie que le culte de pluſieurs Divinitez étoit établi dans pluſieurs nations. L'on ne peut raiſonnablement douter qu'au tems d'Homere, c'eſt-à-dire, un peu avant la premiere Olympiade

piade le Paganiſme des Grecs ne fut deja dans une eſpece de plenitude, mais on chercheroit vainement ſi ſes autels, & ſes ſacrifices, ſes augures & ſes oracles ont commencé dès les premiers ſiecles du tems fabuleux. Tout cela peut avoir été inferieur aux tems à quoi Homere l'aplique: les écrivains, & ſur tout les poëtes, & principalement en matiere de religion, ne ſe font pas un ſcrupule d'attribuer à l'antiquité les uſages de leur ſiecle. Qu'il nous ſuffiſe donc de ſavoir en general, que le Paganiſme des Grecs s'eſt formé dans le ſecond periode de Varron. C'eſt dans cet eſpace de tems qu'ont vecu & que ſont morts les Dieux de la Grece, Dieux qui avoient été des (a) hommes qui s'étoient rendus recommandables ou par leurs exploits, ou par les ſervices qu'ils avoient rendus aux peuples, ſoit en les retirant de l'état de diſperſion, & en leur donnant des loix juſtes & utiles, ſoit en inventant beaucoup de choſes neceſſaires pour couvrir & pour nourrir le corps plus commodement, & pour conſerver ou retablir la ſanté. Ils inventerent les manufactures de lin & de laine, l'architecture, l'agriculture, l'art de faire du pain & du vin, d'avoir du miel & de l'huile &c. ils enſeigne-

(a) *Voiez en la preuve dans Lactance* divin. inſtit. lib. 1. cap. 11.

ſeignerent des remedes, qui ſoulageoient les bleſſez & les malades, & ils s'aquirent par tant de bienfaits la veneration & l'admiration du public. Voilà l'origine de pluſieurs idoles des Paiens, comme quelques uns d'entr'eux le reconurent (*a*). La vanité des peuples fomenta & multiplia l'idolatrie: chacun ſe piqua d'avoir eu pour fondateur ou un Dieu, ou le fils d'un Dieu, & lui conſacra des fetes, & des ſtatuës. La flaterie joüa bien ſon rôle: on voulut que les Conquerans, ou les grans Monarques fuſſent honorez après leur mort, & que leurs ſujets continuaſſent à leur faire des prieres. La politique ne s'oublia point: on crut que des gens farouches que l'on venoit de reduire ſous le joug des loix, obeïroient plus facilement, (*b*) & s'humaniſeroient beaucoup mieux, ſi on leur établiſſoit un formulaire de culte comme le moien d'éviter les maux, & de proſperer dans ſes

(*a*) Perſæus Zenonis auditor eos dixit eſſe habitos Deos, à quibus magna utilitas ad vitæ cultum eſſet inventa, ipſaſque res utiles & ſalutares Deorum eſſe vocabulis nuncupatas. *Cicero de Nat. Deor lib. 1. pag. m. 60.* Prodicus Chius ea quæ prodeſſent hominum vitæ Deorum numero habita eſſe dixit. *Id. ib. pag 170.* Suſcepit vita hominum, conſuetudoque communis, ut beneficiis excellentes viros in cælum famâ ac voluntate tollerent. Hinc Hercules, hinc Caſtor & Pollux, hinc Æſculapius, hinc Liber etiam. *Id ib. lib. 2 pag 319. Voiez ci-deſſus le commentaire de Leſcalopier.* (*b*) Dixerunt (quidam) totam de diis immortalibus opinionem fictam eſſe ab hominibus ſapientibus Reipublicæ cauſa, ut quos ratio non poſſet, eos ad officium religio duceret. *Id. ib. lib. 1. pag. 176. Voiez la Continuat. des Penſées diverſes ch. 71.*

ſes afaires. Lactance vous aprendra de quelle maniere ont été produits les Dieux des Paiens. Liſez ſeulement le chapitre quinze de ſon premier livre. Vous y verrez bien decrite la metamorphoſe des hommes en Dieux.

Je ſai qu'on peut ſoutenir qu'il n'eût pas été poſſible d'amener les anciens Grecs à ce point-là, s'ils n'euſſent eu par avance les idées de la Divinité, & j'avouë que c'eſt une pretenſion probable, mais il n'eſt guere moins probable qu'ils auroient pu embraſſer cette nouvelle inſtruction, quand même ils auroient été tout tels que les habitans des Antilles, qui ont été trouvez depourvus de toute idée de Divinité. Les anciens peuples de la Grece vivoient dans la plus craſſe barbarie avant que les premiers Philoſophes les euſſent humaniſez. Ils étoient ſauvages, le meurtre étoit commun parmi eux, ils n'avoient aucune regle quant à la generation des enfans, ils ne mettoient nulle diference entre le ſacré & le profane. Voilà dequoi il falut que les Philoſophes les corrigeaſſent.

Sylveſtres (a) *homines ſacer, interpreſque Deorum*
Cædibus & victu fœdo deterruit Orpheus:
Dictus

(a) *Horat. de arte poët. v.* 391.

Dictus ob hoc lenire tigres, rabidoſque leones.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Fuit hac ſapientia quondam,
Publica privatis ſecernere, ſacra profanis :
Concubitu prohibere vago, dare jura maritis,
Oppida moliri : leges incidere ligno.

(a) *Je me ſers de la traduction de Mr. Dacier.*

C'eſt-à-dire (*a*), „ Orphée, ce ſacré „ Interprete des Dieux, ayant détour- „ né du meurtre les hommes encore fau- „ vages, & leur ayant fait quitter la vie „ brutale qu'ils menoient, on publia „ qu'il adouciſſoit les tigres, & qu'il apri- „ voiſoit les lions les plus furieux. . . . „ Anciennement on ne connoiſſoit d'au- „ tre ſageſſe, que celle qui enſeignoit à „ diſtinguer le bien du public de celuy „ des particuliers, & les choſes ſaintes „ d'avec les prophanes : à reprimer la „ fureur des hommes, qui croyoient „ avoir droit de diſpoſer de toutes les „ femmes : à donner des regles aux gens „ mariés, pour les faire bien vivre dans „ leur famille : à bâtir des villes, & „ à établir des loix. „

Il

Il faloit que la barbarie de ces peuples là fut bien grande, puis que l'on a remarqué comme une preuve de la ſageſſe avec laquelle Pelaſgus Roi d'Arcadie avoit inſpiré à ſes ſujets quelque éloignement de leurs coutumes ruſtiques, l'inſtruction de manger du gland & non pas de l'herbe (*a*). Les Grecs & les peuples du voiſinage avoient été ſi accoutumez à brigander, qu'au tems du ſiege de Troie il n'étoit pas incivil de demander à un honnête homme s'il menoit une vie vagabonde comme les voleurs (*b*).

Que des peuples ignorans qui vivent ſans loix, & qui comme des oiſeaux de proie ne ſubſiſtent que de brigandage, ou qui n'ont pas aſſez d'eſprit pour ſe garantir des injures de l'air; qui en un mot ne ſont pas moins dereglez quant à la morale que ſtupides d'entendement, perdent l'idée de la Divinité, c'eſt ce qui ne choque point la vrai-ſemblance. Mais qu'étant une table raſe à cet égard là ils acceptent pour des Dieux tels ſujets qu'il plaît de leur indiquer à des perſonnes qu'ils ont en veneration, c'eſt auſſi une choſe d'une grande probabilité. Il ſeroit plus dificile de comprendre qu'avec l'idée de Dieu ils reconoîtroient pour de veritables Dieux les hommes morts qu'on vou-

(a) *Euſtath. apud Carol. Stephanum in Lexico hiſtor. voce* Arcadia.

(b) *Voiez la Mothe le Vayer dans les dialogues d'Oraſius Tubero pag. m. 50. où il prouve cela par un paſſage de l'Odyſſée. Sextus Empiricus* Pyrrhon. hypotyp. lib. 3. cap. 24. pag. m. 182. *avoit déjà fait la même remarque. Grotius dans les notes ſur ſon livre* de veritate religionis Chriſt. pag. m.

voudroit leur faire adorer, qu'il n'eſt difficile de comprendre que n'aiant aucune idée de Dieu ils ont conſenti à reconoître pour Dieux Jupiter, Neptune, Bacchus, Junon & Minerve &c. Vous verrez ceci plus clairement, ſi vous faites reflexion que pour obliger de tels peuples qu'on ſupoſeroit athées, à reconoître des Dieux, il ne faudroit que leur expliquer l'idée qu'ils ont d'une cauſe des effets de la nature. Les Cannibales les plus brutaux & les plus athées n'ignorent pas qu'il exiſte quelque choſe qui produit la pluie, le tonnerre &c. ils ignorent ſeulement que cette choſe ſoit (a) intelligente. Mais ſi un homme qu'ils reſpecteroient à cauſe de ſon eſprit, & à cauſe des grans biens qu'il leur auroit fait, les aſſûroit que les ames de leurs premiers fondateurs étoient montées au ciel, qu'elles y regnent, qu'elles conſervent une afection particuliere pour leurs deſcendans, & qu'elles ſont toûjours prêtes à leur procurer les bonnes pluies qu'ils demanderont; que par conſequent il leur faut conſacrer des temples, & les adorer à l'avenir comme des Dieux, ils croiroient cela très-facilement. Numa Pompilius eut perſuadé aux Romains tout ce qu'il auroit voulu en matiere de religion. Il ne ſeroit pas poſ-

388. & ſeq. *cite pour cela Thucydide & pluſieurs autres Auteurs.*

(a) *Je veux dire qu'elle gouverne le genre-humain, & en exige du culte.*

ſible

ſible de perſuader à une ame penetrée de la veritable notion de Dieu que Jupiter le perſecuteur de ſon pere, le galant de pluſieurs femmes, le raviſſeur de Ganymede eſt le vrai Dieu qui a fait & qui conduit tout l'Univers, mais des peuples ſi ignorans qu'ils ne ſavent ce qu'il faut entendre par le mot *Dieu*, admettent tout ce qu'on leur en dit. La credulité des Americains a été telle que Fernand de Soto Gouverneur de Cuba & General de la Floride leur perſuada que (a) *les Chretiens étoient immortels. . . . Comme l'ignorance de cette nation leur fait recevoir pour des veritez tout ce qui paſſe la portée de leur connoiſſance, ce General leur avoit perſuadé que rien ne luy eſtoit caché de leurs deſſeins les plus ſecrets, ſans qu'ils puſſent comprendre comme cela ſe pouvoit faire, & que ſa figure qu'il leur montroit dans ſon miroir luy diſoit toutes leurs penſées. Sur ce fondement ils n'oſoient pas même penſer à la rebellion.*

(a) *Hiſtoire de la Conquête de la Floride pag. 213. édit. de Paris 1685.*

La vanité étoit fort propre à faire acroire aux anciens Paiens que les Dieux ſont des enfans. C'étoit un motif de s'imaginer que chaque peuple avoit quelque fils de Dieu pour ſon fondateur. Il ne fut pas juſqu'aux Allemans, qui ne donnaſſent dans cet orgueil chimerique.

Ils

Ils ſe diſoient deſcendus d'un Dieu (*a*) né de la terre (belle idée de la Divinité !) & ils pretendoient que le fils de ce même Dieu avoit eu trois fils qui avoient fondé trois peuples. Quelques uns même par la licence qu'on ſe donne en parlant des choſes anciennes, augmentoient beaucoup le nombre des petits-fils de cette Divinité.

(*a*) Tuiſtonem Deum terra editum & filium Mannum originem gentis conditoreſque. Manno tres filios aſſignant. . . . . Quidam autem licentia vetuſtatis plures deo ortos.... affirmant. *Tacit. de Germania cap. 2.*

Vous voiez donc clairement que s'il eſt probable que les anciens Grecs ne paſſerent pas de l'Atheiſme au Deiſme pendant le periode fabuleux, il eſt pour le moins auſſi probable qu'ils firent ce ſaut, d'où vous conclurez que la preuve de la mineure n'avance point ſon chemin, car les vraiſemblances qu'on allegue en ſa faveur, peuvent être combatuës par des vraiſemblances encore plus grandes. C'eſt ce qu'il ſeroit facile de montrer ſi de peur de me rendre trop prolixe je ne m'abſtenois de la recherche des autres probabilitez que le ſoutenant peut produire.

Notez qu'à l'égard même du tems fabuleux il ne pourroit prouver ſa mineure que par raport à la plus petite partie des habitans de la terre. Où trouveroit-il des faits certains concernant la religion des Sarmates, & des Bretons &c. de ce tems-là ? Mais

Mais afin que vous ne tiriez pas de tout ceci une fauſſe concluſion par raport à moi, je vous avertis d'une choſe que je vous prie d'apliquer par tout où il ſera neceſſaire. C'eſt que pour mon uſage particulier je me conforme au ſentiment le plus commun ſur les diſputes de fait, qui viennent de vous être decrites. Je prejuge toûjours pendant que je ne ſai pas certainement le contraire qu'un peuple profeſſe une religion, je croi donc que les Grecs & les autres peuples de la terre en avoient une avant même le commencement du periode fabuleux. Je ſens là une probabilité qui me determine à croire nonobſtant la probabilité des objections. Il n'y a guere de gens qui n'éprouvent la même choſe; ils prefe-rent une opinion à une autre par le ſentiment d'un certain attrait qui les empêche d'avoir égard aux doutes qui ſe preſentent. Mais ce que je prejuge ne ſufiroit pas à m'engager à ſoutenir theſe. Car ſi j'expoſois à la diſpute publique cette propoſition, *la plûpart des peuples ont* TOUJOURS *admis la Divinité*, il faudroit que je donnaſſe des preuves certaines, & capables de convaincre les opoſans. Je n'aurois point de telles preuves, & je ne pourrois point faire paſſer dans l'eſprit d'un

d'un autre l'attrait, le ſentiment interieur, ce je ne ſai quoi qui me determine. Cet attrait eſt quelquefois ſi puiſſant qu'il fait choiſir une opinion, lors même que les motifs de douter conſiderez (a) en general paroiſſent plus vraiſemblables que les motifs de croire.

(a) *Je parle ainſi parce qu'alors ces motifs de doute ne ſont pas apliquez à la matiere particuliere dont on porte jugement.*

CHAPITRE C.

Si Mr. Bernard peut ſupléer par la voie des raiſonnemens le defaut de preuves de fait.

VOus vous ſouvenez de la diſpute de Mr. Claude avec Mrs. de Portroial, qui pretendirent que pour prouver que le dogme de la preſence réelle eſt veritable, il ſufit de faire voir qu'il a toûjours été cru, & qu'afin de demontrer ce point de fait il ſufit qu'on montre que l'Egliſe n'a pu paſſer du ſentiment de l'abſence réelle au ſentiment de la preſence réelle ſans que cela excitât de violentes opoſitions, dequoi l'on ne trouve aucune trace dans l'hiſtoire Eccleſiaſtique. On a depuis étendu (b) cette methode ſur les autres controverſes. Il ſeroit ſuperflu de dire que Mr. Claude trouva fort irregulier que l'on reduiſit à une queſtion de fait un point de droit, & qu'après cela l'on

(b) *Voiez le Journal des Savans du 6. Fevrier 1702. pag. 130. & ſuiv. édit. de Holl.*

l'on ſe ſervit de preuves de droit pour decider la queſtion de fait. Il ne ſeroit pas moins ſuperflu de ſe ſouvenir que Mrs. de Portroial juſtifierent leur methode le mieux qu'il leur fut poſſible. Mais il ne ſera pas hors de propos de faire voir que Mr. Bernard ne peut recourir à une ſemblable procedure. L'hypotheſe de l'impoſſibilité du changement dont j'ai parlé concernant les Grecs; c'eſt-à-dire, de leur paſſage de l'Atheïſme au Deïſme, n'eſt pas aſſez bien fondée pour en pouvoir conclure, qu'il faut tenir pour indubitable, qu'ils avoient une religion dans les tems qui precederent le periode fabuleux. Toutes les raiſons de l'impoſſibilité du changement ſur des matieres de controverſe manquent ici.

Car en 1. lieu on ne peut pas alleguer le ſilence des Hiſtoriens ſur l'oppoſition des Grecs pretendus athées au culte de Jupiter, & des autres Dieux du Paganiſme. Nous n'avons aucune hiſtoire ni aucun detail de ce qui ſe fit en Grece lors que les peuples ſauvages ſe laiſſerent perſuader de ſe ſoumettre à une forme de gouvernement, & ainſi quand même ils auroient fait les retifs à l'égard de l'admiſſion du culte des Dieux, il ne fau-

droit pas s'imaginer que le peu d'Auteurs qui nous reſtent, en auroient parlé.

En 2. lieu les oppoſitions que l'on forme ou à une nouvelle religion, ou au changement de quelques articles de foi ſont fondées ſur ce qu'on ſe perſuade que l'on ne pourroit abandonner l'ancienne doctrine ſans s'expoſer à la colere de Dieu, & à une infinité de maledictions que l'on regarde comme des ſuites du mepris de la verité celeſte. Les Grecs pretendus athées ne pouvoient aprehender rien de ſemblable en adoptant l'idolatrie. Quelque ſtupides qu'ils fuſſent, ils ne pouvoient pas s'imaginer qu'une vertu inviſible repanduë dans la nature leur tiendroit compte de ce qu'ils refuſeroient de changer d'état, & les en recompenſeroit, ou que s'ils ceſſoient d'être athées, elle les en puniroit. S'ils ne craignoient point les mauvais offices de cette vertu, ils n'en attendoient non plus aucun bon office. Il ne leur ſervoit donc de rien de reſiſter à la religion qu'on leur propoſoit, & ils ne riſquoient rien en l'acceptant. Elle ne leur impoſoit point le joug d'une morale ſevere, & leur promettoit non ſeulement de beaux ſpectacles, & des ceremonies divertiſſantes, mais auſſi une ſource continuelle de benedictions ſur

leurs

leurs familles, & sur le travail de leurs mains, moiennant quelques ofrandes ou quelques genuflexions fort aux idoles publiques, soit aux idoles domestiques (a) qui recompensoient magnifiquement les honneurs qu'on leur faisoit. Faudroit-il être surpris après cela qu'ils fussent passez de l'Atheïsme au Deïsme sans se faire dragonner, ou sans en venir eux-mêmes aux armes? Ne seroit-il pas naturel qu'ils eussent changé d'état agreablement & promptement?

(a) *Plaute dans le prologue de l'Aulularia introduit un Dieu domestique qui declare que pour reconoitre le soin que la fille du logis avoit eu de l'orner de bouquets, il faisoit en sorte que le jeune homme qui l'avoit engrossée, l'épousât.*

En 3. lieu nous devons considerer qu'ils vivoient dans une crasse ignorance. S'ils étoient athées, ce n'etoit point par choix, ou par quelque suite de raisonnemens, c'étoit faute d'instruction, c'étoit par brutalité. Ainsi le faux point d'honneur, l'esprit de dispute, le desir de faire valoir une hypothese contre des gens qui se croient plus éclairez, & qui se piquent de vaincre leurs antagonistes, ne pouvoient pas les rendre opiniâtres. Les Athées de la Chine qui se piquent d'érudition, & qui regardent de haut en bas & avec le dernier mepris les Bonzes ou les Prêtres des Idolatres pourroient bien s'opiniatrer dans leurs sentimens par un principe d'orgueil, & s'opoſer même de vive force, s'ils le pouvoient, à un Prin-

ce qui entreprendroit de les contraindre à l'abjuration publique de leur ſyſtême, mais des gens ſauvages ne ſont point ſujets à une ambition de cette nature.

Remarquons en 4. lieu que les Grecs dont il s'agit, n'ont pas été attirez à la religion par des perſonnes odieuſes qui la leur propoſaſſent fierement & imperieuſement, mais par des perſonnes qui pour mieux s'inſinuer dans l'eſprit de ces barbares (*a*) ſe ſervirent de la poëſie, & qui s'aquirent la veneration publique en conſequence de leur ſageſſe, & de leur vertu. Leur éloquence, leurs diſcours inſinuans aprivoiſerent ces peuples farouches, & les porterent à ſe ſoumettre à une forme de gouvernement, & aux loix qu'on leur propoſa pour leur ſûreté & pour leur commodité. La religion fut la principale de ces loix. On la leur montra par des côtez ſi brillans, qu'ils n'eurent garde d'y contredire.

(a) *Voiez Mr. Dacier ſur l'art poëtique d'Horace pag. 341. edit. de Holl.*

Voilà des raiſons qui montrent que le paſſage de l'irreligion à la religion ſe peut faire dans tout un païs à l'amiable & de gré à gré en très-peu de tems. Mais pour le paſſage de la religion à l'irreligion on ne peut le concevoir qu'environné de lenteurs imperceptibles, & il faut même ſupoſer qu'il commença dans des (*b*) familles

(b) *On pourroit peut-être ſupoſer qu'un homme ſans religion ſe trouva ſeul dans quelque Ile, & que de lui ſont deſcendus tous les habitans des Iles Antilles, ou des Iles Marianes.*

milles diſperſées qui vivoient ſans loix, ſans forme de gouvernement, ſans Prêtres, & ſans étude; car il ne vient point dans l'eſprit qu'un grand guerrier ſubjugant une nation, faſſe mourir tous les adultes, & élever tous les enfans dans l'Atheïſme. Les Conquerans ne cherchent point de ſujets athées, & s'ils tâchent quelquefois de leur ôter une religion, ce n'eſt que pour leur en faire prendre une autre. On ne peut guere concevoir qu'un fondateur (*a*) de ſocieté établiſſe une forme de gouvernement ſans y preſcrire un culte divin, dont il donne la direction à des perſonnes qui dès là deviennent comme ſacrées, & par conſequent fort reſpectables, d'où il reſulte qu'elles ſe trouvent engagées par un interêt eſſentiel à maintenir la religion, & à la recommander au peuple ſous de terribles menaces de la part de Dieu en cas de mepris, & ſous de magnifiques promeſſes de la protection d'en-haut en cas de zêle. Voilà un gage preſque infaillible d'une éternelle durée, ou ſous un tel ceremonial, ou ſous un autre ſelon qu'il arrivera des revolutions. On s'opoſera aux changemens tant que l'on pourra, parce qu'ils ſeront conſiderez comme des innovations dangereuſes. On ne ſoufrira point que les rites établis

(a) *On ſuppoſe ici un fondateur qui croie ou qui conoiſſe quelque religion.*

ſoient critiquez, on regardera les cenſures de cette eſpece comme une profanation puniſſable. Plus la religion aura duré, plus inſpirera-t-elle de l'ardeur contre ceux qui l'attaqueront ou directement ou indirectement : ſon antiquité ſervira de preuve qu'elle eſt divine, & de reponſe à toutes les objections. Un Roi qui ne la protegera point, ou qui voudra lui faire du tort, n'aura qu'à ſe bien tenir, il courra grand riſque ou de ſa vie, ou pour le moins de ſa couronne. Mais ſi enfin il ſe preſente quelque fatale neceſſité qui contraigne de renoncer à ſa religion, ce ne ſera pas pour paſſer à l'Atheïſme ; la rejection de tout culte ſeroit encore plus d'horreur que l'introduction d'un nouveau culte ; ce ſera donc pour changer d'objet, ou de rites.

CHAPITRE CI.

Quelle conſequence on peut tirer de la durée d'un dogme. En quel ſens on peut dire que la verité eſt plus ancienne que l'erreur.

CE que je viens de vous dire, vous fait deviner ce me ſemble l'obſervation que je vais faire, qui eſt que Mr. Bernard ne doit pas pretendre qu'un conſente-

ment

ment donné à une doctrine par la plupart des peuples depuis je ne sai combien de siecles soit un caractere de verité, car si une religion étant une fois établie est soutenuë de la maniere que je vous ai representée, elle durera naturellement autant que le genre humain quelle qu'elle soit, à moins que la force des armes humaines, ou l'efficace de la parole de Dieu, ou les artifices d'un imposteur n'y aportent du changement, & en ce cas-là même il n'arrivera nulle cessation de religion, ce ne sera qu'une continuation de religion sous une nouvelle forme. Le mensonge y subsistera toûjours, si vous exceptez l'Eglise qui est l'épouse de JESUS-CHRIST.

Serrons un peu mieux le nœu en citant l'experience. Suivons les peuples du monde depuis le premier moment où les livres nous les font conoître, jusques à la mort de JESUS-CHRIST, nous les trouvons tous idolatres, excepté les descendans du Patriarche Jacob. Cette idolatrie de tant de peuples porte le nom general de Paganisme. Elle fut fort ébranlée par la predication des Apotrês, & par celle de leurs successeurs. Ils convertirent une infinité de gens, & neanmoins le Paganisme étoit encore la religion do-

minante, & perſecutante au commencement du quatriéme ſiecle. Il reçut en ſuite un terrible coup par la converſion de l'Empereur Conſtantin à la foi Chretienne; il diminua depuis de plus en plus malgré les reſſources que le regne de Julien l'Apoſtat lui avoit ouvertes, mais avec tout cela il le falut aſſommer à coups de maſſuë. L'Egliſe qui auſſi bien que les puiſſances ſeculieres ſe ſert de la force comme de ſa derniere raiſon, emploia l'autorité Imperiale pour faire ceſſer le culte paien. Sans cela il ſubſiſteroit encore aujourd'hui, ſi l'on en veut croire Mr. Jurieu (*a*), qui aſſûre que *le Paganiſme ſeroit encore debout, & que les trois quarts de l'Europe ſeroient encore Payens, ſi Conſtantin & ſes ſucceſſeurs n'avoient emploié leur autorité pour l'abolir.* Mahomet & ſes ſucceſſeurs le detruiſirent à force ouverte en pluſieurs endroits du monde. Il a falu pour le ruiner en Allemagne & dans le Nord le mettre à feu & à ſang; & quoi qu'il en ſoit, il ſubſiſte encore dans une telle étenduë en Afrique, en Aſie & en Amerique, que d'habiles gens ont ſupputé que (*b*) ſi l'on diviſe *les regions conues de la terre en trente parties eſgales*, la portion *des* Chretiens *ſera comme cinq*, *celle des* Mahometans *com-*

(a) *Voiez dans le Diction. hiſtor. en crit. la remarque O de l'article* Mahomet.

(b) *Brerewood, recherches ſur la diverſité des langues & Religions ch.* 14. *pag.* 203. *édit. de Paris* 1640. *in* 8.

comme ſix & celle des Payens *comme dix neuf.*

Que conclurons-nous d'une ſi longue durée ? La prendrons-nous pour une preuve ſolide de l'exiſtence de Dieu ſous pretexte que tant de nations ont donné pendant un ſi grand nombre de ſiecles leur conſentement à cette exiſtence ? Voilà ce que Mr. Bernard en veut inferer, mais par la même raiſon il faudra prendre ce conſentement pour une preuve ſolide de l'exiſtence des faux Dieux, car ſi l'on en peut faire deux actes dont l'un tombe ſur l'exiſtence divine en general, & l'autre ſur l'exiſtence particuliere des fauſſes Divinitez, ce n'eſt que par une pure abſtraction de Logique : ces deux formalitez ſont réellement la même choſe dans l'entendement des Paiens ; ils n'ont jamais ſeparé la foi de l'exiſtence divine, & la foi de l'exiſtence de leurs idoles, & ainſi leur foi ne ſauroit être une bonne preuve de l'exiſtence de Dieu ſans être en même tems une bonne preuve qu'il exiſte de faux Dieux, & que l'idolatrie eſt une bonne religion. D'où paroit que la durée ni l'étenduë du conſentement des peuples ne ſont point de caracteres de la verité. Le tems eſt le pere de la verité, dit on ordinairement ; l'experience a juſ-

tifié pluſieurs fois cette maxime, car il y a eu bien des impoſtures qui ont été enfin decouvertes : mais ſi l'on vouloit apliquer cette maxime à toutes ſortes de ſujets, on en ſeroit bien la dupe. Par quel motif a t-on aſſûré dans un ouvrage de Ciceron que (*a*) le tems ruine les fables? N'a-ce pas été afin de conclure que les Dieux du Paganiſme, dont le culte ſubſiſtoit depuis tant de ſiecles, & ſe fortifioit de jour en jour, étoient de vrais Dieux? Etoit-ce bien raiſonner (*b*)? N'abuſoit-on pas de la maxime?

(*a*) Opinionum commenta delet dies, &c. *Voiez le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque P de l'article* Launoi (*Jean de*).

Cependant, me direz-vous, on ne peut conteſter à la verité le droit d'aineſſe ſur le menſonge, elle eſt neceſſairement plus ancienne que l'erreur. Diſtinguons, s'il vous plaît, & conſiderons d'abord la verité ſous deux égards, c'eſt-à-dire entant qu'elle eſt dans l'entendement divin, & entant qu'elle eſt dans l'entendement de l'homme. Elle exiſte de toute éternité au premier égard, & ainſi elle precede de toute une éternité le menſonge, car il n'a pu exiſter que dans des entendemens créez. Il ſeroit impoſſible ſans la parole de Dieu de decider la queſtion ſi les premiers jugemens que l'homme a portez, étoient faux ou veritables, mais ſelon l'hiſtoire de la Geneſe

(b) *Voiez ſur ce paſſage de Ciceron le même Dictionaire ibid.*

nous.

nous devons être assûrez que la faculté de juger donnée à Adam commença d'agir par une afirmation veritable, & nous savons literalement qu'il jugea bien (*a*) de l'origine de sa femme. Voilà donc la verité dans l'entendement humain anterieure à la fausseté. Celle-ci la suivit bien-tôt ; l'état d'innocence fut très-court, le premier pas vers la chûte fut une fausse afirmation, de sorte que la verité & le mensonge sont filles de l'entendement presque aussi âgées l'une que l'autre. Il n'est pas possible de savoir si du premier coup Adam jugea veritablement de la grandeur & de la distance du soleil & de la lune, ou si à force d'examiner il decouvrit que ses premieres pensées là-dessus avoient été fausses. Mais nous pouvons dire sans aucune temerité que ses descendans errerent mille & mille fois avant qu'ils fissent une afirmation veritable. On ne fauroit croire qu'Abel ait bien compris ce qu'on lui disoit de Dieu avant l'âge de dix ou douze ans, je veux dire qu'il formoit de Dieu certaines notions peu conformes à la nature divine (*b*).

(a) *Genese ch. 2. v. 23.*

(b) *Ajoûtez à cela toutes les erreurs de l'enfance, âge où l'on afirme aveuglement tout ce que les sens exterieurs rapportent.*

Divisons en deux classes la verité entant qu'elle est une modification de l'ame de l'homme : mettons dans la premiere

les choſes qu'il a plu à Dieu de nous reveler extraordinairement, & dans la ſeconde les choſes qu'il a expoſées à nos recherches. Je dis à l'égard du premier point que les veritables afirmations ont été anterieures aux fauſſes, car ſans doute les Prophetes qui recevoient une inſpiration immediate, en faiſoient un bon jugement. Mais ceux à qui ils alloient annoncer leurs revelations, n'étoient pas tous diſpoſez à les bien comprendre : on les entendoit diferemment, les uns comme il faloit, & les autres de travers. La (*a*) predication des Apôtres a eu ce même deſtin dans une même ſeance. Il y avoit tel auditeur qui en ſortoit heretique pendant que d'autres en ſortoient très-orthodoxes. Voilà donc la verité & la fauſſeté, filles de cette predication, l'une legitime, l'autre batarde, qui naiſſoient en même tems, & quelquefois (*b*) preſque auſſi-tôt que leur (*c*) mere. Je paſſe ſous ſilence que les Apôtres ont plutôt mal conu que bien conu le vrai caractere du Roiaume du Meſſie, & qu'il y a des gens qui ſoutienent que les Juifs n'ont jamais bien entendu le vrai ſens du Decalogue en ce qui concerne les images (*d*).

Pour ce qui regarde la nature, ou les objets de la recherche des Phyſiciens, il n'eſt

(a) *Conferez ce que dit Saint Pierre dans le ch. 3. de ſa 2. épitre v. 16. que certaines gens tordoient les Epitres de Saint Paul & les autres Ecritures à leur perdition.*

(b) *Par exemple lors qu'un Prophete annonçoit ce que l'eſprit de Dieu venoit de lui ſuggerer.*

(c) *Par accident à l'égard de l'hereſie.*

(d) *Voiez les remarques de Mr. Arnauld ſur une letre de Mr. Spon pag. 13. & 107. & ſuiv.*

n'eſt que trop évident que la fauſſeté eſt plus ancienne que la verité. Le monde a été ſans Philoſophes pendant pluſieurs ſiecles : les Philoſophes ont tatonné aſſez long tems, & avancé bien de fauſſes conjectures ſur la cauſe des éclipſes, avant que de rencontrer la veritable raiſon. On doit les comparer à ceux qui tirent au blanc, qui le manquent plus de cent fois avant que d'avoir l'adreſſe de le toucher. Il n'y a que très-peu de choſes dont la Phyſique ait pu decouvrir la verité. Le travail des modernes depuis cent ans, a fait rejeter comme des erreurs abſurdes je ne ſai combien de doctrines qui avoient paſſé pour veritables. Mais le monde eſt neanmoins, tout comme autrefois, un Opera où l'on voit le jeu des machines ſans en conoître les reſſorts. De tant d'hypotheſes qu'on a inventées, ou replâtrées depuis deux ou trois mille ans, il ſe pourroit bien faire qu'aucune ne (*a*) fut veritable, mais non pas qu'il y en eut plus d'une de veritable (*b*).

Je me ſervirai de cette occaſion pour vous envoier les vers que vous m'avez demandez. Ce ſont de très-mauvais vers ; mais puis que vous en êtes curieux depuis que l'on vous a dit qu'ils ſe trouvent

(a) *C'eſt-à-dire, quant à toutes ſes parties ; car en general il faut que ſi Copernic ſe trompe quant au mouvement de la terre, ceux qui ſuposſent qu'elle eſt en repos, diſent la verité.*

(*b*) Quorum opiniones cùm tam variæ ſint, tamque inter ſe diſſidentes, alterum fieri profectò poteſt ut earum nulla, alterum certe non poteſt ut plus una vera ſit. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. p. m. 7.*

vent dans un ouvrage ſur les équivoques, il faut vous ſatisfaire. Je ne vous dirai pas que l'Auteur de cet ouvrage les emploie lors qu'il ſe propoſe l'objection que ſes adverſaires fondent ſur ce que la nature nous tient un langage très-ambigu, & qu'elle nous trompe en effet; d'où ils concluent qu'il nous eſt permis d'uſer d'équivoques. Cette objection eſt très-mauvaiſe; mais la maniere dont on y a repondu, ne vaut guere mieux. Cela ſoit dit en paſſant. Voici ce que vous m'avez demandé.

(a) *Jean Barnes Traité contre les équivoques ch. 32. p. 333. 334. édit. de Paris 1625. in 8.*

(b) *Voici les paroles de Fracaſtor à la page 68. de ſes Poëſies, édit. de Geneve 1637.*

Quid dicam miſerum me agere, & quam ducere vitam Irrequietum animi, & quærentem indagine vana Naturam ſemper fugientem: quæ ſe ubi paulùm Oſtendit mihi, mox facies in mille repentè, Ceu Proteus, con-

„ (a) Fracaſtor . . . en ſon Poëme
„ à Anthoine Flaminius & Galeas Flori-
„ mont, blaſme en ces termes la Nature
„ de ſimulation & de tromperie comme
„ un autre Prothee, diſant:

„ *Pendant que bien heureux vous liſez*
„ *les Poëtes,*
„ *Et que vous recherchez les obſcures ca-*
„ *chettes*
„ *Des ſecrets moins cogneus, vos ames*
„ *nourriſſans*
„ *De divines leçons vos eſprits raviſſans:*
„ *Que diray-je (b) où j'employe une vie*
„ *ennuyeuſe,*
„ *En cherchant ſans repos la Nature en-*
„ *vieuſe*
„ *Qui s'eſchappe de moy: ſi je crois la*
„ *tenir,* „ Elle

„ *Elle change auſſi toſt, & la voy devenir*
„ *Comme un autre Prothée en mille dif-*
„ *ferences,*
„ *Fuyant quand je la ſuy, trompant mes*
„ *eſperances,*
„ *Me fait plaindre le temps qu'ainſi je*
„ *vas perdant:*
„ *Car ainſi que n'aguere en ce travail*
„ *mordant,*
„ *Je cherchois curieux les eſpeces des*
„ *choſes,*
„ *Et les formes qu'on dit touſiours en eſtre*
„ *eſcloſes*
„ *Et par tout s'eſcouler: & que pour*
„ *ceſte fin*
„ *J'errois dans les deſerts au cours de*
„ *mon deſſin.*
„ *En fin j'ay recogneu que ces ſpectres*
„ *volages*
„ *Me trompoient grandement, & fai-*
„ *ſoient mille outrages,*
„ *En ſurprenant les ſens, & ſe coulant*
„ *touſiours*
„ *Dedans l'ame & dehors par un trop li-*
„ *bre cours.*

„ Et enfin il conclud avec ceſte accuſa-
„ tion piquante des choſes mortelles, ou
„ pluſtoſt naturelles, en ces termes:

„ *Juſques à quand veux tu t'addonner à*
„ *la terre?*

„ Ne

verſa ſequentem eludit, & angit Mœrentem ſeniſque horas, caſſumque laborem? Nuper enim tenues ſpecies, ſimulachraque rerum Quæ fluere ex ipſis dicuntur, pérque meare Omnia dum ſector meditans, taciturſque requiro Avia ſylvarum, & ſecreta ſilentia ſolus, Cognovi tamen his ſpectris illudier ipſis: Ut ſenſus feriant noſtros, ſempérque laceſſant,

„ *Ne quitteras tu point ce manoir ocieux?*
„ *Et n'eſleveras tu aux eſtoiles les yeux?*
„ *Ne ſçais tu que ça bas dans ceſte nuict*
„ *obſcure,*
„ *Rien n'y peut eſtre au vray, & n'y eſt*
„ *qu'en figure?*
„ *Que ce tout n'eſt rien qu'ombre, ou au*
„ *plus un miroir,*
„ *Qui l'image d'autruy en ſa glace fait*
„ *voir.*
„ *Ce ſont ombres, qui font à l'eſprit voir*
„ *en ſonge*
„ *Ce qu'il eſtime vray, quoy que ce ſoit*
„ *menſonge.* „

Telle eſt l'incertitude de la phyſique. Elle degoûta Socrate, & l'obligea de ſe tourner d'un autre côté, mais (a) *on peut s'étonner avec raiſon de ce qu'étant rebuté de l'étude des choſes naturelles il crût trouver mieux ſon compte dans l'étude de la Morale, puiſque les concluſions en ſont encore moins certaines, & que ſi la Phyſique eſt difficile à cauſe qu'il faut ſouvent chercher pluſieurs cauſes pour expliquer un effet naturel; la Morale le doit eſtre encore davantage, par le grand nombre des choſes qu'il faut ſouvent conſiderer pour bien juger de ce que nous devons ſuivre ou éviter.*

CHA-

Pérque fores, caulaſque animæ vadantque, meéntque, Ac remeent, ipſamque nec inter ſomnia linquant.

. . . . .

Quo tandem ô ſemper mortalia quærens Hanc colere uſque voles terram? nunquamne relinques Has tenebras, nunquamne in lucem lumina tolles? An neſcis, quæcunque hîc ſunt, quæ hac nocte teguntur, Omnia res prorſus veras non eſſe ſed umbras, Aut ſpecula, unde ad nos aliena elucet imago?

(a) *Mariotte, Eſſai de Logique pag.* 154.

CHAPITRE CII.

Adminicule tiré de la controverſe, ſi l'étenduë & l'antiquité ſont des marques de la vraie Egliſe.

JE vous avertis que les raiſons de Mr. Bayle contre l'argument en queſtion, ont été fortifiées (a) d'un adminicule qu'il a tiré de la controverſe qui regne entre les Catholiques & les Proteſtans, ſur l'autorité de la tradition. Il auroit pu indiquer deux choſes : 1. les remarques que Mr. Saurin a faites contre le fameux principe de Vincent de Lerins, (b) *ce que tous les Chretiens dans tous les tems & dans tous les lieux ont cru & tenu pour veritable, l'eſt auſſi* : 2. le mauvais ſuccés d'une penſée de Mr. Jurieu touchant les articles fondamentaux de la Religion Chretienne (c) ; *c'eſt que tout ce que les Chretiens ont cru unanimement, & croyent encore par tout, eſt fondamental & neceſſaire au ſalut.* Si Mr. Bernard ſe donne la peine d'examiner les obſervations de Mr. Saurin (d) ſur ce principe de Vincent de Lerins, & ſur cette penſée (e) de Mr. Jurieu, & les objections que d'autres (f) ont

(a) *Voiez le chap. 22. de la Continuation des Penſées diverſes.*

(b) *Voiez Mr. Saurin, Examen de la Theologie de Mr. Jurieu pag. 705. Voiez auſſi les Nouvelles de la Rep. des Lettres, mois de Sept. 1685. article 7.*

(c) *Voiez Mr. Saurin ib. p. 707.*

(d) *Saurin ib. pag. 708. & ſuiv. & dans la juſtification de ſa doctrine pag. 107. & ſuiv.*

(e) *Ibid. pag. 728. & ſuiv.* (f) *Voiez Mr. Nicolle de l'Unité de l'Egliſe pag. 355. & ſuiv. & le* Janua cœlorum reſerata *pag. 119. & ſeq. Voiez auſſi dans le Diction. hiſtor. & crit. la remarque F de l'article* Arius.

ont faites à ce dernier, & qui l'ont reduit à l'abſurde, & au ſilence, il verra que l'argument qu'il veut retablir, eſt d'une foibleſſe extrême, & qui doit ſur tout ſe faire ſentir à un Proteſtant.

Voici un ſecond adminicule. Les Catholiques Romains pretendent que la multitude des ſectateurs, & l'antiquité ſont des marques de la vraie Egliſe, & que par conſequent la ſecte des Anabaptiſtes, celle de Luther, celle de Calvin, celle de Socin ſont fauſſes; car elles ont commencé au XVI. ſiecle, & n'ont chacune qu'une étenduë très-bornée. Les Proteſtans ont rejetté ces deux marques de l'Egliſe, & ont fait voir que ſi elles étoient bonnes, les premiers Chretiens auroient perdu leur procés, & qu'encore aujourd'hui l'Egliſe Romaine perdroit ſa cauſe, vu qu'elle ne peut ſe glorifier d'une antiquité qui égale celle des Paiens de la Chine, ni d'une étenduë qui égale celle des Mahometans. Ils ſe ſont ſervis (a) des mêmes reponſes que les anciens Peres firent aux Paiens, qui ſe prevaloient du conſentement immemorial d'une infinité de peuples, & qui inſultoient la nouveauté du petit troupeau de JESUS-CHRIST. Il eſt étonnant que les Catholiques Romains aient voulu

(a) *Voiez entre autres Mr. du Pleſſis Mornai au chap. 3. de ſon Traité de l'Egliſe, & Mr. Drelincourt au chap. 7. de la 2. partie du triomphe de l'Egliſe.*

lu diſtinguer (*a*) la vraie Egliſe par des caracteres qui conviennent mieux au Paganiſme, & au Judaïſme, qu'au Chriſtianiſme, & qui ſont communs avec l'Egliſe Romaine aux Egliſes Greques, qu'elle tient pour fauſſes. Il ne faut point douter que ce ne ſoit une choſe qui a paru toûjours ridicule à Mr. Bernard. D'où vient donc qu'il nous allegue la longue durée d'une opinion, comme un caractere de verité? La doctrine des Sociniens que JESUS-CHRIST n'eſt qu'un homme, n'a-t-elle point fait une ſecte pendant la vie des Apôtres? Et ſi elle n'a point proſperé ſous les auſpices d'Ebion, ou de Paul de Samoſate, ou de Photin, n'a-t-elle point eu ſous les auſpices de Mahomet la proſperité la plus éclatante qui ſe puiſſe voir? La voilà donc tout enſemble fort ancienne, & fort étenduë. L'opinion que l'ame des morts reçoit du ſoulagement par les bons offices des vivans, n'eſt-elle pas établie dans preſque toutes les religions du monde? Cherchez en l'origine tant qu'il vous plaira, vous ne la trouverez point; elle eſt auſſi ancienne dans le Paganiſme, que les premieres preuves que l'on peut donner de l'exiſtence de la religion des Grecs. Il y a beaucoup d'aparence que les

(*a*) *Conferez avec ceci ce que l'on voit au Diction. hiſtor. & crit. à la remarque P. de l'article* Mahomet.

les Paiens & les Juifs qui embraſſerent la foi Chretienne, retinrent l'uſage des prieres pour les morts, & qu'ainſi c'eſt un uſage auſſi ancien que le Chriſtianiſme, quoi que les Apôtres ne l'aient pas ordonné. Mr. Bernard voudroit-il que pour le convaincre qu'il ſe trompe, lors qu'il condamne ou le Socinianiſme, ou la priere pour les morts, on ſe prevalût *ad hominem* des remarques qu'il a faites en faveur de l'argument en queſtion? Peut-il adopter cet argument contre les Athées, & le rejetter lors que les Paiens le braqueront contre lui? Ne ſeroit-ce pas avoir *pondus & pondus*, poids & poids?

Repreſentons lui le peu de compte que Mr. Jurieu a fait du conſentement des Peres. On puiſe *les preuves dans trois ſources*, dit-il (a), 1. *l'Ecriture Sainte*, 2. *les Peres*, 3. *la raiſon. La premiére ſource eſt l'unique d'où l'on tire des preuves d'un poids ſuffiſant, pour faire ſuccomber la reſiſtance de l'eſprit de l'homme. Mais la troiſiéme eſt celle d'où ſortent les lumieres qui le touchent le plus. . . . . Et pour ce qui eſt de la (b) troiſiéme ſource qui eſt l'authorité des Peres, non ſeulement c'eſt la moindre, mais elle eſt de ſi petite importance*

(a) *Jurieu XI. Lettre paſtorale de la 2. année pag. 241. edit. in 12. Notez que Mr. Saurin dans la juſtification de ſa doctrine ch. 15. où il fait de bonnes remarques ſur l'argument de l'autorité, ſe ſert pag. 412. de cet endroit des Paſtorales de Mr. Jurieu pour lui montrer ſes contradictions; mais il le ſupoſe mal aux priſes avec Mr. l'Evêque de Meaux; c'eſt avec Mr. Nicolle que Mr. Jurieu diſpute.*

(b) *Il falois dire la ſeconde.*

tance que rien plus. Quand les Anciens ſe rencontrent avec l'Ecriture Sainte & avec la raiſon, cela fait un tres-grand plaiſir à une ame Chrêtienne qui aime bien a prendre toute ſorte de ſeuretez. Que ſi les Peres s'éloignent de l'Ecriture & de la raiſon, nous avons ſujet d'en être fâchez & de les plaindre: mais la foi n'en ſçauroit recevoir grand préjudice. Premiérement, parce que cette ſource de preuves n'eſt de la portée que de tres peu de gens. Tous ſont appellez à croire en Dieu & à ſes veritez, mais peu de gens en ſont dans l'obligation & en (a) état de lire les Peres & de ſçavoir ce qu'ils ont dit. Secondement c'eſt une ſource obſcure & douteuſe. Car ceux-là même qui nous produiſent les témoignages des Peres avec tant d'apparat, n'oſeroyent nous dire qu'ils ſont infaillibles. Tellement qu'aprés nous avoir accablez de temoignages, au bout du conte il faut qu'ils avoüent que tout cela peut être faux.

(a) *Ceci combat l'argument que Mr. Bernard veut retablir; car peu de perſonnes ſont capables de verifier ſi tous les peuples ont conſenti à telle ou à telle choſe.*

Il ſe fait en ſuite une objection, *N'eſt-il pas fâcheux de ſe mettre tous les Peres ſur les bras?* Et voici ce qu'il repond: „ (b) Il „ faut ſçavoir que le conſentement des „ Peres n'eſt qu'un conſentement d'hom- „ mes, qui ne ſont pas infaillibles pris ſe- „ pare ment, & qui ne le ſont pas davan- „ tage pris conjointement. Il eſt vrai que

(b) *Jurieu ibid pag.* 244.

„ nous

„ nous avons regardé comme une maxi-
„ me du bon ſens, cette regle de Vin-
„ cent de Lerins, *que ce que tous les hom-*
„ *mes ont cru en tout tems & en tous lieux,*
„ *doit être veritable.* Et c'eſt une choſe
„ dont M. Nicole ſe ſert pour me con-
„ vaincre. Mais il y a bien de la differen-
„ ce entre tous les hommes, ou *tous les*
„ *Chrêtiens*, & *tous les Peres*: entre *tous*
„ *les tems*, & ſept ou huit ſiecles, ou
(a) *Id ib. pag.* 246. „ même plus. Les Peres ne ſont pas tous
„ les Chrêtiens; Les ſiecles depuis Saint
(b) *Il en donne pour exemple* l'opinion de ce certain lieu de ſequeſtre où alloient les ames après la mort pour y être gardées juſqu'au jour du jugement, *qui* a eu pour elle le conſentement unanime des Anciens. „ Auguſtin, juſqu'au ſiecle de la Refor-
„ mation ne ſont pas tous les ſiecles.
„ Ainſi le conſentement des anciens ne
„ ſçauroit faire une preuve, c'eſt tout au
„ plus qu'il faſſe un favorable prejugé.
„ . . . . (*a*) Les Anciens ſe ſont ſuivis,
„ & ſe ſont imitez les uns les autres pour
„ certaines (*b*) opinions fauſſes. . . . . le
„ conſentement des Peres dans une doc-
„ trine qui n'eſt aucunement fondée dans
„ l'Ecriture Sainte, ne peut pas même
„ faire un prejugé. „

Si Mr. Bernard ſe veut prevaloir de la reſtriction qu'on donne ici à la maxime de Vincent de Lerins, il ruïnera de fond en comble la preuve qu'il tâche de fortifier. Car ſi cette maxime a perdu ſa verité depuis le grand ſchiſme du XVI. ſiecle,

cle,

cle, parce qu'on ne peut plus dire que tous les Chrétiens s'accordent à croire certaines choſes, le conſentement de tous les peuples ne pourra ſervir de preuve, qu'entant que nous ſerons aſſurez qu'il ne ſera point interrompu dans les ſiecles à venir. Or c'eſt une choſe très-incertaine. De plus ſi pour ſavoir quelle a été la creance de tous les Chretiens, il ne ſufit pas de conoître ſur quoi tous les Peres s'acordent; & ſi l'on a raiſon de ſupoſer que la créance du peuple n'a pas été conforme à la doctrine de tous ſes Paſteurs, il ne ſera jamais poſſible de decouvrir ce à quoi les peuples ont donné leur conſentement. Ce fut donc très-mal à-propos que Mr. Jurieu ſe ſervit de la maxime de Vincent de Lerins.

On pourroit peut-être repreſenter à Mr. Bernard, que la Confeſſion (a) de foi des Egliſes Reformées declare, que *nous conoiſſons les livres* de l'Ecriture *eſtre Canoniques, & reigle tres certaine de noſtre foi*, NON PAS TANT PAR LE COMMUN ACCORD ET CONSENTEMENT DE L'EGLISE, *que par le teſmoignage & perſuaſion du Saint Eſprit.* Cela ſignifie que le temoignage du Saint Eſprit nous ſufiroit ſans le conſentement de l'Egliſe; mais que ce conſentement

(a) *Dans l'article* 4.

ne

ne ſeroit pas une bonne preuve ſans le temoignage du Saint Eſprit.

CHAPITRE CIII.

Examen de la ſixiéme remarque de Mr. Bernard, où il exprime ſon opinion ſur l'origine du (a) *Deïſme. Si l'homme a plus de diſpoſitions à l'erreur qu'à la verité. Folies de quelques Paiens modernes.*

(a) *Entendez ce mot comme ci-deſſus pag.* 318. *lettre* (b).

VI. PAſſons à la ſixiéme remarque de Mr. Bernard. *Je crois*, dit-il (*b*), *que le* Deïſme (*a*) *qu'on a trouvé établi de tout tems preſque dans toutes les Nations, n'a point généralement d'autre origine que la Tradition, en ſorte que je ne me mets nullement en peine d'examiner ſi les idées innées ſont vrayes ou fauſſes. Nous avons tous un Pére commun qui eſt* Adam. *C'eſt lui qui nous a apris à tous, qu'il y a une Divinité. Les Péres l'ont dit à leurs enfans, & cette opinion s'eſt trouvée ſi conforme à toutes leurs autres idées, ſi proportionnée à leur nature, qu'ils l'ont reçuë ſans peine, & l'ont tranſmiſe à leurs enfans.*

(b) *Bernard ubi ſupra pag.* 138.

Cette explication change beaucoup la nature de l'argument combatu par Mr. Bayle: il étoit deſtiné à convaincre de l'exiſtence de Dieu ceux qui n'auroient d'autre reſſource que la lumiere naturelle; mais

mais Mr. Bernard le limite d'une telle ſorte, que pour en tirer quelque profit, il faut être perſuadé que le livre de la Geneſe eſt un ouvrage inſpiré de Dieu. Il ne pretend pas que la majeure de l'argument, *ce à quoi tous les peuples de la Terre conſentent eſt vrai*, ſoit prouvée par la ſupoſition que la voix de la nature eſt veritable, que les idées innées ne peuvent jamais tromper, &c. Il ne fait aboutir l'analyſe de la preuve qu'à l'autorité de la parole de Dieu. Il veut que ſi le conſentement general des peuples eſt une marque certaine de l'exiſtence divine, ce ſoit à cauſe qu'à commencer par Adam créé de la propre main de Dieu, & la tige du genre humain, tous les peres ont communiqué à leurs enfans la foi de cette exiſtence. Cette tradition aiant une telle origine eſt neceſſairement vraie; mais comme nous ne ſavons que par l'Ecriture, que tous les hommes deſcendent d'Adam formé de la propre main de Dieu, il eſt viſible que l'argument en queſtion ne peut plus avoir de force, qu'envers les perſonnes perſuadées de la divinité du livre de la Geneſe; c'eſt-à-dire, qu'envers les perſonnes qui croient dejà très-certainement qu'il y a un Dieu. Ainſi cet argument devient inutile.

Si Mr. Bernard ne m'en veut point croire, je le prie de faire attention à ces paroles de Mr. Saurin : (a) *Si on prend à la lettre* la maxime de Vincent de Lerins, *on n'y trouvera pas de difficulté. Car cette univerſalité*, tous les tems, tous les lieux, toutes les perſonnes, *renferme les Apôtres, & tous les membres de l'Egliſe Chrétienne. Or on ne doute pas que ce que les Apôtres ont crû & enſeigné, ne ſoit véritable : mais il n'y a pas d'apparence, que Vincent de Lerins ait donné toute cette étendue à ſa maxime ; parce que, pour s'en pouvoir ſervir, il auroit dû ſuppoſer ou prouver, que les Apôtres avoient enſeigné la doctrine qu'il vouloit défendre par ce conſentement unanime. Et alors ſa maxime lui ſeroit devenue inutile : car dès que l'on a le ſuffrage des hommes inſpirez, & de ceux dont Dieu s'eſt ſervi, pour nous donner ſes Oracles, & nous revéler ſes myſtéres, le conſentement du reſte des hommes eſt ſuperflu.* Il eſt facile d'apliquer cela à l'hypotheſe de Mr. Bernard, puis qu'il enferme dans la maſſe des ſufrages de tous les peuples, le ſufrage d'Adam, & d'Abel, & de Noé, & d'Abraham, &c. & qu'il aſſûre que tous les autres deſcendans d'Adam ont opiné comme ceux-là, quant à l'idée generale de l'exiſtence de Dieu.

(a) *Saurin ubi ſupra pag.* 708. 709.

Dieu. On n'a que faire du conſentement des peuples, dès qu'on s'apuie ſur le temoignage d'Adam, & de Noé, comme ſur un temoignage divin. On peut donc dire qu'alors l'argument du conſentement general eſt ſuperflu; & s'il avoit de la force à l'égard de ceux qui rejetent la revelation, Mr. Bernard ne l'auroit pas apuié, comme il a fait, ſur le temoignage de l'Ecriture. Rien ne montre mieux qu'il en a ſenti très-vivement la foibleſſe.

Effectivement toute perſonne qui n'admet pas la revelation, ou qui la veut mettre à part, afin d'éprouver ſi l'argument dont il s'agit, eſt bon en lui-même, & nous peut conduire ſûrement, & ſans le ſecours d'aucune autre preuve à la concluſion, *Donc il y a un Dieu*, priera Mr. Bernard de lui prouver qu'une tradition eſt veritable, dès là qu'elle vient du premier homme. On lui declarera qu'on veut bien lui accorder que tous les hommes deſcendent d'un ſeul; mais que l'on fait abſtraction de tous les moiens dont ce premier homme a pu être produit. Il eſt évident que dans cet état d'abſtraction rien ne peut prouver que cet homme-là ait bien inſtruit ſes enfans. Il s'eſt trompé peut-être dans l'article qui a paſ-

ſé de generation en generation; il eſt donc juſte d'examiner ce que c'eſt, pourquoi s'en fieroit-on au conſentement des peuples qui ſe ſont trompez en tant de choſes? Le ſeul remede contre ces inſtances eſt, de ſupoſer que le premier homme a été fait & inſtruit par Dieu luimême, c'eſt-à-dire, qu'il faut faire venir la revelation au ſecours d'un argument, qui ſans cela ne prouveroit rien.

Il ſe preſente une autre dificulté. On decouvre par les plus anciens monumens de l'hiſtoire deux ſectes generales, l'une très-petite, l'autre fort étenduë. Celle-ci admet pluſieurs Dieux, & les adore ſous toutes ſortes de figures corporelles; celle-là n'admet qu'un Dieu, & l'adore ſans aucune image. Comment ſaurons-nous laquelle de ces deux ſectes a mieux conſervé les leçons du premier homme? Si Mr. Bernard repond que c'eſt la petite, parce que ſon dogme eſt plus raiſonnable que celui de la pluralité des Dieux, il ſupoſera un fait qu'on ne lui a point accordé, & qu'il ne ſauroit prouver indepenDemment de l'Ecriture, ſavoir que le premier homme étoit plus habile que ne l'ont été ſes deſcendans. Il faut d'ailleurs qu'il avouë que la tradition qui s'eſt conſervée dans preſque tous les peuples, eſt

fauſſe,

fauſſe, ce qui decredite entierement l'autorité de la tradition; & comme on nous fait entendre que les inſtructions du premier homme ſe ſont conſervées à cauſe qu'elles ſe trouvoient (a) *conformes à toutes les autres idées* de ſes deſcendans, & *proportionnées à leur nature*, il s'enſuivra que les leçons qui ont fait les plus grands progrés, ont été les plus conformes, & les mieux proportionnées à la nature de l'homme. Or ſi c'eſt un ſigne de verité, il faudra conclure neceſſairement que l'idolatrie paienne eſt plus veritable que le ſyſtême des Juifs. Concluſion impie & abominable!

(a) *Bernard ubi ſupra.*

Si l'on juge des choſes par l'évenement, il ſera inconteſtable que rien ne s'accorde mieux en matiere de religion au goût naturel de l'homme, que d'avoir devant ſes yeux les objets du culte divin. On trouve établi dans les familles aparentées aux plus anciens Patriarches (b) l'uſage des Dieux portatifs. Les Iſraëlites, à qui Dieu avoit interdit ſi ſeverement le ſervice des images, violerent très-ſouvent cette defenſe, malgré les punitions qu'ils s'attiroient de la part de Dieu. Ils ne furent bien gueris du panchant à l'idolatrie qu'après la captivité de Babylone, qu'ils conſidererent comme un

(b) *Voiez le livre de la Geneſe chap. 31. v. 19.*

châtiment de cette infidelité. On n'a preſque point vu de nation paienne qui n'ait eu des ſimulacres. Les Romains s'en abſtinrent pendant (*a*) quelque tems; mais nature pâtiſſoit trop ; il falut abandonner cette coûtume qui avoit tant plu au Roi Numa. Les Chretiens ne virent pas plutôt qu'il ne leur étoit plus neceſſaire de reprocher aux Gentils l'adoration des ſimulacres, qu'ils commencerent à goûter cette eſpece de devotion, & peu-à-peu ils s'y affectionerent de telle ſorte, que les efforts les plus violens de (*b*) trois ou quatre Empereurs ne purent guerir cette maladie. Les partiſans des images triompherent enfin, & leur triomphe dure encore plus ou moins par toute la Chretienté, ſi l'on excepte les Communions qui ſe ſeparerent de Rome au XVI. ſiecle. Cependant le Decalogue étoit conu de tous les Prelats. Mais le panchant naturel avoit ſuggeré des explications. Si à la vuë de ces choſes on s'écrioit que le culte des images nous eſt enſeigné par la nature ; que tous les hommes l'aprenent d'un même maître, & qu'à moins de cela il ne ſe fût point établi preſque par tout pour un ſi grand nombre de ſiecles, Mr. Bernard & tous les autres Proteſtans le trouveroient-ils à-propos ?

(*a*) *Cent ſoixante ans, ſelon Plutarque dans la Vie de Numa pag. 65.*

(*b*) *Voiez le Pere Maimbourg dans l'hiſtoire des Iconoclaſtes.*

Je

Je puis vous assûrer en general que ce n'est point du tout une marque de verité, que de voir que certaines choses entrent aisément dans l'esprit de l'homme, & s'y enracinent profondément. J'avouë qu'il (a) n'adhere jamais à l'erreur, que lors qu'elle est revêtuë des aparences de la verité; mais comme les objets qui n'ont que ces aparences, sont dificiles à discerner de ceux qui sont réellement vrais, la paresse le determine à se contenter des premiers fantômes qu'on lui presente; & comme ces fantômes sont innombrables, au lieu que la verité est unique, il nous est bien plus aisé d'en trouver quelcun, que de la trouver elle-même. C'est ainsi que lors qu'on a fait tirer un grand nombre de copies d'un portrait, les curieux ont moins de peine à rencontrer une copie, qu'à rencontrer l'original. Il semble même que nôtre ame soit naturellement mieux proportionnée au mensonge qu'à la verité. Celle-ci est insipide pour les enfans; la fable leur est si propre, qu'il s'en faut servir pour les instruire. Les hommes faits se plaisent infiniment mieux aux histoires romanesques, qu'aux histoires veritables; & dans les siecles mêmes les plus savans, s'il y a un homme d'un goût

(a) *On ne parle ici que de l'interieur; car on sait assez que l'homme soutient bien des choses contre sa conscience.*

aſſez épuré pour preferer au fard, & aux artifices du menſonge la ſimplicité naïve de la verité, il y en a mille qui la mepriſent, afin de courir après les decorations de l'impoſture. Je vous renvoie à un excellent paſſage de Macrobe (*a*) touchant les avantures de Didon. N'avez-vous pas ſouvent remarqué que pour un homme qui ſe plaît à raporter exactement une nouvelle, il y en a mille qui ne ſauroient s'empêcher d'y coudre des circonſtances de leur invention; ce qui fait qu'au bout de vint-quatre heures cette nouvelle n'eſt preſque point reconoiſſable? Ne faut-il pas que les Politiques ſe ſervent de mille menſonges pour bien gouverner les peuples? Tant ils reconoiſſent la diſproportion de la verité à l'eſprit humain! Cette maxime des politiques a été ſur tout emploiée dans ce qui regarde la religion. Chacun ſait le dicton vulgaire, *quandoquidem populus vult decipi decipiatur: puis que le peuple veut être trompé,*

(*a*) Quod ita elegantius . . . digeſſit (*Virgilius*) ut fabula laſcivientis Didonis, quam falſam novit univerſitas, per tot tamen ſæcula ſpeciem veritatis obtineat, & ita pro vero per ora omnium volitet; ut pictores fictoreſque & qui figmentis licitorum contextas imitantur effigies hac materia vel maxime in efficiendis ſimulacris tamquam unico argumento decoris utantur: nec minus hiſtrionum perpetuis & geſtibus & cantibus celebretur, tantum valuit pulchritudo narrandi, ut omnes Phœniſſæ caſtitatis conſcii nec ignari manum ſibi injeciſſe reginam, ne pateretur damnum pudoris, conniveant tamen fabulæ; & intra conſcientiam veri fidem prementes malint pro vero celebrari, quod pectoribus humanis dulcedo fingentis infudit. *Macrob. Saturn. lib. 5. cap. 17. pag. m.* 409.

trompé, qu'il le ſoit. Les Philoſophes mêmes qui ſe ſont le plus apliquez à la recherche de la nature divine, n'en ont eu que des penſées ſi fauſſes, (*a*) que l'on a dit qu'elles valoient moins que celles des Poëtes. N'a-t-il pas été neceſſaire que le vrai Dieu ſe revelât ſous des images très-fauſſes, qu'il ſe donnât des pieds, & des mains, du repentir & de la colere &c? Pourquoi cela, ſi ce n'eſt afin de s'accomoder à la foibleſſe de l'eſprit humain, qui n'eut pu porter le poids de la verité toute pure? Si l'on raſſembloit toutes les remarques qui nous peuvent faire juger que nôtre eſprit a plus de diſpoſitions à l'erreur qu'à la verité, on feroit un livre. Ceci ſufira, je m'aſſûre, à vous montrer que le principe (*b*) de Mr. Bernard eſt pour le moins très-douteux, & que les conſequences lui en ſeroient bien contraires.

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag. 351. 352. Voiez auſſi pag. 83. & ſeq. & conferez les paroles de Pierre Charron raportées dans le Diction. hiſtor. & crit. pag. 2724. de la 2. édit.*

Mais je veux neanmoins ajoûter encore une petite queſtion. Je lui demande ſi le ſoin qu'on prend d'empêcher que ceux que l'on tient pour heretiques, ou pour eſprits forts, ne dogmatiſent publiquement, & ne faſſent imprimer des livres, n'eſt pas une marque que l'on ſupoſe que l'homme ſe laiſſe plus attirer par le menſonge que par les doctrines veritables? Voudra-t-il bien

(b) *C'eſt-à-dire, ce qu'il ſupoſe ſur la proportion entre nôtre ame & les objets veritables.*

recuſer le temoin que je m'en vais lui citer, qui a dit en propres termes, (a) *Qu'on mette un Predicateur Mahometan, un Socinien, un Papiſte & un Reformé dans une Ville ſans que le Magiſtrat y intervienne par ſon authorité, ni Dieu par ſon eſprit & ſes miracles, & vous verrés bien-tôt la verité ſuccomber entierement, à cauſe de la corruption du cœur & de l'eſprit humain, qui s'accorde beaucoup mieux avec la Religion corrompüe.* Enfin on ne ſauroit nier que le culte raiſonnable ne ſoit moins à la portée de l'eſprit de l'homme que la ſuperſtition. On dementiroit l'experience ſi l'on ne convenoit pas de cela.

Il ne faut pas être ſurpris, ajoûte Mr. Bernard (b), *ſi dans une ſi longue ſuite de ſiecles, quelques-uns ont alteré l'idée* de la Divinité qu'Adam avoit enſeignée à ſes enfans. Si vous n'êtes point ſurpris de cela, je ſuis ſûr que pour le moins vous ſerez ſurpris que Mr. Bernard reduiſe tout le Paganiſme *à quelques perſonnes*, & qu'il ne traite l'idolatrie paienne que d'alteration de la vraie idée de Dieu. Elle en étoit un renverſement total, il y a plus loin de la vraie idée de Dieu à la nature des idoles du Paganiſme que de l'idée d'un homme à celle d'un arbre. Croiez-vous que les Prophetes & les Apôtres euſſent ſul-

(a) *Jurieu, tableau du Socinianiſme pag. 519. Il avoit dit pag. 506. que ſi l'on ſuivoit les principes des tolerans* la fauſſe religion auroit toujours plus de partiſans que la veritable, ſelon que le mal eſt plus contagieux que le bien n'eſt communicatif de luy meſme. *Voiez le Diction. hiſt. & crit. pag. 69. & 1909. de la 2. édition.*

(b) *Bernard ubi ſupra.*

ſulminé l'abomination de l'idolatrie des Gentils, comme ils ont fait, s'ils en avoient eu une idée auſſi radoucie que Mr. Bernard? Je m'en vais vous copier deux exemples des notions que les Paiens d'aujourd'hui ſe font de Dieu: elles ſont pitoiables, mais non pas plus fauſſes que celles des anciens Paiens.

(a) *Si les* (b) *Tungules aprés avoir adoré un de leurs faux Dieux, ne réüſſiſſent pas à la chaſſe, ou à la pêche, & qu'ils aient le malheur de ne rien prendre du tout, ils ſe ſaiſiſſent de ces mêmes Dieux imaginez & les tiennent ſuſpendus entre le Ciel & la Terre, juſques a ce qu'ils aient le bonheur de réüſſir. Ont-ils fait une bonne priſe, il faut voir de quelle maniére ils regalent l'Idole qui preſide ſur la chaſſe, ou ſur la pêche. Ils la ſervent alors de leurs viandes les plus délicates, qu'ils poſent devant elle, & qu'ils lui portent même à la bouche. Peut-on voir une ſemblable folie, & l'aveuglement de ces Peuples, ſans être ſaiſi d'étonnement?* „ (c) Les Mongales (d) .... „ ont leurs Idoles, qu'ils tiennent dans „ leurs maiſons, & devant leſquelles ils „ poſent pluſieurs petits pots, remplis „ de viandes, & de boiſſon. . . . Un „ jour Monſieur l'Envoyé ayant aperçu „ une Religieuſe *Mongale*, qui le Chape-

(a) *Evert Isbrand, relation de ſon voiage à la Chine pag. 71. édit. d'Amſt. 1699.*

(b) *Nation tributaire du grand Duc de Moſcovie.*

(c) *Id. ib. pag. 112.*

(d) *Peuple de Tartarie.*

„ let à la main, marmotoit ſans ceſſe, „ il lui demanda ce qu'elle adoroit. *J'a-* „ *dore*, lui repondit-elle, *le Dieu, que* „ *vôtre Dieu a chaſſé du Ciel, mais nôtre* „ *Dieu y doit remonter & en chaſſer à ſon* „ *tour le vôtre, & c'eſt alors qu'on verra* „ *pluſieurs changemens parmi les Fils des* „ *hommes.* „

CHAPITRE CIV.

Examen de la ſeptiéme remarque de Mr. Bernard, où il dit que le devoir des enfans d'honorer leurs peres eſt une impreſſion de la nature.

VII. L'Exemple que Mr. Bernard emploie à donner du luſtre à ſes ſix premieres obſervations, eſt très-bien choiſi: il n'auroit pu en trouver qui lui fut plus avantageux. Il dit (a) que quand on n'auroit aucune autre preuve de cette propoſition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, que le conſentement general & perpetuel de tous les peuples, on ſeroit très-bien fondé à ſoutenir qu'elle eſt veritable, qu'elle nous eſt *enſeignée par la nature, que la raiſon la dicte à chaque homme, ou que nous l'avons tous apriſe d'un même maître.* Il ajoûte que cette preuve ne peut point être afoiblie par les

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 139. 140. 141.

les objections qu'on voudroit tirer : 1. de ce que nous ne conoiſſons pas toutes les nations : 2. de ce que nous en conoiſſons quelques-unes qui ne ſuivent point ſur cet article le conſentement general : 3. de ce *que même parmi les peuples où le ſentiment qu'on doit honorer ſon pere a été reçu, il s'eſt trouvé de tems en tems des Philoſophes habiles* qui l'ont refuté. Il ſoutient que ces trois dificultez n'ont aucune force *contre une opinion que la nature elle même a dictée à tous les hommes* ; qu'en depit de la 1. dificulté *on eſt en droit de conclure qu'il eſt très-probable qu'on trouvera* cette opinion dans les terres qui reſtent à decouvrir ; qu'il faut refuter la 2. dificulté en comptant pour rien les peuples, qui font ici une exception à la regle generale, peuples qui font voir *par leur conduite qu'ils ſont devenus bêtes* ; que la 3. dificulté ſera refutée ſufiſamment pourvû qu'on diſe, que *ce petit nombre de Philoſophes qui nient qu'on doive honorer ſon pere ſont des enragez qui ont voulu ſe faire un nom en avançant les paradoxes les plus étranges.*

Je vous avoüe que je ne ſuis point de l'avis de Mr. Bernard, je ne voudrois point me ſervir de ſa methode pour me convaincre avec une pleine certitude que les enfans doivent honorer leurs peres,

& je ne vois pas d'autre bon moien de conoître cette verité certainement que de conſulter les loix de l'ordre, & les idées qui nous decouvrent les principes de la morale, car pour ce qui eſt du conſentement general des peuples, il a ici d'autant moins de force qu'on peut concevoir avec la derniere facilité que ſans conſulter beaucoup la juſtice ils ſe ſeroient accordez à impoſer aux enfans l'obligation d'honorer leurs peres. Ce ne ſont pas les enfans qui ont fait les loix, ni qui introduiſent les coutumes, ce ſont les peres. Puis donc que les peres avoient un grand interêt à être honorez de leurs enfans, il eſt viſible que l'amour propre les eût engagez de reſte à faire paſſer cela en forme de loi. Les Legiſlateurs n'avoient garde de negliger une choſe qui non ſeulement étoit utile au bien general de la ſocieté, mais qui de plus leur étoit avantageuſe en particulier. Ils étoient ou peres ou oncles: ils eſperoient pour le moins de le devenir, & en tout cas il ne leur pouvoit jamais paroître indiferent que les perſonnes âgées tombaſſent dans le mepris, & que la temerité des jeunes gens eût la bride ſur le cou. Cet interêt du public, & de chaque chef de famille n'eſt point afecté à une nation: il regarde toutes

tes les ſocietez, toutes les familles; il ne faudroit donc pas admirer que par tout le monde on eût inſtruit les enfans à porter honneur à leurs peres, & que pour rendre plus efficace cette inſtruction, on eût expoſé au blame, & même à des chatimens ceux qui manqueroient à ce devoir, & que l'on eût deſtiné de grands éloges à ceux qui le rempliroient; cela, dis-je, ne nous devroit point ſurprendre quand même nous ne ſaurions pas qu'il eſt très-juſte que les enfans honorent leurs peres. J'aquieſce donc très-volontiers à cette opinion de Mr. Bernard, *qu'il eſt très-probable*, que dans les païs qui ſont encore inconus il regne la même loi quant à ce point-ci que dans les païs conus. Les habitans de la Terre auſtrale ſont intereſſez autant que ceux de l'Europe à faire que les enfans honorent leurs peres.

Mais nonobſtant cette grande probabilité il eſt très-poſſible que dans les païs inconus, il y ait des peuples où il eſt libre aux enfans d'honorer ou de ne pas honorer leurs peres. Cela me paroît poſſible (a) dans deux cas fort opoſez. L'un ſeroit de s'imaginer une nation qui pour attacher plus fortement aux interêts de l'état les paſſions de tous les particuliers, ordonne que tous les enfans ſoient cenſez

(a) *On en pourroit encore imaginer d'autres.*

ſez apartenir non pas à leurs peres, mais à la Republique, (a) qu'ils ſoient élevez par les ſoins des Magiſtrats, & deſtinez par les mêmes ſoins à un emploi plutôt qu'à un autre, & laiſſez en ſuite dans une pleine liberté de ſe choiſir des patrons, & des amis ſans que les relations fondées ſur la naiſſance ſoient miſes en ligne de compte. Une paſſion outrée d'étendre la liberté des particuliers, afin que des interêts de famille ne les puſſent jamais detourner du zêle du bien public pourroit être cauſe de cet établiſſement. Le deſpotiſme en pourroit être la cauſe en d'autres lieux, car ſi un Monarque étoit le proprietaire de tous les biens des particuliers, rien ne lui conviendroit mieux que de faire élever tous les enfans à-peu-près comme le grand Turc fait élever dans le Serrail un certain nombre de jeunes eſclaves. Il romproit par ce moien ce qui attache les enfans aux peres: ceux-ci ne créeroient point d'heritiers: tous les uſufruitiers ſeroient nommez par le Prince. Il ſeroit conſideré comme le pere commun des habitans; on ne ſeroit redevable qu'à lui de l'éducation que l'on auroit euë, & de la fortune que l'on ſeroit. Vous comprenez bien, Monſieur, que dans ces deux formes de gouverne-

(a) *Lycurgue ordonna aux Lacedemoniens quelque choſe de ſemblable: voiez ſa vie dans Plutarque pag. 49.*

ment

ment l'indiference que l'on auroit pour ſon pere & pour ſa mere, ne ſeroit pas un ſujet de blâme.

Voici une conſideration qui vous perſuadera que le conſentement general des peuples à cette propoſition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, vient de la raiſon que l'en aporte. L'experience nous fait voir que l'amour deſcend plus qu'il ne monte, je veux dire que la tendreſſe des peres pour leurs enfans eſt plus grande, que la tendreſſe des enfans pour leurs peres (a). Mr. Bernard ne ſauroit nier que les peres ne ſoient auſſi obligez d'aimer leurs enfans, que les enfans d'honorer leurs peres. Nous voions avec autant d'évidence la loi naturelle de l'amour des peres pour leurs enfans que la loi naturelle du reſpect des enfans pour leurs peres. Il ſemble même qu'il ſoit beaucoup plus contre la nature qu'une mere manque d'amitié pour ſon fils, que non pas qu'un fils manque de reſpect pour ſa mere. Cependant il y a eu beaucoup de nations où les peres & les meres avoient un plein droit de diſpoſer de la liberté, & de la vie même de leurs enfans, & ſe ſervoient de ce droit ſans qu'on y trouvât à redire. On ne laiſſoit pas dans ces nations-là de maintenir en ſa vigueur la loi

(a) *Conferez ce que dit Ariſtote* lib. 9. de morib. cap. 7. pag. 90. 91. edit. Genev. 1605.

loi qui oblige les enfans d'honorer leurs peres. N'eſt-ce pas une preuve que ceux qui ont fait les loix, & les regles de la loüange & du blâme, ont eu plus d'égard à leurs interêts qu'à la juſtice, & qu'à la droite raiſon? Sera-ce donc une bonne preuve *qu'honorer ſon pere eſt un devoir enſeigné par la nature, dicté à chaque homme par la raiſon*, que d'alleguer le conſentement des peuples? Si les peuples avoient ſuivi ces deux regles la nature & la raiſon, n'auroient-ils pas également maintenu l'obligation d'aimer ſes enfans, & l'obligation d'honorer ſon pere? Pourquoi ſe ſont-ils relâchez ſur celle-là, & non pas ſur celle-ci? n'eſt ce pas à cauſe que les auteurs, & les directeurs des ſtatuts trouvoient mieux leur compte dans le premier relâchement qu'ils n'euſſent pu le trouver dans le ſecond?

On ne peut pas dire que les nations qui autoriſoient les peres à vendre ou à tuer leurs enfans, étoient barbares, & ſi abruties qu'on ne leur doit pas faire l'honneur de les compter pour quelque choſe. C'étoient les nations les plus polies & les plus ſavantes qui fuſſent au monde, c'étoient (*a*) les Grecs, c'étoient les Romains. Je ne vous allegue point la loi de Lycurgue (*b*) en vertu de laquelle on faiſoit

(a) *C'eſt-à-dire quelques-unes des nations Greques.*

(b) *Plutarch. in Lycurgo pag. 49.*

ſoit mourir à Lacedemone les enfans malfaits, delicats & foibles, loi qu'Ariſtote (*a*) a fort aprouvée, vous me repondriez que cette inhumanité étoit la faute de l'état, & non pas celle des peres : je vous alleguerai donc les loix qui permettoient (*b*) à chaque particulier de ſe defaire de ſes enfans nouveaux nez, s'il n'aimoit mieux leur ſauver la vie. Ces loix ſubſiſtoient encore ſous l'Empire de Conſtantin, & n'ont été abrogées que par les Empereurs Valentinien, & Valens & Gratien. Liſez ſur tout cela le traité qu'un très-habile Juriſconſulte (*c*) publia à Leide l'an 1700. Les Journaliſtes de Leipſic (*d*) n'oublierent pas dans l'extrait qu'ils en donnerent de marquer les illuſions où l'on tombe en ſe glorifiant du ſufrage des nations polies & civiliſées.

Parmi les Chinois, nation ſavante & ingenieuſe, un pere chargé de famille vend ſes enfans un très-vil prix, deux ou trois piſtoles, comme ſi ce n'étoit qu'un pourceau; il en uſe même ainſi lors que la cherté des vivres ne le reduit pas à l'étroit. Il expoſe par là ſes fils & ſes filles à une dure captivité, car celui qui les achete, les fait ſervir à tout ce que bon lui ſemble, & quelquefois même on les tranſ-

(a) *Ariſtot. polit. lib. 7. cap. 16. pag. m. 337.*

(b) *Les anciens Peres ont reprochê cela aux Paiens: voiez les notes de Grotius ſur ces paroles de ſon 2. livre de la verité de la religion Chretienne pag. m. 69.* exponere liberos quotidianum.

(c) *Mr. Noodt Profeſſeur en Droit à Leide. Son livre eſt intitulé* Julius Paulus, ſive de partus expoſitione & nece apud Veteres.

(d) Acta

transporte hors du Roiaume, ce qui eſt ſuivi d'un eſclavage éternel. (a) *Creſcentem familiam cum ultra ſuſtinere non poſſint, filios ac filias in ſervitutem diſtrahunt eo fere pretio, quo ſus aliquis aut triſte jumentum vanit, quod ad duos treſve aureos excreſcit, id quod etiam faciunt extra carioris annonæ anguſtias; & in perpetuum filii à parentibus ſeparantur, liberumque fit emptori, qua maxime in re velit, ſervo uti.... Non pauci etiam extra regni fines ab Luſitanis Hiſpaniſque exportantur in perpetuam extra ſolum patrium ſervitutem.* Il y a quelques Provinces de la Chine où les peres font noier (b) *leurs enfans principalement quand ce ſont des filles, lors qu'ils apprehendent de ne les pouvoir nourrir & élever. Et cela ſe fait même par des perſonnes qui ne ſont pas des moindres du peuple, parce qu'ils craignent que s'ils tomboient dans la neceſſité, ils ne ſe trouvaſſent obligez de vendre ces enfans à des étrangers & des inconnus. L'erreur de la Metempſycoſe leur fait prendre cette cruauté pour une pieté, parce que croiant que les ames des hommes paſſent d'un corps à un autre, ils ſe perſuadent qu'ils font du bien à leurs enfans lors qu'ils les tuent, d'autant que par ce moien eſtant delivrez de la pauvreté de leurs familles, ils doivent bien-toſt renaiſtre en une*

erudit. Lipſienſ. 1701. pag. 458. & ſeq.

(a) Trigautius de expedit. apud Sinas lib. 1. cap. 9. pag. m. 105.

(b) *Arnauld, Denonciation 4. du peché philoſophique pag. 32. Il cite (& fidelement) le pere Trigaut* ubi ſupra pag. 106.

une meilleure fortune. De là vient que ce carnage des enfans ne ſe fait pas en cachete, mais au vu & au ſçu de tout le monde. Dirai-je que dans le Japon (a) *c'eſt une choſe fort ordinaire entre les femmes de ſe faire avorter par le moyen de certaines boiſſons dont les* (b) Bonzes *leur conſeillent d'uſer; comme encore d'étouffer leurs enfans, quand ils ſont encore à la mammelle en leur mettant le pied ſur la gorge quand elles en ſont laſſes ou qu'elles n'ont pas dequoy les faire elever.*

(a) *Ambaſſades de la compagnie Hollandoiſe vers l'Empereur du Japon pag. 51. 52. édit. de Leide 1686.*

Je ſuis bien ſûr que Mr. Bernard n'excuſera point l'inhumanité de ces Chinois, car ſi une femme Chretienne étoufoit dans le berceau ſes enfans ſous pretexte de mettre en ſûreté leur ſalut, il ne manqueroit pas de la traiter de denaturée comme elle le meriteroit.

(b) *Ce ſont les Prêtres du païs.*

Je ferois une longue liſte ſi j'entreprenois de nommer toutes les nations qui permettent que les peres aient un plein droit de vendre leurs fils & leurs filles. Il y a même des peuples Chretiens qui ſoutiennent, (c) *que c'eſt charité de tuer les enfans nouveaux nez quand on n'a pas le moien de les nourrir.* Tout ceci me fait conclure qu'il y a bien des nations, les unes ſavantes, les autres barbares, qui ne donnent point leur conſentement à cette theſe,

(c) *Nouvelles de la Republ. des lettres ſept. 1686. pag. 1068. dans l'extrait du voiage de Mr. Chardin.*

theſe, *les peres ſont obligez d'aimer leurs enfans.* Diroit-on qu'une Chretienne aimeroit ſa fille, ſi elle l'expoſoit en vente dans Conſtantinople? Ne lui feroit-elle point perdre la liberté, l'honneur & la foi preſque en même tems, puis qu'il faudroit que cette eſclave fut la concubine de ſon maître, & qu'elle embraſſât le Mahometiſme? Si les Chretiens jettoient dans l'eau une partie de leurs enfans, diroit-on qu'ils les aimeroient? Mr. Bernard ne m'avoüera-t-il pas qu'il y a autant d'évidence dans cette propoſition, *les peres ſont obligez d'avoir ſoin de la vie de leurs enfans*, que dans celle-ci, *les peres ſont obligez d'aimer leurs enfans?* Ne lui eſt-il pas manifeſte que la premiere de ces deux propoſitions eſt contenuë dans la ſeconde, & que de la verité ou de la fauſſeté de chacune on conclura juſtement la verité ou la fauſſeté de l'autre? Ainſi toutes les nations qui n'ont pas donné leur conſentement à la premiere, l'ont refuſé dans le fond à la ſeconde, & neanmoins celle-ci n'eſt pas moins certaine, moins fondée ſur la nature que cette propoſition, *les enfans ſont obligez d'honorer leurs peres.* Si donc les mêmes peuples qui ont permis aux peres de n'aimer point leurs enfans, n'ont point permis

mis aux enfans d'oublier l'honneur qui eſt du aux peres, cela temoigne qu'ils ſe ſont conduits par les interêts de l'amour propre, & non pas ſelon l'évidence des objets. Ainſi leur conſentement n'eſt point une preuve de la verité d'une theſe.

Je demande à Mr. Bernard s'il ne trouve point autant d'évidence dans ces paroles, *pour honorer ſon pere il faut lui ſauver la vie le mieux qu'on peut*, que dans celles-ci, *il faut honorer ſon pere.* Je croirois lui faire tort, ſi je ne ſupoſois pas qu'il prendra l'afirmative. Je continuë à lui faire des queſtions : que dit-il de certains peuples où les vieillards étoient tuez & mangez par la parenté ? Elle s'aſſembloit lors qu'un homme étoit parvenu à la vieilleſſe, elle l'immoloit avec quelques animaux, elle faiſoit cuire la chair de ces victimes, & la mangeoit. On ne trouvoit point de genre de mort auſſi heureux que celui-là. Si quelque perſonne mouroit de maladie, on l'enterroit ; & parce qu'elle n'avoit pas eu le bonheur d'être immolée, on ne la croioit pas digne qu'on la mangeât (*a*). Herodote qui nous aprend cela, fait ailleurs cette remarque, (*b*) que ſi l'on donnoit à tous les hommes la liberté de choiſir les loix qu'ils jugeroient les meilleures, chaque peuple après les

(a) *Herodote liv. 1. chap. dernier en parlant des Maſſagetes. Voiez auſſi Strabon lib. 11. pag. m. 353.*

(b) *Herod. lib. 3. cap. 38. pag. m. 177.*

les avoir examinées toutes, choiſiroit les ſiennes. Il confirme ſa penſée par un fait notable. (a) Darius aiant mandé les Grecs qui habitoient dans ſes états, leur demanda par quelle ſomme d'argent on les pourroit engager à manger leurs peres, ils repondirent qu'ils ne le feroient jamais, quelque argent qu'on leur donnât. Tout auſſi-tôt en preſence de ces Grecs, il demanda à des (b) Indiens par quelle ſomme d'argent on obtiendroit d'eux qu'au lieu de manger le cadavre de leurs peres comme c'étoit leur coutume, ils le brûlaſſent. Ils ſe recrierent étrangement à cette propoſition qui leur parut abominable. Voilà le train du monde, conclut Herodote, & ce n'eſt pas ſans une grande raiſon que Pindare a dit que la coutume (c) eſt le Monarque univerſel. Sextus Empiricus (d) aſſûre generalement des Scythes que lors qu'ils avoient paſſé l'an ſoixante, ils étoient égorgez par leurs enfans. Strabon dit (e) que les Derbices n'en venoient là qu'après qu'un homme étoit plus que ſeptuagenaire. Il remarque que la chair de ces vieillards égorgez ſervoit de pâture à la famille. Il dit auſſi (f) que les Irlandois mettoient au nom-

(a) *On a cité dans la Continuation des Penſées diverſes pag.* 176. *Mr. Parker qui a raporté ce fait, mais avec d'autres circonſtances: car il dit qu'Alexandre le Grand fut celui qui fit la propoſition, & qu'il la fit aux Maſſagetes avec menace des plus grans ſupplices s'ils n'enterroient leurs peres &c. Il ne cite perſonne.*

(b) *Nommez Callaties.*

(c) Νόμον πάντων βασιλέα: morem omnium eſſe regem. *Herod. ib.* (d) *Sext. Empir. Pyrrhon. Hypotyp. lib* 3. *c.*24 *pag. m.* 180. 181. (e) *Strabo lib.*11. *pag.* 358. (f) *Id. lib.* 4. *pag.* 139.

nombre des belles actions de manger le cadavre de son pere. (a) *Les histoires modernes des Indes, tant orientales qu'occidentales, nous marquent infinies provinces, où cette mesme coustume est encore en usage : ces nations se persuadant que c'est comme faire revivre & animer de nouveau ceux ausquels ils sont redevables de leurs vies, les convertissans ainsi & les transformans par la nourriture en leur propre nature & substance. De sorte que les nostres qui leur preschoient nos inhumations, & enterremens, recevoient avec indignation cette recompense d'eux : O pauvres gens, comment laissez vous manger cette chair precieuse aux sales vers de la terre, & quel monument plus digne luy pouvés vous donner, que celuy de vos propres entrailles ?* On feroit trop long, si l'on nommoit tous les peuples qui aprouvoient que les enfans tuassent leurs peres & les mangeassent, ou que pour le moins ils les mangeassent.

(a) *La Mothe le Vayer, Dialogue 1. d'Orasius Tubero pag. m. 38. voiez le aussi au tome 9. de ses œuvres pag. 252. édit. 1681. in 12.*

Que dira Mr. Bernard sur la diference que tous ces peuples ont mise entre deux propositions (b) aussi évidemment vraies & justes l'une que l'autre, & dont il ne doute pas que la premiere ne soit contenuë necessairement dans la seconde ? Ces peuples là sont tombez d'accord que les

(b) *On les voit ci-dessus pag. 383.*

enfans doivent honorer leurs peres, & ils ont cru neanmoins que les enfans doivent égorger leurs peres à un certain âge & les manger. D'où eſt venuë cette diference? N'eſt-ce pas de l'éducation & de la coutume? S'ils avoient conſulté la raiſon, ils auroient retenu également l'une & l'autre de ces deux theſes: 1. *il faut honorer ceux qui nous ont mis au monde:* 2. *il faut avoir ſoin de leur vie autant & le mieux qu'on peut, & ſe garder bien de les manger.* Aiant donc ſuivi aveuglement le chemin batu, ils ne donnent nulle autorité à leur ſufrage, & l'on peut compter pour rien leur conſentement à la premiere de ces deux theſes, comme Mr. Bernard compte pour rien qu'ils aient nié la ſeconde. Ceci fera une large brêche à la majeure de l'argument en queſtion.

(a) *Je ſai que Lactance* lib. 3. cap. 17. *reproche à Epicure d'avoir enſeigné qu'il n'y a point de lien naturel par raport aux peres cruels* adverſus impios parentes nullum eſſe vinculum naturæ. *Mais voiez ce que Gaſſendi au chap. 2. du 2. livre de ſa morale*, oper. to. 2. pag. 754. *dit là-deſſus.*

Diſons un mot ſur ces Philoſophes que Mr. Bernard traite d'enragez. Je n'ai pas le tems de chercher leurs noms, ni leur païs, ni leur ſiecle, mais je declare à bon compte qui (*a*) qu'ils ſoient, que leur paradoxe qu'un enfant n'eſt pas obligé d'honorer ſon pere, me paroît faux & abominable. Les raiſons qu'on peut alleguer contre ceux qui diſent que dès là qu'un homme fait un enfant, il s'aquiert

ſur

ſur cet enfant tous les droits de reconoiſſance que les loix de la gratitude ont établis en faveur des bienfaicteurs, ne ſont pas faciles à refuter; il en faut convenir. Seneque (*a*) les a touchées non pas pour diminuer la veneration qu'on doit aux peres, mais ſeulement afin de prouver qu'il y a des cas où les bienfaits qu'un pere reçoit de ſon fils, ſurpaſſent ceux que le fils a recus du pere. Il eſt ſûr que la tendreſſe des peres, & les ſoins qu'ils ont de faire élever leurs enfans, de les établir, de les rendre heureux, eſt le principal fondement de la gratitude reſpectueuſe qu'on leur doit. Un grand Philoſophe de ce tems inſinuë que le droit des peres n'eſt fondé que ſur l'ordonnance de Dieu. *Qu'un pere ne s'imagine pas*, dit-il (*b*), *que ſa qualité de pere lui donne ſur ſon fils une ſouveraineté abſoluë & indépendante. Il n'eſt pere que par l'efficace de la puiſſance de Dieu: il ne doit lui commander que ſelon ſa loi. Il n'eſt pere qu'en conſéquence d'une action brutale, dans laquelle il ne ſçait point ce qu'il fait: car ce n'eſt même que l'expérience qui lui apprend qu'en ſatisfaiſant à ſa paſſion, il conſerve ſon eſpéce. Quel droit peut donner ſur l'eſprit & le cœur d'un autre homme, une action ſemblable à celles des bêtes;*

(a) *Seneca de benefic. lib. 3. cap. 29. & ſeq. voiez auſſi la Mothe le Vaier Dialog. 1. d'Oraſius Tubero pag. m. 56. & Cyrano Bergerac, état & empire de la lune pag. m. 95. 96.*

(b) *Mallebranche traité de Morale chap. 23. pag. 155. 156.*

une action de laquelle on doit rougir, & dont j'ai honte de parler? . . . . Néanmoins qu'un fils tremble, lors que ſes parens ſont en colere contre lui: parce que Dieu qui lui donne & qui lui conſerve l'être, Dieu qui peut le précipiter dans les enfers, Dieu qui a ſur lui toutes ſortes de droits, lui ordonne par ſa loi de leur obeïr; & par ce commandement leur donne droit de lui commander. Mais que les parens n'uſent point de ce droit contre la volonté de celui dont ils le reçoivent. Qu'ils ne ſe l'attribuent pas, comme une récompenſe d'une action criminelle, ou du-moins indécente & brutale.

Si cette action brutale ne fonde nul droit generalement parlant, qu'en dira-t-on ſi elle eſt conſiderée dans les circonſtances particulieres, où l'on en redoute les ſuites, bien loin de les ſouhaiter? Par quelle raiſon blâmeroit-on un batard qui dans le cas que je m'en vais ſupoſer, prefereroit les interêts de ſon maître à ceux de ſon pere? Voilà un Gentilhomme amoureux d'une jeune fille, il s'en fait aimer, il en jouït, & aprenant qu'elle eſt groſſe, il concerte avec elle les moiens d'une fauſſe couche. Il lui fait prendre cinq ou ſix ſortes de drogues, la tumeur ne laiſſe pas de groſſir

de

de jour en jour, & malgré tous les attentats contre la vie de l'enfant, il vient au monde. On le fait porter tout auſſitôt à la ruë, & on ne ſonge plus à lui. Il eſt élevé aux enfans trouvez, & dès l'âge de douze ans, il va ſervir chez un grand Seigneur : il commence par être laquais, il devient en ſuite valet de chambre, puis maître d'hotel, puis intendant de la maiſon. Le hazard lui fait decouvrir de qui il eſt fils, & ce qu'on a fait pour le perdre avant ſa naiſſance, & juſqu'à quel point il a été negligé depuis par ſon pere & par ſa mere. Il voit s'élever un grand procés entre ſon maître & ce pere, & il s'attache aux interêts de ſon maître preferablement à ceux de ſon pere. A-t-il tort ? Je croi que non.

Tout bien conſideré, je le dis & je le repête, le paradoxe allegué par Mr. Bernard eſt condamnable, mais je ne trouverois pas étrange, que les Philoſophes qui ont examiné les fondemens des coûtumes, & qui ont vu qu'on donnoit aux peres un plein droit ſur la liberté & ſur la vie (*a*) de leurs enfans, euſſent raiſonné contre cela, afin de prouver que la gratitude ne devoit être exigée des enfans, qu'à proportion des bienfaits qu'ils avoient reçus depuis leur naiſſance, & qu'en

(*a*) *Solon permit aux peres de faire mourir leurs fils* voiez *Sextus Empiricus ubi ſupra pag.* 182. *Les Gaulois donnoient aux peres la même puiſſance :* voiez *Ceſar* de bello Gallico lib. 6. pag. m. 132.

qu'en un mot la politique avoit plus de part que la juſtice dans quelques ſtatuts de ce genre. Notez que les Philoſophes ne ſavoient pas ce que l'Ecriture nous a apris des deſſeins de Dieu ſur le genre humain.

CHAPITRE CV.

Ce que c'eſt proprement qu'une choſe qui émane de la nature. Si pour ſavoir qu'une choſe eſt bonne il ſufit de ſavoir que la nature nous l'aprend.

REmarquez, je vous prie, que Mr. Bernard ne nous donne point comme une preuve immediate de la verité de cette propoſition, *les enfans doivent honorer leurs peres*, le conſentement general des peuples. Il le fait ſeulement ſervir à prouver que cette propoſition-là nous eſt enſeignée par la nature, d'où il pretend inferer qu'elle eſt veritable. Mais il me permettra de lui dire que ce chemin n'eſt point propre à nous faire rencontrer certainement la verité que nous cherchons; car en 1. lieu il eſt aſſez dificile de diſcerner ſi les jugemens que nous faiſons de certaines choſes, nous ſont inſpirez par la nature, ou ſi nous en ſommes redevables à l'éducation: & en 2. lieu la conſequence n'eſt point certaine, *cela vient de*

de la nature, donc cela eſt bon & juſte. Vous voiez donc que Mr. Bernard ſupoſe un principe tout-à-fait obſcur & embaraſſé, & qu'il en conclut une maxime peu aſſûrée.

Il n'y a guere de mots dont on ſe ſerve d'une maniere plus vague, que de celui de *nature.* Il entre dans toutes ſortes de diſcours tantôt en un ſens, tantôt en un autre, & l'on ne s'attache preſque jamais à une idée preciſe (a). Mais quoi qu'il en ſoit, ceux qui philoſophent exactement m'avouëront, que pour être bien aſſûré qu'une telle & une telle choſe nous ſont inſpirées par la nature, il faudroit ſavoir que de jeunes gens les conoiſſent, ſans le ſecours d'aucune inſtruction. Je ne croi pas qu'on ait des experiences de ce qui ſe paſſe dans l'eſprit d'un homme, à qui l'on n'ait rien apris. Si l'on avoit fait élever un certain nombre d'enfans par des perſonnes, qui ſe fuſſent contentées de les nourrir, ſans leur enſeigner aucune choſe, nous verrions de quoi la nature toute ſeule eſt capable, mais nous ne conoiſſons que des gens que l'on a ſiflez dès le berceau, & à qui l'on a fait acroire tout ce que l'on a voulu. Les peres dans tous les païs du monde ne manquent pas d'inſpirer à leurs

(a) *On donne onze ſignifications au mot* nature *emploié par Saint Paul dans la 1. épitre aux Corinthiens ch. 11. v. 14. La nature même ne nous enſeigne-t-elle pas &c? Voiez Revius de uſu Capillitii pag. 236.*

leurs enfans la crainte, & l'obeïſſance; il y va de leur interêt, de ſorte que ſi par impoſſible nous ſupoſions que ces leçons-là ſont injuſtes, nous ne laiſſerions pas de conoître qu'elles formeroient une maxime generale, que les enfans doivent honorer leurs peres.

Il y a dans la nature un très-ſage mechaniſme, par lequel l'opinion d'être pere d'un enfant, eſt combinée avec l'amitié pour cet enfant. Prenez garde que je ne dis pas que cette combinaiſon ſoit établie entre la paternité reelle, & l'amitié paternelle. L'opinion n'eſt pas ici moins efficace (*a*) que la verité. Un mari ne diſcerne point ſi les enfans de ſa femme ont été changez par la nourrice, ou s'ils ſont l'ouvrage de quelque galant. Il n'a pas moins de tendreſſe pour ceux qui ſeroient un tel ouvrage, il ſufit qu'il croie qu'ils ne le ſont point. La nature s'y trompe, mais la combinaiſon qu'elle a faite, n'eſt point fruſtrée pour cela. Cependant combien de rencontres où à cet égard-là même les inſtitutions de la nature ſont perverties? Que devient cette combinaiſon lors que tant de peres (*b*) vendent leurs enfans, ou les font perir? Fiez-vous après cela à la nature quant à la combinaiſon qu'elle a faite entre l'opinion

(a) *Elle eſt même plus efficace, car ſi un homme s'imaginoit fauſſement qu'il n'eſt point le pere d'un certain enfant, il ne l'aimeroit point du tout.*

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 378. & ſuiv. & pag. 389.*

pinion qu'on eſt fils d'un certain homme, & le ſentiment d'amitié & de reſpect. Si cette combinaiſon ſubſiſtoit par tout, ce ſeroit par la vertu des coûtumes que l'amour propre auroit conſervées habilement, & que l'éducation auroit imprimées de bonne heure dans les eſprits.

Mais je veux que la durée, & que l'univerſalité de ce ſentiment ſoit un ouvrage de la nature, s'enſuivra-t-il qu'il eſt veritable? Point du tout, (a) car nous voions dans le genre humain beaucoup de choſes très-mauvaiſes, quoi qu'on ne puiſſe douter qu'elles ne ſoient le pur ouvrage de la nature. Le moien de s'aſſûrer qu'une choſe vient de la nature & non pas de l'éducation, eſt de voir qu'elle eſt generale parmi les hommes, quoi que l'éducation l'ait traverſée autant qu'elle a pu, & de ſavoir certainement que tous les efforts de l'éducation ſeroient incapables de la ſuprimer. Si l'on étoit aſſez ridicule pour faire en ſorte qu'un enfant ne ſouhaitât point de manger quand il a faim, & de boire quand il a ſoif, & qu'il ne ſentit point de plaiſir en apaiſant ſa faim & ſa ſoif, on perdroit toute ſa peine. On peut donc dire certainement que ce deſir, & ce plaiſir nous viennent de la nature independamment de l'inſtruc-

(a) *Cette matiere a été traitée dans les chap. 23. & 24. de la Continuation des Penſées diverſes.*

tion. Je vois que les peres les plus pieux, & les plus afectionnez à inſtruire leurs enfans aux veritez évangeliques, ne peuvent venir à bout de reprimer le deſir de la vengeance, celui des loüanges, celui du jeu, celui de l'amour impur: je vois que tous les petits enfans ſont vindicatifs, & que ſi on les laiſſoit faire ils ôteroient à un autre plus foible qu'eux ſes joüets, ſes pommes, & qu'ils le batroient. Je leur vois un grand penchant à la vanité, ils aiment les loüanges, & ils ſont jaloux des careſſes que l'on fait à d'autres enfans (a). Ce ſont des defauts qui precedent l'éducation, & que l'on ne peut extirper par l'induſtrie la plus adroite. Les enfans ſont-ils parvenus à un certain age? les voilà ſoumis aux impuretez de l'amour. On a tâché de les premunir contre cette peſte, on continuë à les menacer de l'enfer, & à leur promettre le paradis; un pere leur declare qu'il les chaſſera s'ils ſe laiſſent debaucher par ſes ſervantes, ou s'ils les debauchent, ou s'ils vont aux lieux publics. Quelques jeunes gens ſe refrenent par des reſpects divins ou humains: très-peu profitent de l'inſtruction. Je conclus que c'eſt la nature, qui communique & l'eſprit vindicatif, & l'eſprit de vanité, & les paſſions.

(a) *Conferez ce qui a été dit ci-deſſus pag.* 286.

ſions impudiques, & je ſuis ſûr indépendemment des relations de voiages, que ces deſordres ſe voient dans tous les peuples du monde.

Si l'on me vient dire après cela que puis qu'une choſe nous eſt enſeignée par la nature, elle eſt veritable, & raiſonnable, je nierai la conſequence, & je ferai voir qu'il n'y a rien de plus neceſſaire à l'aquiſition de la ſageſſe, que de ne point ſuivre les inſtigations de la nature ſur le chapitre de la vengeance, & de l'orgueil, & de l'impudicité. N'a-t-il pas falu que les loix divines, & les loix humaines refrenaſſent la nature? Et que ſeroit devenu ſans cela le genre humain? La nature eſt un état de maladie. Mr. Bernard qui a ſigné le Synode de Dordrecht, fait mieux qu'une infinité d'autres gens quel eſt le parti qu'il faut prendre dans ce dilemme du Paſtor fido (a).

Si l'inſtinct & la loi par des effets contraires,
Ont également attaché,
L'un tant de douceurs au pêché,
L'autre des peines ſi ſeveres,
Sans doute ou la nature eſt imparfaite en ſoi,
Qui nous donne un penchant que condamne la loi,

(a) *Se'l peccar è ſi dolce, E'l non peccar ſi neceſſario, ò troppo Imperfetta natura, Che repugni à la legge, O troppo dura legge, Che la natura offendi.* Paſtor fido atto 3. ſcena 4. pag. m. 173. *Je me ſers de la traduction que la Comteſſe de la Suze a faite de cette ſcene.*

Ou la loi doit paſſer pour une loi trop dure,
Qui condamne un penchant que donne la nature.

Si l'on ne pouvoit donc me prouver cet axiôme, *les enfans doivent honorer leurs peres*, que par la raiſon que la nature nous l'enſeigneroit, je n'y aquieſcerois pas, cette raiſon prouve trop: j'examinerois l'axiôme avec autant de preciſion, que ſi l'on ne m'eût rien dit pour me le prouver, & je l'admettrois à cauſe que je le verrois conforme aux idées de la droite raiſon. Ce fondement-là eſt bien plus ferme que les ſufrages des peuples. S'ils m'étoient contraires ſur ce point-ci, je ne changerois pas pour cela de ſentiment. Je me ſouviendrois d'une maxime de Mr. Saurin (*a*), & j'y joindrois ce que l'on trouve dans la Continuation (*b*) des Penſées diverſes de Mr. Bayle.

(a) *J'avouë que cela* (c'eſt-à-dire que tous les anciens & les modernes depuis Jeſus-Chriſt, euſſent cru la tranſubſtantiation & le ſervice des images) *me feroit auſſi une peine étrange, mais par un autre principe. Je ſerois ſurpris & affligé d'un aveuglement ſi univerſel; mais ma foi n'en ſeroit nullement ébranlée. Quand toute la terre conſpireroit, pour ſoûtenir que 2. & 2. ne ſont que 3. je croirois toûjours contre l'avis de toute la terre, que 2. & 2. ſont 4.* Saurin examen de la theolog. de Mr. Jurieu pag. 728. (*b*) *Pag.* 162. 163.

CHA-

CHAPITRE CVI.

Examen de la comparaiſon de Mr. Bernard entre les diverſes choſes à quoi l'on pourroit pretendre, que les peuples ont conſenti.

VIII. LA huitiéme remarque de Mr. Bernard eſt deſtinée à faire voir, que l'argument en queſtion ne tire point à conſequence pour les fauſſetez, qui ont été adoptées par un grand nombre de peuples. Sa raiſon eſt que le dogme de l'exiſtence de Dieu ſe peut vanter d'une durée, & d'une étenduë qui ne conviennent point à ces erreurs-là. *On peut marquer*, dit-il (a), *la naiſſance preſque de toutes les opinions; mais celle de l'exiſtence d'un Dieu, n'a point de commencement que celui du Monde; & ceux qui croyent le Monde éternel auroient bien de la peine de montrer que la perſuaſion de l'exiſtence d'un Dieu n'eſt pas éternelle.*

(a) *Bernard ubi ſupra pag.* 141. 142.

Mes obſervations ſur cela ſont : 1. qu'il ſeroit très-mal aiſé de marquer le tems où le Paganiſme a commencé de deviner par les ſonges, ou par le vol des oiſeaux, ou par les entrailles des victimes. Je ne doute point que toutes ces choſes n'aient eu un commencement,

mais je ne voudrois pas m'engager à faire voir que preciſement elles commencerent en un tel tems, & qu'avant cela il ne s'en faiſoit aucune mention. On n'a point les monumens neceſſaires à éclaircir de tels points de fait : 2. nous avons des actes pour prouver à un Chretien, que la foi de l'exiſtence de Dieu eſt auſſi ancienne que l'homme, mais ſi nous le voulions prouver à ceux qui n'admettent point la Bible, nous ne ſaurions comment nous y prendre : 3. ceux qu'on veut reduire par l'argument en queſtion, ne ſont chargez d'aucune (*a*) preuve; c'eſt en vain qu'on les defie de montrer, que dans la ſupoſition de l'éternité du monde, la perſuaſion de l'exiſtence de Dieu n'eſt pas éternelle. C'eſt à vous, repondroient-ils à Mr. Bernard, à prouver que la religion eſt auſſi ancienne que le monde, & dès que vos preuves de fait ne ſont pas valables, la diſpute va très-mal pour vous : 4. toutes les preuves que Mr. Bernard donnera de l'antiquité, & de l'étenduë du dogme de l'exiſtence de Dieu lui ſeront très-inutiles à moins qu'elles ne demontrent, que ce dogme a été ſeparé de l'idolatrie, ou de la pluralité des Dieux, car ſi tous ceux qui ont reconu ce dogme, avoient été idolatres, ſon

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 290.

ſon antiquité & ſon étenduë ne ſeroient point une marque de verité; elles ne conviendroient pas moins à l'idolatrie qu'à la foi de l'exiſtence de Dieu. On ne peut prouver que par l'Ecriture, que l'idolatrie eſt moins ancienne que la conoiſſance du vrai Dieu, mais d'ailleurs l'Ecriture nous aprend que le dogme de l'unité de Dieu étoit renfermé dans une petite nation, pendant que toute la terre étoit idolatre. De ſorte qu'en permettant à Mr. Bernard de ſe ſervir de la Bible, on ne laiſſeroit pas de lui ôter tous les moiens de juſtifier, que l'étenduë convienne au vrai dogme de l'exiſtence de Dieu: ſi l'on ne veut pas admettre l'Ecriture, où trouvera-t-il des monumens qui faſſent foi qu'avant que les hommes adoraſſent pluſieurs Dieux, ils avoient paſſé pluſieurs ſiecles dans l'adoration d'un ſeul Dieu?

Puis que vous n'avez pas le livre de Mr. Bayle, je vous avertis d'une choſe que les extraits de Mr. Bernard ne vous feroient pas deviner. On voit dans ce livre-là (*a*) que l'argument en queſtion a été mis en uſage par les Paiens pour la defenſe de leur idolatrie, & de ſes diverſes branches. Ainſi les mauvais effets de cet argument n'ont pas été propoſez com-

(a) *Continuation des Penſées diverſes ch* 30. *& ſuiv.*

comme de ſimples poſſibilitez, mais comme des choſes actuellement arrivées. Mr. Bernard n'a point jugé à propos de reflechir ſur cela, il s'eſt contenté de choiſir entre les exemples d'erreurs populaires indiquez comme en paſſant par Mr. Bayle (*a*), celui qui lui a ſemblé le plus commode. *Peut-on comparer*, demande-t-il (*b*), *le dogme de la vertu de la Canicule, qui n'a commencé, que quand on a commencé à connoitre le mouvement annuel du Soleil, & qui n'a peut-être été crû que par les Grecs, par les Romains, & par un petit nombre d'autres peuples, avec le dogme de l'exiſtence d'un Dieu, qui a toujours été cruë dans le Monde, & par preſque tout ce qu'il y a eu de peuples répandus ſur la Terre.*

On peut aſſûrer que ſi quelques peuples n'ont point été infatuez de la vertu de la Canicule, ce n'eſt qu'à cauſe qu'ils n'en avoient rien ouï dire, car puis que les Egyptiens, les Grecs, les Romains, les nations les plus ſavantes qui fuſſent au monde, n'ont point douté de cette vertu, & que la plupart des peuples Chretiens la croient encore avec les erreurs touchant les (*c*) éclipſes, il eſt ſans doute que les Sarmates, les Allemans, les Gaulois, & tout autre peuple ignorant l'au-

(a) *Ibid. pag.* 157.

(b) *Bernard ubi ſupra pag.* 142.

(c) *L'éclipſe de ſoleil du mois de Septembre* 1699. *fit prendre dans la ville de Vienne en Auſtriche (les Gazettes en parlerent) & dans les états hereditaires pluſieurs precautions, qui marquoient des terreurs paniques. Voiez Marc Gerbezius Medecin des Etats de Carniole* Chronol. medicæ anno 3. pag. 61.

l'auroient cruë, ſi quelque aſtrologue, ou ſi quelque prêtre les en eût inſtruits. Il ſufira d'ailleurs que cette doctrine ſoit auſſi ancienne que l'aſtronomie, elle n'eût pas pu la devancer. Ceux qui ſoutiendroient à Mr. Bernard, que l'argument de l'autorité ne peut pas toûjours contenir toutes les mêmes circonſtances, vû la grande varieté de la nature des ſujets, l'embarraſſeroient peut-être.

Car il faut ſe ſouvenir qu'il renonce (*a*) à l'univerſalité metaphyſique, & qu'il appelle perpetuel & univerſel un conſentement dont-il ne donne nulle preuve par raport aux tems (*b*) qui ont precedé le periode fabuleux, & qu'il ne ſauroit prouver que par raport à une partie des peuples, qui ont vecu dans les tems poſterieurs. Après tant d'exceptions peut-il ſe flater, que l'on admettra pour bonnes les dificultez qu'il fondera ſur ce qu'on ſe ſert de l'argument en faveur de certains dogmes qui n'ont ni l'antiquité, ni l'étenduë du ſien? Ce ne ſont que des diferences du plus au moins, repliquera-t-on: quand on vous objecte l'exception de quelques peuples, vous vous en moquez. Avez-vous une regle pour fixer le nombre des peuples dont l'exception doit paſſer pour conſiderable? Si vous me-

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 316.

(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 326.

mepriſez celle de dix peuples, nous pretendrons pouvoir meprifer celle de vingt.

CHAPITRE CVII.

Refutation des remarques par leſquelles Mr. Bernard a voulu montrer, que l'argument en queſtion n'eſt point favorable au Polytheïſme.

DE toutes les dificultez que Mr. Bayle a propoſées contre l'argument en queſtion, il n'y en a point de plus capable d'en faire ſentir la foibleſſe, que celle dont je vais vous entretenir. Elle conſiſte à montrer que cet argument ne peut être bon, qu'il ne s'enſuive que le dogme de la pluralité des Dieux eſt veritable. Conſiderez, s'il vous plaît, ce ſyllogiſme.

Ce à quoi tous les peuples de la terre ont donné leur conſentement, eſt veritable.

Or tous les peuples de la terre ont donné leur conſentement au dogme de la pluralité des Dieux.

Donc ce dogme eſt veritable.

C'eſt ainſi que les anciens Paiens ont propoſé l'argument: (a) ils ne l'ont point deſtiné à la preuve de l'unité de Dieu, mais

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes ch. 25.*

mais à la preuve du Polytheïſme. Les Juifs n'euſſent pu parer ce coup ; Mr. Bayle le montre (*a*) en refutant pluſieurs choſes, qui ſemblent leur pouvoir donner des ouvertures pour chicaner le terrain. Voions ſi Mr. Bernard, qui eſt venu à leur ſecours, les aura mis en état de bien combatre.

(a) *Ibid. chap. 26.*

IX. Il dit (*b*) *que ſi tous les peuples du Monde s'étoient toujours accordez & s'acordoient encore aujourd'hui à croire un certain nombre fixé de Divinitez, plus ou moins, & telles Divinitez particuliéres, ce ſeroit un fort argument que toutes ces Divinitez exiſtent*, mais qu'*on ne voit rien de tel. Après que les hommes ont dit d'une commune voix, il y a une Divinité ; ils ſe partagent en une infinité de Sectes différentes ; & l'on ne trouve pas deux peuples, qui admettent, ni les mêmes Dieux, ni un même nombre de Dieux.*

(b) *Bernard ubi ſupra pag. 142. 143.*

1. Ma premiere obſervation ſur ces paroles eſt, qu'elles mettent dans la majeure de l'argument une condition nouvelle, & qui n'eſt capable que de le rendre inutile. Il faudra deſormais exprimer ainſi cette majeure, *ce à quoi tous les peuples de la terre ont toûjours donné & donneront toûjours leur conſentement, eſt veritable*, & pour prouver la mineure il faudra

dra non ſeulement que l'on produiſe des faits concernant l'état de la religion depuis l'origine du genre humain juſqu'au tems preſent, mais auſſi que l'on donne des cautions pour l'avenir. Si la premiere partie de la preuve eſt impoſſible, comme on l'a fait voir (a) ci-deſſus, l'autre partie eſt encore plus impoſſible, car qui peut repondre de ce qui arrivera en matiere de religion dans tous les ſiecles qui ſuccederont au nôtre? Mais parce qu'on pourroit pretendre que Mr. Bernard n'exige pas tout ce que je viens de dire, il faut que je faſſe voir ſur quoi je me fonde.

(a) *Pag.* 324. *& ſuiv.*

Il declare que l'argument ne lui paroîtroit ſolide pour l'exiſtence de Jupiter, & d'Apollon &c. qu'en cas que tous les peuples du monde ſe fuſſent toûjours accordez & S'ACCORDASSENT ENCORE AUJOURD'HUI à croire la divinité de Jupiter, & d'Apollon &c. Si donc cet accord aiant duré depuis le commencement du monde juſqu'à l'an de Grace 1600. ſe trouvoit interrompu aujourd'hui par un changement de creance arrivé dans toute l'Europe au 17. ſiecle, Mr. Bernard ne ſe croiroit plus obligé à y deferer, & par conſequent s'il aquieſçoit à cette preuve en cas que cet ac-

accord des nations ſubſiſtât encore aujourd'hui, il faudroit qu'il fut aſſûré qu'elles continueroient dans leur creance pendant tous les ſiecles futurs, car s'il prevoioit certainement qu'à la fin du 18. ſiecle il arriveroit des revolutions de religion, il ne pourroit plus ſe fier à l'argument, il ſeroit obligé de le reconoître faux par raport aux hommes qui verroient ces revolutions. Mais comment pourroit-on prendre aujourd'hui pour bien ſolide une preuve que l'on ſauroit devoir être nulle dans cent ans d'ici? Il eſt donc manifeſte que les conditions, que Mr. Bernard exige afin que l'argument ſoit valable, ſupoſent qu'on ſoit aſſûré des ſiecles ſuivans. Or comme cela eſt impoſſible, il n'en faut pas davantage pour faire tomber la preuve que Mr. Bayle combat, elle eſt plus impraticable que jamais depuis que Mr. Bernard l'a modifiée le plus avantageuſement qu'il a pu.

2. Ma ſeconde obſervation eſt, qu'il montre très bien que l'argument en queſtion ne prouve pas l'exiſtence des divinitez particulieres à chaque peuple, car puis que le conſentement général des nations eſt neceſſaire à établir la verité, on ne peut ſe ſervir de cette preuve qu'à l'égard

gard des Dieux qui auroient été communs à tous les peuples de la terre : elle eſt inutile à l'égard des divinitez qui ont été adorées par quelques nations, & rejettées par les autres. Mais je vous avertirai auſſi que Mr. Bayle n'a point pretendu qu'elle doit être apliquée à l'exiſtence de telles, ou de telles idoles en particulier, il a dit en general qu'elle (*a*) établiroit, ſi elle étoit bonne, le dogme impie de la pluralité des Dieux, parce qu'en effet toutes les nations de la terre, hormis les Iſraëlites, s'accordoient ſur ce dogme-là, quoi qu'elles ne convinſſent pas toutes d'adorer les mêmes divinitez.

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 109.

3. J'obſerve en troiſiéme lieu, qu'il y a une équivoque dans ces mots de Mr. Bernard, (*b*) *après que les hommes ont dit d'une commune voix, il y a une divinité.* Qu'entend-il par *une divinité ?* Entend-il une nature ſpecifique qui comprend ſous ſoi des individus ? Ou entend-il une nature eſſentiellement incommunicable, qui ne ſe peut trouver que dans un ſeul individu ? S'il admet le premier ſens, il avouë que les hommes ont commencé par dire *d'une commune voix*, il y a pluſieurs Dieux : cela ruïne ſes pretenſions. S'il ſe tient au ſecond ſens, on le defie de prouver ce qu'il avance.

(b) *Bernard ubi ſupra.*

Com-

Comment peut-on prouver, continuë-t-il (*a*), *que tous les peuples ont toujours crû le Polytheïſme ? Eſt ce par le témoignage d'*Orphée, *d'*Homére, *ou d'*Héſiode ? *Mais ſaiſons l'honneur à* Moyſe *de lui donner autant d'autorité, qu'à ces trois anciens Poëtes. C'eſt bien le moins qu'on lui puiſſe accorder. Or cet ancien Légiſlateur m'aprend, qu'il s'eſt paſſé près de deux mille ans, ſans que les peuples ayent penſé à la pluralité des Dieux; puis que s'ils y euſſent penſé, il nous en auroit dit quelque choſe. Il y a même quelque apparence, que le Polytheïſme n'eſt pas plus ancien que la Tour de Babel; comment donc ſe pourroit-il vanter d'un conſentement auſſi uniforme, que le* Déiſme.

(a) *Id. ib. pag.* 143.

1. La premiere reponſe à cela eſt, que toutes les preuves par leſquelles on peut montrer aux Athées, qu'ils ont contre eux le conſentement des nations, rendent temoignage au Polytheïſme, ſi vous exceptez la ſainte Ecriture, & ſi vous vous arrêtez au tems qui a precedé l'Evangile. Et prenez garde que l'argument en queſtion étoit dejà dans ſa force avant l'empire d'Auguſte. Mr. Bayle l'a examiné tel qu'il ſe trouve dans Ciceron, qui s'en eſt ſervi contre l'Atheïſme. Un Paien qui en ce tems-là eut voulu chercher ſans

au-

aucune preoccupation les preuves de fait, eût eu infailliblement bien des égards pour les livres de Moïſe. Mais qu'auroit-il fait après les avoir comparez avec ceux d'Orphée, d'Homere, d'Heſiode &c. ? Il eût dit qu'il trouvoit deux opinions ſur l'origine du monde; que ſelon l'une il n'y avoit qu'un Dieu anterieur au cahos, & l'architecte de cet univers; que ſelon l'autre il y avoit pluſieurs Dieux poſterieurs au cahos; & qu'en tout cas c'eût été une impieté que de n'admettre qu'un Dieu; que la premiere de ces deux opinions n'étoit ſuivie que par les Juifs, peuple ignorant, très-peu conu, & fort mepriſé par tout où il étoit conu; que la ſeconde opinion étoit celle de tous les autres peuples du monde; qu'on n'en pouvoit marquer le commencement; qu'il étoit donc probable qu'elle étoit auſſi ancienne, que le genre humain; & qu'enfin ſi l'Atheïſme doit être abandonné, puis que le conſentement general des peuples le condamne, le Judaïſme qui a contre lui ce conſentement general, ne merite que la rejection.

2. Autre reponſe. Moïſe a parlé ſi ſuccinctement de ce qui concerne les hommes qui ont vêcu avant le deluge, que ſon

ſon ſilence ne peut point avoir la force de l'argument negatif (*a*). La ſuite genealogique que l'on trouve dans la Geneſe depuis Adam juſques à Noë, ne prend qu'une ſeule branche. Nous pouvons juger que cette branche conſerva la bonne religion, mais ſi les autres branches la conſerverent, ou ſi elles ſe pervertirent à cet égard-là comme dans ce qui concerne la morale pratique, c'eſt de quoi Moïſe n'a pas dit un mot. Il y a des gens qui croient (*b*) qu'elles tomberent dans l'Atheïſme; on croit auſſi qu'elles devinrent idolatres, & l'on ſe fonde entre autres raiſons ſur ce que Dieu (*c*) vit *que la malice des hommes étoit très-grande ſur la terre, & que toute l'imagination des penſées de leur cœur n'étoit autre choſe que mal en tout tems.* Mr. Bernard nous donne une troiſiéme opinion, qui eſt que toute la poſterité d'Adam conſerva *pres de deux mille ans* l'orthodoxie de l'unité du vrai Dieu. Il y aura bien des perſonnes qui ne pourront croire que des gens ſi orthodoxes euſſent pu porter le crime à ces excez effroiables, qui attirerent les eaux du deluge ſur la terre, mais d'autres perſonnes jugeront que cela ne choque point la vrai-ſemblance. Quoi qu'il en ſoit, la preuve que Mr. Ber-

(a) *Notez que quand on emploie cet argument, on ſupoſe qu'il reſte un bon nombre d'écrivains contemporains qui n'ont rien dit d'une choſe qui ſeroit entrée naturellement dans leur ſujet.*

(b) *Voiez Mr. Jurieu à la page 404. 405. de ſon hiſtoire critique des Dogmes, &c.*

(c) *Geneſe chap. 6. v. 5.*

nard veut fonder ſur le ſilence de Moïſe, ne peut avoir nulle force, puis que malgré ce ſilence il y a des Theologiens celebres qui ont ſoutenu que l'idolatrie étoit en vogue avant le deluge. Ils s'apuient ſur des raiſons aſſez plauſibles (a).

(a) *Voiez Mr. Heidegger, Hiſtor. Patriarch. to. 1. pag. 245. & ſeq.*

Les Polytheiſtes, ajoûte Mr. Bernard, (b) *en établiſſant pluſieurs Dieux en établiſſent un; mais tous les Peuples qui n'ont reconu un Dieu n'ont point reconu le Polytheiſme.* S'il a raiſon en cela, il eſt bien fondé à dire, qu'*il lui ſemble* que Mr. Bayle *n'a pas fait aſſez d'attention à l'age & à la perpetuelle durée du dogme de l'exiſtence d'une* (c) *divinité.* Effectivement ſi le dogme de l'unité de Dieu s'étoit conſervé dans toutes les ſectes idolatres, ou dans toutes les religions paiennes, l'antiquité, la perpetuité, l'étenduë, le conſentement general des peuples ſeroient des choſes, qui ne lui pourroient être diſputées, & l'on auroit pretendu mal à propos que la doctrine de la pluralité de Dieux pouvoit ſe les approprier. La queſtion eſt ſi Mr. Bernard a pu dire ce qu'il a dit, & s'il n'a point avancé un paradoxe tout-à-fait inſoutenable. Vous l'en accuſerez ſans doute après avoir bien peſé ce que je vais remarquer.

(b) *Ubi ſupra pag. 144.*

(c) *Notez ici la même équivoque que ci-deſſus pag. 406. lettre* (b).

Pour

Pour pretendre que *les Polytheiſtes en établiſſant pluſieurs Dieux en établiſſent un*, il faut ſe faire un langage tout particulier, qui ne ſoit conforme ni au ſtyle dogmatique, ni à l'uſage du peuple, mais qui cache des équivoques, ou des pointes deſtinées à ſurprendre les auditeurs. Tout le monde ſait qu'après la mort du Vicomte de Turenne il y eut huit Lieutenans Generaux, qui furent faits Marechaux de France. Si quelcun diſoit gravement dans une bonne compagnie, *on crea un Marechal de France dés qu'on eut apris à la Cour la mort du Vicomte de Turenne*, il ſurprendroit extremement toute l'aſſiſtance, car on le ſoupçonneroit ou d'ignorer ce qui eſt conu de tout le monde, ou de ſouſentendre quelque choſe de myſterieux. Si pour tirer de peine la compagnie il diſoit, *je ſai que l'on fit alors huit Marechaux, cependant j'ai pu dire qu'on en fit un; car où il y a huit Marechaux, il y en a un*, quel jugement feroit-on de lui ? Voilà, Monſieur, en quel ſens les Polytheïſtes établiſſoient qu'il y a un Dieu : *où il y a cent Dieux, il y en a un*, euſſent-ils pu dire ; mais comme ce ſens eſt éloigné des façons communes, & qu'il ne ſeroit point ſuportable dans une matiere auſſi grave que la

religion, vous devinerez ſans peine qu'un Polytheïſte qui s'expliqueroit ainſi, ne ſe feroit pas admirer, & après tout ne diminueroit en nulle maniere la fauſſeté de ſon dogme.

Selon l'uſage conſtant c'eſt toute la même choſe de dire *un tel a laiſſé un fils, & a eu deux femmes*, & de dire *un tel n'a laiſſé qu'un fils, & n'a eu que deux femmes.* Je pourrois vous montrer par cent exemples de nos expreſſions ordinaires une ſemblable équivalence, mais elle eſt ſur tout manifeſte entre ces deux propoſitions, *il y a un Dieu*; *il n'y a qu'un Dieu* (a). Tout bon Chrétien ſe fâcheroit s'il ſe voioit accuſé de mettre entre ces deux propoſitions la plus petite diference qui ſe puiſſe concevoir, & ce ſeroit dans le fond un blaſphême épouvantable que de dire, *il y a un Dieu*, en ſouſentendant que s'il y en a pluſieurs, il y en a un. Mais pour faire voir plus clairement l'incompatibilité du ſyſtême des Païens avec le dogme, *il y a un Dieu*, je la reduirai à l'opoſition contradictoire qui eſt la plus grande de toutes.

(a) *Voiez du Pleſſis Mornai, reponſe à l'Evêque d'Evreux pag. 736. édit. de Saumur 1602. in 4. & Drelincourt, exam. de la replique de l'Evêque de Belloi pag. 43. & Reponſe à la même replique pag. 736.*

Je ſupoſe comme une verité inconteſtable, que cette propoſition, *il y a un Dieu* ſignifie, *qu'il n'y a qu'un Dieu.* Or cette derniere propoſition eſt équivalente à celle-

celle-ci, *il n'y a pas plus d'un Dieu*: & la propoſition des Paiens, *il y a pluſieurs Dieux*, eſt équivalente à celle-ci, *il y a plus d'un Dieu.* Il y a donc une opoſition contradictoire entre le Polytheïſme, & le dogme de l'unité de Dieu, car tout de même que ce dogme ſe reduit à cette theſe, *il n'y a pas plus d'un Dieu*, le Polytheïſme ſe reduit à cette propoſition, *il y a plus d'un Dieu*, laquelle eſt la contradictoire de, *il n'y a pas plus d'un Dieu.* Pourrez-vous comprendre après cela que Mr. Bernard ait pu dire que *les Polytheiſtes en établiſſant pluſieurs Dieux en établiſſent un?* Il eſt au contraire très-évident que qui établit pluſieurs Dieux, nie de toute neceſſité l'exiſtence & la nature d'un Dieu. C'eſt une maxime reçuë communement parmi les Theologiens, que le Polytheïſme eſt proprement parlant un Atheïſme. Mr. Bernard le ſavoit très-bien avant que d'avoir trouvé dans le livre (a) de Mr. Bayle les citations qui prouvent ce fait. Concluons que ſous pretexte que tous les peuples du monde auroient été toûjours ou Polytheïſtes, ou dans la croiance qu'il n'y a qu'un Dieu, Mr. Bernard ne pourroit point attribuer une perpetuelle durée au dogme de l'exiſtence d'une Divinité. Ce

(a) *Voiez le chapitre 84. de la Continuation des Penſées diverſes.*

dogme n'a eu preciſement que la durée, & que l'étenduë de ce petit nombre (*a*) d'hommes qui ont rejeté le Polytheïſme.

(a) *Je ne parle que des tems qui ont precedé la publication de l'Evangile.*

Voici une autre apologie des Idolatres: „ (*b*) Preſque tous les Peuples, qui „ ont reconnu pluſieurs Dieux en ont re„ connu un au deſſus de tous les autres. „ Je n'en ſache point qui aît mis de l'é„ galité entre tous les Dieux. Or ces „ Dieux ſubalternes, ne ſont pas pro„ prement des Dieux. Ils ne tiennent „ dans le Polytheïſme, que le même „ rang, que tiennent dans le dogme de „ l'unité d'un Dieu, les Anges, & les „ Saints glorifiez, qui ſont les Miniſtres „ de Dieu. „ Sur ce pied-là il y eut eu une diferencé ſi petite entre les Juifs & les Gentils, que les Ecrivains ſacrez qui ont tant crié contre les faux Dieux, auroient fait grand bruit pour peu de choſe, & qu'un Paien eut pu les traiter de declamateurs, & même d'inſignes calomniateurs. Soiez aſſûré, je vous en prie, que la religion paienne étoit moins proche du bon chemin, que Mr. Bernard ne croit: les Philoſophes qui tâcherent de la defendre contre les rudes attaques des premiers Chrêtiens, inventerent je ne ſai combien d'adouciſſemens & d'expli-

(b) *Bernard ibid. pag. 144.*

plications, mais cela ne leur reüſſit point (*a*). Leurs machines furent renverſées par les anciens peres.

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes ch.* 131.

Ne ſoiez point la dupe des titres pompeux que l'on donnoit à Jupiter, ni de la préeminence, ou même de l'autorité (*b*) monarchique qu'on lui attribuë quelquefois ſur les autres Dieux. Ne vous figurez point que ſelon le Paganiſme Jupiter regnoit ſur le monde, comme les Monarques de la terre regnent ſur leurs états, lors qu'ils ne donnent à quelques-uns de leurs ſujets que de ſimples commiſſions de gouverner les provinces; repreſentez vous plutôt un grand Empereur, qui partageant ſes roiaumes en retient pour lui une partie, & donne les autres en pleine ſouveraineté à ſes enfans. C'eſt ainſi que Jupiter ceda à ſes freres, à l'un l'empire des eaux, à l'autre celui de la terre: ou bien repreſentez vous quelcun de ces Empereurs Romains, qui conferoient à leurs fils, ou à quelques autres perſonnes la dignité de Ceſar, & même celle d'Auguſte, & qui gouvernoient conjointement avec eux tout le corps de la monarchie, ou qui leur laiſſoient la totale direction du tiers, ou de la moitié. S'ils avoient été les maîtres de toute la terre, ils auroient été

(b) *Voiez la même Continuation pag.* 560. *& ſuiv.*

neceſſairement contraints de multiplier le nombre de leurs collegues, & l'on auroit vu une grande pluralité d'Empereurs égaux. Mais je veux que Jupiter n'ait conferé que des apanages, que des fiefs, que des commiſſions, s'enſuivra-t-il qu'il y ait eu entre lui & les autres Dieux une inegalité de nature? Ne ſera-ce pas tout au plus une inegalité de pouvoir, & de qualitez? L'inegalité qui ſe trouve entre un Monarque, & les Princes de ſon ſang, empêche-t-elle qu'ils ne ſoient d'auſſi bonne maiſon que lui, & non ſeulement de la même eſpece que lui, mais auſſi de la même famille? Il y aura des Dieux moins puiſſans que Jupiter, tant qu'il vous plaira. Ils participeront neanmoins univoquement à la nature divine tout comme lui, puis qu'ils ſont ou ſes freres, ou ſes ſœurs, ou ſes enfans, & qu'il a eu pere & mere, aieul & aieule au même ſens qu'eux. Le droit d'aineſſe qui eſt un pur accident, aura pu lui conferer l'avantage de la ſuperiorité, & le faire l'arbitre du partage de ſes enfans, & de ſes parens. On ſait bien que dans les familles nobles, & principalement dans les familles roiales la portion des cadets eſt plus petite que celle de l'ainé, mais cela n'empêche pas qu'ils

ne

ne participent également à la dignité & au caractere naturel de l'extraction.

Je ne veux point étendre ceci sur toutes les Divinitez des Paiens ; je sai qu'on les divisoit (*a*) en plusieurs especes, je me contente de parler des douze grans Dieux de Rome, (*b*) collegues de Jupiter, six mâles & six femelles, & je dis que la nature divine leur convenoit au même sens qu'à Jupiter, fils de Saturne & de Cybele par voie de generation, comme Apollon & Diane étoient enfans de Jupiter & de Latone. Voici donc une pluralité de Dieux proprement dits, quelle que puisse être l'inegalité de leurs forc[illegible] soumission à un chef n'établit [illegible]e difference qui puisse être comparée avec celle que les Chretiens reconoissent entre Dieu & les Anges. Notez qu'on croit ordinairement qu'il y a un chef suprême de tous les Demons : & neanmoins on ne croit pas qu'il n'y ait qu'un Diable, & que la pluralité des Diables ne soit vraie dans le sens le plus literal.

(a) *Voiez le Pantheum mythicum de Pomei pag. m. 6.*

(b) *Voiez Dempster. paralipom. ad cap. 3. lib. 2. Rosini.*

C'étoit une suite inevitable que tous les peuples qui admettoient plusieurs Dieux, attribuassent à chacun un emploi particulier, & s'attachassent par là plus fortement au culte de l'un qu'au culte de

l'autre. Les goûts furent diferens ſur cela ſelon la diverſité des nations, & changerent même quelquefois dans un même peuple. Nos anciens Gaulois n'imiterent ni les Grecs, ni les Romains dans le choix du Dieu principal. Ils donnerent la primauté (*a*) à Mercure, & non pas à Jupiter. Celui-ci ne fut qu'au troiſiéme rang de leurs quatre Divinitez moins principales. Pendant quelque tems les Romains eurent plus de devotion (*b*) pour le Dieu Summanus qu'ils faiſoient l'auteur des foudres nocturnes, que pour Jupiter à qui ils attribuoient les foudres qui tomboient pendant le jour; mais depuis que l'on eut bâti un [illegible]emple à Jupiter, la foule des ado[illegible]turez par la beauté de l'édifice fut ſi grande, qu'enfin le Dieu Summanus ne fut pas même conu. Il y eut des choſes que l'on crut que Jupiter ne pouvoit faire (*c*) ſans l'avis de quelques autres Divinitez. Il faloit alors qu'il tint ſon conſeil d'état. Voilà donc une neceſſité de concevoir de la ſubordination entre les Dieux, une cour ſemblable aux tribunaux de judicature, où il faut toûjours qu'il y ait un chef, & un preſident. Mais ne ſeroit-ce pas

(*a*) Deum maxime Mercurium colunt; hujus ſunt plurima ſimulacra; hunc omnium inventorem artium ferunt; hunc viarum, atque itinerum ducem; hunc ad quæſtus pecuniæ, mercaturaſque habere vim maximam arbitrantur, poſt hunc, Apollinem, & Martem, & Jovem, & Minervam. *Cæſar de bello Gall. lib. 6. pag. m.* 132.

(*b*) *Auguſtin. de civit. Dei lib. 4. cap. 23. pag. m. 455.*

(*c*) *Voiez Seneque natur. quæſt. lib. 2. cap. 41.*

pas une abſurdité que de raiſonner ainſi ? *Il n'y a qu'un chef dans cette cour de juſtice, donc il n'y a qu'un juge ? Il n'y a qu'un preſident dans ce ſynode, donc il n'y a qu'un Evêque, ou qu'un Miniſtre.* L'inegalité entre les Paſteurs ne ſauroit être plus grande qu'elle l'eſt dans la Communion de Rome, cependant quoi que ſes Evêques n'aient qu'un chef, ils participent univoquement avec ce chef, c'eſt-à-dire, avec le Pape au caractere épiſcopal ; toute l'eſſence de la qualité d'Evêque leur apartient. Il n'eſt donc point vrai que les Paiens aiant reconu beaucoup d'inegalité entre leurs Dieux ſous un même chef, ce ſoit un ſigne qu'ils aient admis l'unité de Dieu, & que leurs Divinitez inferieures n'aient pas été conſiderées *proprement* comme des Dieux. Tout ce qu'on pourroit pretendre eſt que le titre de *Dieu* s'encanailla parmi les Paiens, comme les titres de *Dame*, & de *Demoiſelle* ſe ſont encanaillez en France. Mais comme malgré cet abus de la vanité, & de la civilité Françoiſe il y a toûjours un certain nombre de femmes (*a*) de rang inegal à qui le titre de Dame eſt donné ſelon ſa propre & rigoureuſe ſignification, il eſt certain auſſi que les abus du Paganiſme n'empêchoient pas

(a) *Les Princeſſes du Sang, par exemple, les Ducheſſes, les Mareſchales de France, &c.*

que la qualité de Dieu ne fut donnée dans le ſens propre, & de rigueur à un certain nombre de Divinitez.

Avez-vous pris garde en liſant le Dictionaire de Moreri à ces paroles de l'article de Platon? *Ariſtote reconoît un premier Moteur, mais il lui joint 56. autres Dieux qui donnent le mouvement aux Corps celeſtes: ainſi il fait une Anarchie, ou une Polyarchie, c'eſt-à-dire un Monde ſans Souverain ou gouverné par pluſieurs Souverains.* On donne cette obſervation comme tirée des écrits du docte (a) François Patrice. Vous en ferez telle aplication qu'il vous plaira.

J'ajoûte que pendant que les Juifs étoient orthodoxes, ils croioient & que le Dieu qui les avoit tirez d'Egypte, étoit plus puiſſant lui ſeul que tous les Dieux des Paiens enſemble, & qu'il n'y avoit que lui qui fut le vrai Dieu; mais lors qu'ils tomboient dans l'idolatrie proprement dite, (b) ce qui leur arrivoit très-ſouvent, ils avoient toute une autre idée du Dieu d'Abraham, & d'Iſaac & de Jacob. Ils continuoient à l'adorer comme un vrai Dieu, & ils reconoiſſoient en même tems pour de veritables Divinitez celles des Paiens; car ils ne pouvoient pas ſe figurer qu'elles tinſſent de la Divinité

(a) *L'Auteur du ſuplement de Moreri cite trois Ouvrages de François Patrice, & dit que le premier fut dedié au Pape Gregoire XIV. l'an 1591. mais dans l'édition de Hollande 1698. (je n'ai pas conſulté les autres) on a mis 1519. & dans celle de Paris 1699. on a mis par une autre faute 1619.*

(b) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag. 114.*

nité qui les avoit delivrez de la tyrannie de Pharao, la puiſſance qu'ils leur attribuoient de faire du bien & du mal. Les Aſſyriens qui tranſporterent les dix tribus, ſe perſuaderent facilement que la Divinité du païs d'où elles avoient été tranſportées, étoit revetuë d'une puiſſance qui ne dependoit point des Dieux d'Aſſyrie. C'eſt pourquoi quand ils voulurent faire ceſſer les maux qu'ils crurent que cette Divinité envoioit aux nouvelles colonies de ce païs-là, ils ne s'adreſſerent point à leurs Dieux, ils donnerent ordre que cette Divinité fut adorée comme elle le ſouhaitoit. Chacune de ces nouvelles colonies adopta ce nouveau culte, & continua neanmoins d'adorer comme ſa principale Divinité celle, à qui elle avoit toûjours deferé le premier rang (*a*). Voilà cette Polyarchie dont on nous parle dans le Moreri, ou ce gouvernement divin partagé entre pluſieurs Souverains. Cette idée a été la plus commune parmi les nations paiennes. Nous ne pourrions pas conclure des épithetes qui marquent une primauté monarchique, qu'on a exclus la multitude de ſouverains. Croiez-vous que ceux qui donnent dans l'Orient à leur Monarque les titres les plus faſtueux,

(a) *Voiez le 2. livre (autrement le 4.) des Rois chap. 17.*

ou qui dans l'Occident même diſent que c'eſt le plus grand Roi de la terre, (a) qu'il fait trembler tout le monde, &c. ignorent l'independance des autres Rois? Ce ſera une eſpece de courtoiſie ſi l'on accorde, que les Paiens ont reconu un chef ſuprême de tous les Dieux.

(a) *Pluſieurs nations de l'Europe s'expriment ainſi en parlant de leurs Souverains.*

Je pourrois faire dans ce pis aller pluſieurs remarques ſur les raiſons qui doivent conduire ceux qui admettent la pluralité des Dieux à leur partager inegalement l'autorité ſous un même chef, ſans que cela ſignifie qu'ils attribuent à ce chef une nature diferente, & plus proprement divine, mais ce que j'ai dit, me paroit aſſez capable de refuter la pretenſion de Mr. Bernard.

CHAPITRE CVIII.

Continuation du même ſujet, & confirmation de ce qui vient d'être dit que le dogme de la pluralité des Dieux bien loin d'établir le dogme qu'il y a un Dieu, le renverſe entierement.

LA derniere partie de ſa neuviéme remarque eſt digne d'une attention particuliere. *Quand on me montrera*, dit-il, (b) *que la plupart des Nations, dans tous les Siécles, ſe ſont accordées à re-*

(b) *Bernard ubi ſupra pag. 144.*

reconnoitre quatre ou cinq Divinitez égales & les mêmes, alors, ou je commencerai de douter de la solidité de l'argument, que je défens; ou je me rangerai à leur opinion.

On ne sauroit parler d'une maniere plus consequente, car si l'argument que Mr. Bayle combat est bon, il n'y a point d'homme qui ne fut obligé de souscrire à l'existence des (a) douze grands Dieux de Rome, en cas que la plupart des nations dans tous les siecles se fussent accordées à la reconoître. Mais s'il se trouvoit une personne qui la rejetât après avoir vu un accord si perpetuel & si unanime de la plupart des nations, il faudroit que l'argument dont il s'agit, lui parût mauvais. Il me semble que j'ai lieu de croire que ceci confirme ce que Mr. Bayle a soutenu, que si le chemin impraticable de cet argument aboutissoit à quelque chose, ce seroit à établir la pluralité des Dieux. Soufrez qu'afin de vous mettre plus en état de discerner si j'ai raison ou si j'ai tort, je vous transporte par un jeu d'imagination au siecle d'Auguste, & que je vous fasse ce petit Roman.

(a) *Ennius les enferma dans ces deux vers* Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars, Mercurius, Jupiter, Neptunus, Vulcanus, Apollo. *Voiez Dempsterus ubi supra.*

Cet Empereur aiant apris qu'il y avoit dans Athenes, & même dans Rome, & prin-

principalement depuis la publication d'un (a) livre de Ciceron, certains eſprits forts qui repandoient des ſemences d'Atheïſme, & que rien ne ſeroit plus propre à remedier à ce mal que la deciſion d'un Concile compoſé des Deputez de tous les peuples du monde, s'apliqua ſi fortement à cette bonne entrepriſe, que ſes ordres par tout l'Empire Romain, & ſes prieres par tout ailleurs firent trouver au lieu qui avoit été marqué tous les Deputez neceſſaires. Les eſprits forts aiant reçu les ſaufconduits convenables, s'y rendirent ponctuellement. On leur declara qu'on avoit en main dequoi les convaincre par une preuve très courte renfermée dans ce ſyllogiſme :

Ce à quoi tous les peuples de la terre ont donné & donnent encore leur conſentement, eſt veritable.

Or tous les peuples de la terre ont donné & donnent encore leur conſentement à l'exiſtence divine.

Donc l'exiſtence divine eſt veritable :

& qu'on eſperoit qu'ils ſeroient aſſez raiſonnables pour ſe ſoumettre à une ſi grande autorité dès qu'elle leur ſeroit cer-

(a) *Celui* de natura Deorum. *Ciceron lui même inſinuë, que cet ouvrage pouvoit nuire à la religion, car il introduit ſon frere* lib. 2. de divinat. fol. m. 304. C. *parlant ainſi* : Dicitur quidem iſtud (*ſe ſic diſputare ut Stoicorum magis argumenta confutet quam hominum deleat religionem*) à Cotta, & vero ſæpius, credo ne communi jure migrare videatur : ſed ſtudio contra Stoicos diſſerendi deos mihi videtur funditus tollere. *Voiez le Dictionnaire hiſt. & crit. à la remarque* B *de l'article* [illegible]kelius, *vers la fin, & la Continuation des Penſées diverſes pag.* 500.

certifiée par le temoignage du Concile, qui n'avoit été aſſemblé qu'afin de notifier la tradition de toute la terre.

Ils repondirent qu'ils venoient avec les meilleures diſpoſitions du monde, & que pour montrer qu'ils étoient fort éloignez de vouloir ſe rendre dificiles, ils declaroient qu'ils renonçoient à toutes les objections qui ſe pouvoient propoſer contre la majeure de cet argument; & qu'ils diſpenſoient la compagnie de donner des preuves de la mineure à l'égard des tems, & des peuples inconus; qu'ils ſouhaitoient ſeulement qu'on éclaircît l'équivoque qu'ils trouvoient dans ces deux mots *l'exiſtence divine*; qu'ils ne ſavoient point ſi l'on entendoit par là qu'il exiſte pluſieurs Dieux, ou qu'il n'en exiſte qu'un; qu'il leur paroiſſoit de la derniere importance d'être éclaircis ſur ce point, car, dirent-ils, s'il n'y a qu'un Dieu, & que nous en ſervions pluſieurs, nous ſerons dans une erreur très-groſſiere, & nous offenſerons le vrai Dieu ſans obliger qui que ce ſoit: les Dieux chimeriques ne nous tiendront aucun compte de nôtre encens, & le Dieu veritable nous punira d'avoir partagé entre lui & des idoles ce qu'il veut avoir lui tout ſeul. Que s'il y a pluſieurs

Dieux,

Dieux, & que nous n'en ſervions qu'un nôtre erreur ſera capitale, & pour une Divinité que nous obligerons, nous en deſobligerons peut-être cent mille, de ſorte qu'il y auroit beaucoup plus à perdre qu'à gagner pour nous dans ce culte de religion (a). Ils demanderent donc qu'il plut à la compagnie de deliberer mûrement & ſerieuſement ſur l'équivoque propoſée. On le leur promit.

Peu de jours après on leur fit ſavoir ce qui avoit été decidé. On leur aprit que l'Atheïſme étoit la premiere choſe qui avoit été examinée, & que tous les Deputez, hormis (b) celui d'un petit peuple d'Eſpagne, & celui d'un petit peuple d'Ethiopie, l'avoient unanimement declaré faux & deteſtable; qu'on avoit enſuite examiné ſi les Deputez de ces deux peuples ſeroient exclus des aſſemblées, & ſi nonobſtant qu'ils n'euſſent pas opiné comme les autres, il ſeroit dit que tous les peuples de la terre ont donné & donnent encore leur conſentement à l'exiſtence divine; que tous les Deputez avoient pris l'afirmative ſur l'un & ſur l'autre de ces deux points; qu'après cela

(a) *Apliquez ici cette penſée d'Arnobe lib. 3. pag. m. 121. 122.* aut *Ephorus* eradit atque interficit ſex divas Muſas, ſi eſſe illas conſtat novem: aut *Heſiodus* ſex apponit, quæ nullæ ſunt, tribus ſolis in veritate conſtantibus: ut neque ſciri poſſit, aut comprehendi, quænam debeant addi, quæ demi, & in periculum deducatur religionis ipſius ſuſceptio, aut id quod non eſt colens, aut quod ſit fortaſſe præteriens.

(b) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag. 19. 55.*

cela l'on avoit deliberé ſur le ſens de ces deux termes, *l'exiſtence divine*, & que toutes les voix, hormis celle du Deputé Juif, avoient conclu qu'ils ſignifient qu'il exiſte pluſieurs Dieux; que tout auſſitôt on avoit deliberé ſur la queſtion, ſi à cauſe que le Deputé Juif avoit eu un ſentiment tout particulier, on devoit ſe faire un ſcrupule de dire, que tous les peuples de la terre ont conſenti & conſentent à la pluralité des Dieux; que la negative l'avoit emporté, tous les membres de l'aſſemblée aiant cru que puis qu'il avoit voté qu'il ne faloit avoir aucun égard aux deux petites nations athées, il ſe trouvoit condamné par ſon propre jugement.

Les eſprits forts ſe ſoumirent à la deciſion du Concile, & declarerent que puis qu'il étoit conſtant que tous les peuples du monde ont conſenti & conſentent à la pluralité des Dieux, ils ſe conformoient à cette opinion generale, & ſe ſentoient infiniment redevables à la compagnie qui leur avoit épargné les fatigues & les fraix de pluſieurs voiages, & mille autres dificultez qu'il leur eût falu eſſuier afin de conoître ſi le fait contenu dans la mineure de l'argument, étoit veritable; qu'ils avoient encore une grace à demander, c'eſt qu'il plut à la compagnie

pagnie de leur aprendre le nombre precis de Dieux qu'ils devoient ſervir, & le caractere de chaque Divinité. On leur promit d'examiner cet article, mais on y trouva une ſi prodigieuſe varieté de ſentimens, qu'il fut impoſſible de convenir d'aucun formulaire de decret, qui contint le temoignage du conſentement de tous les peuples, de ſorte qu'on fut obligé de leur avoüer, que l'argument de l'autorité generale ne s'étendoit pas juſques là. Tout le remede qu'on leur put donner, fut de leur dire que par proviſion ils ſe conformaſſent aux cultes de leur païs.

Le Deputé de Jeruſalem fit de grandes plaintes de ce que l'on n'avoit eu aucun égard à ſon ſufrage touchant l'unité de Dieu. Il repreſenta que les Deputez des deux petits peuples athées avoient été mepriſez fort juſtement puis qu'ils avoient tort dans le fond, mais que lui qui ſoutenoit la verité, & qui s'ofroit de la prouver par des actes authentiques, ne meritoit pas un ſemblable traitement. On lui repondit que ſon exception ne pouvoit pas plus prejudicier à la regle generale, que celle des deux petits peuples athées ; que l'on ne s'étoit point aſſemblé pour examiner le droit de cha-

que

que nation à l'égard du culte qui lui étoit particulier, mais pour declarer le point, ou le centre d'unité de tous les peuples du monde; que si la nation Judaïque pretendoit que ſes traditions particulieres fuſſent preferées à celles des autres peuples, elle pretendoit ce qui lui étoit conteſté (a) par toutes les autres, & ce que chacune s'aproprioit; qu'on ne finiroit jamais les diſputes ſi l'on entroit dans la diſcuſſion des droits de chaque nation; que ce que les Juifs nommoient actes authentiques, livres de Moïſe, &c. étoit traité de fable par les Egyptiens, &c. tout de même que les traditions des Egyptiens, &c. étoient traitées de fables par la nation Judaïque; qu'ainſi il avoit été abſolument neceſſaire de s'arrêter au point general de reünion ſans avoir plus de reſpect pour le ſufrage d'un ſeul Deputé, que ce ſeul Deputé n'en avoit eu pour le ſufrage de deux autres.

(a) *Pour ſavoir le mepris où étoit la religion Judaïque parmi les Paiens, on n'a qu'à lire Ciceron* orat. pro L. Flacco cap. 28. *Voiez auſſi la Continuation des Penſées diverſes pag.* 112.

Voilà mon Roman, Monſieur: il ruine de fond en comble les pretentions de Mr. Bernard. Si vous en faites un autre qui nous puiſſe repreſenter par une image plus fidelle les ſuites de l'argument en queſtion, je vous promets d'y aquieſcer.

Je croi que Mr. Bernard a raiſon de dire

dire que pour ſe perſuader legitimement par la voie de l'autorité, qu'il exiſte quatre Divinitez, il faudroit ſavoir que la plupart des nations ſe ſont toûjours accordées à reconoître les quatre mêmes Divinitez, mais je croi auſſi qu'il faut qu'il avouë, que pour ſe perſuader legitimement par la même voie, qu'il n'exiſte qu'un ſeul Dieu, il eſt neceſſaire de ſavoir que la plupart des nations ſe ſont toûjours accordées à reconoître le même Dieu, car ſi toutes les nations n'avoient adoré qu'un Dieu, & que les unes n'euſſent adoré que le ſoleil, ou que la lune, ou que l'air, ou que l'Ocean, & que les autres n'euſſent adoré que le mont Atlas, ou que le Caucaſe, ou qu'un chêne, ou qu'un certain beuf, &c. le conſentement general des peuples ne pourroit jamais nous conduire à une juſte perſuaſion de l'exiſtence d'un ſeul Dieu. Que ſi Mr. Bernard pretendoit que cette diverſe attribution de l'idée de l'unité de Dieu n'empêcheroit pas que le point de reünion de tous les peuples à l'unité de Dieu ne fut une preuve qu'il exiſte un Dieu, je lui repondrois qu'il ſe refute lui-même, parce qu'on lui ſoutiendra très-juſtement que le point de reünion de tous les peuples à l'idée de quatre Dieux ſe-

feroit une preuve qu'il exiſte quatre Dieux, encore que les quatre Dieux de certains peuples fuſſent les quatre élemens, ou les quatre vens cardinaux, ou quatre (*a*) ſignes du Zodiaque; & que les quatre Dieux des autres peuples fuſſent ou quatre legiſlateurs, ou quatre forêts, ou quatre fontaines, &c. d'où paroît que toutes les conditions que Mr. Bernard apoſe à l'argument de l'autorité pour en tirer des conſequences qui lui puiſſent être favorables, & pour éluder les conſequences que l'on en voudroit tirer contre lui, n'empêchent pas qu'en effet cet argument ne lui devienne ou très-inutile, ou très-deſavantageux.

(a) *Les deux équinoctiaux, par exemple, & les deux ſolſtitiaux.*

Chapitre CIX.

Examen de la dixiéme remarque de Mr. Bernard. Si les Paiens ſe pouvoient ſervir de l'argument en queſtion contre les Chretiens. Quel étoit le centre d'unité du Paganiſme.

X. A Fin de refuter les Paiens qui ſe ſervoient de l'autorité du plus grand nombre pour rejeter le Chriſtianiſme, (*b*) il obſerve *qu'il n'y avoit point de peuple dans le Paganiſme, qui put prouver que ſon ſentiment en matiere de religion*

(b) *Bernard ibid. pag. 145.*

ligion avoit alors, & avoit toûjours eu le conſentement unanime. Il a raiſon, car comme Grotius (*a*) l'a remarqué judicieuſement, le Paganiſme étoit un nom que l'on donnoit à des ſectes fort diferentes les unes des autres. Mais il eſt neanmoins vrai que l'on y trouvoit un grand corps de peuples, qui pouvoit paſſer pour une ſeule religion, vu qu'au tems de JESUS-CHRIST toutes les nations ſoumiſes à l'Empire des Romains adoroient les mêmes Dieux, ou ne deſaprouvoient point les Divinitez particulieres à quelque province, ou à quelque ville. La remarque de Mr. Bernard, *que ce qui étoit adoré chez une Nation, étoit chez une Nation voiſine immolé aux Dieux qu'on y adoroit*, eſt vraie à l'égard de l'Egypte, comme Juvenal (*b*) nous l'aprend, mais je ne penſe pas qu'on la put fonder ſur beaucoup d'autres exemples pris de l'Empire Romain. L'eſprit de tolerance y a regné d'une façon toute ſinguliere. Quoi qu'il en ſoit, ce grand corps de Paganiſme, que l'on pouvoit prendre generalement parlant pour une ſecte, avoit une antiquité, & une étenduë qui lui donnoit lieu de ſe prevaloir *ad hominem* de l'argument en queſtion. Voici comment.

(*a*) Si paganiſmum dixeris, nomen unum dixeris, non religionem unam. Nam nec idem adorabant: alii enim aſtra, alii elementa, alii pecudes, alii res non ſubſiſtentes, nec eâdem ex lege, nec ullo communi magiſtro. *Grotius de Veritate relig. Chriſt. lib. 2. pag. m. 82.*

(b) *Juvenal. ſat. 15.*

Les

Les premiers Chretiens tout comme les Juifs convenoient avec les Paiens que le conſentement general des peuples étoit un bon argument contre l'Atheïſme. Supoſons qu'un Philoſophe paien ait parlé ainſi à quelques Chretiens du premier ſiecle : „ Vous con-
„ venez avec moi que ſans s'informer
„ d'autre choſe il faut condamner les
„ Athées des là que leur ſentiment eſt
„ opoſé à celui de tous les peuples du
„ monde. Vous avoüez que les Athées
„ ſoit qu'on ne les trouve que diſperſez
„ parmi les peuples qui ont une religion,
„ ſoit qu'ils forment quelques petites
„ communautez, n'empêchent pas qu'on
„ ne doive dire que tous les peuples du
„ monde reconoiſſent la Divinité. Quel
„ droit avez-vous de dire après cela que
„ s'il manque cinq, dix, quinze ou vingt
„ petites nations au Paganiſme, il ne ſe
„ peut plus vanter du conſentement ge-
„ neral ? Une exception un peu plus
„ grande que celle que vous ne comptez
„ pour rien, fera-t-elle paſſer l'argument
„ du oüi au non ? Elle pourra tout au
„ plus le faire deſcendre de la certitude
„ à une très-grande probabilité, de ſor-
„ te que la probabilité d'une religion ſera
„ plus petite, ou plus grande ſelon le

„ nombre des peuples plus ou moins
„ grand qui ſuivront une autre foi. Com-
„ ment donc reſiſterez-vous à l'inſtance,
„ que nous apuions ſur ce que la reli-
„ gion dominante dans tout l'Empire
„ Romain eſt depuis un tems imme-
„ morial la religion de tant de peuples,
„ & d'un plus grand nombre de nations,
„ qu'il n'y en a qui profeſſent un autre
„ culte particulier ? Quelle probabilité
„ avez-vous qui derive de l'argument que
„ vous trouvez demonſtratif contre les
„ Athées ? Vous annoncez une doctrine
„ qui avoit été toûjours inconuë ; & vous
„ n'étes qu'une poignée de gens : vous
„ n'égaleriez pas les Athées ſi l'on pou-
„ voit compter tous ceux qui le ſont. „

Ne m'avoüerez-vous pas qu'un Chretien qui eut pu repondre qu'il n'avoit jamais trouvé aucune force contre l'atheïſme dans l'argument en queſtion, ſe ſeroit moqué du diſcours de ce Philoſophe, mais qu'un Chretien qui auroit pris cet argument pour une preuve ſolide, ſe ſeroit ſenti bien batu par ſes propres armes ?

Il n'y a point d'uniformité dans le Polytheïſme, dit enfin Mr. Bernard (*a*), *Toute la conſéquence qu'on peut tirer de toutes ces opinions differentes, c'eſt que toutes les*

(a) *Bernard ubi ſupra pag. 145. 146.*

Na-

Nations, ont reconnu qu'il y avoit une Divinité; qui eſt la conſéquence que nous en tirons. Le Polytheïſme eſt trop bigarré, pour qu'on puiſſe rien conclurre en ſa faveur.

Il me permettra de lui dire qu'il s'éloigne de l'état de la queſtion, car il ſuposo que Mr. Bayle a pretendu que l'argument pouvoit ſervir à juſtifier l'exiſtence des Divinitez particulieres du Paganiſme, celle de Jupiter, par exemple, ou celle de Venus. Or il eſt certain que Mr. Bayle n'a point pretendu cela. Il ſavoit que tous les peuples de la terre n'ont point conſenti à l'exiſtence des Dieux des Grecs. Leur Jupiter & leur Venus étoient des Divinitez inconües en pluſieurs endroits de la Terre. Les Allemans n'en avoient pas (a) même ouï parler. Ainſi, ſelon Mr. Bayle, la retorſion de l'argument n'eût rien valu en faveur des diferences qui ſe rencontroient dans le Paganiſme: elle ne pouvoit être emploiée qu'au profit du dogme qui étoit le centre d'unité de toutes les ſectes des Gentils? Or quel étoit ce centre? Quel étoit le dogme auquel tous les peuples de la terre, hormis les Juifs, avoient donné leur conſentement? N'eſt-ce pas la pluralité des Dieux? Si la diverſité

(a) *Voiez Ceſar de bello Gallico lib. 6. & conferez tous ce que Cluvier raporte de la religion des Allemans lib. 1. cap. 22. de ſon Germania antiqua.*

de langage ſe gliſſa parmi les Paiens, ce ne fut pas à cauſe que quelques-uns dirent, *il n'y a qu'un Dieu*, & que les autres dirent, *il y a plus d'un Dieu*, ce fut à cauſe que les uns ſervirent tels & tels Dieux, & que les autres s'attacherent au ſervice de tels & tels autres Dieux. Conclure de là, comme fait Mr. Bernard, *que toutes les Nations ont reconu qu'il y a un Dieu*, ce ſeroit bien s'abuſer, car quiconque dit, (a) *il y a un Dieu*, dit auſſi, *il n'y a qu'un Dieu.* Or tous les Paiens ſe ſont trouvez reünis dans ce point de foi, *il y a plus d'un Dieu*; rien n'eſt donc plus faux que de leur attribuer qu'ils ont tous conu *qu'il y a un Dieu*; il faloit dire qu'ils ont tous conu *qu'il y a des Dieux.* Si donc ce à quoi preſque tous les peuples de la terre donnent leur conſentement, étoit veritable, il ſeroit vrai qu'il exiſte pluſieurs Dieux; les Paiens n'auroient pas erré en croiant cela, mais en ce qu'ils auroient ou mal compté, ou mal caracteriſé, ou entierement ignoré les Dieux veritables, & qu'ils auroient ſubſtitué de faux objets au lieu des juſtes objets du culte, avec une infinité de variations. Vous voiez par là que Mr. Bernard n'a point combatu la conſequence que Mr. Bayle a tirée de l'argument en queſtion afin

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 412.

afin de montrer que ce n'eſt pas un bon argument, vous voiez, dis-je, que Mr. Bernard s'eſt forgé une conſequence fort diferente de celle qui avoit été objectée.

Mais pour mieux conoître ſi la conſequence, *il y a un Dieu*, qu'il veut qu'on tire de l'opinion generale des Paiens, eſt plus juſte que la conſequence, *il exiſte pluſieurs Dieux*, que Mr. Bayle en a tirée, ſervons-nous d'une abſtraction de logique, ſeparons de la religion paienne ce qui fait la diference de ſes ſectes, & ne retenons que l'attribut general qui leur eſt commun à toutes; pouſſons nôtre abſtraction juſqu'à une theſe que nous puiſſions eſperer qu'elles ſigneront unanimement. Propoſons la leur en deux manieres: 1. *Il y a un Dieu, c'eſt-à-dire, il n'y a qu'un Dieu*: 2. *Il y a pluſieurs Dieux.* Je mets en fait que la premiere ſera rejettée par tous les Paiens, & qu'ils ſigneront tous la ſeconde. Je n'en excepte pas même les nations, qui n'adoreroient qu'une idole, car ſi on les interrogeoit, on trouveroit qu'elles ne ſe bornent à cela qu'à cauſe qu'elles croient que chaque païs, ou chaque nation eſt ſous la tutele d'un ſeul Dieu, & qu'il faut laiſſer aux autres païs le ſoin de ſervir leurs Dieux, & ſe contenter d'hono-

rer le ſien. Ou bien on trouveroit que ce ſont des peuples qui ne vivent que de rapine, qui ne ſavent que manier les armes, & qui s'imaginent qu'il leur ſufit d'adorer le Dieu de la guerre, & que c'eſt aux nations marchandes, &c. d'adorer les Dieux qui preſident au negoce, &c. De pareils adorateurs d'une ſeule idole ne ſigneroient pas qu'il n'y a qu'un Dieu dans tout l'univers.

Si j'ai bien compris la penſée de Mr. Bernard, la raiſon pourquoi il a cru que la conſequence du conſentement general des Paiens tomboit non pas ſur la pluralité des Dieux, mais ſur l'unité de Dieu, eſt que les nations paiennes ne ſe ſont jamais toutes accordées à ſervir les mêmes Divinitez. Je ne ſaurois goûter cette raiſon, & je puis vous en demontrer la fauſſeté par un exemple ſenſible. Il y a dans le monde pluſieurs ſortes de gouvernement, que l'on peut reduire à deux par un acte d'abſtraction. L'un ſera le monarchique, & l'autre le republicain. Ce dernier ſe ſubdiviſe en pluſieurs manieres, le nombre des Magiſtrats, le tems de leurs charges, l'étenduë de leur pouvoir, la façon de les élire, & cent autres choſes ſont diferentes ſelon la diverſité des lieux. Mais quand même le gouverne-

nement ſeroit par tout très-uniforme, chaque Republique auroit ſes maîtres particuliers diſtinguez réellement des maîtres de chacune de toutes les autres, & quelquefois il y auroit une violente haine entre les uns & les autres. Il ſeroit pourtant vrai que tous les peuples qui auroient choiſi un gouvernement republicain, donneroient leur conſentement à cette propoſition, *il faut avoir pluſieurs maîtres.* Ils ſigneroient cette theſe unanimement au milieu des guerres les plus violentes qu'ils s'entreferoient. Il n'eſt pas moins vrai qu'encore qu'en chaque roiaume l'on obeïſſe à un maître réellement diſtinct du maître de chacun des autres roiaumes, tous les peuples qui vivent ſous le gouvernement monarchique, donnent leur conſentement à cette propoſition, *pluralité de Seigneurs n'eſt point bonne, il ne faut avoir qu'un maître.* Ils meleroient leurs ſeings pour cela dans les conjonctures mêmes, où les uns deteſteroient reciproquement les Rois des autres. Ainſi la plus mortelle guerre que l'on ſe pourroit figurer entre les ſectes des Gentils, n'empêcheroit pas qu'après avoir deteſté les Divinitez les uns des autres, ils ne fuſſent toûjours prêts à ſigner cette theſe generale, *il exiſte plus d'un*

Dieu. Leur accord ſur ce point-là ſeroit auſſi plein que ſi les Dieux des uns étoient numeriquement les mêmes que les Dieux des autres. Peut-on rien voir de plus afreux que les controverſes des Juifs avec les Chretiens, & que celles des Chretiens predeſtinateurs rigides avec les Pelagiens, ou avec les Semipelagiens, &c.? Les injures les plus atroces ſont emploiées par ceux-ci contre le Dieu des Calviniſtes, qui en revanche tournent fort en ridicule le Dieu des partiſans de la liberté d'indiference, & ſur tout le Dieu des Sociniens. Il ſe trouve des Docteurs qui nient que les Juifs ſoient adorateurs du vrai Dieu: cependant il eſt très-vrai que les Juifs, les Mahometans, & tous les Chretiens tant les Orthodoxes, que les Heretiques ſont parfaitement reünis dans ce point-ci, *il n'y a qu'un Dieu.*

Jugez après cela ſi Mr. Bernard pourroit exiger de ceux qui concluent que toutes les ſectes païennes conſentent & ont toûjours conſenti à l'exiſtence de pluſieurs Dieux, qu'ils prouvaſſent qu'elles ont toujours adoré les mêmes Divinitez. Si cette preuve étoit neceſſaire, il ſeroit impoſſible de montrer que pluſieurs ſectes opoſées aient donné leur con-

consentement à l'existence d'un seul Dieu, puisque chacune le caracterise à sa maniere, & condamne les attributs qu'il reçoit des autres. Mr. Bernard se doit souvenir d'une pensée (*a*) très-raisonnable par où il finit l'article que je viens d'examiner.

Chapitre CX.

Reflexion sur ce que Mr. Bernard observe contre ce que Mr. Bayle a dit de la doctrine des Philosophes Paiens touchant l'unité de Dieu.

Outre les dix remarques qui viennent d'être discutées, & qui ont pour but de retablir l'autorité du consentement general, Mr. Bernard en a fait une contre ce que Mr. Bayle a dit que presque tous les Philosophes Paiens qui ne parloient que d'un Dieu, lui donnoient une substance composée, & par consequent qu'ils lui ôtoient l'unité. Mr. Bernard (*b*) *avouë qu'il ne comprend pas bien cette question.* Il pourroit bien être que ce que Mr. Bayle a dit d'abord (*c*) là dessus, fut une de ces pensées qui se presentent subitement dans la cha-

(a) *On peut remarquer sur ce que tous les Paiens n'ont pas eu la même idée de Dieu, que si pour être tous d'un même sentiment sur un même sujet, il falloit que chacun eut précisément la même idée de ce sujet, on ne pourroit pas dire, que deux hommes du monde fussent du même sentiment sur quoi que ce soit; puis qu'il n'y en a pas deux, qui en ayent précisément la même idée.*

Bernard ubi supra pag. 153. (b) *Id. ib. pag.* 152. (c) *Voiez la Continuation des Pensées pag.* 118. *& suiv. Cette matiere a été retouchée ibid. pag.* 331. *& suiv. Voiez aussi pag.* 709.

chaleur de la compoſition, & à l'heure même que les imprimeurs attendent avec impatience qu'on leur donne de la copie. Un Auteur dans ces circonſtances imite les peres qui marient une fille avant que de l'avoir élevée, ou même dès le berceau. Il met en place ſur le papier ce qui ne vient que de naître dans ſon eſprit, & de là vient que les lecteurs ne trouvent pas de telles choſes aſſez bien developées, mais ils aiment mieux quelquefois qu'on leur preſente un fruit vert qui peut meurir d'autant plutôt que l'on ſe ſera haté de le cueillir, que ſi l'on uſoit de longues remiſes. Cette penſée precoce de Mr. Bayle pourra inſpirer à quelcun l'envie de la faire ſervir contre (a) les Sociniens, ceux-ci la refuteront, on leur repliquera, & s'il ſe peut faire que ce combat repande plus de tenebres ſur la queſtion, il pourra arriver auſſi qu'il y repandra plus de clarté. Quoi qu'il en ſoit, voions les notes critiques de Mr. Bernard.

(a) *Voiez la fin de ce chapitre.*

1. La premiere eſt, qu'il y a eu des Theologiens Chretiens (b) que l'on n'a pas accuſez *d'admettre pluſieurs Dieux*, quoi qu'ils ne reconuſſent pas la ſimplicité de Dieu, & qu'ils pretendiſſent *que toute ſorte de compoſition n'étoit pas une imperfection dans la Divinité.* Mais il y a une

(b) *Id. ib.*

une grande diference entre-eux & les Philoſophes dont il s'agit, qui faiſoient Dieu corporel, l'ame du monde, &c. Un Dieu corporel, un Dieu qui eſt l'ame de tous les hommes, &c. contient neceſſairement pluſieurs parties diſtinctes dont chacune a toute l'eſſence d'une ſubſtance. Or cette ſubſtance n'eſt-elle pas divine? Une ſubſtance divine n'eſt-elle pas un Dieu? Il y a donc autant de Dieux dans l'ame du monde, ſi elle eſt Dieu, que de parties diſtinctes. Vorſtius & quelques autres Theologiens qui reconoiſſoient en Dieu la compoſition de ſubſtance & d'accident, ont toûjours nié la compoſition de parties integrantes, voilà pourquoi on ne pouvoit pas les accuſer *d'admettre pluſieurs Dieux.*

2. *Pierre eſt un compoſé*, continuë Mr. Bernard (*a*), *ce n'eſt pourtant qu'un homme.* Si cet exemple prouvoit quelque choſe, il faudroit dire que l'être éternel & neceſſaire ne ſeroit qu'un Dieu, quoi qu'il fut compoſé d'un corps & d'une ame. Mais ce corps ne ſeroit-il pas compoſé de parties, dont chacune ſeroit un corps? Il ne ſeroit donc pas un corps, mais un aſſemblage de pluſieurs corps, dont chacun ſeroit une ſubſtance? Chacune de ces ſubſtances ne ſeroit-elle pas

(a) *Id. ib.*

divine? Peut-il y avoir moins de Dieux que de ſubſtances divines? L'unité ne convient à Pierre ni ſous la notion de ſubſtance, ni ſous la notion de corps: il eſt réellement deux ſubſtances l'une corporelle, l'autre incorporelle, & puis entant que corps il eſt compoſé d'un très-grand nombre de corps, dont chacun eſt une ſubſtance. Il nous a plu de donner un nom ſingulier à ce grand amas de ſubſtances, mais la nature ne lui donne point de veritable unité. Il eſt indiferent à la matiere du corps humain de compoſer le corps de Pierre, ou de ne le compoſer pas, mais il ne ſeroit pas indiferent à la matiere de Dieu de compoſer Dieu, ou de compoſer une autre choſe; elle ſeroit donc eſſentiellement une matiere divine, & par conſequent chacune de ſes particules ſeroit une ſubſtance divine. Or encore un coup, on ne conçoit point de diference entre être un Dieu, & être une ſubſtance divine.

3. *L'eau elle-même*, ajoûte Mr. Bernard (a), *eſt un compoſé, c'eſt pourtant un corps unique qu'on apelle l'eau. Car une ſeule partie ſimilaire d'eau, n'eſt pas de l'eau, puis que l'eſſence de l'eau conſiſte dans la fluidité, & qu'une partie d'eau priſe ſeparément n'eſt pas fluide, ſoit que ce ſoit*

(a) *Ubi ſupra.*

un

un petit corps rond, comme le veulent quelques uns, ſoit que ce ſoit un petit corps long & flexible, comme le veulent quelques autres. Je ſuis ſurpris qu'on ait pu s'imaginer que l'eau eſt *un corps unique*, car ſi vous verſez dans dix phioles l'eau qui remplit une bouteille, vous aurez dix corps qui ſeront chacun de l'eau. Ils ſeront plus éloignez les uns des autres que quand ils étoient dans la bouteille, mais ils ne ſeront pas plus diſtincts réellement les uns des autres. Ils étoient donc dix corps diſtincts pendant qu'ils étoient dans la bouteille. Diſons la même choſe de toutes les autres diviſions que l'on peut faire de ce liquide juſques à ce qu'on ſoit parvenu aux parties inſenſibles. La plus petite goûte qu'on pourra voir & toucher, ſera de l'eau, & un corps réellement diſtinct de toutes les autres goûtes. Si chaque partie inſenſible de cette goûte n'eſt pas de l'eau, cela vient de ce que l'eſſence de l'eau conſiſte dans une certaine forme qui modifie la matiere, laquelle forme demande une certaine quantité de particules : dès que la diviſion eſt arrivée au deſſous de cette quantité, la forme d'eau ceſſe, mais l'eſſence de corps ou de matiere ne ceſſe point. J'ajoûte que l'eſſence de corps

naturel, c'eſt-à-dire, d'un compoſé de matiere & de forme ne ceſſe point non plus, car la matiere ne ſauroit être ſans quelque forme, & ainſi ces particules qui ne ſont point (*a*) une eau, ſont neanmoins une matiere revetuë de quelque forme. Par la même raiſon ſi Dieu étoit un compoſé de matiere & de forme, chacune de ſes parties ſeroit une matiere modifiée de la forme de Dieu, elle ſeroit donc un Dieu.

(a) *C'eſt ainſi qu'on peut parler ſelon la verité des choſes, quoique ſelon la grammaire on ne puiſſe compter les goûtes par une eau, deux eaux, trois eaux, &c. comme l'on compte les pierres d'une muraille par une pierre, deux pierres, &c. Gregoire de Nyſſe s'eſt abuſé ſur ceci: voiez les paſſages que Mr. Saurin en cite dans la juſtification de ſa doctrine pag. 260. & ſuiv.*

Il n'y a guere d'exemples (*b*) qui me puiſſent être ici plus commodes que celui de l'eau, car c'eſt un corps homogene dont toutes les parties ſenſibles ont le même nom, & la même eſſence que leur tout. Si nous pouvons dire d'un grand lac, *c'eſt de l'eau*, nous le pouvons dire auſſi de chaque goûte de ce lac. Comme donc ſi Dieu étoit corporel il devroit être plutôt un tout homogene qu'un tout heterogene, chacune de ſes parties auroit le nom & l'eſſence de ſon tout, & ſeroit par conſequent un Dieu.

4. *Je ne vois pas*, pourſuit-on (*c*), *comment de pluſieurs Etres différens, il n'en peut*

(b) *Celui du corps, ou de la matiere eſt encore plus commode, parce qu'il n'y a aucune partie de matiere, qui ne ſoit matiere & corps.* (c) *Bernard ibid. pag. 153.*

peut point réſulter un être total, qu'on puiſſe apeller en un ſens un Etre ſimple, & dont l'eſſence conſiſte in indiviſibili, *comme parlent les Métaphyſiciens. Une maiſon n'eſt qu'une maiſon, une horloge n'eſt qu'une horloge; quoi que l'un & l'autre ſoient compoſez de pluſieurs parties.* On auroit pu s'apercevoir que l'une des objections de Mr. Bayle eſt (*a*) de dire que ſi Dieu étoit corporel ou étendu, l'ame du monde, &c. il n'y auroit point d'autre unité qui lui convint que celle qu'on attribuë à un peuple, à une maiſon, à une machine. Qu'on faſſe tous les efforts qu'on voudra, on ne concevra jamais que de l'aſſemblage de pluſieurs êtres il puiſſe reſulter un être total, qui ſoit *en un ſens* un être ſimple, & dont l'eſſence conſiſte *in indiviſibili.* Il y a des Scholaſtiques qui ſe figurent qu'outre la production de la forme ſubſtantiele, la nature produit un tout qui eſt diſtinct des parties du compoſé jointes enſemble. En ce cas-là ce *ratio totius*, ce tout exiſtant réellement ſeroit quelque choſe d'unique, mais les (*b*) raiſons qui combatent ce pretendu tout, ſont ſi fortes que les chicanes les plus ſubtiles d'un Scotiſte Hibernois qui auroit à faire à un Phyſicien moderne, ne les ſauroient éluder. Il a plu aux hommes

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 118. 123.

(b) *Voiez Pererius de Principiis rerum natural. lib.* 7. *cap* 18. *& ſeq. perſonne n'a plus chimeriſé que Campanwel ſur la pretenduë diſtinction entre le tout & ſes parties; voiez ſon* rationalis & realis philoſophia pag. 337. & ſeq. edit. Lovan. 1642 in fol.

mes d'inventer des mots dont chacun ſert à ſignifier non ſeulement un aſſemblage de pluſieurs corps, mais auſſi tous les aſſemblages ſemblables. Le mot *maiſon* ſignifie quantité de pierres, & de planches, & de poutres, & de tuiles, &c. rangées d'une certaine maniere. Il y a un nombre innombrable de pareils arrangemens, c'eſt pourquoi il faut les compter par un, & par deux, & ainſi de ſuite, mais ſous prétexte que l'on ſe ſert de l'unité en diſant *une maiſon*, il ne faut pas croire que la choſe ſignifiée par ce mot ſoit un être. Nos expreſſions ne changent rien dans la nature des choſes: une maiſon eſt toûjours réellement une multitude de corps diſtincts, elle eſt même formellement dans nôtre eſprit une multitude de corps; il nous ſeroit impoſſible de la reduire à l'unité par la penſée, ſi ce n'eſt entant que nous la diſtinguons des autres maiſons, mais quand nous la conſiderons en elle-même, nous trouvons dans ſon idée, confuſement pour le moins, une multitude de ſubſtances materielles ſous une certaine ſituation. Diſons la même choſe de l'horloge: le mot qui la ſignifie eſt au ſingulier, mais la choſe ſignifiée contient pluſieurs roües dont l'une eſt auſſi

peu

peu l'autre qu'une montagne eſt une foret. Il n'exiſte point une horloge hors de nôtre eſprit ; ce que nous nommons une horloge, n'eſt qu'un aſſemblage de pluſieurs pieces de fer. Il eſt vrai que réellement cet aſſemblage n'eſt pas le même en nombre que les autres aſſemblages qui lui reſſemblent, & c'eſt pour cela que nous le comptons par un. Mais il n'eſt un ni ſous l'idée de ſubſtance, ni ſous l'idée de matiere, ni ſous l'idée de roüe, ni ſous aucune autre idée ſimple quelle qu'elle ſoit. Si l'on veut ſe ſervir de ces exemples pour faire l'apologie des Philoſophes qui ont dit qu'il n'y a qu'un Dieu, mais qu'il eſt la nature univerſelle, ou l'ame du monde, il faudra que l'on ſupoſe qu'ils ont emploié le mot *Dieu* pour la commodité du diſcours afin de ſignifier promptement un certain monceau de choſes, qui ne peut être qu'unique, & auquel d'ailleurs aucune autre ſorte d'unité ne convient que celle de mot. Je demande ſi ce monceau-là pourroit être mieux comparé qu'à une ville qui n'eſt qu'un amas de batimens dont chacun eſt une maiſon. Ce monceau que l'on eut apellé un Dieu, ne ſeroit au fond qu'un compoſé de pluſieurs parties qui ſeroient chacune un Dieu.

Je

Je croi qu'on peut dire que les Philoſophes paiens ont reconu de parole l'unité de Dieu, mais que d'effet ils l'ont rejettée, comme l'on a dit qu'Epicure (*a*) admettoit des Dieux verbalement & les detruiſoit réellement. Quel moien de ſe figurer que Pythagore ait donné à Dieu une veritable unité pendant qu'il croioit que (*b*) nos ames ſont autant d'écoulemens de la ſubſtance divine ? C'étoit auſſi l'opinion (*c*) de pluſieurs autres Philoſophes.

Si l'on faiſoit ſervir contre les Sociniens cette penſée de Mr. Bayle, on les embarraſſeroit ce me ſemble. Ils donnent à Dieu une étenduë bornée : comment ſe pourroient-ils diſpenſer d'y reconoître des parties (*d*) réellement diſtinctes les unes des autres ? Le côté oriental peut-il être la même choſe en nombre que le côté occidental ? S'il y a une diſtinction réelle entre ces deux parties, il y en a auſſi entre les autres. Mais chaque partie conſiderée ſeparement

(*a*) Epicurus re tollit, oratione relinquit Deos. *Cicero de nat. Deor. lib. 1. ſub fin.*

(*b*) Audiebam Pythagoram Pythagoreoſque . . . . . nunquam dubitaſſe quin ex univerſa mente divina deilibatos animos haberemus. *Cicero de Senect. cap. 21. pag. m. 448.*

(c) *Voiez les notes de Wolfius, & celles de l'édition de Grevius ſur ces paroles de Ciceron au livre des offices ch.* 10 Deum ſe adhibere teſtem, id eſt (ut arbitror) mentem ſuam. (d) *Il faut noter qu'ils rejettent ce que l'on dit ordinairement que les eſprits ſont* toti in toto ſpatio, & toti in qualibet parte. *Voiez Crellius* de Deo & ejus attributis cap. 27. pag. m. 496. & ſeq. *Voiez auſſi Vorſtius* in notis ad diſputat. 3. de Deo pag. m. 220.

ment eſt-elle un Dieu ? (*a*) Si elle l'eſt il ſera faux qu'il n'y ait qu'un Dieu. Si elle ne l'eſt pas, qu'eſt-elle donc ? on ne lui ſauroit refuſer la nature de ſubſtance incréée, éternelle, immortelle, divine : comment donc ne ſeroit-elle point un Dieu ? On repondra que la nature de Dieu ſupoſe l'aſſemblage & le concert de toutes les pieces qui forment l'étenduë de la ſubſtance de Dieu, & qu'ainſi aucune des pieces ſeparement ne peut être un Dieu. Laiſſons les joüir d'une reponſe qui leur eſt ſi neceſſaire, & qu'il ſeroit très-facile de refuter par cent endroits. Objectons leur ſeulement qu'ils ne pourront plus prouver que le monde ait une autre cauſe que la nature, car ſi les parties de la ſubſtance divine ſe ſont trouvées éternellement rangées comme elles le devoient être afin de compoſer Dieu ſans qu'aucune idée les dirigeât, les parties de la matiere auront pu avoir à plus forte raiſon le même deſtin, puis que le monde eſt un ouvrage infiniment moins parfait que Dieu. Toute ſecte qui n'exclura point de la nature divine la compoſition de parties, s'expoſera à cette (*b*) retorſion des Stratoniciens ſans y pouvoir faire face. Il n'eſt point de mon ſujet de dire ici que les Sociniens s'y trouve-

(a) *Notez qu'il n'y a rien de plus chimerique que ce que diſent quelques Philoſophes, que les parties du continu ne ſont point diſtinctes les unes des autres, pendant qu'elles ne ſont point diviſées. Voiez Caramuel dans ſa* Metalogica *pag.* 125. *& ſeq. édit. Francof.* 1654.

(b) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 505.

veroient bien embaraſſez quand même ils attribueroient à Dieu une auſſi parfaite ſpiritualité que Mr. Deſcartes, car puis qu'ils veulent que la matiere ſoit incréée, ils ſont obligez d'avouër que ſes parties ont eu d'elles-mêmes un certain arrangement plutôt qu'un autre. Quelle raiſon donneroient-ils pourquoi elles n'ont pas eu auſſitôt l'arrangement qui fait le monde, que cet autre arrangement ?

Voilà, Monſieur, ce que j'ai broché en examinant les notes critiques de Mr. Bernard pour vous en dire mon avis le plutôt qu'il me ſeroit poſſible, comme vous le ſouhaitiez avec impatience. Si après avoir examiné mûrement mes reflexions vous ne les trouvez pas ſolides, je n'en ſerai pas moins vôtre ſerviteur & vôtre ami, & ſi vous jugez que celles de Mr. Bernard ſont non ſeulement ingenieuſes, belles, & très-dignes d'un auſſi habile Philoſophe & Theologien qu'il l'eſt, mais auſſi qu'elles remportent la victoire, je ne m'écarterai de vôtre avis qu'à l'égard du dernier point, car il me ſemble que la principale raiſon pourquoi l'on doit lui ſavoir gré de les avoir publiées, eſt qu'elles peuvent donner lieu de montrer de plus en plus que l'argument

ment attaqué par Mr. Bayle n'a guere de force.

CHAPITRE CXI.

Examen des nouvelles raisons de Mr. Bernard, si le consentement tacite des peuples peut fortifier l'argument. Observation sur Mr. Sherlock.

LOrs que je croiois avoir fini le travail que vous avez exigé de moi par rapport aux notes dont je viens de vous rendre compte, j'ai sçu qu'il en paroissoit de nouvelles qu'il ne falloit pas negliger. Je reprens donc la plume afin de vous dire ce que je pense sur les additions de Mr. Bernard. Un livre du celebre (a) Mr. Sherlock lui a donné une très bonne occasion de les faire, parce qu'il y a trouvé comme la seconde preuve de l'immortalité de nôtre ame le consentement general des peuples (b).

S'étant servi de cette occasion favorable, il a dit (c) *qu'on peut distinguer de deux sortes de consentemens, un consentement expres & un consentement tacite. Le premier est lors qu'on est actuellement persuadé d'une verité, parce qu'on la conçoit & qu'on la connoit. Le second lors qu'on n'a jamais pensé à cette verité, mais qu'elle est telle par*

(a) Doien de Saint-Paul à Londres.

(b) Voiez les nouvelles de la Republ. des lettres, Avril 1705. pag. 378. 389.

(c) Bernard 16. mois de Mai 1705. pag. 523.

par ſa nature, que toutes les perſonnes raiſonnables, qui la connoiſſent en ſont perſuadées; & qu'on peut s'aſſurer, que ceux qui ne la connoiſſent pas en ſeront perſuadez, dès qu'ils viendront à s'en former l'idée & à la comprendre. Apliquons ceci aux Peuples, continuë-t-il (a), „ qu'on ſoutient n'avoir aucune connoiſſance de Dieu; „ parce que tout occupez des ſoins de „ cette vie, ils n'y ont jamais penſé. „ On peut dire qu'ils donnent un con„ ſentement tacite à l'exiſtence de Dieu; „ parce qu'on peut s'aſſurer que cette „ exiſtence eſt ſi conforme à toutes leurs „ autres idées, qu'il ſuffira de leur faire „ comprendre ce qu'on veut dire, pour „ leur perſuader cette exiſtence. . . . . „ A parler en général, ou tous les hom„ mes croyent un Dieu, parce qu'ils y „ ont penſé; ou s'ils n'en croyent point, „ ce dont on peut encore douter, c'eſt „ parce qu'ils n'y ont pas penſé. Cèt „ Athéïſme négatif ne fait rien contre le „ conſentement général & poſitif de tous „ les autres peuples du monde. „

(a) *Id. ib. pag. 524. 525.*

Vous devinerez ſans peine que ſelon cela il faut donner à l'argument en queſtion cette forme-ci:

Les choſes à quoi tous les peuples ont donné leur conſentement, ou le donne-

roient dès qu'elles leur ſeroient propoſées, ſont veritables.

Or tous les peuples du monde ont donné leur conſentement à l'exiſtence divine, ou l'y donneroient dès qu'elle leur ſeroit propoſée.

Donc elle eſt veritable.

On peut ſoutenir à l'égard de la majeure qu'elle eſt ſujete aux mêmes dificultez qu'auparavant, & à l'égard de la mineure qu'elle ne ſauroit paſſer que pour probable quant à l'addition que vous y voiez, car enfin quelque vraiſemblable qu'il ſoit que les peuples que l'on pretend n'avoir eu nulle conoiſſance de la Divinité, auroient admis une religion ſi elle leur avoit été propoſée, & que les peuples qui n'ont point encore de religion, admettront l'exiſtence divine dès qu'on leur en parlera, ce n'eſt point une deciſion valable dans une matiere de fait. La mineure de l'argument roule ſur un fait, il faut donc qu'elle ſoit prouvée non pas par des vraiſemblances, mais par une experience poſitive & très-certaine.

Permettez moi d'obſerver par occaſion que Mr. Bernard eſt de ceux qui croient que l'Atheïſme negatif indiſpoſe moins contre la foi du vrai Dieu que l'idolatrie paienne. On voit bien qu'il juge que dès

que

que l'on parleroit du vrai Dieu à des nations qui ſeroient athées, elles en embraſſeroient le culte. L'experience nous a fait ſavoir que les Paiens n'ont pas été ſi dociles, & qu'au contraire ils ont perſecuté cruellement les predicateurs de la vraie religion. Il faut donc qu'il avouë que ceux qui pretendent que les Athées ſont plus mal aiſez à convertir que les idolatres, & par conſequent que le Paganiſme eſt un moindre mal que l'Atheïſme, raiſonnent mal (*a*).

(a) *Voiez ſur tout ceci la Continuation des Penſées diverſes chap.* 80.

Mais voici une dificulté conſiderable que je lui propoſe. Ce conſentement tacite des peuples à l'exiſtence de Dieu ne prouve rien en faveur de la verité, puis qu'il eſt encore plus favorable au menſonge (*b*), car il ne faut point douter que les penſées groſſieres des idolatres ne trouvaſſent une entrée plus facile dans l'eſprit des peuples qui n'auroient aucune conoiſſance de Dieu que les idées d'un culte divin tout ſpirituel, que la veritable religion propoſe. En general il eſt preſque indubitable que le premier qui leur parleroit de religion, leur feroit prendre pour Dieu tout ce qu'il voudroit, & non ſeulement le ſoleil, la lune, la mer, la terre, mais auſſi un marmouzet qu'il tireroit de ſa poche, un ſerpent, un arbre &c.

(b) *Notez que cette nouvelle remarque de Mr. Bernard fortifie une reponſe que je lui ai faite ci-deſſus pag.* 400. *au ſujet de la canicule.*

&c. Il ſuffiroit qu'il ſe fut aquis de l'autorité parmi eux en leur enſeignant quelques ſecrets profitables, & qu'en un mot ils le regardaſſent comme un homme bien intentionné, & fort habile. Il n'y a point d'extravagances, point d'horreurs que l'on n'ait perſuadées à l'homme ſur le chapitre de la Divinité. L'hiſtoire ancienne, l'hiſtoire moderne (*a*) n'en fourniſſent que trop de preuves. Vous n'ignorez pas ce que les nouvelles relations de Siam nous ont apris de la ſotte religion d'un peuple qui d'ailleurs ne manque pas de genie. Diſons donc que la facilité avec laquelle les hommes qui auroient vecu ſans religion adopteroient l'exiſtence du vrai Dieu dès qu'on la leur feroit connoître, ne peut ſervir de rien à Mr. Bernard, puis qu'ils admettroient ou auſſi facilement, ou même plus facilement les erreurs craſſes de l'idolatrie, un ſyſteme qui multiplieroit les Dieux, & qui les aſſujetiroit à la materialité, & à pluſieurs baſſes imperfections, afin de ſe proportionner à la foibleſſe de l'eſprit, & à la corruption du cœur de ces hommes-là. Les conſequences neceſſaires qu'on pourroit tirer de cette facilité ſont ſeulement que ces hommes ſe ſont formé une idée vague d'une cauſe de la pluie,

(*a*) *Voiez ci-deſſus pag.* 371.

& du beau tems &c. & qu'ils ſouhaiteroient bien de ſe garantir de toutes les injures de l'air. Or c'eſt dequoi on leur donne quelque eſperance par le culte des idoles.

Les plus anciens monumens des nations paiennes faiſoient voir qu'elles n'avoient jamais conu la Divinité qui a fait le monde. Les premiers Dieux que l'on trouve qu'elles aient adorez, étoient les aſtres & les élemens, & il n'y eut guere de Philoſophes qui n'expliquaſſent la generation du monde ſans faire aucune mention d'une intelligence qui en fut la cauſe (*a*). Sanchoniathon même qui avoit lu, à ce qu'on pretend, les écrits de Moïſe, expliqua la premiere formation des choſes (*b*) ſans y faire intervenir aucune Divinité. On dit qu'il vivoit avant le ſiege de Troie, & puis qu'il avoit fait une collection des plus anciens monumens des Pheniciens, il faudroit conclure que la (*c*) vraie tradition ſe perdit bien-tôt, de ſorte qu'il ne conſidera que comme une fable les premiers chapitres de la Geneſe. Or après que les Pheniciens, les Egyptiens, & tels autres peuples eurent reconu pour Dieux pendant pluſieurs ſiecles les aſtres & les élemens, ils ſe laiſſerent perſuader de reconoître

(a) *Voiez Euſebe prapar. Evang. lib. 1. cap. 6. & ſeq.*

(b) *Euſeb. ib cap. 10. pag. 33.*

(c) *Comparez ceci avec ce que Mr. Bernard a obſervé ci-deſſus pag. 360.*

noître une autre eſpece de Divinitez, ſa-
voir certains hommes (*a*) qui avoient ren-
du de bons offices au public. Les fables les
plus ridicules concernant ces pretenduës
Divinitez n'afoiblirent point la devotion
populaire, & ne l'empecherent point de
ſe repandre d'Aſie en Europe (*b*), où les
Grecs l'aſſaiſonnerent ſelon leur goût.
Les premiers objets du culte avoient été
conſiderez comme des êtres immortels
qui la Divinité étoit naturelle (*c*), les
nouveaux objets du culte furent conſide-
rez comme des natures mortelles à qui
la Divinité étoit un bien d'aquiſition. Il
eſt donc vrai que le dogme de l'unité
d'un Dieu createur tomba bien-tôt pour
faire place à des impietez abſurdes qui
s'enracinerent promptement dans l'eſ-
prit humain, & y firent des progrés ex-
traordinaires. Si les fables concernant
les Dieux mortels furent reçuës par des
gens qui ne ſe ſouvenoient point d'a-
voir jamais negligé l'adoration des corps
celeſtes, concluez qu'elles ſe ſeroient
encore mieux inſinuées dans des eſprits
vuſs, & vuides de religion.

Occupez vous, je vous prie, à la re-
cherche des moiens de concilier avec le
livre de la Geneſe les anciennes traditions
du Paganiſme, qui nous aprenent que la

(a) *Philo Byblius apud Euſeb. ib. cap. 9. pag. 32. Voiez ci-deſſus pag. 328.*

(b) *Id. ib. cap. 10. pag. 39.*

(c) *Id. ib. pag. 33.*

creation du monde étoit inconuë. Il eſt aiſé de comprendre qu'un homme qui n'auroit rien ouï dire du vrai Dieu, ſe porteroit à l'adoration du ſoleil, mais non pas que peu après le deluge cette idolatrie ait eu tant de vogue parmi des gens iſſus de Noé.

(a) *Bernard ubi ſupra pag. 521.*

Je vous avertis que Mr. Sherlock (*a*) ſupoſe que le conſentement general du genre humain eſt la voix de la nature, & par conſequent un caractere certain de la verité. Cela prouve trop: ſi quelque choſe peut paſſer pour la voix de la nature, c'eſt qu'il faut ſe vanger, & ſatisfaire l'amour impudique (*b*) tout comme la faim & la ſoif. Cette voix de la nature eſt elle bonne & veritable? Les queſtions qu'a faites (*c*) ce ſavant Docteur comme ſi le conſentement des peuples à croire l'immortalité de l'ame ne pouvoit venir que de la nature, ou de la revelation, prouvent trop auſſi, car on peut propoſer toutes les mêmes queſtions en faveur de l'idolatrie, & aſſigner bien des cauſes qui auroient ſuſi encore mieux à maintenir la doctrine qu'il ſoutient, qu'à maintenir comme elles ont fait la doctrine de la pluralité des Dieux. Si nous ſupoſions par impoſſible que l'ame de l'homme eſt mortelle, nous ne laiſſe-

(b) *Voiez ci-deſſus pag. 394.*

(c) *Id. ib. pag. 527.*

rions

rions pas de comprendre que le dogme de ſon immortalité auroit pu ſe maintenir, ſoit parce que les hommes (*a*) ſeroient bien aiſes de n'être jamais aneantis, ſoit parce qu'il a été conſideré comme un article fondamental de la religion, & comme une loi fondamentale de la republique, ſoit parce que l'on ne ſauroit donner aucune preuve évidente (*b*) du dogme contraire. Lors qu'une erreur ne paroît pas intereſſante pour l'état, & qu'on peut impunement la combatre par des raiſons qui en demontrent la fauſſeté, ſi on ne la ruine pas tôt ou tard, on lui fait perdre du moins une très-grande partie de ſes ſectateurs, mais lors que les circonſtan-

(a) *Il n'y a rien de plus impie que ce que dit Pline* lib. 7. cap. 55. pag. m. 92. *contre l'immortalité de l'ame dequoi il ſe figure que les hommes ſe ſont perſuadez par vanité:* Eadem vanitas in futurum etiam ſe propagat, & in mortis quoque tempora ipſa ſibi vitam mentitur: alias immortalitatem animæ, alias transfigurationem, alias ſenſum inferis dando, & Manes colendo, Deumque faciendo, qui jam etiam homo eſſe deſierit . . . . . puerilium iſta delinimentorum avidæque nunquam deſinere mortalitatis commenta ſunt. *Cependant on peut dire que le deſir de l'immortalité diſpoſe l'homme à croire que l'ame ne meurt jamais.* (b) *Notez que Mr. Sherlock obſerve qu'il n'eſt pas même poſſible de prouver demonſtrativement la mortalité de l'ame des bêtes.* Il n'y a rien de ſi incertain (*dit-il dans les nouvelles de la Republ. des lettres, mois d'Avril 1705. pag.* 385.) que la mortalité de leur ame. *Cela me fait croire qu'il veut refuter ceux qui concluent de la mortalité de l'ame des bêtes celle de l'ame de l'homme. Pline* ubi ſupra *s'eſt ſervi de cette raiſon:* ceu vero ullo modo ſpirandi ratio homini à ceteris animalibus diſtet, aut non diuturniora in vita multa reperiantur quibus nemo ſimilem divinat immortalitatem.

ſtances ſont toutes contraires à celles-ci, il eſt très-poſſible que cela n'arrive point.

Quant aux raiſons que Mr. Sherlock apuie ſur ce qu'il ſupoſe que la voix de la nature & les idées innées ont la même ſignification, je ne les examine point. Je lui laiſſe toute entiere cette diſpute avec les amis de feu Mr. Locke. Vous ſavez que Mr. Bernard (*a*) a renoncé à ces idées innées, ainſi je n'ai que faire de m'en mêler.

(a) *Voiez ci-deſſus pag.* 360.

La ſeule choſe qui me reſte à faire, & dont je vous prie de vous ſouvenir, eſt que je ne pretens point revoquer en doute ce que la Philoſophie & la Theologie peuvent nous aprendre concernant les impreſſions de la verité gravées dans nôtre cœur par l'eſprit de Dieu. Je pretens ſeulement qu'il faut ſe ſervir de meilleures preuves que ne me le paroît l'argument dont il s'agit. La plus rigide orthodoxie me le peut permettre, comme Mr. Bayle le fait voir dans le chapitre (*b*) où il propoſe cinq remedes contre les ſcrupules qui pourroient venir de ce qu'il a combatu la preuve fondée ſur le conſentement general. Vous ne pourriez pas deviner par les extraits (*c*) de ſon livre qu'il ait étalé ces cinq remedes. J'ai donc

(b) *C'eſt le chapitre* 33. *de la Continuation des Penſées diverſes.*

(c) *C'eſt-à-dire, par ceux que Mr. Bernard en a faits, car ceux qui s'en trouvent dans l'hiſtoire des Ouvrages des Savans mois de Mai* 1704. *pag.* 265. *& ſuiv. font expreſſement mention de cet endroit capital.*

donc cru qu'il faloit vous en avertir pour vôtre édification.

Je m'imagine que dès auſſi-tôt que l'on vous aura donné avis que Mr. Bernard a fait des obſervations encore plus vives ſur le 2. tome de la Continuation des Penſées diverſes, vous me chargerez de vous en mander l'examen. Si vous ne le ſouhaitez que foiblement, je m'en diſpenſerai avec beaucoup de plaiſir, mais ſi vous le voulez abſolument, il faudra vous ſatisfaire. En attendant le parti que vous prendrez, je vous dirai que la faute que Mr. Bernard (a) a indiquée après coup eſt effective. Il faloit mettre *un mal moins afreux*, & non pas *un mal plus afreux*. Cette faute qui fait dire à Mr. Bayle le contraire de ce qu'il a du dire eſt paſſée de ſon Addition aux Penſées ſur les Cometes, à la page 364. de la Continuation des mêmes Penſées. Il paroît étrange qu'un Auteur puiſſe lire & relire ſon ouvrage ſans s'apercevoir d'une telle opoſition entre ce qu'il a voulu écrire, & ce qu'il a écrit actuellement. Mais neanmoins cela n'eſt point rare; je vous en pourrois alleguer beaucoup d'exemples. Ce ne ſera pas un paradoxe que de vous dire qu'un lecteur capable s'aperçoit plutôt de ces ſortes de defauts que l'Auteur

(a) *Au revers du titre de ſes nouvelles de Mai* 1705.

même. Vous ſerez donc ſurpris que Mr. Bernard n'ait aperçu la faute en queſtion qu'après un nouvel examen. Il a éré ſurpris lui-même de l'avoir conuë ſi tard (a).

(a) *Voiez le revers du titre de ſes nouvelles de Mai 1705. Il avoit copié le paſſage de Mr. Bayle dans ſes nouvelles du mois de Mars precedent.*

Chapitre CXII.

Addition deſtinée à refuter l'une des remarques que les Journaliſtes de Trevoux ont faites en parlant des objections de Mr. Bayle contre l'argument du conſentement general des peuples.

J'Allois commencer l'examen de quelcune de vos autres queſtions lors que j'ai recu les extraits que vous avez pris la peine de faire de l'article 87. du Journal de Trevoux 1705. Vôtre promptitude à me les envoier n'auroit pu être plus grande, & neanmoins je ne les ai pas reçus aſſez tôt pour pouvoir ſuivre vôtre intention, qui a été que les notes que j'aurois à faire ſur cet article, fuſſent rangées chacune en ſa place parmi mes obſervations ſur l'article de Mr. Bernard. Celles-ci vous avoient été déjà expediées. Je ſuis faché de ce contre-tems. Ne ſouhaitez point, je vous en conjure, que je rentre dans la carriere, je ne pourrois examiner en detail les reflexions des Jour-

Journaliſtes de Trevoux ſans redire les mêmes choſes, contentez-vous de l'aſſûrance que je vous donne qu'ils ne propoſent aucune dificulté, dont on ne puiſſe trouver une pleine ſolution ou dans le livre même de Mr. Bayle, ou dans l'examen que j'ai fait des remarques de Mr. Bernard. Au reſte je croi ſans peine ſur vôtre parole que l'analyſe qu'ils font du premier volume de l'ouvrage de Mr. Bayle dans leur mois de Juin de cette année, eſt d'un tour bien entendu, & qui ſent la main de cette eſpece d'habiles gens dont l'eſprit & l'érudition couleut de ſource.

Si je ne m'arrête pas ici tout court c'eſt à cauſe que vos prejugez (*a*) en faveur de la preuve conteſtée, vous jetteroient peut-être dans l'illuſion par raport à ce que ces Meſſieurs aſſûrent comme une choſe qui doit ſurprendre. (*b*) *C'eſt que Mr. Bayle lui même établit tres nettement l'argument qu'il veut detruire. Voici ſes propres termes*, ajoutent ils: „ Il n'y a rien de plus facile que de „ connoitre qu'il y a un Dieu, ſi vous „ n'entendez par ce mot qu'une cauſe „ premiere & univerſelle: le plus ſtupi„ de païſan eſt convaincu que tout effet a „ une cauſe, & qu'un tres-grand effet „ ſupoſe

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 278.*

(b) *Memoires de Trevoux Juin 1705. pag.* 931.

„ ſupoſe une cauſe dont la vertu eſt tres-
„ grande. Pour peu qu'il reflechiſſe,
„ ou de ſoi même, ou par l'avertiſſement
„ de quelqu'un il voit clairement cette
„ verité. Le conſentement general ne
„ ſouffre aucune exception à cet égard
„ là : on ne trouve ni aucun peuple ni
„ aucun particulier qui ne reconnoiſſe
„ une cauſe de toutes les choſes. „ *Comment après cet aveu*, demandent-ils, *chicaner ceux qui emploient la preuve qui deplait à M. Bayle ? Ont ils jamais ſuppoſé que tous les peuples avoient la même idée de Dieu ? Ils n'ont pretendu que ce qu'on leur accorde, & c'eſt leur accorder aſſés pour qu'ils puiſſent amener les perſonnes raiſonnables à la connoiſſance des perfections de Dieu. Les Athées, dit M. Bayle, ſigneront tous cette propoſition*, il y a une cauſe premiere. *Tant mieux, il n'y a donc point d'Athées, car le même ſens commun qui fait connoitre que tout effet a une cauſe, qu'il y a une cauſe premiere univerſelle éternelle, dicte que la cauſe des etres intelligens eſt intelligente*, qu'elle eſt infinie, car rien *n'a pu limiter la perfection de la cauſe premiere*, or *il eſt difficile de concevoir* qu'elle ſoit infinie & qu'elle ne ſoit pas unique ; *en ſorte*, concluent-ils, *que l'aveu de M. Bayle établiſſant l'argument qu'il vouloit renver-*

ſer,

ſer, établit non ſeulement l'exiſtence de Dieu, mais developpe encore ſon eſſence.

La maniere dont vous me parlez de ce paſſage, me fait ſoupçonner qu'il vous a preſque perſuadé qu'à l'exemple de pluſieurs autres Auteurs Mr. Bayle a detruit d'un coup de plume ce qu'il avoit pretendu établir avec un fort long travail. Si vous aviez ſon livre je me contenterois de vous prier de faire attention à ce qui precede, & à ce qui ſuit les paroles que les Journaliſtes de Trevoux ont raportées. Cela vous ſufiroit pour conoître pleinement la fauſſeté de leur critique, mais puis que cette voie vous manque, je m'en vais vous ſecourir par un petit nombre d'obſervations.

1. En premier lieu vous devez ſavoir que Mr. Bayle n'a point emploié le conſentement general comme une preuve de la verité de cette propoſition, *il y a une cauſe premiere, ou un être éternel & neceſſaire.* Cette propoſition n'a aucun beſoin de (*a*) preuve non plus que celle-ci, *le tout eſt plus grand que ſa partie.* On ne s'aviſe point de prouver de telles choſes (*b*) par le conſentement general des peuples. Il ne parle de ce centre d'unité qu'afin de faire diſcerner ce qu'il y a de facile d'avec ce qu'il y a de dificile dans la queſtion de

(a) *Conferez ce qui ſe trouve ci-deſſus pag.* 281.

(b) *Voiez ci-deſſus pag.* 293. 294. 396.

l'exiſtence de Dieu. Tout y eſt à la portée des eſprits les plus groſſiers, ſi par le mot *Dieu* on n'entend qu'un être éternel & néceſſaire, la cauſe de ce qui ſe paſſe dans la nature. Mais ſi l'on entend un eſprit qui ait fait de rien cet univers, & qui le gouverne avec une ſouveraine liberté &c. la queſtion devient dificile, & n'eſt point de la competence (a) du peuple : il faut apeler à ſon ſecours les raiſonnemens, & repondre à des objections épineuſes, & s'excuſer quelquefois ſur la profondeur infinie de l'objet, & ſur la foibleſſe de l'eſprit humain de ce qu'on ne peut ſatisfaire pleinement aux repliques de l'Antagoniſte. Les eſprits vulgaires ſe perdroient dans cet abîme s'ils entreprenoient de le ſonder par la voie des diſcuſſions & des diſputes en forme : les Philoſophes s'y ſont égarez en cent manieres pitoiables, comme Mr. Bayle l'a fait voir. Retenez bien à quoi il deſtine les paroles que ces Meſſieurs ont citées, & dont ils n'ont pas marqué le but.

2. Sachez en ſecond lieu quel eſt l'état de cette queſtion. La diference ſpecifique entre le (a) Deïſme & l'Atheïſme n'eſt pas que ceux qui ſuivent le Deïſme, admettent une premiere cauſe éternelle & univerſelle qui ſoit niée par ceux

(a) *Ceci doit ſervir à refuter ces paroles des Journaliſtes de Trevoux* ubi ſupra *pag.* 929. M Bayle prouve que dans le ſecret des arts, dans les dificultez des ſciences le vulgaire n'eſt pas un bon Juge, eſt-ce de cela qu'il s'agit? *Sans doute; il s'agit d'un point de philoſophie très-profond, comme Mr. Bayle l'avoit montré dans les chapitres* 20. *&* 21. *de la Continuation des Penſées diverſes.*

(a) *Enten-*

ceux qui ſuivent l'Atheïſme : les uns s'accordent parfaitement bien avec les autres juſques là, mais ils ſe diviſent entant que les premiers veulent que cette cauſe premiere diſpoſe de tout avec une pleine liberté, qu'elle diſtribuë les biens & les maux ſelon ſon bon plaiſir, qu'elle exauce ou qu'elle rebute nos prieres comme elle le trouve à-propos, doctrine qui eſt ignorée, ou rejetée par les derniers (*a*). Or tant s'en faut qu'en avoüant la theſe de reünion l'on ait afoibli l'attaque de l'argument, qu'au contraire on l'a renduë plus forte, car s'il étoit bon, les Athées pourroient pretendre qu'il n'y a de bien certain dans cette matiere que ce qui eſt reconu par tous les hommes ſans exception, & que puis qu'il s'éleve tant de diſputes dès qu'il s'agit de tels ou de tels attributs de l'être éternel, ce ſont des choſes tout-à-fait douteuſes.

dez ce mot comme ci-deſſus pag. 318. lettre (b) & notez qu'on ne pretend pas conſiderer les varietez ou les exceptions de peu d'importance qu'un chicaneur pourroit alleguer.

(a) *Conferez ce qui eſt dit dans la Continuation des Penſées diverſes pag.* 89.

3. Vous comprendrez par là que les Memoires de Trevoux n'ont pas du dire que l'on accorde à ceux qui ſe ſervent de l'argument tout ce qu'ils pretendent, car encore qu'ils n'aient *jamais ſupoſé que tous les peuples avoient la même idée de Dieu*, ils ont pour le moins ſupoſé que tous les peuples conſentoient en general à donner à l'être éternel une providence

diſtributrice des biens & des maux, ſelon qu'il trouvoit à-propos d'avoir égard d'une telle ou d'une telle maniere aux actions de l'homme. Il ne faut pas moins que cela pour la diſtinction entre le Deïſme & l'Atheïſme. C'eſt neceſſairement le centre de reünion de tous ceux qui rejetent l'Atheïſme; on leur ôte donc le ſufrage de ceux qui croient que l'être éternel & neceſſaire eſt une cauſe immanente de tous les effets de la nature, qu'il n'eſt point diſtinct du monde, qu'il agit ſans liberté, qu'il n'entend point nos prieres &c. Eſt-ce convenir des pretenſions de ceux qui emploient la preuve que Mr. Bayle combat? Ne ſont-ils pas refutez ſi on leur montre ce qui manque à l'univerſalité du conſentement?

4. Prenez garde que c'eſt ne rien dire que d'alleguer qu'on leur *accorde aſſés pour qu'ils puiſſent amener les perſonnes raiſonnables à la connoiſſance des perfections de Dieu.* Il ne s'agit nullement de ce que les gens raiſonnables ont du conclure de ce principe, *il y a une cauſe premiere.* Il ne s'agit que d'un fait, je veux dire de ſavoir ſi tous les peuples, & ſi tous les Philoſophes ont tiré de ce principe les conſequences qui en doivent naître. Sur cette queſtion de fait l'hiſtoire n'eſt rien moins

moins que favorable à ceux qui ſe ſervent de l'argument.

5. Il n'y a donc point d'Athées, concluent les Journaliſtes, & ils pretendent le prouver parce que le même ſens commun qui fait conoître qu'il y a une cauſe premiere, dicte de degré en degré qu'elle eſt un être intelligent, & infini en toutes ſortes de perfections. Mais encore un coup, il ne s'agit point de ce que le ſens commun a du dicter, il ne s'agit que de ce qu'il a dicté effectivement. Or c'eſt un fait inconteſtable qu'il y a eu des Philoſophes, qui reconoiſſant d'un côté un être éternel & neceſſaire la cauſe immanente de tous les effets de la nature, ont nié de l'autre qu'il conût & qu'il dirigeât les actions humaines, qu'il eût de la liberté, qu'il ſcût même ce qu'il faiſoit. Il y a encore de ſemblables Philoſophes dans l'Orient comme nous l'aprenent les (*a*) relations des Jeſuïtes. Je ne parle point de Spinoza, & de ſes fauteurs. C'eſt un fait recent & ſi certain qu'il ſeroit fort inutile d'en donner des preuves.

Concluez hardiment, Monſieur, que les

(a) *Voiez la Continuation des Penſées diverſes pag.* 538. 540. 786. & *ajoûtez que ſelon le Pere Trigaut* de Chriſt. expedit. lib. 1. pag. m. 116. *la plus celebre opinion parmi les Chinois introduite depuis cinq ſiecles reduit l'univers à une ſeule ſubſtance:* Aſſerit univerſitatem hanc ex una eademque conſtare ſubſtantia, illiuſque conditorem una cum cœlo ac terra, hominibus ac brutis, arboribus ac plantis, & quatuor denique elementis continuum corpus unum conflare, cujus magni corporis ſingulæ res ſingula ſunt membra.

(a) *Elles ſont ci-deſſus pag. 465. 466.*

les paroles (*a*) raportées dans les memoires de Trevoux ſont en fort bonne intelligence avec les autres parties de la diſpute de Mr. Bayle contre l'argument fondé ſur les ſufrages de tous les peuples.

Chapitre CXIII.

Examen d'une faute touchant l'ambaſſade de Carneade & de deux autres Philoſophes.

VOus avez aſſiſté depuis peu à une aſſemblée Academique où l'on faiſoit la diſtribution de quelques prix. Vous y entendîtes un diſcours où l'on mettoit en parallèle l'éloquence des Atheniens, & celle des Romains pour donner à celle-ci la preference. Entre autres preuves on allegua que trois Philoſophes Grecs Ambaſſadeurs de la Republique d'Athenes aiant emploié tous les ſecrets de leur rhetorique auprès du Senat Romain, s'en retournerent perſuadez qu'ils avoient trouvé à Rome une éloquence ſuperieure à la leur, & l'avouërent publiquement lors qu'ils rendirent compte de leur ambaſſade. Vous eûtes raiſon de douter de ce fait-là, & vous vous ſervîtes d'un très-bon expedient, lors que n'aiant rien trouvé de

ſem-

ſemblable dans le Dictionaire critique (a), ni dans d'autres compilations encore plus étenduës, vous fûtes trouver l'Orateur pour le prier de vous dire d'où il avoit pris cette ſingularité. Il ſe contenta de vous repondre qu'il ne l'avoit pas inventée, & qu'il ſavoit qu'elle étoit en fort bon lieu. Sa reponſe ne vous ſatisfaiſant point, vous ſouhaitez que je vous indique la ſource du fait. Cela paſſe mes forces, & je puis ſeulement vous garantir que je l'ai lu dans un Ecrivain moderne qui ne merite là-deſſus aucune creance. Demandez un peu à cet Orateur ſans faire ſemblant de rien s'il a lu le traité politique touchant les ambaſſades compoſé par le Sieur de Galardi. S'il vous repond qu'ouï, ce ſera un prejugé qu'il n'a point d'autre original que celui-là.

(a) *A l'article de Carneade remarque F.*

Quoi qu'il en ſoit, je vous envoie tout le paſſage du Sieur de Galardi. (b) *Comme il n'eſt rien de ſi eſſentiel pour* l'emploi d'Ambaſſadeur, *que l'eloquence, ce grand charme des ames, j'avanceray qu'Athenes pour cette raiſon méme envoya trois Ambaſſadeurs à Rome, afin d'en obtenir la remiſſion d'une peine, à laquelle l'on avoit condamné cette Republique. Mais le choix en fut ſi judicieux & avec tant de concert, que Carneades*

(b) *Galardi Capitaine de Cavalerie entretenu au ſervice de ſa Majeſté Catholique, traité politique touchant les Ambaſſades, lignes & les ordres militaires d'Eſpagne pag. 99. & ſuiv.*

des (dont Craſſus avoit déja mandé que l'on ſe precautionnât contre ſon eloquence, qui pouvoit leur être tres-pernicieuſe) Diogene, & Critolaus, cette eſſence de la Philoſophie Grecque, haranguerent trois jours de ſuite ſeparement, & avec tant d'approbation du Senat, qu'ils ébranlerent ces Peres Auguſtes. Mais châcun de ces Ambaſſadeurs deploya ſon eloquence avec un ſtile particulier, & different des deux autres. Carneades étala une violence empreſſée, & entrainante; Diogene agit avec une ſubtilité éclairée, & Critolaus deduiſit ſes raiſons avec une energie qui étoit modeſte, & delicate: Cecilius Senateur Romain prit la parolle, & leur répondit ſur le champ, diviſant ſon oraiſon en trois parties afin de l'oppoſer aux ſtiles differens de ces trois grands hommes, (dont il uſa auſſi) avec tant (a) d'ambiguité, & ſi diſertement, qu'ils en furent ſurpris, & porterent de retour dans l'Areopage leurs applaudiſſemens: & aprés des raiſons tres fortes, ils encherirent par deſſus les precedentes, concluant que Rome ne s'étonnoit pas des doctes de Grece. Cet Auteur finit par ce beau trait d'érudition, „ (b) Ainſi Geor-
„ ge Leontin remplit pluſieurs fois les
„ Ambaſſades d'Athenes, non pas qu'il
„ fut le plus noble des Latins, mais le
„ plus eloquent.„ Il veut parler du Sophiſte

(a) *Je ne ſai ce qu'il entend par ce mot qui ſignifie un grand defaut dans un diſcours. Il entend peut être que Cecilius mela ſi artiſtement les trois caracteres d'éloquence poſſedez ſeparement par les trois Ambaſſadeurs qu'on avoit de la peine à les diſcerner dans ſa reponſe.*

(b) *Id. ib. pag.* 101.

phiſte Gorgias qui étoit Latin comme vous & moi.

J'ignore que Craſſus ait averti par avance les Romains de ſe bien precautionner contre l'éloquence de Carneade. Le Sieur de Galardi auroit eu bien de la peine à citer un bon temoin de cette particularité. Le caractere particulier qu'il donne à l'éloquence de chacun de ces trois Ambaſſadeurs ſe trouve à-peu-près dans Aulugelle (*a*), mais on n'y voit pas que le Senateur Cecilius ait fait la reponſe dont il s'agit : on y voit ſeulement qu'il fit la fonction d'interprete (*b*) de ce que les Ambaſſadeurs propoſerent au Senat, & ce ne fut point devant le Senat qu'ils firent paroître chacun ſon talent particulier *trois jours de ſuite ſeparement*, ce fut devant un autre auditoire (*c*). Je ne critique point le reſte, j'en demande ſeulement des preuves.

Vôtre Academicien brilla beaucoup dans les argumens qu'il tira des circonſtan-

(*a*) Animadverſa eadem tripertita varietas eſt in tribus philoſophis, quos Athenienſes Romam ad ſenatum pop. Q. R. legaverant . . . . . erant iſti philoſophi Carneades ex Academia, Diogenes Stoicus, Critolaus Peripateticus : & in ſenatum quidem introducti interprete uſi ſunt Cæcilio ſenatore. ſed antè ipſi ſeorſum quoque quiſque oſtentandi gratia magno conventu hominum diſſertaverunt, tum admirationi fuiſſe aiunt Rutilius & Polybius philoſophorum trium ſui cujuſque generis facundiam. violenta, inquiunt, & rapida Carneades dicebat, ſcita & teretia Critolaus, modeſta Diogenes & ſobria. *Aul. Gellius lib. 7. cap. 14.*

(*b*) *Voiez la citation precedente.* (*c*) *Voiez la même citation.*

ſtances. L'éloquence des Atheniens étoit encore dans ſa grande force : celle des Romains ne faiſoit que de ſortir de l'enfance. Les Atheniens choiſirent les ſujets les plus éloquens, un Carneade dont la langue étoit un foudre qui renverſoit tout. Les Grecs étoient la vanité même, ils mepriſoient, & ils traitoient de barbares les autres nations. Cependant ils avouërent leur inferiorité à l'égard de Rome dans l'art de parler, ils l'avouërent non dans la ville de Rome même, ce qui eût pu être une hypocriſie d'Ambaſſadeur, mais au milieu de l'Areopage. *Habemus confitentem reum*, s'écria plus d'une fois vôtre Orateur.

Ne ſeroit-ce pas une choſe bien riſible, ſi comme on pourroit le conjecturer, il n'eût entrepris ſon parallêle que parce qu'il avoit mis dans ſes recueils ce paſſage de Galardi ? Il n'arrive que trop ſouvent à ceux qui liſent un livre nouveau d'en copier tout ce qu'ils y trouvent de notable, & puis de chercher les occaſions de mettre à profit cette partie de leurs recueils. De là vient que ceux qui parlent en public avancent touchant les anciens certaines choſes ſingulieres, & merveilleuſes que les plus grans Humaniſtes n'avoient jamais rencontrées dans de bons

bons Auteurs. On va quelquefois prier le predicateur de vouloir bien indiquer où il a trouvé cela, & l'on decouvre que c'eſt dans quelque moderne dont l'autorité ne vaut guere mieux que celle du Sieur de Galardi. Par là ſe batiſſent beaucoup de moralitez ſur le neant, ou ſur le menſonge. Il ſeroit bon de ſe faire cette maxime, que tout écrivain moderne qui parle de l'antiquité ſans une citation ſûre, fût jugé indigne de rien fournir pour les recueils du lecteur.

Chapitre CXIV.

Si le fondateur des Capucins a été brulé comme Martyr Proteſtant.

ON vous a dit que le fondateur des Capucins ſe defroqua de telle ſorte qu'il ſe fit Miniſtre, & qu'il aima mieux ſoufrir la mort que de renoncer à la doctrine des Egliſes reformées. On n'a point voulu vous nommer les Auteurs qui raportent ce fait-là, & comme vous n'avez pu le trouver dans aucun livre, vous ſouhaitez de ſavoir de moi s'il le faut croire. Je vous aſſûre, Monſieur, qu'il n'y a rien de plus faux, & je ſerois fort trompé ſi Hoſpinien n'étoit point la cauſe

ſe de l'erreur que l'on a voulu vous perſuader.

Prenez la peine de lire le 4. tome des diſſertations que de ſavans hommes ont publiées à Hal: vous y verrez critiqué (a) Hoſpinien d'avoir dit que *Gottofredus Varaglius* fondateur des Capucins conut en ſuite la verité, & ſoufrit même le martyre. On obſerve qu'il cite l'hiſtoire des Egliſes reformées de France, & on le refute par l'hiſtoire que Pierre Gilles a publiée des Egliſes Reformées du Piemont, & l'on ſupoſe que c'eſt celle qu'il a pretendu citer. Or comme elle dit ſeulement que ce *Gottofredus Varaglius fut compagnon de Bernardin Ochin de Siene, inventeur des Capucins*, on le convainc d'une bevuë très-groſſiere, car il aplique à Varaglius ce qui ne ſe doit entendre que de Bernardin Ochin. On n'a pas pris garde qu'il n'a pu citer cette hiſtoire des Egliſes des Vaudois, car il y avoit long tems qu'il étoit mort quand elle fut imprimée. Elle le fut l'an 1644. & il mourut l'an 1626. Je laiſſe

(a) Errat hac in re Hoſpinianus, qui Gottofredum Varaglium, poſtea cognitis pontificiorum erroribus reformatum, indeque martyrem factum, auctorem facit ordinis Capucinorum. *Obſervat. ſelect. ad rem litterariam ſpectant. to 4. pag.* 410. On cite *de Origine Monachatus cap.* IX. *pag.* 297. Je n'ai pu verifier cette citation, car cet ouvrage d'Hoſpinien à l'édition dont je me ſers qui eſt celle de Geneve 1669. eſt diviſé en 6. livres dont chacun eſt diviſé en pluſieurs chapitres. Ce dequoi il s'agit n'eſt point à la page 297. ni dans le chap. 9. d'aucun des 6. livres, ni dans l'endroit où l'auteur parle des Franciſcains.

ſe à dire que la derniere édition qu'il donna de ſon traité *de Monachis*, qui eſt celui où l'on pretend qu'il a commis cette faute eſt de l'an 1609. Soiez bien certain qu'il ne ſe fonda que ſur l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Egliſes reformées du Roiaume de France. C'eſt une hiſtoire que l'on attribuë à Theodore de Beze, & qui fut imprimée à Anvers l'an 1580. Voici le paſſage qui a trompé Hoſpinien.

„ Geoffroy Varagle de Buſque en „ Piedmont, autre-fois compagnon de „ frere Bernardin Ochin, Siennois, au- „ teur & general de l'ordre des Capu- „ chins, & depuis ayant ſuivi le Cardi- „ nal Caraffe legat du Pape allant en „ France, juſques à Lion, dont il s'eſ- „ toit retiré à Geneve pour eſtre mieux „ inſtruit, fut pris en la ville de Barges, „ comme il retournoit de Buſque en An- „ grogne, où quelque temps au para- „ vant il avoit eſté envoyé Miniſtre à „ l'inſtance de ceux du lieu, & de là me- „ né à Turin lors eſtant en la puiſſance „ du Roy, apres y avoir conſtamment „ defendu la verité, comme il eſt con- „ tenu au livre des Martyrs, fut bruſlé „ devant la porte du Chaſteau le penul- „ tieme de Decembre l'an 1557. (a). „

(a) *Hiſtoire Eccleſ. des Egliſes reform. to. 1. pag.* 158.

Pierre Gilles donne un plus grand detail,

(a) Pierre Gilles hiſt Eccleſ. des Egliſes Vaudoiſes pag 65 & ſuiv.

tail. Geofroy Varaille, dit-il (a), ſe fit Moine l'an 1520. devint apres grand preſcheur Papal, fut ordonné lui douzieſme de ſon Ordre, pour aller preſcher par les villes d'Italie, & fut en telle miſſion compagnon de Bernardin Ochin de Siene, Inventeur des Capucins; en eſtudiant pour preſcher aux autres, il recognut pluſieurs des erreurs de la Religion Papale, depuis il accompagna le Legat du Pape, allant reſider à la Cour du Roy de France, où il avoit honorable entretien, outre la jouyſſance de quelques benefices Eccleſiaſtiques, & paſſa ainſi juſqu'à l'an 1556. remarquant journellement plus d'erreurs en la Papauté, leſquelles ne pouvant plus diſſimuler, ni ſe deſcouvrir ſans danger, il quitta le Legat, & ſe retira à Geneve, où il continua à s'inſtruire en la verité, & en la vraye methode de la bien enſeigner, juſqu'à ce qu'il fut recognu propre pour eſtre emploié au Miniſtere de la Parole de Dieu, qui fut en l'an 1557. Audit temps l'Egliſe de S. Jehan de Luſerne n'avoit point de Paſteur ordinaire reſident ſur le lieu, & en requeroit un de la langue Italiene. Parquoi de Geneve lui fut envoyé le ſuſdit Varaille, qui y preſcha quelques mois avec grand fruict. Puis eſtant requis d'aller faire une viſite à Buſque ſa patrie, & és environs, où eſtoyent pluſieurs fide-

fideles, il y employa quelques jours, à la grande edification & conſolation de pluſieurs . . . . s'en revenant il fut arreſté à la ville de Barge le 17. de Novembre par le Lieutenant du Juge du lieu. . . . On le conduiſit à la maiſon dudit Lieutenant où . . . , il confeſſa librement quel il avoit eſté, & quel il eſtoit. . . . De là il fut mené à Thurin eſtroitement lié & tous-jours harraſſé par toutes ſortes de perſonnes, auſquelles il reſpondit pertinemment. Il fut recognu à Thurin par l'Archeveſque, par le Preſident S. Julien, & autres Grands, qui l'avoyent veu ailleurs en grande reputation, & plaignoyent ſa preſente condition, lui faiſant de grandes promeſſes, s'il vouloit conſentir à retourner en l'Egliſe Romaine, mais ils perdirent leur temps. . . . . finalement ſes Juges tant Eccleſiaſtiques, que ſeculiers, ayans perdu toute eſperance de le gagner à eux apres l'avoir degradé, le condamnerent à eſtre bruſlé. Ce qui fut executé à Thurin le 29. de Mars 1558. en ſa cinquantieſme annee . . . il fut eſtranglé puis bruſlé. (a) *Jean Leger hiſtoire gener. des Egliſes Vaudoiſes 2. part. pag. 29.*

L'expreſſion qui trompa Hoſpinien, ſe trouve auſſi dans une autre hiſtoire des Egliſes reformées du Piemont: „ L'ex- „ cellent (*a*) Monſieur *Geofroy Varaille*, „ Miniſtre d'Angrogne . . fut publique- „ ment

„ ment brulé dans la place du Chateau „ de Turin, chantant hautement les „ loüanges de Dieu (a) dans les flammes „ juſqu'à ſon dernier ſoupir l'an 1557. „ . . . . Il ſe fit Moine l'an 1520. fut „ en ſuite, en Compagnie du fameux „ *Bernardino Ochino*, de Siene, Inven- „ teur des Capuchins, & 10. autres aſ- „ ſociez, établi grand Miſſionaire con- „ tre les Vaudois . . . . mais plus il „ travailloit à la converſion de ces pre- „ tendus Heretiques, plus il eſtoit tou- „ ché des raiſons qu'ils luy oppo- „ ſoient. „

(a) *Cependant ſelon Pierre Gilles il fut étranglé avant que d'être jetté au feu.*

Il ne tiendra qu'à vous preſentement de mortifier un peu ceux qui ont taché de vous faire acroire que le fondateur des Capucins a été martyriſé pour la religion proteſtante. Vous pourrez leur faire voir qu'ils ont ſuivi un Auteur qui ſe fondoit ſur un paſſage dont il n'entendoit pas bien le ſens. Si vous le voulez excuſer, à vous permis, car il eſt vrai que les expreſſions de Theodore de Beze étoient équivoques, & très-éloignées de cette netteté d'arrangement qui fait qu'un lecteur ne prend jamais l'un pour l'autre, lors même qu'il n'eſt pas inſtruit ſur la matiere, mais Hoſpinien ne devoit-il pas ſavoir ce qui avoit été dit de Bernardino Ochino,

& debroüiller par-là l'équivoque du paſſage qu'il citoit? Je laiſſe cela à vôtre diſcretion.

Je dirai en paſſant que Theodore de Beze, Pierre Gilles, Jean Leger, & tous les autres Auteurs qui aſſûrent qu'Ochin a été l'inſtituteur ou le fondateur des Capucins, ſe trompent (*a*). Mais n'allez pas croire que leur erreur ait donné lieu à celle que je vous mets en état de refuter. Ne vous imaginez pas qu'on ait pretendu vous parler du fameux Ochin, car même ceux qui ſe figurent fauſſement qu'il a fondé les Capucins, ſavent très-bien qu'il n'a pas été Martyr des Egliſes reformées, & qu'au contraire il en a été (*b*) perſecuté. Quelques Auteurs ont même été aſſez mal inſtruits pour debiter (*c*) qu'il eſt mort martyr de la foi Romaine.

(a) *Voiez le Diction. hiſtor. & crit. à la remarque A de l'article* Ochin, *& le 4e tome des* obſervat. ſelect. ubi ſupra pag. 411. & ſeq.

(b) *Voiez la remarque L de ſon article dans le Diction. hiſtor. & crit.*

Ne ſerez-vous pas ſurpris que ſur la date du martyre de ce Miniſtre des Vaudois il y ait tant de diference entre Theodore de Beze & Pierre Gilles? L'un donne le 30. de Decembre 1557. l'autre le 29. de Mars 1558. Beze (*d*) dans un autre ouvrage a marqué le 30. de Decembre 1558. Quoi de plus facile que de fixer le jour & l'année de pareilles choſes? & neanmoins les variations s'y

(c) *Voiez les remarques O & A A de ſon article* ibid.

(d) Beza in iconibus fol. Cc. ii.

gliſſent prodigieuſement, & avec beaucoup de promptitude, vous en trouverez un exemple dans les recits du martyre (*a*) de Louïs de Berquin. Bien d'autres évenemens notables (*b*) ſont ſujets aux mêmes variations.

(a) *Voiez dans le même Diction. la remarque A de l'article* Berquin.

CHAPITRE CXV.

Remarques concernant les Reformez des Vallées du Piemont.

I. AIant ouï dire pluſieurs fois, & aiant lu dans divers ouvrages que les Proteſtans des Vallées du Piemont avoient preſque toûjours batu les troupes du Duc de Savoie qui les vouloient exterminer, & qu'ils avoient fait perir un nombre innombrable de leurs perſecuteurs, vous aviez cru qu'à l'exemple des deſcendans d'Abraham ils s'étoient multipliez comme le ſablon de la mer. Vous vous étiez fortifié dans cette penſée en conſiderant que lors qu'on en fit un maſſacre l'an 1655. toutes les puiſſances Proteſtantes ſe remuerent de telle ſorte pour eux, qu'il ſembloit que la fortune de tout le parti Evangelique dependoit de là. Cependant vous avez lu depuis deux jours dans un Ecrivain (*c*) Piemontois qu'ils n'étoient pas plus de 20. mille à la Val-

(b) *Voiez la même remarque à la fin & les memoires de Trevoux Sept. 1704. à l'article 125.*

(c) *Jean Botero.*

Vallée de Lucerne lors que Mr. de Lesdiguieres s'en empara l'an 1592. Vous soupçonnez cet Ecrivain qui n'étoit pas de leur religion, d'avoir trop extenué leur nombre, & vous voudriez bien que je vous disse ma pensée là-dessus. Je n'y manquerai point, & vous serez bien surpris de ma reponse, puis qu'elle vous aprendra que l'on a traité d'hyperbolique le calcul de ce Piemontois.

Voici un passage d'un Ministre qui pouvoit être aussi bien instruit de cette afaire qu'homme du monde: *Pour ce qui regarde*, dit-il (a), *le nombre des habitans des* (b) Vallées de Piemont *il n'est rien de ce qu'en dit* Giovanni Botero Benese, *en son livre intitulé* Relationi Universali, *imprimé à Venize l'an* 1639. *assurant* que la Vallée de Lucerne seule, fait vint-cinq mille personnes, dont cinq mille seulement font profession de la religion Romaine, tous les autres étans heretiques, *comme il les nomme, car ni toute la Vallée n'a pas* 25000. *personnes, ni près de là, ni ceux de la Religion n'y font qu'environ la moitié de ce qu'il dit, quoi que cet Auteur ajoute qu'il croit* que depuis le tems que le Connetable l'Esdiguieres se saisit des Vallées, ils s'y soient encores multipliez de beaucoup. Parce *(dit-il)* qu'en

(a) *Jean Leger, hist. generale des Eglises Vaudoises 1. part. pag. 11.*

(b) *C'est-à-dire de celle où il y a des Vaudois.*

qu'en ce tems-là les ſoldats prenoient le très-Saint Sacrament en leurs mains, (a) & l'alloient porter de tous coſtez, s'écrians, qui eſt-ce qui veut acheter ſon Dieu? *Gazettes & impoſtures qui ne ſont en ce païs là que fraudes pieuſes & meritoires. . . . Les Vallées de Peirouze & S. Martin ne contiennent pas auſſi plus de perſonnes de la Religion que le Val Luzerne; à ſcavoir de ſept à huit mille perſonnes: en ayant moy méme fait faire des rooles bien exacts au ſujet des diſtributions des Charités qui leur ont été faites apres les maſſacres, qui ſe devoient diſtribuer par tete. Dans toutes les dites Vallées de* Piemont, *on ne ſauroit pas trouver plus de quatre à cinq mille hommes capables de porter les armes, encore dans tous les prodigieus combats dont nous vous parlerons dans le 2. Livre ils n'ont jamais pu faire une armée ou* camp volant *comme nous le nommons de plus de* 1500. *ce qui méme n'eſt arrivé qu'une ou deux fois tout au plus, la plus-part du tems n'ayant eſté que d'environ la moitié, les autres eſtans neceſſaires pour garder chacun ſa propre Vallée ou Communauté. De ſorte qu'on verra qu'en verité & à la lettre ils n'ont pas ſeulement & ſouvent experimenté la promeſſe du Chap. 26. du Levitique,* Cinq d'entre vous en pourſuivront cent

(a) *On ne comprend guere que ce ſois un bon moien de multiplier dans un païs le nombre des Proteſtans.*

cent, & cent en pourſuivront dix mille, & vos ennemis tomberont par l'eſpée devant vous : *mais même par fois celle de Deut.* 32. un en pourſuivra mille, & deux dix mille.

Voilà le temoignage de Mr. Leger dans ſon hiſtoire des Egliſes Vaudoiſes, dont il avoit été long tems le Moderateur. Vous vous y fierez beaucoup plus qu'à celui de Jean Botero ſi vous m'en croiez. Or ſi ce dernier Auteur eſt tombé dans un tel menſonge à l'égard d'un païs qui étoit, pour ainſi dire, à ſa porte, que jugerons-nous de ce qu'il raconte touchant les nations éloignées ? Comment s'aſſûrer ſur ſes relations qui ont trouvé tant de preſſes, tant de traducteurs, & tant de copiſtes ? En general on peut croire qu'il n'y a rien de plus douteux que ce qui ſe dit touchant le nombre des habitans ou d'une ville ou d'une Province, & touchant le nombre des ſoldats tuez ou bleſſez dans une bataille &c. Rien n'eſt plus ſûr que l'arithmetique des Geometres, rien n'eſt plus fautif que celle des Hiſtoriens, il ſemble que ce ſoit la matiere ou l'occaſion favorite du menſonge.

Mais pour vous aider à comprendre que les Vaudois ſans être en grand nom-

bre aient pu detruire tant d'ennemis, il faut vous faire conſiderer qu'ils habitent des Vallées dont on peut facilement garder les entrées & les iſſuës. Il y a telle gorge, tel defilé où cent hommes peuvent arrêter une legion entiere. Ils ont d'ailleurs des montagnes où ils ſe peuvent retirer, & que l'on peut rendre inacceſſibles à l'ennemi en y occupant certains poſtes qu'ils conoiſſent parfaitement, & où ils ſavent grimper mieux que les ſoldats qui les attaquent. N'allez pas vous imaginer que le grand zêle qu'ils temoignent pour leur religion, eſt un ſigne qu'hormis la culture de la terre, & les fonctions des metiers, ils ne s'occupent que du chant des Pſeaumes, & de la lecture de la parole de Dieu, & qu'ainſi ils n'aquierent aucune adreſſe dans le maniment des armes. Ce ſeroit une illuſion: ils n'ont jamais negligé l'exercice corporel qui peut rendre propre à ſe bien defendre, & s'étant conſiderez comme des gens que l'Inquiſition avoit en bute, ils ont eu ſoin de tout ce qui eſt neceſſaire à repouſſer les attaques des perſecuteurs. Leur Hiſtorien nous aprend (*a*) *qu'ils s'exercent au palet, à la longue paume, à la courſe, à la fronde*, ET SUR TOUT À BIEN TIRER DE L'ARQUEBUSE,

(a) *Jean Leger uói ſupra pag.* 210.

SE, *& que pour s'y mieux accourager les uns les autres l'on* FAIT SOUVANT DES PRIX *pour ceux qui reüſſiſſent le mieux, & l'on fait des Rois de l'Arquebuſe, à qui l'on fait beaucoup d'honneur.* Voilà une bonne methode de faire perir d'auſſi loin qu'on les aperçoit les principaux Officiers des troupes qui ſe preſentent. Et vous ne devez pas douter que des ſoldats qui voient leurs chefs par terre, ne ſe rebutent dans des chemins dificiles, & que le deſordre ne ſe mette parmi eux d'une maniere qu'ils ne ſe peuvent retirer qu'avec une extreme perte.

II. Vous vous étes menagé une retraite en cas que je vous prouvaſſe que ces Vaudois n'étoient point auſſi nombreux que vous l'aviez cru, car vous m'avez declaré que s'il faut rabatre beaucoup de la multitude que vous vous étes figurée, il faudra qu'à proportion l'on diminuë la multitude d'ennemis qu'on pretend qu'ils ont fait perir. Vous croiez être bien fort dans ce poſte de retraite, vous m'alleguez que c'eſt la coutume de tous les partis de diminuer la perte qu'ils ont faite dans les combats, & d'exagerer la perte de leurs ennemis. Les mêmes Nouveliſtes qui font foible l'armée ennemie, & qui repreſentent la leur comme ſuperieure en

nombre, renverſent leur ſuputation dès qu'il y a eu une bataille : car alors ce ſont les ennemis qui ont été plus nombreux, & cependant l'on afirme qu'ils ont perdu plus de monde. L'hyperbole eſt principalement emploiée quand il s'agit d'une guerre de religion, c'eſt une matiere où l'on croit plus aiſement que le Ciel fait des prodiges, & où l'on ſe flate de la même benediction dont on trouve des promeſſes & des exemples dans l'Ecriture du vieux Teſtament. Ceux qui ſavent les circonſtances d'une victoire, ne ſe croient pas obligez de les reveler, ils laiſſent courir les relations fabuleuſes, ils les croient propres à nourrir les ſentimens de reconoiſſance pour la protection viſible de Dieu, & les eſperances de pareils ſuccés. Ces relations ſe conſervent dans les archives du parti; & ſervent de preuve à ſes Hiſtoriographes. Vous pretendez confirmer par un exemple tout-à-fait recent vos obſervations, je veux dire par les nouvelles qui ont été debitées des derniers troubles des Cevènnes. Les Gazetiers de Hollande, dites vous, trompez par les Nouvelliſtes de Geneve, & de Bâle ont fait perir une multitude prodigieuſe de ſoldats ſous le couteau d'une poignée de

ſoulevez. L'amplification s'eſt mêlée de cela d'une maniere inſuportable ; elle entrera dans les hiſtoires les plus authentiques ; on y fourrera la lettre (*a*) qui après avoir ſervi aux Gazetiers, fut imprimée à la Haie par l'Imprimeur des Etats, & puis ſur cette copie en un autre lieu avec des reflexions graves, myſterieuſes, & inſultantes. Ce n'eſt pourtant, continuez-vous, qu'un pur Roman. Si les Gazetiers doivent ſe flater que leurs nouvelles trouveront place dans les hiſtoires du parti, les Docteurs graves qui s'érigent tout à la fois en Politiques & en Caſuiſtes, doivent eſperer encore plus que leurs narrez paſſeront d'hiſtoire en hiſtoire, & qu'ainſi les ſiecles ſuivans donneront comme des faits authentiques & inconteſtables ceux que nous liſons dans (*b*) *l'Avis à tous les Alliez ſur le ſecours qu'on doit donner aux Soulevez des Cevenes.* On y voit (*c*) qu'une petite troupe d'environ trois mille hommes, *gens ſans armes, ſans experience de la guerre & ſans Chefs*, mais à qui Dieu donna *des Chefs lui meme* qui firent voir *qu'ils ſavoient parfaitement le metier de la guerre ſans l'avoir jamais appris, a depuis deux ou trois ans, peut être donné cent combats, & a été victorieuſe en plus de quatre vingt-dix*, quoi qu'el-

(a) *C'eſt une lettre écrite de Cauviſſon le 26. de Mai 1704. dans laquelle on aſſûre que quatre mille Cevenois avoient attaqué & defait quatorze mille hommes des troupes du Roi.*

(b) *Imprimé l'an 1705. Il contient 34. pages in 4.*

(c) *Pag. 10.*

le eut à reſiſter à *quinze ou vingt mille hommes tant de Troupes reglées que de Milices armées*, commandées par le Marechal de Montrevel. Cela, dites-vous, eſt bien apocryphe, & voilà des comes dont ceux qui ſont voiſins de ſa ſcene ſe moqueront bien.

Je pourrois vous repondre beaucoup de choſes ſans vous renvoier aux menſonges des Hiſtoriographes de Savoie touchant les Vaudois, ni à ceux des Gazetiers du Païs-Bas Eſpagnol touchant les pretendus fanatiques des Cevennes, je pourrois, dis-je, oppoſer beaucoup de choſes à vos remarques ſans emploier une telle recrimination, qui ne ſerviroit qu'à vous endurcir à cauſe des dificultez que des narrations contraires excitent dans les lecteurs, mais je me contenterai de vous ramener à ce point fixe, c'eſt qu'on ne ſauroit douter que les Vaudois n'aient reſiſté à pluſieurs attaques par leſquelles les Ducs de Savoie ont taché en divers tems, & avec de très-grans efforts, de venir à bout de cette ſecte, & que l'on n'y a jamais reüſſi qu'en 1686. lors qu'avec de puiſſans renforts des troupes de France celles de Savoie renouvellerent l'entrepriſe. On contraignit alors les Vaudois à ſortir de leurs demeures, mais ils y rentrerent

trerent à main armée l'an 1689. Il eſt vrai qu'on s'imagine (*a*) que Mr. le Duc de Savoie qui meditoit une rupture avec la France les encouragea ſous main à entreprendre cette expedition. Quoi qu'il en ſoit, euſſent-ils pu ſoutenir tant d'autres guerres violentes, s'il n'y avoit beaucoup de faits très-certains parmi les recits que l'on fait de leurs victoires, où le petit nombre a triomphé du grand nombre? Je vous dirai même que leur reſiſtance en 1686. coûta la vie à quantité de leurs aggreſſeurs, & ſur cela je vous renverrai à un (*b*) Ecrivain qui ſe ſervit de ce preambule la premiere fois qu'il fit mention de cette guerre: „ (*c*) Nous „ voudrions bien pouvoir raporter au „ vray tout ce qui en eſt, mais il n'eſt „ rien de ſi difficile que de le ſavoir; tous „ ceux qui l'écrivent ou ſont ſuſpects, „ ou en ſont mal informez; les uns te„ nans pour S. A. le Duc de Savoye, „ nous diſent qu'ils ont eſté entierement „ détruits, les autres diſent au contraire „ qu'ils ſubſiſtent encore, peut-eſtre „ parce qu'ils ſouhaiteroient que la choſe „ fut ainſi, par la part qu'ils y prennent „ à cauſe de la Religion. De ſorte que „ voicy encore un nouvel argument pour „ ceux qui tiennent pour le Pyrrhoniſme

(a) *Voiez le Mercure hiſtor. du mois de Sept. 1689. pag. 929.*

(b) *Mr. Bernard dans ſon 1. tome de l'hiſtoire abregée de l'Europe. Voiez y les articles du Piemont.*

(c) *Id. ib. mois de Juillet 1686. pag. 9. & 10.*

„ de l'Hiſtoire. Ce qu'on peut faire ſur „ ce ſujet, c'eſt de ne s'en fier pas abſo- „ lument ni aux uns, ni aux autres; de „ prendre pour aſſuré ce dont convien- „ nent & l'un & l'autre parti; & de ne ſe „ jetter pas dans des excez, dans leſquels „ ſe jettent ceux qu'on ſait eſtre intereſ- „ ſez dans ces affaires. Nous tâcherons „ donc de ſuivre cette reigle autant qu'il „ nous ſera poſſible.„ Un tel preliminaire vous paroitra judicieux, & pourra vous diſpoſer à la confiance. Liſez donc ce que cet Auteur raconte, je ne vous en citerai que ce paſſage. (a) *Les Vaudois qui n'avoient pas encore mis bas les armes, ont obtenu des Paſſeports, on leur a donné des ôtages & des gens pour les conduire juſques à Geneve: ils ſont ſortis avec armes & bagage; & ont fait une compoſition auſſi avantageuſe qu'ils pouvoient la ſouhaiter, vû leur petit nombre, la rigueur de la ſaiſon dans laquelle ils entroient, & le peu d'apparence qu'il y avoit qu'ils ſubſiſtaſſent davantage, dans les lieux affreux où ils s'eſtoient retirez. Ce qui a obligé ſon Alteſſe à leur accorder tous ces avantages & à les traiter ſi doucement, eſt qu'il n'y avoit plus perſonne qui voulut achêter les fonds que ces miſerables avoient abandonnez, & que ceux même qui en avoient déja acheté ſe retiroient;*

(a) *Id. ib. mois de Dec. 1686. pag. 611. 612.*

roient ; eſtant tous les jours inquietez par ceux qui s'étoient refugiez dans les montagnes ; qui faiſoient toutes les nuits de nouvelles inſultes à ces nouveaus hôtes , les égorgeoient dans leurs maiſons , ou leur tiroient des coups de fuſil & faiſoient rouler de groſſes pierres ſur eux du haut des rochers. . . . . (a) *La gloire que ces pauvres gens ont aquiſe , en obtenant une compoſition ſi honorable pour eux* ; fait voir *combien ils auroient pu donner de peine à leurs ennemis , s'ils euſſent eſté de bonne intelligence entre eux , s'ils n'uſſent point eſté trahis, & s'ils euſſent eu quelque bon Chef : car, enfin , ceux qui ont obtenu ce paſſeport n'étoient qu'une poignée de gens , qui faiſoient bien de la peine au Duc de Savoye , & deſquels il n'auroit pas encore pû venir à bout par la force.*

(a) *Ibid. pag.* 613.

III. On ne vous a point trompé quand on vous a dit que Cromwel voulut leur donner des habitations commodes en Irlande , lors qu'ils furent ſi maltraitez l'an 1655. La raiſon que vous avez euë de douter de ce fait-là , ne doit point vous ſembler ſolide. Ils les euſſent acceptées ces habitations commodes , dites vous , s'il eut été à leur choix de les accepter , car pour des gens qui ne cherchent que la liberté de ſervir Dieu ſe-

ſelon les lumieres de leur conſcience, tout païs eſt bon lors qu'ils y trouvent cette liberté, & ils doivent même preferer les lieux, où elle ne peut pas être troublée. Telle étoit l'Irlande à l'égard des Vaudois. Ils s'y fuſſent vus de la religion dominante, bien loin d'y avoir à craindre comme en Piemont tantôt les vexations chicaneuſes des Miſſionaires, tantôt la perſecution ouverte. Lors que ce raiſonnement vous a frapé, vous n'avez pris garde ni à la paſſion (a) naturelle que l'on a pour ſon païs, ni aux reſſorts de politique qui firent changer les premieres vuës de Cromwel. Laiſſez moi vous dire ce que le Deputé des Vaudois nous a revelé. J'écrivis au Protecteur, dit-il, (b) & lui envoiai *mon Manifeſte : ſa premiere reponſe fut qu'il ne voyoit autre remede à nos maux, que de faire tranſporter toutes nos Familles en Irlande, où il s'offroit de les faire conduire à ſes frays, & de les y partager avantageuſement ſur les biens des Maſſacreurs Papiſtes qu'il en avoit exilés : mais quand par ma replique j'ûs repreſenté à ſon Alteſſe l'intereſt qu'avoit toute l'Europe Reformée à conſerver encore ces Anciennes Meres-Egliſes dans les Vallées, & qu'elle ût fait de ſerieuſes reflections ſur les raiſons que je luy*

(a) Neſcio qua natale ſolum dulcedine cunctos Ducit & immemores non finit eſſe ſui. Quid melius Roma? Scythico quid littore pejus? Huc tamen ex illa barbarus ille fugit. *Ovid. de Ponto lib. 1. epiſt. 3.*

(b) *Jean Leger ubi ſupra 2. part. pag. 366.*

luy en donnois, elle changea bien tot d'advis, & ſans delay deputa Monſieur Samuel de Morland, *en qualité de ſon Commiſſaire extraordinaire auprés du Duc de Savoye.*

Cromwel fin politique entendit bientôt le *tu autem :* il comprit qu'il importoit qu'à cauſe de la ſituation de ces Vallées on y conſervât des habitans qui fuſſent comme des épines aux côtez des Eſpagnols & des François ſelon que le Duc de Savoie ſeroit bien ou mal avec les uns, ou avec les autres. Il eſt certain que dans la derniere (*a*) guerre l'armée de France a été extremement incommodée par les Vaudois. Pour ce qui eſt d'une conjoncture où la Savoie fut en guerre avec la France & avec l'Eſpagne, comme elle l'eſt (*b*) aujourd'hui, elle n'étoit point ſous la previſion de Cromwel. Les politiques les plus penetrans n'en euſſent pu ſoupçonner la moindre choſe, mais en ce cas même il eût été de la prudence de retablir les Vaudois dans leurs vallées. Ce ſont des gens de ſervice.

(a) *Celle qui fut terminée par le traité de Riſwic l'an* 1697.

(b) *On écrit ceci l'an* 1705.

IV. Quant à l'article de la Gazette de Paris que vous croiez faux, & dont vous voudriez que je vous fourniſſe une bonne refutation, je puis ſatisfaire vôtre curioſité. Vous avez raiſon de dire que pour

pour prouver que c'eſt un menſonge, il ne ſufit pas que les Vaudois nient la choſe, car on n'avouë jamais la juſtice d'une telle accuſation, & il faut ſe tenir toûjours en ſuſpens entre l'afirmation, & la negation juſques à ce qu'on voie des preuves de l'une ou de l'autre. La Gazette de Paris du 1. de Mai 1655. à l'article de Turin du 24. d'Avril precedent aſſûra (a) *que les Barbets ou Huguenots de la Vallée de Lucerne, avoient écorché des Pretres, & des Moines tous vifs, & fait des étendars de leur peau apres avoir mené des Anes dans les Egliſes, & leur avoir fait manger les Hoſties conſacrées, qu'on avoit chatié legerement ces Religionaires parce qu'apres avoir chaſſé tous les Pretres & Religieus que S. A. R. entretenoit es Vallées dont aucuns avoient eſté cruellement maſſacrés, encore avoient ils pris les armes contre leur Prince.* L'Hiſtorien des Vaudois aiant raporté cela, ajoûte (b) que ce ſont des „ fourberies dont l'Enfer auroit hor- „ reur puis qu'ils n'en ſont pas ſeulement „ pleinement juſtifiés par le Delegat & „ Auditeur *Gaſtaldo*, mais même que ni „ luy, ni le Marquis *de Pianeſſe*, ni le „ Preſident *Truchis* qui du depuis ont „ écrit & en Suiſſe & ailleurs tout ce „ qu'ils ſe ſont imaginés de pouvoir alle- „ guer

(a) *Voiez Jean Leger ubi ſupra pag. 90. & 367.*

(b) *Id. ib. pag. 90.*

„ guer contre ces pauvres gens, n'en „ ont jamais osé faire la moindre men- „ tion, & qu'il ne s'en trouve pas un „ seul mot en aucune des Lettres par le- „ quelles S. A. R. de Savoye repondant „ à toutes les puissances Reformées qui „ luy avoient temoigné le grand ressen- „ timent qu'elles avoient du rude traite- „ ment qu'ils avoient reçu, mais mêmes „ que le grand Manifeste (*a*) imprimé „ par lequel la Cour de Thurin a preten- „ du justifier son procedé par tout le „ monde, & pour cet effet n'a rien omis „ de ce que les esprits les plus rafinés ont „ sceu excogiter contre ces fideles, n'en „ remarque pas seulement la moindre „ chose. „

(a) *Publié en Italien, en François & en Latin, & diligemment semé par toute l'Europe.* Id. ib. pag. 144.

Vous m'avoüerez qu'un tel silence fert ici d'une pleine justification, & qu'il refute invinciblement la Gazette de Paris.

V. Sur la question s'il est vrai que les Protestans soient redevables de la premiere version Françoise de la Bible aux Vaudois de ces Vallées, je puis vous repondre que c'est un fait incontestable, car ce fut par leurs soins, & à leurs depens que l'on imprima à Neufchatel en (*b*) 1535. la Bible Françoise qu'Olivetan, l'un de leurs Pasteurs avoit traduite, & (b) *Et non pas en 1537. comme le dit Mr. Leger ubi infra pag. 164. ou en 1538. comme Mr. Spon & Mr. Leti le disent dans leur histoire de Geneve l'un pag. m. 211. l'autre pag. 493. du tome 2.*

& avant ce tems-là les Proteſtans n'avoient point traduit la Bible en François. Vous trouverez des preuves de tout cela dans la Preface (*a*) qui fut miſe par Olivetan au devant de cette Bible de Neufchatel, & qui eſt datée (*b*) des Alpes le 17. de Fevrier 1535. Et ſi vous voulez le temoignage de Theodore de Beze, il ſera facile de vous le fournir. (*c*) *Id tantum abeſt ut Valdenſes perterrefecerit, ut contrà aūctis animis, non ſuas modò & Calabrenſium fratrum Eccleſias, priorum temporum veluti rubigine quadam obſitas, repurgarint, ſed etiam (ſeculis omnibus memorabili in omnes Gallicas Eccleſias* BENEFICIO) *quanvis inopes, & undique turbulentiſſimis illis temporibus Satana ipſos adoriente, primam illam Gallicam ex hebrais Bibliorum interpretationem, auctore quidem Petro Roberto hebræa linguæ peritiſſimo, adjutore verò Joanne Calvino abſolutam, ſuis ſumptibus Neocomi, anno Domini 1535. excudendam curarint: ut quòd hodie Biblia gallicè leguntur, (quamquam paulatim poſtea exactiore cura cum hebræis collata)* VALDENSIUM ECCLESIIS ACCEPTUM MERITO FERATUR. Le commencement de ce paſſage ſignifie que les Vaudois ne ſe rebuterent point de ce que Martin Gonin, l'un

(a) *Mr. Leger ubi ſupra pag. 165. 166. de la 1. partie raporte divers extraits de cette Preface.*

(b) *Leger ibid. pag. 161.*

(c) Theodor. Beza in iconib. Virorum Doctrina ſimul & pietate illuſtrium fol. Cc. i. verſo. *Voiez auſſi ſon hiſt. eccleſiaſt. tom. 1. pag. 21.*

l'un de leurs Miniſtres qu'ils avoient deputé en Suiſſe pour conferer avec les Reformateurs, avoit été arrêté à Grenoble en s'en retournant, & martyriſé. Nonobſtant cela, dit Theodore de Beze, ils entreprirent entre autres choſes la verſion Françoiſe du vieux & du nouveau Teſtament, & la firent imprimer l'an 1535. mais pourquoi a-t-il donc dit (*a*) dans un autre livre que Martin Gonin fut martyriſé le 26. d'Avril 1536? Pierre Gilles (*b*) a broüillé les choſes ſur ce point-là tout comme Theodore de Beze.

(a) *Beze hiſt. Eccleſ. tom. 1. pag. 23.*

(b) *Pierre Gilles, hiſt. des Egliſes Vaudoiſes pag. 43.*

Voici un autre paſſage qui ne vous deplaira point. Il eſt de Mr. Simon. „ (*c*) Robert Olivetan, parent de Jean „ Calvin, fit imprimer à Neufchaſtel „ en 1535. une Verſion Françoiſe de „ toute l'Ecriture ſur le Texte Hebreu „ & ſur le Grec. Avant ce tems-là on „ liſoit à Geneve une autre Verſion Fran- „ çoiſe qui avoit été faite ſur la Vulgate „ en l'année 1294. & qui n'a point été „ imprimée. Mais elle ſe conſerve en- „ core préſentement manuſcrite dans la „ Bibliotheque publique de Geneve; leur „ étant devenuë entierement inutile, de- „ puis qu'ils en ont fait d'autres ſur les „ Originaux. Olivetan aſſûre dans une „ Apo-

(c) *Simon hiſt. critique du vieux Teſtament liv. 2. ch. 24. pag. 342. édit. de Rott. 1685.*

„ Apologie qu'il a miſe à la tête de ſon „ Ouvrage, qu'il eſt le premier qui ait „ traduit la Bible d'Hebreu en François, „ & que juſqu'à ſon tems, qui étoit le „ commencement de la Reformation de „ Calvin, on s'étoit ſervi *d'une Verſion „ en Langue vulgaire, écrite à la main de- „ puis ſi long-tems, qu'on n'en avoit point „ de ſouvenance.* „ Tout ce qui a été dit d'Olivetan dans le Moreri, a été tiré de Mr. Simon, hormis ces paroles l'année 1535. (a) *eſt la premiere année de la pretenduë reformation des Huguenots.* Mr. Simon eſt trop exact pour commettre une telle faute : il ſavoit qu'avant l'année 1535. pluſieurs perſonnes avoient embraſſé la reformation en France, & que tout au plus on devoit dire que la pretenduë reformation s'établit cette année-là à Geneve par l'autorité du peuple, & par celle du Senat. La faute eſt devenuë plus grande dans les éditions du Moreri poſterieures à l'an 1689. puis qu'on y voit que la Bible d'Olivetan (b) *a été imprimée à Neufchatel en* 1553. *qui eſt la premiere année de la pretenduë reformation des Huguenots.*

(a) *Supplement de Moreri pag. 915. édit. de Paris* 1689.

(b) *Diction. de Moreri au mot* Olivetan *pag. 53. édit. d'Amſt.* 1698. *Cette faute eſt demeurée dans les éditions de Paris* 1699. *&* 1704.

Je ſuis ſûr que dès auſſi-tôt que vous aurez lu ceci, vous irez chercher dans le Moreri l'article d'Olivetan, & que vous

ſerez

ſerez fâché de n'y trouver que ce qui concerne ſa traduction de la Bible. Cela ſufiſoit à Mr. Simon, & ne devoit pas ſufire au Continuateur de Moreri, qui par la nature de ſon Ouvrage étoit obligé à rechercher les avantures d'Olivetan. Je m'en vais vous dire le peu que j'en ſai. Ce traducteur de la Bible étoit (*a*) de Noion, il fut le premier qui inſpira à Calvin de ſe degoûter de la doctrine de Rome. Theodore de Beze me l'aprend lors qu'il expoſe pourquoi Calvin ne s'attacha pas ſelon ſon premier projet à l'étude de la Theologie, mais à celle de la juriſprudence. Son pere qui lui avoit procuré quelques Benefices (*b*), ſe reſolut *puis apres de le faire eſtudier aux loix, voyant que c'eſtoit un meilleur moyen pour parvenir aux biens, & aux honneurs.* Calvin *auſſi de ſa part ayant deſia par le moyen d'un ſien parent & ami, nommé M. Pierre Robert, autrement Olivetanus, qui depuis a traduit la Bible d'Hebrieu en François imprimée à Neufchaſtel, gouſté quelque choſe de la pure religion, commençoit à ſe diſtraire des ſuperſtitions Papales: qui fut cauſe, outre la ſinguliere reverence qu'il portoit à ſon pere, qu'il s'accorda de ſuivre pluſtoſt l'eſtude des loix, que de la Theologie, comme elle eſtoit lors és eſcoles toute cor-*

(a) *Spanhem. in Geneva reſtituta pag.* 56. *Mr. Konig qui le nomme mal* Olevitanus, *le fait fauſſement Pariſien.*

(b) *Beze Preface ſur le commentaire de Calvin ſur Joſuë pag.* 5.

corrompuc. Olivetan (*a*) étoit à Geneve l'an 1533. & y enſeignoit la jeuneſſe chez un Bourgeois, nommé Jean Chantemps. Il eut le courage d'interrompre un Dominicain qui prêchoit contre le Lutheraniſme, & de le refuter publiquement. Cette hardieſſe lui auroit coûté la vie, s'il n'avoit trouvé des patrons qui le deroberent à la fureur monachale. Je croi qu'il ſe retira aux Vallées de Piemont, & qu'il y fut Miniſtre. Il (*b*) étoit à Rome l'an 1538. On lui donna là un poiſon qui lui cauſa une langueur dont-il mourut à Ferrare. Mr. Spon (*c*) a broüillé un peu ceci, car il a dit qu'*on tient qu'il fut empoiſonné à Ferrare.* Je vous avertis d'une mepriſe de Theodore de Beze : il dit (*d*) que la perſecution excitée en France contre les fidelles l'an 1535. fut cauſe que *pluſieurs excellens perſonnages s'en bannirent volontairement deſquels furent Jean Calvin, & avec luy un autre treſdocte en Hebrieu, nommé Pierre Robert Olivetan.* Si ce dernier n'étoit pas ſorti de France avant l'année 1535. il n'auroit pas publié en la même année ſa traduction de la Bible. Mr. Leger (*e*) remarque que Calvin s'eſt re-

(a) *Spanhem. ubi ſupra.*

(b) Olivetanus is ipſe eſt, cui Bibliorum Gallicorum tralationem, Valdenſium fratrum ſuaſu ſuſceptam, & Neocomi excuſam debemus, cui poſtmodum anno c I ↄ I ↄ XXXVIII. Romam delato toxicum inter epulas propinatum, quo ſenſim confectus mortalitatis leges Ferrariæ, ea parte quâ mori potuit, explevit.

Id. ib. (c) *Spon hiſt. de Geneve pag. m.* 211. (d) *Beze, hiſt. eccleſ. des Egliſes to.* 1. *pag.* 21. (e) *Jean Leger ubi ſupra pag.* 167.

reconu parent de Robert Olivetan, *ſur la fin de la belle Lettre Latine, qu'il a miſe au frontiſpice de la Bible de* Neufchaſtel, *où il dit que c'eſt le ſang qui l'empêche de s'étendre ſur les éloges des belles & rares qualitez* du traducteur de cette Bible. Mais le fondement que le même Mr. Leger donne de cette parenté, ne me ſemble point recevable. Il ſupoſe que les ancêtres de Calvin ſe retirerent des Vallées en Picardie, & il ajoûte qu'il y a *encore des* Calvins *dans la Vallée de S. Martin.* Il paroît être perſuadé que les Vallées étoient la patrie d'Olivetan; il faut donc qu'il croie que des ancêtres communs à ces deux Miniſtres, les uns demeurerent dans les Vallées, & les autres ſe retirerent en Picardie. Sur ce pied-là le parentage de Calvin; & d'Olivetan n'eût été guere reconoiſſable, car depuis un bon eſpace de tems les Vaudois avoient diſparu en Picardie, & il eſt certain que la famille de Calvin n'étoit point Vaudoiſe, ni atteinte d'aucun ſoupçon d'heterodoxie auprès des Catholiques Romains. Ce qu'il y a de plus fort, eſt qu'Olivetan & Calvin étoient de la même ville de Noion en Picardie. La communauté de nom eſt une marque très-équivoque de parenté, & ſur tout

lors qu'un nom eſt pris d'une qualité corporelle, comme *Noir*, *Grand*, *Boſſu*, *Chauve*. Le veritable nom de Calvin étoit *Chauvin*, ou ſelon le patois des Picards *Cauvin*. Il y a pluſieurs familles en France, qui portent le nom *Chauvin* ſans être ſorties de la même ſouche. Il ſe pourroit bien faire que par le changement d'une lettre les Calvins dont parle Mr. Leger, fuſſent deſcendus d'un homme qui à cauſe qu'il étoit chauve, fut nommé Chauvin.

VI. Il me reſte encore une queſtion à expedier : vous me demandez ſi l'on doit croire le conte qui eſt parvenu juſques à vous, qu'un Evêque Anglois qui a travaillé avec une profonde aplication ſur les prophetics de l'Apocalypſe, y trouva que les Vaudois ſeroient retablis l'an 1689. Je vous repons qu'après qu'ils furent rentrez dans leurs vallées, il y eut des gens qui dirent que Mr. l'Evêque de Saint Aſaph avoit prevu cet évenement en conſequence de ſes explications apocalyptiques. Mais comme elles n'étoient point ſorties de ſon cabinet, & que perſonne n'oſoit m'aſſûrer que l'on eut vu dans ſon manuſcrit cette prediction particuliere, je ne m'arrêtai pas beaucoup à ce que j'entendois dire ſur ce ſujet. Il

ne ſe trouve que trop de gens qui aſſûrent après que les choſes ſont arrivées qu'elles avoient été predites, mais ſi on les preſſe de le prouver ils demeurent courts, & cependant cette preuve ſeroit la piece la plus neceſſaire du ſac. Je ne vous cacherai point ce que j'ai lu dans une lettre paſtorale publiée le 1. de Juillet 1689. par un autre commentateur de l'Apocalypſe: *On nous dit*, aſſûre-t-il, (a) *que Monſieur l'Evêque de Saint Aſaph a fait un excellent ouvrage ſur l'accompliſſement des propheties, où il renvoie la choſe à deux* (b) *ans: n'ayant pas encore pu le voir, nous ne ſaurions juger de ſes principes. Mais je croi que l'an* 1690. (c) *commencera à nous faire voir bien des choſes.* La choſe renvoiée à deux ans par ce Prelat eſt *l'aſcenſion des temoins au ciel, c'eſt-à-dire*, ſelon Mr. Jurieu (d), *l'élevation de la Religion Proteſtante en France ſur le throne.* Il eſt donc certain que ſans attendre l'évenement l'on a dit que ce docte Evêque Anglois prevoioit certaines choſes, mais je ne me ſouviens point ſi l'on a dit avant l'année 1689. qu'il avoit prevu que les Vaudois ſe retabliroient dans leur patrie cette année-là. Ce dequoi je me ſouviens eſt, qu'il y eut des perſonnes qui remarquerent que cet-

(a) *Jurieu 21. lettre paſtorale de la 3. année pag. 517. édit. in 12.*

(b) *Si cela eſt, nous pouvons conclure que cet Evêque s'eſt trompé.*

(c) *Cela s'eſt trouvé faux non moins que ce que l'Auteur aſſûre pag. 518. que le Prince d'Orange Roi d'Angleterre, étoit deſtiné de Dieu à retablir en France la religion.*

(d) *Id. ib. pag. 516.*

te expedition des Vaudois n'étoit pas d'une aſſez grande conſequence pour avoir été marquée dans les revelations de Saint Jean. Auſſi voions-nous que Mr. Jurieu donne une plus grande étenduë à la prediction de Mr. l'Evêque de Saint Aſaph, de laquelle il avoit ouï parler. Il inſinuë qu'elle concerne la converſion de toute la France, ou une inſigne revolution dans l'Empire de l'Antechriſt. Cela ſeroit aſſez notable pour être marqué ſous les énigmes, ou ſous les emblêmes de Saint Jean, mais ni un échec tel que celui des Egliſes Reformées de France, & de Piemont, ni leur retour au premier état ne ſeroient pas d'une aſſez grande importance (a) au Corps de l'Egliſe pour pouvoir être ce qui a été prefiguré comme le plus peſant coup que l'Egliſe dut recevoir, & comme la plus entiere reſtauration qu'elle dut attendre. Cela eſt principalement certain ſelon les principes de ceux qui ont publié (b) que la caſſation de l'Edit de Nantes diminuoit extremement les forces de la Catholicité, & augmentoit extremement celles du Proteſtantiſme. Ne ſe moqueroit-on pas de la Communion Romaine, ſi elle conſideroit comme l'un des plus grans fleaux dont l'Apo-

(a) *Il n'eſt point aparent que le Saint Eſprit ait revelé dans l'Apocalypſe toutes les avantures de l'Egliſe petites & grandes: ce detail ſeroit infini, il faloit donc s'arrêter aux points capitaux:* longa eſt hiſtoria longæ Ambages, ſed ſumma ſequar faſtigia rerum. *Virgil. Æn. lib.* 1. *v.* 341.

(b) *Il a paru pluſieurs livrets ſur cette matiere. Mr. Jurieu eſt un des Auteurs*

ca-

calypſe ait menacé l'Epouſe de JESUS-CHRIST, la perſecution que ſoufriroient les Catholiques d'Irlande ? Ne la trouveroit-on pas ſur tout ridicule ſi d'ailleurs elle pretendoit que cette perſecution auroit été auſſi nuiſible au parti perſecutant, que profitable au parti perſecuté ? Si elle cherchoit parmi ſes pertes énigmatiquement annoncées dans l'Apocalypſe le ſchiſme des Grecs, ou la reformation de Luther, & de Calvin, on ne pourroit pas lui dire que cela n'en vaut pas la peine : *de minimis non curat Prator.*

qui l'ont retouchée le plus ſouvent.

CHAPITRE CXVI.

Eclairciſſement d'un endroit des Paſtorales de Mr. Jurieu, &c.

C'Eſt ici que je dois vous repondre ſur ce que vous m'avez demandé depuis long tems, à qui en veut Mr. Jurieu quand il refute ces paroles, (*a*) *un habile & pieux Docteur, s'émancipant un peu trop, ce ſemble, a oſé publier qu'au mois de Mars prochain, (c'eſt à dire de cette année* 1689.) *la France en corps embraſſeroit nôtre Religion, & nos Egliſes ſe rétabliroyent.* Il en veut à Mr. Merlat Miniſtre François refugié à Lauſanne,

(a) *Jurieu ubi ſupra pag.* 496.

car ce fut Mr. Merlat qui debita ces paroles dans un Sermon, qu'il fit en ſuite imprimer: Mr. Jurieu (*a*) lui montra par pluſieurs raiſons qu'il n'avoit point aſſigné à l'an 1689. la converſion de la France. Je ne ſai point ce que fit Mr. Merlat au ſujet de cette refutation; il devoit ou prouver ce qu'il avoit avancé, ou s'en retracter publiquement. Je n'ai pas ouï dire qu'il ait fait ni l'une ni l'autre de ces deux choſes. Il lui eut été peut-être auſſi facile de trouver dans le livre de Mr. Jurieu les preuves qui lui étoient neceſſaires, qu'il fut facile à Mr. Jurieu d'y trouver de quoi ſe juſtifier, car c'eſt un livre tout plein de variations, & de replis. Il fit acroire à un très-grand nombre de perſonnes que la Religion reformée ſeroit retablie pompeuſement en France l'an 1689. & cependant il contenoit pluſieurs choſes qui ne promettoient rien moins que cela. L'Auteur (*b*) ſe plaint de ce qu'*une infinité de gens, partie par éblouïſſement, partie par envie de ſurprendre les gens en faute ont poſé en fait qu'il avoit écrit que la delivrance de l'Egliſe devoit arriver preciſement au bout de trois ans & demi à conter depuis la revocation de l'édit de Nantes.* Il eſt certain que l'on s'étoit trop ébloui, mais ſi le livre

(a) *Ibid.*

(b) *Jurieu ibid. pag. 493.*

livre n'étoit pas aſſez capable d'y contribuer, les explications verbales que l'on aprenoit chez l'Auteur, ſupleoient peut-être ce defaut-là, & engageoient les auditeurs à ne douter point que le livre ne promit poſitivement aux Reformez leur reſtitution en France pour l'année 1689. Mr. Nicolle donna ce ſens aux promeſſes de Mr. Jurieu, qui ne s'en defendit point (*a*) lors qu'en 1688. il refuta une preface de cet Ecrivain de Portroial : c'eſt une preface, où il y a pluſieurs railleries d'autant plus incommodes qu'elles ſont ſerieuſes, & debitées avec un grand air de moderation. Mais pour prouver que cet ouvrage de Mr. Jurieu n'avoit pas été mepriſé par beaucoup de Proteſtans, comme l'aſſûroit Mr. Nicolle, on lui fit ſavoir (*b*) *qu'il s'en eſtoit debité en moins de dix-huit mois huit ou dix mille exemplaires, en ſix éditions, & en quatre langues, en François, en Anglois, en Flaman, & en Allemand.* Cette preuve ſeroit bonne ſi Mr. Nicolle avoit dit que la plupart des Proteſtans avoient mepriſé ce livre-là. Elle n'eſt donc point bonne puis qu'il a inſinué (*c*) que bien des gens ſe plaiſoient à ces decouvertes prophetiques, & s'en repaiſſoient, d'où il

(a) *Voiez Mr. Jurieu de l'unité de l'Egliſe pag.* 20.

(b) *Id. ib. pag.* 19.

(c) *Nicoll preface de l'unité de l'Egliſe pag.* 27.

il avoit conclu qu'il n'y avoit *gueres de ſolidité d'eſprit dans ces pretendus reformez.* Cette concluſion s'accorde très-bien avec la declaration qu'il venoit de faire, *qu'il conſeilleroit auſſi peu à perſonne d'entreprendre la refutation* des propheties de Mr. Jurieu, *que de s'apliquer ſerieuſement à refuter les centuries de Noſtradamus.* Mr. de Meaux n'en a pas jugé de la ſorte; il a travaillé avec ſoin non ſeulement à l'explication de l'Apocalypſe, mais auſſi à la refutation des hypotheſes de Mr. Jurieu, & cela nous peut aprendre que ce Miniſtre a outré les choſes lors qu'il a dit (*a*) *qu'il n'y a peut être rien de plus juſte dans tout le livre de Mr. Nicole*, que le parallêle entre la refutation de ſon accompliſſement des Propheties, & la refutation des centuries de Noſtradamus, CAR IL EST VRAI, ajoûte-t-il, *que ces Meſſieurs font l'honneur aux Revelations de Saint Jean de les regarder à peu pres comme les gens de bon ſens regardent les revelations de Noſtradamus.* Comment prouveroit-il qu'ils ne tiennent pas l'Apocalypſe pour un livre canonique (*b*)?

(a) *Jurieu de l'unité de l'Egliſe pag.* 20.

(b) *Notez qu'ils en publient ſouvent des explications, dont on a pu voir les analyſes dans le Journal des Savans ces dernieres années.*

Diſpenſez moi, je vous prie, de repondre à la queſtion que vous m'avez faite pluſieurs fois, ſi cet interprete des pro-

propheties eſt enfin tombé d'accord qu'il n'y avoit pas reüſſi. Je ne pourrois vous paier que d'un ouï-dire, & cela ne devroit pas vous contenter. Je ſai bien qu'il aſſûre dans ſa lettre paſtorale du 1. de Juillet 1689. que juſqu'alors (*a*) il n'avoit point de ſujet de ſe repentir d'avoir publié ſes conjectures ſur l'interpretation des oracles, & ſur l'aplication des propheties à leur tems, & que ſes conjectures n'avoient guere manqué. Immediatement après il ſe felicite d'une choſe (*b*) où il ne fut pas ſuperieur au petit peuple. Que depuis ce tems-là juſques à la paix de Riſwic, & même pendant toute la vie du Roi Guillaume il ait ſoutenu en chaire, & quelquefois auſſi par de petits imprimez que l'évenement ne dementoit pas ſes eſperances; c'eſt ce que certaines gens m'ont aſſûré, ſans que perſonne m'ait dit qu'on lui ait jamais entendu dire que ſes conjectures avoient été fauſſes. Je croi que ceux qui le voient, ſavent trop bien leur monde pour l'expoſer aux occaſions de ſe declarer. On ſeroit effectivement très-incivil ſi l'on ne detournoit pas adroitement tout ce qui pourroit faire tomber la converſation ſur les interpretes de l'Apocalypſe. Quoi qu'il en ſoit je ne puis vous

(a) *Id.* 21. *lettre paſtor. de la 3. année pag.* 518.

(b) *C'eſt d'avoir predit à Mr. le Prince d'Orange prêt à paſſer en Angleterre, qu'il* ſeroit maître de l'Angleterre, *avant* la fin de l'an 1688. *Il n'y avoit preſque perſonne en Hollande qui ne crut la même choſe: c'étoit l'entretien ordinaire des ruës & des cabarets.*

(a) *Jurieu accompliſſement des prophéties to. 2. pag. 167. 170. de la 1. édition.*

rien aprendre de poſitif touchant ces choſes, mais j'oſe bien vous aſſûrer qu'il a confeſſé publiquement d'une maniere indirecte l'erreur de ſes predictions. Voici comment je le prouve.

(b) *Ibid. pag. 208. 222. & dans la 21. lettre paſtorale de la 3. année pag. 516.*

Il a cru (*d*) que la ruïne du Papiſme commenceroit environ l'an 1690. & qu'elle ſeroit achevée *environ l'an* 1710. *ou* 1715. & que le Roiaume de France ſeroit le premier de tous (*b*) qui ſecouëroit le joug du Pape. Nous voions neanmoins dans un Ouvrage publié l'an 1699. qu'il prouve d'une maniere très-forte que depuis l'an 1690. la France eſt devenuë plus papiſte qu'elle ne l'avoit jamais été. On n'a qu'à voir les reflexions (*c*) qu'il a faites ſur l'acte de ſoumiſſion qu'une partie des Prelats François firent au Pape (*d*) l'an 1692. Il faut voir ſur tout comment il declame contre le bref de condamnation d'un livre de l'Archevêque de Cambrai. Ce bref du Pape eſt daté du 12. de Mars 1699. & c'eſt au dire de Mr. Jurieu, (*e*) *une pleine & entiere victoire du Siege Papal dans ce combat qui dure depuis tant de ſiecles, ſur les droits du Pape en France. Les Parlemens & la Sorbonne ont preſque toujours accourci ces droits, par des pieces odieuſes à Rome, comme ſont,* une pragmatique Sanction; des appels com-

(c) *Voiez le livre intitulé Traité hiſtorique ſur la theologie myſtique pag. 317. & ſuiv.*

(d) *Voiez dans le diction. hiſtor. & crit. la remarque B de l'article Ottoboni.*

(e) *Le même Traité hiſtor. pag. 305.*

comme d'abus; des libertez de l'Egliſe Gallicane, &c. *Cette Egliſe pretend n'être pas ſujette aux Papes comme les autres. . . . Voici donc le plus terrible coup qui pouvoit être porté aux libertez de l'Egliſe Gallicane; les voila renverſées par une ſeule foudre. Gerſon & ſon Apologiſte; Richer, le Jeſuite Maimbourg lui-méme, Gerbais, le Pere Queſnel, Elie du Pin, & tous ceux à qui les démélez d'Innocent XI. avec le Roi Louys XIV. avoient donné le courage de lever la tête, contre les uſurpations de la Cour de Rome, ſont terraſſez. Auſſi bien que tant d'Arrêts rendus par la Cour de Parlement pour la conſervation des libertez de l'Egliſe Gallicane: Tant de reglemens, de deciſions; & de declarations faites par le Clergé de France, tendant au méme but: Tout eſt aneanti.*

Mais ce bref qui foudroie tant de choſes ne met-il pas auſſi en poudre le ſyſtême prophetique de Mr. Jurieu? L'Auteur n'en convient-il pas virtuellement, implicitement pour le moins? Qu'on aille dire après cela qu'il n'avouë point ſa faute, & que pour s'en exempter il donne la gêne à tous les évenemens afin de les ajuſter à ſes predictions.

Mr. Cocquelin Docteur de Sorbonne fit un livre (*a*) contre lui l'an 1690. je

(a) Intitulé *Traité de ce qui eſt dû aux puiſſances, & de la maniere de s'aquiter de ce devoir.*

m'en ſouviens bien, mais au lieu de vous donner en detail, comme vous le ſouhaiteriez, le jugement que j'en porte, je me contente de vous dire que c'eſt un ouvrage, où il y a trop de feu & d'emportement. Mr. Jurieu y eſt traité avec un peu trop de hauteur & de mepris, & les injures dont il y eſt accablé, ſont trop groſſieres. Ces paroles de la preface, (a) *il avoit avancé hardiment qu'il viendroit porter bien tot la verité juſques dans le Throne du menſonge, & il avoit publié, qu'avant qu'il fut trois ans il viendroit precher dans l'Egliſe de Paris. Ce temps eſt, graces à Dieu, paſſé, & l'on aprend par des lettres non ſuſpectes, qu'en changeant le temps & les lieux de ſes predictions, il ſe rend la fable de ceux qui l'écoutent*; ce paſſage, dis-je, contient des choſes que l'on prouveroit dificilement: je ne croi pas que Mr. Jurieu ait publié qu'il iroit precher dans l'Egliſe de Paris une telle ou une telle année. Mr. Cocquelin ne devoit point avancer une telle choſe ſans une bonne citation: ce n'eſt pas un fait que par la voie des conſequences, il ait pu tirer des expreſſions qu'il avoit lues à la fin de la preface d'un livre imprimé l'an 1686. Les voici ces expreſſions: „ (b) Nous irons bien-tôt porter la veri-

(a) *Pag.* 13. 14.

(b) *Jurieu le vrai ſyſteme de l'Egliſe à la fin de la preface.*

„ té

„ té juſques dans le throne du menſon-
„ ge, & le relevement de ce que l'on
„ vient d'abatre ſe fera d'une maniere ſi
„ glorieuſe que ce ſera l'étonnement de
„ toute la terre. „

CHAPITRE CXVII.

Quelles ont été les conjectures du Cardinal de Cuſa ſur la deſtinée de l'Egliſe.

EST-il vrai, me demandez vous, que le Cardinal de Cuſa ſe ſoit mêlé de prophetiſer? Comment s'y eſt-il pris? & quel a été le ſuccés de ſes predictions? Je m'en vais vous ſatisfaire autant que je le pourrai.

On voit à la fin du ſecond tome de ſes œuvres un petit traité (*a*) qu'il compoſa l'an 1452. & qui contient ſes conjectures ſur l'avenir, & que l'on a rimprimé (*b*) en Latin & en François avec des notes l'an 1700. Il ne ſe fonde ni ſur les oracles de Daniel, ni ſur ceux de l'Apocalypſe, mais ſur une nouvelle hypotheſe qu'il invente. Il dit que pluſieurs Auteurs s'étoient fatiguez à decouvrir ce myſtere, qu'ils avoient eu chacun un ſentiment opoſé à celui des autres; que l'évenement s'eſt trouvé tout autre qu'ils n'avoient cru; & qu'ainſi pluſieurs s'en

(a) *Il a pour titre* conjectura de noviſſimis diebus.

(b) *A Amſterdam chez Daniel Pain in* 8.

étoient allez, & s'en iroient avec leurs diverſes interpretations du Prophete Daniel; que pour lui il n'avoit rien vu dans leurs écrits qui enfermât l'hypotheſe qu'il avoit ſuivie. (a) *Multa alia de hac re ſcripta reperiuntur. Multi enim ſe in his fatigarunt, quos varia conſideratio, ad varias duxit opiniones, ut quiſque ſuo ſenſu abundet, & nemo cum alio conſentiat. Suntque jam tranſacta plura tempora, qua docti etiam viri non putarunt futura. Et tranſiverunt ſic plurimi, & tranſibunt, in varietate interpretationis Prophetiæ Danielis. Ego eorum ſcripta diligenter perquiſivi, & nihil in illis de hac præmiſſa conſideratione annotatum inveni.* Il poſe pour le fondement de ſon ſyſtême que l'Egliſe (b) conformement à JESUS-CHRIST, dont elle eſt le corps myſtique, doit monter au ciel après un état de pelerinage ſur la terre, & cela avec un raport merveilleux de durée & de condition, deſorte que chaque année de la vie de JESUS-CHRIST correſponde à un jubilé ou à 50. ans de l'Egliſe, & que chacun de ce ces jubilez ait le caractere de l'état où JESUS-CHRIST s'eſt trouvé pendant l'année de correſpondance. L'Auteur n'avoit pas trouvé ſon compte dans les tems dejà paſſez: auſſi ne les conſi-

(a) Nicolaus Cuſanus in conjectura de noviſſimis diebus pag. 30. edit. Amſtel. 1700.

(b) *Id. ib. pag. 6. & ſeq.*

de-

dere-t-il point, il ne conſidere que les jubilez à venir. S'il y avoit eu de la reſſemblance entre les 29. premieres années de JESUS-CHRIST, & les 29. premiers jubilez de l'Egliſe, le Chriſtianiſme juſqu'en 1450. auroit été dans l'inaction, ou tout au plus dans l'exercice tranquille de la vertu, ſi vous exceptez le premier ſiecle où à cauſe du tranſport de JESUS-CHRIST en Egypte, il auroit du être expoſé au banniſſement. Mais bien loin que ſes 29. premiers jubilez aient été un état d'obſcurité, & de repos, on y voit l'Egliſe dans les agitations les plus chaudes, d'abord perſecutée, puis perſecutante. Ce ne ſont que combats de plume, & combats d'épée, qu'anathemes, que foudres, que croiſades, que depoſitions de Princes. Elle eſt le premier mobile des revolutions, elle influë dans les revoltes des ſujets, dans les guerres étrangeres, & dans les guerres civiles, elle s'incorpore & s'impatroniſe de telle façon dans le monde, qu'elle en devient l'ame :

Spiritus (a) *intus alit, totamque infuſa per artus*
Mens agitat molem, & magno ſe corpore miſcet.

(a) *Virgil. Æn. lib. 6. v. 726.*

Et l'on pourroit preſque l'apoſtropher de la

la maniere que Ciceron apoſtrophoit Catilina. (a) *Nullum . . . facinus exitit niſi per te : nullum flagitium ſine te : tibi uni multorum civium neces, tibi vexatio direptioque ſociorum impunita fuit ac libera : tu non ſolum ad negligendas leges ac quaeſtiones, verum etiam ad evertendas perfringendaſque valuiſti.* Voilà ſans doute un très-grand defaut dans l'hypotheſe de Cuſanus : mais quoi qu'il en ſoit, voions ce qu'il conjecture ſur les jubilez à venir depuis le 30. juſques au dernier.

(a) Cicero orat. 1. in Catilinam cap. 7. pag. 628. & 629. to. 3. edit. Græv.

I. Premierement il trouve que depuis l'aſcenſion de JESUS-CHRIST juſques au dernier jugement il y aura plus de 33. jubilez, & que lors qu'il écrivoit ſon livre en 1452. on étoit au 29. jubilé. C'eſt aſſurement ſa penſée quoi que ſes paroles la defigurent étrangement dans l'édition dont je me ſers : les voici : (b) *Tali enim ratione conjicimus pluſquam 50. uſque ad Eccleſiæ reſurrectionem inſtare Jubilæos, & ſic nos nunc annos Jubilæi 29. egiſſe cum à Chriſti aſcenſione 1452. anni hoc tempore numerantur effluxi.* Tous ceux qui liſent avec attention ce qui precede, & qui reflêchiſſent ſur le fondement & ſur le but de l'ouvrage, voient qu'il faut mettre de toute neceſſité 34. au lieu de 50. & *agere* au lieu de *egiſſe*, ou

(b) *Cuſan. ubi ſupra pag.* 12.

que

que ſi effectivement l'Auteur a écrit *egiſſe* c'eſt par inadvertance & par une gliſſade de plume, qui a trahi ſon intention qui étoit d'écrire *agere*, car il eſt viſible que depuis l'aſcenſion de JESUS-CHRIST juſqu'en 1434. il n'y a que 28. jubilez, & que le 29. s'étend juſques à l'année 1484. Outre que la diſtraction de l'Auteur eſt manifeſte dans l'endroit, où il aſſûre qu'il écrit lors que 1452. ans étoient dejà écoulez depuis l'aſcenſion de JESUS-CHRIST. On ne pouvoit parler de la ſorte qu'en 1486. & il n'a vecu que juſqu'en 1464. Il y a une autre faute peu après, (a) *augebitur continuè numerus fidelium, & dilatabitur lux doctrinæ ſucceſſivè uſque ad Jubilæum* 40. Celui qui a fait des notes ſur cet ouvrage, a obſervé (b) *qu'il y a dans quelques exemplaires* 34. *au lieu de* 40. & que dans l'édition de Paris *ex Officina Aſcenſiana* 1514. *il y a juſques au* 34. *Jubilé*, uſque ad Jubilæum 34. *& qu'en effet cela eſt plus conforme au Syſteme de l'Auteur.* Cette obſervation eſt juſte, mais il faloit auſſi la faire ſur le paſſage où l'on avoit vu, *pluſquam* 50. *&c.* & le corriger par celui de la page 20. où il y a expreſſement que la reſurrection de l'Egliſe arrivera *in* 34. *Jubilæo à reſurrectione Chriſti.*

(a) *Id. ib. pag.* 14.

(b) *Ibid. pag.* 40.

II.

II. Secondement Cuſanus obſerve que puis que pendant la 29. année de JESUS-CHRIST, (a) *Jean Baptiſte animé de l'eſprit d'Elie batiſoit au deſert, & lavoit les taches du peché par ſa doctrine afin de preparer au Seigneur un peuple parfait*, on verroit bientôt, c'eſt-à-dire, avant la fin du 29. Jubilé, s'élever quelques diſciples du même eſprit d'Elie, dans leſquels Elie ſe manifeſteroit par la parole de la predication, & montreroit au doigt JESUS-CHRIST au monde, & la verité de la vie & de la juſtice; qu'ils laveroient de telle ſorte l'Egliſe que le Saint Eſprit deſcendroit ſur elle viſiblement comme autrefois ſur JESUS-CHRIST ſous la forme d'une colombe; qu'alors quelques Saints s'attacheroient à une longue maceration, & ſe ſepareroient du monde, & qu'aiant vaincu le tentateur, ils reviendroient pour annoncer les paroles de vie, qu'ils opereroient des choſes miraculeuſes par l'eſprit de JESUS-CHRIST, que cet eſprit auſtere d'Elie ſoufriroit perſecution dans ſes premiers predicateurs comme dans Saint Jean, parce que (b) la paillardiſe de ce monde qui fut cauſe de la mort de Saint Jean, ne les laiſſeroit point vivre, mais que le onmbre des fideles s'augmen-

(a) *Cuſan. ib. pag. 12. & ſeq.*

(b) Illecebritas fornicaria hujus mundi. *ibid. pag. 14.*

menteroit continuellement, & s'étendroit ſucceſſivement par la lumiere de la doctrine juſques au 34. jubilé, que par elle ſe feroient des ſignes & des prodiges qui expliqueroient la vie de JESUS-CHRIST écrite dans les Evangiles, & qu'il n'y auroit point de lieu habitable privé de la conoiſſance de JESUS-CHRIST, & de la foi.

Tout ceci regarde les jubilez qui repondent aux années de JESUS-CHRIST 29. 30. 31. 32. & 33. juſqu'à ſa paſſion excluſivement. Nous allons voir ce qui concerne le jubilé, qui correſpond à l'an 34. de JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, à ſa mort, à ſa reſurrection, à ſon aſcenſion.

III. Cuſanus obſerve (*a*) en troiſiéme lieu qu'après que les choſes qu'il vient de conjecturer ſeront arrivées, l'eſprit ſatanique de l'Antechriſt excitera contre l'Egliſe une grande perſecution, que ce ſera la derniere tribulation, qu'il n'y en a jamais eu de plus horrible, & qu'elle (*b*) expliquera l'hiſtoire de la paſſion du Fils de Dieu; que l'Egliſe même paroîtra éteinte parce que les Apôtres ſemeurs de la parole de Dieu l'abandonneront & s'enfuïront; que le Succeſſeur de Saint Pierre, ni celui d'aucun autre Apô-

(a) *Ibid. pag.* 16. & *ſeq.*

(b) Quæ eſt explicatoria hiſtoriæ Paſſionis Chriſti. *ibid.*

Apôtre ne tiendra point ferme ; qu'ils ſeront tous ſcandaliſez ; que quand le corps de JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire, ſon Egliſe aura été ainſi expoſé à l'ignominie ſous les yeux des inſenſez, comme s'il avoit été enlevé du monde par la crucifixion, les Saints reprendront courage, parce qu'ils verront l'Egliſe reſuſciter en peu de tems avec plus d'éclat après la mort des Saints ; que les infideles ſectateurs de l'Antechriſt voiant que l'Egliſe a prévalu, & qu'ils ont été vaincus, ſe ſoumetront à JESUS-CHRIST le vainqueur ; que toutes les nations reviendront à lui, afin que l'heritage de nôtre Seigneur par toute la terre ſoit le bercail d'un ſeul Paſteur ; que Saint Pierre pleurera amerement, parce qu'il aura fui ; que les autres Apôtres, c'eſt-à-dire, les Evêques & les Prêtres l'imiteront, & qu'ils trouveront lieu à la repentance ; que l'Egliſe étant glorieuſement reſuſcitée de l'opreſſion de l'Antechriſt ſe rendra ſi viſible qu'elle convertira tous les incredules, & leur inſpirera une telle foi qu'ils ſeront prêts à ſéeller de leur ſang la verité, ſi cela eſt neceſſaire ; qu'alors pendant la tranquillité où elle ſe trouvera, elle commencera à mediter la paix éternelle, & à ſouhaiter

haiter les embraſſemens de ſon époux dans le Paradis, mais qu'il faudra qu'elle attende un peu juſques à ce qu'elle ſe ſoit purifiée de toute tache, après quoi JESUS-CHRIST viendra juger les vivans & les morts, & enlevera au ciel ſon épouſe pour la faire regner avec lui éternellement.

Selon les conjectures de Cuſanus tout ce que je viens de dire doit arriver pendant le 34. jubilé depuis la reſurrection de JESUS-CHRIST, c'eſt-à-dire s'il comptoit exactement, depuis l'an 1684. juſqu'en 1734. mais il aime mieux poſer pour ſes deux bornes l'an 1700. & l'an 1734. (a) *Poterit quiſque veriſimiliùs quid futurum ſit in Eccleſia, providere: ut ſic in 34. Jubilæo à reſurrectione Chriſti reſurrectionem Eccleſiæ, depulſo Antichriſto, Dei pietate ſperet victoriosè glorioſam. Et hoc erit poſt annum 1700. ante annum 1734. Poſt illud autem tempus, aſcenſio Eccleſiæ futura eſt, Chriſto ſponſo adveniente ad judicium.*

(a) *Ibid. pag. 20.*

Il eſt viſible que juſqu'ici (b) rien de tout ce qu'il a predit n'eſt arrivé.

(b) *On écrit ceci en 1705.*

On n'a point vu depuis l'an 1452. juſqu'en 1484. ni même juſqu'à la fin du 15. ſiecle ces diſciples de l'eſprit d'Elie qui devoient laver la Chretienté, & attirer

attirer ſur elle une deſcente viſible de l'eſprit de Dieu.

On ne ſauroit où trouver ces Predicateurs auſteres, ou ces precurſeurs que le monde a fait mourir, comme Herodias fit mourir Saint Jean.

On ne trouve nulle part ces Anachoretes qui après une longue macerat on devoient reparoître au monde afin d'y ſemer la parole de vie, & faire bien des miracles.

Si le Chriſtianiſme s'eſt étendu depuis l'an 1500. & s'il a été annoncé dans les Indes Orientales & dans l'Amerique, on n'en eſt point redevable à cette reſtauration que les nouveaux diſciples de l'eſprit d'Elie devoient preparer, & que les Anachoretes victorieux du Tentateur devoient achever. Les Miſſionaires du Pape qui ont étendu en Orient & en Occident le Chriſtianiſme, n'avoient point participé à un autre eſprit que les Moines ou que les Chretiens qui vivoient lors que Cuſanus compoſa ſon livre.

Quant aux conjectures ſur les 34. premieres années du 18. ſiecle, il y a beaucoup d'aparence qu'elles ne ſeront pas moins fauſſes que celles qui ſe raportent aux tems precedens.

Qui n'admirera qu'il y ait eu un homme d'eſ-

d'eſprit qui (*a*) admire que Cuſanus ait rencontré ſi heureuſement ce qui s'eſt paſſé. Allez vous étonner après cela que l'on trouve dans le ſtyle énigmatique des Prophetes tout autant de predicti ns que l'on veut. Si Cuſanus qui s'exprime avec la derniere ſimplicité, & ſelon l'uſage courant des mots, a pu fournir un pretexte de lui attribuer la previſion des évenemens du 16. & du 17. ſiecle, que ſera-ce des Auteurs qui écrivent tout exprés obſcurement, & ſous le voile des allegories, & des ſens myſtiques ? Pourquoi ne trouveroit-on pas ſous ces enveloppes la perſecution que Louïs XIV. a exercée ſur les Reformez de France, puis qu'on la trouve (*b*) dans un paſſage de Cuſanus qui marque très-nettement une vexation univerſelle, où les Evêques, & le Pape même ſeront les ſujets patiens, ſuccombans, & fugitifs ? C'eſt une illuſion que de fonder un caractere d'univerſalité ſur ce que (*c*) la France a fait chaſſer les Vaudois, (ce qui n'a duré que fort peu de tems) & une poignée de François établis en Portugal, à Conſtantinople, à Smirne. Il vaudroit mieux établir ce caractere en remontant juſqu'à l'an 1655. comme a fait (*d*) Mr. Jurieu, mais il ne faudroit pas à ſon exemple aider

(a) *Voiez les 2. notes ſur le traitte de Cuſanus dans l'édition d'Amſterdam* 1700.

(b) *Voiez les mêmes notes pag.* 88. *& ſuiv.*

(c) *Ibid. pag.* 90.

(d) *Ubi ſupra to.* 2. *pag.* 171.

der à la lettre par un menſonge. Il afirme que *la perſecution* qui *commença en Pologne peu de tems apres . . envelopa les vrais Reformez dans la même ruine avec les Heretiques, Sociniens, Antitrinitaires. Ils furent chaſſez du Royaume, & furent errans dans la Tranſylvanie, dans la Hongrie, & dans l'Allemagne.* Cela eſt faux, il n'y eut que les Sociniens qui furent chaſſez.

CHAPITRE CXVIII.

Si les conjectures de ce Cardinal peuvent prouver qu'il doutât de l'infaillibilité de l'Egliſe.

EXaminons une objection qui eſt aſſez ſpecieuſe. On pretend (a) que Nicolas de Cuſa n'a pu parler comme il a fait, ſans croire *non ſeulement que l'Egliſe Romaine n'eſt pas infaillible, mais qu'elle eſt dans de grandes erreurs contraires à la vie & à la juſtification*, car il a dit „ que „ dans peu de tems des hommes extraor- „ dinairement envoiés dans la vertu & „ l'Eſprit d'Elie, aporteront la parole „ & la doctrine pour laver & purifier „ l'Egliſe. „ *Il ne s'agit pas ſeulement*, ajoûte-t-on, *de la purification à l'égard des mœurs, c'eſt à l'égard de la foy; car*

(a) *Ibid. pag.* 33.

les docteurs doivent montrer au doigt Chriſt & la verité de la juſtice & de la vie, *c'eſt-à-dire, ſelon le ſens des phraſes de l'Ecriture qu'il emprunte*, la Verité Juſtifiante & vivifiante. . . . *Si l'Egliſe Romaine connoît & enſeigne ſuffiſamment la doctrine ſalutaire de Jeſus-Chriſt, l'Egliſe n'a pas beſoin de nouveaux Predicateurs. Il faut ſeulement que Dieu donne de nouveaux degrés d'efficace à ceux qui ſont déjà en office de Paſteurs*, ils répandront la parole de vie, *dit l'Autheur. Elle n'étoit donc pas encore répanduë.* Ces premiers Prédicateurs venus dans l'Eſprit d'Elie ſouffriront perſécution. *Et qui les perſecutera, s'ils prêchent dans l'Egliſe Latine, authoriſez par le Pape, qui eſt le Chef de l'Egliſe. Si cet homme a entendu ce qu'il diſoit, il a donc compris que le Pape Chef de l'Egliſe Latine, n'eſt point le Vicaire de Jeſus-Chriſt, ni Juge infaillible de la doctrine.* Enfin on remarque (*a*) que puis qu'il a dit que la lumiere de la doctrine devien-dra toûjours plus grande ſucceſſivement juſqu'au 34. jubilé, *il n'a pu croire que l'Egliſe Romaine poſſedât la plenitude de la connoiſſance & de la Verité ſans erreur.*

(a) *Ibid. pag.* 86.

L'examen de cette dificulté demande que je faſſe conſiderer l'état où ſe trouvent aujourd'hui les plus ardens defen-

ſeurs de l'infaillibilité, ſoit qu'ils l'attachent à la perſonne du Pape parlant *ex cathedra*, ſoit qu'ils l'attachent au Concile œcumenique. Ils ne ſauroient nier que la lumiere qu'ils croient que le Saint Eſprit repand ſur le tribunal de l'infaillibilité ne ſoit très-bornée. Ils avouënt que les (*a*) matieres de fait, les preambules des conſtitutions, les motifs qui ſont énoncez dans une bulle, & pluſieurs propoſitions incidentes qui ſe gliſſent dans les actes d'un Concile, échapent ſouvent à cette lumiere. Ils la font tomber uniquement ſur les termes de la deciſion, ou du Canon. Ils veulent bien que la deciſion convainque l'eſprit, c'eſt-à-dire, que chaque particulier ſoit obligé de s'y ſoumettre, falut-il qu'il ſacrifiât ſes conoiſſances, mais ils ne pretendent pas qu'elle éclaire toûjours l'eſprit des particuliers. Voilà bien des bornes, c'eſt preſque dire que le Saint Eſprit ne communique le don de l'infaillibilité qu'à l'égard d'un petit nombre d'articles abſolument neceſſaires au ſalut, ou à la paix de l'Egliſe, à-peu-près comme ſi un pere ne donnoit des alimens à ſes enfans qu'autant qu'il leur en faudroit pour ne pas mourir de faim. Mais voici bien pis, on ne voit que des diſputes entre les Theo-

(a) *Pour le moins certaines matieres de fait.*

Theologiens. Les uns entendent d'une maniere les paroles de l'Ecriture, ou les termes des Canons; les autres d'une autre. Les Thomiſtes & les Scotiſtes s'entre-refutent à tout propos. Les Dominicains & les Janſeniſtes accuſent les Jeſuïtes de doctrines pernicieuſes, les Jeſuïtes leur rendent la pareille. Les Congregations de l'Index cenſurent inceſſamment divers écrits, & c'eſt tous les ans à recommencer. Combien y a t-il de Caſuiſtes que les Univerſitez, les Prelats, les aſſemblées du Clergé, le Pape même foudroient de tems en tems ſans que cela faſſe ceſſer le deſordre? Combien de ſectes terraſſées comme celle de Molinos, trouvent l'art de ſe maintenir ſous d'autres formes, & donnent de nouvelles occupations au juge des controverſes? Combien y a t-il de queſtions qu'il faut laiſſer indeciſes, & abandonner à la diſpute, (a) parce qu'on ne les pourroit definir ſans choquer des Communautez entieres, d'où pourroient naître de grans déſordres? Telle eſt par exemple la diſpute *de auxiliis*, qui fut agitée ſi chaudement ſous les Papes Clement VIII. & Paul V. J'avouë qu'un Proteſtant peut tirer de là de très-fortes objections contre le dogme de l'infaillibilité, mais je

(a) *Conferez ce qui eſt dit dans les nouvelles de la Rep. des lettres, mois de Fevrier 1686, art. 1.*

croi neanmoins qu'on ne peut pas dire que ceux qui ſont perſuadez de ce dogme, doivent rejetter l'accroiſſement ſucceſſif dont Cuſanus fait mention, car puis qu'ils ſont obligez de reconoître beaucoup de bornes dans la lumiere infaillible communiquée à l'Egliſe, ils doivent neceſſairement juger qu'il y manque pluſieurs degrez, & qu'elle peut croître ſucceſſivement, & qu'afin qu'elle parvint à la plenitude, il faudroit que comme les premiers Chretiens (*a*) n'avoient qu'un cœur & qu'une ame, les derniers Chretiens n'euſſent qu'un entendement. Si l'on doit avouër cela aujourd'hui lors que l'on cultive avec tant d'art le dogme de l'infaillibilité, comme le principal bouclier de la controverſe, on le pouvoit avouër encore plus franchement au tems de Cuſanus.

(a) *Actes des Apôtres chap. 4. v. 32.*

Rien n'empêche donc, ce me ſemble, qu'il n'ait cru l'infaillibilité de l'Egliſe, & en même tems la limitation de la lumiere du tribunal infaillible. Il avoit écrit ſur une queſtion fort capable de le convaincre des bornes dont nous parlons. Il avoit prouvé (*b*) que le Concile eſt ſuperieur au Pape, il étoit alors dans les interêts du Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV. mais en ſuite (*c*) il ſe rangea du côté de ce même Pape pendant que

(b) *Dans ſon traitté de concordia Catholica.*

(c) *Voiez Bellarmin de ſcriptor. Eccleſ. pag. m. 403.*

que d'autres ſoutenoient toûjours la ſuperiorité du Concile. Il voioit donc que ſur ce point important les lumieres du Saint Eſprit n'étoient pas communiquées avec l'abondance que l'on devoit ſouhaiter, car il ſeroit fort avantageux à la communion de Rome qu'on ſçut une fois bien certainement ſi le Concile eſt inferieur ou ſuperieur au Pape, & ſi c'eſt au Pape ou au Concile que Dieu accorde le privilege de l'infaillibilité. C'étoit peut-être ſelon les vuës de Cajanus, l'un des nouveaux degrez de lumiere qui ſeroient donnez à l'Egliſe lors que les predicateurs revetus de l'eſprit & de la vertu d'Elie la viendroient purifier. Quoi qu'il en ſoit, ſans ſortir des prejugez ordinaires il pouvoit pretendre que l'efficace des predications de ces diſciples d'Elie produiroit une augmentation de lumiere qui diſſiperoit peu-à-peu les erreurs des faux devots, & des mauvais Caſuiſtes, & tant de diſputes autoriſées ou tolerées qui prouvoient neceſſairement que l'on enſeignoit des fauſſetez dans la Communion Romaine, car il étoit impoſſible par exemple que les Scotiſtes & les Thomiſtes apointez contraires ſur une infinité de dogmes, ne fuſſent les uns ou les autres des Docteurs d'erreur. Notez, je

vous prie, encore un coup, que ceux qui pretendent que le Pape ou les Conciles n'errent jamais en definiſſant les points de foi, ne pretendent pas que les Profeſſeurs en Theologie, les Caſuiſtes, les predicateurs de la Communion Romaine n'enſeignent jamais de fauſſes doctrines. Or quelle augmentation de lumiere ne ſeroit-ce pas ſi tous ces gens-là étoient conſtamment & invariablement orthodoxes ?

Cela ſufit à ſaper tout le fondement de l'objection qui a été propoſée contre Cuſanus.

Ce qu'on dit que ſon Egliſe n'auroit pas eu beſoin de nouveaux predicateurs ſi elle eût enſeigné ſufiſamment la doctrine ſalutaire de JESUS-CHRIST, ne l'eut guere embaraſſé. Il eut repondu qu'elle avoit beſoin de predicateurs qui dans la vertu & dans l'eſprit d'Elie ranimaſſent les vertus Chretiennes, & vivifiaſſent l'homme interieur, ſans quoi la doctrine veritable n'eſt qu'un ſon qui frape l'oreille, & ſur tout dans un ſiecle auſſi depravé que le 15. Et pour ce qui eſt de la nouvelle efficace qu'il eut falu ſeulement donner (a) aux predicateurs ordinaires, il eût repondu que le veritable moien de changer les cœurs par les nouveaux degrez

(a) *Ceci ſe doit entendre en ſupoſant la reponſe que Cuſan auroit pu faire à l'objection.*

grez d'efficace ajoûtez à l'annonciation de la parole de Dieu étoit de pouſſer de nouveaux ouvriers dans la moiſſon fortifiez de l'eſprit d'Elie. Ceux-là ne prechant que les mêmes veritez qui avoient été dejà repanduës, étoient pourtant ceux qui repandroient la parole de vie, car la parole de Dieu vivifieroit par leur miniſtere.

Mais, demande-t-on, qui les perſecutera ſi le Pape les autoriſe? Qui eſt-ce, demanderai-je à mon tour, qui fit (*a*) mourir Saint Lambert deſaprouvant le concubinage de Pepin? Qui eſt ce qui perſecuta Thomas Bequet Archevêque de Cantorberi? Ne fut-ce pas un Roi d'Angleterre? Les nouveaux diſciples d'Elie devoient avoir le même deſtin que Saint Jean Baptiſte qui fut mis à mort (*b*) non pas à l'inſtigation des faux Prêtres, mais à l'inſtigation d'une femme.

L'Auteur de l'objection que je diſcute n'oſe afirmer (*c*) que Cuſan ait cru que le Pape étoit l'Antechriſt. Il ne laiſſe pas de dire (*d*) *qu'il ſe peut faire que* ce *Cardinal* ait penſé cela. Mais comment l'eût-il penſé puis qu'il aſſûre (*e*) que le Pape perſecuté par l'Antechriſt ſuccombera à la tentation, & ſe relevera par la repentance?

(a) *Je dis cela ſelon l'opinion commune qui n'eſt pas fort certaine: voiez dans le Dictionnaire de Mr. Bayle l'article* Lambert.

(b) *Evang. de Saint Matth. chap.* 14.

(c) *Notes ſur Cuſan pag.* 91.

(d) *Ibid. pag.* 93.

(e) *Cuſan. pag.* 18.

CHAPITRE CXIX.

Court recit touchant la perſonne du Cardinal Cuſan.

(a) *Il étoit fils d'un pauvre pecheur.* Du Pin Biblioth. to. 12. pag. 96. edit. d'Amſt..

PUis que vous trouvez à redire que je ne vous aie point parlé de la perſonne de ce Cardinal, je vous en dirai quelque choſe. Sachez donc que Nicolas de Cuſa fut ainſi nommé parce qu'il étoit de Cuſa village ſur la Moſelle au Dioceſe de Treves. Ce fut l'un des plus illuſtres perſonnages du 15. ſiecle, & nonobſtant la baſſeſſe de (*a*) ſon extraction, il s'éleva par ſon merite juſques à la dignité de Cardinal qui lui fut conferée (*b*) le 20. de Decembre 1448. Il mourut à (*c*) Todi en Italie le 11. d'Août 1464. à l'age de 63. ans (*d*), & fut enterré à Rome dans l'Egliſe de Saint Pierre aux liens (*e*). Ce n'eſt pas une petite marque de ſon eſprit que la penſée qu'il eut, que le ſoleil ne tourne pas autour de la terre, mais que la terre tourne autour du ſoleil. Je vous indique un (*f*) ouvrage où l'on raporte le biais qu'il prenoit pour ſatisfaire aux ſcrupules de ceux qui trouvoient trop de diference entre l'Egliſe du 15. ſiecle, & l'Egliſe primitive à l'egard de l'explication de l'Ecriture. Ce biais

(b) *Labbe de Script. Eccleſ. to. 2. pag. 116.*

(c) *En Latin* Tudertum.

(d) *Id. ib.*

(e) *Nomenclator Cardinal. pag. 90.*

(f) *Le Dictionaire hiſt. & crit. dans la remarque G de l'article du Juriſconſulte Balde.*

biais n'étoit point mal imaginé. Cet Auteur ſavoit les langues Orientales, & il étoit fort profond dans la Philoſophie, dans la Theologie, & dans les Mathematiques. Il écrivit beaucoup de livres; la meilleure édition de ſes œuvres eſt celle de Bâle 1565. en 3. volumes in folio, dont chacun a (a) ſon *caractere particulier. La Metaphyſique regne dans le premier, la Theologie dans le ſecond, & les Mathematiques dans le troiſieme.* Cela eſt exprimé plus en detail dans le titre de ſes œuvres à l'édition que j'ai marquée. Voici ce titre *D. Nicolai de Cuſa Cardinalis, utriuſque Juris Doctoris, omni Philoſophia incomparabilis Viri, Opera. In quibus* Theologiæ *myſteria plurima, ſine Spiritu Dei inacceſſa, jam aliquot ſeculis velata & neglecta revelantur. Præterea nullus locorum communium* Theologiæ *non tractatur.* Item. *In* Philoſophia *præſertim in* Mathematicis, *difficultates multæ, quas ante hunc autorem (ceu humanæ mentis captum excedentes) nemo prorſus aggredi fuit auſus, explicantur & demonſtrantur.* Poſtremo. *Ex utroque Jure de maximis Civilibus & Eccleſiaſticis rebus conſilia & reſponſa dantur: Et inextricabiles cauſæ deciduntur.* On a mis dans la même édition l'éloge que Jaques Faber d'Etaples

(a) *Du Pin Bibl. to. 12. pag. 97. édit. d'Amſt.*

a fait des vertus, & du ſavoir de nôtre Cuſanus. En voilà plus qu'il n'en faut, puis que vous pouvez conſulter la Bibliotheque (*a*) de Mr. du Pin, & le Dictionaire (*b*) de Moreri, mais corrigez trois fautes dans ce dernier: I. au lieu de ces paroles, *l'Abbé Pennetto Autheur d'une hiſtoire Tripartite*, il faloit dire *l'Abbé Pennot Autheur d'une hiſtoire Tripartite des Chanoines reguliers.* II. Au lieu de *Doyen de Saint Florent de Conſtance*, je crois qu'il faloit dire, *Doien de Saint Florin à Coblents*, car je trouve dans une (*c*) édition du traité *de concordia Catholica*, écrit par Cuſanus pendant le Concile de Bâle, qu'il étoit alors *Decanus Sancti Florini Confluentia.* Il eſt plus probable qu'il étoit Doien à Coblentz ville du païs où il étoit né. Cependant Ghilini, le Pere Labbe, Mr. du Pin, & une infinité d'autres Auteurs le font Doien de Conſtance. III. Il ne faloit pas dire qu'il mourut l'an 1466. mais l'an 1464.

(a) *Ubi ſupra.*

(b) *Sous le mot* Nicolas.

(c) *Celle de Bâle apud Oporinum 1566. avec d'autres traitez de même nature.*

CHA-

CHAPITRE CXX.

De Jean Sforce Seigneur de Peſaro, & gendre du Pape Alexandre VI. Il fit mourir Pandolphe Collenuccio. Mechanceté du Duc de Valentinois fils de ce Pape.

VOus avez conçu tant d'indignation contre la memoire de Jean Sforce Tyran de Peſaro qui fit étrangler un Auteur illuſtre, nommé Pandolphe Collenuccio, que vous avez cherché à la deteſter encore par d'autres endroits, comme ſi vôtre compaſſion pour cet homme docte pouvoit vous devenir plus agreable, en cas que celui qui le fit mourir vous parût plus digne de l'execration publique. Vous avez donc tâché de le conoître plus particulierement, mais vous vous étes bientôt rebuté à cauſe que vous ne trouviez preſque rien qui le concernat dans les Auteurs que vous conſultiez. Vous avez eſperé d'être plus heureux en cherchant par procureur, & vous m'avez choiſi pour cela: mais vous n'y trouverez pas vôtre compte. Je ne puis venir à vôtre ſecours que foiblement, car outre que je n'aurai guere de faits à vous alleguer, ce que j'ai pu recueillir

n'eſt point propre à vous rendre odieuſe la memoire de ce pretendu Tyran de Peſaro.

Voici ſa genealogie. Alexandre Sforce, fils du fameux Giaccomuzzo Attendolo, & frere de François Sforce Duc de Milan, fut marié avec Conſtance Malateſta, fille de Galeas Malateſta, Seigneur de Rimini, & de quelques autres places de la Romagne. Ce Galeas donna Peſaro à ſon gendre tant pour la dot de ſa fille, (*a*) qu'à cauſe de 20. mille florins d'or qu'il reçut de lui. Conſtans Sforce ſortit de ce mariage, & ſucceda à ſon pere dans la Seigneurie de Peſaro. Il y fit bâtir de belles maiſons, il aima les lettres, il eut de très-bonnes qualitez, & il épouſa une Dame illuſtre tant par ſa naiſſance, que par ſon merite perſonnel. Ce fut Camilla d'Aragon Napolitaine & amatrice des ſciences. Leurs nôces furent celebrées avec une pompe merveilleuſe : la relation en fut imprimée, & on la lut avec beaucoup de plaiſir. Conſtans Sforce ne laiſſa point d'enfans legitimes, mais Jean Sforce l'un de ſes deux batards fut ſon ſucceſſeur dans la Seigneurie de Peſaro (*b*). Voilà l'homme que vous cherchez.

(a) *Leandro Alberti deſcritt. di tutta Italia fol. m. 292.*

(b) *Tiré du même ibid.*

Je m'en vais vous dire le peu que je ſai

ſai de ſon hiſtoire. Il aima la Philoſophie, & il gouverna ſes ſujets avec beaucoup de douceur (*a*). Il ſe maria environ l'an 1492. avec la fameuſe Lucrece Borgia fille naturelle du Pape Alexandre VI. Il fut demarié au bout de (*b*) quatre ans. Quelques Auteurs (*c*) diſent que le Pape declara nul ce mariage pour des raiſons qu'il ne voulut pas declarer, mais Guicciardin aſſûre que par la ſentence des commiſſaires du Pape, fondée ſur la depoſition de faux temoins, le mari fut declaré (*d*) *froid, & du tout inhabile aux œuvres de mariage.* (e) *Dissolvè il matrimonio già consummato, havendo fatto innanzi a giudici delegati da lui provare con falsè testimonianze, & di poi confermare per sentenza che Giovanni era per natura frigido e impotente al coito.* Il ne ſerviroit de rien à la juſtification de Jean Sforce de dire que Lucrece Borgia étoit d'un temperament trop laſcif pour ſuporter pendant quatre années l'impuiſſance d'un époux, car on pourroit repliquer qu'elle étoit auſſi trop habile, & trop peu honnête, pour ne faire pas ſupléer à un tel defaut. La Chronique Scandaleuſe, comme Guicciardin (*f*) le raporte, la faiſoit fort liberale de ſes faveurs non ſeulement à ſes deux freres, mais auſſi à

(a) *Id. ib.*

(b) *Tomaſi vie du Duc de Valentinois pag.* 204.

(c) *Id. ib. pag.* 203.

(d) *Guicciardin traduit en François par Chemedey liv.* 3. *ad ann.* 1597. *fol.* 123. *verſo edit. de Geneve* 1593.

(e) *Guicciardin lib.* 3. *mais notez que ce paſſage fut retranché dans la* 2. *édition.*

(f) *Id. ib.*

ſon pere. On fit là-deſſus des vers ſatiriques que les Proteſtans (*a*) ont alleguez en mille rencontres. Quand l'inceſte n'étonne pas une femme, elle ne ſe feroit pas un ſcrupule de la ſimple infidelité à un mari titulaire. Ce qu'il faut donc dire pour refuter en peu de mots le pretendu fondement de la ſentence qui declara nul le mariage de Lucrece avec le Seigneur de Peſaro, eſt que celui-ci aiant épouſé une autre femme, en eut des enfans, comme je vous le dirai bientôt.

(a) *Voiez nommement Mr. du Pleſſis Mornai au Myſtere d'iniquité pag. 564. & Mr. Jurieu aux prejugez legitimes tom. 1. pag. 249.*

Il perdit ſa Seigneurie l'an 1500. & donna un beau temoignage de ſon affection pour ſes ſujets. Ceſar Borgia fils du Pape ſe preparoit à ſe rendre maître de cette ville. (*b*) *Jean Sforza . . . ſe trouvant obligé par l'amour & la foy des habitans, à n'expoſer pas avec peu ou point du tout d'eſperance leur beau & fleuriſſant païs au pillage d'une armée ennemie, & leurs perſonnes à la diſcretion de celuy qui fait des conqueſtes par la force; il leur recommanda en premier lieu de conſerver toujours pour luy les meſmes inclinations dans leurs cœurs qu'ils avoient euës, juſques à ce que les affaires changeaſſent de face, & de temporiſer cependant le mieux qu'il leur ſeroit poſſible ſous l'empire du Tyran. Il prevint*

(b) *Tomaſi ubi ſupra pag. 314.*

vint l'arrivée du Duc par ſon deſpart, & donna ordre qu'on luy remit la ville entre ſes mains ſans perdre de temps. (a) Il ſe refugia à Veniſe, & y épouſa Genevre Tiepoli, Demoiſelle très-vertueuſe, & attendit-là tranquillement que les choſes changeaſſent de face: elles en changerent après la mort d'Alexandre VI. l'an 1503. Il retourna à Peſaro, & y fut reçu des habitans avec toute l'affection imaginable. Il les gouverna avec beaucoup de douceur, & mourut devotement. Son fils Conſtans lui ſucceda, & mourut fort jeune; après quoi Genevre Tiepoli ſa mere ſe fit Religieuſe de ſainte Claire à Morano, & y vecut ſaintement. Galeas Sforce (*b*) frere de Jean ſucceda à Conſtans ſon neveu dans la Seigneurie de Peſaro, mais ne pouvant point en obtenir l'inveſtiture de Jules II. il lui remit la place, & ſe fit indemniſer le mieux qu'il lui fut poſſible. Ce Pape en inveſtit François Marie della Rouvere ſon neveu (*c*).

(a) *Leandro Alberti ubi ſupra.*

(b) *L'autre batard de Conſtans Sforce.*

(c) *Tiré du même.*

Vous ne trouverez dans ce que je viens de vous dire de Jean Sforce aucune ombre de tyrannie, vous n'y verrez que des marques d'un bon, & d'un juſte gouvernement; mais enfin, me direz-vous, il fit étrangler Collenuccio Gentilhomme

de

de Peſaro, celebre par ſes emplois, & par ſon ſavoir, un Juriſconſulte qui (*a*) avoit exercé la Preture dans les plus conſiderables (*b*) villes d'Italie, un Deputé du Duc de Ferrare à l'Empereur Maximilien, un homme qui harangua cet Empereur à Inſpruc (*c*) avec une merveilleuſe éloquence, un eſprit vaſte & delicat en même tems, que le ſervice de ſon Prince, les conſultations des plaideurs, la profeſſion de juriſconſulte en un mot; mille diſtractions domeſtiques (*d*) n'empêchoient point d'étudier toutes ſortes d'arts & de ſciences, (*e*) & de critiquer même ceux qu'on y faiſoit paſſer pour les plus grans maîtres, car il ne pouvoit aprouver que ce qui étoit très-excellent, il n'avoit que du degoût pour les choſes mediocres. Vous ajoûterez à ceci très-facilement quelques autres preuves de ſon merite, & de ſa reputation, vous n'aurez qu'à conſulter Mr. Moreri, qui de ſon côté n'a pas eu beſoin d'un grand travail pour les recueillir, puis qu'il n'a fait autre choſe que copier Voſſius. Mais que gagnerez-vous à cela? Tant d'eſprit, tant de ſavoir & tant

(a) *Jovius elogior. cap. 46. p. m. 107.*

(b) *A Florence nommement: voiez la lettre 32. du 7. livre de Politien fol. m. 170.*

(c) *Voiez la même lettre de Politien. Cette harangue de Collenuccio fut imprimée à Bale l'an 1520*

(d) *Voiez la même lettre de Politien.*

(e) Inſatiabili cupiditate ſemper vagus in omnes diſciplinas ferebatur, quum eſſet ex profeſſo jureconſultus: ut facilè reliquarum facultatum principes, diſputatione, ſcriptiſque laceſſeret: quòd nihil, niſi valde excellens, probare eſſet ſolitus, & quæque mediocria faſtidiret. *Jovius ibid.*

tant d'emplois prouvent-ils neceſſairement que Collenuccio n'a pas merité le dernier ſuplice? Voilà le point deciſif, c'eſt dequoi il eſt queſtion principalement.

Je ne ſai qu'en gros la cauſe de ſon malheur. Paul Jove a ſeulement remarqué qu'il ofenſa par des lettres qui furent interceptées le tyran de Peſaro, que celuici diſſimula ſon reſſentiment quoi que l'idée de l'injure étant plus fraîche lui tint plus au cœur que celle des anciens ſervices de Collenuccio, & que le coupable ſe fia trop imprudemment au Tyran, & qu'il ne meritoit point d'être étranglé dans la priſon comme il le fut. (a) *Multa lectu jucunda, eleganter inchoata abſolvere nequivit, quum apud Joannem Sfortiam Piſaurenſium Tyrannum, quem deprehenſis literis offenderat, ſupra veterum officiorum memoriam, diſſimulata recentis odii libido valuiſſet: Vir enim incautè Tyranno fidens, ea nece indignus, in carcere ſtrangulatus interiit.* Pierius Valerianus a obſervé en general (b) que Collenuccio s'étant engagé dans une faction opoſée aux interêts de Jean Sforce au tems des troubles, & des changemens qui arriverent par les entrepriſes du Duc de Valentinois, ſe rendit ſuſpect à ce Seigneur de Peſaro,

(a) *Jovius ubi ſupra pag.* 108.

(b) Incidit is in res novas, & rerum, quæ ſub Valentino Cæſare evenerunt, viciſſitudines, ſuſpectuſque Principi, quòd adverſæ factionis eſſet, laqueo vitam finire juſſus. *Pier. Valer. de litter. infel lib.* 2. *pag. m.* 79.

&

(a) *Id. ib.* & fut étranglé indignement, (a) *indigna paſſus.*

Quelque vagues que ſoient ces recits, on en peut pourtant conclure qu'il étoit coupable de crime d'état. Or pour ſavoir s'il en fut puni trop ſeverement il faudroit conoître les circonſtances de ſon infidelité. Je les ignore, & neanmoins je me hazarde à vous avoüer qu'il me paroît vraiſemblable qu'on uſa de trop de rigueur, & même de trop d'inhumanité envers lui. Mais cela ne prouveroit pas que Jean Sforce eût merité le titre odieux de Tyran. Il avoit pardonné à Collenuccio, me direz-vous, & tout auſſi-tôt il le fit mourir. En étez-vous bien aſſûré, vous repondrai-je? En avez vous un meilleur garant que (b) les trois vers que vous avez lus dans Paul Jove? Voudriez-vous repondre que depuis l'accord du pardon Collenuccio ne fit rien qui temoignât ſa mauvaiſe volonté? Que ſavons-nous s'il ne donna pas à conoître que la clemence que l'on avoit euë pour lui, ne l'empêchoit pas de cabaler en ſecret contre ſon Seigneur? On a mille exemples d'une pareille opiniâtreté: Jean Sforce en ce cas-là ſeroit moins inexcuſable d'avoir traité avec la derniere rigueur ſon ſujet rebelle. Mais poſons qu'il

(b) Ignoſcit Colenuccio Tyrannus, Mox illum necat: ô ſcelus nefandum, Vincens ſævitiam Neronianam. *Ferdinand. Balamius apud Jovium ubi ſupra.*

qu'il n'ait pas pu ſe ſervir de cette ſorte d'excuſe, il s'enſuivra tout au plus qu'il s'eſt trop abandonné au reſſentiment, & qu'un caprice, ou qu'un depit particulier lui ont fait commettre une action trop rigoureuſe. Les meilleurs Princes ne conçoivent-ils pas quelquefois une indignation qui les porte à être durs ? Louïs XII. qui étoit ſi bon qu'il fut ſurnommé le Pere du peuple, traita pendant pluſieurs années avec une extrême rigueur Ludovic Sforce ſon priſonnier (*a*).

On peut pardonner aux Poëtes qui n'ont point cru pouvoir deplorer l'infortune de Collenuccio ſans ſe ſervir d'invectives contre l'auteur de ſa mort, d'avoir apellé (*b*) Tyran le Seigneur de Peſaro, mais Paul Jove qui écrivoit en Hiſtorien n'eſt point excuſable de s'être ſervi de la même qualification. Il ne l'a point priſe ſelon l'idée des premiers tems, où le mot *Tyran*, & le mot *Monarque* ſignifioient la même choſe ; il l'a priſe dans le ſens le plus odieux. Mais ce ſens-là ne pouvoit pas être apliqué à nôtre Jean Sforce, qui n'étoit ni Tyran d'uſurpation ni Tyran d'adminiſtration. Il poſſedoit une Seigneurie que ſes ancêtres avoient aquiſe legitimement, il l'exerçoit d'une maniere équitable, comme il paroît par

(a) *Voiez Mezerai abr. chron. to. 4. pag. m. 421. ad ann. 1500.*

(b) *Voiez les vers que Paul Jove* ubi ſupra *a raportez outre ceux de la citation* (b) *de la page precedente.*

par l'affection que ſes ſujets lui temoignerent, & par celle qu'il leur temoigna (*a*).

(a) *Voiez ci-deſſus pag. 542.*

Puis que je vous ai dit que Mr. Moreri n'a preſque fait autre choſe que copier Voſſius, il faut que j'ajoûte quelques autres traits critiques. Il a copié une faute de Voſſius en diſant que Collenuccio a fait *une Apologie de Pline contre Leonicus.* Je penſe que les Imprimeurs de Voſſius s'abuſerent dans ces paroles, (*b*) *Plinium adverſus Leonicum defendit*, & qu'ils mirent *Leonicum* au lieu de *Leonicenum.* Le dernier mot eſt le bon, car c'eſt contre Nicolas Leonicenus, l'un des plus ſavans Medecins de ce ſiecle-là, que Pandolphe Collenuccio écrivit (*c*) en faveur de Pline. Je croi qu'il y a une autre faute dans Voſſius que Mr. Moreri n'a point copiée, & qui ne vient pas des Imprimeurs, c'eſt de dire que Collenuccio a fait en Latin une hiſtoire abregée du Roiaume de Naples, & en Italien l'hiſtoire du même païs. Il n'a fait qu'en Italien cette hiſtoire-là, & ce n'eſt qu'un abregé qui a été traduit en Latin par un Griſon Profeſſeur à Bale, nommé Jean Nicolas Stoupp. Mr. Moreri conſulta deux des Ecrivains que Voſſius lui indiquoit, Paul Jove & Pierius Valerianus.

(b) *Voſſius de hiſtor. Latin. pag. 673.*

(c) *Son livre intitulé* defenſio contra Leonicenum Pliniomaſtigem, *ſe trouve dans le 2. tome de l'*herbarium Othonis Brunfelſii. *Voiez Geſneri biblioth. fol. 534. verſo.*

rianus. Il emprunta du premier une piece de poëſie, qui a été retranchée du Moreri de Hollande, & il vit dans le ſecond une choſe que Voſſius n'y avoit point vuë, & qui n'y eſt point du tout, c'eſt que le Duc de Valentinois Ceſar Borgia fut celui qui fit étrangler Collenuccio. Je vous ai cité (*a*) les paroles de Pierius Valerianus, vous y pouvez voir qu'il inſinuë au contraire que Collenuccio cabaloit pour le compte de ce Borgia. Cette particularité nous fait connoître que ce ſavant homme fut étranglé avant que Jean Sforce ſe retirât à Veniſe incapable qu'il étoit de reſiſter au Duc de Valentinois. Puis donc que ce Duc entra dans Peſaro l'an 1500. il faut dire que Mr. Moreri ſe trompe lors qu'il dit que Collenuccio *vivoit encore au commencement du XVI. ſiecle vers l'an* 1501. La même particularité peut ſervir à nous indiquer une cauſe de l'irritation de Jean Sforce. Il devoit être d'autant plus indigné contre Collenuccio qu'il le voioit dans les interêts d'un homme dont il avoit reçu des ofenſes tout-à-fait ſenſibles, d'un homme, dis-je, qu'il regardoit comme le corrupteur de ſon lit nuptial, & comme le promoteur de la rupture de ſon mariage ſous le faux pretexte d'impuiſſance.

(a) *Cideſſus pag. 545.*

ſance. Il y a des livres où l'on trouve que ce fut Ceſar Borgia (*a*) qui le fit demarier en le calomniant de certaines choſes. Quant au reſte je conviendrai avec qui voudra que le ſuplice de Collenuccio eſt un acte beaucoup plus digne du Duc de Valentinois que de Jean Sforce.

Ce Duc a été l'un des plus abominables ſcelerats dont l'hiſtoire ait fait mention. L'abregé de ſes crimes a été l'un des principaux moiens dont Paul Jove (*b*) s'eſt ſervi en faiſant une apologie très-bien travaillée pour un acte inſigne de mauvaiſe foi. C'eſt celui qui fut commis par le grand Gonſalve de Cordouë lors que nonobſtant le ſaufconduit qu'il avoit donné dans la forme la plus authentique au Duc de Valentinois, il l'envoia captif en Eſpagne (*c*). La priſon eût été auſſi longue que la vie de ce Duc, s'il n'eût trouvé le moien de ſe ſauver après environ deux ans (*d*) de captivité. Il ſe retira auprès du Roi de Navarre, & fut tué dans un combat (*e*) l'an 1507. Il ne meritoit point de mourir (*f*) ainſi au lit d'honneur, mais plutôt ſur un échafaut. Je croi que ſi ceux qui le tuerent,

(a) *Leandro Alberti ubi ſupra.*

(b) *Jovius in vita Magni Conſalvi lib. 2. pag. m. 554. & ſeq.*

(c) *Voiez le detail de cette perfidie dans Tomaſi ubi ſupra pag. 482 & ſuiv.*

(d) *Jovius ib. p. 559.*

(e) *Et non pas l'an 1516. comme le dit Mezerai dans le to. 4 de ſon abregé chronol. p. m 436.*

(f) *Mort à la verité qui ſemble trop honnorable & trop heureuſe pour une perſonne qui meritoit une fin plus deſaſtreuſe, puis qu'il mourut en guerrier & plus qu'en Ceſar.* Tomaſi pag. 486.

rent, & qui le depouillerent, (a) l'avoient reconu, ils auroient mis ſon cadavre en un tel état qu'il n'auroit pas été enterré comme il le fut dans une Egliſe de Viana. Il étoit indigne de cet honneur, & plus encore de l'épitaphe (b) qui fut miſe ſur ſon tombeau. Il n'y a point de plus forte preuve de la haine que l'on avoit pour ce ſcelerat que l'inſenſibilité du public pour la perfidie de Gonſalve. Elle étoit des plus enormes, & neanmoins je ſuis ſûr qu'on la loüa beaucoup plus qu'on ne la blâma. Gonſalve fut peut-être le ſeul qui ne la put aplaudir. Elle lui cauſoit des remords, (c) c'étoit l'une des trois choſes dont il ſe trouvoit la conſcience un peu chargée. Tant il eſt vrai que la conſcience eſt un juge très-malaiſé à corrompre, & que (d) *ſe judice nemo nocens abſolvitur* ! Quel bruit, quels vacarmes n'a-t-on point fait, & ne fait-on pas encore tous les jours au ſujet du violement de la promeſſe faite à Jean Hus ! L'Empereur Sigiſmond qui ne maintint pas la validité de ſon ſaufconduit, auroit eſſuié mille & mille execrations, ſi l'on n'eût trouvé plus

(a) *Le Roy Jean d'Albret venant apres avec le gros de ſon armee trouva le corps dudit Ceſar deſpouillé de tous habillements & tout nud, ayant ſes parties honteuſes couvertes d'une pierre.* André Favin, hiſt. de Navarre liv. 11. pag. 660. 661.

(b) *Elle eſt dans Favin ibid. pag.* 660.

(c) *Voiez Paul Jove ubi ſupra pag* 561. *Voiez auſſi Tomaſi ubi ſupra pag.* 484 *& notez que ſelon Paul Jove l'une des deux autres choſes étoit la perfidie dont j'ai parlé ci-deſſus pag* 261. *lettre (a). & qu'il tint toûjours cachée la troiſieme.*

(d) *Juven. ſat.* 13. *init.*

plus à propos de decharger ſa colere ſur le Concile de Conſtance. Le grand (a) Capitaine fut traité bien plus favorablement, parce que Ceſar Borgia s'étoit rendu execrable à toute la terre.

(a) *C'eſt le même que Gonſalve de Cordouë.*

Quelque mechant qu'il fut, il n'entreprit point de depouiller nôtre Jean Sforce, & quelques autres Seigneurs ſans ſe couvrir d'un titre de droit. Il ſe fonda ſur une bulle du Pape colorée de très-beaux pretextes. Ce morceau d'hiſtoire eſt ſi curieux que je me ſens obligé de vous indiquer le livre (b) où l'on develope admirablement tout ce myſtere.

(b) *La vie de Ceſar Borgia, deſcrite par Tomaſo Tomaſi pag. 264. 265. édit. de Leide 1671.*

CHAPITRE CXXI.

Si quelques Princes de la Maiſon d'Autriche ont favoriſé la Religion Proteſtante.

LA Maiſon d'Autriche s'eſt tellement ſignalée par ſon zêle pour la Catholicité, & par ſon eſprit de perſécution, que vous avez conſideré comme un paradoxe tout-à-fait étrange ce qu'on vous a dit qu'elle a eu des Princes qui ont été les fauteurs, & les promoteurs des Proteſtans. Vous niâtes cela, & l'on ne put vous convaincre par des faits: cependant il vous eſt venu des doutes depuis deux

deux jours, & vous ſouhaitez de ſavoir ce que j'en penſe.

Avant que de vous repondre là-deſſus, je vous prierai de remarquer qu'il y a deux diferentes manieres de ſoutenir les interêts d'une Religion. L'une eſt directe, l'autre indirecte. On les ſoutient directement, ſi par des principes d'équité ou d'aprobation on lui fait avoir une pleine liberté de conſcience avec de bons privileges, & ſi l'on s'opoſe aux machinations de ſes ennemis Meſſieurs les Intolerans. Mais ſi par de ſimples vuës de politique on arrête les deſſeins de ceux qui la voudroient oprimer, ce n'eſt qu'indirectement, ce n'eſt que par accident qu'on la favoriſe, & cela n'empêche pas qu'un Souverain ne la deteſte dans ſon cœur, & ne la perſecute vivement dans ſes Etats. François I. & Henri II. faiſoient brûler dans leur Roiaume les Sectateurs de Luther, & de Calvin, & (a) leur rendoient des ſervices infinis en Allemagne, & en Suiſſe. Louïs XIII. faiſoit la guerre à ſes ſujets de la religion, & les haïſſoit de toute ſon ame, mais les ſecours qu'il envoia aux Proteſtans étrangers, & les alliances qu'il fit avec eux, furent le principal inſtrument de leur grandeur, & de leur

(a) *Voiez dans le Diction. hiſtor. & crit. la remarque N de l'article* François I. *& la remarque V. de l'article* Henri II. *& notez que l'Anonyme qui donne avec tant d'eſprit & avec tant de brillant les nouvelles des Cours de l'Europe, a fait ſouvent des reflexions ſur cette conduite des Princes : voiez nommement ſon mois de Juillet* 1705.

leur proſperité. Louïs XIV. qui a revoqué l'Edit de Nantes, a ſecouru & aſſiſte encore les Proteſtans de Hongrie ſoulevez contre l'Empereur.

(a) *Voiez Mr. Arnauld, Apologie pour les Catholiques 1. part. ch. 6. & l'Avis aux Refugiez pag. 61. & ſuiv.*

Il ſeroit très-inutile de vous prouver que la Maiſon d'Autriche a ſoutenu de cette maniere indirecte la religion Proteſtante. Vous avez des yeux, & ainſi vous ne ſauriez ignorer ce qui ſe paſſe dans l'Europe depuis plus de 30. ans, ni ce que des livres (*a*) aſſez modernes vous peuvent avoir apris de la conduite des Rois d'Eſpagne Charles V. Philippe II. & Philippe IV. Dans tout cela rien ne peut paroître auſſi ſingulier que ceci, c'eſt que le Duc de Rohan aiant reſolu (*b*) de ſe cantonner dans quelques Provinces de France, & d'y fonder une Republique moiennant les ſecours, & la protection de Philippe IV. ſes propoſitions furent goûtées par le conſeil de conſcience de ce Prince. A propos dequoi je me ſouviens d'une choſe qui apparemment n'a point été imprimée, & que je tiens d'un homme grave qui la pouvoit ſavoir d'original à peu-près. Le Comte de Soiſſons maltraité par le Cardinal de Richelieu, ne ſe fut pas plutôt refugié à Sedan, qu'il y forma divers projets de guerre civile avec le Duc de Bouil-

(b) *Ce fait eſt non ſeulement avoüé mais auſſi aprouvé par Mr. le Vaſſor hiſtorien Proteſtant. Voiez ſon hiſtoire de Louïs XIII. to. VI. part. 1. pag. 64. & ſuiv. ad ann. 1629. Voiez auſſi le teſtament politique du Card de Richelieu ch. 1. pag. 21.*

Bouillon ſon hôte. Mais comme ils avoient beſoin du concours des Eſpagnols, ils deputerent à Bruxelles pour ſavoir ce que l'on pouvoit attendre de cette Cour-là. Leurs Deputez aiant vu que le Commiſſaire qui leur fut donné, étoit un Moine à qui la barbe pendoit juſqu'à la ceinture, craignirent qu'il ne gatât tout par des objections de bigoterie, mais il les deſabuſa bientôt, car après les avoir écoutez fort patiemment, il leur repondit, *voila qui va le mieux du monde, pourveu qu'avant toutes choſes le Comte de Soiſſons ſe declare publiquement Huguenot, & faſſe prendre les armes à tout le parti à l'imitation du Prince de Condé qui en fut le chef ſous le regne de Charles IX.*

Il ne faut pas que ſous pretexte de je ne ſai quelles incompatibilitez on s'inſcrive en faux contre les hiſtoires qui ſupoſent dans les Princes dont nous parlons, un grand zêle pour la Catholicité, & une très-forte averſion pour les Heretiques. J'avouë qu'il ſeroit moins mal aiſé de concevoir que des eſprits forts étant perſuadez de l'indiference des religions, ſe gouvernaſſent de telle maniere qu'en oprimant des hereſies qu'ils croiroient pernicieuſes à leurs états, ou qu'ils verroient très-odieuſes à un Clergé dont

la faveur eſt utile, & la haine fort à craindre, ils les fomentaſſent chez leurs voiſins comme une ſemence de troubles, & comme un moien d'afoiblir un Souverain redoutable, mais cependant il n'eſt pas auſſi dificile qu'on le diroit bien de comprendre clairement la compatibilité de cette conduite avec la perſuaſion très-forte d'une certaine religion, car on ne doit point douter de ceci, c'eſt que ſi des paſſions opoſées ne peuvent pas s'accorder enſemble, elles partagent leurs diferens, ou bien elles regnent tour-à-tour ſelon que l'une eſt plus puiſſante que l'autre. Le fort emporte le foible dans le cœur de l'homme ainſi que par tout ailleurs. Il y a tel ſentiment qui convient aux Souverains entant qu'ils ſont hommes, & il y a tel autre ſentiment qui leur convient entant qu'ils dominent. S'ils ſont zelez pour la gloire de leur état, c'eſt entant que Souverains: s'ils ſont zelez pour leur religion, c'eſt entant qu'hommes, & ils peuvent même entant que Princes exercer ce zêle, mais c'eſt toûjours ſaufs les interêts temporels de leur ſouveraineté, car lors que l'exercice de ce zêle eſt prejudiciable à cette ſorte d'interêts, l'amour divin ſuſpend ſon operation, & ſe trouvant plus foible que

les

les maximes d'état, il quitte la partie, & cede la place à l'art de regner.

En considerant les Princes sous ces deux égards, on trouve sans beaucoup de peine la compatibilité dont je vous parle. Leur zêle de religion peut être si fort, qu'ils souhaitent & que tous leurs sujets soient orthodoxes, & que toute la terre soit exempte d'heresie, mais ce souhait n'exclut pas cette condition, *Pourveu que nôtre autorité, nôtre independance ne reçoive aucun prejudice, & ne soit pas exposée à la discretion de nos voisins*, car dans le cas d'un tel peril on aime mieux que les bornes du regne de Dieu soient retrecies, & que les sectes soient florissantes, que si l'extension du regne de Dieu, & l'extirpation des heresies augmentoient trop le pouvoir d'une certaine nation. Voilà donc deux desirs, celui de l'homme, & celui du Prince: l'un se raporte à l'extension de la vraie foi, l'autre au maintien de la gloire temporelle de l'état. Ce sont deux principes dont le premier est moins fort que le second, & voilà pourquoi s'il faut opter entre l'un & l'autre, celui-ci a du dessous, mais sans qu'on en puisse conclure que la pieté n'est que grimace & que feinte dans le cœur du Souverain,

qui donne la preference à la ſûreté de ſa gloire temporelle.

N'exigeons point des politiques une pieté ſi achevée qu'en faveur d'un Etat émule qui cherche à convertir par la voie des conquêtes les Schiſmatiques & les Heretiques, elle les engage à negliger leur domination. N'attendons pas que les Souverains ſoient jamais aſſez devots pour dire, *que nous importe que nous dominions ici, ou qu'un autre y domine, pourvu que la vraie religion triomphe par tout.* On fera toûjours ce que la France, ce que la Maiſon d'Autriche ont fait tour-à-tour: on ira comme au feu au ſecours des ſectes qui ne pourroient être detruites ſans que des états orthodoxes tombaſſent dans un état à craindre plus leurs voiſins, qu'à s'en faire craindre.

Les Papes ont ſuivi le même principe. Sixte V. en qualité de Chef de l'Egliſe excommunioit l'Angleterre, mais en qualité de Prince jaloux de ſon independance il aſſiſtoit (*a*) contre l'Eſpagne le même païs qu'il avoit excommunié. On pretend qu'Innocent X I. s'eſt conduit (*b*) par une pareille maxime, & l'on accuſa de quelque choſe d'aprochant (*c*) Urbain VIII. On pourroit

(a) *Voiez dans le Dictionaire hiſtor. & crit. la remarque P. de l'article* Eliſabeth. *On y cite Mr. Leti, mais avant lui le Chevalier Edwin Sandis avoit touché quelque choſe de cela dans le ch. 29. p. m. 246. de ſa relation de la religion.*

(b) *Voiez la remarque F de ſon article dans le même Dictionaire.*

(c) *Voiez le livre intitulé* l'homme du Pape & du Roi. *On y voit entre au-*

roit ajoûter à ces exemples celui (a) du Pape Paul III.

En voila trop ſur cet article car ſelon toutes les aparences vous n'avez pas pretendu nier quant à la maniere indirecte, ce que l'on vous ſoutenoit touchant quelques Princes de la maiſon d'Autriche, mais tout au plus quant à la maniere directe. J'ai à vous dire que même à cet égard-là vous avez eu tort de nier. Vous ne l'auriez pas fait ſi vous aviez eu conoiſſance d'un livre (b) qui fut imprimé l'an 1664. Je m'en vais vous en copier un long paſſage „ (c) Charles-Quint . . . „ creut que c'eſtoit aſſés pour luy (d) que „ d'avoir eſtably les Proteſtans par la „ Paix Religieuſe, qui fut receüe avec „ tant de joye par ceux de cette Reli- „ gion, qu'ils eſtimerent que ſon incli- „ nation paſſoit de leur coſté: de ſorte „ qu'un Auteur Allemand a eſcrit de luy „ aprés

tres choſes pag. 127. que dans un feſtin ſolemnel les Proteſtans beurent à la ſanté d'Urbain VIII. qu'ils qualifierent leur bon ami. L'addition au Manifeſte du Duc de Baviere pag. 86. nous aprend qu'encore que Ferdinand II. voulut faire paſſer la guerre qu'il faiſoit de ſon

tems pour une *guerre ſacrée*, *Urbain VIII.* ne laiſſa pas de s'allier avec pluſieurs Puiſſances des plus conſiderables de l'Europe pour rompre ſes veritables projets. *Les ſujets de plainte de la Maiſon d'Autriche contre lui ſe voient dans le traité politique du Sieur de Galardi ſur les Ambaſſades pag. 65. & ſuiv.* (a) *Voiez la même addition pag. 85. 86. & Mezerai abr. chron. ad ann. 1547. pag. m. 546. 549. Voiez auſſi Fra-Paolo hiſt. du Concile de Trente liv. 2. pag. m. 184.* (b) Intitulé *Recueil de diverſes pieces curieuſes pour ſervir à l'hiſtoire.* (c) *Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne p 95. & ſuiv. du recueil de diverſes pieces, &c.* (d) *Pour entendre ces paroles voiez le commencement du chap. ſuivant.*

„ aprés cette action : *Credibile ſanè eſt*
„ *Carolum ſapientiſſimum, cum jam longo*
„ *uſu Religionem Lutheranam fortè longè*
„ *aliam conſpexiſſet, poſteaquam in comi-*
„ *tiis Wormacenſibus ipſi primùm depicta*
„ *fuerit* : & depuis ce temps les deux
„ Religions ont eſté permiſes & tolerées
„ dans l'Empire, & il laiſſa le reſte à ſes
„ ſucceſſeurs. Ferdinand ſon Frere luy
„ ſucceda, qui favoriſoit ouvertement
„ la Religion de Luther. Voicy ce qu'en
„ eſcrit Joannes Crato, ſon Medecin.
„ *Illud*, inquit, *reticere non debeo : quòd*
„ *Dominus Ferdinandus Imperator crebris*
„ *ſermonibus ante obitum uſurpavit, inter*
„ *ſumma beneficia quæ Deus in guberna-*
„ *tione Imperii conceſſiſſet, primum atque*
„ *maximum, vero animi judicio, optima-*
„ *que conſcientia hoc ſe dicere, quòd ad ſe-*
„ *dandas diſcordias publicas animum adje-*
„ *ciſſet, & tolerantiæ in Religione formu-*
„ *lam benigniſſimus Deus ſibi in mentem de-*
„ *diſſet*. Et de fait, il ſe void de ſes let-
„ tres à l'Electeur de Saxe, par leſquel-
„ les il paroiſt, qu'ils eſtoient fort d'ac-
„ cord ſur les points de la Religion. Et
„ les inſtances qu'il faiſoit faire par ſes
„ Ambaſſadeurs au Concile de Trente,
„ pour le mariage des Preſtres, & pour
„ la Communion ſous les deux eſpeces,

„ mon-

„ monſtrerent bien quels eſtoient ſes
„ ſentimens ; qui donnerent plus de pei-
„ ne au Pape que tout le reſte du Con-
„ cile. Il ne reſta à Maximilien ſon ſuc-
„ ceſſeur que la profeſſion ouverte de
„ cette Religion : toute l'Allemagne
„ n'ayant jamais douté de ſa creance. Ce
„ fut luy qui accorda cette conſtitution
„ favorable aux Proteſtans en l'année
„ 1577. dans laquelle il diſpoſa ſouve-
„ rainement de tous les biens Eccleſiaſti-
„ ques, malgré la reſiſtance des meil-
„ leurs Catholiques. Rodolphe ſon frere
„ ne leur fut point contraire dans les ter-
„ res hereditaires meſme. Il prit ſoin de
„ faire venir du Duché de Brunſvic le
„ plus grand Docteur de cette Religion,
„ à qui il donna de grandes penſions,
„ pour inſtruire ſes peuples. Les Am-
„ baſſadeurs de l'Empereur, le Comte
„ de Lamberg, & le Docteur Crans fu-
„ rent les premiers, qui en deplorant les
„ mal-heurs de l'Allemagne, & de la
„ Religion, donnerent connoiſſance au
„ Sieur Comte de Servien des ſentimens
„ ſur la Religion de ces trois Princes,
„ dans le logis du Comte de Lamberg
„ à Oſnabrug, au mois de Septembre
„ 1648. „

Pour ce qui concerne Charles-Quint,

je vous en parlerai à part dans (a) un autre lieu, je me contente de vous dire ici que vous ne devez nullement revoquer en doute ce qui fut dit en confidence à Mr. le Comte de Servien touchant les trois autres Empereurs, puis que l'Auteur qui le raporte, y joint des preuves, & que les hiſtoires confirment cela. Les Ecrivains Proteſtans ſe ſont fort loüez de la conduite de ces trois Princes, & leur ont donné de grans éloges par raport à la pieté. Si vous prenez la peine de jetter les yeux ſur le theatre hiſtorique de (b) Chriſtien Matthias, vous y trouverez (c) les paroles de Craton (d) raportées ci-deſſus qui nous aprenent que l'Empereur Ferdinand I. regardoit comme une grace particuliere de Dieu l'eſprit de tolerance dont il avoit été animé. Vous y trouverez (e) une lettre qu'il écrivit à Luther l'an 1537. & deux lettres qu'il écrivit à George Caſſander l'an 1564. & ſi vous ne jugez pas qu'elles temoignent qu'il étoit plus que demi-Lutherien, vous ne ſerez pas connoiſſeur. Et que direz-vous de l'ordre qu'il donna à ſon Confeſſeur? *Je veux*, lui dit-il, *que quand vous me preparerez à la mort, vous ne vous ſerviez d'aucun titre de mes dignitez, tenez moi ce langage*, Ferdinand mon

(a) *Dans le chapitre ſuivant.*

(b) *Docteur en Theologie & Profeſſeur à Altorf & puis à Sora.*

(c) *Chriſtian. Matthias, theatr. hiſtor. pag. 1085. edit. Amſt. 1668.*

(d) *Elles ſont dans une lettre qui a été imprimée au devant de l'hiſtoire de Boheme de Dubravius.*

(e) *Ibid. pag. 1086. & ſeq.*

mon très-cher frere en Christ, mettez aujourd'hui toute vôtre confiance au fils de Dieu. *Ne me proposez autre chose que son merite, son sang, sa mort, sa resurrection. Je veux sortir du monde, & resusciter avec cette confiance* (a). C'étoit exclure (b) & l'interceſſion des ſaints, & pluſieurs autres articles des devotions monachales.

Vous verrez dans le même livre que l'Empereur Maximilien II. dit à l'Electeur de Saxe, *Je ſuis de vôtre religion, mais montrez moi, je vous prie, le moien de ſortir des labyrinthes, où je me trouve enfermé:* (c) *frater, tua ego ſum fidei & doctrinæ; ſed age quaſo, viam oſtende extricandi me è labyrinthis quibus involutus hæreo*; qu'il reçut favorablement le Miniſtre Selneccerus qui lui preſenta ſon Pſeautier par ordre du même Electeur, & qu'en preſence de ſon Chancelier il lui dit entre autres choſes, *Priez pour moi qui par la grace de Dieu vivrai & mourrai dans vôtre doctrine*; qu'il entretint auprès

(a) Ferdinandus I. Imperat. Auguſt. Confeſſionario ſuo in mandatis dedit, *ut imminente mortis agone, non amplius uteretur titulis dignitatum & honorum, ſed diceret: Ferdinande, cariſſime in Chriſto frater, omnem tuam fiduciam hodiè in Chriſtum collocа; neque quicquam aliud ipſe proponeret, quàm meritum, ſanguinem, mortem & reſurrectionem Chriſti. In hac fiducia ſe velle ex hac vitа diſcedere, & in noviſſimo die reſurgere.* Apol. Cathol. Gerhardi epit. part. ult. pag. 834. (b) *Notez que ce n'eſt qu'en ce ſens-là que le diſcours de cet Empereur peut être pris pour une preuve de Lutheraniſme, comme il paroîtra par le chapitre ſuivant. Apliquez ceci où il le faudra.*

(c) *Chriſtian. Matthias ibid. pag.* 1094.

de lui pendant quelque tems un Predicateur Lutherien, & que l'aiant congedié il lui conſerva une penſion annuelle; qu'il fit obſerver ponctuellement la paix de Paſſau; qu'il permit à ſes ſujets d'avoir des Miniſtres de la Confeſſion d'Augsbourg; que divers Papiſtes irritez de cela l'exhorterent à perſecuter les Heretiques; qu'il leur repondit (*a*) qu'il n'y a point de plus grand peché que de vouloir dominer ſur les conſciences, & que ceux qui pretendent à cet empire en matiere de religion, s'opoſent à Dieu; que dans une lettre ſur les troubles du Païs-Bas il deſaprouva la conduite de ceux qui ſe ſervoient de la violence pour venir à bout des ſectes; & qu'il declara qu'il ne les loüeroit jamais à moins que Dieu ne permit qu'il ne devint fou, ce qu'il tacheroit d'éviter par des prieres ardentes (*b*); que ſe ſentant proche de la mort il fit dire à un Evêque qui ſe preſentoit pour l'aſſiſter dans l'agonie, qu'il ne le laiſſeroit entrer que ſous la promeſſe de ne parler d'autre choſe que du merite, & de la fueur de ſang de nôtre Seigneur JESUS-CHRIST. *Cum ad ipſum Epiſcopus*

(*a*) Nullum peccatum gravius eſt, quam conſcientiis dominari velle: DEO enim ipſi ſe opponunt, qui conſcientiis in cauſa religionis dominari volunt. *ibid. pag.* 1095. On cite *Crato in orat. funebr.*

(*b*) In Epiſt. de ſedit. Belg. *in hunc modum ſcribit:* Eorum actiones, qui ſupplicionum crudelitate, ſectionibus & uſtionibus

hanc rem confici poſſe defendunt, mihi minime placent; nec unquam adducar, ut eas laudem, niſi forte, quod tamen ſerio deprecabor ne fiat, DEUS permittat ut in furorem & inſaniam prolabar. *Ibid.*

copus Neapolitanus D. Lambertus Gruterus *accederet, noluit eum ad se intromitti, nisi prius polliceretur*, se de nulla alia re verba facturum, quam de Christi merito, & sanguineo ejus sudore (*a*); que l'Evêque aiant observé cela très-exactement, l'Empereur fit cette declaration qu'il ne mourroit que dans cette foi (*b*); que son successeur Rodolphe (*c*) n'écouta jamais les conseils de ceux qui tachoient éternellement de l'engager à faire la guerre aux Heretiques; & qu'il accorda un libre exercice de religion aux Protestans de Hongrie l'an 1606, & des lettres *majestatiques* en 1609. aux Protestans de Boheme, de Silesie & de Moravie, par lesquelles il leur permettoit d'avoir des Temples & des Ecoles, & defendoit sous de grieves peines de les inquieter là-dessus.

(a) *Ibid. pag.* 1099. *On cite* Crato in orat. ejus funebr.

(b) *Id. ib.*

(c) *Ibid. pag.* 1102.

Je puis ajoûter deux choses à celles que cet Historien a dites de Maximilien II. L'une est le conseil qu'il donna à Henri III. Roi de France, l'autre est la condamnation d'un livre qui lui avoit été dedié. Pour vous faire entendre cela je dois vous dire 1. qu'Henri III. abandonnant la Pologne pour s'en retourner en France, passa par Vienne, & que l'Empereur Maximilien (*d*) l'exhorta chari-

(d) *Voiez Mr. de Thou lib.* 58. *pag. m.* 67. *ad ann.* 1574.

tablement de faire ceſſer les violences que les François avoient exercées inutilement contre ceux de la nouvelle religion. 2. Que le Docteur George Ederus aiant fait un livre, où les Lutheriens étoient maltraitez, & l'aiant dedié à ſa Majeſté Imperiale, elle lui fit ſignifier dans les formes que cet ouvrage lui deplaiſoit infiniment, & qu'elle n'auroit jamais pu ſe perſuader qu'il fut capable d'une telle audace, lui qui aiant eu l'honneur d'exercer long tems la charge de Conſeiller aulique, ne pouvoit pas meconoître ſon obligation à ſe conformer aux loix qui defendoient ſi ſeverement de faire cette ſorte d'attentats à la paix de la religion. Ce decret de l'Empereur merite d'être peſé mot après mot. Vous le trouverez (*a*) tout entier dans le 3. volume des conſtitutions imperiales recueillies par Goldaſt.

(a) *On en voit une partie dans l'ouvrage d'Hoornbeeck contre une Bulle d'Innocent X. pag.* 183. 184.

Au reſte je ſuis ſurpris que les perſonnes que vous avez contredites, n'aient pu vous alleguer ſur le champ aucun des faits que je viens de vous detailler, & que pour le moins elles ne ſe ſoient pas aviſées de vous renvoier à Fra-Paolo & au Cardinal Palavicin, deux fameux Hiſtoriens du dernier Concile Oecumenique. Ce Cardinal (*b*) obſerve que le Pape étoit

(b) *Palavic. iſtor. del Concil. di Trento lib.* 14. *cap.* 6. *n.* 4. *pag. m.* 508. *ad ann.* 1558.

étoit fort fâché de ce que Ferdinand I. avoit en quelque façon confié aux Lutheriens l'éducation de ſon fils Maximilien qui étoit tout entouré de ces Heretiques, & qui ſoufroit dans ſa Cour leurs Predicateurs; que le (a) premier but du Pape lors qu'il envoia en Allemagne Cornelio Muſſo, fut de ramener à la Catholicité Maximilien Roi de Boheme, à qui l'on repreſenta vainement les avantages que la faveur des Catholiques lui procureroit, *je prefere ma conſcience à tous les interêts du monde*, repondit-il. Fra-Paolo n'a point oublié de remarquer que ce Prince (b) étoit fort ſuſpect à Paul IV. *qui un jour dans une audience ſecrète, qu'il donnoit à Martin Guſman, ne put s'empêcher de lui dire, que le fils de l'Empereur étoit fauteur d'héréſie. Le même ſoupçon continuant à Rome aprés la mort de Paul, le Pape fit dire à Maximilien, par le Comte d'Arcos, que s'il ne perſiſtoit dans la Foi Catholique, au lieu de le confirmer Roi des Romains, il le priveroit de tous ſes Etats. Mais depuis, il ne laſſa pas d'être averti, que ce Prince entendoit ſouvent un Prédicateur, qui avoit introduit la communion du Calice en divers lieux, non pas pourtant dans la ville de Prague; & Maximilien même couloit quelquefois en paſſant, qu'il*

(a) *Id. ib. cap. 13. n. 8. pag. 551. ad ann. 1560.*

(b) *Fra-Paolo hiſt. du Concile de Trente lib. 5. pag. 408. de la verſion d'Amelot.*

ne

ne pouvoit pas recevoir la communion ſans le Calice. Et quoiqu'il n'en fût pas venu à l'éxécution, néanmoins ces paroles donnoient bien à penſer au Pape. Car preſque par toute l'Alemagne le Calice ſe donnoit à ceux, qui le vouloient, ſans que perſonne s'opoſât aux Prêtres, qui l'adminiſtroient.

(a) *Id. ib. pag. 411.* . . . . (a) *Ce qui afligeoit davantage la Cour de Rome, c'eſt que Marc d'Altemps, qui depuis fut Cardinal, aiant exhorté, au nom du Pape, ſon Oncle, le Roi de Boheme d'être bon Catolique, & lui aiant repreſenté, qu'il auroit bien de la peine à parvenir à l'Empire, s'il faiſoit autrement, ce Prince avoit répondu, qu'il remercioit le Pape de ſes bons ſoins, mais que le ſalut de ſon ame lui étoit plus cher, que tous les biens du Monde. Ce qui fut pris à Rome pour une aliénation de l'obéiſſance du Saint-Siége, cére réponſe, diſoient-ils, ſentant le Lutéraniſme.*

Chapitre CXXII.

Si Charles-Quint eſt mort Lutherien.

VOici ce que j'ai à vous dire touchant Charles-Quint. Pluſieurs Ecrivains l'accuſent d'avoir negligé les occaſions favorables, qu'il avoit en main d'exterminer le Lutheraniſme, & ils pre-

pretendent qu'il aima mieux le laiſſer croître, & qu'enfin il le combla de bienfaits, afin de s'en ſervir utilement pour les interêts de ſon ambition (*a*). L'anonyme que j'ai deja cité, aſſûre (*b*) que ce grand Prince s'étant formé l'idée de la Monarchie univerſelle, & en jugeant l'execution *preſque impoſſible tant que les Princes & les Eſtats de l'Empire demeureroient dans l'union & dans la correſpondance*, reſolut de les diviſer, & *prit le pretexte de la religion nouvelle de Luther, qu'il fut cent fois en ſon pouvoir d'eſtouffer dans ſa naiſſance, afin que dans cette diverſité de Religions, l'eſprit de diviſion ſe gliſſaſt parmy les Princes & les Eſtats, pour les embarquer dans une guerre Civile, qui luy faciliteroit, ou à ſes ſucceſſeurs, le moyen de changer la forme de l'Empire.* On ajoûte ce que vous avez vu (*c*) ci-deſſus, que *comme ces grandes mutations arrivent lentement, il creut que c'eſtoit aſſés pour luy que d'avoir eſtabli les proteſtans par la paix Religieuſe . . . & qu'il laiſſa le reſte à ſes ſucceſſeurs.*

(a) *Voiez le Pere Maimbourg hiſt. du Lutheran. to. 1. pag. 247. 248. & tom. 2. pag. 159.*

(b) *Motifs de la France pour la guerre d'Allemagne pag. 94. 95.*

(c) *Pag. 559.*

Je ne ſai ſi vous nierez le fondement de cette hypotheſe politique : vous ſerez peut-être de ces eſprits qui affectent la ſingularité & qui pretendent qu'il y a eu bien de la ruſe dans l'accuſation qui a été in-

intentée à la Maiſon d'Autriche d'aſpirer à la monarchie univerſelle ; que ceux qui ont fait le plus de bruit à ce ſujet, & dans d'autres occaſions de plus fraîche date ont été les moins perſuadez de la juſtice d'une telle imputation ; qu'ils n'ont tant crié qu'afin d'animer les peuples à ſoutenir les depenſes de la guerre, & qu'afin de former des ligues dont ils ſeroient les principaux directeurs ; qu'il n'y avoit qu'à gagner pour eux dans ces vaſtes & ſpecieuſes entrepriſes, car ils trouvoient des avantages juſques dans les mauvais ſuccés, *frugbantur Diis iratis*, ils ſe rendoient plus neceſſaires, ils extorquoient de plus grans ſecours, ils ſe procuroient de nouvelles alliances, & qu'enfin ſous le beau pretexte de combatre l'ambition d'autrui ils contentoient pleinement toutes leurs paſſions injuſtes (*a*). Si vous m'en croiez, Monſieur,

(a) *Conferez avec ceci ces paroles du Baron de Liſola* l'experience a fait conoître que *les François* ne rendoient ſuſpecte la puiſſance *de la Maiſon d'Auſtriche* que pour élever la leur, qu'ils ne faiſoient peur *de cette puiſſance*, que pour ſe rendre neceſſaires, & ne leur offroient leur protection, que pour devenir leurs Maiſtres, & les faire ſervir d'inſtrumens à leurs fins. Pluſieurs ont donné aveuglement dans ce piege, & pour éviter un danger imaginaire, ſont tombez dans un veritable precipice. *Voilà comme il parle dans le 6. chap. du bouclier d'état & de juſtice pag. m. 319. Il eſt certain qu'encore aujourd'hui ceux qui ne ſont pas les partiſans de la Maiſon d'Autriche continuent à l'accuſer d'aſpirer à la monarchie univerſelle. Voiez le Teſtament politique du Duc de Lorraine, & l'état actuel de la Pologne, deux ouvrages de l'Abbé de Chevremont qui étoit Lorrain & mecontent de la Cour de Vienne.*

ſieur, vous n'adopterez nullement ce paradoxe, & vous en ferez auſſi peu de cas que de la recrimination chimerique de ceux qui voudroient vous perſuader qu'il y a des peuples, qui ſans vouloir conquerir aſpirent à la monarchie univerſelle par une autre route qui n'eſt pas moins perturbatrice du repos public. C'eſt, diſent-ils, de vouloir faire la loi aux autres nations, & y être les arbitres de la paix & de la guerre, & des droits de ſucceder &c. de ſorte que l'on preſcrive à chacune ſes bornes & ſes demarches, & qu'on dethrone les Princes dont on ne s'accommode pas, & qu'on leur donne des ſucceſſeurs dont on puiſſe diſpoſer comme de ſes creatures. Vous n'avez aucun beſoin, ce me ſemble, du paradoxe dont j'ai parlé, car je ſupoſe que vous n'avez pas pretendu nier que Charles Quint n'ait été utile par accident à la religion proteſtante, c'eſt-à-dire, qu'il ne l'ait favoriſée pour en tirer du profit dans l'execution de ſes deſſeins, & dans les guerres où il ſe voioit embarqué. Je m'aſſûre que vous niâtes ſeulement qu'il ait fait du bien au Lutheraniſme par un motif d'amour ou d'aprobation.

Je vous conſeille à cet égard-là de perſiſter dans la negative. Ce n'eſt pas qu'il

qu'il n'y ait des traditions qui le font mourir preſque Lutherien, mais elles ſont mal fondées & combatuës par des faits bien circonſtantiez. Je vous indique un ouvrage (*a*) où vous trouverez des diſcuſſions que vous pourrez opoſer à vos adverſaires, mais comme vous n'y verrez rien touchant la preuve que l'on tire de ce que cet Empereur agoniſant ne mettoit ſa confiance qu'au merite de JESUS-CHRIST, je vais vous communiquer des reflexions là-deſſus.

(a) *Voiez dans le Diction. hiſtor. & critique la remarque C de l'article* Carranza *& la remarque R de l'article* Charles Quint.

Chytræus Auteur Lutherien raporte dans ſon oraiſon (*b*) funebre de Charles-Quint, que ce Prince fut ſi éloigné d'eſperer le ciel par le merite de ſes bonnes œuvres, qu'il n'eut recours qu'à la mort de JESUS-CHRIST, & qu'à la miſericorde de Dieu. Il y a des gens qui en concluent qu'il rejetoit donc le Papiſme, & qu'il embraſſoit de tout ſon cœur la religion proteſtante. Mais c'eſt ſe tromper groſſierement.

(b) *Il la preſenta à l'Empereur Maximilien II. à Vienne.*

I. Car en premier lieu Chytræus & pluſieurs autres (*c*) qui decrivent les derniers

(c) *Bucholzerus in Chronico, Thuanus lib. 21. Voiez la Confeſſion Catholique de Jean Gherard pag. 833. de l'épitome de la*

derniere partie édit. 1661. où il y a de plus que Polycarpe Lyſerus a raporté dans un écrit Allemand que Charles de Zelcking, qui avoit été long tems domeſtique de Charles Quint, avoit confirmé de vive voix en preſence de pluſieurs perſonnes de qualité en Autriche cette relation de la mort de l'Empereur.

nieres heures de cet Empereur, obſervent qu'il exprimoit ces penſées affectives en baiſant un crucifix, (a) *Propriis meritis fidere, non fidei, ſed perfidiæ eſſe* (ex Bernhard. ſerm. 5. in vigil. Nativit.) *peccata remitti per Dei indulgentiam, ideoque credere nos debere, peccata deleri non poſſe, niſi ab eo, cui ſoli peccavimus, & in quem peccatum non cadit, per quem ſolum peccata nobis condonantur &c. Imaginem Chriſti crucifixi identidem in [illegible], ulnis, ore & totâ mente complexum, in eo ſolo ſe omnem ſalutis ſuæ ſpem collocare declaraſſe, ſumtoque viatico dixiſſe: In me mane dulciſſime Salvator, ut ego in te maneam.* Je vous laiſſe à penſer ſi les Proteſtans peuvent dire qu'un homme qui a expiré [illegible] tant de devotion pour un crucifix, qui tomboit par là ſelon eux dans l'idolatrie, eſt mort de leur communion.

(a) *Epitome Confeſſ. Cathol. Joh. Gherardi parte ult. pag.* 833.

II. En ſecond lieu il n'y a rien de plus compatible avec la qualité de Catholique Romain que de mettre à l'heure de la mort ſa confiance non pas ſur ſes bonnes œuvres, mais ſur la miſericorde de Dieu, & ſur le merite de la mort de JESUS-CHRIST. On peut ſuivre en faiſant cela l'eſprit de quantité de Docteurs très-bons Papiſtes. C'eſt ce que Mr. Daillé (b) vous aprendra dans un ouvrage

(b) *Daillé replique à Adam & à Cottibi 3. part. chap. 24. ſub fin. pag. m.* 305.

vrage, où il refute un Jeſuïte & un Miniſtre nouveau reüni. Il leur allegue ce paſſage du Cardinal Bellarmin, (1) *A cauſe de l'incertitude de nôtre propre juſtice, & pour le peril de la vaine gloire, le plus ſeur eſt de mettre toute notre fiance en la ſeule miſericorde & benignitè de Dieu. . . . .* C'eſt *pour la meſme raiſon*, continuë Mr. Daillé, *que le Cardinal Contarein* (2) *a preferè la juſtice* imputée *par la grace de Dieu* a l'inh[illegible]e, *qui conſiſte en nos bonnes œuvres; & que le Cardinal Hozius* (3) *en ſon teſtament n'a recours qu'au merite de Jeſus Chriſt, & proteſte*; [illegible] c'eſt ſa juſtice, ſa ſatisfaction, ſa redemption, & ſa propitiation, *& entre vous-meſmes tous ceux qui ont quelque connoiſſance du Seigneur & d'eux-meſmes; ſuyvent* [illegible] *exemple, ſur tout quand ils ſont a l'*[illegible] *cle de la mort.* Le Docteur Calixte (a) a compilé un fort grand nombre de paſſages de même nature non pas pour prouver que les Auteurs qui parlent ainſi étoient Proteſtans, mais pour prouver que la doctrine des Proteſtans ſe trouve conforme à celle de pluſieurs Docteurs bons Catholiques Romains. Jean Gherard (b) a fait de vaſtes compilations dans la même vuë.

III. Conſiderons en troiſiéme lieu que

(1) *Bell. l. 5. de Juſtific. c. 7. § ſit tertia.*

(2) *C. Contar. de Juſtific. p. 588. ad 596.*

(3) *Hoſ. in Teſt. ſuo raporté par Calliſte Digreſſ. de Arte nova p. 299.*

(a) *Dans ſon tractatus de arte nova pag. 290. & ſeq.*

(b) *Voiez l'epitome de la derniere partie de ſon* Confeſſio Catholica *pag. 831. & ſeq. Si je ne cite que l'épitome, c'eſt parce que je n'ai que cela.*

que tant s'en faut qu'il ſoit de l'eſſence d'un Catholique Romain de ſe confier en ſes merites à l'article de la mort & qu'ainſi quand on ne le fait pas, on doive paſſer pour non Catholique Romain, qu'au contraire l'uſage des Liturgies, ou des formulaires eſt d'obliger les agoniſans à ne recourir qu'aux merites de la mort de JESUS-CHRIST. Prenez la peine de lire ceci, je le tire d'un ouvrage compoſé par un Miniſtre de Charenton :

„ (a) Il eſt certain qu'il y a dans l'Egliſe „ Romaine de certaines erreurs dont „ ceux de ſa communion faiſoient avant „ la Reformation & dont ils font encore „ une abjuration à l'article de la mort ; „ par exemple on enſeignoit dans l'Egli- „ ſe Romaine, comme on le fait enco- „ re, la Doctrine *du merite de condignité*, „ on y enſeignoit la Doctrine *des ſatis-* „ *factions humaines*, mais on abjuroit ces „ Doctrines en faiſant à l'article de la „ mort la Profeſſion que voicy : *Le Preſ-* „ *tre. Croyez vous que vous ne ſauriez* „ *parvenir à la gloire par vos propres me-* „ *rites, mais par la vertu & par le merite* „ *de la paſſion de nôtre Seigneur Jeſus* „ *Chriſt ?* Que le malade réponde, *Je* „ *le croy.* Le Preſtre. *Croyez vous que* „ *notre Seigneur Jeſus Chriſt eſt mort pour* „ *nôtre*

(a) *Allix, reflexions critiques & theologiques ſur la controverſe de l'Egliſe pag. 230. 231. édit. 1686.*

„ *nôtre ſalut & qu'aucun ne peut eſtre ſau-*
„ *vé par ſes propres merites, ny par au-*
„ *tre moyen ſi ce n'eſt par le merite de ſa*
„ *paſſion?* Que le malade réponde, *Je*
„ *le croy.* Et un peu apres, le Preſtre.
„ *Si Dieu vous vouloit juger ſelon vos pe-*
„ *chez, dites lui Seigneur Dieu je mets la*
„ *mort de Jeſus Chriſt mon Seigneur entre*
„ *moy & vôtre jugement, & encore que*
„ *j'aye merité la mort éternelle à cauſe de*
„ *mes pechez, j'interpoſe ſeulement le me-*
„ *rite de la paſſion de Jeſus Chriſt au lieu*
„ *du merite que je devois avoir miſerable*
„ *que je ſuis, & que je n'ay pas.* „

Sans doute vous ſerez ſurpris que ce Miniſtre de Charenton n'ait cité aucun Rituel, aucun autre ouvrage qui contienne ce qu'il raporte, & vous ſouhaiterez que j'y ſuplée ſi cela m'eſt poſſible. Voulant faire tout ce que je pourrai, je vous renvoie au Cardinal Hoſius qui vous aprendra (*a*) que l'on attribuë à Anſelme Archevêque de Cantorberi d'avoir preſcrit un formulaire d'interrogations, & de reponſes pour les mourans, lequel ſe raporte à celui que je viens de vous copier. Il ajoûte (*b*) que ce formulaire a été inſeré dans un livre qui a pour titre *hortulus animæ*, & il cite les demandes & les reponſes qu'il a luës dans le

(a) *Hoſius Confeſſ. fidei cap. 73. pag. m. 291.*

(b) *Id. ib. pag. 292.*

Sacer-

Sacerdotale Romanum. Elles ſont preciſement les mêmes que celles dont parle le Miniſtre de Charenton. Cet endroit du Cardinal Hoſius excita la curioſité du Docteur Calixte, & l'engagea à rechercher les plus vieux bouquins, où il eſpéra de rencontrer de cette ſorte de formulaires. Vous ſerez content ſi vous liſez ſon recueil. Vous y trouverez (*a*) le formulaire d'Anſelme, & celui du *Summula Raymundi*, ouvrage imprimé à Cologne l'an 1498. vous aprendrez que l'*Agenda Eccleſiaſtica* imprimé à Paris l'an 1512. pour être diſtribué dans le Dioceſe de Sleſwic, & l'*Agenda Moguntina* imprimé l'année ſuivante contienent les mêmes demandes & reponſes que le *Sacerdotale Romanum*, & qu'elles ſe trouvent auſſi (*b*) dans un livre imprimé l'an 1627. & intitulé *Rituale Monaſticum, juſtorumque infirmantibus, moribundis, nec non vita functis perſolvendorum ratio ex optimis quibuſque Romano præcipue & antiquiori Benedictino depromptum*, & dans (*c*) l'*ordo baptizandi cum modo viſitandi juxta ritum Sanctæ Romanæ Eccleſiæ*, reimprimé à Veniſe l'an 1575.

(a) *Calixtus de arte nova pag.* 423. & *ſeq.*

(b) *Ibid. pag.* 435. *Voiez auſſi la derniere partie de l'épitome Confeſſ. Cathol. de Jean Gherard pag.* 771.

Je ne ſai ſi le ſavant homme qui n'a pas voulu prendre la peine de citer aucun de ces Rituels, a pretendu que la doctri-

(c) *Calixt. ib. pag.* 427.

ne du merite de condignité a été enſeignée & l'eſt encore dans l'Egliſe Romaine comme un article auquel chacun doit ſe tenir. Si ç'a été ſa penſée, il me permettra de lui dire qu'il ſe trompe: le dogme du merite de condignité eſt une affaire d'Ecole: il eſt diſputable, il a été nié par de (*a*) très-celebres Docteurs, & comme les Peres du Concile de Trente s'aperçurent que les Scholaſtiques étoient partagez là-deſſus, ils formerent leur decret avec un tel menagement (*b*) qu'il ne condamne ni les uns ni les autres.

(a) *C'eſt ce qui a été prouvé amplement par Georg. Calixte ubi ſupra pag. 290. & ſeq. & dans l'épitome du* Confeſſ. Cathol. *de Jean Gherard ubi ſupra pag. 766. & ſeq.*

Je veux que le plus grand nombre des Theologiens ſe ſoit declaré, & ſe declare pour le dogme du merite de condignité, & que cela paroiſſe par le ſoin qu'a pris la congregation de *l'index* d'ordonner que l'on efface de l'*ordo baptizandi* &c. reimprimé à Veniſe l'an 1575. les propoſitions qui excluent le merite de nos bonnes œuvres, cela n'empêche pas qu'un homme ne puiſſe être très-bon Catholique Romain en niant le merite de condignité, & en ſe conformant au formulaire que l'on a vu ci-deſſus. Les Cardinaux Hoſius & Bellarmin (*c*) n'ont pas cru qu'il fut contraire aux deciſions de Trente de ne ſe fier qu'aux merites de JESUS-CHRIST, & il eſt fort apa-

(b) *Voiez Calixte ibid. pag. 419. 420.*

(c) *Voiez ci-deſſus pag. 574. le paſſage de Mr. Daillé.*

rent

rent que les Caſuiſtes qui relevent avec le plus d'emphaſe le merite des bonnes œuvres, n'inſiſtent pas beaucoup ſur cela lors qu'ils preparent à la mort un grand pecheur. S'ils jugent utile de preſſer le dogme de la condignité en inſtruiſant les perſonnes qui ſe portent bien, ils trouvent ſans doute plus ſûr d'ouvrir une autre reſſource à un agoniſant que celle de ſes bonnes œuvres, puis qu'ils ſont aſſez convaincus que pour l'ordinaire elles ſont très-imparfaites. On dit (*a*) que George Electeur de Saxe conſolant ſon fils prêt à mourir, & l'exhortant à ſe confier au merite de JESUS-CHRIST, & à ne ſonger point du tout à celui de ſes bonnes œuvres, la femme de ce Prince agoniſant demanda à cet Electeur pourquoi il ne permettoit pas que cette doctrine fut publiquement prêchée dans ſes états ? c'eſt à cauſe, lui repondit-il, que de telles choſes doivent être propoſées non pas aux mourans, mais à ceux qui ſe portent bien. Il ſemble en effet que l'on anime davantage à la pratique des bonnes œuvres en y attachant un prix extreme, qu'en les faiſant conſiderer comme des choſes qui ne ſont d'aucun merite, mais à l'article de la mort cette raiſon doit ceſſer : on va au plus ſûr.

(a) *Voiez l'épitome du Confeſſio Catholica Ghe-rardi ubi ſupra pag.* 835.

De tout ceci l'on peut aiſement conclure que les dernieres paroles de Charles-Quint ne ſont nullement une marque qu'il ne fut pas un bon Catholique Romain, & quand même dans tout le cours de ſa vie il eut cru le dogme du merite de condignité, il devoit dans ſes derniers momens ſe remettre tout entier à la miſericorde de Dieu, car que pouvoit-il eſperer de ſes actions melées de tant de vices qui avoient cauſé tant de ravages? Le ſeul ſac de Rome étoit capable de conſterner ſa conſcience. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que Laurent de Medicis qui mourut avant la naiſſance du Lutheraniſme, n'eut à l'article de la mort (a) pour ſa reſſource que le ſang de JESUS-CHRIST. Le Cardinal Hoſius (b) propoſe cela en exemple.

(a) *Voiez la 2. lettre du 4. livre de Politien.*

Quant à ce que vous me demandez, s'il eſt vrai que tous les Princes de la Maiſon d'Auſtriche aient le don des miracles, je vous repons que je n'en ſai rien. Je puis ſeulement vous dire que j'ai lu dans un ouvrage compoſé par un Conſeiller du Duc de Wirtemberg (c) qu'ils *ont recen de grandes graces de Dieu & de la nature . . . . de La nature en ce qu'ils ont tous le menton long, & les levres groſſes; ce qui temoigne leur pieté, conſtance, & in-*

(b) *Hoſius ubi ſupra pag. 292.*

(c) *Louïs du May, Etat de l'Empire to. 1. pag. 126. édit. de Montbeliard 1665.*

integrité : *De Dieu, en ce que donnant de leur main un verre d'eau à un goitreux, ils le gueriſſent ; & baiſant un begue, ils denoüent ſa langue.* Vous ſavez ce qu'on a dit de l'Empereur (*a*) Veſpaſien, & ce que l'on attribuë (*b*) à diverſes maiſons roiales. Cela ne merite point la peine d'être examiné, & quand même vous auriez aſſez de loiſir pour chercher dans les écrits de phyſionomie, ſi la nature a joint enſemble la longueur du menton, la groſſeur des levres, la pieté, la conſtance, & l'integrité je ne vous conſeillerois point de donner aucun moment à cette recherche.

(a) *Voiez les nouvelles de la Rep. des lettr. Juin 1686. art. 1. pag. 630.*

(b) *Voiez Mollenbecius, diſſert juridica de genio principis aphor. 11.*

Chapitre CXXIII.

Examen d'un paſſage de Mr. Jurieu touchant le Concile de Conſtance.

A-t-on repondu, me demandez-vous, aux Prejugez legitimes contre le Papiſme imprimez à Amſterdam l'an 1685? & ſi l'on y a repondu, qu'a-t-on dit contre ce paſſage? „ (*c*) Le „ Concile de Conſtance . . . . . étoit „ la fleur de tout le Clergé de l'Europe „ aſſemblée ſous les auſpices de tous les „ Rois Chrêtiens de l'Occident, cepen- „ dant on trouve dans le Catalogue des „ Per-

(c) *Jurieu Prejug. legit. contre le Papiſme t. 1. pag. 330 Il cite* Pareleypomena du Chronique de l'Abbé d'Uſperg. *Il faloit dire* Paraleipomena de la Chronique de l'Abbé d'Uſperg.

„ Perſonnes qui furent à Conſtance à „ l'occaſion de ce Concile.

„ Femmes Publiques 450
„ Barbiers 600
„ Baſteleurs, Ioüeurs de fluſtes „ & autres gens ſemblables. 320

„ C'étoit peu que quatre cent cinquante „ Femmes publiques pour trois cents „ quarante ſix Archevêques & Evêques „ & cinq cents ſoixante & quatre Abbés „ & Docteurs, que la même liſte y con- „ te, chacun ne pouvoit pas avoir la „ ſienne. Cependant c'eſtoit beaucoup „ pour la ville de Conſtance qui n'eſt pas „ extraordinairement grande. Il y a lieu „ de croire que toutes les autres femmes „ qui n'étoient pas publiques eurent part „ à la corruption. Ainſi le Saint Con- „ cile pouvoit faire au peuple de Con- „ ſtance à peuprés la même harangue „ qui fut faite à celui de Lion aprés le „ Concile General de l'an 1245. que „ toute leur ville n'étoit qu'un bordel „ par le benefice du ſacré Concile, dans „ une ville où il y avoit quatre cent cin- „ quante putains publiques à l'uſage du „ (a) Concile, il étoit fort à craindre que „ l'honnêteté & la pudeur des autres „ femmes ne fût pas trop en ſureté. „

(a) *Mr. Jurieu a mis en marge ces paroles,* Putains & Comediens établis à Conſtance à l'uſage du Concile.

Je

Je vous repons qu'en 1690. il parut un livre (*a*) intitulé *Critique ou examen des prejugez de Mr. Jurieu contre l'Egliſe Romaine, & de la ſuite de l'Accompliſſement des Propheties. Par M. l'Ablé Richard.* Je vous dirai une autrefois le vrai nom de ce pretendu Abbé. Il ſufira preſentement que je vous envoie ce qu'il repondit au paſſage dont il eſt queſtion. Il (*b*) rejete d'abord l'autorité qu'on avoit citée: il dit que *c'eſt un miſerable & infame Ecrit ſans nom & ſans aveu, & qui ſe détruit lui-méme par le dénombrement qu'il fait & qu'il invente des putains, des Barbiers, & des Bâteleurs, qui étoient, dit-il, à Conſtance, durant le fameux Concile qui ſe tint en cette Ville là.* Eſt-ce là, continuë-t-il, „ (*c*) un de ces plus „ GRAVES AUTEURS, ſur les paſ- „ ſages deſquels Mr. Jurieu nous promet „ dans le tître de ce Chapitre, qu'il éta- „ blira l'hiſtoire qu'il entreprend de faire „ de la corruption de l'Egliſe dans ces „ trois derniers ſiecles? s'imagine-t-il „ que le monde ſoit aſſez duppe, pour „ prendre cét Ecrit (*d*) pour l'ouvrage de „ l'Abbé d'Uſperg, qui étoit mort en- „ viron deux cens ans avant le Concile „ de Conſtance? Tout le jugement „ qu'on peut raiſonnablement faire de „ cét

(a) *C'eſt un in quarto de 623. pages.*

(b) *Critique des prejugez de Mr. Jurieu pag. 255.*

(c) *Ibid. pag. 256.*

(d) *Cette queſtion eſt abſurde, car Mr. Jurieu n'avoit cité que la continuation de la Chronique de cet Abbé.*

„ cét Ecrit ſans aveu, eſt, que c'eſt une
„ piece, que quelque ami de Jean Hus
„ & de Hierôme de Prague compoſa,
„ pour ſe vanger de ce Concile, qui avoit
„ condamné & fait brûler ces deux Hé-
„ reſiarques. En effet on ſçait que ce-
„ lui qui a donné au public cét ouvrage,
„ eſt un appellé (*a*) Cratomelius de
„ Scheleſtad, diſciple de Mélanchton.
„ Ne voilà pas un Auteur bien grave, &
„ bien digne de foi? Mais quand même
„ il mériteroit quelque créance: & qu'il
„ y auroit eu à Conſtance autant de fem-
„ mes débauchées, de Barbiers, & de
„ joüeurs de flutte, que ce GRAVE
„ Hiſtorien a pris ſoin d'y en conter; Mr.
„ Jurieu n'en ſçauroit inferer ce qu'il a
„ entrepris de prouver, qu'en violant
„ toutes les régles de l'équité & du bon
„ ſens. Toutes les régles du bon ſens,
„ comme nous l'avons déjà dit tant de
„ fois, ne défendent-elles pas de con-
„ clurre du particulier au géneral; & par
„ conſequent de conclurre que l'Egliſe
„ Latine étoit horriblement corrompuë
„ dans toutes ſes parties, ſans preſque
„ aucune exception; parce qu'il s'eſt
„ trouvé ſelon cét Auteur, un grand
„ nombre de femmes débauchées, & de
„ joüeurs de flute à Conſtance au tems
„ du

(c) *Il falloit dire* Crato Mylius. *C'etoit un Libraire de Straſbourg. Il donna une nouvelle édition de la Chronique de l'Abbé d'Urſperg, qu'il fit corriger par un étudiant qui compila auſſi le* Paraleipomena *cité par Mr. Jurieu, ouvrage que Crato Mylius dedia à Melanchthon & imprima l'an 1538. in fol.*

„ du Concile; comme ſi toute l'Egliſe
„ Latine avoit été renfermée dans ce
„ Concile & dans cette Ville, qui n'en
„ faiſoit pas la cent milliéme partie?
„ Toutes les régles de l'équité ne defen-
„ dent-elles pas auſſi d'imputer à tout un
„ corps ſans preſque aucune exception,
„ les fautes de quelques particuliers; &
„ par conſequent d'imputer à toute l'E-
„ gliſe Latine, ſans preſque rien excep-
„ ter, les deſordres qui, ſi on en croit cét
„ Auteur, ſe commirent à Conſtance
„ pendant le Concile? „

Je vous ai copié tout ce long paſſage parce que j'ai cru que vôtre deſſein étoit de faire une exacte comparaiſon entre les paroles de Mr. Jurieu, & celles de ſon antagoniſte, afin de juger plus ſûrement ſi la defenſe eſt meilleure que l'attaque. Je ſerai bien aiſe de ſavoir ce que vous prononcerez là-deſſus, & en attendant je m'en vais vous dire ce que j'en penſe.

Je croi que l'Abbé Richard a mieux reüſſi dans ſa premiere reponſe qui eſt de nier le fait, que dans la ſeconde où il nie les conſequences qu'on avoit tirées du fait. Car s'il étoit une fois certain que trois cens quarante ſix Prélats & cinq cens ſoixante quatre Abbez & Docteurs choiſis comme *la fleur de tout le Clergé*

de l'Europe ſous les auſpices de tous les Rois de l'Occident pour former un Concile Oecumenique deſtiné à faire ceſſer un ſchiſme qui deſoloit l'Egliſe Romaine depuis long tems, ſe fuſſent pourvus de quatre cens cinquante femmes de joie, & de trois cens vingt baſteleurs, & joüeurs de flûte; s'il étoit, dis-je, une fois certain qu'une telle proviſion fut faite à l'uſage d'un tel Concile, ce feroit un violent prejugé de la corruption la plus generale qui ſe puiſſe concevoir. Or il ſuffit à Mr. Jurieu dans ce livre-là de former des prejugez legitimes. Repondre que le reſte du Clergé ſe comportoit ſagement tandis que le deſordre regnoit parmi les Peres du Concile de Conſtance, ce ſeroit ſe moquer du monde, & prouver tout le contraire de ce qu'il faudroit prouver, car quelle plus grande marque d'une corruption univerſelle donneroit-on que de dire que les Prelats, & les Docteurs les plus corrompus furent choiſis preferablement à tous les autres pour former dans une telle conjoncture un Concile Oecumenique? Si l'on diſoit que tout le Clergé étoit corrompu, mais que les Laïques qui font la partie la plus nombreuſe de la Chretienté pratiquoient les bonnes mœurs, on diroit une choſe

très-

très-éloignée de la vraiſemblance. Soiez bien perſuadé que toûjours ou preſque toûjours quelque debordée que puiſſe être la ſenſualité des Eccleſiaſtiques, celle des gens du monde l'eſt encore plus. Les Paſteurs des ames cauſent plus de mal par la contagion de leur exemple que par leurs actions perſonnelles. Que ſi ceux qui ont ſouhaité la reformation des mœurs, ont fait des peintures plus vives de la corruption du Clergé que de celle des mondains, cela ne ſignifie pas qu'au pied de la lettre ceux-ci fuſſent moins dereglez: cela montre ſeulement qu'on jugeoit qu'il étoit ſur tout neceſſaire de corriger les Eccleſiaſtiques, parce qu'autrement on ne viendroit jamais à bout de reformer les vices du peuple. Ajoûtons qu'une impudicité mediocre dans le Clergé eſt plus criante, plus ſcandaleuſe, & plus digne d'anathême qu'une grande impudicité dans les mondains. L'experience vous a pu faire ſavoir que l'on fait plus de vacarmes dans une ville lors que quelques Religieuſes ſe gouvernent mal, que lors que la plûpart des femmes Laïques ſont dans le deſordre. Vous avez pu remarquer auſſi que plus la debauche eſt debordée dans une ville, moins y murmure-t-on du relachement des Cleri-

tres. Ce qui peut nous perſuader que la corruption du peuple & la corruption des Eccleſiaſtiques s'aſſiſtent reciproquement. La corruption du Clergé encourage les Laïques à la debauche, elle leur fournit un exemple extremement contagieux, mais à ſon tour la corruption des Laïques fortifie celle du Clergé, parce qu'un peuple qui s'abandonne aux mauvaiſes mœurs ſuporte avec beaucoup plus d'indulgence les dereglemens des Eccleſiaſtiques. Je croi neanmoins que la conſequence de la corruption du troupeau à la corruption du Paſteur eſt infiniment moins ſûre que la conſequence de la corruption des Paſteurs à celle de leurs troupeaux, & je ne penſe pas qu'il ſoit jamais arrivé que pendant que les Eccleſiaſtiques d'un païs s'abandonnoient hardiment aux deſordres ſenſuels, les Gentilshommes, les riches bourgeois, & tous les Laïques que la pauvreté ne refrenoit pas, ne fuſſent encore plus debauchez chacun ſelon l'étenduë de ſes forces, car il faut ici avoir égard aux regles de proportion. Je conclus que Mr. Jurieu eſt très-bien fondé à prejuger la corruption generale ſur la corruption particuliere du Concile de Conſtance, & qu'il n'a rien à craindre de ces loix de l'é-

l'équité & du bon ſens auſquelles on l'a renvoié.

Pour ce qui regarde la premiere reponſe de l'Abbé Richard, on ne ſauroit mieux la definir que ſi l'on diſoit qu'elle eſt un peu moins mauvaiſe que la ſeconde. Il devoit ſavoir que le paſſage de Mr. Jurieu étoit pour le moins capable d'inſpirer un prejugé dont on ne gueriroit point les gens par une ſimple recuſation du temoin. Quoi de plus vague que d'avancer ſans aucune preuve que c'eſt l'écrit de quelque ami de Jean Hus, un livre dicté par un eſprit de vengeance, un miſerable & infame écrit? C'eſt dire des injures à un temoin, & non pas prouver par des raiſons qu'on le recuſe legitimement.

J'ajoûte que pour l'honneur & de celui qui attaque & de celui qui defend, on doit ſupoſer que ni l'un ni l'autre n'ont vu cet écrit. Si Mr. Jurieu qui le cite l'avoit vû, il ſeroit coupable ou d'un grand defaut d'attention, ou d'une inſigne mauvaiſe foi. Il vaut donc mieux croire charitablement qu'il n'a conu cet endroit du continuateur de l'Abbé d'Urſperg que par la lecture de quelque rhapſodie de paſſages. On peut croire que cette rhapſodie raporte par pluſieurs degrez de

ſucceſſion ſa naiſſance à quelque écrivain dont le zêle aveugle ou l'artifice furent cauſe qu'il ne prit de ce continuateur que les morceaux qui l'accommodoient. L'Abbé Richard de ſon côté ſeroit ou le plus mal habile de tous les hommes ou un franc prevaricateur, ſi aiant lû l'ouvrage cité par ſon adverſaire, il eut repondu comme il a fait. Croions donc charitablement qu'il ne l'a point lû.

Afin que vous ne me ſoupçonniez pas de parler ici en l'air, je vous donnerai toute la liſte dont Mr. Jurieu n'a raporté qu'un morceau. Le Continuateur de l'Abbé d'Urſperg raconte (a) que pendant la temuë du Concile on compta dans Conſtance entre la fête de Paques & celle de Pentecôte ſoixante mille cinq cens perſonnes étrangeres, parmi leſquelles il y avoit 346. Archevêques & Evêques, 564. Abbez & Docteurs, 16. mille Princes, Ducs, Comtes, hommes de guerre, & Ecuiers, 450. femmes publiques, 600. bateleurs, fluteurs, cuiſiniers &c. On aura, ſi l'on veut, la même opinion des membres de ce Concile que Mr. Jurieu, je ne m'y opoſe point, mais j'oſe bien ſoutenir qu'elle ne peut pas être fondée ſur l'Auteur qu'il a cité, car cet Auteur bien loin

(a) Paraleipomena rerum memorabil. hiſtoriæ Abbatis Urſperg. per quendam ſtudioſum annexa pag. 72.

de

de dire comme on le lui impute que les 450. Courtiſanes étoient là pour l'uſage du Concile, nous donne lieu d'en juger tout autrement. Voici ma preuve : puis qu'entre les ſoixante mille cinq cens étrangers qui ſe trouverent à Conſtance, il n'y avoit que neuf cens dix Eccleſiaſtiques, il s'enſuit qu'il y avoit 59. mille 690. Laïques. Or parmi ces Laïques on comptoit juſqu'à 16. mille Princes, Ducs, Comtes, gens de guerre, (*a*) Ecuiers. L'Empereur Sigiſmond étoit en perſonne à Conſtance avec une groſſe Cour. Les Ambaſſadeurs des Rois & des Princes y étoient auſſi. Je vous laiſſe à penſer ſi les 450. Courtiſanes auroient manqué d'occupation quand même tous les Deputez au Concile auroient été auſſi chaſtes que Joſeph. Vous voiez donc que l'Abbé Richard a perdu une très-belle occaſion de confondre ſon adverſaire, car on n'auroit pu lui rien repliquer s'il avoit dit que ces Courtiſanes ſe rendirent là non pas à cauſe des Eccleſiaſtiques, mais à cauſe de la foule prodigieuſe de toute ſorte de gens, & ſur tout de grans Seigneurs & de Gentilshommes qui allerent à Conſtance durant la celebration du Concile.

(a) *Armigeri.*

Il y a des gens qui ne raportent qu'une par-

partie d'un paſſage ſans qu'on puiſſe les accuſer d'artifice, mais il y en a d'autres qui ne tronquent une citation que parce que les conſequences qu'ils en tirent paroîtroient abſurdes, s'ils l'alleguoient toute entiere. C'eſt aux lecteurs à recourir aux originaux s'ils ſe veulent aſſûrer de la bonne foi d'un controverſiſte, choſe très-ſujete à caution. Quoi qu'il en ſoit, je ſuis ſûr que l'Abbé Richard s'eſt mis en colere mal à-propos contre le Continuateur de la Chronique de l'Abbé d'Urſperg. Cette continuation a été faite par l'homme d'imprimerie de Crato Mylius, & c'eſt un homme qui n'avance rien de lui-même. Il eſt vrai que par une très-mauvaiſe façon de citer il a mis (a) ſeulement à la fin du livre le nom des Auteurs qu'il avoit ſuivis, de ſorte que l'on ne ſait pas de qui il a pris la liſte dont Mr. Jurieu n'allegue qu'un petit fragment: mais qui que ce ſoit qui ait publié cette liſte, on ne ſauroit avec raiſon le ſoupçonner de mediſance, ni d'impudence. Ses details ſont plus propres à juſtifier qu'à difamer le Concile, & il n'eſt nullement contraire à l'honêteté de marquer que par le denombrement des habitans d'une ville on a trouvé tant de Courtiſanes. Celui qui ſe fait à Rome à la fin de

(a) *Notez qu'en certaines occaſions il marque à la fin d'un narré le nom de l'Auteur qu'il abrege, ou qu'il copie.*

de chaque ſiecle, & qui eſt communiqué au public (*a*) contient entre autres rôles la quantité de cette eſpece de femmes. Pourquoi voudroit-on qu'un Auteur eut fait ſcrupule de publier le denombrement des étrangers, qui ſe trouverent à Conſtance, partagé ſelon les diferens rôles qui en furent dreſſez ? J'avouë qu'il y a des Auteurs qui ont ſuprimé le rôle des femmes publiques & celui des baladins. Mais cela ne peut faire prejudice au droit de perſonne. Le Lutherien Dreſſerus (*b*) n'a point marqué ce rôle-là, & peut-être en a-t-il uſé de la ſorte parce qu'il avoit compris que les ſeize mille Princes, Ducs, Comtes, Barons & Gentilshommes qui entroient dans ſes rôles, ne permettoient pas de ſe prevaloir du reſte au deshoneur des Eccleſiaſtiques.

Il eſt bon de vous avertir qu'encore que l'Etudiant qui compila cette (*c*) continuation de la Chronique de l'Abbé d'Urſperg, faſſe conoître qu'il ſuivoit la religion proteſtante, il ne laiſſe pas de ſe contenir dans une moderation, & dans une ſimplicité qui marquent qu'il n'écrivoit point d'une maniere paſſionnée. La Chronique de Carion a été l'une de ſes

(a) *Voiez ci-deſſus le chap. 55. pag.* 508.

(b) Convenerunt certatim, ex Italia, Germania, Gallia, Hiſpania, Anglia, aliiſque nationibus plurimi, ad ſexcenta (*il faloit dire* ſexaginta) millia hominum Eccleſiaſticorum & profanorum & 500. exteri, Epiſcopi & Archiepiſcopi 346. Abbates & Doctores 564. Principes, Duces, Comites, Barones, Nobiles 16000. Academiæ

37. *Matthæus Dreſſerus Iſagog. hiſtor. part.* 5. *pag.* 197. 198. (c) *Elle s'étend depuis l'an* 1230. *juſqu'en* 1538.

ſes ſources. C'eſt à quoi David Chytreus n'a pas pris garde lors qu'il a dit (a), qu'il y a beaucoup de choſes dans cette Chronique qui ont été tirées mot pour mot du *paraleipomena* de l'Abbé d'Urſperg.

(a) Ex quibus (*Paraleipomenis*) permulta in primis editionibus Chronici Carionis ad verbum deſcripta ſunt *Chytraus in Chronol. hiſtor. Herodoti pag.* 51. *edit. Helmeſt.* 1586. *in* 4.

Je ne ſai ſi je dois vous avertir d'une autre choſe qui n'a pas beaucoup d'agremens pour des lecteurs pareſſeux, & amateurs neanmoins de la certitude ſolide. C'eſt que dans les controverſes qui ſe traitent par des citations, on ne peut pas bien s'aſſûrer d'un fait, quoi que l'on ſache que l'Antagoniſte intereſſé à le nier, ne le nie pas. Quelle ſeroit ici nôtre illuſion ſi ſous pretexte que Mr. Jurieu n'a pas été contredit ſur le paſſage qu'il avoit cité, nous nous figurions qu'il l'a bien cité? Il faut donc que les lecteurs qui veulent juger ſûrement, aillent aux ſources après même qu'ils ont comparé enſemble les écritures des deux partis. Or quelle peine n'eſt-ce pas? Nôtre pareſſe trouveroit ſon compte dans l'établiſſement de ce principe que dès qu'un Auteur a été ſurpris en faute ſur un certain nombre de citations, il n'eſt plus digne de creance, il doit être condamné en general comme un fauſſaire. Ce ſeroit une autre illuſion: l'experience qu'on a eu

de

de l'infidelité, ou du peu d'exactitude d'un Ecrivain, peut bien faire que l'on se defie de ses citations que l'on n'a pas examinées, mais non pas qu'on les condamne positivement. La regle, *semel malus semper præsumitur malus in eodem genere malitiæ*, n'est point aplicable ici. Vous le savez, car vous avez lu le (a) livre de Mr. l'Abbé du Mas.

(a) *Sa defense de l'histoire des cinq propositions. Voiez y pag.* 166. *& suiv. de l'édition de Liege* 1701.

Chapitre CXXIV.

S'il est vrai que l'Empereur Maximilien I. ait souhaité d'être Pape.

VOus aviez bien ouï dire (b) que Charles-Quint & son fils Philippe II. ont eu quelque envie d'être Papes, mais vous ne saviez pas qu'on eut attribué le même desir à l'Empereur Maximilien I. Vous fûtes donc surpris il y a deux ou trois mois, quand vous lûtes que l'on debitoit une telle chose sur la foi d'un Auteur grave, & vous avez bien de la peine à ne la pas considerer comme un conte chimerique. Vous en penserez ce que vous voudrez. Il me suffit de repondre à la question que vous me faites, si je conois des Auteurs qui aient parlé de cela.

(b) *Voiez dans le Dictionn. histor. & critique la remarque Y de l'article* Charles-Quint.

Je ne savois que juger de ces paroles:

(d) *Ma-*

(a) *Maximilien I. a été l'unique entre tous les Empereurs d'Occident qui ait fait inſerer parmi ſes titres celui de* Pontifex Maximus, *& ſelon le rapport de Mariana, il a cherché à l'occaſion du Concile de Piſe, à détrôner* Jule II. *pour ſe faire reconnoître* Chef de l'Egliſe. Elles me paroiſſoient ſingulieres, & neanmoins je n'y faiſois pas beaucoup d'attention, mais le hazard m'a fait tomber ſur une lettre qui m'a rendu moins indiferent. Elle eſt imprimée dans un recueil intitulé *Monita politica ad Sacri Romani Imperii Principes de immenſa Curiæ Romanæ potentia moderandâ*, c'eſt-à-dire, *avertiſſemens politiques aux Princes de l'Empire de donner des bornes au pouvoir immenſe de la Cour de Rome.* Je ne vous marquerai pas toutes les pieces de ce recueil, & je ne vous dirai pas qu'il commence par une harangue que l'on pretend que Cæſarius de Branchedoro Gentilhomme de Turin a faite à l'Empereur, aux Rois, aux Princes, & aux Republiques ſur le changement de l'Empire Romain, & ſur l'origine des Papes. Je vous dirai ſeulement que cette harangue eſt ſuivie d'une lettre de l'Empereur Maximilien I. ſur l'union de la dignité Pontificale avec la dignité Imperiale, *de pontificiâ & imperatoriâ dignitate conjungendâ.*

(a) *Manifeſte de l'Electeur de Baviere, à l'addition pag. m. 92. édit. 1704.*

genda. Il y a au devant de cette lettre un petit prologue tiré de la page 19. d'un livre (*a*) pſeudonyme dont l'Auteur étoit Chancelier (*b*) du Prince Jules Duc de Brunſwic. Ce prologue nous aprend que l'Auteur avoit ouï dire à un fort grand politique qu'il importeroit au bien public que l'Empereur poſſedât conjointement avec l'Empire toute la puiſſance papale. Ce même politique avoit loué Maximilien I. d'avoir tenté cette reünion, & avoit prouvé le fait par une lettre que cè Prince avoit écrite au Baron Paul de Liechtenſtein le 16. de Septembre 1511. Pourquoi n'eut-il pas entrepris cela? (*c*) ajoûte l'Auteur, puis que le Pape s'eſt ſaiſi de cette double dignité, car Boniface VIII. parut en public l'épée au côté, & la couronne imperiale ſur la tête, & s'écria, *Je ſuis Empereur & Pontife.*

Voici la ſubſtance de cette lettre de Maximilien. Nous ne doutons pas, dit-il au Baron, que vous ne vous ſouveniez des entretiens que nous avons eus avec

(a) *Intitulé* Verisimilia Theologica, Juridica, ac politica de regni ſubſiſtis, ac oneribus ſubditorum lib. 1. Samuelis cap. 8. traditis. *L'Auteur qui ſe nommoit Eberhard de Weihe, s'y donne le nom de Wahremundus ab Ehrenbergk. Voiez Placcius* de Anonym. & Pſeudon. pag. 187.

(b) *Placcius ibid. pag.* 166.

(c) Et cur non? cum Pontifex duplicem hanc dignitatem ſibi vindicarit. Bonifacius enim VIII. enſe accinctus & corona Imperiali coronatus in publicum venit, exclamans: EGO SUM CAESAR ET PONTIFEX. *Monita politica pag.* 33. *edit. Franc.* 1609. On cite *Paralipom. Urſpergenſ. Cuſpinian. in vita Alberti.*

avec vous ſur les raiſons, qui nous ont portez à vouloir briguer la Papauté, (a) ſi par quelque voie que ce puiſſe être nous y pouvons parvenir. Nous n'avons ceſſé depuis ce tems-là de diriger à ce but toutes nos penſées, car nous ſommes perſuadez & avec raiſon que rien ne nous pourroit arriver de plus honorable, & de plus glorieux, & de plus utile que de recouvrer la dignité papale qui nous apartient proprement. Puis donc que le Pape Jules II. eſt fort malade, nous ſommes entierement determinez à travailler autant qu'il ſera poſſible à faire reüſſir nôtre deſſein. Nous en avons conferé avec le (b) Cardinal Adrien qui a exercé auprès de nous la dignité de Legat en Allemagne; il nous a encouragez à cette entrepriſe, & nous en a fait eſperer l'execution aſſez aiſée. C'eſt pourquoi comme il n'y a point d'aparence (c) que Jules II. gueriſſe, nous avons envoié à Rome (d) l'Evêque de Gurc afin de diſpoſer les choſes ſelon les vuës que nous avons de recouvrer le Papat, & parce que ceſa

(a) Si quoquo modo ad illum pervenire poſſemus. *Ibid. pag.* 34.

(b) *On met en marge que c'eſt celui qui fut Pape après Leon X. mais c'eſt une faute, car celui qui ſuccéda à Leon X. ne fut fait Cardinal qu'en 1517. Il faut entendre le Cardinal Adrien Cornetto.*

(c) Si Papa hoc morbo defungatur (id quod omninò verendum eſt, quum & omnem edendi lubidinem jam amiſerit, nec alios cibos capiat quam crudos fructus, tanta autem potione repleatur, ut de valetudine ejus actum eſſe nuncietur.) *Ibid. pag.* 34. (d) *Matthieu Langius qui depuis fut Cardinal & Archevêque de Saltzbourg.*

cela demande de grosses sommes d'argent, nous avons jugé à-propos de promettre trois cent mille ducats aux Cardinaux & aux autres grans de Rome que nous tâchons de gagner. Les Fuggers qui nous prêteront cette somme la feront compter au jour prefix, & si ce que nous leur donnerons en gage ne sufit point, nous leur assignerons la troisiéme partie des revenus de nôtre Pontificat, & la leur ferons paier toutes les années jusques à l'aquit entier de la dette.

(a) *Voiez la Chronique de Carion lib. 3. pag. m. 563.*

(b) *Cuspin. in Maximil. pag. m. 610.* L'Auteur du chois de plusieurs histoires apariées imprimé à Paris l'an 1608. s'exprime ainsi pag. 638. 639. *L'Empereur Maximilien . . . . ne permit jamais à personne d'entrer en sa garderobbe lors qu'il alloit à ses affaires, mesme en defendoit l'entrée à quam*

Vous voiez par là que ce Prince s'étoit extremement entêté de la pensée de se faire Pape, & de conserver en même tems l'autorité d'Empereur. Il y avoit beaucoup de vision en tout cela. Je m'étonne que ses demarches pour l'execution de ce projet aient été si peu conuës. Au reste s'il eût obtenu le Pontificat, il n'eût pas été le moins docte de tous les successeurs de Saint Pierre, ni le moins pudique. Il entendoit bien le Latin, & il auroit pu composer en cette langue sa propre histoire (*b*), & il voulut mourir aiant des calçons qui ne lui fussent point ôtez après sa mort. (*c*) *Præcepit ut mox sibi subligaculum indueretur, ne pudenda ejus post mortem quispiam videret. Erat enim omnium mortalium verecundissimus, adeò ut nemo unquam*

quam ex cubiculariis ſuis viderit naturæ opera exercentem. Nemo neque meiere, neque egerere. Paucißimi medici ejus urinam, dum ægrotaret, viderunt, tantæ erat verecundiæ. Vous trouveriez difficilement dans la vie des plus chaſtes Reines autant de traits de pudeur qu'il y en a de marquez dans ce paſſage Latin. C'eut été un plus bel endroit dans les éloges d'un Pape, qu'une autre choſe que le même Maximilien ordonna, & qui ſent je ne ſai quelle ſuperſtition. Il commanda qu'après ſa mort on lui coupât & les poils & les cheveux, & qu'on lui arrachât les dens, & qu'on enterrât tout cela ſur du feu au cimetiere (*a*).

ſes valets de chambre & de garderobbe, & eſtoit ſi ſerimonieux en cela qu'il ſe deſroboit pour laiſſer aller de l'eau ſeulement . . . les Princes de maintenant n'ont point beaucoup d'eſgard à telle bienſeance, car c'eſt dedans ce ſalle endroit qu'ils depeſchent leurs plus ſerieux & importants affaires, & ſont ceux-là les plus favorits leſquels y peuvent avoir entree pour leur fournir le papier & odorer telles putrefactions qui ſe trouvent quelquefois inſupportables. Car tant plus les Princes ſont delicats & traittez de viandes exquiſes, & plus ſont infectes leurs ejections.

(a) Præcepit ut poſtquam animam efflaret, ejus pilis ejus tonſis toto corpore (*cela ne s'accorde pas avec les paroles precedentes*, ne pudenda ejus &c.) omnes dentes evellerentur, in foveaque ſuppoſitis carbonibus ac igne in cimiterio obruerentur. *Cuſpin. ib.*

FIN DU SECOND TOME.

A01 1471003